



# Perspectives locales de la diversité biologique 2

Contributions des peuples autochtones  
et des communautés locales à la mise en  
œuvre du Plan stratégique 2011–2020 pour  
la diversité biologique et le renouveau de la  
nature et des cultures.

Complément à la cinquième édition  
des Perspectives mondiales de la  
diversité biologique.

Publié par Forest Peoples Programme,  
en collaboration avec les Centres de  
distinction des savoirs autochtones  
et locaux, le Réseau des femmes  
autochtones sur la diversité biologique,  
le Forum international des peuples  
autochtones sur la biodiversité, et le  
Secrétariat de la Convention sur la  
diversité biologique.

# Perspectives locales de la diversité biologique 2

Contributions des peuples autochtones  
et des communautés locales à la mise en  
œuvre du Plan stratégique 2011–2020 pour  
la diversité biologique et le renouveau de la  
nature et des cultures.

Complément à la cinquième édition  
des Perspectives mondiales de la  
diversité biologique.

Publié par Forest Peoples Programme,  
en collaboration avec les Centres de  
distinction des savoirs autochtones  
et locaux, le Réseau des femmes  
autochtones sur la diversité biologique,  
le Forum international des peuples  
autochtones sur la biodiversité, et le  
Secrétariat de la Convention sur la  
diversité biologique.



---

Publié en 2020 par Forest Peoples Programme

© Forest Peoples Programme

*Perspectives locales de la diversité biologique 2 : contributions des peuples autochtones et des communautés locales à la mise en œuvre du Plan stratégique 2011–2020 pour la diversité biologique et le renouveau de la nature et des cultures. Complément à la cinquième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique* (ISBN 978-0-9955991-9-2) est une publication en libre accès, soumise aux conditions de la licence d'attribution non-commerciale 3.0 de Creative Commons (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc/3.0/>). La publication est disponible librement en ligne sur <https://localbiodiversityoutlooks.net>.

Les droits d'auteur sont détenus par Forest Peoples Programme et les peuples autochtones, communautés locales et auteurs qui ont contribué à la publication. L'attribution générale des droits d'auteur de la publication n'annule pas les attributions des droits d'auteur des images et des figures utilisées dans la publication.

Les lecteurs descendants des Aborigènes et des Insulaires du détroit de Torres sont informés que ce document peut contenir des images de personnes décédées. Les auteurs s'excusent par avance pour toute souffrance non intentionnelle que cela pourrait causer.

Forest Peoples Programme  
1c Fosseyway Business Centre  
Stratford Road  
Moreton-in-Marsh  
GL56 9NQ  
Royaume-Uni

Téléphone : +44 (0)1608 652893 | Fax : +44 (0)1608 652878  
Email : [biodiversity@forestpeoples.org](mailto:biodiversity@forestpeoples.org)  
Site web : <http://www.forestpeoples.org>

Forest Peoples Programme est une société à responsabilité limitée par garanties (Angleterre et Pays de Galles) immatriculée sous le n° 3868836, siège social à l'adresse indiquée ci-dessus. Organisation caritative enregistrée au Royaume-Uni sous le n° 1082158. Également enregistrée en tant que Stichting sans but lucratif aux Pays-Bas. Forest Peoples Programme a le statut consultatif d'ONG auprès du Conseil économique et social des Nations Unies.

Conception graphique et illustrations : Minute Works.



Villageois kichwa sur un radeau en bois sur la rivière Arajuno, Équateur. Photo : Tomas Munita.

---



---

## Citation suggérée

Forest Peoples Programme, Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité, Réseau des femmes autochtones sur la diversité biologique, Centres de distinction des savoirs autochtones et locaux et Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (2020) *Perspectives locales de la diversité biologique 2 : contributions des peuples autochtones et des communautés locales à la mise en œuvre du Plan stratégique 2011–2020 pour la diversité biologique et le renouveau de la nature et des cultures. Complément à la cinquième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique*. Moreton-in-Marsh, Angleterre : Forest Peoples Programme. Disponible sur : <https://localbiodiversityoutlooks.net/>

---

## Mention légale

La présente publication n'implique pas l'expression d'une quelconque opinion de la Convention sur la diversité biologique. Le contenu de la présente publication représente uniquement l'opinion de ses auteurs et relève de leur responsabilité exclusive.

---

## Dédicace

Nous dédions cette publication aux personnes, communautés et peuples qui protègent les sols, les forêts et les rivières du monde, ainsi que la diversité biologique qu'ils alimentent. Nous sommes aux côtés de ces défenseurs des droits humains environnementaux courageux qui sont régulièrement harcelés et criminalisés, parfois même tués, pour avoir défendu leurs droits et la nature. Nous dédions en particulier cette publication aux peuples autochtones qui sont confrontés de manière disproportionnée à de graves risques lorsqu'ils défendent leurs terres, territoires, eaux et ressources contre la destruction.



Femme mettant le feu à des herbes sèches à Manikapitji au début de la saison sèche en Australie. Alors que des incendies se propageaient à travers de nombreuses régions du pays fin 2019 et début 2020, de nombreux scientifiques et décideurs politiques appelaient à un renouveau des systèmes aborigènes de gestion des incendies afin de reconstruire la résilience des écosystèmes et d'éviter d'autres catastrophes de ce type à l'avenir, qui libèrent du carbone. Photo : Penny Tweedie.

---

---

## À propos de ce rapport

Les Perspectives locales de la diversité biologique présentent les points de vue et les expériences des peuples autochtones et des communautés locales sur la crise socio-écologique actuelle, et leurs contributions à la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011–2020 et au renouveau de la nature et des cultures. La première édition (LBO-1) fut publiée en 2016 en complément à la quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique (GBO-4). Elle s’est affirmée comme source essentielle de preuves des actions et contributions des peuples autochtones et communautés locales en faveur de la réalisation des objectifs de la Convention sur la diversité biologique.

En 2016, à l’occasion de la treizième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, les Parties ont salué la première édition et demandé la publication d’une deuxième édition conjointement avec la publication de la cinquième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique (GBO-5) en 2020. Les *Perspectives locales de la diversité biologique 2 : contributions des peuples autochtones et des communautés locales à la mise en œuvre du Plan stratégique 2011–2020 pour la diversité biologique et le renouveau de la nature et des cultures* (LBO-2), ont été rédigées en réponse à cette demande à travers une collaboration du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité, du Forum des femmes autochtones sur la diversité biologique, des Centres de distinction des savoirs autochtones et locaux, de Forest Peoples Programme et du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique. Elles rassemblent des informations et des études de cas provenant de peuples autochtones, de communautés locales et d’organisations communautaires du monde entier, ainsi que des informations publiées provenant de sources académiques et non-académiques.

Le comité de rédaction des LBO-2 était composé de représentants des peuples autochtones et communautés locales des sept régions socio-culturelles autochtones reconnues par l’Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones : Ramiro Batzin, Ruth Spencer, Marie-Josée Artist, Tonio Sadik, Preston Hardison, Polina Shulbaeva, Viacheslav Shadrin, Gladman Chibememe, Lakpa Nuri Sherpa et Tui Shortland.

Les principaux auteurs de cette publication et du résumé des conclusions et recommandations publié dans un document séparé sont Joji Cariño et Maurizio Farhan Ferrari, accompagnés de Andrew Whitmore, Joyce Godio, Jo Ann Guillao, Helen Newing, Claire Bracegirdle et Helen Tugendhat, et des contributions essentielles de plus de 50 auteurs et communautés qui ont fourni des études de cas et des exemples. Cette publication a été révisée par Mary O’Callaghan et sa conception graphique réalisée par MinuteWorks, avec les contributions de Warren Hickson et Alex Foster. Sarah Roberts est la responsable financière de ce projet.

Bien que Forest Peoples Programme ait pris soin de s’assurer que toutes les informations figurant dans ce rapport sont fondées sur des preuves et découlent d’études de cas, il assume l’entière responsabilité de toute erreur ou omission dans cet ouvrage.

---

## Remerciements

Cette publication est basée sur des études de cas présentées par de nombreux auteurs, communautés et organisations. Nous souhaitons remercier tous ceux qui y ont contribué : Astrid Álvarez ; Jorge Andreve ; Association of Traditional Healers for Treatment of Venom Bites ; Brenda Asuncion ; Grace Balawag ; Edith Bastidas ; Ramiro Batzín ; Damein Bell ; Eduardo S. Brondizio ; Josefa Cariño-Tauli ; Alex Carter ; Kevin K.J. Chang ; Florence Daguitan ; communauté dayak Bahau Busaang de Long Isun ; Tatiana Degai ; Federación de Comunidades Nativas del Ucayali y Afluentes ; Federación Indígena Empresarial y Comunidades Locales de México, A.C. (CIELO) y Sociedad Cooperativa Lool Xaam SC de RL de CV ; Forest Peoples Programme ; Gbabandi ; Cecilia Githaiga ; Vu Thi Hien ; IISAAK OLAM Foundation ; Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité ; Inuit Circumpolar Council – Alaska ; Jawatankuasa BioBudaya Melangkap ; Eric K. Kimalit ; Jadder Mendoza Lewis ; Venecio Lingbawan ; Adiwasi Samta Manch ; Donald Rojas Maroto ; Onel Masardule ; Alice Mathew ; Alliance des dirigeants maya ; Alexandra McGregor ; Jane Mellors ; Bakoliarimisa Tsiorisoa Mihanta ; Zsolt Molnár ; Jennifer Moranto ; Nirmanee Development Foundation ; Shapiom Noningo ; Okani ; Wanli Ou ; Partners for Indigenous Knowledge Philippines ; Laura Pearson ; Leonard Philip ; Jantanee Pichetkulsampan ; Joám Evans Pim ; Michael Rasheed ; László Sáfián ; Patrice Sagbo ; Mastupang Somoi ; Miwa Tamanaha ; Lanash Thanda ; Chief Dana Tizya-Tramm ; Nutdanai Trakansuphakon et Héctor Jaime Vinasco.

Des recherches et informations additionnelles ont été fournies par Chrissy Grant, Preston Hardison, Polina Shulbaeva et Ruth Spencer.

Les ébauches de cette publication ont été mises à disposition aux fins d'un examen par les pairs. Nous sommes très reconnaissants envers tous les pairs évaluateurs dont les contributions ont grandement amélioré la publication. Nous sommes également reconnaissants au personnel du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et de Forest Peoples Programme pour leurs remarques et commentaires très précieux.

Cette publication a été rendue possible grâce aux contributions financières du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, du Fonds pour la diversité biologique du Japon, du Département de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales du Gouvernement du Royaume-Uni et d'Irlande du Nord, du Ministère de l'environnement du Gouvernement de la Finlande, de l'Agence suédoise de coopération internationale pour le développement (Sida) par l'intermédiaire de SwedBio au Stockholm Resilience Centre, du Gouvernement français par l'intermédiaire de l'Ambassade de France au Royaume-Uni, de l'Autorité régionale du détroit de Torres (Australie), de la fondation Nia Tero, du Christensen Fund, de la Ford Foundation et de l'Assemblée des Premières Nations (Canada).

---

# Avant-propos

---



## Convention sur la diversité biologique

La deuxième édition des Perspectives locales de la diversité biologique (LBO-2) complète la cinquième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique (GBO-5) avec des récits de différentes communautés autochtones et locales qui contribuent toutes aux objectifs de la Convention sur la diversité biologique. Les LBO-2 sont publiées à un moment critique où l'évaluation de la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et les négociations du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 sont en cours.

Elles présentent les contributions des peuples autochtones et des communautés locales à chaque objectif du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique. Elles font entendre la voix des personnes qui vivent directement dans la nature et avec la nature. Ainsi, cette publication constitue une source précieuse pour établir les faits relatifs au lien entre conservation et utilisation durable au niveau local.

Les LBO-2 nous rappellent que le cadre mondial de la biodiversité qui est en train d'émerger est l'occasion de renforcer le lien entre la nature et notre santé. Elles mettent en exergue l'importance des savoirs traditionnels pour protéger les contributions essentielles de la nature aux êtres humains, notamment, entre autres avantages, un environnement sain et durable, des médecines traditionnelles, ainsi que la sécurité alimentaire.

À un moment où les GBO-5 indiquent que la plupart des objectifs du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique pourraient ne pas être atteints, il est important de rechercher l'optimisme incarné par ceux qui vivent en lien étroit avec la Nature. Les LBO-2 incarnent un optimisme selon lequel la destruction de la Nature et le recul dramatique de la diversité biologique et de la diversité culturelle peuvent être renversés, en adoptant les valeurs des peuples autochtones et des communautés locales du monde et en développant les actions collectives et locales de ces peuples et communautés.

En tant que partenaires dans la mise en œuvre de la Convention, les peuples autochtones et les communautés locales peuvent jouer un rôle fondamental pour trouver des solutions dans le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Les nombreux récits qui figurent dans les *Perspectives locales de la diversité biologique* m'encouragent à exhorter les Parties et les gouvernements, ainsi que la communauté internationale, à libérer la puissance des actions collectives et locales des peuples autochtones et des communautés locales, afin d'aider l'humanité à réaliser notre vision d'une vie en harmonie avec la Nature d'ici 2050.

**Elizabeth Maruma Mrema**

Secrétaire exécutive  
Convention sur la diversité biologique

---

## Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité

Depuis 1996, les peuples autochtones et les communautés locales participent activement à la création et à la présentation de propositions à des processus de la CDB à travers des efforts coordonnés dans le cadre du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité (IIFB). Grâce à ces efforts, ils ont transformé le Groupe de travail sur l'article 8(j) en une plateforme fondamentale qui promeut la consultation et un dialogue dynamique entre les Parties à la CDB et l'IIFB. Le nouveau cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 devrait être une occasion pour les Parties de réaffirmer leur engagement à respecter et reconnaître les droits, les connaissances et les pratiques des peuples autochtones et des communautés locales, et de créer les conditions de leur participation pleine et effective aux travaux de la Convention.

Aujourd'hui, le monde est confronté à un nouveau défi avec la pandémie de COVID-19, qui met en lumière les causes des effets sur la diversité biologique. Il est primordial de reconnaître les territoires autochtones et de promouvoir les systèmes autochtones d'utilisation, de gestion et de conservation de la diversité biologique comme des modèles durables qui permettent le développement de *Ütz K'aslemal*, soit le « bien vivre » de l'humanité.

Afin que la vision à l'horizon 2050 soit couronnée de succès, la contribution de tous les secteurs doit être prise en compte. Dans notre cas, elle doit être conforme aux visions du monde autochtones qui mettent l'accent sur la relation intrinsèque entre les êtres humains, la Mère nature et l'univers, et le lien essentiel qui existe entre nature et culture. La période de l'après-2020 doit être fondée sur des approches et des cadres qui considèrent les droits, le genre et l'égalité intergénérationnelle comme des composantes essentielles du progrès.

Cette publication est un instrument clé qui montre en quoi les actions et les contributions des peuples autochtones et des communautés locales contribuent à la réalisation des objectifs de la CDB, qui sont une source d'inspiration et nous invitent à avancer ensemble, à unir nos pensées et à tirer les enseignements clés des processus qui nous permettront de laisser une trace, garantissant ainsi le futur de la nature et de l'humanité.

### Ramiro Batzin

Maya Kaqchikel  
Directeur exécutif, SOTZ'IL  
Coordonnateur global IIFB





---

## Programme des Nations Unies pour l'environnement

Pour réussir, le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 a besoin d'objectifs ambitieux, ainsi que de solutions et de moyens pour parvenir à ces objectifs. Comme le montrent les Perspectives locales de la diversité biologique 2, les peuples autochtones et les communautés locales mettent en œuvre depuis longtemps le type de solutions que le monde doit adopter.

Les peuples autochtones et les communautés locales sont des gardiens essentiels de la nature. Plus d'un quart de la superficie terrestre mondiale est détenue, gérée, utilisée ou occupée par des peuples autochtones et des communautés locales. Cela comprend plus d'un tiers de la superficie formellement protégée. Jusqu'à 80 % de la diversité biologique des forêts se trouve sur les territoires des peuples autochtones.

Ce sont aussi des gardiens efficaces. Même si la diversité biologique recule à travers le monde, elle recule moins rapidement dans les zones gérées par des peuples autochtones et des communautés locales. Les territoires des peuples autochtones et des communautés locales sont des îlots de diversité dans une mer d'écosystèmes détériorés.

Malgré un bilan fait de réussites, les territoires des peuples autochtones et des communautés locales sont menacés, notamment par l'agriculture et les infrastructures. Et lorsque des représentants des peuples autochtones et des communautés locales essaient de protéger leurs terres et leurs eaux, ils payent parfois ces efforts de leur vie. Les peuples autochtones et les communautés locales, en particulier les femmes qui y appartiennent, ont besoin d'un régime foncier sûr et d'un accès à leurs ressources naturelles.

Ce rapport reconnaît les savoirs, les innovations, les pratiques, les institutions et les valeurs des peuples autochtones et des communautés locales pour la conservation de la nature, sa restauration et son utilisation durable. En faisant fond sur les points de vue et les expériences des peuples autochtones et des communautés locales dans le cadre de la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, ce rapport alimente l'élaboration et la mise en œuvre du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.

Je souhaite remercier de leurs contributions tous ceux qui ont participé à la préparation de cette publication, et en particulier les peuples autochtones. J'attends avec impatience de soutenir les modes autochtones et locaux de savoir, d'être et de faire pour contribuer aux processus mondiaux qui nous emmènent vers la Vision d'une vie en harmonie avec la nature à l'horizon 2050.

### Inger Andersen

Secrétaire générale adjointe des Nations Unies et  
Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement

---

## Centres de distinction des savoirs autochtones et locaux

La reconnaissance par la Convention sur la diversité biologique des liens étroits entre savoirs traditionnels et diversité biologique a promu une compréhension mondiale des contributions des peuples autochtones et des communautés locales à la préservation de la vie sur terre. En saluant la publication de la deuxième édition des Perspectives locales de la diversité biologique (LBO-2), qui présente les contributions collectives des peuples autochtones et des communautés locales à la Décennie des Nations Unies pour la diversité biologique, comme complément à la cinquième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique (GBO-5) de la CDB, les Parties à la CDB ont souligné l'existence d'un partenariat stratégique entre les gouvernements et les peuples pour la conservation, l'utilisation durable et le partage des avantages tirés de l'utilisation de la diversité biologique.

Les LBO-2 font une évaluation critique des résultats de ce partenariat stratégique du point de vue des peuples autochtones et des communautés locales. Par leurs contributions écrites aux LBO-2 et aux LBO en ligne, les communautés expriment leur vécu et leurs récits collectifs concernant leur lutte contre des systèmes économiques, politiques et sociaux qui ne sont pas durables au niveau mondial et qui entraînent la perte rapide de la diversité biologique et culturelle. Il est important de souligner que les LBO-2 célèbrent également de nombreux signes d'espoir qu'incarnent la résilience des communautés, la résolution de problèmes et des pratiques d'une vie en harmonie avec la nature fondées sur la culture.

Avec les systèmes communautaires de surveillance et d'information, les peuples autochtones et les communautés locales génèrent des données utiles à la gouvernance locale et à l'auto-détermination, et apportent des preuves qui étaient des rapports plus étendus sur la mise en œuvre des engagements pris au niveau mondial. Cela permet de prendre véritablement la mesure des progrès accomplis sur le terrain dans la réalisation d'objectifs convenus au niveau mondial concernant la diversité biologique, l'action climatique et le développement durable. Les LBO-2 constituent un compte rendu opportun des transitions des peuples autochtones et des communautés locales vers un nouveau dynamisme des relations entre l'être humain et la nature.

Le réseau mondial des Centres de distinction des savoirs autochtones et locaux, en tant qu'institutions de réflexion culturelle, de transmission intergénérationnelle des savoirs et d'échange et d'apprentissage intercommunautaires, est fier de collaborer à la publication des LBO-2, aux côtés de nombreux autres partenaires. Nous saluons la prolifération de ces initiatives au sein des peuples autochtones et des communautés locales de toutes les régions, pays et territoires du monde, dans le cadre du renouveau continu que nous apportons aux cultures et aux natures.

### Joji Carino

Coordinatrice, Centres de distinction des savoirs autochtones et locaux





---

## Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques

La Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) accueille favorablement la deuxième édition des Perspectives locales de la diversité biologique (LBO). Cette deuxième édition des LBO présente et décrit les nombreux moyens différents par lesquels les peuples autochtones et les communautés locales œuvrent à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique, et comment ces actions combinées dans de grandes régions de la planète contribuent de manière significative à la réalisation d'objectifs mondiaux.

Depuis sa création, l'IPBES reconnaît les contributions importantes des savoirs autochtones et locaux à la conservation de la diversité biologique et à l'utilisation durable de la nature, et identifie les peuples autochtones et les communautés locales comme des acteurs essentiels pour comprendre, surveiller, gérer et restaurer la diversité biologique. Les principes de fonctionnement de l'IPBES adoptés en 2012 à Panama incluent la reconnaissance et le respect de la contribution des savoirs autochtones et locaux à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique et des écosystèmes. En 2017, lors de sa cinquième session, la réunion plénière de l'IPBES a approuvé une approche ambitieuse visant à reconnaître les savoirs autochtones et locaux et à travailler avec eux au sein de l'IPBES. Dans le cadre de cette approche, l'IPBES a élaboré différentes activités participatives qui ont amélioré le travail avec les savoirs autochtones et locaux de manière dynamique et mutuellement bénéfique.

Cette approche a été appliquée avec succès pour la rédaction de l'évaluation mondiale de la diversité biologique et des services écosystémiques de l'IPBES (*Global Assessment of Biodiversity and Ecosystem Services*) approuvée en 2019. Entre autres conclusions principales, cette évaluation mondiale indique que la Nature recule généralement moins rapidement sur les terres des peuples autochtones par rapport aux autres terres, mais qu'elle recule néanmoins, tout comme les connaissances pour la gérer.

Les nombreuses connaissances, études de cas et propositions de changement présentées dans cette deuxième édition des LBO constitueront désormais une ressource importante pour les auteurs des trois évaluations de l'IPBES en cours d'élaboration, qui sont consacrées à l'utilisation durable des espèces sauvages, aux différentes valeurs de la nature, et aux espèces exotiques envahissantes, ainsi que pour deux nouvelles évaluations portant sur le lien entre diversité biologique, alimentation, eau, santé et changement climatique, et changements menant à des transformations. L'équipe de la deuxième édition des LBO, et tous ceux qui ont apporté leurs connaissances, doivent être félicités pour avoir créé cette ressource très précieuse.

### **Anne Larigauderie**

Secrétaire exécutive de la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques

---

## Forest Peoples Programme

Forest Peoples Programme est fier de participer à l'initiative « Perspectives locales de la diversité biologique », une collaboration entre un vaste éventail d'acteurs qui cherchent à consigner, documenter, partager et mettre en évidence les contributions des peuples autochtones et des communautés locales à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique. Nous saluons cette deuxième édition du rapport Perspectives locales de la diversité biologique. Sa publication cette année, en 2020, marque une contribution importante au débat en cours sur un Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et au-delà.



Le rapport « Perspectives locales de la diversité biologique » accompagne de façon très utile le rapport « Perspectives mondiales de la diversité biologique » pour l'examen des progrès accomplis au cours de la décennie du Plan stratégique des Nations Unies pour la diversité biologique (2011 – 2020). Il ressort clairement des données présentées dans le rapport que la contribution des peuples autochtones et des communautés locales et la défense de leurs droits ont été centrales pour la réalisation de tous les objectifs d'Aichi.

À l'avenir les gouvernements de chaque région du monde auront véritablement l'occasion de conclure des partenariats avec les peuples autochtones et les communautés locales afin d'appuyer leurs visions durables, et de réaliser les nouveaux objectifs qui seront convenus en matière de diversité biologique. Comme le prouve ce rapport, des partenariats bien enracinés pour la réalisation des objectifs en matière de diversité biologique et de protection de la nature sont primordiaux et contribuent également tant aux Objectifs de développement durable qu'aux objectifs relatifs au changement climatique. En fait, ce n'est qu'à travers des partenariats avec les peuples autochtones et les communautés locales que ces objectifs peuvent être atteints.

Nous attendons avec intérêt de poursuivre la collaboration avec les co-auteurs de cet important rapport.

### **James Whitehead**

Directeur, Forest Peoples Programme

---

# Termes employés et abréviations

---

## Termes employés

- Ce rapport emploie le terme « peuples autochtones et communautés locales », excepté dans les cas ou les contextes où l'on fait spécifiquement référence soit aux peuples autochtones, soit aux communautés locales.
- Le terme « savoir(s) autochtone(s) et local(aux) » est employé excepté dans les cas ou les contextes où « savoirs traditionnels » est plus approprié (par ex. tel qu'employé par la Convention sur la diversité biologique).
- L'emploi des expressions « terres, eaux, territoires et ressources des peuples autochtones et des communautés locales » et « terres et eaux des peuples autochtones et des communautés locales » varie selon le contexte.

---

## Abréviations

AAP	aire autochtone protégée
AAPC	aires autochtones protégées et conservées
ANWR	Arctic National Wildlife Refuge (Alaska)
APA	accès et partage des avantages
APAC	« territoires et aires conservés par les peuples autochtones et les communautés locales » ou « territoires de vie »
BIOFIN	Initiative pour la finance de la biodiversité (Programme des Nations Unies pour le développement)
CAE	Cercle autochtone d'experts (Canada)
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CDB	Convention sur la diversité biologique
CdP	Conférence des Parties (organe directeur de la Convention sur la diversité biologique)
CdP 10	Dixième réunion de la Conférence des Parties à la CDB (2010)
CdP 12	Douzième réunion de la Conférence des Parties à la CDB (2014)
CdP 13	Treizième réunion de la Conférence des Parties à la CDB (2016)
CdP 14 (2018)	Quatorzième réunion de la Conférence des Parties à la CDB
CdP 15	Quinzième réunion de la Conférence des Parties à la CDB (prévue pour 2021)
CIFOR	Centre pour la recherche forestière internationale
CMP	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole
EIE	évaluation de l'impact sur l'environnement
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEM	Fonds pour l'environnement mondial

FIDA	Fonds international de développement agricole
FSC	Forest Stewardship Council
GBO-4	Perspectives mondiales de la diversité biologique - quatrième édition (2016)
GBO-5	Perspectives mondiales de la diversité biologique - cinquième édition (2020)
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GPS	système de positionnement mondial
GTANW	Gouvernement territorial autonome de la Nation Wampis
HLPE	groupe d'experts de haut niveau
IIED	Institut international pour l'environnement et le développement
IIFB	Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité
IPBES	Plateforme intergouvernementale science-politique sur la biodiversité et les services écosystémiques
IPMG	Grand groupe des peuples autochtones pour le développement durable
LAC	Amérique latine et Caraïbes
LBO	Perspectives locales de la diversité biologique
LBO-1	Perspectives locales de la diversité biologique - première édition (2016)
LBO-2	Perspectives locales de la diversité biologique - deuxième édition (2020)
MIHARI	Gestion locale des ressources marines - Réseau Madagascar
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	Objectif de développement durable
OECM	autre mesure de conservation efficace par zone
OIT	Organisation internationale du travail
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
PACL	peuples autochtones et communautés locales
PCB	polychlorobiphényles (produits chimiques organiques anthropiques)
PMF	Programme de micro financements (du Fonds pour l'environnement mondial)
PMF/FEM	Programme de micro financements du Fonds pour l'environnement mondial
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
REDD	réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts
REDD+	programme ONU REDD élaboré par les Parties à la CCNUCC
RSPO	Table ronde pour une huile de palme durable
SCSI	systèmes communautaires de surveillance et d'information
SPANB	stratégie et plan d'action national pour la biodiversité
SRDC	Conseil de district du Sud-Rupununi (Guyana)
SSF	pêche durable à petite échelle
STAP	Groupe consultatif scientifique et technique (Fonds pour l'environnement mondial)
UE	Union européenne
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
UII	Universidad Indígena Intercultural
UNDRIP	Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
VTIK	Réseau vietnamien des savoirs autochtones
WWF	Fonds mondial pour la nature
ZMGL	zone marine gérée localement
ZPMR	zone de pêche en mer responsable

# Table des matières

Avant-propos	008
Termes employés et abréviations	014
<b>Carte des études de cas</b>	<b>018</b>
<b>Messages principaux</b>	<b>020</b>
<b>Synthèse</b>	<b>022</b>
<hr/>	
<b>Partie I</b>	
Introduction	044
<hr/>	
<b>Partie II</b>	
Progrès réalisés au cours de la Décennie pour la diversité biologique 2011–2020	048
● Objectif 1 : prise de conscience de la progression de la diversité biologique	050
● Objectif 2 : intégration des valeurs de la diversité biologique	058
● Objectif 3 : réformes des incitations	064
● Objectif 4 : production et consommation durables	072
● Objectif 5 : réduction de moitié ou réduction de l'appauvrissement des habitats	082
● Objectif 6 : gestion durable des ressources aquatiques vivantes	092
● Objectif 7 : agriculture, aquaculture et sylviculture durables	104
● Objectif 8 : réduction de la pollution	114
● Objectif 9 : prévention et contrôle des espèces exotiques envahissantes	122
● Objectif 10 : écosystèmes vulnérables au changement climatique	132
● Objectif 11 : aires protégées et conservées	142
● Objectif 12 : réduction du risque d'extinction	156
● Objectif 13 : préservation de la diversité génétique	166
● Objectif 14 : services des écosystèmes	174
● Objectif 15 : restauration et résilience des écosystèmes	182
● Objectif 16 : le Protocole de Nagoya est en vigueur et opérationnel	190
● Objectif 17 : stratégies et plans d'action pour la diversité biologique	200
● Objectif 18 : connaissances traditionnelles et utilisation coutumière durable	208
● Objectif 19 : partage d'informations et de connaissances	220
● Objectif 20 : mobilisation des ressources	228

## Partie III

### Diversité biologique, changement climatique et développement durable 240

● Messages principaux	240
● Les peuples autochtones et les communautés locales et le lien avec la diversité biologique, le changement climatique et le développement durable	240
● Un programme universel et différents moyens de savoir et d'être	241
● Intégration des droits des peuples autochtones dans le programme de transformation	243
● Contributions des peuples autochtones et des communautés locales à la diversité biologique, au changement climatique et au développement durable	245
● Données ventilées et surveillance communautaire : le projet du Navigateur autochtone	248
● Expériences des communautés avec le Navigateur autochtone	251
● Occasions et actions recommandées	254
● Ressources essentielles	257

## Partie IV

### Transitions vers une vie en harmonie avec la nature 260

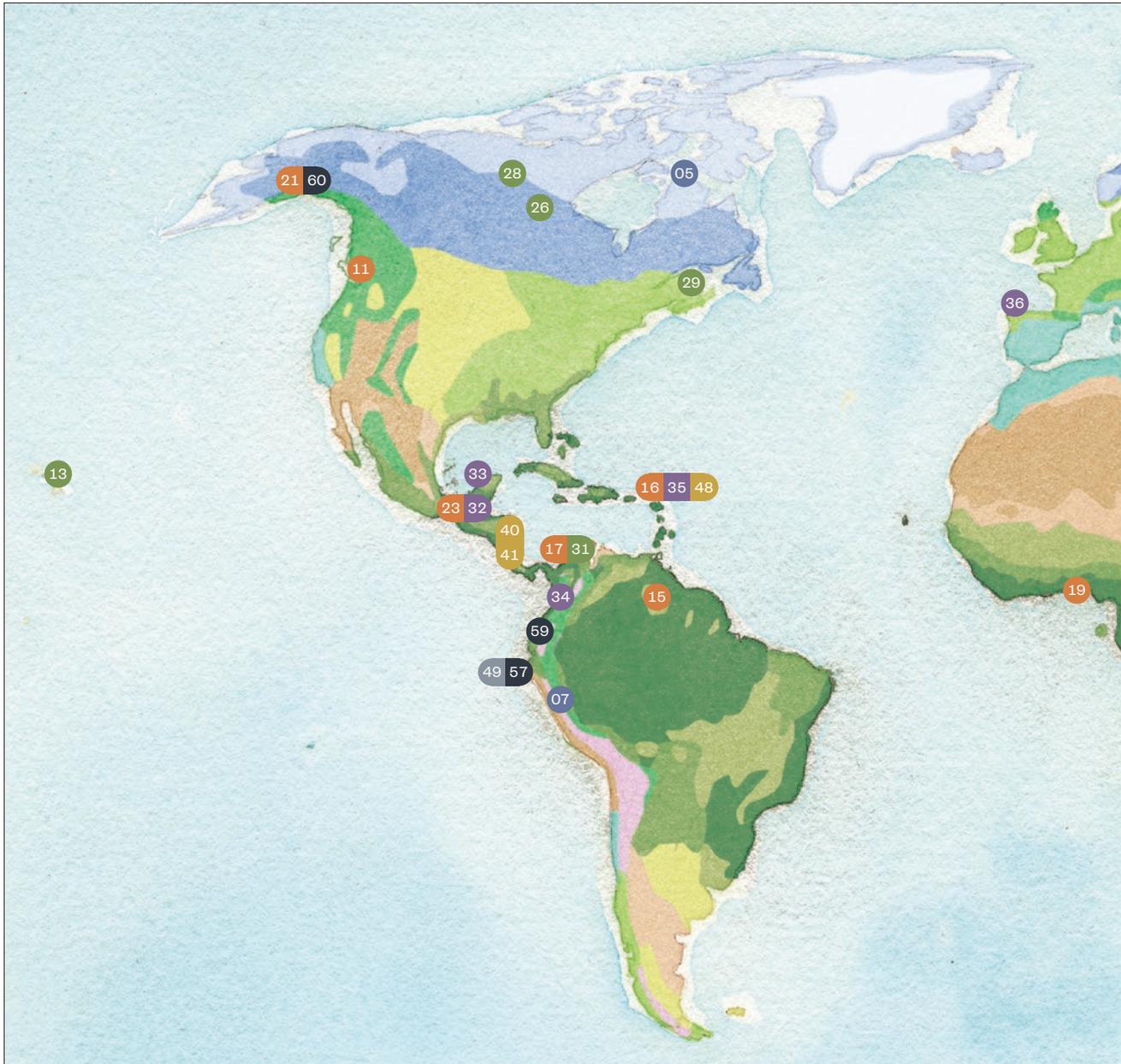
● Menaces sur les peuples autochtones et les communautés locales et la diversité biologique	260
● Transitions de la nature et de la culture vers la réalisation de la vision à l'horizon 2050	266
● Transitions culturelles vers des moyens de connaître et d'être différents	268
● Transitions foncières vers une protection des régimes fonciers coutumiers des peuples autochtones et communautés locales	274
● Transitions de la gouvernance vers une prise de décisions inclusive et un développement déterminé librement	280
● Incitations et transitions financières promouvant des solutions efficaces fondées sur la culture	286
● Transitions économiques vers une utilisation durable et des économies locales diverses	290
● Transition alimentaire : vers un nouveau dynamisme des systèmes alimentaires autochtones et locaux	296

## Partie V

### Contributions des peuples autochtones et des communautés locales à la vision à l'horizon 2050 304

Références	310
------------	-----

# Carte des études de cas



Au moins 50 % des terres du monde sont gérées collectivement par des peuples autochtones et des communautés locales en vertu de régimes fonciers coutumiers.

Les terres des peuples autochtones et des communautés locales renferment une bonne partie de la diversité biologique restante du monde.

Seuls 10 % disposent de garanties juridiques.

- Forêts tropicales et subtropicales de feuillus
- Forêts tropicales et subtropicales à feuillage persistant
- Prairies et terres arbustives de montagne
- Prairies tempérées
- Forêt de feuillus tempérée



- |   |                                       |   |            |
|---|---------------------------------------|---|------------|
|  | Forêt à feuillage persistant tempérée |  | Taïga      |
|  | Végétation méditerranéenne            |  | Zone aride |
|  | Savane                                |  | Déserts    |
|  | Région polaire                        |   |            |
|  | Toundra                               |   |            |

---

# Messages principaux

---

## 1

L'objectif d'Aichi pour la diversité biologique n° 18 du Plan stratégique 2011–2020 pour la diversité biologique, relatif aux savoirs traditionnels et à l'utilisation coutumière durable, n'a pas été atteint. Le mépris persistant des contributions primordiales des peuples autochtones et des communautés locales à la conservation de la diversité biologique et à l'utilisation durable, notamment dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, constitue l'une des grandes occasions manquées de la Décennie des Nations Unies pour la diversité biologique 2011-2020. Ce manquement a affecté la sous-réalisation de l'ensemble des 20 objectifs d'Aichi pour la diversité biologique, et des enseignements fondamentaux doivent encore en être tirés afin d'assurer l'avenir de la nature et des cultures.

Placer les cultures et les droits des peuples autochtones et des communautés locales au cœur de la stratégie pour la diversité biologique à l'horizon 2050 permettrait d'assurer des moyens de subsistance durables et le bien-être, ainsi que des résultats positifs pour la diversité biologique et le climat.

---

## 2

Surmonter le dualisme, la séparation et les déséquilibres dans les relations entre les humains et la nature est primordial pour affronter les crises de la diversité biologique et de la santé, y compris l'augmentation des zoonoses et des pandémies. Des interactions et partenariats durables entre les sciences et les systèmes de savoirs autochtones et locaux, qui incluent les femmes, les hommes, les anciens et les jeunes, enrichissent de holisme et de réciprocité les méthodes contemporaines de règlement des problèmes.

Les moyens autochtones de connaître et d'être évoquent et inspirent de nouveaux récits et de nouvelles visions de la culture et de la nature, pour travailler ensemble sur une terre vivante et sacrée.

---

Les valeurs, les modes de vie, les connaissances, les systèmes de gouvernance et de gestion des ressources, les économies et les technologies des peuples autochtones et des communautés locales ont beaucoup à apporter afin de réinventer des systèmes globaux différents qui peuvent mener à des visions partagées de la solidarité, en ne faisant pas de laissés-pour-compte.

Les peuples autochtones et les communautés locales proposent des changements vers des relations plus équilibrées au sein des sociétés et avec la nature, au moyen de six transitions essentielles :

- des transitions culturelles vers des moyens de connaître et d'être différents
- des transitions foncières vers une protection des régimes fonciers coutumiers des peuples autochtones et communautés locales
- des transitions de la gouvernance vers une prise de décisions inclusive et un développement déterminé librement
- des incitations et des transitions financières promouvant des solutions efficaces fondées sur la culture
- des transitions économiques vers une utilisation durable et des économies locales diverses
- des transitions alimentaires vers un nouveau dynamisme des systèmes alimentaires autochtones et locaux.

Ces transitions sont désormais devenues impératives pour la survie des peuples autochtones et des communautés locales et la santé des personnes et de la planète. Il s'agit de visions intergénérationnelles qui respectent les luttes historiques et la sagesse des générations passées, en s'inspirant de l'expérience et des innovations des générations actuelles, et qui incarnent l'héritage et les espoirs pour les générations futures. Elles contribuent à l'effort conjoint de l'humanité pour sauver notre maison commune.

---

# Synthèse

---

Les Perspectives locales de la diversité biologique présentent les points de vue et les expériences des peuples autochtones et des communautés locales sur la crise environnementale actuelle, et leurs contributions au Plan stratégique pour la diversité biologique de la Convention sur la diversité biologique. La première édition (LBO-1) fut publiée en 2016 en complément à la quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique (GBO-4). Elle s'est affirmée comme source essentielle de preuves des actions et contributions des peuples autochtones et communautés locales en faveur de la réalisation des objectifs de la Convention sur la diversité biologique (CDB).

---

## **Partie II: Progrès réalisés au cours de la Décennie des Nations Unies pour la diversité biologique 2011–2020 : messages principaux concernant le Plan stratégique pour la diversité biologique et les Objectifs d'Aichi pour la diversité biologique du point de vue des peuples autochtones et des communautés locales**

---

# But stratégique A

---

Gérer les causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la diversité biologique en intégrant la diversité biologique dans l'ensemble du gouvernement et de la société.

---

## Message principal

Les visions du monde qui séparent la nature et la culture sont une cause sous-jacente de l'appauvrissement de la diversité biologique, puisque les cultures conditionnent les comportements et encadrent les relations des personnes avec les autres et avec le monde naturel. Les systèmes de valeur et les modes de vie holistiques et divers des peuples autochtones et des communautés locales à travers le monde offrent, sous l'angle culturel, des visions particulières de futurs durables alternatifs qui doivent être comprises, respectées et protégées par les gouvernements, l'économie et la société. Néanmoins, les cultures des peuples autochtones et des communautés locales et la diversité biologique riche de leurs terres qui y est associée continuent d'être rongées et déplacées par des systèmes de production et de consommation dominants non durables, qui détruisent la diversité biologique de la planète.

---

## Recommandations

Alors qu'ils s'attaquent aux causes sous-jacentes du recul de la diversité biologique, les peuples autochtones et les communautés locales, les gouvernements, les organisations de conservation et les autres acteurs devraient :

- promouvoir des approches holistiques associant nature et culture dans des systèmes socio-écologiques intégrés ;
- soutenir le renouveau culturel et l'échange interculturel ;
- faire participer les peuples autochtones et les communautés locales aux processus locaux, nationaux et mondiaux de prise de décisions, en défendant des régimes fonciers sûrs, les savoirs locaux et autochtones, et le plein respect des droits individuels et collectifs ;
- élaborer un nouveau cadre politique pour la production et la consommation durables, qui comprenne le développement immédiat d'économies locales durables.

---

# But stratégique B

---

Réduire les pressions directes exercées sur la diversité biologique et encourager l'utilisation durable.

---

## Message principal

Les habitats naturels, les plantes et les animaux, et les avantages que les personnes reçoivent de la nature diminuent à un rythme alarmant, en grande partie en conséquence directe de l'expansion de l'agro-industrie et des industries extractives alimentées par le paradigme actuel de la croissance économique. Leur déclin est plus lent dans les eaux et sur les terres et territoires des peuples autochtones qu'ailleurs, en conséquence de leur gouvernance, de leurs valeurs et de leurs pratiques, mais ils subissent toutefois de très fortes pressions. Dans de nombreux pays, les peuples autochtones et les communautés locales sont des acteurs centraux de l'agriculture, de la pêche, de l'aquaculture et de l'exploitation forestière durables, et sont des gardiens des habitats. Une transformation radicale de la gouvernance est nécessaire, vers une gouvernance qui reconnaît pleinement le rôle des peuples autochtones et des communautés locales dans la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, et leur contribution à la protection des écosystèmes, deux aspects qui sont actuellement sous-estimés et insuffisamment pris en compte.

Les peuples autochtones et les communautés locales possèdent et gèrent au moins 50 pour cent de la surface terrestre mondiale, et beaucoup œuvrent au sein des instances politiques et sur le terrain pour défendre leurs territoires, gérer leurs ressources de manière durable, et lutter contre la pollution, les espèces exotiques envahissantes et les effets du changement climatique. Néanmoins, leurs terres et leurs eaux et la diversité biologique qu'elles renferment sont directement menacées par le développement à une échelle industrielle et par les incursions illégales. Les peuples autochtones et les communautés locales qui luttent contre ces menaces et pour conserver leurs terres paient un lourd tribut pour leur action. Ils sont confrontés de manière croissante aux intimidations, à la criminalisation et à la violence, y compris aux assassinats de dirigeants de communautés.

---

## Recommandations:

- Les gouvernements et les autres acteurs devraient soutenir les peuples autochtones et les communautés locales dans la protection de leurs terres, eaux, territoires et diversité biologique, en appliquant une approche fondée sur les droits humains, qui comprendrait :

- des mesures pour assurer la propriété coutumière des terres et des eaux des peuples autochtones et des communautés locales, et défendre leurs droits ;
- des mesures de protection efficaces pour les défenseurs de l'environnement ;
- un appui à une plus grande participation des peuples autochtones et des communautés locales aux instances politiques pertinentes ;
- une harmonisation des aspects pertinents du droit et des politiques internationaux et nationaux ;
- une tolérance nulle face aux violations des droits humains.
- Les statistiques nationales et mondiales sur les contributions des petits producteurs, y compris des peuples autochtones et des communautés locales, devraient être améliorées.
- Des mesures fiscales innovantes devraient être adoptées pour soutenir les économies locales durables.
- La reddition des comptes des industries responsables de la pollution et des dégâts à l'environnement devrait être accrue.
- L'appui et les ressources pour les contributions importantes des peuples autochtones et des communautés locales à la prise en compte des facteurs directs de recul de la diversité biologique, sur la base des savoirs et pratiques autochtones et locaux, devraient être développés.

---

## But stratégique C

---

Améliorer l'état de la diversité biologique en sauvegardant les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique.

---

### Message principal

Les peuples autochtones et les communautés locales sont en première ligne pour protéger la diversité génétique, la diversité des espèces et la diversité des écosystèmes. Une grande partie des écosystèmes riches en diversité biologique, qui renferment de nombreuses espèces menacées, sont régis par des régimes coutumiers ou communautaires. De plus, les peuples autochtones et communautés locales gèrent et améliorent également la diversité génétique, en particulier grâce à leurs systèmes de production agro-écologiques hautement diversifiés.

Un changement conceptuel est nécessaire, pour passer de la « conservation comme objectif » d'interventions externes dans des aires apparemment « naturelles » sans influence humaine, à la compréhension du fait que de bons résultats en matière de conservation découlent de relations continues entre les humains et la nature enracinées dans la culture, tel que le montrent les peuples autochtones et les communautés locales avec leurs terres, leurs territoires et leurs ressources. Une transformation radicale est nécessaire pour passer des approches de conservation actuelles qui excluent et aliènent les peuples autochtones et les communautés locales, à des approches collaboratives fondées sur les droits qui soutiennent et promeuvent la conservation pilotée par les communautés et l'utilisation coutumière durable, et qui promeuvent les relations réciproques entre la nature et la culture.

---

## Recommandations:

- Les gouvernements, les organismes chargés de la conservation et les acteurs concernés devraient promouvoir et soutenir la transformation de la conservation en l'axant sur :
  - la reconnaissance de la mosaïque écologique complexe et enrichie que les terres et territoires des peuples autochtones et des communautés locales offrent, et la priorité qui leur est accordée, avec de bons résultats en matière de conservation qui prospèrent grâce à des approches ancrées dans la culture ;
  - des approches collaboratives fondées sur les droits qui soutiennent et promeuvent les modes de vie communautaires qui enrichissent les relations entre les humains et la nature ;
  - l'accent mis sur la qualité d'une bonne gouvernance équitable, de la justice et de l'équité plutôt qu'un accent mis sur l'expansion quantitative des aires protégées et conservées.
- Tous les acteurs devraient reconnaître et respecter les peuples autochtones et les communautés locales en tant que titulaires de droits, et respecter et promouvoir leur relation distincte et spéciale à la terre, aux eaux, aux territoires et aux ressources.
- Des mesures juridiques appropriées devraient être appliquées pour la reconnaissance des territoires et de la gouvernance autonome des peuples autochtones et des communautés locales.
- L'appui à la conservation pilotée par les communautés devrait être élargi.
- Les droits humains et l'équité devraient être défendus dans toutes les formes de conservation.
- Tous les acteurs devraient intégrer la protection des espèces, y compris dans les paysages de production et les habitats bioculturels, et travailler avec les peuples autochtones et les communautés locales pour protéger et promouvoir la diversité génétique, y compris dans les systèmes locaux d'alimentation.
- Tous les acteurs devraient s'engager pour une plus grande coordination et coopération à tous les niveaux et entre les différentes juridictions, afin de protéger la diversité génétique, la diversité des espèces et la diversité des écosystèmes.

---

# But stratégique D

---

Renforcer les avantages retirés pour tous de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes.

---

## Message principal

Pour les peuples autochtones et les communautés locales, les écosystèmes et les habitats qui fournissent des « services essentiels » sont leurs terres, territoires, eaux et ressources coutumiers, qui assurent les moyens de subsistance et satisfont les besoins spirituels et culturels. Guidés par l'éthique culturelle du maintien de relations harmonieuses entre les humains et la nature des peuples autochtones et des communautés locales, les terres et territoires collectifs jouent également des rôles essentiels pour le bien commun, en stockant du carbone, en consolidant la résilience des écosystèmes, en atténuant le changement climatique, et en s'y adaptant. Toutefois, dans les systèmes économiques et de valeurs actuels, ces terres continuent d'être usurpées et détériorées par des interventions visant à privatiser ces ressources et à les transformer en marchandises. Les savoirs autochtones et locaux sont particulièrement précieux pour la restauration écologique et le développement de la résilience, mais ces savoirs continuent d'être sous-estimés et sont souvent encore négligés dans les programmes de restauration écologique. La mise en œuvre nationale du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation devrait promouvoir des partages des avantages plus larges pour les peuples autochtones et les communautés locales, sur la base de leurs relations coutumières avec leurs terres, territoires et ressources et de leur gestion, notamment à partir des semences, des ressources génétiques et biologiques, et du commerce de produits biologiques.

---

## Recommandations:

- Les gouvernements devraient s'acquitter de leurs obligations : de respecter et protéger les droits des peuples autochtones et des communautés locales sur leurs terres, eaux et ressources ; de respecter leurs valeurs culturelles et de leur donner la priorité, notamment concernant des sites sacrés et des espèces renfermant une importance culturelle ; et de promouvoir la santé, les moyens de subsistance et le bien-être, en particulier des femmes, des personnes pauvres et des personnes vulnérables.
  - Les gouvernements devraient accroître la reconnaissance et le financement équitable et accessible des actions des peuples autochtones et des communautés locales en faveur de la protection des écosystèmes, du piégeage de carbone, de la restauration et de la consolidation de la résilience, avec la pleine reconnaissance du rôle des savoirs autochtones et locaux.
  - Des cadres de partage équitable des avantages devraient être élaborés afin de récompenser les peuples autochtones et les communautés locales de leurs efforts de conservation et de leur gestion coutumière et utilisation durable de la diversité biologique à travers des partenariats et des collaborations.
-

---

# But stratégique E

---

Renforcer la mise en œuvre au moyen d'une planification participative, de la gestion des connaissances et du renforcement des capacités.

---

## Message principal

Les peuples autochtones et les communautés locales apportent des contributions importantes aux trois objectifs de la Convention, à travers leurs savoirs traditionnels, l'utilisation coutumière durable, et des actions collectives. Alors que leur rôle a commencé à être reconnu dans les processus mondiaux, il reste mal reconnu dans les Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) et dans la plupart des pays, les mécanismes pour la participation pleine et effective des peuples autochtones et des communautés locales aux niveaux national et local restent à développer. Les systèmes communautaires de surveillance et d'information (SCSI) sont des outils efficaces pour mettre en évidence les besoins et priorités locaux, ils rendent visibles les contributions des peuples autochtones et des communautés locales et fournissent des données et des renseignements concrets au sujet de la mise en œuvre des engagements politiques mondiaux et nationaux sur le terrain.

---

## Recommandations:

- Les gouvernements devraient instituer des mécanismes nationaux et sous-nationaux permettant la participation pleine et effective des peuples autochtones et des communautés locales aux stratégies et plans d'action nationaux, et intégrer les savoirs traditionnels, l'utilisation coutumière durable, et le partage équitable des avantages.
  - Le soutien institutionnel, et le financement direct et à long terme devraient être accrus, conformément aux besoins identifiés par les peuples autochtones et les communautés locales.
  - Les liens entre différents systèmes de connaissances devraient être consolidés dans les plateformes mondiales, nationales et locales de surveillance et de compte rendu, avec l'intégration d'indicateurs pertinents relatifs aux tendances en matière de savoirs traditionnels et de bien-être des peuples autochtones et des communautés locales.
  - Les systèmes de données et de compte rendu nationaux et mondiaux devraient générer des données ventilées sur le statut des peuples autochtones, des communautés locales, des femmes, des jeunes et des groupes marginalisés, y compris à travers l'appui et le financement à des SCSI complémentaires des peuples autochtones et des communautés locales.
  - Des mesures de protection environnementales, sociales et culturelles solides devraient être intégrées dans tous les processus de mobilisation des ressources.
-

---

# Partie III: Diversité biologique, climat et développement durable

---

« Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 » regroupe dans un même programme universel commun la conservation de la diversité biologique, le changement climatique et le développement durable, mais dans de nombreux pays, ces aspects restent mis en œuvre et pris en compte de manière fragmentée. Les peuples autochtones et les communautés locales continueront d'être affectés de manière disproportionnée si les Objectifs d'Aichi pour la diversité biologique et les Objectifs de développement durable (ODD) ne sont pas atteints. Néanmoins, ces objectifs peuvent donner les moyens aux peuples autochtones et aux communautés locales de surmonter la vulnérabilité et l'exclusion grâce au pouvoir de leurs actions collectives, au développement déterminé librement, et à l'appui du gouvernement. Les peuples autochtones et les communautés locales apportent des contributions particulières à la réalisation d'objectifs mondiaux, de manière intégrée et holistique. Les placer au cœur de la mise en œuvre est positif sur trois plans : associer la réalisation des droits humains et du bien-être, la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, et l'entretien des écosystèmes naturels pour gérer les changements climatiques. Les indicateurs relatifs aux droits et au bien-être des peuples autochtones et des communautés locales constituent des mesures importantes des progrès dans la mise en œuvre du programme mondial de changement.

La diversité culturelle est une source créative et un moteur du développement durable. La culture donne aux peuples et aux communautés un fort sentiment d'identité et de cohésion sociale. Des politiques sensibles aux contextes culturels peuvent donner de meilleurs résultats en matière de développement, plus durables, inclusifs et équitables. Les progrès dans la réalisation de la promesse de « ne pas faire de laissés-pour-compte » exigent des cadres de suivi solides qui impliquent ceux qui sont les plus directement touchés par l'exclusion sociale et la discrimination structurelle.

Le Navigateur autochtone est un outil de suivi participatif qui permet aux peuples autochtones de générer des données sur les tendances dans la reconnaissance des droits des peuples autochtones au développement, d'analyser leur situation, et de développer des stratégies pour répondre à leurs préoccupations. Il leur permet également de faire le suivi de la mise en œuvre des instruments de politique internationale, notamment les ODD, et leur donne les moyens de tenir les États pour responsables et de participer avec assurance aux côtés des parties prenantes clés, pour exiger un changement des politiques. À ce jour, les expériences des communautés autochtones de 11 pays ont été recueillies par le Navigateur autochtone. La vie terrestre (ODD 15) s'affirme comme la priorité pour les peuples autochtones et les communautés locales, tout comme la lutte contre la pauvreté (ODD 1), la réduction des inégalités, y compris en matière de genre (ODD 10 et 5), l'éducation de qualité (ODD 4), et la bonne santé et le bien-être (ODD 3). L'absence de citoyenneté, de reconnaissance juridique et de mesures de protection sociale pour les peuples autochtones a été identifiée comme un obstacle limitant la participation significative des peuples autochtones aux ODD.

---

## Recommandations

- Les gouvernements et les autres acteurs devraient reconnaître les droits et appliquer des principes démocratiques à tous les niveaux, afin de garantir des avantages pour l'ensemble de la société, alors qu'ils œuvrent à relever les défis relatifs au développement, à la diversité biologique et au changement climatique.
- Les peuples autochtones et les communautés locales devraient continuer de développer les systèmes communautaires de surveillance et d'information, recueillir les preuves et déployer les efforts nécessaires à plus de transparence et de reddition des comptes à tous les niveaux.
- Les peuples autochtones et les communautés locales devraient également développer les actions individuelles et collectives, en s'appuyant sur les savoirs intergénérationnels en matière de résolution des problèmes de manière créative et innovante. Ils devraient également promouvoir la compréhension des liens entre nature et culture, et entre aspects locaux et aspects mondiaux.
- Tous les acteurs devraient développer des partenariats visant à générer des connaissances et à obtenir des résultats durables et équitables, notamment au moyen :
  - d'une plus grande reconnaissance de la valeur des savoirs autochtones et locaux parallèlement aux connaissances scientifiques ;
  - de recherches participatives ;
  - d'une éducation promouvant le développement durable ;
  - de l'utilisation de technologies appropriées et innovantes ;
  - de la création de plateformes de connaissances regroupant différents acteurs.

---

## Partie IV: Transitions vers une vie en harmonie avec la nature

---

*« La nature a besoin de mesures urgentes. Nous devons agir maintenant pour protéger notre diversité biologique. Il n’y a plus de temps à perdre. La reconnaissance de nos droits d’administrer nos territoires et de pratiquer nos connaissances contribue à la reconnaissance des communautés et des écosystèmes. En tant que gardiens et défenseurs de la Terre nourricière, nous exhortons tous les gouvernements à agir au nom de la biodiversité. Considérez-nous comme l’élément le plus utile de la solution et travaillez avec nous vers une nouvelle relation avec la nature, une relation qui guérit et nourrit, pour toutes nos générations futures. »*

— Déclaration du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité, février 2020, Rome

---

### **Menaces sur les peuples autochtones et les communautés locales et la diversité biologique**

Les peuples autochtones et les communautés locales subissent de plein fouet le recul de la diversité biologique et culturelle. Ces pertes sont le résultat de systèmes mondiaux de valeurs, de connaissances, de gouvernance, de production, de consommation, de technologies, d’économies, d’incitations et de commerce non durables, qui reposent tous sur un pouvoir décisionnel inégal concernant l’avenir de la nature et des peuples. Les racines de ces problèmes ont leur origine dans la vision dominante selon laquelle les humains sont séparés de la nature, ainsi que dans des systèmes de valeurs qui privilégient les intérêts individuels et la réalisation de bénéfices. La nature est considérée comme une ressource économique à exploiter et sa détérioration est traitée comme une externalité de l’économie dominante.

Les réformes de la gouvernance sont un élément crucial de la solution. La prise de décisions dominée par des élites et des intérêts particuliers puissants est souvent liée à la corruption systémique et à des distorsions de l’État de droit démocratique, de grandes parties de la société étant laissées-pour-compte. Les mesures d’incitation et les subventions sont principalement axées sur la croissance de modèles de production et de consommation non durables, notamment au moyen de systèmes alimentaires agro-industriels qui donnent trop souvent lieu à des aliments et à des régimes malsains. La crise de la diversité biologique, du changement climatique et du développement sont en partie une conséquence directe de ces facteurs.

L'empiètement et la perturbation des écosystèmes naturels et les pratiques agricoles industrielles actuelles ont également donné lieu à des risques sans précédent de prévalence accrue de nombreuses zoonoses, notamment des coronavirus, dont le plus récent a causé la COVID-19. La pandémie mondiale de COVID-19 a mis en lumière les vulnérabilités et la résilience insuffisante des systèmes de santé humains, en affectant simultanément les systèmes économiques et commerciaux, les systèmes financiers, les systèmes alimentaires, et les systèmes sociaux et politiques. Ces problèmes systémiques et interdépendants exigent des solutions conjointes qui ne resteront pas immobilisées dans des approches « du statu quo », qui sommeront l'humanité de repenser et revoir de toute urgence nos relations sociales et culturelles avec les autres et avec la nature.

---

## Transitions de la nature et de la culture vers la réalisation de la vision à l'horizon 2050

Les valeurs, les modes de vie, les connaissances, les systèmes de gouvernance et de gestion des ressources, les économies et les technologies des peuples autochtones et des communautés locales ont beaucoup à apporter pour affronter ces crises et réinventer les systèmes globaux différents qui peuvent mener à des visions partagées de la solidarité, « en ne laissant personne pour compte ». Les peuples autochtones et les communautés locales proposent des changements vers des relations plus équilibrées au sein des sociétés et avec la nature, au moyen de six transitions essentielles :

des transitions culturelles vers des moyens de connaître et de faire différents

- des transitions foncières vers une protection des régimes fonciers coutumiers des peuples autochtones et communautés locales
- des transitions de la gouvernance vers une prise de décisions inclusive et un développement déterminé librement
- des incitations et des transitions financières promouvant des solutions efficaces fondées sur la culture
- des transitions économiques vers une utilisation durable et des économies locales diverses
- des transitions alimentaires vers un nouveau dynamisme des systèmes alimentaires autochtones et locaux.

Chacune de ces transitions répond à des problèmes spécifiques urgents et renferme ses propres dynamiques, mais elles sont liées entre elles de manière systémique. En effet, aucune transition ne peut réussir seule, ces transitions doivent avoir lieu simultanément, et être déployées de manière à se renforcer les unes les autres, afin de maximiser le potentiel de transformation. Ces transitions sont désormais devenues impératives pour la survie des peuples autochtones et des communautés locales et la préservation de la santé de la biosphère, dont les limites ont été dépassées.

## **Transitions culturelles vers des moyens de connaître et d'être différents**

Les différentes manières qu'a l'humanité de vivre, de connaître et d'être dans la nature sont célébrées, avec la promotion de valeurs et de visions du monde plurielles dans nos systèmes économiques, politiques et sociaux, garantissant ainsi la résilience mutuelle de la nature et de la société. Les cultures diverses des peuples autochtones et des communautés locales alimentent et inspirent l'émergence de nouveaux modèles culturels qui situent l'humanité dans un monde vivant, intelligent et sacré.

L'éducation au développement durable est universelle et l'importance de la diversité biologique et des valeurs culturelles est largement comprise. Partout, les personnes disposent des informations et connaissances nécessaires, et des capacités permettant un développement durable et des modes de vie en harmonie avec la nature.

La vie sur terre a été un processus de co-évolution, la diversité biologique aux côtés de la diversité humaine, avec la création de la diversité génétique, des espèces et des écosystèmes. Aujourd'hui, les systèmes de soutien à la vie de la Planète déclinent rapidement et toutes les intelligences créatives de l'humanité sont nécessaires pour affronter la crise planétaire. Les peuples autochtones et les communautés locales contemporains, dont les cultures et les valeurs incarnent les connaissances et relations historiques avec des terres et des eaux ancestrales, revêtent une importance particulière pour la conservation et la restauration d'écosystèmes vitaux menacés. Les sociétés modernes peuvent apprendre des peuples autochtones et des communautés locales concernant l'appartenance à des écosystèmes vivants et la participation des humains à un monde intelligent et sacré. De nouveaux modèles et de nouvelles visions de la culture et de la nature travaillant de concert peuvent transformer le déséquilibre actuel des relations entre les humains et la nature.

L'inclusion des savoirs autochtones et locaux parallèlement aux sciences, en tant que systèmes complémentaires de connaissances pour mieux comprendre la diversité biologique, ses valeurs, son fonctionnement, son statut et ses tendances, et les conséquences de sa disparition à différentes échelles, représente l'une des grandes avancées de ces dernières années.

Les éléments clés de la transition :

promotion de la diversité biologique et culturelle, durabilité, langues, droits humains et patrimoine dans les programmes scolaires et l'éducation informelle ;

- transmission des savoirs autochtones et locaux dans les écoles, programmes destinés à la jeunesse, campagnes d'information et d'éducation, festivals culturels et célébrations, réseaux sociaux et communication publique ;
- interactions soutenues entre les systèmes de connaissances scientifiques et les systèmes de connaissances autochtones et locaux ;
- renouvellement des cultures et échanges entre les cultures à travers les arts et les médias.

## **Transitions foncières vers une protection des régimes fonciers coutumiers des peuples autochtones et communautés locales**

Les territoires de vie des peuples autochtones et des communautés locales, y compris leurs relations culturelles, spirituelles et coutumières particulières avec leurs terres et leurs eaux et leurs contributions intrinsèques et vitales au bien-être humain, à la conservation de la diversité biologique, à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation au changement climatique, sont protégés. Les terres, territoires et ressources collectifs des peuples autochtones et des communautés locales sont juridiquement reconnus et protégés conformément au droit international ; les classifications de l'utilisation des sols et les enregistrements des titres fonciers pour défendre le régime foncier coutumier sont réformés ; et la couverture mondiale de zones conservées, utilisées durablement et restaurées augmente progressivement et de manière significative.

Les terres et territoires collectifs revêtent une importance existentielle pour la survie des peuples autochtones et des communautés locales et la diversité biologique, et garantir des avantages plus larges au niveau mondial. Dans de nombreuses régions du monde, les terres des peuples autochtones deviennent peu à peu des îlots de diversité biologique et culturelle entourés par des zones dans lesquelles l'environnement a continué de se détériorer ; dans de nombreux cas, la diversité biologique augmente et s'améliore grâce aux valeurs et pratiques autochtones. Ne pas reconnaître et ne pas protéger les terres, les territoires, les eaux et les ressources des peuples autochtones et des communautés locales, avec les valeurs profondes de conservation qu'ils renferment, est l'une des plus grandes occasions manquées de conservation de la diversité biologique et d'utilisation durable de la décennie passée. Une transition vers la protection des systèmes fonciers coutumiers pourrait comporter de grands avantages pour la diversité biologique.

Les éléments clés de la transition :

- défendre les droits humains des peuples autochtones et des communautés locales, des femmes et des jeunes, conformément à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales ;
- adopter et développer des cadres, des mécanismes et des mesures concrètes efficaces sur le plan constitutionnel, juridique, politique et institutionnel, afin de reconnaître et appliquer juridiquement et adéquatement les droits des peuples autochtones et des communautés locales aux territoires, aux terres et aux ressources et de respecter leurs systèmes fonciers coutumiers ;
- réformer la gouvernance foncière et consolider les mesures visant à s'assurer que les entreprises respectent les droits humains et les normes environnementales ;
- renforcer les institutions de gouvernance des peuples autochtones et des communautés locales chargées des terres, des territoires et des ressources, notamment la cartographie participative communautaire, les délimitations, et la surveillance ;
- transformer les politiques et pratiques en matière de conservation en faveur d'approches collaboratives fondées sur les droits qui soutiennent et promeuvent la conservation et l'utilisation coutumière durable pilotées par les communautés, et qui célèbrent les relations réciproques entre la nature et la culture ;

- investir dans des partenariats et promouvoir des partenariats visant à garantir les droits fonciers collectifs, notamment l'accès à la justice et une amélioration des mesures de reddition des comptes, de remise en état et de restitution pour traiter les violations des droits fonciers des peuples autochtones et des communautés locales et la protection des défenseurs des droits humains environnementaux.

### **Transitions de la gouvernance vers une prise de décisions inclusive et un développement déterminé librement**

Des institutions de gouvernance spécialisées, y compris des autorités des peuples autochtones et des communautés locales, exercent le pouvoir décisionnel, aux échelons appropriés, en adoptant des approches impliquant l'ensemble du gouvernement et l'ensemble de la société, qui garantissent le respect des droits humains, la diversité biologique, et la diversité des valeurs culturelles. Ces institutions gouvernementales adaptent les mesures relatives à la transparence et à la responsabilité politique, juridique et institutionnelle, afin d'assurer davantage d'équité, de bien-être, de durabilité et de résilience pour tous.

Les inégalités de pouvoir dans les systèmes de gouvernance vont de pair avec des déséquilibres des résultats économiques, sociaux et écologiques, et la fragmentation vers des secteurs spécialisés de la prise de décisions des gouvernements a privilégié la croissance économique au détriment de la santé de l'environnement et du bien-être social. Des institutions de gouvernance holistiques, transparentes, responsables et axées sur l'intégration, qui défendent le respect des droits humains, et le partage équitable des avantages tirés de la nature, seront des éléments cruciaux d'une transition vers des résultats justes et durables pour les personnes et la planète. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 a présenté un programme universel à l'intention des gouvernements, des entreprises, de tous les peuples, de la société civile et de tous les citoyens, qui intègre les valeurs universelles des droits humains et une promesse de ne pas faire de laissés-pour-compte. Ce principe imprègne l'ensemble du programme de transformation, englobant, à l'échelon mondial, les inégalités, la diversité biologique, le changement climatique et les défis qui y sont associés.

Les éléments clés de la transition :

- l'intégration des stratégies de mise en œuvre et plans d'action sur le développement durable nationaux, la diversité biologique et le changement climatique, sur la base d'approches participatives inclusives et de la décentralisation de la prise de décisions ;
- la réforme des lois et politiques, afin d'inclure des approches plurielles et d'accroître l'équité, la diversité et la résilience ;
- l'amélioration des mécanismes de compte rendu et de responsabilité pour l'évaluation périodique des contributions de chaque pays et des progrès généraux ;
- l'autonomisation des peuples autochtones et des communautés locales et d'autres groupes marginalisés, en respectant notamment l'égalité entre les sexes et l'équité intergénérationnelle ;
- la consolidation de mesures de protection strictes qui garantissent la non-violation des droits humains dans la mise en œuvre du développement durable, et les mesures relatives à la diversité biologique et au changement climatique.

## **Incitations et transitions financières promouvant des solutions efficaces fondées sur la culture**

Les mesures d'incitation, y compris le soutien financier pour les actions collectives des peuples autochtones et des communautés locales et leurs solutions innovantes fondées sur la culture, sont prioritaires ; des mesures de protection environnementales, sociales et des droits humains relatives au financement de la diversité biologique sont appliquées ; et les mesures d'incitation perverses et les investissements néfastes sont supprimés ou réaffectés.

La mobilisation et l'affectation des ressources, tant monétaires que non-monétaires, sont des éléments cruciaux de la mise en œuvre effective du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Actuellement, beaucoup plus de ressources sont disponibles pour des activités qui favorisent la perte de diversité biologique et culturelle que pour des activités qui la préservent, la renforcent et la renouvellent. Ces activités incluent de se concentrer sur des solutions basées sur le marché et des moyens technologiques qui ont de fortes probabilités d'engendrer davantage de dégâts, plutôt que de s'attaquer aux causes sous-jacentes et au changement systémique. Des exemples de ces « solutions » controversées sont notamment le commerce de carbone, la géo-ingénierie, la biologie synthétique et le forçage génétique. Un changement majeur dans les investissements, les mesures d'incitation et les financements, y compris sur les évaluations des technologies, est nécessaire pour soutenir les activités, en particulier au moyen des actions collectives des peuples autochtones et des communautés locales, et des technologies appropriées qui profitent tant à la nature qu'aux êtres humains.

Les éléments clés de la transition :

- pleine reconnaissance et prise en compte des contributions des peuples autochtones et des communautés locales comme formes monétaires et non-monétaires de mobilisation des ressources, au moyen d'outils appropriés de surveillance, de reddition des comptes et de comptes rendus ;
- hausse des financements directs pour les peuples autochtones et les communautés locales et pour leurs solutions et activités basées sur la culture visant à la conservation et à l'utilisation durable, et inclusion des peuples autochtones et des communautés locales dans les comités nationaux chargés du financement de la diversité biologique au niveau national ;
- surveillance et comptes rendus concernant la mobilisation des ressources, afin d'inclure des données ventilées concernant les aides mondiales, régionales et nationales aux actions collectives des peuples autochtones et des communautés locales ;
- application de mesures de protection pratiques et concrètes concernant le financement de la diversité biologique, garantissant l'inclusion sociale et le respect des normes relatives aux droits humains dans l'ensemble des processus de mobilisation des ressources ;
- amélioration de l'efficacité de REDD+ au moyen d'une planification précoce, d'investissements initiaux, de la collecte de données de référence, et d'un suivi rigoureux et étendu des effets ;
- intégration des évaluations des technologies à tous les niveaux des politiques, de la planification et de la mise en œuvre de la diversité biologique ;
- élimination de mesures d'incitation perverses et application de mesures d'incitation positives, y compris en transformant les mesures en réponse à la COVID-19 en occasions de remodeler l'économie, pour l'orienter vers la durabilité pour les personnes et la planète ;
- réforme du secteur financier afin que les flux financiers respectent les pratiques durables.

## **Transitions économiques vers une utilisation durable et des économies locales diverses**

Des systèmes économiques différents et à échelle humaine prospèrent. Au sein de ces systèmes, l'utilisation coutumière durable des peuples autochtones et des communautés locales et d'autres producteurs à petite échelle contribuent à des économies durables et résilientes, et des modèles de consommation à plus petite échelle garantissent une société durable et juste.

La perte de diversité biologique, la détérioration du climat et l'intensification des inégalités sociales sont les conséquences d'un système économique qui vise la croissance infinie, mais qui dépend de ressources finies. De plus, des recherches récentes montrent que les systèmes actuels de production agricole et alimentaire à grande échelle et la disparition progressive des habitats accroissent le risque de pandémies virales comme la COVID-19. Une transformation radicale des systèmes économiques à fortes émissions de carbone et des systèmes mondiaux de production et de consommation est nécessaire, une transformation vers une pluralité de systèmes qui intègrent une utilisation, des pratiques et des technologies durables.

Il n'existe pas de modèle unique pour la transformation des pratiques non durables actuelles, mais l'on constate plutôt l'apparition de nombreuses solutions, innovations, technologies et alternatives différentes. Parmi elles, s'ils bénéficient de la reconnaissance et du soutien appropriés, les systèmes d'utilisation coutumière durable et la production à petite échelle des peuples autochtones et des communautés locales comportent de nombreux avantages à tous les niveaux, pour la diversité biologique, l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique, et le développement durable.

Les éléments clés de la transition :

- décentralisation, diversification et innovation des économies ;
- transformation des économies, d'économies basées sur les combustibles fossiles à des économies axées sur les énergies propres ;
- reconnaissance et appui, aux niveaux national et sous-national, accordés aux rôles, pratiques et technologies des peuples autochtones et des communautés locales ;
- partenariats pour la mise en œuvre du Plan d'action sur l'utilisation coutumière durable de la diversité biologique de la CDB ;
- augmentation de la responsabilité des entreprises et transformation des entreprises vers des pratiques durables, notamment concernant les chaînes d'approvisionnement ;
- reconnaissance et soutien accordés aux femmes et aux jeunes, qui sont les acteurs clés du nouveau dynamisme et de l'innovation des économies locales durables ;
- réduction de la surconsommation et des déchets, et promotion et mise en œuvre des principes des économies circulaires, qui dissocient activité économique et utilisation de ressources finies et promeuvent le recyclage et la régénération de l'environnement.

## **Transitions alimentaires vers un nouveau dynamisme des systèmes alimentaires autochtones et locaux**

Des écosystèmes et des cultures dynamiques assurent la diversité génétique et des régimes alimentaires variés, améliorant ainsi la santé, la résilience et les moyens de subsistance. Des systèmes alimentaires autochtones et locaux redynamisés contribuent à la sécurité alimentaire locale, à la souveraineté alimentaire et à l'agroécologie, et soutiennent une transition agricole juste.

Les peuples autochtones et les communautés locales ont nourri la diversité biologique agricole pendant des millénaires, tant pour l'alimentation que pour les médicaments et pour des valeurs spirituelles, culturelles et communautaires plus profondes, pour lesquelles les femmes jouent des rôles essentiels. La production à petite échelle et l'agriculture familiale nourrissent encore la majorité de la population mondiale, alors qu'elles utilisent moins de 25 pour cent des terres, des eaux et de l'énergie combustible fossile du monde. Préserver et développer la diversité dans l'agriculture, les paysages et les systèmes alimentaires sera essentiel pour une transformation vers des systèmes alimentaires justes, sains et résilients. Transformer les exploitations agro-industrielles non durables et mettre fin aux conversions des terres sur les terres et eaux coutumières des peuples autochtones et des communautés locales exige des changements systémiques de l'ensemble des systèmes alimentaires, notamment au moyen d'une planification stratégique de l'utilisation des terres, de l'amélioration de la diversité biologique et des valeurs des écosystèmes dans les paysages, de la redécouverte des traditions alimentaires et des valeurs du patrimoine culturel, et de l'adoption de mesures visant à réduire la consommation de produits alimentaires hautement transformés par les peuples autochtones et d'autres consommateurs des zones rurales et urbaines. Les systèmes alimentaires de la planète ayant atteint un point de rupture et les famines imminentes liées aux pandémies actuelles et futures menaçant, les systèmes alimentaires constitueront la pierre angulaire du changement vers des systèmes alimentaires et des économies locales diversifiés et résilients.

Les éléments clés de la transition :

- intégration de politiques alimentaires qui abordent de manière holistique tous les aspects des systèmes alimentaires ;
- garantie de la souveraineté alimentaire, de la sécurité alimentaire locale et de la réforme de la gouvernance ;
- adoption de l'agroécologie ;
- adoption d'approches systémiques, au détriment de l'application de solutions techniques restreintes ;
- garantie de l'accès aux terres et de la sécurité du régime foncier ;
- soutien aux politiques et financements pour des initiatives alimentaires locales, telles que banques de semences communautaires, coopératives, innovations technologiques et pratiques de gestion autochtones.

---

# Partie V: Contributions des peuples autochtones et des communautés locales à la vision à l'horizon 2050

---

## Aborder l'avenir en suivant les traces de nos ancêtres

Les peuples autochtones et les communautés locales prônent des relations culturelles avec la nature qui défendent la vie et qui sont cruciales pour le futur de la nature. La diversité culturelle va de pair avec la diversité biologique, puisque les êtres humains vivent leur vie quotidienne dans des écosystèmes différents. La plupart de la diversité biologique qui reste dans le monde sur les terres et dans les eaux des peuples autochtones et des communautés locales a été alimentée par les relations particulières des peuples autochtones avec la nature. Assurer le gardiennage permanent par les peuples autochtones et les communautés locales de leurs territoires et ressources exige des États qu'ils reconnaissent et garantissent juridiquement la sécurité du régime foncier collectif des peuples autochtones et des communautés locales et qu'ils respectent leurs institutions et pratiques permanentes de gouvernance.

Deux mille vingt devait être une « super année » pour la nature et la diversité biologique, notamment avec l'adoption d'une nouvelle stratégie mondiale pour la diversité biologique à l'horizon 2050 tournée vers l'avenir, lors de la quinzième réunion de la Conférence des Parties (COP-15) à la CDB en Chine. Un programme chargé de processus et événements dans le domaine de la diversité biologique a été bouleversé par la pandémie de COVID-19, un événement qui a mis en lumière les interactions multiples et la profonde fragilité systémique des systèmes humain et naturel. La fréquence accrue des pandémies et de nouvelles formes de zoonoses (maladies transmises des animaux à l'homme), causées par des coronavirus et d'autres vecteurs, met en évidence les déséquilibres dans nos relations avec la nature, qui doivent être affrontés au-delà de l'urgence immédiate de la situation sanitaire actuelle. Un « retour rapide à la normale », avec ses multiples déséquilibres et vulnérabilités dans les systèmes de santé humaine, les systèmes alimentaires, les systèmes économiques et commerciaux, les systèmes financiers et les systèmes sociaux et politiques, pourrait aggraver la crise de la santé humaine et la crise planétaire.

Les problèmes systémiques et interdépendants mettent l'humanité au défi de trouver de nouveaux chemins vers la vision de la vie en harmonie avec la nature, d'ici 2050 et au-delà. La stratégie pour la diversité biologique à l'horizon 2050 doit envisager un futur qui s'écarte radicalement de la vision « à court terme » des rendements rapides, au profit de solutions holistiques à long terme.

Les six transitions identifiées par les peuples autochtones et les communautés locales comme des voies critiques vers la transformation - avec des manières différentes de connaître et d'être, un régime foncier sûr, une gouvernance inclusive, des financements et des mesures d'incitation responsables, des économies durables et des systèmes alimentaires locaux - sont désormais devenues impératives pour la transformation de systèmes sociaux, culturels, économiques, politiques et technologiques qui ont échoué.

Ces transitions sont des visions intergénérationnelles qui respectent les luttes historiques et la sagesse des générations passées, en s'inspirant de l'expérience et des innovations des générations actuelles, et qui incarnent l'héritage et les espoirs pour les générations futures.

Les histoires et les expériences partagées dans cette publication sont uniquement un aperçu de la multitude de mesures adoptées par les peuples autochtones et les communautés locales à travers le monde. Le soutien des gouvernements et d'autres acteurs en faveur d'actions collectives des peuples autochtones et des communautés locales pourrait favoriser des partenariats stratégiques en faveur du changement et permettre aux peuples autochtones et aux communautés locales de multiplier leurs contributions à la conservation de la diversité biologique et à l'utilisation durable, à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation au changement climatique, et au développement durable.

Nous sommes tous de futurs ancêtres, mis au défi d'assurer le renouveau de la Planète pour les générations à venir. Il s'agit de l'effort conjoint de l'humanité pour sauver notre maison commune.



---

# Partie I

← ●  
Femme portant le lourd fruit de la récolte de la cardamome noire (Thao Qua). Une fois coupés, les fruits sont recueillis dans des paniers en osier portés sur le dos des ouvriers puis transportés vers un camp pour le séchage. Photo : Ian Teh

---

# Introduction

---

En 2016, à l'occasion de la treizième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CdP 13), les Parties ont salué la première édition et demandé la publication d'une deuxième édition conjointement avec la publication de la cinquième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique (GBO-5) en 2020. Les *Perspectives locales de la diversité biologique 2 : contributions des peuples autochtones et des communautés locales à la mise en œuvre du Plan stratégique 2011–2020 pour la diversité biologique et le renouveau de la nature et des cultures* (LBO-2), un complément aux GBO-5, ont été rédigées en réponse à cette demande à travers une collaboration du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité, du Forum des femmes autochtones sur la diversité biologique, des Centres de distinction des savoirs autochtones et locaux, de Forest Peoples Programme et du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique. Elles rassemblent des informations et des études de cas provenant de peuples autochtones, de communautés locales et d'organisations communautaires du monde entier, ainsi que des informations publiées provenant de sources académiques et non-académiques.

La structure des LBO-2 est présentée ci-dessous.

---

## Structure du rapport

Ce rapport est structuré tel que suit :

- Messages principaux
- Partie I. Introduction
- Partie II. Progrès réalisés au cours de la Décennie des Nations Unies pour la diversité biologique 2011–2020
- Partie III. Diversité biologique, changement climatique et développement durable
- Partie IV. Transitions vers une vie en harmonie avec la nature
- Partie V. Contributions des peuples autochtones et des communautés locales à la vision à l'horizon 2050.

---

I La première partie présente une introduction et une vue d'ensemble des contenus, du contexte et de la structure du rapport.

---

II La deuxième partie suit un format similaire à celui de la première édition des LBO : elle est composée de 20 chapitres, dont chacun présente les points de vue et les expériences des peuples autochtones et des communautés locales en lien avec l'un des 20 objectifs d'Aichi pour la diversité biologique. Chaque chapitre recueille les contributions, les recherches et la sagesse collectives d'un groupe

---

d'auteurs autochtones et non-autochtones les plus divers. À partir des contextes et expériences dans toutes les régions du monde, ces chapitres recueillent des évaluations des progrès dans la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la diversité biologique, qui intègrent et tiennent compte des savoirs et des points de vue des peuples autochtones et des communautés locales, tant dans les textes descriptifs que dans un vaste éventail d'études de cas. Ce qu'ils constatent, et ce qui est démontré ici, est que les progrès dans la réalisation des objectifs est lacunaire, inégale et entravée par des facteurs politiques et économiques ancrés dans des modèles économiques, culturels et de production dominants. Au vu des négociations en cours pour l'établissement d'un cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, il est crucial que les enseignements tirés de la mise en œuvre des Objectifs d'Aichi pour la diversité biologique soient soigneusement étudiés. Par conséquent, des recommandations et des occasions en ce sens sont présentées pour chaque objectif. Chaque chapitre comprend un bref résumé de ce que signifie l'objectif pour les peuples autochtones et les communautés locales, de leurs contributions et expériences par rapport à cet objectif, des messages clés, et un résumé des occasions et des actions recommandées.

---

La troisième partie illustre les points de vue et les approches holistiques des peuples autochtones et des communautés locales pour faire face aux crises interdépendantes de la diversité biologique, du changement climatique et des Objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD). Elle précise comment une approche fondée sur les droits humains et une approche fondée sur les écosystèmes peuvent converger pour aboutir à des solutions. Elle décrit certaines contributions et préoccupations des peuples autochtones et des communautés locales en lien avec les ODD.

III

---

La quatrième partie étoffe les deuxième et troisième parties, et expose une série de six transitions interdépendantes qui émanent des recommandations et des besoins des peuples autochtones et des communautés locales, et qui sont essentielles pour progresser vers la réalisation de la vision d'une « vie en harmonie avec la nature » à l'horizon 2050.

IV

---

La cinquième partie se termine par des déclarations concernant les contributions des peuples autochtones et des communautés locales à la vision à l'horizon 2050.

V

### **Avertissement**

Chez les peuples autochtones, par respect, il est commun que les personnes soient autorisées à raconter leurs histoires à leur manière. Dans le cadre d'une évaluation globale, ceci n'est pas possible. Parmi les sept régions socio-culturelles autochtones reconnues par l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones, on trouve une très grande diversité. C'est précisément cette diversité que nous souhaitons protéger et nourrir, mais il est difficile d'en rendre compte dans le cadre d'un examen sommaire. Par conséquent, bien que ce rapport reflète les expériences de ses auteurs et éditeurs, et les avis et recommandations de politiques reçus des peuples autochtones et communautés locales des quatre coins du monde, les lecteurs devraient consulter directement les personnes dont les récits figurent dans la présente analyse afin de comprendre leurs concepts, interprétations et besoins, et s'assurer que ces personnes participent directement à la conception et à la mise en œuvre des politiques.

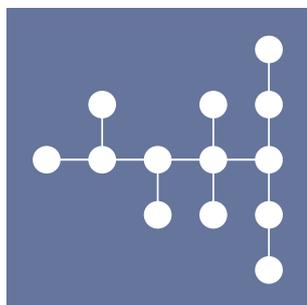


---

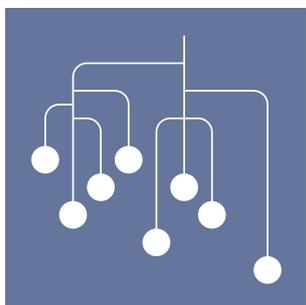
# Partie II

← ●  
Femme gardant des moutons dans un pâturage à  
flanc de coteau au Pérou. Photo : Tim Dirven.

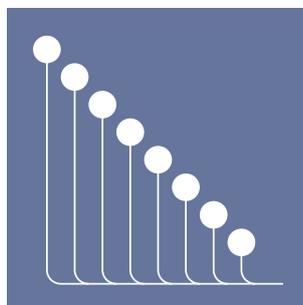
# Progrès réalisés au cours de la Décennie pour la diversité biologique 2011-2020



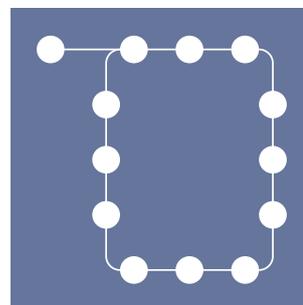
1 : prise de conscience de la progression de la diversité biologique



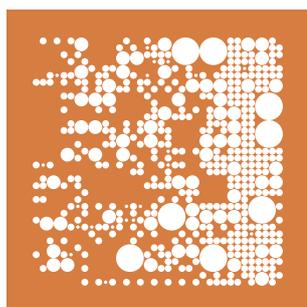
2 : intégration des valeurs de la diversité biologique



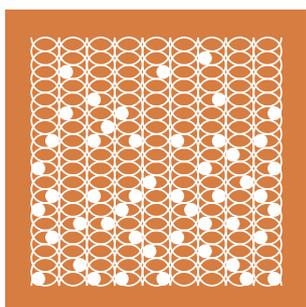
3 : réformes des incitations



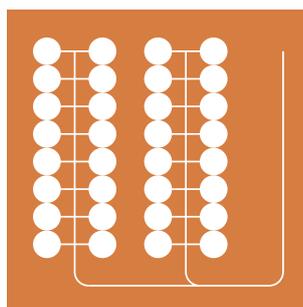
4 : production et consommation durables



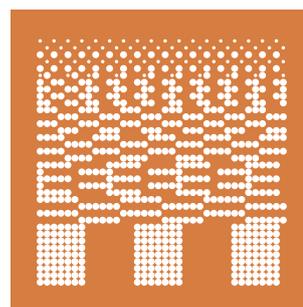
5 : réduction de moitié ou réduction de l'appauvrissement des habitats



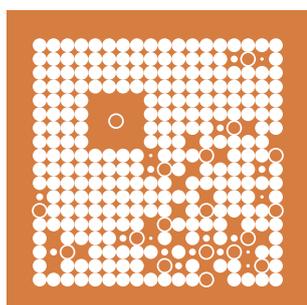
6 : gestion durable des ressources aquatiques vivantes



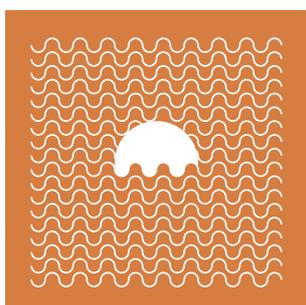
7 : agriculture, aquaculture et sylviculture durables



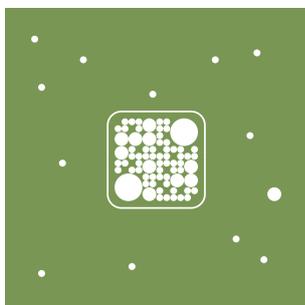
8 : réduction de la pollution



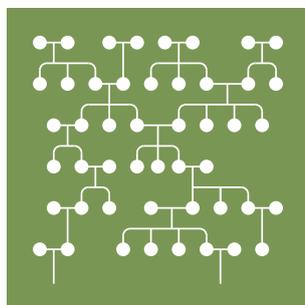
9 : prévention et contrôle des espèces exotiques envahissantes



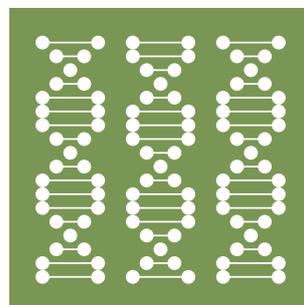
10 : écosystèmes vulnérables au changement climatique



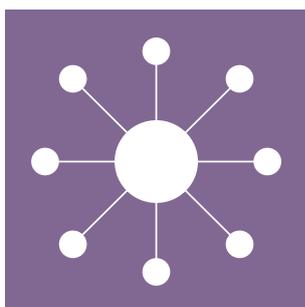
11 : aires protégées et conservées



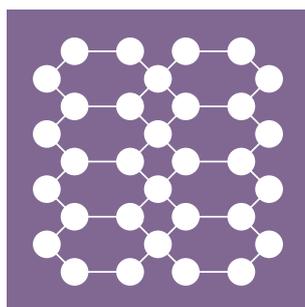
12 : réduction du risque d'extinction



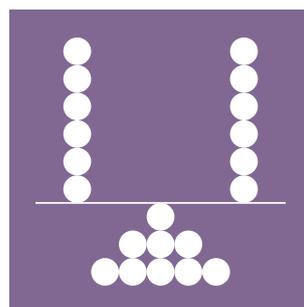
13 : préservation de la diversité génétique



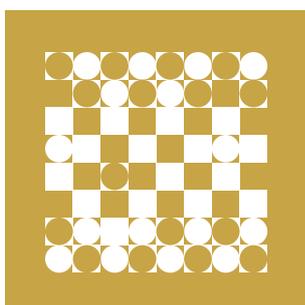
14 : services des écosystèmes



15 : restauration et résilience des écosystèmes



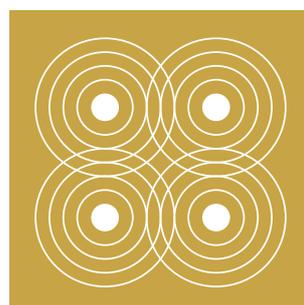
16 : le Protocole de Nagoya est en vigueur et opérationnel



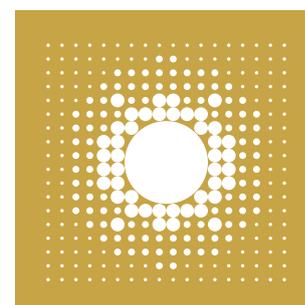
17 : stratégies et plans d'action pour la diversité biologique



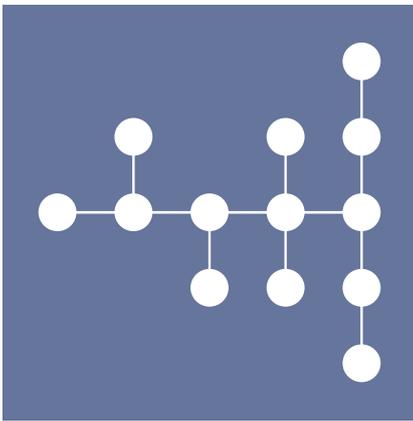
18 : connaissances traditionnelles et utilisation coutumière durable



19 : partage d'informations et de connaissances



20 : mobilisation des ressources



---

## Objectif 1 : prise de conscience de la progression de la diversité biologique

---

D'ici à 2020 au plus tard, les individus sont conscients de la valeur de la diversité biologique et des mesures qu'ils peuvent prendre pour la conserver et l'utiliser de manière plus durable.

---

### Messages principaux

- La vision à l'horizon 2050 d'un monde qui « vit en harmonie avec la nature »<sup>(1)</sup> exige un changement radical de paradigme dans les systèmes de valeur, pour s'écarter des seules valeurs économiques et aller vers des systèmes de valeur qui mettent l'accent sur les liens entre les personnes, la nature et le « vivre bien ».
- De nombreux peuples autochtones et communautés locales ont des systèmes de valeurs qui incarnent les principes du respect, de la réciprocité et d'une vie éthique, qui doivent être soutenus et consolidés contre l'érosion culturelle.
- Le partage plus large de ces systèmes de valeurs au sein des systèmes d'éducation et avec le grand public contribue de manière significative à modifier la perception des perspectives interculturelles et des différentes valeurs liées à la diversité biologique.

---

### Signification de l'objectif 1 pour les peuples autochtones et les communautés locales

*« La valeur accordée aux ressources naturelles par l'État et les entreprises est une valeur exprimée en dollars. Pour nous, ce n'est pas la même chose. La Mère nature est plus qu'une valeur en dollars. Elle fait partie de qui nous sommes. »*

— Cristina Coc, Q'eqchi autochtone, Alliance des dirigeants maya<sup>(2)</sup>

## Valeurs relationnelles avec la nature : les Jalai Daya dans le Kalimantan, Indonésie

Encadré 1 : John Bamba<sup>(3)</sup>

Chez les Jalai Daya au Kalimantan, en Indonésie, une vie idéale peut être réalisée en vivant conformément aux valeurs culturelles suivantes :

- durabilité (diversité biologique) versus productivité (monoculture)
- collectivité (coopération) versus individualité (compétition)
- naturel (organique) versus artificiel (inorganique)
- spiritualité (rituel) versus rationalité (scientifique)
- processus (efficacité) versus résultat (efficience)
- subsistance (domestique) versus commercial (marché)
- droit coutumier (local) versus droit étatique (global)

La non-réalisation de ces idéaux donnerait lieu à ce qui est appelé *barau* (situation dans laquelle la nature ne fonctionne pas normalement, provoquant le chaos). *Barau* est le résultat de la transgression de *adat* (pratique coutumière), lorsque la relation avec la nature est rompue.

De nombreux peuples autochtones et communautés locales vivent selon les principes et les valeurs relatifs au concept du bien vivre (par exemple en Équateur *sumak kawsay*<sup>(4)</sup>, ou *buen vivir*, se réfère au fait de bien vivre en harmonie avec la nature). Généralement, ces approches holistiques mettent l'accent sur les sources locales d'aliments et de moyens de subsistance, la solidarité communautaire, la gouvernance intergénérationnelle, les écosystèmes résilients, le lien spirituel, économique et social aux terres et territoires, la protection des systèmes de transfert de connaissances, l'utilisation coutumière durable des ressources, et le partage collectif des avantages. La nature est davantage susceptible d'être protégée et conservée sur les terres et les territoires des peuples autochtones et des communautés locales où ces principes sont mis en œuvre et défendus.

Ne voyant pas la nature (ou la diversité biologique) comme une entité externe séparée, les peuples autochtones et les communautés locales constituent un contrepoids important au paradigme « occidental » dominant. Pour pouvoir affronter la crise environnementale actuelle, il sera essentiel pour les peuples et les sociétés d'adopter des cadres de valeurs holistiques davantage axés sur les relations, qui mettent en exergue la vie en harmonie avec la nature<sup>(5)</sup>.

---

## Contributions et expériences des peuples autochtones et des communautés locales relatives à l'objectif 1

Les peuples autochtones et les communautés locales ont activement redynamisé, restauré et protégé leurs savoirs et valeurs par la création d'espaces d'apprentissage et de partage des connaissances intergénérationnels, principalement au sein des communautés et dans les langues locales. Les activités spécifiques comprennent l'élaboration de programmes d'apprentissage intergénérationnels, la création d'espaces d'apprentissage sensibles aux particularités culturelles, l'organisation d'événements communautaires axés sur la nature et la culture, la mise en place de formations communautaires, et de centres juridiques et d'informations, et la production de ressources à des fins d'éducation en collaboration avec le gouvernement. Les initiatives peuvent être améliorées par l'utilisation des technologies modernes, par exemple pour enregistrer les anciens et sauvegarder les connaissances dans des bases de données sécurisées.

## Création d'espaces d'apprentissage et d'événements culturels sensibles aux particularités culturelles

Les espaces et activités d'apprentissage sensibles aux particularités culturelles offrent des possibilités de partage des cultures et identités, notamment des valeurs et des connaissances. Ils permettent de faire renaître un sentiment de fierté et constituent également des occasions pour chacun de développer ses connaissances et sa compréhension.

- En Malaisie, PACOS Trust (Partners of Community Organizations in Sabah (PACOS) Trust) a travaillé avec 22 partenaires villageois afin d'établir des centres d'apprentissage communautaires et des jardins d'enfants communautaires où enseignants et élèves sont eux-mêmes des villageois. Aujourd'hui, bon nombre de ces centres servent également de bibliothèques et d'espaces pour la participation et les activités communautaires, telles que débats, assemblées villageoises, ateliers, et centres de secours.
- La Journée internationale des peuples autochtones est célébrée chaque année le 9 août. Des festivals culturels et gastronomiques ont été organisés au Suriname, au Cambodge et au nord-est de l'Inde, alors qu'au Vietnam et au Timor-Leste des ateliers sur la langue maternelle et l'apprentissage intergénérationnel ont été organisés. Au Bangladesh et au Népal, des tables rondes et des réunions avec des responsables gouvernementaux ont été organisées<sup>(6)</sup>. Aux États-Unis, la célébration de la Journée des peuples autochtones à la place du Jour de Christophe Colomb revêt une importance de plus en plus appréciée. Onze États (Alaska, Louisiane, Maine, Michigan, Minnesota, Nevada, Nouveau-Mexique, Oregon, Dakota du Sud, Vermont et Wisconsin) célèbrent une certaine forme de Journée des peuples autochtones, tout comme une centaine de villes, dont Washington DC<sup>(7)</sup>.
- En Russie, le premier jardin d'enfants nomade fut créé par des éleveurs de rennes et leurs communautés en Yakoutie, en 1992. Il a été conçu afin que les enseignants se déplacent avec les éleveurs lors de leurs déplacements à travers la toundra. À cette époque, la Yakoutie était autonome par rapport au gouvernement fédéral et les communautés faisaient ce qu'elles considéraient nécessaire pour leurs enfants (la Yakoutie est maintenant un district autonome, ou *okrug*, de la Russie). Les autorités locales soutiennent l'initiative et allouèrent des fonds pour les salaires des enseignants, mais toutes les autres dépenses (par ex. frais de transport, gaz, logement, yourtes pour l'hiver, livres spéciaux, consommables servant à la formation) étaient couvertes par les communautés. À la fin des années 1990, sept écoles nomades existaient en Yakoutie. Au début du 21<sup>e</sup> siècle, cette initiative fut progressivement reproduite dans d'autres régions arctiques de la Russie, dans les districts autonomes de Iamalo-Nénésie et Khantys-Mansis, les républiques de Komi et de Sakha, et la région d'Arkhangelsk. Depuis 2003, ces écoles reçoivent un soutien limité de la part de l'UNESCO et de fondations étrangères, ce qui les a rendues populaires et a élevé leur statut, et a résulté en des financements accrus de la part des régions et des autorités officielles. Ces écoles ont donné d'excellents résultats et sensibilisé à l'importance des éleveurs de rennes qui mènent une vie nomade<sup>(8,9)</sup>.

Les peuples autochtones et les communautés locales ont mené un large éventail d'activités pour partager leurs valeurs et leurs visions du monde, tant au sein de leurs communautés qu'à travers la participation du grand public, notamment en défendant certaines politiques, au moyen de campagnes de communication et d'informations, et de programmes d'éducation, entre autres dans les principaux programmes scolaires. Ils s'attellent également à s'assurer que leurs valeurs différentes soient transmises aux générations futures, et que les jeunes développent les compétences nécessaires à poursuivre la sensibilisation sur ces questions.



## Encadré 2 : Josefa Cariño Tauli, Ibaloi-Kankanaey, Philippines

Des lycéens partagent des idées de projets environnementaux à mettre en place localement.  
Photo : Paulo Kim.

### Étude de cas : ateliers de leadership environnemental pour les jeunes autochtones dans la Province de Mountain, aux Philippines

De nombreuses initiatives dirigées par des jeunes autochtones contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la diversité biologique, et lorsqu'elles bénéficient d'un soutien, elles sont susceptibles de donner lieu à des changements positifs et à des innovations au sein des communautés. Cela nous est apparu clairement lors d'une série de séminaires-ateliers dirigés par des jeunes et consacrés au rôle de la jeunesse autochtone dans le leadership environnemental, que nous avons organisés pour des lycéens dans les communes de Besao et Sagada dans la Région de la Cordillère, aux Philippines. Le projet était soutenu par le programme Indigenous Leaders' Conservation Fellowship de Conservation International.

Les ateliers comprenaient des sessions consacrées à la richesse de la diversité biologique des Philippines, des présentations d'études de cas sur des projets environnementaux pilotés par des jeunes dans le pays, et des conseils au sujet de la planification et de la gestion de projets de défense de l'environnement. Les étudiants ont ensuite formé des groupes et ont été chargés de développer leurs propres initiatives, qu'ils ont ensuite dû présenter au groupe.

Chacun a proposé des projets remarquables apportant des solutions à des problèmes environnementaux. Les projets allaient des chansons écrites dans la langue autochtone sur les effets du changement climatique, aux jardins et serres pour la culture des plantes médicinales autochtones, et aux ballades guidées dans la nature dans les environs de la commune.

Les ateliers ont révélé que les jeunes participants autochtones avaient pris à cœur leur rôle d'héritiers des terres, ressources, connaissances et valeurs qui leur ont été transmises par leurs ancêtres, des connaissances et des valeurs sur lesquelles nous comptons beaucoup pour réaliser notre vision 2050, et qui ont un fort potentiel en termes de solutions innovantes et sensibles aux aspects culturels face aux nouveaux problèmes environnementaux. L'initiative est appelée « Project Tawid » — *tawid* est un mot kankana-ey qui signifie « patrimoine », et de nombreux jeunes autochtones savent et apprécient le fait que nos terres, nos ressources et notre culture constituent notre patrimoine ancestral, que nous transmettons aux générations suivantes.

### **Étude de cas : conservation du saumon, éducation autochtone, et co-production des connaissances au Kamchatka**

La péninsule du Kamchatka sur la côte du Pacifique Nord de la Russie abrite 12 espèces de salmonidés, notamment six espèces de saumon sauvage du Pacifique. Il s'agit de la dernière région servant de réserve mondiale et de pool génétique pour le saumon. Le saumon constitue la richesse du Kamchatka et de ses peuples, et sa pérennité est déterminante pour les aspects économiques, spirituels et culturels de la vie locale.

De 2004 à 2016, des communautés autochtones du Kamchatka préoccupées par le saumon et l'écologie ont collaboré avec le centre d'informations ethno-écologiques Lach (une ONG autochtone) sur des programmes d'éducation qui promeuvent la sensibilisation et la compréhension des menaces contemporaines pour le saumon et son environnement.

Des concours ethno-écologiques ont été organisés pour faire découvrir aux enfants et à leurs parents les traditions de leurs ancêtres concernant le respect de l'environnement. Plusieurs concours littéraires et artistiques pour les enfants du Kamchatka ont été organisés. Dans leurs projets, les participants ont clairement mis en évidence le problème du braconnage dans plusieurs régions de la péninsule, et ont mentionné la pêche traditionnelle de subsistance et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles dans leurs régions d'origine. Les organisateurs ont veillé à s'assurer que les enfants puissent collaborer avec les anciens pour mettre par écrit des récits et légendes appartenant à la tradition qui évoquent le saumon.

Lors de camps et festivals ethno-écologiques pour la jeunesse, nous avons également mené un travail de sensibilisation aux problèmes environnementaux dans la péninsule. Lors des camps, les jeunes autochtones ont étudié la biologie et l'habitat du saumon, et surveillé les frayères dans les rivières et l'état de l'environnement, tout en partageant des connaissances avec les anciens. Après les camps, des festivals d'éleveurs de saumon ont été organisés dans les villages, pour que les participants aux camps aient la possibilité de partager les connaissances acquises avec leurs familles et leurs amis.

Plusieurs publications ethno-écologiques pour les enfants et leurs parents ont été réalisées et distribuées dans les écoles et les bibliothèques du Kamchatka. Ces publications rassemblaient de manière ludique et éducative les connaissances autochtones et scientifiques au sujet du saumon. Elles comprenaient des livres d'activités qui présentaient.



● Fillette portant des vêtements réalisés en peaux de saumon. Photo : Itelmen crafts studio, Ujirit.



• Célébrations de la Journée nationale des peuples autochtones en Colombie britannique, Canada.  
Photo : Province de Colombie britannique.

---

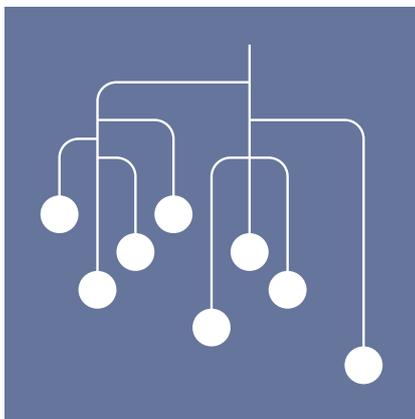
## Occasions et actions recommandées

- Les peuples autochtones et les communautés locales devraient redonner du dynamisme à la transmission intergénérationnelle de leurs valeurs, cultures et langues, et célébrer les contributions particulières des anciens, des jeunes et des enfants, des hommes et des femmes, et leurs relations spirituelles avec la nature.
- Les gouvernements, les organisations de conservation et les institutions éducatives devraient promouvoir l'apprentissage et l'éducation interculturels, et la transmission des savoirs traditionnels, en s'appuyant sur des initiatives des peuples autochtones et des communautés locales, notamment celles qui sont pilotées par des femmes et des jeunes.
- Les gouvernements et les institutions intergouvernementales devraient consolider et développer l'inclusion des valeurs et connaissances des peuples autochtones et des communautés locales dans les systèmes d'éducation principaux, notamment par une promotion active des langues autochtones, avec la participation significative de ces peuples et communautés, ainsi qu'en établissant avec eux des partenariats.

---

## Ressources essentielles

- Convention sur la diversité biologique (2018) *The Sharm El-Sheikh Declaration on Nature and Culture*. CBD/COP/14/INF/46. Montréal : Convention sur la diversité biologique.
- Pape François (2015) *Lettre encyclique Laudato Si' du Saint-Père François sur la sauvegarde de la maison commune*. Vatican : Saint-Siège. Disponible sur : [http://www.vatican.va/content/francesco/fr/encyclicals/documents/papa-francesco\\_20150524\\_enciclica-laudato-si.html](http://www.vatican.va/content/francesco/fr/encyclicals/documents/papa-francesco_20150524_enciclica-laudato-si.html)
- UNESCO Document final stratégique de l'Année internationale des langues autochtones 2019. Disponible sur : <https://fr.iyil2019.org/>



---

## Objectif 2 : intégration des valeurs de la diversité biologique

---

D'ici à 2020 au plus tard, les valeurs de la diversité biologique ont été intégrées dans les stratégies et les processus de planification nationaux et locaux de développement et de réduction de la pauvreté, et incorporées dans les comptes nationaux, selon que de besoin, et dans les systèmes de notification.

---

### Messages principaux

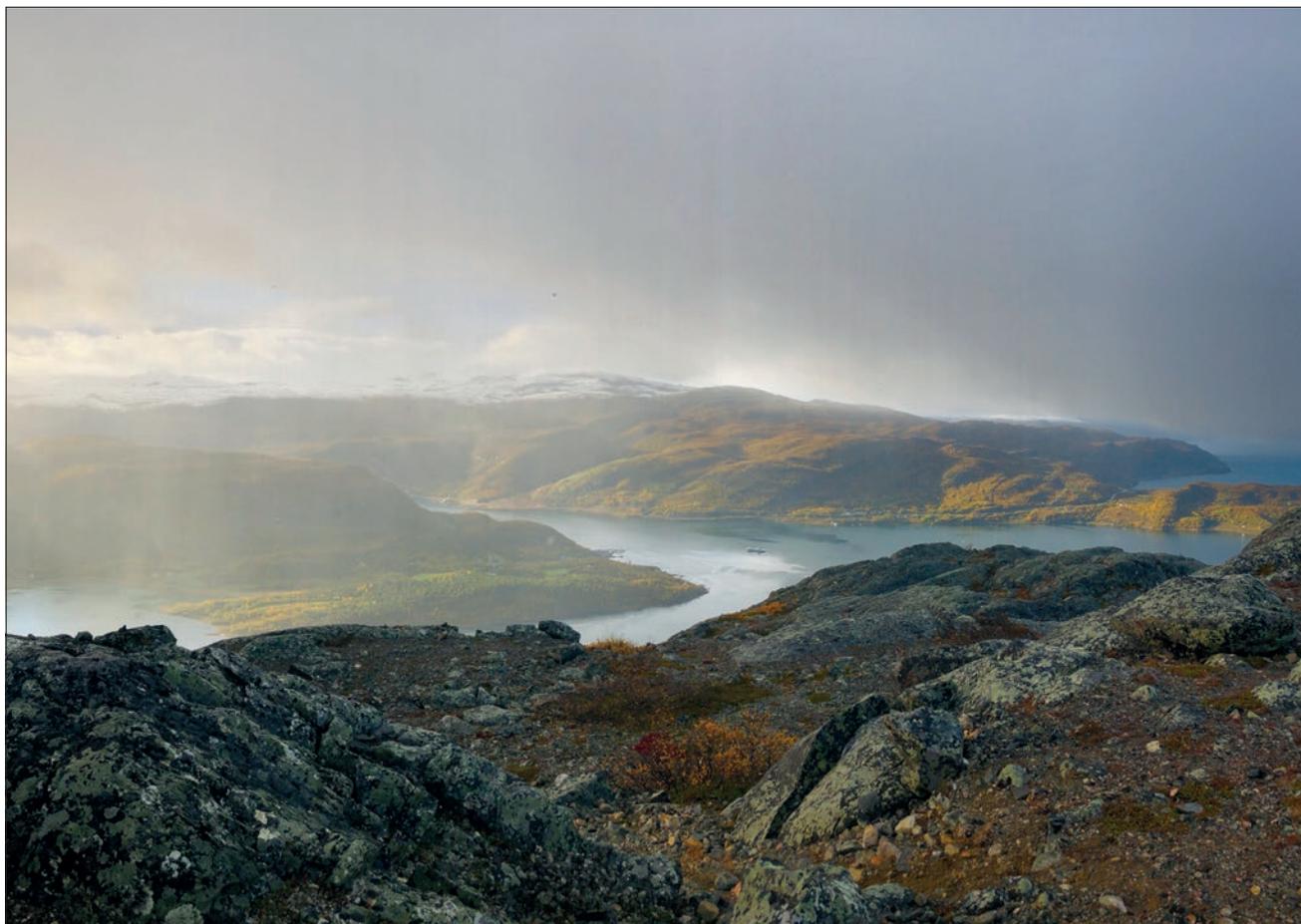
- La diversité culturelle et la diversité biologique sont interdépendantes, et une meilleure intégration de cultures et points de vue divers dans les stratégies nationales et locales de développement et dans les processus de planification, reddition des comptes et comptes rendus amélioreront de manière significative les résultats en termes de diversité biologique et de culture.
- Intégrer des valeurs holistiques exige une action plus forte en faveur de l'autonomisation inclusive des peuples autochtones et des communautés locales, des hommes et des femmes, et des anciens et des jeunes, en tant à la fois que détenteurs de connaissances et qu'agents essentiels du changement, de l'innovation et de la transformation.

---

### Signification de l'objectif 2 pour les peuples autochtones et les communautés locales

*« La diversité biologique et la diversité culturelle sont non seulement étroitement liées, mais elles se renforcent également mutuellement. Ainsi, une intégration efficace de la diversité biologique dans différents secteurs de la société exigerait également une intégration de la culture, en prenant en considération le fait qu'il existe une diversité des cultures, des valeurs et des visions du monde. »*

— Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité<sup>(10)</sup>



Les peuples autochtones et les communautés locales ont clairement souligné qu'une mise en œuvre efficace et durable des objectifs de développement et une intégration des valeurs liées à la diversité biologique exigent de tenir compte des différents systèmes de valeurs culturelles et d'aller plus loin que les mesures monétaires du bien-être<sup>(11)</sup>.

● Paysage à Alta, Norvège. Gunn-Britt Retter, membre du Conseil saami, déclare : « *en tant que Peuples autochtones, nous voyons notre histoire et l'éternité, alors que les mineurs et les exploitants voient l'argent ou les éoliennes.* »  
Photo : Anne Henriette Nilut/Conseil saami.

Des évaluations de stratégies de réduction de la pauvreté mettent en exergue la marginalisation persistante des personnes pauvres, notamment des peuples autochtones et des communautés locales, dans les processus politiques et décisionnels en matière de développement durable<sup>(12)</sup>. Afin d'intégrer les valeurs de la diversité biologique et le bien-être humain au sein des gouvernements, des secteurs économiques et de la société, à tous les stades de la planification, de la mise en œuvre et de la reddition des comptes, il est nécessaire d'accorder la priorité à l'autonomisation des peuples autochtones et des communautés locales, hommes et femmes, anciens et jeunes, en tant que détenteurs de connaissances et agents de changement, d'innovation et de transformation. Inclure les peuples autochtones et les communautés locales dans la planification et la prise de décisions contribue à des processus et politiques en matière de développement durable qui sont holistiques et sensibles aux aspects culturels.

De tels appels à l'intégration de la diversité biologique et des valeurs culturelles dans les processus nationaux et locaux de planification, de gestion et de comptes rendus ont donné lieu à la mise en place de plusieurs systèmes et cadres visant à faciliter ce processus, qui ont ensuite contribué à façonner les politiques réglementaires qui orientent les processus de planification<sup>(13)</sup>. Toutefois, ils n'intègrent actuellement pas de manière adéquate les valeurs sociales et culturelles plus larges de la diversité biologique<sup>(14)</sup> et, plus spécifiquement, les systèmes de valeurs des peuples autochtones et des communautés locales restent encore largement

ignorés<sup>(15)</sup>. À titre d'exemple, des stratégies de réduction de la pauvreté continuent de mettre en évidence la marginalisation des « pauvres », en incluant les peuples autochtones et les communautés locales<sup>(16)</sup>, mais pour nombre d'entre eux, le seuil de pauvreté fixé à un revenu de 1,90 dollar américain par jour et par personne<sup>(17)</sup> est beaucoup moins important pour leur bien-être que des garanties en matière de droits aux terres, aux territoires et aux ressources.

De même, la plupart des processus de planification sont centrés sur une approche monétaire restrictive aux valeurs de la diversité biologique. Cela est souvent justifié en invoquant le fait que les évaluations monétaires sont le facteur d'influence le plus important auprès des preneurs de décisions. Cette approche risque toutefois de renforcer une vision du monde fondée essentiellement sur des valeurs marchandes et peut nier ou marginaliser l'importance des valeurs culturelles<sup>(18)</sup>. Une telle vision du monde est en contradiction avec les valeurs holistiques beaucoup plus larges accordées à la nature par les peuples autochtones et les communautés locales et par le grand public<sup>(19)</sup>.

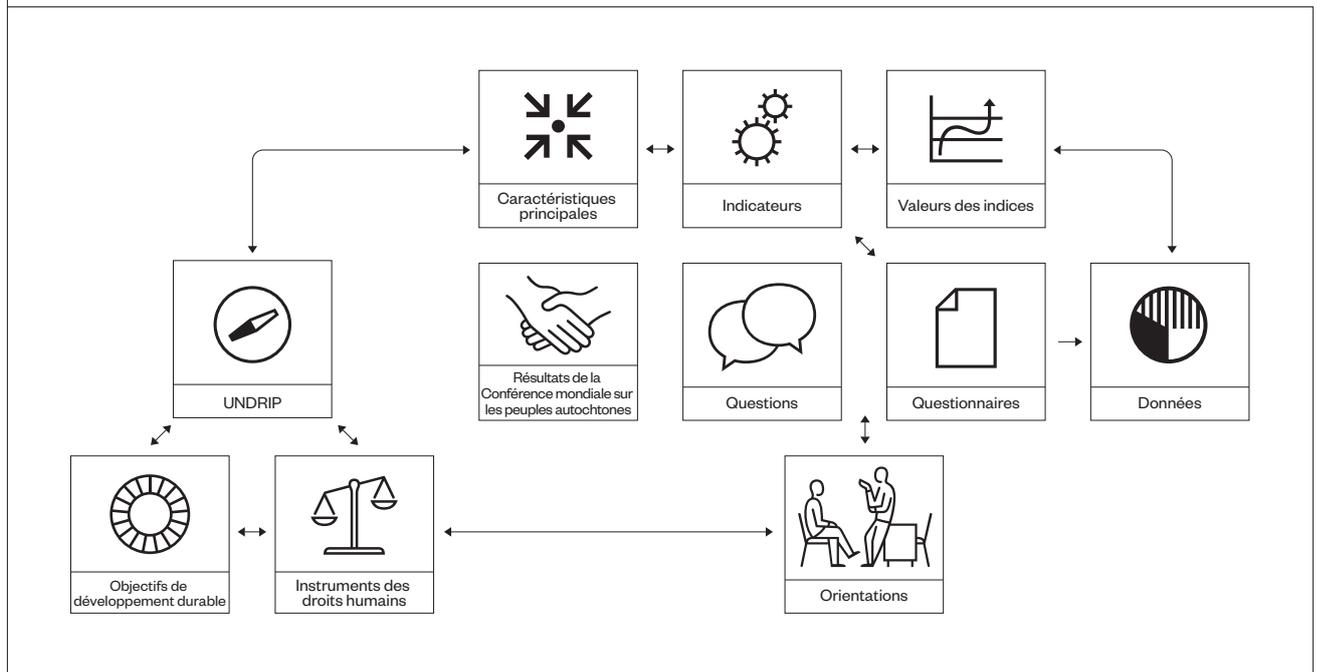
Inclure les peuples autochtones et les communautés locales, et en particulier les femmes, les filles et les acteurs marginalisés, dans l'ensemble du cycle de planification stratégique atténue le risque que des projets ne perpétuent des inégalités et n'entraînent des résultats non durables, et le risque de conflits et de préjudices pour les communautés. Les impliquer en tant que partenaires ouvre également un espace démocratique pour l'établissement de partenariats, l'appropriation et la légitimité de plans de développement durable. Des évaluations économiques, environnementales, sociales et culturelles participatives, plutôt que des exercices axés uniquement sur l'expertise technique, permettent de tenir compte des valeurs, des droits et des points de vue différents des peuples autochtones et des communautés locales, pour qui les mondes matériel et spirituel sont souvent entremêlés et imprégnés d'emploi et de signification.

---

## **Contributions et expériences des peuples autochtones et des communautés locales relatives à l'objectif 2**

Les peuples autochtones et les communautés locales ont utilisé de manière proactive des cadres de planification et des approches à la surveillance existants afin d'intégrer leurs points de vue et leurs valeurs. Par exemple, le Navigateur autochtone (voir l'encadré 4) a été développé pour recueillir des données pertinentes et sensibles aux éléments culturels relatives tant aux engagements politiques nationaux qu'aux résultats locaux sur le terrain. Ces données peuvent être utilisées pour mettre en évidence les besoins et les priorités des communautés et pour déterminer si des initiatives de développement et des processus de planification sont inclusifs, sensibles au contexte, et intègrent les valeurs de diversité biologique différentes des peuples autochtones et des communautés locales.

Figure 1: Cadre de suivi et principaux outils du Navigateur autochtone



### Le Navigateur autochtone : suivi des résultats des instruments politiques internationaux

Le Navigateur autochtone<sup>(20)</sup> est un cadre et une série d'outils qui permettent aux peuples autochtones de faire un suivi des tendances en matière de reconnaissance de leurs droits et de développement. Les outils sont notamment des questionnaires visant à recueillir des données aux niveaux communautaire et national afin de mesurer tant les engagements au niveau national (notamment concernant la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, les ODD et les résultats de la Conférence mondiale sur les peuples autochtones) et les effets réels sur le terrain. Un portail de données a également été créé pour un partage de données et d'outils entre pays et communautés. Lancé en 2014, le Navigateur autochtone a fourni des données pour des indicateurs concernant l'auto-détermination, l'éducation, la santé, l'accès à la justice, l'accès aux terres et aux territoires, le droit coutumier, les langues, la consultation et le consentement, la participation à la vie publique, et les droits et libertés fondamentaux. Les évolutions futures et l'adoption de ces indicateurs au fil du temps permettront à la collecte des données de refléter les progrès accomplis dans la réalisation des droits et du bien-être des peuples autochtones.

### Encadré 4

Les peuples autochtones et les communautés locales ont également participé à l'intégration de valeurs plus larges dans les processus d'évaluation existants et largement adoptés. Par exemple, plusieurs communautés inuit ont contribué à refaçonner les évaluations des impacts environnementaux (EIE) dans l'Arctique grâce à leur participation au Conseil de l'Arctique (voir l'encadré 5 pour un cas spécifique élaboré de cette façon). Les modèles qui ont été identifiés pour une participation significative des peuples autochtones incluent des évaluations des effets dirigées par des Autochtones, des évaluations des effets fondées sur des savoirs autochtones, et diverses évaluations thématiques spécifiques, notamment concernant les effets sur la santé et l'ethnologie, les effets cumulés, et l'atténuation collaborative des risques. L'encadré 5 présente un exemple réussi de cette approche.

### Encadré 5 : Conseil de l'Arctique, Groupe de travail sur le développement durable<sup>(21)</sup>

Salluit, l'une des communautés inuit situées près de la mine de nickel Raglan.  
Photo : Catherine Boivin.



#### **Étude de cas : bonne pratique pour une évaluation collaborative des effets environnementaux : Mine de nickel Raglan, nord du Québec, Canada**

La mine de nickel Raglan est en exploitation depuis 1997. En 2016, l'entreprise proposa de prolonger la durée de vie de la mine de plus de 20 ans, jusqu'en 2041. Un comité a été créé pour examiner les effets environnementaux et sociaux de cette prolongation, il était constitué de participants de l'organisation inuit Makivik Corporation, de deux communautés inuit situées à proximité du projet (Salluit et Kangiqsujuaq), et de l'auteur du projet. Son mandat a été défini conjointement par leurs hauts dirigeants respectifs.

Le comité a élaboré cinq recommandations de bonnes pratiques à adopter :

- rechercher un véritable dialogue pour une participation significative ;
- faire usage des savoirs autochtones et des savoirs locaux ;
- développer des capacités internes et fournir des ressources pour une participation significative à l'EIE ;
- permettre à l'EIE d'influencer la conception du projet et le processus décisionnel ;
- renforcer la coopération circumpolaire sur les EIE transfrontières.

Plusieurs modèles pour une participation significative des peuples autochtones ont été identifiés, notamment des évaluations des effets dirigées par les Autochtones et fondées sur les savoirs autochtones, des évaluations des effets spécifiques (évaluations des impacts sur la santé, ethnologiques et cumulatives), et l'atténuation collaborative des risques.

L'examen conjoint a permis aux Inuit et à l'entreprise d'intégrer des éléments culturels, de réviser le projet, de développer conjointement des stratégies d'atténuation des risques et des mesures de suivi, et de définir ensemble les degrés d'importance de chaque effet après atténuation. Les Inuit ont finalement décidé d'appuyer la prolongation de l'exploitation de la mine.

Le projet est également un exemple d'une évaluation des impacts rétrospective, qui s'est penchée sur les changements qui s'étaient produits pendant la durée de vie du projet existant, pour les comparer aux prévisions faites avant l'approbation du projet. Il apporte un éclairage très utile sur les changements à apporter à la gestion et au suivi des projets.

---

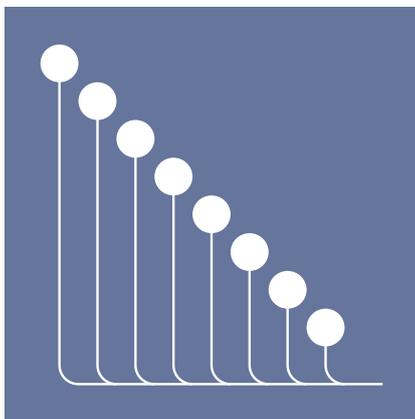
## Occasions et actions recommandées

- Les peuples autochtones et les communautés locales devraient continuer de créer et de rétablir des mécanismes permettant de transmettre largement leurs systèmes de valeurs qui sont fondés sur des valeurs relationnelles et des visions du monde telles qu'une vie de qualité.
- Les gouvernements et les organisations multilatérales devraient institutionnaliser des mécanismes améliorés pour une participation et une inclusion significatives des peuples autochtones et des communautés locales lors de toutes les phases des interventions de développement, en respectant et protégeant pleinement leurs droits individuels et collectifs, y compris le droit au consentement libre, préalable et éclairé.
- Les gouvernements et d'autres acteurs devraient reconnaître les savoirs locaux et autochtones et s'appuyer sur ces savoirs pour la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de programmes relatifs à la pauvreté et au bien-être, à l'évaluation et à la gestion environnementales, et le suivi des résultats environnementaux et sociaux.

---

## Ressources essentielles

- Sangha, Kamaljit, K., Russell-Smith, J. et Costanza, R. (2019) « Mainstreaming indigenous and local communities' connections with nature for policy decision-making », *Global Ecology Conservation* (19). Disponible sur : <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S235198941930229X>
- Conseil de l'Arctique, Groupe de travail sur le développement durable (2019) « Good practices for environmental impact assessment and meaningful engagement in the Arctic – Including good practice recommendations, Arctic Environmental Impact Assessment project ». Conseil de l'Arctique.



---

## Objectif 3 : réformes des incitations

---

D'ici à 2020 au plus tard, les incitations, y compris les subventions néfastes pour la diversité biologique, sont éliminées, réduites progressivement ou réformées, afin de réduire au minimum ou d'éviter les impacts défavorables, et des incitations positives en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique sont élaborées et appliquées, d'une manière compatible et en harmonie avec les dispositions de la Convention et les obligations internationales en vigueur, en tenant compte des conditions socioéconomiques nationales.

---

### Messages principaux

- Définir les bonnes subventions et les bonnes mesures d'incitation comporterait de très fortes possibilités d'inverser la tendance en matière de recul de la diversité biologique et est particulièrement important pour les peuples autochtones et les communautés locales, dont beaucoup sont confrontés à des investissements destructeurs et irresponsables.
- Les données disponibles indiquent que l'objectif 3 n'a pas été atteint. Les peuples autochtones et les communautés locales continuent de subir les conséquences néfastes de subventions perverses nocives pour la diversité biologique. Ils continuent également de souffrir de l'absence de mise en œuvre et de développement de subventions positives.
- Une action radicale est requise de toute urgence pour développer et intégrer des mesures d'incitation efficaces et pour éliminer les mesures d'incitation néfastes pour la nature et les personnes.

---

### Signification de l'objectif 3 pour les peuples autochtones et les communautés locales

Les peuples autochtones et les communautés locales sont tributaires de la nature pour leurs besoins quotidiens<sup>(22)</sup>, et les subventions perverses telles que celles qui sont accordées à l'agriculture à grande échelle, aux infrastructures, aux poll-



La géographie de l'huile de palme : changement de paysage en cours en Malaisie. Photo : Agnès Stienne, *Dépaysages de palmiers à huile*, Visionscarto.net.

-  Forêt
-  Prairies
-  Cultures
-  Bâtiments et routes
-  Terre défrichée
-  Plantations
-  Étangs à poissons

uants chimiques et au défrichement ont donc des effets néfastes directs sur leurs moyens de subsistance et leur bien-être, et plus fondamentalement sur leur droit à la vie. Une réforme de toute urgence des mesures d'incitation revêt donc une importance cruciale pour les peuples autochtones et les communautés locales.

La CDB définit les mesures d'incitation nuisibles comme « [découlant] de politiques ou pratiques qui induisent des comportements s'avérant néfastes pour la biodiversité »<sup>(23)</sup> et une mesure d'incitation positive est « un instrument économique et institutionnel élaboré pour encourager les activités bénéfiques »<sup>(24)</sup>. Les mesures d'incitation néfastes réduisent actuellement les financements pour la diversité biologique : en 2019, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) estimait que les subventions néfastes pour la diversité biologique s'élevaient à 500 milliards de dollars américain par an, soit environ 10 fois les financements mondiaux estimés pour la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable<sup>(25)</sup>. 1,753 milliard de dollars américains supplémentaires sont dépensés chaque année en dépenses militaires, qui pourraient être bien mieux employés à des fins sociales et environnementales.

Bien que davantage de recherches soient nécessaires pour comprendre les effets des mesures d'incitation néfastes, ces chiffres mettent en évidence l'ampleur des réformes nécessaires pour réaliser l'objectif 3. Toutefois, à ce jour rares sont les gouvernements qui n'ont ne serait-ce qu'identifié les mesures d'incitation concernées, et se sont encore moins attelés à les réformer<sup>(26)</sup>.

Actuellement, beaucoup plus de ressources sont disponibles pour des activités qui favorisent la perte de diversité biologique et culturelle que pour des activités qui la préservent, la renforcent et la renouvellent. Ces activités incluent de se concentrer sur des solutions basées sur le marché et des moyens technologiques qui ont de fortes probabilités d'engendrer davantage de dégâts, plutôt que de s'attaquer aux causes sous-jacentes et au changement systémique. Des exemples de ces « solutions » controversées sont notamment le commerce de carbone, la géo-ingénierie, la biologie synthétique et le forçage génétique. Un changement majeur dans les investissements, les mesures d'incitation et les financements, y compris dans les évaluations des technologies, est nécessaire pour soutenir les activités, en particulier au moyen des actions collectives des peuples autochtones et des communautés locales, et des technologies appropriées qui profitent tant à la nature qu'aux êtres humains.

---

## Contributions et expériences des peuples autochtones et des communautés locales relatives à l'objectif 3

### Mesures d'incitation néfastes

Les peuples autochtones et communautés locales du monde sensibilisent aux mesures d'incitation néfastes et œuvrent pour y faire face.

Voici des exemples de mesures d'incitation néfastes :

- de nouvelles subventions accordées pour brûler de la pâte à bois pourraient accroître la déforestation des terres et territoires des peuples autochtones et des communautés locales<sup>(27)</sup>,
- de nouvelles subventions octroyées au développement d'industries extractives dommageables pour la transition énergétique dans le cadre du « Nouveau Pacte vert mondial », qui consiste en des réformes devant aboutir à des transformations pour lutter contre le changement climatique<sup>(28)</sup>,
- le Brésil subventionne des industries impliquées dans la déforestation pour un montant estimé à 14 milliards de dollars américains par an tout en dépensant 158 millions de dollars américains par an pour la prévention de la déforestation<sup>(29)</sup>,
- la Banque mondiale continue de soutenir l'utilisation permanente de combustibles fossiles, dans le cadre de prêts octroyés par des politiques de financement, pour financer les infrastructures dans des forêts primaires tout en œuvrant à la réduction de la déforestation dans le cadre d'autres initiatives<sup>(30)</sup>.

Exemples d'actions des peuples autochtones et des communautés locales pour s'attaquer à certaines de ces mesures d'incitation néfastes :

- la Directive sur les sources d'énergie renouvelables de l'Union européenne (2009/28/CE) a promu les importations d'huile de palme dans l'UE en encourageant une utilisation plus large des biocarburants<sup>(31)</sup>. Les peuples autochtones et les communautés locales ont mené un travail de sensibilisation au sujet des répercussions importantes qu'a eues cette directive sur leurs modes de vie, leurs terres et leurs territoires, et sur la diversité biologique<sup>(32)</sup>,
- les peuples autochtones et les communautés locales résistent activement à l'expansion des combustibles fossiles, tant sur le terrain qu'au niveau mondial<sup>(33)</sup>. L'un des exemples les plus récents est le refus, en mars 2020, par un tribunal fédéral des États-Unis, d'octroyer des permis pour le pipeline controversé Dakota Access, et l'ordre du tribunal de mener un examen environnemental complet, suite à une action menée par les Sioux de Standing Rock pour défendre leurs terres natives ancestrales contre les risques de marées noires<sup>(34)</sup>,



Au petit matin au Camp d'Oceti Sakowin, l'un des camps de contestation créé pour bloquer le développement du Dakota Access Pipeline aux États-Unis. Photo : Photo Image.

- les peuples autochtones et les communautés locales jouent un rôle de premier plan dans les efforts de la société civile pour atténuer les effets de nouvelles mesures d'incitation fiscales en Colombie pour la production de biocarburant à partir du palmier à huile et de la canne à sucre, et des politiques du Pérou qui encouragent les plantations pour la production de biocarburants, l'agriculture industrielle et les grands projets d'infrastructures, qui sont en contradiction avec les promesses de déforestation nulle du Pérou<sup>(35)</sup>.

### Mesures d'incitation positives

Les mesures d'incitation positives concernent un vaste éventail d'activités mais tendent à appartenir à deux grandes catégories : les mesures ciblées sur l'atténuation des changements climatiques ou d'autres problèmes environnementaux, et les mesures axées sur le soutien aux petits producteurs. Les systèmes de mesures d'incitation positives qui visent à lutter contre des problèmes environnementaux, comme REDD+ et les paiements pour les services liés aux écosystèmes, peuvent profiter aux peuples autochtones et aux communautés locales, mais dans la pratique leurs effets sont mitigés tant au niveau de la diversité biologique que des personnes<sup>(36)</sup>, notamment des femmes au sein des peuples autochtones et des communautés locales<sup>(37)</sup>. Les exemples suivants montrent l'engagement des peuples autochtones et des communautés locales pour garantir que les mesures d'incitation positives profitent aux personnes :

- au Guyana, après un travail de lobbying concerté par les communautés autochtones, le projet « Amerindian Land Titling », financé par REDD+, cherchait à régler les demandes territoriales et de titres fonciers non résolues avant la mise en place d'investissements portant sur le climat<sup>(38)</sup> ;
- un autre programme REDD+, Vision Amazonia 2020 en Colombie, contient un élément portant sur l'extension des limites des titres fonciers des terres autochtones, bien que les organisations de peuples autochtones amazoniennes aient émis des critiques à son sujet indiquant qu'il ne prévoit pas de garanties<sup>(39)</sup> ;
- au Pérou, les financements relatifs aux changements climatiques de la Banque mondiale ont été liés à des objectifs ambitieux en matière de titres et droits fonciers pour les peuples autochtones, et dans le cadre des projets dirigés par des organisations de peuples autochtones, des avancées importantes ont été réalisées dans l'enregistrement des titres entre 2011 et 2018<sup>(40)</sup>.

Des recherches récentes ont également indiqué que REDD+ peut être rendu plus efficace grâce à une planification précoce, des investissements directs, la collecte de données de référence, et un suivi rigoureux et étendu des effets<sup>(41)</sup>.

Encadré 6 : Vu Thi Hien, Centre de recherche et de développement des hautes terres, Vietnam, et Grace Balawag, Tebtebba Foundation, Philippines

Surveillance en cours.



### Étude de cas : faire fonctionner REDD+ pour les peuples autochtones et les communautés locales au Vietnam

Dans le cadre d'un projet pilote au nord du Vietnam, Tebtebba et le Centre de recherche et de développement des hautes terres ont évalué si des systèmes d'incitations financières REDD+ pour le piégeage de carbone pouvaient être mis sur pied dans le respect des souhaits, des droits, y compris des droits liés au genre et à l'égalité et à la sensibilité ethniques, et des savoirs traditionnels des peuples autochtones et des communautés locales.

Le projet a impliqué 137 communautés, comptant plus de 11 000 personnes. Les communautés ont établi des groupes auto-gérés qui ont mis sur pied huit coopératives communautaires, réunies en deux alliances ethniques. Les communautés ont obtenu un statut juridique, et des droits d'utilisation légale sur plus de 5 386 hectares de forêt naturelle pour une durée de 50 ans. Elles ont également obtenu le droit de travailler en partenariat avec le gouvernement local pour la mise en œuvre des politiques publiques.

Les responsables des coopératives ont reçu une formation et des ressources pour le renforcement des capacités, afin d'assurer leur pleine indépendance en tant que propriétaires des forêts, et des groupes d'agriculteurs, avec des équipes techniques, ont été formés à la comptabilité carbone et à la surveillance communautaire des forêts. Une carte délimitant les forêts communautaires a été créée par les communautés, et des experts locaux des forêts ont été formés à la surveillance de la diversité des arbres, à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique, à l'aide d'outils élaborés tant sur la base des sciences modernes que sur les pratiques et savoirs traditionnels.

Toutes ces étapes ont été mises en œuvre en respectant plusieurs principes fondamentaux, notamment :

- le respect des droits relatifs à l'utilisation des terres et des forêts ;
- la promotion de l'auto-suffisance, de l'auto-détermination et de la propriété des communautés, ainsi que des partenariats ;
- la promotion du travail collectif et des droits collectifs, y compris concernant les lois coutumières et la protection des forêts ;
- la promotion de la gouvernance traditionnelle et des savoirs traditionnels ;
- un renforcement des capacités holistique, horizontal et intégré ;
- l'amélioration de l'égalité et de la sensibilité de genre et ethniques.

Globalement, le projet a été couronné de succès. Les coopératives et les alliances fonctionnent bien et, surtout, la zone forestière communautaire des deux provinces a été bien protégée. Les forêts sont devenues plus vertes, avec davantage d'espèces d'arbres jeunes et précieuses, plus de plantes herbacées, une plus grande quantité d'eau douce propre pour l'usage domestique et l'irrigation, une faune plus abondante, et un risque d'inondations réduit. Les coopératives participent de plus en plus aux processus relatifs aux politiques forestières et génèrent des revenus pour les communautés propriétaires des forêts. En conséquence, les gouvernements de district de la Province de Thanh Hoa (au centre du Vietnam) et de la Province de Thai Nguyen (au nord du Vietnam) ont commencé à signer des contrats de protection de la forêt avec des groupes gérés de manière autonome, principalement par l'intermédiaire des coopératives, en reconnaissance de leur efficacité.

Le gouvernement local et la population saluent la réussite du projet. Il a amélioré la biosphère locale ainsi que la durabilité en générant des revenus pour les personnes concernées. Il a également donné un statut juridique aux communautés locales, d'une manière qui vise à respecter leurs droits humains, savoirs traditionnels, systèmes traditionnels de surveillance des forêts, et prise de décisions et propriété collectives.

Si certaines conditions préalables sont remplies, comme des droits fonciers sûrs, des mesures d'incitation positives ciblées sur l'aide aux petits producteurs pourraient protéger les moyens de subsistance et les identités culturelles des peuples autochtones et des communautés locales, tout en protégeant la diversité biologique sur leurs terres et territoires<sup>(42)</sup>.

Voici de bons exemples de mesures d'incitation positives :

- le Mécanisme forêts et paysans dans la Province de Yen Bai, au Vietnam, soutient les membres de l'Union des agriculteurs vietnamiens pour la culture de la cannelle, de l'anis étoilé, des plantes pour les médicaments à base de plantes, et des mûriers pour les élevages de vers à soie. Les agriculteurs commercialisent leurs produits collectivement et ont travaillé ensemble pour apprendre et appliquer des techniques de culture organique. En 2019, une usine de transformation de cannelle d'un coût de 3,5 millions de dollars américains a été achevée, afin que les coopératives puissent approvisionner le marché mondial en cannelle biologique. De tels investissements dans les produits biologiques issus de la forêt protègent la diversité biologique dans les zones de récolte<sup>(43)</sup> ;



- l'initiative « Mountain Partnership Products », soutenue par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), promeut les cultures locales cultivées par de petits agriculteurs dans des zones reculées, et a développé (avec Slow Food) un programme volontaire d'étiquetage des produits<sup>(44)</sup> ;
- le Programme d'échange des produits forestiers non-ligneux soutient les communautés forestières d'Asie en les aidant à développer des entreprises basées sur des produits forestiers. Il a notamment permis d'apporter une assistance pour un système de certification de la production de rotin en Indonésie, et la commercialisation de textiles écologiques durables tissés à la main aux Philippines et en Indonésie ;
- le « Partenariat international pour l'initiative de Satoyama », lancé à l'occasion de la vingtième réunion de la Conférence des Parties à la CDB (CdP 10), et qui s'est depuis beaucoup élargi, soutient la conservation, le renouveau et le renforcement de paysages de production socio-écologiques terrestres et maritimes développés et adaptés au niveau local, notamment les efforts et les projets des peuples autochtones et des communautés locales qui visent à alimenter les traditions et la culture et à préserver les écosystèmes tout en améliorant les économies locales ;
- le Partenariat Right Energy est une collaboration unique entre des peuples autochtones et d'autres parties prenantes pour assurer un accès à l'énergie et appuyer le développement de sources d'énergie renouvelables adéquates, sur la base des droits, en contribuant à l'ODD 7 (Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable). Il a également pour objectif l'autonomisation des femmes autochtones et des communautés, et une action climatique mondiale<sup>(45)</sup>.

Malgré certains bons exemples, au vu de l'invisibilité relative de certains petits agriculteurs et producteurs, y compris les peuples autochtones, dans l'économie mondiale, comme le montrent les objectifs 7 et 13, les mesures d'incitation nécessaires ne sont pas toujours disponibles<sup>(46)</sup>.

---

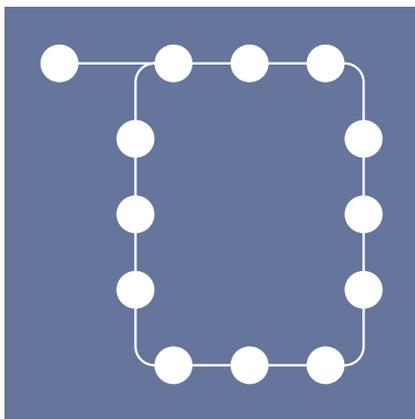
## Occasions et actions recommandées

- Les peuples autochtones et les communautés locales, ceux qui les soutiennent et les autres acteurs devraient travailler en partenariat avec de nouveaux acteurs financiers, en particulier des institutions financières et des investisseurs privés, tant pour s'assurer que les subventions néfastes telles que celles pour les combustibles fossiles soient progressivement éliminées que pour soutenir le développement de la production agricole et forestière locale, les entreprises sociales communautaires, des économies locales différentes, et d'autres initiatives de transition.
- Les gouvernements devraient fixer des objectifs progressifs chiffrés en pourcentage pour la réaffectation de financements alloués à des subventions perverses vers des mesures d'incitation positives d'ici 2025 et 2030, et utiliser les ripostes à la pandémie de COVID-19 comme des occasions de remodeler l'économie vers la durabilité des personnes et de la planète.
- Les gouvernements et les acteurs concernés devraient garantir que des systèmes d'incitation positives en matière de changement climatique ou d'environnement soient créés avec la participation pleine et effective des peuples autochtones et des communautés locales, que ces systèmes soient suffisamment flexibles pour renforcer les capacités des entreprises durables contrôlées localement, et qu'ils disposent de mesures de protection adéquates.
- Les gouvernements et les acteurs concernés devraient intégrer des évaluations des technologies à tous les niveaux des politiques, de la planification et de la mise en œuvre de la diversité biologique.
- Les gouvernements et les acteurs concernés devraient faciliter les contributions des peuples autochtones et des communautés locales pour la réalisation de l'objectif 3, sur la base des savoirs traditionnels, des pratiques et des innovations, ainsi que pour des processus essentiels qui y sont liés, notamment les ODD 2, 5, 7 et 15, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et les négociations commerciales là où des mesures d'incitation sont envisagées.

---

## Ressources essentielles

- Macqueen, D., Bolin, A., Greijmans, M., Grouwels, S. et Humphries, S. (2020) « Innovations towards prosperity emerging in locally controlled forest business models and prospects for scaling up », *World Development* 125.
- Convention sur la diversité biologique (2011) *Incentive measures for the conservation and sustainable use of biological diversity: Case studies and lessons learned*. Montréal : Convention sur la diversité biologique. Disponible sur : <https://www.cbd.int/doc/publications/cbd-ts-56-en.pdf>
- Carino, J. et Sriskanthan, G. (2018). *Renewable energy & indigenous peoples*. Grand groupe des peuples autochtones pour le développement durable. Disponible sur : <https://www.indigenouspeoples-sdg.org/index.php/english/all-resources/ipmg-position-papers-and-publications/ipmg-submission-interventions/93-renewable-energy-indigenous-peoples/file>



---

## Objectif 4 : production et consommation durables

---

D'ici à 2020 au plus tard, les gouvernements, les entreprises et les parties prenantes, à tous les niveaux, ont pris des mesures ou ont appliqué des plans pour assurer une production et une consommation durables, et ont maintenu les incidences de l'utilisation des ressources naturelles dans des limites écologiques sûres.

---

### Messages principaux

- Des systèmes mondiaux de production et de consommation non durables continuent de favoriser le recul de la diversité biologique et de déplacer des peuples autochtones et des communautés locales.
- Les normes volontaires, telles que les systèmes de certification, s'avèrent insuffisantes pour mener aux transformations nécessaires à garantir une production et une consommation durables.
- Des systèmes de production locaux à petite échelle contribuent bien plus à la production mondiale que ce que l'on pense généralement. Il existe des systèmes de production plus durables, plus résilients et plus avantageux pour les moyens de subsistance locaux et la diversité biologique que la production industrielle.
- Le soutien apporté aux systèmes de production locaux durables doit être étendu de toute urgence, et les systèmes de gouvernance des ressources naturelles dirigés par des communautés doivent être pleinement reconnus et habilités.



Les plantations et la déforestation ont de graves effets sur les modes de vie des communautés voisines qui, malgré ces incursions, jouent souvent un rôle essentiel dans la préservation de la diversité biologique. Cette illustration représente une parcelle de forêt après la déforestation par le feu, une méthode souvent employée pour défricher des terres pour les plantations. Photo : Agnès Stienne, *Dépaysages de palmiers à huile*, Visionscarto.net.

## Signification de l'objectif 4 pour les peuples autochtones et les communautés locales

Les progrès vers la réalisation de l'objectif 4 sont limités<sup>(47)</sup>. Depuis 1980, la consommation de matériaux par personne a augmenté de 15 pour cent, et au cours des trente dernières années, l'extraction mondiale de biomasse, de combustibles fossiles, de minerais et de métaux a augmenté d'environ 80 pour cent<sup>(48)</sup>. En conséquence, l'agriculture industrielle et les industries extractives ont poursuivi leur expansion sur les terres et les territoires des peuples autochtones et des communautés locales, avec de graves conséquences écologiques et sociales, notamment la disparition d'espèces et d'écosystèmes, la pollution de cours d'eau, et l'augmentation très large des déplacements et de la misère avec de graves violations des droits humains<sup>(49)</sup>.

La prise de conscience des dangers que pose l'absence de maîtrise de la production et de la consommation s'est concrétisée en une cible dédiée des Objectifs de développement durable<sup>(50)</sup>. Toutefois, l'attention s'est concentrée principalement sur les choix du consommateur et l'amélioration du rendement de chaque produit, au lieu d'envisager les changements systémiques nécessaires au respect de limites écologiques sûres<sup>(51)</sup>. Dans ce contexte, les approches des peuples autochtones et des communautés locales à la production et à la consommation sensibles à l'écologie, dont certaines sont examinées dans ce chapitre, sont instructives. Ces approches ont toutefois été insuffisamment soutenues par les gouvernements et d'autres acteurs ayant des intérêts en faveur du maintien du statu quo économique ou du potentiel d'extraction de ressources des terres et territoires des peuples autochtones et des communautés locales<sup>(52)</sup>.

---

## Contributions et expériences des peuples autochtones et des communautés locales relatives à l'objectif 4

« *La situation dans laquelle se trouve la Terre aujourd'hui a été créée par une production peu soucieuse et une consommation peu soucieuse. Nous consommons pour oublier nos soucis et nos anxiétés. Nous apaiser en surconsommant n'est pas la solution.* »

— Thich Nhat Hanh, leader spirituel, Vietnam

Le concept autochtone répandu du *buen vivir* (vivre bien en harmonie avec la nature) est fondé sur des normes relatives à l'équilibre écologique et culturel qui découragent la surconsommation<sup>(53)</sup> et soutiennent les petites empreintes écologiques de nombreuses sociétés autochtones. Les peuples autochtones et les communautés locales promeuvent souvent la diversité génétique dans leurs systèmes de production locaux sous forme de variétés de cultures traditionnelles et de races traditionnelles de bétail<sup>(54)</sup>, fréquemment propagées délibérément par des femmes ou des hommes, qui rendent ces systèmes plus résilients face aux organismes nuisibles et aux catastrophes naturelles. L'utilisation coutumière durable des ressources sauvages fait également partie de la planification de l'utilisation des terres et de la gestion territoriale. Et certains peuples autochtones et communautés locales s'efforcent d'améliorer les systèmes internationaux de certification des matières premières, comme le Forest Stewardship Council et des initiatives volontaires concernant les chaînes d'approvisionnement, notamment pour une meilleure reddition des comptes.

### Production locale durable

L'ampleur des contributions des petits exploitants à la production mondiale est souvent négligée. Lorsque les effets multiplicateurs sont pris en compte, elles représentent 12 à 35 pour cent de la production économique mondiale, soit 8,7 à 25,9 mille milliards de dollars américains par an<sup>(55)</sup>. Par ailleurs, lorsqu'ils sont fondés sur des droits fonciers sûrs et des systèmes de savoirs autochtones et locaux, les systèmes de production locaux comportent beaucoup plus d'avantages sociaux et économiques locaux, et sont généralement plus favorables à la diversité biologique, que les modèles dominants de production et de consommation<sup>(56)</sup>. Un changement concerté vers un soutien au maintien et à la diffusion de ces types de systèmes transformerait les systèmes de production pour les rendre plus durables<sup>(57)</sup>.

- Les exploitations traditionnelles de café dans la Sierra Norte de Puebla, au Mexique, constituent des réservoirs de diversité biologique. Ce sont également des sources importantes de matériaux pour l'artisanat et la cuisine locale, qui est promue lors de festivals gastronomiques intervillageois organisés par la jeunesse locale<sup>(58)</sup>.

- Les femmes autochtones yanesha dans la région d'Amazonie centrale au Pérou ont élaboré des stratégies pour retrouver les savoirs concernant les teintures naturelles et le coton coloré natif (*bespan* en yanesha), qui renforcent leurs initiatives sous l'angle de la gestion territoriale et améliorent leur production artistique de vêtements et autres articles à des fins commerciales dans un cadre de commerce équitable.
- L'Association des produits botaniques du Liberia soutient l'amélioration des moyens de subsistance de ses membres grâce à la fabrication de produits forestiers non-ligneux, et facilite la participation de ses membres aux débats politiques sur la gestion durable des forêts<sup>(59)</sup>.
- En réponse à la promotion croissante des produits chimiques agricoles et à la menace de l'expansion de l'agro-industrie et des plantations industrielles, en 2016 l'Alliance des peuples autochtones des hautes terres (Alliance of the Indigenous Peoples of the Highlands) a auto-proclamé les hautes terres de Krayan à Bornéo zone agricole biologique et traditionnelle. En 2019, le chef de la régence de Nunukan a promulgué un décret pour la préservation et le développement des pratiques agricoles traditionnelles, notamment l'importance de la diversité biologique agricole du riz et d'autres cultures dans les hautes terres de Krayan. Il s'agit d'une reconnaissance formelle par le gouvernement de cette zone comme leur « territoire de vie »<sup>(60)</sup>.
- Les Māori à Aotearoa/en Nouvelle-Zélande sont un exemple de gestion foncière locale durable. Leurs plans régionaux de gestion environnementale tribaux (*iwi*) incluent des aspects relatifs à la spiritualité et aux ressources naturelles dans la gouvernance générale de l'environnement, et intègrent le concept de gardiennage sur le ciel, la mer, la terre et les lieux sacrés (*kaitiakitanga*).

### **Normes internationales**

*« Qu'entendons-nous par le terme durabilité ? L'industrie de l'huile de palme ne s'est pas occupée de bon nombre des violations passées et présentes des droits des communautés par des exploitations agro-industrielles. Il ne suffit pas de créer des systèmes de certification volontaire, alors que nous continuons de souffrir des accaparements de terres et de la violation continue des droits humains. »*

— Franky Samperante, Pusaka, Indonésie

Les peuples autochtones et les communautés locales ont collaboré avec des partenaires de la société civile afin de limiter les effets sur leurs terres de l'agriculture industrielle, de l'exploitation minière et de l'extraction des hydrocarbures au moyen d'un suivi environnemental et social communautaire, d'actions de plaidoyer et d'une représentation au sein d'organes de certification volontaires, comme la Table ronde pour une huile de palme durable (RSPO). Sur le papier, de nombreux systèmes de certification ont des exigences impressionnantes en matière de respect des droits humains et autochtones et d'effets environnementaux et sociaux. Néanmoins, leur application présente fréquemment de graves lacunes. Par exemple, la RSPO exige des entreprises qu'elles mènent des appréciations des régimes fonciers, qu'elles évaluent les valeurs de conservation profondes (y compris la diversité biologique, les valeurs culturelles et relatives aux moyens de subsistance), et mettent en place des plans intégrés de conservation et d'utilisation des terres avant de défricher des terres<sup>(61)</sup>. Cependant, dans de nombreux cas ces mesures ont été omises et rares sont les plans de ce type à avoir été élaborés. Les plupart des systèmes de certification restent des processus descendants qui accordent un rôle marginal aux points de vue et valeurs des peuples autochtones et des communautés locales<sup>(62)</sup>.

Les peuples autochtones et les communautés locales sont des partenaires essentiels pour le suivi des activités certifiées sur le terrain et pour attirer l'attention sur les cas de non-respect. Néanmoins, dans certains cas les entreprises qui enfreignent les règles ont tout simplement été retirées du programme de certification afin d'éviter des sanctions (voir l'encadré 7). À l'évidence, les initiatives volontaires des chaînes d'approvisionnement ne suffisent pas à elles seules à adopter les changements nécessaires à créer des systèmes de production durables qui conservent la diversité biologique et respectent les droits des peuples autochtones et des communautés locales.

En septembre 2019, des dirigeants de Santa Clara de Uchunya et de FECONAU, avec l'assistance juridique d'IDL, ont mené leur combat pour leurs droits fonciers devant la plus haute cour du Pérou, le Tribunal constitutionnel. Photo : FECONAU.





## Encadré 7 : Federación de Comunidades Nativas del Ucayali y Afluentes et Forest Peoples Programme

Manifestations contre l'huile de palme.  
Photo : FECONAU.

### Étude de cas : le peuple Shipibo-Conibo défend ses territoires contre l'huile de palme dans l'Amazonie péruvienne

Les terres traditionnelles de la communauté autochtone shipibo-conibo de Santa Clara de Uchunya dans l'Amazonie péruvienne s'étendent sur plus de 85 000 hectares. Traditionnellement, ces terres ont fourni en abondance du gibier et du poisson, des médicaments, des matériaux de construction et de l'eau propre.

« Nous aimerions aller sur nos terres pour manger du paiche et tous les types de poissons du lac. Mon père y pratiquait la chasse, mes grands-parents y pratiquaient la chasse. Nous nous y déplaçons à pied librement... »

— Luisa Mori González, Présidente du Club des Mères et dirigeante communautaire

Mais seuls 218 hectares ont reçu un titre formel. Depuis 2012, l'entreprise du secteur de l'huile de palme Plantaciones de Pucallpa S.A.C (aujourd'hui Ocho Sur P SAC) a acquis illégalement et défriché environ 7 000 hectares de terres sans titre foncier pour les convertir en plantations de palmier à huile<sup>(63)</sup>. Les effets sur l'environnement ont été colossaux, avec la disparition de terres et d'animaux, ainsi qu'une pollution due à la pulvérisation de produits chimiques agricoles. Cela s'est accompagné de violence, puisque des groupes armés de trafiquants de terres ont défriché des forêts et menacé de mort et intimidé ceux qui s'y opposaient. Par ailleurs, ces dépossession continues minent les fondements du mode de vie de la communauté et sa capacité à survivre sur ses terres.

Malgré des menaces, la communauté a déployé de nombreux efforts pour tenir la société pour responsable. Plantaciones de Pucallpa était membre de la RSPO, et une plainte formelle a été déposée en 2015, qui a entraîné un ordre de « cessation des activités ». La communauté a également lancé un appel aux financiers européens de l'entreprise, à l'Alternative Investments Market de la Bourse de Londres, ainsi qu'à différents mécanismes des Nations Unies et mécanismes régionaux des droits humains. Une procédure pénale a également été engagée au Pérou, qui a mené à une enquête de haut niveau dirigée par le Procureur spécial pour le crime organisé.

Malgré l'ordre de « cessation des activités » de la RSPO, des ordres de suspension du Ministère de l'agriculture et des tribunaux péruviens, et une condamnation unanime des Ministères des forêts et de l'agriculture péruviens, les activités de l'entreprise se poursuivent. L'absence de mise en œuvre est générale, et l'entreprise a évité la suspension de ses activités, et des amendes élevées, en vendant ses actifs à de nouvelles entreprises qu'elle a créées et en se retirant de la RSPO et de la Bourse de Londres.

La communauté a déposé une procédure constitutionnelle qui fait date contre le Gouvernement péruvien, parce qu'il n'a pas traité sa demande de titre foncier, ce qui a facilité l'accaparement des terres par l'entreprise. L'affaire a été entendue par le Tribunal constitutionnel en septembre 2019, dont la décision est pendante à ce jour.

En décembre 2019, la communauté a décroché une victoire importante lorsque le plus grand fonds souverain au monde, le fonds de pension du gouvernement norvégien, a décidé de se défaire de ses investissements dans Alicorp, une entreprise qui produit des biens de consommation, suite à des enquêtes ayant montré qu'elle achetait de l'huile de palme provenant des plantations de Ocho Sur.



● Cueillette de plantes médicinales dans une forêt gérée par la communauté près de Hetauda, au Népal. Photo : Claire Bracegirdle.



• Des femmes de Aldea Campur, à Alta Verapaz, fabriquent, commercialisent et emballent leur propre shampooing. Photo : ONU Femmes/Ryan Brown.

---

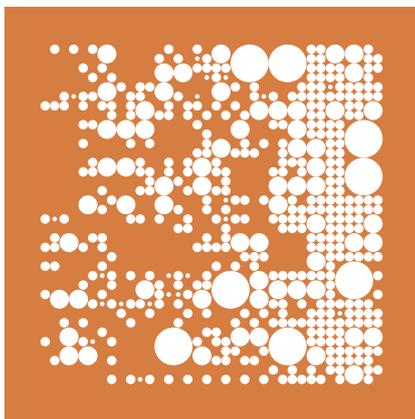
## Occasions et actions recommandées

- Les peuples autochtones et les communautés locales devraient conserver, consolider et étendre leurs modes de production et de consommation durables.
- Les gouvernements et les acteurs concernés devraient aider les peuples autochtones et les communautés locales à développer, mettre en œuvre et étendre des modes de production et de gestion locaux durables, fondés sur des droits fonciers collectifs garantis.
- Les gouvernements et les acteurs concernés devraient garantir que tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement soient soumis à des réglementations claires en matière de droits humains et d'environnement et qu'ils les respectent, avec des mécanismes clairs concernant l'accès des peuples autochtones et des communautés locales, entre autres aux mécanismes de reddition des comptes et aux processus de plainte.
- Les gouvernements et les acteurs concernés devraient faciliter l'inclusion des savoirs et des expériences des peuples autochtones et des communautés locales dans la définition du cadre de politiques pour la production et la consommation durables dans la stratégie globale pour la vision à l'horizon 2050 d'une « vie en harmonie avec la nature », en incluant l'ODD 12 et d'autres politiques internationales pertinentes<sup>(64)</sup>.

---

## Ressources essentielles

- Anderson, C., Bruil, J., Chappell, M. J., Kiss, C. et Pimbert, M. P. (2019) « From transition to domains of transformation: Getting to sustainable and just food systems through agroecology », *Sustainability* 11(19).
- FAO (2019) *The state of the world's biodiversity for food and agriculture*. Bélanger, J et D. Pilling (éd.). Rome : Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO. Disponible sur : <http://www.fao.org/3/CA3129EN/ca3129en.pdf>



---

## Objectif 5 : réduction de moitié ou réduction de l'appauvrissement des habitats

---

D'ici à 2020, le rythme d'appauvrissement de tous les habitats naturels, y compris les forêts, est réduit de moitié au moins et si possible ramené à près de zéro, et la dégradation et la fragmentation des habitats sont sensiblement réduites.

---

### Messages principaux

- Les habitats naturels reculent à un rythme alarmant et sans précédent, mais des éléments montrent qu'ils reculent moins vite qu'ailleurs sur les terres et territoires des peuples autochtones.
- Toutefois, les terres et les territoires des peuples autochtones et des communautés locales et les habitats qu'ils renferment sont de plus en plus menacés par des incursions de grande ampleur.
- Les peuples autochtones et les communautés locales qui contrent ces menaces sont confrontés à la violence, à l'intimidation et à la criminalisation croissantes.
- Pour faire face à l'objectif 5, il est primordial de reconnaître et de soutenir les droits des peuples autochtones et des communautés locales, d'accélérer l'octroi de titres pour leurs terres et leurs eaux, et d'adopter une tolérance nulle face aux persécutions des défenseurs des droits humains environnementaux.

*« Nos dirigeants communautaires mettent leur vie en péril pour défendre notre monde. »*

— Geovaldis González Jiménez, défenseur de la communauté, Colombie



Membre d'une équipe locale de plongée à Okinawa, au Japon. L'équipe de plongeurs surveille la Baie d'Oura et documente ce qui sera perdu avec la construction de l'aérodrome de l'armée des États-Unis proposé. Photo : Ian Teh.

## Signification de l'objectif 5 pour les peuples autochtones et les communautés locales

Les changements dans l'utilisation des sols, et la perte des habitats naturels qui en résulte, ne sont pas seulement la cause la plus importante de recul de la diversité biologique dans le monde<sup>(65)</sup>, mais ils ont aussi un effet disproportionné sur les moyens de subsistance, les cultures et le bien-être des peuples autochtones et des communautés locales. Les problèmes ont été identifiés il y a plusieurs décennies, mais les forêts et les autres habitats continuent d'être détruits et détériorés à un rythme alarmant et sans précédent<sup>(66)</sup>. La prise de décisions dominée par des élites et des intérêts particuliers puissants est souvent liée à la corruption systémique et à des distorsions de l'État de droit démocratique, de grandes parties de la société étant laissées-pour-compte.

De nombreux peuples autochtones et communautés locales luttent contre la destruction des habitats et œuvrent à la défense de leurs terres et territoires, mais constatent de plus en plus souvent qu'au lieu d'être soutenus dans leurs actions, ils sont confrontés à la violence, à l'intimidation et à la criminalisation. Dans ces situations, ils sont souvent impuissants pour empêcher la destruction des forêts et d'autres habitats naturels, alors que l'agriculture à grande échelle<sup>(1)</sup> et les industries extractives s'étendent sur leurs terres<sup>(67)</sup>.

1. On estime que l'agriculture commerciale est un facteur direct dans 80 pour cent de la déforestation à travers le monde. Source : Hosonuma, N., Herold, M., de Sy, V., de Fries, R.S., Brockhaus, M., Verchot, L., Angelsen, A., Romijn, E. (2012) « An assessment of deforestation and forest degradation drivers in developing countries », *Environmental Research Letters* 7(4).

---

## Contributions et expériences des peuples autochtones et des communautés locales relatives à l'objectif 5

ii. Aucune donnée claire n'est actuellement disponible concernant les terres des communautés locales non-autochtones.

Il est estimé que les peuples autochtones possèdent et gèrent près d'un quart de la surface terrestre mondiale<sup>(11,68)</sup>, et que 36 pour cent des paysages forestiers intacts se trouvent sur leurs terres et territoires<sup>(69)</sup>. Lorsque les conditions sociales, juridiques et économiques le leur permettent, les peuples autochtones et les communautés locales sont très efficaces dans la prévention de la perte d'habitats naturels : des études comparatives ont montré que la gestion et la conservation territoriales ont été au moins tout aussi efficaces pour freiner le recul des forêts que les aires protégées instaurées par le gouvernement<sup>(70)</sup>.

Dans de nombreux cas, les peuples autochtones et les communautés locales servent de gardiens de l'environnement. Par exemple :

- le peuple Kayapo dans l'Amazonie brésilienne a conservé 105 000 km<sup>2</sup> de forêts dans une région pourtant caractérisée par une importante déforestation due à l'expansion agricole, à l'exploitation forestière et à l'exploitation aurifère illégale<sup>(71)</sup> ;
- le peuple Wampis au Pérou a constitué un organe de gouvernement autonome collectif qui entreprend des actions directes pacifiques pour chasser les mineurs illégaux et ceux qui s'accaparent les terres<sup>(72)</sup>. De même, dans la réserve Resguardo Cañamomo Lomapieta en Colombie, les communautés autochtones ont mis sur pied une garde pour patrouiller et surveiller leurs terres, pour chasser les mineurs illégaux<sup>(111)</sup>.

iii. Pour plus de détails concernant la réserve Resguardo Cañamomo Lomapieta, voir l'objectif 15.

Toutefois, de nombreux peuples autochtones et communautés locales qui œuvrent pour la défense de leurs terres et de leurs modes de vie sont confrontés de manière croissante à la violence, à l'intimidation et à la criminalisation, un problème qui a été reconnu par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies en mars 2019<sup>(73)</sup>. Bien qu'il soit difficile de trouver des statistiques à cause de l'absence de rapports systématiques, d'importantes enquêtes menées par Global Witness, le Business & Human Rights Resource Centre, Front Line Defenders, plusieurs rapporteurs spéciaux des Nations Unies et d'autres signalent toutes une vague croissante de criminalisation et d'attaques :

Victoria Tauli-Corpuz, Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, a souligné dans son rapport 2017 au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies que les peuples autochtones ont été victimes de différents types d'abus tels qu'attaques, stigmatisation, déplacements forcés, criminalisation et menaces<sup>(74)</sup>. Elle a elle-même été placée sur une liste de terroristes par le gouvernement des Philippines en février 2018 après s'être exprimée contre les violations des droits humains commises par l'administration ;

- en 2018, Front Line Defenders a constaté que 77 pour cent des défenseurs des droits humains tués en 2018 défendaient les terres, les droits autochtones ou l'environnement. Des recherches menées par cette organisation en 2019 ont continué de montrer que ceux qui travaillent pour la défense des droits fonciers figurent de manière disproportionnée dans les statistiques des assassinats, et que 85 pour cent des personnes tuées avaient reçu des menaces, soit personnelles, soit à l'encontre de la communauté ou du groupe au sein duquel elles œuvraient<sup>(75)</sup> ;

- en 2018, Global Witness a également constaté que les entreprises qui dépendaient fortement de l'utilisation des ressources naturelles étaient davantage impliquées dans le meurtre de défenseurs des droits humains environnementaux. Les industries extractives étaient le secteur le plus meurtrier, suivies de l'agro-industrie, des projets hydrauliques et barrages, et de l'exploitation forestière<sup>(76)</sup> ;
- de même, le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la situation des défenseurs des droits de l'homme notait dans son rapport de 2016 sur les défenseurs des droits humains environnementaux<sup>(77)</sup>, que la marchandisation de l'environnement est un facteur de conflit social et environnemental, ce qui signifie que l'intensification de la concurrence autour des ressources naturelles pourrait avoir des conséquences plus lourdes encore pour les défenseurs ;
- en plus des assassinats et d'autres attaques physiques directes, les défenseurs des droits humains sont également victimes de menaces, d'intimidations et de campagnes de diffamation, d'arrestations et de mesures en justice, ainsi que de disparitions<sup>(78)</sup>. Le Business & Human Rights Resource Centre a documenté plus de 2 000 attaques de ce type contre des défenseurs des droits humains, soulevant des inquiétudes concernant des violations des droits commises depuis 2015 en lien avec des entreprises, les secteurs de l'exploitation minière et de l'agro-industrie étant les plus dangereux<sup>(79)</sup>.

Cette hausse de la criminalisation et de la violence a manifestement créé un climat de peur et d'insécurité dans de nombreuses communautés, où les partenaires les plus solides dans la lutte contre le recul de la diversité biologique sont les plus susceptibles d'être attaqués. Cela a entraîné de graves conflits environnementaux et multiplié les appels en faveur de la justice environnementale<sup>(80)</sup>.

En Amérique latine et dans les Caraïbes (région LAC), là où le nombre d'assassinats est le plus élevé, une étape importante dans le règlement de ces problèmes est l'ouverture à la signature de l'Accord d'Escazu (l'accord régional sur l'accès à l'information, la participation publique et la justice environnementale en Amérique latine et dans les Caraïbes)<sup>(81)</sup>. L'Accord d'Escazu est le premier traité portant sur les droits humains environnementaux dans la région. Il a à ce jour été ratifié par huit pays de la région LAC, et entrera en vigueur lorsque 11 ratifications auront été déposées. Sa mise en œuvre est actuellement en phase pilote et l'espoir est que son entrée en vigueur interviendra plus tard cette année. Néanmoins, des mesures bien plus importantes sont nécessaires pour résoudre ces conflits. Des situations telles que celles qui sont décrites dans l'encadré 8 et l'encadré 9 sapent la capacité des peuples autochtones et des communautés locales à gérer de manière efficace leurs terres et territoires, ce qui accélère la perte des habitats et de la diversité biologique.

## Encadré 8 : Communauté dayak bahau busaang de Long Isun et Forest Peoples Programme

Homme expliquant l'utilisation de plantes à des fins médicinales à Long Isun, Indonésie.  
Photo : Angus MacInnes.



### Étude de cas : criminalisation d'une communauté dayak à Long Isun, Kalimantan oriental, Indonésie

*« Les Dayak ne peuvent pas être séparés de la forêt ; nous passons nos vies dans la forêt. Sans elle, nous perdons notre identité. »*

— Inui Yeq, dirigeant spirituel, Long Isun

« L'exploitation forestière responsable », comme elle est appelée, introduite dans la communauté dans le cadre d'un vaste projet transnational de conservation – « The Heart of Borneo » (Le cœur de Bornéo) – a provoqué de graves conflits entre Long Isun et une communauté voisine, Naha Aruq. Ces conflits sont principalement dus à un processus participatif de cartographie défectueux mené par The Nature Conservancy pour le projet de conservation.

En 2014, la communauté de Long Isun protestait contre la première incursion sur ses terres, notamment sur ses sites funéraires ancestraux, de l'entreprise forestière PT Kemakmuran Berkah Timbers, certifiée par le Forest Stewardship Council (FSC). Des membres de la communauté arrêtaient les tracteurs utilisés pour exploiter la forêt afin d'imposer le dialogue, conformément au droit coutumier dayak.

Mais la police arrêta des représentants du village en représailles. Le membre de la communauté de Long Isun Theodorus Tekwan fut emprisonné pendant 109 jours, pour être ensuite libéré sans avoir été inculpé. Au sujet de son arrestation, M. Tekwan remarquait : « Je me souviens de bateaux remplis de policiers qui arrivent et nous entourent, moi et ma femme, alors que nous étions dans notre jardin. C'était comme s'ils arrêtaient un terroriste. » À sa libération, M. Tekwan subit des intimidations afin qu'il signât un document dans lequel il déclarait n'avoir passé qu'une soirée en prison. La criminalisation de M. Tekwan dissuada la communauté d'organiser une résistance formelle pendant plus de deux ans, mais elle poursuit désormais la lutte, en travaillant avec le FSC au sujet de l'absence de consentement pour l'octroi d'une certification d'exploitation forestière sur ses terres.

Malgré tout, la menace d'un futur emprisonnement plane encore pour M. Tekwan. Récemment, en octobre 2019, ce militant autochtone a été contraint de signer une lettre dans laquelle il renonçait à son droit de demander une indemnisation pour les préjudices causés suite aux violations par cette société d'exploitation forestière. Ces événements ont depuis abouti à une deuxième plainte en vertu de la Politique d'association du FSC, qui vise à obtenir des réparations pour la communauté, pour la perte de plus de 2 000 hectares de forêts. Les résultats de la procédure sont attendus en mai 2021.



Encadré 9 : Mastupang Somoï, Jawatankuasa bio Komuniti Gabungan 6 kampung et Lanash Thanda, Association pour la protection environnementale du Sabah

Mangroves détruites par l'élevage de crevettes dans le Sabah, en Malaisie. Photo : Alice Mathew.

### Étude de cas : des communautés luttent pour protéger les mangroves à Pitas, dans le Sabah, en Malaisie

Les villages des environs de la rivière Telaga à Pitas, dans le Sabah, en Malaisie, dépendent des mangroves locales pour leurs moyens de subsistance, grâce à l'agriculture, à la pêche et au fourrage. Mais leur mode de vie a été menacé par un projet d'aquaculture de crevettes promu par le gouvernement malaisien, soi-disant pour réduire la pauvreté dans la zone. Le projet, dirigé par Sunlight Inno Seafood Sdn Bhd, une joint-venture entre l'entreprise d'État Yayasan Sabah et une société d'investissement privée, fut entaché dès le début par différentes controverses.

Entre 2012 et 2014, environ 1 000 hectares de forêts de mangroves intactes ont été abattus pour céder la place au projet d'aquaculture. Les six communautés touchées, qui comptent une population d'environ 3 000 personnes, se sont plaintes du fait que les mangroves étaient d'importants écosystèmes de reproduction pour les espèces dont elles dépendent. Les emplois promis ne se sont généralement pas concrétisés. Après les plaintes des villageois et des défenseurs de l'environnement, l'entreprise a reçu une amende pour n'avoir pas obtenu de rapport d'évaluation des impacts environnementaux (EIE) pour le défrichement d'un marais en 2013, et a reçu l'ordre de cesser ses activités jusqu'à la présentation d'une EIE. À la consternation des villageois, l'EIE présentée par la suite fut approuvée en 2015.

En réponse, Mastupang Somoi, le président d'un groupe d'action villageoise, indiquait que « l'entreprise ne dispose d'aucune autorisation pour exploiter cette zone. Nous n'avons pas été informés que ce projet était approuvé ». En lien avec le défrichement des terres, l'entreprise est accusée d'avoir déplacé des villageois, de leur avoir nié leur droit à leurs terres coutumières et l'accès aux aires traditionnelles renfermant des ressources naturelles, d'avoir pollué des puits et des affluents avec de la terre et de la vase, et d'avoir endommagé des sites sacrés pour les villageois.

Les communautés affectées se sont unies, avec le soutien d'ONG telles que l'Association pour la protection environnementale du Sabah, afin de protéger ce qui reste de leurs mangroves. Elles veulent interrompre l'expansion future du projet, et s'assurer que le gouvernement appuie leur développement déterminé librement. Les communautés sont maintenant en train d'élaborer un plan de gestion pour la protection des 400 hectares restants de mangroves.

Les peuples autochtones et les communautés locales ont également planché sur des politiques pour empêcher la perte des habitats naturels :

- en 2014, des peuples autochtones se sont unis à des gouvernements, des institutions multilatérales, des entreprises et la société civile pour publier la Déclaration de New York sur les forêts, qui vise à « s'efforcer de réduire de moitié la déforestation d'ici 2020 et d'y mettre un terme d'ici 2030 » ;
- toujours en 2014, dans le cadre d'une initiative connexe, une coalition mondiale de peuples autochtones s'est engagée à protéger 400 millions d'hectares de forêts<sup>(82)</sup> ;
- les peuples autochtones et les communautés locales ont consenti de nombreux efforts pour que soit adopté en 2014 le Plan d'action sur l'utilisation coutumière durable de la CDB<sup>(83)</sup>, et sont restés impliqués dans sa mise en œuvre au niveau local, dans le monde entier<sup>(84)</sup> ;
- en 2014, un groupe de peuples autochtones et de communautés locales et d'ONG qui les soutiennent s'est réuni pour élaborer la Déclaration de Palangka Raya sur la déforestation et les droits des peuples des forêts, qui appelle à une action urgente pour lutter contre des violations des droits et protéger les forêts du monde<sup>(85)</sup> ;
- au niveau sectoriel, des représentants de peuples autochtones et communautés locales travaillent avec la Table ronde pour une huile de palme durable à la promotion d'une approche à l'utilisation des terres en mosaïque pour l'huile de palme, qui comprend des zones où les propriétaires fonciers des communautés peuvent cultiver des palmiers à huile, mais aussi des zones destinées à des usages multiples, notamment des zones affectées à une agriculture à petite échelle et à la conservation pour la protection des forêts riches en stocks de carbone et en valeurs de conservation ;

- en 2019, des organisations de peuples autochtones ont lancé l'« Initiative mondiale pour combattre et prévenir la criminalisation et l'impunité contre les peuples autochtones », sous la conduite de la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones « pour empêcher, réduire et prévenir des actes de criminalisation et d'impunité contre les peuples autochtones et y réagir, et pour fournir une meilleure protection et un meilleur accès à la justice pour les victimes effectives et potentielles, pas seulement en tant qu'individus, mais aussi en tant que collectifs ou communautés » ;
- au Forum sur les entreprises et les droits de l'homme des Nations Unies 2019, des représentants des peuples autochtones, des dirigeants de communautés et des organisations de soutien ont lancé l'« Initiative tolérance nulle », qui appelait les entreprises à jouer un rôle de premier plan pour combattre la violence et les menaces liées aux chaînes d'approvisionnement mondiales.

*« Si nous voulons sauver la planète, nous devons cesser de tuer et criminaliser les personnes qui la protègent. »*

— Victoria Tauli-Corpus, ancienne Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

---

## Occasions et actions recommandées

- Les gouvernements et tous les acteurs concernés devraient soutenir les peuples autochtones et les communautés locales qui protègent leurs terres, territoires et ressources, et la diversité biologique qu'ils renferment, contre des forces externes qui provoquent la perte de diversité biologique et culturelle.
- Les gouvernements devraient s'engager à fournir un environnement propice et sûr dans lequel les défenseurs de l'environnement, en particulier les peuples autochtones, les communautés locales et les femmes, peuvent agir sans être menacés, harcelés, intimidés et victimes de violences<sup>(86)</sup>.
- Le Secrétaire général des Nations Unies, les titulaires de mandats de procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, d'autres institutions mondiales et régionales actives dans le domaine des droits, et les gouvernements, devraient harmoniser les conventions internationales portant sur l'environnement et les droits humains afin de : respecter, protéger et réaliser les droits des défenseurs des droits humains environnementaux, soutenir les mesures de prévention et de protection, et renforcer l'indépendance des organes d'enquête et des organes judiciaires.
- Les gouvernements et les donateurs devraient s'engager à étendre les terres et les ressources des peuples autochtones et des communautés locales dotés d'un régime foncier sûr, notamment au moyen de lois nationales relatives aux droits fonciers, de nouveaux fonds pour les droits forestiers accessibles aux communautés, de nouveaux mécanismes d'incitation, et d'un suivi et d'une reddition des comptes fondés sur des indicateurs appropriés.

- Les gouvernements devraient soutenir les contributions des peuples autochtones et des communautés locales à l'objectif 5 et aux processus clés connexes, et notamment, sans s'y limiter, aux Objectifs de développement durable (en particulier l'ODD 15), au Plan d'action sur l'utilisation coutumière durable de la diversité biologique de la CDB, à la résolution sur l'innovation en matière de biodiversité et de dégradation des terres du Programme des Nations Unies sur l'environnement (UNEP/EA.4/Res.10), et aux processus relatifs au changement climatique<sup>(87)</sup>.
- Le secteur privé et les ONG de conservation doivent s'engager à adopter une tolérance nulle face aux violations des droits humains liées de quelque manière que ce soit à leurs activités, et mettre en œuvre des politiques et procédures qui concrétisent ces engagements.

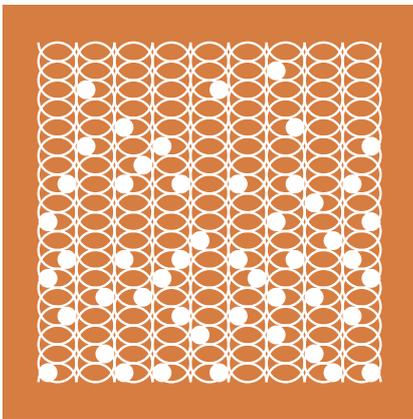
---

## Ressources essentielles

- Martone, F. (2019) *Enough! Pledging zero tolerance to attacks against environmental and human rights defenders*. Moreton-in-Marsh : Forest Peoples Programme. Disponible sur : <https://www.forestpeoples.org/en/lands-forests-territories/report/2019/enough-pledging-zero-tolerance-attacks-against-environmental>
- Global Witness (2019) *Enemies of the state? How governments and businesses silence land and environmental defenders*. Londres : Global Witness. Disponible sur : <https://www.globalwitness.org/en/campaigns/environmental-activists/enemies-state/>
- Fa, J.E. et al. (2020) « Importance of Indigenous Peoples' lands for the conservation of intact forest landscapes », *Frontiers in Ecology and the Environment* 18(3).



● Femme réalisant une cérémonie d'offrande au camp de Tiny House Warriors. Tiny House Warriors est un groupe de militants qui a construit des maisons sur le tracé du développement du pipeline de sables bitumineux de Trans Mountain. Photo : Ian Willims.



---

## Objectif 6 : gestion durable des ressources aquatiques vivantes

---

D'ici à 2020, tous les stocks de poissons et d'invertébrés et plantes aquatiques sont gérés et récoltés d'une manière durable, légale et en appliquant des approches fondées sur les écosystèmes, de telle sorte que la surpêche soit évitée, que des plans et des mesures de récupération soient en place pour toutes les espèces épuisées, que les pêcheries n'aient pas d'impacts négatifs marqués sur les espèces menacées et les écosystèmes vulnérables, et que l'impact de la pêche sur les stocks, les espèces et les écosystèmes reste dans des limites écologiques sûres.

---

### Messages principaux

- Au niveau mondial, la pêche en mer et la pêche continentale à petite échelle emploient plus de 90 pour cent des pêcheurs et travailleurs de la pêche et représentent près de 50 pour cent des prises totales de poisson.
- La pêche à petite échelle comporte moins de prises accessoires de petits poissons, utilise moins de matériel destructeur, et consomme moins de carburant que la pêche industrielle.
- Malgré les éléments qui montrent que la gouvernance communautaire des ressources peut réduire ou inverser la dégradation, les rôles des peuples autochtones et des communautés locales continuent d'être sous-évalués et marginalisés.
- Une transformation radicale de la gouvernance, qui protège les droits et les pratiques coutumières des peuples autochtones et des communautés locales et promeut la gestion partagée des ressources par des petits pêcheurs, est nécessaire pour préserver et restaurer les stocks de poissons et d'invertébrés et les plantes aquatiques.



## Signification de l'objectif 6 pour les peuples autochtones et les communautés locales

Environ un tiers des stocks de poissons en mer sont surpêchés, et la part des stocks de poissons en mer et sur les continents qui sont exploités de manière non durable ne cesse d'augmenter<sup>(88)</sup>, et ce malgré le fait qu'un pourcentage croissant de la pêche en mer, qui représente environ 15 pour cent des prises de poissons de mer sauvages, est certifié en vertu d'une norme qui a accompli des progrès en termes de gestion durable<sup>(89)</sup>. Une attention moindre a été accordée à la pêche en eau douce, qui est significative et représente environ 40 pour cent de tous les poissons destinés à la consommation humaine.

La pêche non durable, en particulier la pêche industrielle, menace sérieusement la biodiversité marine et côtière, et menace donc la sécurité alimentaire et les modes de vie des peuples autochtones et des communautés locales, notamment des plus de 800 millions de personnes à travers le monde qui dépendent de la pêche à petite échelle pour leur alimentation et leurs moyens de subsistance<sup>(90)</sup>.

La pêche à petite échelle tend à être plus durable parce que les prises accessoires de petits poissons sont moindres, parce qu'elle utilise du matériel moins destructeur et consomme moins de carburant<sup>(91)</sup>. Néanmoins, l'échelle de ses contributions et son rôle potentiel dans la pêche durable au niveau mondial est insuffisamment reconnu et soutenu, et les petits pêcheurs continuent d'être

● Zone de pêche communautaire de Kampung Melangkap Tiang. Photo : Alice Mathew.

marginalisés, en particulier lorsqu'ils font face à la pêche à grande échelle, aux industries côtières et se trouvant en amont, aux projets d'assèchement, aux ports et aux barrages<sup>(92)</sup>.

La pêche à petite échelle représente près de 50 pour cent des prises globales de poissons, dont la presque totalité est destinée à la consommation humaine directe. Ce secteur emploie plus de 90 pour cent des pêcheurs et des travailleurs de la pêche du monde<sup>(93)</sup>. Les femmes représentent 14 pour cent des pêcheurs et occupent 60 à 90 pour cent des emplois liés à la transformation du poisson<sup>(94)</sup>, et leur contribution à la nutrition de plus de trois milliards de personnes est essentielle. Les femmes sont cependant fréquemment exclues des processus de consultation de l'industrie dominante de la pêche et restent vulnérables à la marginalisation, à la pauvreté et à des droits aux ressources non garantis<sup>(95)</sup>.

Afin d'accomplir des progrès dans la réalisation de l'objectif 6 et des ODD, il est impératif que le rôle central des petits pêcheurs, y compris des peuples autochtones, des communautés locales et des femmes, dans la gestion durable des ressources aquatiques soit reconnu.

---

## **Contributions et expériences des peuples autochtones et des communautés locales relatives à l'objectif 6**

Les contributions des peuples autochtones et des communautés locales à l'objectif 6 se développent, grâce au renouveau et au renforcement des pratiques coutumières durables, à la collaboration et à des systèmes de gouvernance partagée avec des scientifiques et des institutions publiques, et aux progrès dans la reconnaissance des droits et des intérêts des petits pêcheurs.

- Dans la région Asie-Pacifique, un réseau très actif de zones marines gérées localement (ZMGL) a émergé. Une ZMGL est définie comme « une zone d'eaux littorales activement gérée dans un contexte de pratiques 'locales' par des communautés et/ou familles résidentes, ou gérée collectivement tant par des communautés résidentes que par des représentants des autorités locales situées à proximité immédiate ». Généralement, cela implique la création de zones d'exclusion de pêche (aires marines communautaires protégées) et des restrictions au matériel de pêche, aux espèces ou aux saisons, afin d'améliorer la durabilité ou d'augmenter les rendements globaux.
- Au Costa Rica, les zones de pêche en mer responsables (ZPMR) adoptent une approche similaire<sup>(96)</sup>. Dans une ZPMR, le gouvernement et les communautés locales de pêcheurs collaborent pour convenir de règles et de décisions en matière de pêche responsable, et pour élaborer ensemble un plan de gestion de la pêche. La première ZPMR fut reconnue en 2009. En 2019, onze ZPMR étaient formellement reconnues, et deux demandes supplémentaires avaient été déposées. Toutes les ZPMR sont liées au sein d'un réseau national, qui vise à mettre en œuvre les Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté de la FAO (les Directives SSF)<sup>(97)</sup>. Le réseau facilite également le partage d'expériences et des enseignements tirés, il surveille et promeut la production de connaissances qui incluent tant les savoirs traditionnels que les savoirs scientifiques, et applique une approche fondée sur les droits humains à la conservation marine.



Un pêcheur de poulpe cherche des poulpes dans les eaux claires du lagon situé près de Bwejuu à Zanzibar, en Tanzanie. Photo : Tommy Trenchard.

- À Zanzibar, le village de Kukuu sur l'île de Pemba est l'un des nombreux villages à avoir instauré une zone d'exclusion de pêche permanente au sein d'une zone plus vaste soumise à une interdiction temporaire de la pêche, qui fait à son tour partie des 1 000 km de la Zone de conservation du détroit de Pemba. Ces mesures sont conçues pour protéger la pêche au poulpe lucrative des villageois et pour garantir une utilisation durable, et sont soutenues par le réseau Mwambao Coastal Community Network (une ONG locale)<sup>(98)</sup>. Mwambao collabore avec le gouvernement en vue d'améliorer la gestion de la pêche et assurer l'avenir de la population locale et de la riche diversité biologique de la zone, qui comprend des mangroves, des herbiers marins et un récif corallien. L'organisation a joué un rôle essentiel dans l'introduction et la facilitation de la mise en œuvre des Directives SSF en Tanzanie<sup>(99)</sup>.
- À Madagascar, depuis 2015, Fanamby (une ONG qui collabore avec des organisations communautaires locales) surveille la zone marine protégée de Loky Manambato, qui compte 15 000 hectares de récifs coralliens et huit archipels. Dix gardes des communautés locales patrouillent en mer toute l'année afin de s'assurer que les périodes de fermeture saisonnière et les principales zones marines protégées sont respectées. En 2018, 400 pêcheurs de quatre sites villageois pilotes ont entamé une surveillance de leurs prises de poissons et de poulpe. Ces pêcheurs sont membres de cinq associations, toutes impliquées dans l'élaboration des *Dina* (des lois communautaires locales reconnues au niveau national)<sup>(100)</sup>.

Les peuples autochtones et les communautés locales contribuent également à la gestion durable de la pêche et d'autres ressources aquatiques dans les eaux continentales, telles que rivières, lacs et ruisseaux. Par exemple :

- au Cambodge, plus de 500 institutions de pêche des communautés couvrent une zone de plus de 850 000 hectares et comptent quelques 188 000 membres, dont plus de 61 000 femmes. L'enregistrement des institutions de pêche des communautés exige l'élaboration de règles et règlements internes basés sur un calcul des rendements durables ; en 2012, une évaluation de 450 institutions de pêche des communautés faisait état de stocks de poissons très abondants et d'avantages concrets pour la population locale en termes d'amélioration des niveaux de vie<sup>(101)</sup> ;

- au Népal, les peuples autochtones kirant protègent les lacs et les marécages en mettant l'accent sur la langue, et les valeurs culturelles, religieuses et spirituelles<sup>(102)</sup>. La protection du lac sacré Shalpa Pokhari dans la province de Bhojpur, qui bénéficie d'une approche comprenant plusieurs parties prenantes, est basée sur un patrimoine ancien immatériel qui met l'accent sur les aspects spirituels des différents habitats, y compris des oiseaux, des grenouilles et de la faune des marécages dans le grand « paysage sacré de l'Himalaya »<sup>(103)</sup> ;
- en Indonésie, *Sasi* est un système traditionnel de conservation et un concept de gestion des ressources vieux de 400 ans appliqué aux ressources terrestres et aquatiques ; il est efficace dans la régulation de l'utilisation des ressources dans les communautés autochtones, et pour la résolution de conflits et la protection de groupes vulnérables tels que femmes et enfants, et en particulier les veuves et les orphelins. Dans la communauté haruku où *Sasi* a été utilisé, des règlements communautaires ont été instaurés pour appliquer les lois coutumières et les savoirs traditionnels pour une utilisation plus durable des ressources naturelles et des terres détenues par la communauté, y compris des eaux intérieures et côtières, ainsi que pour protéger avec succès le territoire de la communauté au moyen d'une action collective et unie contre des projets de développement promus par de puissants acteurs extérieurs<sup>(104)</sup> ;
- dans le Sabah, en Malaisie, le système coutumier *tagal*, un système durable pour la pêche continentale, a obtenu il y a quelques années la reconnaissance du gouvernement (voir l'encadré 10).

## Étude de cas : le système communautaire tagal dans le Sabah, en Malaisie

*Tagal* signifie interdiction dans la langue susun, et est pratiqué par les peuples autochtones du Sabah depuis de nombreuses générations. Il implique des responsabilités et une gestion partagées, non seulement pour les rivières, mais aussi pour d'autres ressources naturelles. Ce concept traditionnel a été adopté par le Département de la pêche du Sabah, et environ 400 systèmes de gestion fluviale partagée ont désormais appliqué le concept de *tagal*.

Une communauté qui y participe est la communauté dusun à Kampung Melangkap. Située aux pieds du Mont Kinabalu, ses territoires sont riches en biodiversité terrestre et aquatique. La valeur élevée qu'elle accorde aux rivières se reflète de manière évidente dans l'*adat* du village (les règles coutumières), qui incluent des arrêtés écrits et d'autres règles pour la protection et la gestion des rivières.

Le système *tagal* a été formalisé à Melangkap en 1986, et depuis la communauté a constaté une augmentation du nombre de poissons et d'espèces endémiques. Des comités *bombon* de villageois élus ont été mis sur pied pour gérer les zones *tagal* (*bombon* est un mot dusun qui fait référence à une zone où des règles strictes sont appliquées). Quelques règles communes s'appliquent aux zones *tagal* :

- *tagal sungai* : une partie de la rivière peut être démarquée comme zone où l'accès par des tiers est interdit, par exemple, le *lubuk* (bassin profond) ;
- l'empoisonnement des poissons, la pêche aux explosifs et l'utilisation de matériel de pêche nuisible sont interdits ;
- l'entrée par des personnes externes sans l'autorisation préalable de la communauté est interdite ;
- des sanctions sont prononcées par ceux qui violent les règles et règlements *tagal*.
- Par le passé, une période d'exclusion de trois ans après une saison ouverte s'appliquait, mais le comité *bombon* actuel a décidé d'appliquer le *tagal* à la rivière, sans aucune prise, à cause des avantages de l'écotourisme, qui repose sur le poisson comme attraction principale.

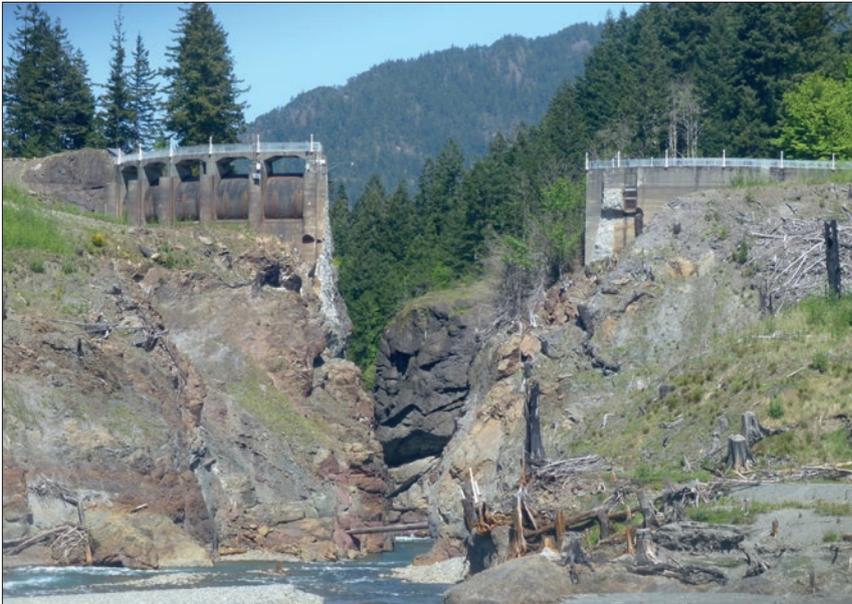
Le système *tagal* est maintenant lié au protocole communautaire de Melangkap, qui comprend des règles *adat* strictes et établit des processus de consentement libre, préalable et éclairé pour les activités d'acteurs extérieurs qui peuvent affecter la communauté et ses territoires. Ainsi, la communauté de Melangkap possède l'un des modèles d'accès et de partage des avantages les plus détaillés, qui complète la loi sur la diversité biologique du Sabah de 2000 et le projet de loi sur l'accès aux ressources biologiques et le partage des avantages de la Malaisie de 2017. À ce jour, le Protocole de Melangkap a été utilisé avec succès par la communauté pour négocier le contournement d'un site sacré lors de la planification d'infrastructures routières, pour limiter le développement touristique promu par des acteurs externes, et pour établir un système de partage des avantages pour le projet d'écotourisme de la communauté.

Encadré 10 : Alice Mathew et Jawatankuasa BioBudaya Melangkap



Un enfant joue avec du poisson dans le Sabah. Le protocole communautaire de Melangkap a été employé pour établir un partage équitable des avantages tirés de l'écotourisme. Photo : Lano Lan.

- Dans certains cas, les peuples autochtones et les communautés locales combattent le déclin de la pêche et de la diversité biologique aquatique à l'aide d'une approche intégrée fondée sur les droits et l'écosystème. L'étude de cas concernant le nord-ouest du Pacifique aux États-Unis l'illustre particulièrement bien (voir l'encadré 11). Des projets des peuples autochtones et des communautés locales relatifs au saumon couronnés de succès ont également été signalés ailleurs, notamment dans l'Arctique finlandaise, où le peuple Saami réintroduit le saumon sauvage dans le fleuve Näättämsö<sup>(105)</sup>, et la péninsule de Kamchatka dans la Fédération de Russie (encadré 3).



## Encadré 11 : Preston Hardison, Tulalip Natural Resources Treaty Rights Office

En 2014, des tribus ont ouvert la voie au démantèlement du barrage du canyon de Glines sur la rivière Elwha, le plus grand barrage jamais démantelé aux États-Unis, et planchent sur le démantèlement d'autres barrages.  
Photo : J Daracunas.

### Étude de cas : des tribus combattent le déclin du saumon dans le nord-ouest du Pacifique aux États-Unis

Le saumon du Pacifique est une espèce qui revêt une importance culturelle fondamentale pour de nombreux peuples autochtones de la côte ouest du Canada et des États-Unis. Les saumons sont nos parents, ils sont centraux dans nos histoires, nos identités, nos récits, nos expressions, notre culture et nos économies. Nous les honorons chaque année avec la première cérémonie du saumon, lors de laquelle nous communiquons avec le peuple du saumon afin de renouveler nos relations.

Les tribus de l'État de Washington possèdent des droits inhérents aux stocks de saumon, et ces droits ont été réaffirmés par la Cour suprême des États-Unis en 1989. La Commission indienne de la pêche du nord-ouest (*Northwest Indian Fisheries Commission*) a été établie pour que les tribus gèrent la prise, la répartition, la conservation et la reconstitution des stocks de saumon. Des représentants tribaux siègent au sein de la Commission du saumon du Pacifique bi-nationale États-Unis-Canada et au sein d'autres conseils techniques consultatifs et administratifs consacrés au saumon.

Près de 1 milliard de dollars américains ont été dépensés au cours des 20 dernières années pour la reconstitution des stocks de saumon. Néanmoins, malgré cela, la plupart des stocks de saumon figurent sur la liste de la loi sur les espèces en danger (*Endangered Species Act*) comme étant menacés ou en danger, et le saumon est en diminution dans les trois-quarts de l'État<sup>(106)</sup>. La disparition du saumon peut avoir des répercussions en chaîne, de la perte des nutriments marins qui alimentent les bassins versants supérieurs à la mise en danger des orques qui en dépendent.

Nos droits de pêche sont une condition préalable essentielle pour une pêche du saumon durable, et la reconnaissance de ces droits à Washington a contribué à une gestion partagée du saumon dans le cadre de laquelle notre position est légalement sur un pied d'égalité avec celle des institutions fédérales et étatiques. Mais cela n'est pas suffisant si les causes sous-jacentes du déclin, dont certaines sont lointaines, ne sont pas combattues. Certaines causes sont locales : barrages hydroélectriques, pollution agro-chimique venant des exploitations agricoles et laitières, non-préservation de caniveaux et passages pour les poissons, inondations qui détruisent les frayères, et le déversement de polluants, nutriments, produits pharmaceutiques et eaux pluviales dans les eaux côtières à proximité des villes. D'autres sont lointaines : les fleuves et les océans se réchauffent, les régimes des pluies changent, le carbone dans l'atmosphère provoque une acidification, et certains changements atmosphériques se font sentir sur de vastes zones. Certaines des causes du déclin ne peuvent pas être atténuées par des mesures prises sur un site particulier.

Nous combattons cela de nombreuses façons. Les tribus tulalip ont dirigé l'établissement de la Stratégie pour des terres durables, une coalition de tribus et d'agriculteurs qui ont œuvré au développement de solutions avantageuses pour tous qui profitent aux agriculteurs et au saumon. En 2014, des tribus ont ouvert la voie au démantèlement du barrage du canyon de Glines sur la rivière Elwha, le plus grand barrage jamais démantelé aux États-Unis, et planchent sur le démantèlement d'autres barrages. Les tribus tulalip élaborent également une version d'un système d'aide à la prise de décisions en matière de gestion de l'écosystème qui permet de définir des scénarios et de prendre des décisions pour la restauration et la réglementation de l'écosystème sur la base de différents niveaux d'analyse.

Toutefois, le travail de remise en état est fondé sur un traitement local symptomatique des effets, plutôt que sur une lutte contre les grandes causes sous-jacentes. Ces causes ne seront pas éliminées sans changements de fond qui correspondent à l'échelle des effets qui mettent en péril notre frère le saumon. À cause de la nature du cycle de vie du saumon, qui va des montagnes jusqu'au nord de l'Océan Pacifique, les problèmes du saumon ne peuvent pas être réglés sans impliquer de nombreuses juridictions. Bien que nous menions toutes les activités nécessaires au niveau local, une approche complète adaptée au contexte pour résoudre les problèmes est nécessaire pour réaliser la durabilité en matière de pêche.

---

## Occasions et actions recommandées

- Les pêcheurs des peuples autochtones et des communautés locales devraient continuer d'affirmer et renouveler leurs droits fonciers coutumiers et leurs relations aux eaux et aux ressources aquatiques vivantes, et étendre leurs contributions et solutions locales, régionales et mondiales pour des écosystèmes aquatiques durables.
- Les gouvernements et tous les acteurs concernés devraient reconnaître formellement le régime foncier traditionnel et les droits coutumiers aux ressources aquatiques des pêcheurs des peuples autochtones et des communautés locales de toute urgence, conformément à une approche à la gestion et à la conservation de la pêche fondée sur les droits humains, notamment à travers l'intensification de la mise en œuvre des Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale de la FAO (Directives SSF).
- Les gouvernements devraient réformer les politiques et la loi, avec la participation pleine et effective des peuples autochtones et des communautés locales, afin de reconnaître et soutenir leur rôle dans la pêche durable et dans la gestion des ressources aquatiques, et accorder aux pêcheurs des peuples autochtones et des communautés locales un accès préférentiel à la pêche dans les eaux relevant de la juridiction nationale. Cela implique également de reconnaître et appuyer le rôle des femmes et des jeunes.
- Les gouvernements et les acteurs concernés devraient mettre pleinement en œuvre l'approche écosystémique, en s'arrêtant sur les liens entre écosystèmes terrestres et marins et les synergies entre les ressources aquatiques durables et les ODD.
- Les gouvernements devraient réduire les subventions qui contribuent à la surpêche et à la surcapacité, et réaffecter les investissements à la pêche durable à petite échelle et aux zones aquatiques gérées et conservées par les communautés.

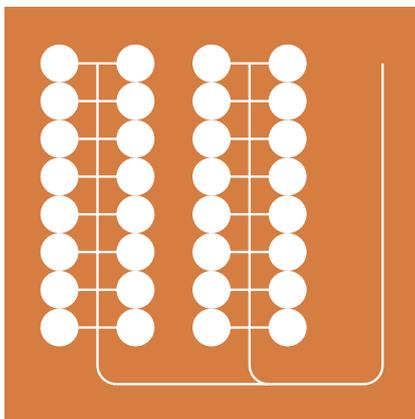


● Enfants autochtones moken nageant le long de la côte de l'île de Mu Ko Surin, Thaïlande.  
Photo : Andrew Testa.

---

## Ressources essentielles

- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (2015) *Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté*. Rome : FAO. Disponible sur : <http://www.fao.org/3/i4356fr/I4356FR.pdf>
- Collectif international de soutien aux travailleurs de la pêche : <https://www.icsf.net/en/page/588-About%20ICSF.html>
- Harper, S., Zeller, D., Hauzer, M. Pauly, D. et Sumaila, U. R. (2013) « Women and fisheries: Contribution to food security and local economies », *Marine Policy* 39(1), pp. 56–63. Disponible sur : <https://doi.org/10.1016/j.marpol.2012.10.018>.
- Réseau LMMA (Locally Managed Marine Area) : <http://lmma.network.org/>



---

## Objectif 7 : agriculture, aquaculture et sylviculture durables

---

D'ici à 2020, les zones consacrées à l'agriculture, l'aquaculture et la sylviculture sont gérées d'une manière durable, afin d'assurer la conservation de la diversité biologique.

---

### Messages principaux

- Au cours des dix dernières années, des préoccupations grandissantes ont émergé concernant les approches globales aux politiques alimentaires et agricoles, et concernant la nécessité de promouvoir le rôle des peuples autochtones, des petits agriculteurs et producteurs, et des entreprises agricoles et forestières locales.
  - Assurer une gestion durable de l'agriculture, de l'aquaculture et de la sylviculture exige de faire des peuples autochtones et des communautés locales des acteurs centraux de la transformation du développement rural, et de les autonomiser.
  - Les lois, politiques et programmes existant de longue date qui ont promu la croissance de systèmes agro-industriels mondialisés de production et de consommation, entraînant le recul général de la diversité biologique et l'érosion des systèmes locaux de gestion et de l'utilisation coutumière durable, doivent être réformés.
- 

### Signification de l'objectif 7 pour les peuples autochtones et les communautés locales

Les systèmes de production des peuples autochtones et des communautés locales basés sur l'agro-foresterie, la pêche, la chasse et le pastoralisme constituent une grande partie des économies rurales, qui sont extrêmement importantes pour leurs moyens de subsistance et leurs valeurs marchandes<sup>(107)</sup>. L'utilisation coutumière de la terre et les systèmes de gestion des ressources ont toutefois subi les pressions de la production de biens à grande échelle associée aux chaînes d'approvisionnement mondiales, au détriment des petits producteurs<sup>(108)</sup>. Les répercussions sur les peuples autochtones et les communautés locales des stratégies économiques axées sur les exportations ont été la dépossession de leurs territoires, terres, forêts et autres ressources naturelles, leur appauvrissement, l'exploitation de leurs savoirs, et leur marginalisation dans les prises de décisions sur des questions qui affectent leurs avenir.

---

Instaurer une gestion durable de l'agriculture, de l'aquaculture et de la sylviculture exige d'intégrer et d'autonomiser les peuples autochtones et les communautés locales, pour en faire des acteurs centraux du développement rural, et annuler les lois, politiques et programmes existant de longue date qui ont entraîné le déclin de la diversité biologique et l'érosion des savoirs autochtones et locaux dans les paysages ruraux. Les actions combinées, prolongées, locales et collectives de peuples autochtones et des communautés locales peuvent avoir un effet global transformateur<sup>(109)</sup>.

### **Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale : un plan d'action global**

Le Plan d'action global adopté par la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale 2019-2028 couvre « tous les types de modèles de production familiale adoptés dans l'agriculture, la foresterie, la pêche, l'aquaculture et l'élevage. Elle inclut les paysans, les peuples autochtones, les communautés traditionnelles, les pêcheurs, les agriculteurs de montagne, les utilisateurs des forêts, les éleveurs »<sup>(110)</sup>.

Il constate que l'agriculture familiale est la principale forme de production alimentaire et agricole dans les pays développés et les pays en développement, et qu'elle représente plus de 80 pour cent des denrées alimentaires mondiales en termes de valeur.

« Outre la production alimentaire, [...] ils [les agriculteurs familiaux] ont aussi des fonctions environnementales, sociales et culturelles. Ils sont les gardiens de la biodiversité. Ils préservent le paysage et le patrimoine communautaire et culturel. »

« [...] On sait déjà que le système alimentaire et agricole actuel est en grande partie responsable de la déforestation, des pénuries d'eau, de la perte de la biodiversité, de l'appauvrissement des sols ainsi que des niveaux élevés d'émissions de gaz à effet de serre, lesquels sont largement à l'origine des changements climatiques. Aujourd'hui, la production et la consommation de denrées alimentaires se sont éloignées des systèmes intégrés d'un point de vue culturel et social pour se diriger vers un ensemble déconnecté des systèmes écologiques et sociaux locaux. Aussi, afin de répondre aux besoins des générations présentes et futures, il est essentiel d'accélérer la transition vers des systèmes alimentaires et agricoles plus durables en mesure d'apporter des perspectives économiques et sociales tout en protégeant les écosystèmes dont dépend l'agriculture et en respectant la diversité culturelle et sociale des territoires. Le développement des territoires doit renouer avec les individus (et les familles) qui assurent l'activité productive par leurs pratiques, leurs valeurs et leurs connaissances ancrées dans la tradition et localement. »

### **Encadré 12**

## Contributions et expériences des peuples autochtones et des communautés locales relatives à l'objectif 7

Les peuples autochtones et les communautés locales promeuvent l'innovation dans les systèmes locaux de production afin de répondre aux besoins changeants de leurs communautés, notamment de nouvelles formes de moyens de subsistance et activités génératrices de revenus<sup>(111)</sup>. Ils forment également de nouveaux réseaux de producteurs à petite échelle qui incarnent le message « manger des produits locaux et de saison » — un enseignement important pour l'ensemble de la société alors qu'elle s'engage dans des transitions des systèmes alimentaires, de production et de consommation. Investir dans des entreprises sociales communautaires constitue une autre voie vers la réalisation de l'objectif 7.

*« Les peuples autochtones sont ici pour préserver la survie comme un objectif plausible. La subsistance est une relation morale avec la nature. À de nombreux égards, il s'agit de la relation des cultures autochtones à la terre qui représente le seul espoir réel de survie à long terme de la population, à quelque échelle que ce soit dans le monde. La subsistance signifie qu'il y a une forêt ici aujourd'hui, et que nous trouvons un moyen de vivre ici. Puis demain, il y aura encore une forêt ici. C'est ça la subsistance. »<sup>(112)</sup>*

— John Mohawk, enseignant autochtone respecté d'Amérique du Nord

### Encadré 13 : Brenda Asuncion, Kevin K.J. Chang, Miwa Tamanaha ; Kua'āina Ulu 'Auamo

Restauration du mur de l'étang à poissons Waia'ōpae, Lāna'i, Hawaï. Photo : Scott Kanda, avec l'autorisation de Kua'āina Ulu 'Auamo.



#### Case study: Loko i'a; Indigenous aquaculture and mariculture in Hawai'i, USA

Les *loko i'a* sont des formes avancées et étendues d'aquaculture, propres à Hawai'i. Alors que l'on trouve partout dans le monde les techniques de regroupement ou de piégeage des poissons adultes dans les zones de marée peu profondes, dans les estuaires et le long des migrations dans les eaux continentales, les Hawaïens ont créé des étangs à poissons dont la technique est unique, plus avancée que la pratique de culture du *mahi i'a* (pisciculteur).

Les *loko i'a* tirent parti de l'écologie côtière naturelle et des cycles des marées, en améliorant les zones littorales pour la fourniture efficace d'algues pour alimenter et engraisser les poissons herbivores. De plus, là où les hautes vagues, les orages et d'autres phénomènes météorologiques peuvent influencer et interrompre les pratiques de pêche, ou lorsque la pêche en mer n'assure pas un approvisionnement suffisant, les étangs à poissons assurent un approvisionnement régulier en poisson.

La variété des conceptions et méthodes de construction des *loko i'a* démontre une compréhension sans pareil de l'ingénierie, de l'hydrologie, de l'écologie, de la biologie et de l'agriculture. La pratique des *loko i'a* est le résultat de plus d'un millénaire de savoirs transmis de génération en génération, d'expérience et d'adaptation, et reflète une profonde connaissance autochtone des processus environnementaux, écologiques et sociaux spécifiques à nos îles.

Les *loko i'a* étaient des composantes essentielles des systèmes alimentaires traditionnels à Hawaï'i, ils assurent la sécurité alimentaire et la résilience des communautés. Leur renaissance va de pair avec la renaissance de la langue, des arts, de l'architecture et du régime alimentaire hawaïens.

Aujourd'hui, la plupart des sites *loko i'a* sont fortement détériorés. Les obstacles à leur restauration sont notamment la détérioration des bassins versants et la déviation des cours d'eau, les espèces envahissantes, l'autorisation de processus qui ne conviennent pas à la restauration des *loko i'a*, et la disparition et la dispersion des savoirs générationnels d'utilisation et d'entretien des *loko i'a*. Toutefois les *loko i'a* restent des composantes importantes des *ahupua'a* (division traditionnelle des terres) et demeurent susceptibles de contribuer à un système alimentaire sain et solide.

### **Collaboration et mouvement collectif de Hui Mālama Loko I'a**

Au cours des dernières décennies, les communautés hawaïennes et les *kia'i loko* (gardiens des étangs à poissons) ont travaillé à la restauration des *loko i'a* autour des îles et se réapproprient les savoirs et les pratiques de la culture des *loko i'a*. Hui Mālama Loko I'a est un réseau de *loko i'a* et *kia'i loko* de six îles hawaïennes constitué en 2004. Il se réunit annuellement et selon les besoins en vue de consolider les relations de travail et de partager expériences et connaissances spécialisées.

Plus récemment, notre réseau de gardiens engagés et compétents situés sur place a fait usage de son influence collective pour simplifier les processus d'autorisation, en collaboration avec l'État de Hawaï'i, et a de manière générale amélioré les relations avec le gouvernement et des entités privées en matière de gestion partagée. Le partage et la cohésion sociale sont des composantes essentielles de la culture des *loko i'a*, à cause de l'ampleur du travail physique nécessaire à leur construction et à leur entretien. La communauté environnante apporte son aide et, en retour, profite de l'abondance de produits de l'étang. Aujourd'hui, les *loko i'a* servent de *kīpuka* (oasis ou réceptacles) pour le renouveau des pratiques et valeurs traditionnelles selon des manières contemporaines. Ils sont donc célébrés pour leur potentiel passé et futur de contribuer aux besoins de leur *ahupua'a* et de toute notre communauté à Hawaï'i.

## Encadré 14 : Nutdanai Trakansuphakon<sup>(iv)</sup>, Association Pgaz K’Nyau pour le développement durable

Les fleurs de l'arbre à thé assam sont extrêmement importantes pour les pollinisateurs, et contribuent au goût unique du miel de Hin Lad Nai. Photo : Gleb Raygorodetsky, tiré de son ouvrage L'Archipel de l'espoir : Sagesse et résilience dans la tourmente climatique.

<sup>iv</sup>. Nutdanai Trakansuphakon est un militant et travailleur social de la nouvelle génération, qui œuvre pour ajouter de la valeur aux produits forestiers non-ligneux de Hin Lad Nai et d'autres communautés comme entreprises sociales alternatives.



### Étude de cas : l'entreprise sociale communautaire Pgaz K’Nyau comme moyens de subsistance alternatifs pour les jeunes générations, nord de la Thaïlande.

Chez les Pgaz K’Nyau (Karen), nous pratiquons la rotation des cultures dans le cadre d’une économie autonome pour notre propre consommation alimentaire. Mais aujourd’hui, nous avons également besoin de revenus en espèces pour nos dépenses de la vie quotidienne. L’Association Pgaz K’Nyau pour le développement durable travaille avec les communautés Pgaz K’Nyau sur la question d’une entreprise sociale communautaire, parce que les jeunes migrent vers les zones urbaines pour travailler, laissant un vide entre les anciens et les jeunes. Les anciens n’ont pas bénéficié d’un espace pour transmettre leurs connaissances aux nouvelles générations, donc le concept d’entreprise sociale est un excellent outil pour préserver et améliorer les moyens de subsistance de notre population autochtone, tout en protégeant l’identité culturelle.

Dans le village de Hin Lad Nai, nous avons commencé à concevoir une entreprise sociale communautaire avec des jeunes, qui sont les propriétaires de la marque. Nous avons entamé une réflexion sur la façon d’utiliser les produits forestiers non-ligneux, par exemple le miel sauvage, le thé, les racines de bambou, en associant les savoirs et la sagesse de Pgaz K’Nyau à la marque.

Nous pensons que notre sagesse et nos savoirs traditionnels permettront à notre marque de rester durable. Pour la marque et la commercialisation des produits apicoles de Hin Lad Nai, nous ne promovons pas ces produits comme étant meilleurs que ceux d’autres marques, mais nous racontons l’histoire de la communauté, notamment lors de dégustations, en expliquant comment elle a pris soin de sa forêt sur la base de ses savoirs traditionnels. Le miel de Hin Lad Nai a des goûts divers : chaque pot de miel a un goût différent parce qu’il vient d’une certaine variété de fleurs de l’écosystème biologiquement différent de Hin Lad Nai. La marque de miel de Hin Lad Nai se répand largement et a un effet important sur l’ensemble de la société thaï. Les habitants des villes aiment ces bons produits apicoles, mais également le fait qu’ils soient produits par des personnes qui coexistent parfaitement avec la nature.

La création de plus en plus de valeur ajoutée pour les différents produits motive les jeunes à revenir dans leur communauté, à jouer un rôle important dans l'innovation, et à trouver de nouvelles occupations. Cela a créé de nouvelles occasions pour les jeunes générations qui souhaitent revenir à la maison, avec un espoir et une sécurité pour leurs avenir dans leur communauté d'origine.

Une partie des recettes de la vente des produits est versée à un fonds collectif de la communauté, à savoir 20 bahts pour un pot de miel, 20 centimes pour 1 kilo de feuilles de thé. Pour les produits portant la marque Hid Lad Nai, 30 pour cent des bénéfices vont au fonds collectif de la communauté. Ce fonds est mis de côté pour des activités collectives, en particulier pour prendre soin de l'environnement et le préserver, par exemple en créant des coupe-feux et en contrôlant les incendies en été, et en replantant ou plantant davantage d'arbres locaux et de plantes pour la diversité biologique. Il est également utilisé pour des besoins urgents comme aider des personnes avec de graves problèmes de santé à aller à l'hôpital, pour aider les jeunes dans leur éducation, et pour faire le suivi des politiques publiques.

Nous essayons de développer le modèle de la marque de miel de Hin Lad Nai en le partageant avec d'autres communautés Pgaz K'Nyau. Le réseau de miel et de café a créé un nouveau nom de marque Pgaz K'Nyau, en associant les cinq communautés Pgaz K'Nyau de quatre provinces. De jeunes dirigeants de ces communautés ont élaboré un plan commun pour promouvoir leur nouvelle marque, ils ont institué leur conseil de gouvernance, et ils renforcent leur réseau pour atteindre les objectifs futurs de durabilité de leur économie autonome.



● Homme pratiquant la rotation des cultures dans une communauté karen, en Thaïlande.  
Photo : Chalit Saphaphak.

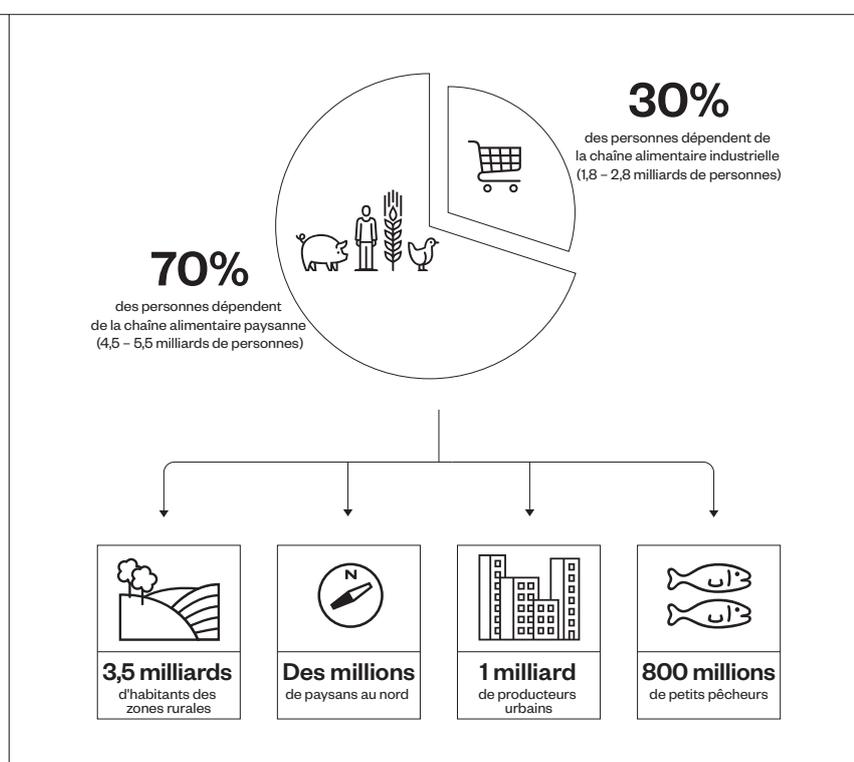
## Nouvelles initiatives

Des réseaux d'agriculteurs, comme La Via Campesina (La voie paysanne) se réapproprient le terme « paysan » et développent une identité paysanne partagée à travers les frontières nationales et les cultures. Leurs principales préoccupations sont : promouvoir la souveraineté alimentaire, la réforme agraire, le contrôle de la terre, de l'eau et des territoires par la population, le féminisme paysan populaire, la participation des jeunes à l'agriculture, les droits humains, notamment des travailleurs migrants, la promotion de l'agro-écologie et des systèmes de semences paysans, et la résistance face au libre-échange et à la puissance des entreprises transnationales.

La « toile alimentaire paysanne » (voir la figure 2)<sup>(113)</sup> a été définie comme la toile des petits producteurs, généralement des familles, ou des exploitations dirigées par des femmes, qui incluent les agriculteurs, les éleveurs de bétail, les pastoralistes, les chasseurs, les cueilleurs, les pêcheurs et les producteurs des zones urbaines et péri-urbaines, et qui nourrissent ensemble 70 pour cent de la population mondiale. Les populations rurales qui se tournent vers les « denrées de sustentation » en période de pénurie avant la récolte, survivront grâce à la protection de la diversité biologique agricole par la toile alimentaire paysanne.

Figure 2 : la toile alimentaire paysanne

Source: ETC Group.<sup>(114)</sup>



De nombreuses initiatives et instruments offrent des occasions propices à l'inclusion des peuples autochtones et des communautés locales parmi les acteurs centraux de la transition vers des systèmes agricoles et alimentaires durables.

Parmi les initiatives des Nations Unies, on trouve :

- la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition 2016–2025
- la Décennie d'action des Nations Unies sur le thème de l'eau 2018–2028
- la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale 2019–2028
- la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes 2021-2030.



Les instruments politiques sont notamment :

- les Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale<sup>(115)</sup> ;
- les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale<sup>(116)</sup> par la population ;
- les Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté<sup>(117)</sup> ;
- la Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales<sup>(118)</sup>.

● Des jeunes femmes karen sèchent des feuilles de thé. Photo : Visarut Sankham.

Obtenir la reconnaissance juridique du régime foncier coutumier des peuples autochtones et des communautés locales sur leurs terres, territoires et ressources est essentiel pour accomplir des progrès dans l'agriculture, l'aquaculture et la foresterie durables, ainsi que pour parvenir à éradiquer la pauvreté, conserver la diversité biologique, et atténuer les changements climatiques et s'y adapter.

---

## Occasions et actions recommandées

- Les peuples autochtones et les communautés locales devraient garantir la participation pleine et effective des femmes et des hommes, des anciens et des jeunes, et des personnes handicapées, dans leur travail de renouveau de la gestion des ressources coutumières et des pratiques d'utilisation durable qui est en cours.
- Les gouvernements doivent protéger les territoires des peuples autochtones et des communautés locales et les exploitations des petits producteurs contre les incursions des systèmes de production agro-industriels.
- Les gouvernements doivent élaborer des stratégies et plans d'action nationaux conjoints, dans le cadre des différentes décennies des Nations Unies — agriculture familiale ; action pour la nutrition ; action sur le thème de l'eau ; restauration des écosystèmes — tout en mettant en œuvre le Plan d'action sur l'utilisation coutumière durable de la diversité biologique de la CDB, notamment au moyen de la consolidation des organisations et réseaux de peuples autochtones et communautés locales impliqués dans la restauration écologique et les moyens de subsistance des communautés, et en octroyant un appui et des financements plus importants pour la production agricole à petite échelle, les occupations traditionnelles et les entreprises sociales communautaires.
- Les gouvernements, les institutions des Nations Unies, les peuples autochtones et les communautés locales et les organismes de recherche devraient instaurer des partenariats pour améliorer la collecte des données (statistiques locales, nationales et mondiales) au sujet des contributions des petits producteurs, en vue de leur reconnaissance dans les politiques et mesures.
- Les bailleurs de fonds et les donateurs du développement, en particulier les banques de développement et les grandes fondations, devraient modifier leur approche au financement, en réaffectant des fonds à la transformation agro-écologique du système alimentaire, notamment par le renouveau des systèmes alimentaires autochtones.
- Tous les acteurs devraient promouvoir les droits des agriculteurs et aider les agriculteurs à continuer de préserver, développer et gérer les ressources génétiques, notamment les banques de gènes in-situ des peuples autochtones et des communautés locales pour la production des semences traditionnelles, et les reconnaître et les récompenser pour leurs contributions indispensables au réservoir mondial de ressources génétiques.

---

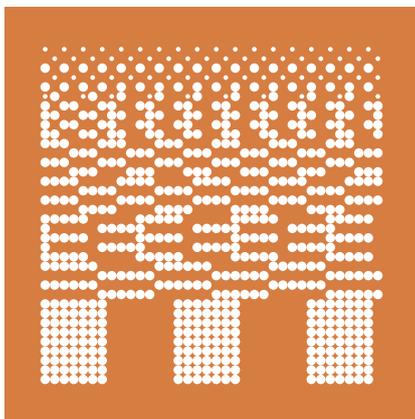
## Ressources essentielles

- Mécanisme forêts et paysans : <http://www.fao.org/forest-farm-facility/fr/>
- ETC Group (2017) *Who will feed us? The Peasant Food Web vs The Industrial Food Chain*, 3<sup>e</sup> édition. ETC Group. Disponible sur : <https://www.etcgroup.org/howwillfeedus>



- HLPE (2019). « Approches agroécologiques et autres approches novatrices pour une agriculture et des systèmes alimentaires durables propres à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition ». HLPE 14. Un rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, Rome. Disponible sur : [http://www.fao.org/fileadmin/templates/cfs/HLPE/reports/HLPE\\_Report\\_14\\_FR.pdf](http://www.fao.org/fileadmin/templates/cfs/HLPE/reports/HLPE_Report_14_FR.pdf)
- Partenariat international pour l'Initiative de Satoyama : <https://satoyama-initiative.org/>
- FAO et FIDA (2019) Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale 2019-2028 : Plan d'action global. Rome. Licence : CC BY-NC-SA 3.0 IGO. Disponible sur : <http://www.fao.org/3/ca4672fr/ca4672fr.pdf>
- Verdone, M. (2018) « The world's largest private sector? Recognising the cumulative economic value of small-scale forest and farm producers ». Gland : UICN, FAO, IIED, AgriCord. Disponible sur : <https://portals.iucn.org/library/node/47738>
- International Panel of Experts on Sustainable Food Systems (2016) « From uniformity to diversity: a paradigm shift from industrial agriculture to diversified agroecological systems ». Bonn : International Panel of Experts on Sustainable Food systems. Disponible sur : [http://www.ipes-food.org/\\_img/upload/files/UniformityToDiversity\\_FULLL.pdf](http://www.ipes-food.org/_img/upload/files/UniformityToDiversity_FULLL.pdf)

● Étang à poissons Kahina Pōhaku à Moloka'i, Hawaï. Photo : Scott Kanda, avec l'autorisation de Kua'āina Ulu 'Auamo.



---

## Objectif 8 : réduction de la pollution

---

D'ici à 2020, la pollution, notamment celle causée par l'excès d'éléments nutritifs, est ramenée à un niveau qui n'a pas d'effet néfaste sur les fonctions des écosystèmes et la diversité biologique.

---

### Messages principaux

- À cause de leur forte dépendance à la nature, les peuples autochtones et les communautés locales sont particulièrement vulnérables aux effets de la pollution et continuent de souffrir de façon disproportionnée de ses effets.
- Les peuples autochtones et les communautés locales disposent de systèmes et pratiques liés à leurs connaissances, de croyances et de lois coutumières en harmonie avec la protection de la nature et la prévention de la pollution ; leurs communautés surveillent et réduisent la pollution sur le terrain et limitent l'utilisation de produits chimiques.
- Leurs liens avec des campagnes internationales et le soutien externe apporté à des plaintes et procédures en justice concernant des cas de pollution ont donné les moyens à certains peuples autochtones et communautés locales de lutter contre la pollution.
- Néanmoins, le plein potentiel de contributions des peuples autochtones et communautés locales reste en grande partie non réalisé, et exige un soutien plus important de la part des gouvernements, notamment au moyen de la consolidation des lois et règlements.

---

### Signification de l'objectif 8 pour les peuples autochtones et les communautés locales

La pollution est aujourd'hui dans le monde la plus grande cause environnementale de maladies et de décès. On estime qu'elle est responsable de neuf millions de décès prématurés chaque année. Les peuples autochtones et les communautés locales sont hautement vulnérables aux effets de la pollution, au vu de leurs liens étroits avec l'environnement local, de leur pauvreté relative et



de leur passé fait de déplacements et de discriminations à l'époque coloniale. Ils continuent également de souffrir de façon disproportionnée des effets de la pollution, et ne jouissent souvent pas du pouvoir nécessaire pour empêcher des activités externes de polluer leurs terres et cours d'eau<sup>(119)</sup>.

● La pollution des cours d'eau a des effets également sur la diversité biologique locale, comme la loutre géante, qui ne vit désormais plus qu'au Guyana. Photo : Elizaveta Kirina.

Les cas avérés d'effets de la pollution sur les peuples autochtones et les communautés locales incluent des cas relatifs à des polluants organiques persistants, aux composants organochlorés comme les PCB, à l'exposition au plomb et au mercure<sup>(120)</sup>. De plus en plus d'éléments montrent que la santé procréative des femmes est particulièrement affectée par l'exposition aux toxines environnementales<sup>(121)</sup> ; et des recherches ont également montré que les femmes navajo aux États-Unis exposées à une contamination à l'uranium peuvent transmettre l'exposition à leur foetus<sup>(122)</sup>. Les femmes autochtones en Alaska présentent des niveaux comparativement élevés de polluants organiques persistants dans leur lait maternel, à des taux considérés comme dangereux<sup>(123)</sup>.

La contamination des terres et territoires traditionnels peut avoir des effets majeurs sur le tissu social, économique, politique et culturel des peuples autochtones et des communautés locales. Par exemple, la pollution peut susciter la crainte de consommer des aliments sauvages traditionnels et favoriser une dépendance accrue à des aliments du commerce pauvres en nutriments et coûteux, ce qui accroît le risque de malnutrition et de maladies chroniques. De même, des craintes concernant la contamination de l'environnement peuvent engendrer une diminution de l'utilisation des remèdes traditionnels, comme cela a été attesté chez les Mohawk en Amérique du Nord<sup>(124)</sup>, entraînant une détérioration de leurs états de santé. Il est donc naturel que les peuples autochtones et les communautés locales s'inquiètent vivement des niveaux de pollution.

## Contributions et expériences des peuples autochtones et des communautés locales relatives à l'objectif 8

Les peuples autochtones et les communautés locales apportent des contributions significatives à la réduction de la pollution environnementale grâce à des actions sur le terrain et à la participation à des processus politiques locaux, nationaux et internationaux. En termes de mesures prises sur le terrain, des systèmes de surveillance communautaire se sont avérés être un moyen efficace et rentable pour contrôler la pollution. Par exemple :

- depuis 2016, les éleveurs de rennes et les pêcheurs autochtones dans la région arctique du Nord de la Yakoutie, en Russie, surveillent la pollution des rivières, en particulier la présence de poussière de charbon et d'autres contaminants industriels et biologiques. En octobre 2018, des niveaux élevés de pollution ont été enregistrés dans la rivière Viluy. Depuis lors, des communautés autochtones locales ont créé leur propre laboratoire d'analyses, ce qui les a mieux armés pour dialoguer avec l'administration du district de Zhigansky et les entreprises minières concernées ;
- au Guyana, les Wapichan ont mis sur pied un projet de surveillance afin de limiter les dégâts causés par des mineurs (voir l'encadré 15), et cela leur a permis d'obtenir l'appui du gouvernement pour la protection de leurs terres et de l'environnement contre de nouvelles pollutions. Cette approche est également appliquée par d'autres peuples autochtones, notamment les Achuar dans l'Amazonie péruvienne (concernant la pollution due à l'extraction du pétrole)<sup>(125)</sup> et les Akwesasne Mohawks au Canada et aux États-Unis (concernant les conséquences sur la santé de la contamination de l'environnement)<sup>(126)</sup>.

### Encadré 15

Il existe des preuves d'exploitations aurifères illégales dans cette rivière à proximité du village de Parabara, où des surveillants testent la qualité de l'eau. La forêt environnante a été défrichée au cours des cinq dernières années et l'eau n'est plus potable. Photo : Vicki Brown.



#### Étude de cas : programme de surveillance des Wapichan, Guyana<sup>(127)</sup>

Le Conseil de district du Sud-Rupununi (SRDC), l'institution représentative d'une grande partie du peuple autochtone Wapichan au Guyana, a instauré en 2013 un programme de surveillance axé partiellement sur les activités minières. Les surveillants du SRDC utilisent des dispositifs GPS portatifs, des smartphones et des drones pour recueillir des données, et rendent compte aux conseils des villages et au SRDC.

Le programme de surveillance portait en priorité notamment sur l'exploitation minière illégale sur le Mont Marudi, qui est sacré pour les Wapichan mais est également un important bassin versant. De nombreuses rivières sont polluées, ce qui a des répercussions directes sur les écosystèmes fragiles et les communautés locales. À titre d'exemple, des échantillons prélevés par les Wapichan, avec l'aide du WWF, ont montré que les femmes habitant un village ont des niveaux de contamination au mercure supérieurs aux limites de sécurité recommandées par l'OMS.

Des rapports publiés par le programme de surveillance et les activités de plaidoyer du SRDC ont poussé le gouvernement du Guyana à appliquer de façon plus stricte la réglementation minière à Marudi, afin de réduire l'exploitation minière illégale dans la région, et le Cabinet a décidé d'interdire l'exploitation minière dans les cours d'eau en dessous du 4<sup>e</sup> parallèle. Les efforts du SRDC et son programme de surveillance ont mené à la création d'un groupe de travail gouvernemental chargé de travailler avec le SRDC pour examiner collectivement les problèmes qui frappent le territoire wapichan. Ce modèle est maintenant introduit dans d'autres régions qui rencontrent des problèmes de nature environnementale.

Comme les Wapichan, de nombreuses autres communautés s'opposent à la pollution causée sur leurs terres par l'extraction des minerais et des hydrocarbures :

- en Australie, le peuple local Mirrar dans la région de Kakadu a obligé l'entreprise Rio Tinto à suspendre ses projets pour la mine d'uranium de Jabibuka, principalement à cause d'inquiétudes liées à des problèmes de pollution<sup>(128)</sup>. Dans la région voisine de Koongarra, le propriétaire traditionnel et seul membre du clan autochtone Djok encore en vie a rejeté des offres attractives d'Areva, un exploitant d'uranium, sur ses terres ancestrales, pour les promettre au gouvernement australien, afin qu'elles fassent partie du Parc national de Kakadu, classé au Patrimoine mondial<sup>(129)</sup> ;
- en Colombie, les peuples autochtones de la réserve Resguardo Canamomo Lomapieta ont entamé et remporté une procédure en justice concernant la délimitation et l'octroi de titres fonciers pour leurs terres, suite à leurs préoccupations concernant la pollution causée par l'extraction de l'or. Tout nouvel octroi de permis minier ou formalisation d'activités minières a dû être suspendu pendant cette période<sup>(v,130)</sup> ;
- en Équateur, le peuple Waorani a remporté une victoire historique en justice contre le gouvernement équatorien, suspendant toute possibilité de vendre la terre de la communauté pour l'exploration pétrolière sans un processus de consultation libre, préalable et éclairé<sup>(131)</sup> ;
- en Papouasie-Nouvelle-Guinée, les préoccupations au sujet des dégâts potentiels causés à l'environnement par une proposition de projet d'exploitation minière des fonds marins dirigé par l'entreprise minière canadienne Nautilus Minerals a uni les communautés côtières pour former l'Alliance des guerriers Solwara. Ensemble, ils ont mobilisé l'opposition locale, en faisant un travail d'information au sujet des effets potentiels, et ont participé à des procédures en justice qui, à ce jour, ont empêché l'entreprise minière de poursuivre ses activités<sup>(132)</sup>.

v. Voir l'objectif 15 pour plus de détails concernant les exploitations à venir dans la réserve Resguardo Canamomo Lomapieta.



- Plusieurs affaires relatives à des cas de pollution intentées par des peuples autochtones et des communautés locales ont été transférées devant les tribunaux relevant de la juridiction du siège des entreprises responsables de la pollution, ou ont été soumises à des mécanismes de plainte internationaux. C'est le cas notamment des batailles juridiques menées de longue date contre Chevron (anciennement Texaco) à cause des effets sur l'environnement de ses activités dans la région Orientale de l'Équateur, qui comprenaient des procédures diverses, entre autres un recours collectif au tribunal fédéral des États-Unis, un arbitrage international, et même des procédures au Canada<sup>(133)</sup>.

Les peuples autochtones et les communautés locales ont également déposé des plaintes pour des cas de pollution au titre des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Par exemple, des communautés au Cameroun ont allégué que l'entreprise britannique Victoria Oil and Gas polluait leurs cours d'eau<sup>(134)</sup>, et une procédure a été entamée contre Credit Suisse en Suisse pour le compte de communautés autochtones pour n'avoir pas fait respecter l'obligation de diligence en matière de risques et de droits humains en lien avec le projet North Dakota Access Pipeline aux États-Unis<sup>(135)</sup>.

Au niveau international, les peuples autochtones et les communautés locales ont contribué à la Convention sur la diversité biologique, la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, et la Convention de Minamata sur le mercure<sup>(136)</sup>. Par ailleurs, l'« Initiative for Responsible Mining Assurance » dispose d'une représentation des peuples autochtones et des communautés locales au sein de son comité directeur<sup>(137)</sup>, et l'« Aluminium Stewardship Initiative » dispose d'un Forum consultatif des peuples autochtones<sup>(138)</sup>.

Dans d'autres cas, les communautés travaillent directement pour nettoyer la pollution, réduire leurs propres effets chimiques, et élaborer des plans locaux ou régionaux pour le contrôle de la pollution et la gestion des déchets, ou y contribuer :

- à Antigua-et-Barbuda, le projet « Adopt a Coastline » est devenu un mouvement national qui comprend des actions des communautés locales pour nettoyer les plages de la pollution (voir l'encadré 16) ;
- au Panama, le peuple Guna a élaboré des moyens de surveiller et gérer les déchets pour réduire la pollution due aux plastiques et autres formes de déchets (voir l'encadré 17) ;

- de nombreux groupes autochtones ont participé à la Stratégie environnementale pour l'Arctique du Canada en vue de l'inclusion d'un Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord. D'autres ont réduit la pollution au moyen d'« ententes sur les répercussions et les avantages » avec l'industrie extractive, ou ont participé à des évaluations de la pollution<sup>(139)</sup> ;
- plus généralement, de nombreuses communautés autochtones conservent des pratiques agricoles traditionnelles, qui font peu recours aux produits agro-chimiques et comptent sur un contrôle naturel des organismes nuisibles<sup>(140)</sup>.

### Étude de cas : les communautés luttent contre la pollution des plages à Antigua-et-Barbuda

L'initiative « Adopt a Coastline » change les attitudes et le comportement des enfants de la région grâce à la promotion et au parrainage de jeunes gardiens pour la conservation et la protection des ressources marines et côtières à Antigua-et-Barbuda. Le programme « Youth Stewardship » (Jeunes gardiens) restaure et préserve le littoral d'Antigua au moyen d'une campagne populaire qui prévoit des nettoyages de plages, des actions et l'éducation de la communauté, la sensibilisation du public au moyen des réseaux sociaux, et la science citoyenne. Le programme s'est transformé en un mouvement important au niveau national, et a permis au public de mieux comprendre la fragilité des habitats marins et côtiers de l'île et les effets de la pollution (en particulier due au plastique).

Plusieurs nettoyages de plages ont été organisés dans des zones où les oiseaux, les poissons et les tortues nichent et s'alimentent, afin de faire découvrir à la population ces lieux intacts où la vie sauvage lutte pour survivre. Le résultat est que désormais les lieux connus de nidification des tortues restent propres, et les objets collectés sont transformés en articles utilisables tels que objets artisanaux destinés à la vente. Par exemple, des vieux pneus abandonnés sur la plage de Falmouth ont été transformés en poubelles, et des panneaux pour veiller à ce que la plage reste propre ont été fabriqués à partir de bois recyclé.

D'autres avantages ont été obtenus, notamment :

- un plus grand engagement en faveur de la protection des ressources naturelles ;
- des communautés engagées et sensibilisées, en particulier les jeunes ;
- la durabilité à long terme, avec une appropriation par les communautés locales et une adhésion à tous les niveaux.

Des particuliers et des entreprises donnent maintenant de l'argent, du temps et des ressources pour des programmes de nettoyage et d'entretien des plages. L'Antigua Barbuda Marine Association a lancé une initiative « Zero Waste Cup » (Gobelet zéro déchet) lors de la Semaine de la voile d'Antigua-et-Barbuda, qui a permis d'éviter l'élimination de 38 375 gobelets en plastique dans des décharges.

La vision du projet est d'atteindre davantage de communautés et de sites, pour former un plus grand nombre de jeunes gardiens, et pour créer des moyens viables de soutien de leurs activités grâce au développement d'autres produits, de contenus sur les réseaux sociaux et de parrainages d'entreprises et de propriétaires.

Encadré 16 : Jennifer Moranto, Adopt a Coastline

Encadré 17 : Jorge Andreve et Onel Masardule, Fondation pour la promotion des savoirs autochtones, peuples autochtones Guna

Un homme guna yala explique comment les déchets affectent de manière négative la qualité de l'eau. Photo : Eddie Gerald.



### Étude de cas : réduire et réutiliser les déchets dans la région de Guna Yala, au Panama

Ces dernières décennies, les déchets, en particulier les déchets plastiques, s'accumulent dans tous les recoins de la région de Guna Yala, au Panama. La pollution due aux déchets est reconnue comme l'une des principales menaces pour la diversité biologique des Caraïbes.

Le peuple Guna accepte ses responsabilités concernant la production de déchets, et s'est donné pour mission de trouver des mesures simples, rapides et à bas coût pour y faire face. La plus haute autorité politico-administrative guna, le Congrès général guna, s'est engagée à prendre de nombreuses mesures sur cette question. La mesure la plus importante est le projet « Zéro déchets : les chemins du recyclage à Guna Yala », qui vise à créer un centre pour la collecte et la vente de matériel recyclable et une décharge pour l'élimination des déchets non-recyclables. Des solutions nouvelles doivent être trouvées, au vu de l'absence de sites de décharge appropriés dans la région, et plus généralement du manque de développement industriel.

La Fondation pour la promotion des savoirs autochtones a également étudié la situation et les solutions potentielles dans différents lieux de la région. Certaines de ses conclusions sont les suivantes :

- les déchets récoltés étaient composés de 70 pour cent de matière organique, de 20 pour cent de plastique, de 7 pour cent de papier et de carton, et de 3 pour cent de verre ;
- une grande partie des déchets organiques sont actuellement déversés sur terre ou en mer, où ils entraînent des changements dans l'écologie des côtes, notamment l'eutrophisation et une augmentation des algues. Mais ces déchets offrent la possibilité de produire du composte à utiliser comme engrais ;
- les déchets plastiques constituent le plus grave problème de pollution, à cause principalement de leur longue persistance dans l'environnement. L'étude recommande de mettre en place des installations de broyage de plastique à faible densité dans les communautés, et si possible des machines pour convertir ces déchets en fibres plastiques. Cela pourrait réduire les déchets plastiques restants de moitié, ce qui serait bénéfique pour l'environnement marin et réduirait la propagation de maladies infectieuses dans les systèmes côtiers.

La sensibilisation du public est un élément important de la solution. Il est également important de changer l'approche linéaire à l'économie actuellement en vigueur, basée sur l'acquisition, la consommation et l'abandon, au profit d'une approche plus circulaire qui intègre la réutilisation et le recyclage. Néanmoins, étant donné que le littoral de Guna Yala est exposé à des macro et micro courants venant des Caraïbes, les déchets qui arrivent d'autres pays s'y déposent constamment, un phénomène que les plans de gestion des déchets doivent prendre en compte. Ce n'est que de cette façon que nous réduirons réellement les effets des déchets sur l'environnement naturel et la population de Guna Yala.

---

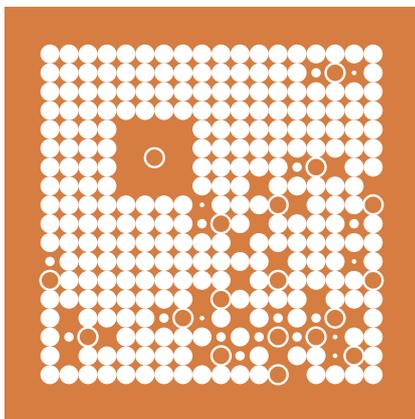
## Occasions et actions recommandées

- Les peuples autochtones et les communautés locales devraient mobiliser des actions collectives afin de lutter contre la pollution, notamment au moyen de systèmes de surveillance communautaires basés sur des indicateurs liés à la culture, à la santé et aux écosystèmes, en lien avec les systèmes nationaux et mondiaux de surveillance et de comptes rendus concernés.
- Les gouvernements et les institutions concernées devraient établir des mécanismes qui permettent aux peuples autochtones et aux communautés locales de participer pleinement et effectivement aux processus politiques et décisionnels, en défendant leurs connaissances et leurs expériences. Cela comprend les ODD 6 et 12, la Convention de Minamata sur le mercure, la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, et l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques du Programme des Nations Unies pour l'environnement.
- Les gouvernements devraient consolider les institutions locales et nationales afin de s'assurer que les industries polluantes soient tenues pour responsables et d'accélérer le développement de sources d'énergie propres et de technologies propres qui préviendront la pollution à la source.
- Tous les acteurs devraient promouvoir des valeurs culturelles et un comportement prônant des niveaux de déchets et de pollution minimaux.

---

## Ressources essentielles

- Fernández-Llamazares, Á., Garteizgogea, M., Basu, N., Brondizio, E.S., Cabeza, M., Martínez-Alier, J., McElwee, P. et Reyes-García, V. (2020) «A state-of-the-art review of indigenous peoples and environmental pollution », *Integrated Environmental Assessment and Management*. Disponible sur : <https://doi.org/10.1002/ieam.4239>
- Gracey, M. et King, M. (2009) « Indigenous health Part 1: Determinants and disease patterns », *The Lancet* 374(9683), pp. 65-75.
- Jiménez, A., Cortobius, M. et Kjellén, M. (2014) « Water, sanitation and hygiene and indigenous peoples: A review of the literature », *Water International* 39(3), pp.277-293.



---

## Objectif 9 : prévention et contrôle des espèces exotiques envahissantes

---

D'ici à 2020, les espèces exotiques envahissantes et les voies d'introduction sont identifiées et classées en ordre de priorité, les espèces prioritaires sont contrôlées ou éradiquées et des mesures sont en place pour gérer les voies de pénétration, afin d'empêcher l'introduction et l'établissement de ces espèces.

---

### Messages principaux

- Les peuples autochtones et les communautés locales prennent des mesures et des initiatives proactives pour faire face aux graves menaces et risques croissants posés par des espèces exotiques envahissantes pour les systèmes culturels, économiques, environnementaux, alimentaires et hydrauliques.
- Des partenariats efficaces entre les peuples autochtones et les communautés locales et d'autres acteurs existent déjà aux niveaux nationaux, ils sont fondés sur les savoirs traditionnels et les actions des peuples autochtones et des communautés locales pour contrôler ou utiliser les espèces exotiques envahissantes. Ces partenariats ont un fort potentiel de développement.
- Au niveau mondial, les peuples autochtones et les communautés locales promeuvent activement une approche holistique visant à réduire les espèces exotiques envahissantes, axée sur leur identification, leur évaluation, leur surveillance, leur contrôle et leur éradication.



Établissement et rizières en terrasse dans la province de Kalinga, aux Philippines.  
Photo : Jazel Mae Caboteja.

## Signification de l'objectif 9 pour les peuples autochtones et les communautés locales

Les peuples autochtones et les communautés locales peuvent avoir différentes approches aux espèces exotiques envahissantes. Les peuples autochtones et les communautés locales œuvrent à l'établissement de relations avec toutes les espèces qui vivent sur leurs terres, leurs eaux et leurs territoires, et élaborent des règles pour interagir avec chaque espèce, ou s'en protéger<sup>(141)</sup>. Néanmoins, de nombreuses espèces considérées par les scientifiques comme des espèces exotiques envahissantes inquiètent vivement les peuples autochtones et les communautés locales, à cause de leurs graves répercussions. Ces répercussions constituent une grave menace pour les moyens de subsistance des peuples autochtones et des communautés locales, parce que les perturbations qu'elles engendrent pour les écosystèmes détériorent de nombreuses ressources dont les peuples autochtones et les communautés locales ont besoin pour s'assurer une bonne qualité de vie. Il s'agit notamment des ressources qui sont essentielles pour l'alimentation, un abri, la santé, la sécurité, les activités sociales et culturelles, et les possibilités économiques<sup>(142)</sup>.

Le coût total de la gestion des espèces exotiques envahissantes est estimé à 1,4 mille milliards de dollars américains par an, soit presque cinq pour cent du produit intérieur brut mondial<sup>(143)</sup>. À cause de leur dépendance directe aux ressources naturelles locales pour leurs moyens de subsistance, les peuples autochtones et les communautés locales assument un fardeau important en termes d'effets négatifs des espèces exotiques envahissantes. Par exemple :

- dans toute l'Afrique, les espèces envahissantes menacent les systèmes agricoles et la productivité des cultures. À titre d'exemple, la chenille légionnaire d'automne peut entraîner des pertes de rendement des cultures de maïs atteignant 17,7 millions de tonnes par an, pour un coût de 4,6 milliards de dollars américains<sup>(144)</sup>, ce qui est susceptible de frapper durement les peuples autochtones et les communautés locales ;
- les espèces envahissantes peuvent également affecter les cultures des peuples autochtones et des communautés locales. Par exemple, au cours des dix dernières années, l'agrile du frêne a infecté des frênes sur les terres et les territoires du peuple Mohawk de Kahnawa:ke au Canada. Cela a affecté la fabrication traditionnelle de paniers et soulevé des préoccupations concernant la disparition potentielle de connaissances au sujet des arbres, puisque leur population diminue<sup>(145)</sup>.

---

## Contributions et expériences des peuples autochtones et des communautés locales relatives à l'objectif 9

Les peuples autochtones et les communautés locales ont une connaissance directe des effets des espèces exotiques envahissantes sur la diversité biologique sur leurs terres, ainsi que sur leurs communautés et leurs cultures. Nombreux sont donc ceux qui s'attèlent à en savoir plus sur ces espèces et à combattre leurs effets<sup>(146)</sup>. Parce qu'ils sont présents sur le terrain, les peuples autochtones et les communautés locales sont souvent les premiers à détecter les signes précurseurs, et ils sont également bien placés pour les surveiller, gérer et contrôler. Dans certains pays, ils ont commencé à mener des évaluations des risques des espèces exotiques envahissantes, et à évaluer les utilisations possibles d'espèces arrivées récemment. Des exemples des actions menées par les peuples autochtones et les communautés locales sur le terrain et de leur engagement dans le cadre des instances politiques concernées sont présentés ci-dessous.

### Surveillance communautaire des espèces exotiques envahissantes

De nombreux exemples montrent que les peuples autochtones et les communautés locales jouent un rôle important dans l'identification et la surveillance des espèces exotiques envahissantes. Par exemple :

- en Sibérie et dans l'Arctique, les peuples autochtones et les communautés locales ont constaté une augmentation de l'apparition des tiques infectées par le virus de l'encéphalite à tiques et la borréliose à tiques (maladie de Lyme)<sup>(147)</sup>. La diffusion de ces tiques dans l'Arctique est associée à des hausses des températures dans les territoires du nord<sup>(148)</sup> ;
- le peuple Guna du Panama a élaboré une carte participative des observations de poisson-lion dans les eaux marines de son littoral. Le poisson-lion est une espèce exotique envahissante qui est extrêmement néfaste pour les espèces halieutiques indigènes ; il est par ailleurs toxique, et pose un risque pour la santé des Guna<sup>(149)</sup> ;
- les Māori à Aotearoa/Nouvelle-Zélande ont collaboré à la mise au point d'un cadre méthodologique fondé sur la culture pour la surveillance du dépérissement du kauri, qui est causé par une espèce exotique mortelle de type champignon<sup>(150)</sup>.



### Encadré 18 : Polina Shulbaeva, Centre de soutien des peuples autochtones du Nord

Les chenilles du bombyx du mûrier provoquent de graves dégâts aux conifères.  
Photo : Pavel Komogorov.

#### Étude de cas : surveillance autochtone des bombyx du mûrier dans l'Arctique et en Sibérie<sup>(151)</sup>

La surveillance autochtone a permis de constater une augmentation de la diffusion des espèces exotiques dans toute l'Arctique et la Sibérie. L'une de ces espèces est le bombyx du mûrier, l'un des insectes nuisibles les plus dangereux, qui se déplace actuellement vers le nord. Les vers à soie sont difficiles à trouver et la population autochtone joue un rôle crucial en alertant les autorités des nouvelles observations.

Les chenilles du bombyx du mûrier détruisent des forêts de conifères, et des centaines de milliers d'hectares de forêts russes ont déjà été détruits en peu de temps<sup>(152)</sup>. Dans les zones touchées, il n'y a plus d'oiseaux et il ne reste rien à manger pour les animaux (y compris pour les rennes). Les arbres infectés doivent être abattus, et les bénéfiques reviennent aux entreprises forestières, dont beaucoup sont chinoises. Les modes de vie, l'utilisation des terres et les pratiques spirituelles traditionnelles des communautés sont affectés, parce que ces dernières ne peuvent plus utiliser ces régions.

L'ensemble de la Sibérie est confronté à une invasion sans précédent de bombyx du mûrier et des millions d'hectares de précieuses plantations et forêts de conifères ont déjà été détruits. Des vers à soie ont désormais été signalés jusqu'en Yakoutie (latitude 62°N), où les températures vont de +38°C à -64°C. Des scientifiques ont confirmé les constatations des peuples autochtones, à savoir que la diffusion des vers à soie est due à la fréquence plus importante de conditions météorologiques chaudes et sèches, qui favorisent la reproduction du bombyx du mûrier et qui ont également causé des incendies sur de vastes étendues de la taïga sibérienne. Le facteur principal de l'invasion de bombyx du mûrier est le changement climatique et l'absence de contrôles transfrontières (par exemple en lien avec le commerce du bois).

## Adaptations des peuples autochtones et des communautés locales : trouver de nouvelles utilisations pour les espèces exotiques envahissantes

Dans certains cas, les peuples autochtones et les communautés locales trouvent des utilisations aux espèces exotiques envahissantes et adaptent leurs modes de vie et leurs pratiques culturelles à ces espèces. On peut citer à titre d'exemple la jacinthe d'eau au Bénin (voir l'encadré 19), le crabe royal du Kamchatka sur la côte arctique de la Russie et de la Norvège<sup>(153)</sup>, qui fait désormais partie de l'alimentation de la population locale, le typha en Amérique du Nord, utilisé tant pour l'alimentation que pour se chauffer, comme substitut du bois<sup>(154)</sup>, et le chat haret en Australie, géré par les communautés aborigènes pour l'alimentation et comme source de gain<sup>(155)</sup>. La récolte des espèces exotiques envahissantes en vue de leur utilisation peut faire partie intégrante de mécanismes de contrôle, contribuant ainsi à protéger les espèces indigènes contre les effets des espèces exotiques envahissantes<sup>(156)</sup>.

### Encadré 19 : Patrice Sagbo, Actions pour le Développement Durable, Bénin

Nettoyage du lac pour éliminer les jacinthes d'eau. Photo : © Sébastien Roux/Reporterre.



### Étude de cas : trouver des utilisations alternatives aux espèces envahissantes : la jacinthe d'eau au Bénin

Originnaire d'Amérique du Sud, la jacinthe d'eau (*Eichhornia crassipes*) a causé des problèmes aux communautés lacustres locales et à l'environnement dans toute l'Afrique de l'Est. Au Bénin, elle rend les déplacements en canoë difficiles, et affecte les moyens de subsistance des communautés locales de pêcheurs.

Au cours des dernières années, les communautés locales, en particulier les femmes, ont géré cette espèce envahissante en la récoltant pour l'utiliser comme composte et matériau pour l'artisanat. Les feuilles les plus longues sont lavées et séchées, avant d'être tissées pour fabriquer des sacs, des tapis, des chapeaux et d'autres objets qui sont ensuite vendus. Le reste de la plante est ensuite mélangé à du fumier et du sable, puis laissé reposer pour en faire un composte riche, qui sera ensuite utilisé pour l'agriculture, ou vendu.



Les déplacements en canoë, un important moyen de transport pour les communautés locales, sont entravés par la croissance rapide de la jacinthe d'eau. Photo : Beata Tabak.

### **Collaboration avec les gouvernements et les scientifiques pour gérer et contrôler les espèces exotiques envahissantes**

De nombreux peuples autochtones et communautés locales gèrent et contrôlent activement les espèces exotiques envahissantes sur leurs terres, seuls ou en collaboration avec des scientifiques :

- les peuples autochtones et communautés locales de différentes régions du monde utilisent le brûlage contrôlé traditionnel, qui détruit les espèces de mauvaises herbes envahissantes, y compris leurs graines, et permet aux espèces indigènes qui se sont adaptées au feu de se régénérer et de se rétablir ;
- dans le Queensland, en Australie, des gardes fauniques autochtones travaillent aux côtés d'ONG et du gouvernement depuis 2014 pour détecter, surveiller et contrôler les infestations de corrosol des marais dans l'Aire autochtone protégée du Kuku Yalanji oriental<sup>(157)</sup> ;
- au Canada, des espèces exotiques envahissantes sont gérées conjointement par le Conseil de la Nation Haida et le gouvernement du Canada sur terre et en mer ; cela a permis d'éradiquer le rat d'Amérique du Nord<sup>(158)</sup> ;
- les peuples autochtones et les communautés locales collaborent avec le Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement pour prévenir, contrôler et gérer des espèces exotiques envahissantes dans les îles du Pacifique, avec le soutien du Fonds pour l'environnement mondial. Les espèces exotiques envahissantes sont la cause la plus importante d'extinction des espèces endémiques dans la région, et leur gestion est un coût nécessaire du commerce et du transport entre les îles. Une stratégie à l'échelle du Pacifique a été élaborée, elle comprend des ressources pour promouvoir les connaissances, les comptes rendus et la formation, ainsi que la gestion des espèces exotiques envahissantes dans les îles<sup>(159)</sup>.
- Des approches collaboratives à la gestion et au contrôle sont particulièrement utiles puisqu'elles donnent lieu à une approche plus holistique au suivi et à la gestion, ainsi qu'à l'élaboration d'approches innovantes. Elles peuvent également mener à une meilleure compréhension réciproque et à un renforcement des capacités.

Dans certains cas, les peuples autochtones et les communautés locales ont également pris des mesures pour éliminer les espèces exotiques qu'ils avaient été encouragés à introduire, mais dont ils ont réalisé par la suite qu'elles étaient néfastes pour l'environnement. L'encadré 20 détaille un cas de ce type aux Philippines.

Encadré 20 : Venecio Lingbawan, Association des agriculteurs autochtones de Guinaang, Pasil et Florence Daguitan, Tebtebba Foundation

Un gmelina. Photo : pisitpong2017.



### Étude de cas : contrôle du gmelina envahissant et rétablissement de la diversité biologique à Kalinga, Philippines

Dans les années 1990, le gmelina (*Gmelina arborea*), un arbre, a été vanté par le gouvernement (Département de l'environnement et des ressources naturelles) sur notre territoire de Guinaang Pasil, à Kalinga. Il a dit que sa croissance était rapide, et que son bois pouvait être exploité après 10 ans. Nous les avons plantés dans les *u'uma* (zones de rotation des cultures) et les *boboloy* (zones résidentielles) dans les *ba-ang* (zone d'agro-foresterie), où l'on trouve principalement des plantations d'arbres, des arbres fruitiers comme les orangers, les jacquiers, les avocatiers et les pomélos. Dans certaines zones on trouve principalement des caféiers, ou des bananiers, des espèces d'arbres tropicaux comme les *narra*, *obol* et *towol* pour la construction des maisons, et des bambous (*bulo* et *kawayan*). Planter ces espèces vivaces octroie à la famille le droit de propriété sur les *ba-ang*, qui sont légués à la génération suivante. Mais, bien que privatisées, elles peuvent tout de même être utilisées comme pâturages, parce que l'herbe pousse aussi en abondance dans la plupart des *ba-ang*.

Avec la mise à disposition de jeunes plants et la promesse de recevoir de l'argent liquide, nous avons planté davantage de gmelina, mais nous avons constaté que presque rien ne poussait sous ces arbres. Alors que la cime des gmelina poussait, nous avons constaté une diminution des rendements de nos cultures, comme le café ou les haricots. Nous avons attendu que les arbres soient suffisamment grands pour en exploiter le bois, nous les avons abattus, arraché leurs racines, et les avons remplacés par des arbres que nous trouvons sur nos terres depuis la nuit des temps. D'ici à 2015, la diversité des arbres était rétablie. Nous avons également constaté qu'au cours des années où le gmelina était très présent, certains oiseaux avaient quitté nos territoires. Lorsque les arbres indigènes ont été rétablis, nous avons observé le retour des oiseaux.

## Participation des peuples autochtones et des communautés locales à des instances politiques

Les peuples autochtones et les communautés locales participent à des processus politiques mondiaux portant sur les espèces exotiques envahissantes, et participent également aux politiques et mesures de mise en œuvre à l'échelon national dans plusieurs pays :

- dans certains pays, les peuples autochtones et les communautés locales participent à l'élaboration d'inventaires nationaux et à des systèmes de surveillance des espèces exotiques envahissantes. En Norvège par exemple, les Saami travaillent aux côtés du gouvernement et d'ONG pour obtenir des données nationales sur les espèces exotiques envahissantes. Le Norwegian Biodiversity Information Centre intègre les savoirs traditionnels du peuple Saami ;
- en décembre 2019, des peuples autochtones et des communautés locales ont participé à tous les effets à une réunion du Groupe spécial d'experts techniques sur les espèces exotiques envahissantes de la CDB des Nations Unies, qui a progressé dans l'élaboration de recommandations et orientations techniques pour la gestion des espèces exotiques envahissantes ;
- la participation pleine et effective des peuples autochtones et des communautés locales est attendue dans l'évaluation des espèces exotiques envahissantes par la Plateforme intergouvernementale science-politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), qui aura lieu entre 2019 et 2023. L'évaluation inclura des informations sur les ripostes des peuples autochtones et des communautés locales face aux espèces exotiques envahissantes et sur leurs stratégies d'adaptation et de gestion ;
- l'IPBES a établi un groupe de travail sur les savoirs autochtones et locaux. Elle reconnaît par ailleurs les peuples autochtones et les communautés locales, qui peuvent apporter des contributions en tant qu'auteurs, réviseurs ou participants à des ateliers et processus de révision, et qui peuvent être inclus comme ressources et sources d'informations. Les avantages pour les peuples autochtones et les communautés locales doivent être justes, équitables et se concrétiser, afin que leur contribution soit reconnue. Le consentement libre, préalable et éclairé s'applique également, et est central à la collaboration de l'IPBES avec les peuples autochtones et les communautés locales ;
- malgré ce qui précède, la reconnaissance du rôle des peuples autochtones et des communautés locales dans le cadre du Global Register of Introduced and Invasive Species (registre mondial des espèces introduites et envahissantes)<sup>(160)</sup>, qui compile des informations venant de plus de 190 pays, est très limitée.

---

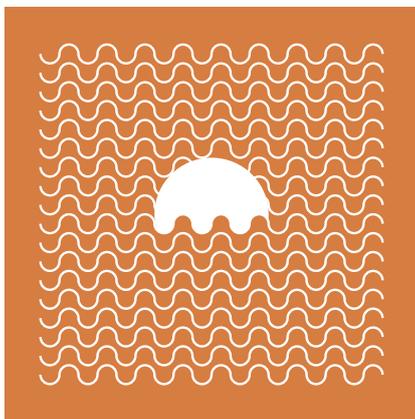
## Occasions et actions recommandées

- Les peuples autochtones et les communautés locales devraient poursuivre les mesures adoptées et mettre en place des programmes de gestion des espèces exotiques envahissantes sur leurs territoires, dans le cadre de stratégies et plans d'actions pour la diversité biologique locale, en appliquant les savoirs traditionnels et la surveillance communautaire.
- Les peuples autochtones et les communautés locales et leurs partenaires devraient faire connaître les systèmes communautaires de surveillance et d'information (CBMIS) aux gouvernements et aux professionnels de la gestion des ressources naturelles.
- Les gouvernements et les autres acteurs concernés devraient accroître les soutiens financier, technique et autres types de soutien, pour développer les systèmes communautaires de surveillance et d'information des espèces exotiques envahissantes, et en faveur de programmes pour atténuer les effets des espèces envahissantes sur les peuples autochtones et les communautés locales.
- Les gouvernements et les institutions nationales et internationales concernées, en partenariat avec les peuples autochtones et les communautés locales, devraient élaborer et consolider différents systèmes de surveillance et de riposte fondés sur des preuves face aux espèces envahissantes, en intégrant les savoirs traditionnels des peuples autochtones ainsi que des mécanismes de réaction immédiate, le cas échéant.
- Les institutions, les départements des gouvernements, les universités, les centres de recherche et les ONG qui traitent des questions relatives aux ressources naturelles devraient élaborer des programmes bidirectionnels de transfert des compétences afin de promouvoir le renforcement des capacités et l'apprentissage réciproque entre les peuples autochtones et les communautés locales, et les scientifiques.

---

## Ressources essentielles

- Reo, N. J., Whyte, K., Ranco, D., Brandt, J., Blackmer, E., Elliott, B. (2017) « Invasive species, indigenous stewards, and vulnerability discourse », *The American Indian Quarterly* 41(3).
- Ens, E., Fisher, J. et Costello, O. (éd.) (2015) *Indigenous people and invasive species: Perceptions, management, challenges and uses*. Rapport de la Commission de l'UICN sur la gestion des écosystèmes UCN Commission on Ecosystem Management Community Report. Disponible sur : [https://ipm.ifas.ufl.edu/pdfs/ens\\_et\\_al\\_2015\\_indigenous\\_people\\_and\\_invasive\\_species\\_iucn\\_cem\\_ecosystems\\_and\\_invasiv.pdf](https://ipm.ifas.ufl.edu/pdfs/ens_et_al_2015_indigenous_people_and_invasive_species_iucn_cem_ecosystems_and_invasiv.pdf)
- Centre for Agriculture and Bioscience International. « Impacts: Discover the economic, social and environmental impacts of invasive species ». Disponible sur : <https://www.invasive-species.org/impacts/>



---

## Objectif 10 : écosystèmes vulnérables au changement climatique

---

D'ici à 2015, les nombreuses pressions anthropiques exercées sur les récifs coralliens et les autres écosystèmes vulnérables marins et côtiers affectés par les changements climatiques ou l'acidification des océans sont réduites au minimum, afin de préserver leur intégrité et leur fonctionnement.

---

### Messages principaux

- Les peuples autochtones et les communautés locales contribuent de façon minimale aux pressions anthropiques, mais nombre d'entre eux vivent dans des écosystèmes vulnérables au climat et sont affectés de manière disproportionnée par des pressions cumulées sur ces écosystèmes.
- Ils atténuent le changement climatique et s'y adaptent en annonçant les signes précurseurs, en appliquant les savoirs traditionnels, les innovations, les pratiques et les technologies pour adapter leurs activités, en conservant et en consolidant la gestion durable, en établissant des aires conservées par les peuples autochtones et les communautés (APAC) ou des « territoires de vie », et en collaborant avec des partenaires pour surveiller et éliminer ces pressions.
- Afin de réaliser des progrès, il est nécessaire d'accroître de manière significative le soutien aux stratégies et institutions des peuples autochtones et des communautés locales impliqués dans la protection des écosystèmes vulnérables contre les menaces et les pressions, et dans le renforcement de la conservation, de la gestion durable et de l'adaptation aux changements climatiques par les communautés.

---

### Signification de l'objectif 10 pour les peuples autochtones et les communautés locales

- Les peuples autochtones et les communautés locales vivent dans la plupart des écosystèmes identifiés par la CDB comme étant les plus vulnérables aux changements climatiques, ainsi que ceux qui sont identifiés sur la Liste rouge des écosystèmes de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)<sup>(161)</sup>. Bien que leur contribution aux changements climatiques soit

minime, ils sont souvent très vulnérables à leurs effets<sup>(162)</sup>. De nombreuses menaces, notamment la surpêche, l'eutrophisation et le développement non durable des littoraux, continuent d'affecter les récifs coralliens<sup>(163)</sup>, et le recours permanent aux combustibles fossiles et aux industries extractives ont des effets significatifs sur d'autres écosystèmes vulnérables, notamment les zones montagneuses et les zones à faible élévation. Les régions polaires sont particulièrement touchées, des répercussions ayant été signalées sur les mammifères marins, les oiseaux et l'environnement marin arctique.

- La date butoir de 2015 a déjà été manquée, et l'objectif 10 ne sera pas réalisé d'ici 2020<sup>(164)</sup>. Des progrès lents et insuffisants dans la réalisation de cet objectif affectent gravement les modes de vie et les moyens de subsistance des peuples autochtones et des communautés locales, tel que décrit dans l'encadré 21.



### Encadré 21 : Inuit Circumpolar Council - Alaska

Séchage du saumon en Alaska, une activité affectée par le changement des conditions météorologiques, qui ne correspondent plus aux périodes traditionnelles de prise.  
Photo : Karen Kasmauski.

#### Étude de cas : changement climatique et souveraineté alimentaire dans l'Arctique<sup>(165)</sup>

Le bureau du Inuit Circumpolar Council en Alaska a promu un projet qui examine ce qui entrave ou appuie la souveraineté alimentaire et la gouvernance autonome des Inuit. En 2019, dans le cadre de ce travail, 24 détenteurs de connaissances autochtones inuit se sont réunis pour un atelier consacré à la souveraineté alimentaire et à la gouvernance autonome dans l'Arctique. Tout au long des discussions, les participants ont souligné combien les régimes météorologiques de plus en plus imprévisibles affectent la chasse et la cueillette, et les problèmes que posent des réglementations qui ne s'adaptent pas aux changements en cours.

Les conditions météorologiques ne correspondent plus aux périodes de récolte traditionnelles. Par exemple, il est important de pêcher le saumon lorsque la météo est propice au séchage de la viande et avant que les mouches n'arrivent. L'augmentation récente des précipitations lors d'une période autrefois connue pour être sèche exige une adaptation des périodes de prise. Dans d'autres cas, il a été décidé de ne pas procéder à la prise parce qu'il n'était pas possible de la transformer sans déchets. Par exemple, une communauté a pris la décision de ne pas pêcher le béluga, parce que l'animal ne pouvait pas être transformé suffisamment rapidement par des températures élevées.

Les participants ont également fait part de leurs expériences concernant l'accessibilité plus restreinte aux sources alimentaires à cause du changement climatique : en un an, quatre communautés d'Alaska ont déclaré que les prises étaient catastrophiques, parce qu'elles n'ont pas pu accéder au morse à cause des conditions de la glace en mer. Pour d'autres représentants des communautés, l'accès à la nourriture a diminué à cause de l'érosion (impossibilité d'accéder aux lieux de chasse ou disparition de ces lieux, recul des terrains de chasse, et déplacement), gel tardif, dégel précoce, changement dans les mouvements de la glace, et conditions météorologiques non sûres.

Les participants ont indiqué que même avec le changement, il est important de comprendre que les animaux ont des cycles (prise en compte de l'abondance, du mouvement, etc.). Comme un participant l'a indiqué, « certaines années, la saison était assez bonne. Et certaines années, il semble que tout a disparu. » D'autres participants ont noté l'importance de comprendre et d'utiliser nos savoirs et nos règles. Par exemple, lorsque les animaux s'offrent et qu'ils ne sont pas pris, leur nombre diminuera. Ou lorsque des animaux ne sont pas respectés, ils ne s'offriront pas.

Tout au long de la réunion, les participants ont souligné la nécessité d'inclure les savoirs autochtones et de disposer de structures de gestion partagée plus solides, afin d'avoir une réponse holistique et adaptative aux changements qui se produisent.

Des militants autochtones tiennent une « ligne rouge » sur le Pont des Arts lors de la Conférence sur le climat des Nations Unies, la COP 21, à Paris, en France. Les peuples autochtones et les communautés locales participent activement à des forums politiques et à des initiatives mondiales en matière de changement climatique.  
Photo : Jenny Matthews.



## Contributions et expériences des peuples autochtones et des communautés locales relatives à l'objectif 10

Les peuples autochtones et les communautés locales contribuent à l'objectif 10 par des actions sur le terrain et grâce à leur participation à des processus internationaux, en particulier à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Au niveau local, les peuples autochtones et les communautés locales agissent seuls ou en collaboration avec d'autres acteurs, notamment sur : la gestion durable et la conservation par les communautés, y compris par l'établissement d'APAC/territoires de vie (voir l'encadré 22) ; en annonçant les signes précurseurs et en détectant les changements climatiques (voir l'encadré 23) ; en collaborant avec des partenaires pour surveiller l'état et les tendances des écosystèmes vulnérables, et affronter les menaces et les pressions (voir l'encadré 24).

### Gestion durable et conservation par les communautés



#### Encadré 22 : Bakoliarimisa Tsiorisoa Mihanta, TAFO MIHAAVO, Madagascar

Deux espèces de tortues de mer en danger vivent dans les eaux des environs de l'île de Sakatia, à Madagascar. Photo : Jax137.

#### Étude de cas : île de Sakatia (APAC), Madagascar

Parmi les 14 APAC emblématiques de Madagascar, le territoire de vie de la Fokonolona (communauté locale) sur l'île de Sakatia couvre 1 230 hectares et englobe la réserve forestière d'Ambohibe (12,4 ha), les mangroves d'Andranomatavy (10,5 ha), des plages de sable (7,2 ha) et une zone de pêche traditionnelle de 110 ha où deux espèces protégées de tortues de mer vivent (*Chelonia mydas* et *Eretmochelys imbricata*, classées respectivement comme en péril et en péril critique dans la Liste rouge de l'UICN).

Les premiers habitants arrivèrent sur l'île de Sakatia en 1883, et l'île compte aujourd'hui 1 452 habitants, dont huit groupes ethniques (Sakalava Antakarana, Sakalava Boina, Antandroy, Mahafaly, Antanosy, Antemoro, Betsileo et Merina), et un petit groupe d'Européens. Les principales sources de moyens de subsistance sont le tourisme, l'artisanat, l'agriculture et la pêche.

L'écosystème marin et côtier de l'île est géré, conservé et gouverné durablement grâce aux règles traditionnelles appelées *Dina*, qui ont été élaborées au fil du temps et sont supervisées par des institutions coutumières. Ces dernières sont constituées d'un dirigeant traditionnel, d'un dirigeant coutumier et d'un roi de l'île, et ces institutions sont reconnues et soutenues par les gouvernements communaux et nationaux. Une organisation communautaire a été mise sur pied en 1995, et en 1998, la responsabilité légale de la gestion des ressources naturelles lui a été attribuée. Le contrat de transfert de gestion, qui a été signé par la municipalité, l'organisation communautaire, le Ministère de l'environnement et du développement durable, et le Ministère des ressources halieutiques et de la pêche, est fondé sur les règles *Dina*.

La culture locale joue un rôle majeur dans la conservation stricte des forêts à Ambohibe, qui est une forêt sacrée (*ala fady*). De même, les mangroves d'Andranomatavy sont protégées contre l'exploitation non durable. Les droits coutumiers de collecte de plantes médicinales dans les forêts et les mangroves sont accordés par la communauté traditionnelle et les institutions juridiques. En juillet 2018, des herbiers sous-marins ont été plantés et des bouées de marquage ont été installées pour délimiter les zones des tortues et empêcher le déclin des deux espèces de tortues marines. La communauté œuvre également à l'élimination des bambous envahissants, et à lutter contre la menace posée par une proposition de nouvelle auberge, dont la construction est prévue sur une frayère de tortues située sur un site sacré.

L'île de Sakatia fait partie du réseau TAFO MIHAOVO, un réseau national de communautés locales qui gèrent des ressources naturelles. Le réseau s'étend et cherche à collaborer à l'établissement de politiques, instruments juridiques et mécanismes nationaux favorables. En 2019, TAFO MIHAOVO et MIHARI (Gestion locale des ressources marines - Réseau Madagascar) ont joint leurs forces pour garantir des zones autochtones et communautaires au niveau national, à travers la pleine reconnaissance des droits communautaires aux terres et des zones marines gérées par les communautés. Une initiative gouvernementale est actuellement en cours pour élaborer un cadre législatif concernant des zones à statut spécial, notamment des zones soumises aux droits fonciers communautaires, ce qui constitue une occasion importante.

Un message clair a émergé de la collaboration à Madagascar, à savoir la nécessité de reconnaître toutes les formes de gestion communautaire des ressources naturelles, y compris les structures qui sont à la base de cette gestion, et les règles et les pratiques coutumières qui permettent aux communautés locales de gérer les ressources de leurs terres de manière durable depuis des générations. Cette reconnaissance doit tenir compte au moins de deux aspects indissociables : premièrement la nécessité de reconnaître les APAC ainsi que des territoires physiques bien définis, dont le statut juridique doit être garanti ; et deuxièmement, la conservation et la reconnaissance de systèmes coutumiers de gouvernance des ressources naturelles.

## Alerte rapide et détection des changements dans le climat

Ayant une connaissance profonde de leurs terres et territoires grâce à un contact quotidien et à des savoirs autochtones et traditionnels approfondis, les peuples autochtones et les communautés locales remarquent des changements précis dans les écosystèmes, souvent avant qu'ils ne soient identifiés par les scientifiques. Cette compréhension permet de disposer d'un système d'alerte rapide pour un vaste éventail d'effets environnementaux<sup>(166)</sup> et peut aider les peuples autochtones et les communautés locales à s'adapter au changement climatique, tel que décrit dans l'encadré 23.



### Encadré 23 : Ramiro Batzín, Peuples autochtones Maya Kaqchikel, Sotz'il

Agriculteur kaqchikel s'occupant de ses cultures.  
Photo : Latitude Stock.

#### Étude de cas : systèmes d'alerte précoce des Maya au Guatemala

Les peuples autochtones ont des savoirs traditionnels et ancestraux qui les ont aidés à étudier le comportement du climat, des précipitations et des éventuelles sécheresses. Cela les aide à prendre des décisions et à adopter les mesures nécessaires pour l'adaptation et l'atténuation face aux changements climatiques, afin d'éviter les effets néfastes des inondations, des sécheresses et des maladies des végétaux qui pourraient mettre en péril la sécurité alimentaire.

Au Guatemala, des signes peuvent être lus par les anciens autochtones, par exemple :

- racines du maïs visibles pendant les mois d'hiver : comme tous les êtres vivants, les plantes perçoivent les vibrations de l'univers et les transmettent aux autres êtres de différentes manières. Sur le maïs, si les racines sont plus hautes que la normale sur la tige, elles annoncent que l'hiver suivant sera très venteux (ouragans et/ou tempêtes) ;
- le nid du *chorcha* : oiseau jaune à ailes noires, le *chorcha* (*Oriolus oriolus*) fait son nid en forme de sac. Lorsqu'il prépare un nid plus long que la normale, c'est le signe que le début de l'hiver entraînera un retard dans les systèmes de plantation des agriculteurs.

## Partenariats de collaboration

Des partenariats de collaboration entre des peuples autochtones et des communautés locales et des chercheurs sont très prometteurs pour s'attaquer aux pressions anthropiques sur des écosystèmes sensibles au climat, parce que bon nombre des problèmes se produisent sur une large échelle, et exigent des ressources considérables pour trouver des solutions, ainsi qu'une coopération qui va au-delà des frontières et des juridictions.

Travailler avec différents points de vue, concepts, valeurs, objectifs, et statuts politiques et sociaux pose toutefois des difficultés. Il convient de veiller à éliminer les asymétries de pouvoir, les positions privilégiées et l'imposition de résultats dans ce qui prend souvent la forme de négociations politiques<sup>(167)</sup>. Malgré ces difficultés, le nombre de cas de collaborations fructueuses va croissant, par exemple entre les peuples Salishes de la côte et Parcs Canada. Les peuples Salishes de la côte dans le Pacifique nord-ouest construisent des parcs à palourdes depuis plus de 11 000 ans<sup>(168)</sup>. Les parcs favorisent la diversité biologique, constituent une source importante d'alimentation, réduisent les facteurs de stress climatique dus à l'augmentation du niveau de la mer et à l'énergie de la houle, et peuvent filtrer l'excès de nutriments dans les eaux marines<sup>(169)</sup>. WSANEC et les Premières Nations Hul'q'umi'num ont constitué une joint-venture avec Parcs Canada pour protéger les savoirs traditionnels concernant la construction et l'entretien des parcs, et aider les jeunes à rétablir un lien avec leur culture.

### Encadré 24 : Laura Pearson, Alex Carter, Michael Rasheed, Jane Mellors

Des gardes fauniques surveillent la santé des herbiers sous-marins. Photo : TropWater.



#### Étude de cas : surveillance des herbiers sous-marins dans le détroit de Torres, en Australie

*« Nous formons une seule société, qui partage les ressources de la région. Quand vous voyez l'eau changer, vous savez que les personnes responsables de cette région changent également. »*

— Sereako Stephen, Propriétaire traditionnel, Ugar

Les peuples autochtones du détroit de Torres pratiquent la gestion traditionnelle de la terre et de la mer conformément à l'*Ailan Kastom* (coutume insulaire), à la tradition/au droit aborigène, aux droits fonciers et aux intérêts natifs. Grâce à ce travail de gardiennage permanent, le détroit de Torres reste l'une des régions écologique et culturelle les plus riches et les plus intactes de la planète.

Les communautés insulaires du détroit de Torres sont tributaires des habitats marins côtiers pour leur subsistance et ont de forts liens culturels et spirituels avec des environnements. Les prairies sous-marines qui poussent dans les eaux du détroit de Torres sont parmi les plus étendues d'Australie. Ces herbiers, qui sont malheureusement affectés par le changement climatique, renferment la plus grande population de dugongs du monde et des populations importantes de tortues vertes, et constituent des habitats et des sources de nourriture importants pour les poissons, les crevettes, les bêtes de mer (concombres de mer) et les langoustes-porcelaine.

Les réactions des herbiers sous-marins aux conditions environnementales peuvent être mesurées, ce sont donc des indicateurs idéaux pour surveiller la santé de l'environnement marin. Au cours des dernières années, des membres du Programme de gardes fauniques autochtones du détroit de Torres ont collaboré avec des chercheurs afin d'unir les savoirs autochtones et la science occidentale, pour mieux comprendre l'environnement du détroit de Torres.

Les gardes fauniques et les chercheurs dressent une carte synthétique, qui est une évaluation annuelle de l'état des herbiers sous-marins du détroit de Torres. La carte synthétique intègre les meilleures données les plus récentes disponibles sur les principaux indicateurs de santé des herbiers sous-marins, l'abondance, l'étendue dans l'espace et la composition des espèces, dans une série de notations et de scores qui permettent une comparaison entre les sites, les prairies et les groupes insulaires.

Le partenariat a abouti à une solide évaluation scientifique des herbiers sous-marins, ainsi qu'à une appropriation et une acceptation locales du programme. Les résultats du programme sont également devenus un élément clé des plans de gestion communautaires des dugongs et des tortues.

### **Participation des peuples autochtones et des communautés locales à des instances politiques**

En plus de leur travail sur le terrain, les peuples autochtones et les communautés locales participent activement aux instances politiques internationales concernées et aux initiatives mondiales en matière de changement climatique. Les évolutions positives au cours des dix dernières années incluent la création en 2015 de la Plateforme des communautés locales et des peuples autochtones au sein de la CCNUCC afin d'améliorer la participation des peuples autochtones et des communautés locales aux politiques relatives au climat<sup>(170)</sup>, et l'adoption par le conseil du Fonds vert pour le climat de sa Politique autochtone en 2018, qui devrait garantir la reconnaissance, le respect et la promotion des droits des peuples autochtones dans les financements en matière de climat<sup>(171)</sup>.

Les herbiers sous-marins, que l'on voit ici vers l'île de Masig, sont essentiels pour la diversité biologique du détroit de Torres, et contribuent à faire vivre de nombreuses espèces de vie marine. Photo : Suzanne Long.



Les peuples autochtones et les communautés locales ont également pris différents engagements lors du Sommet sur l'action pour le climat à New York en septembre 2019, notamment des engagements visant à diriger la mise en œuvre de plans holistiques pour protéger la diversité bioculturelle, en assurant l'inclusion des personnes les plus marginalisées, à élaborer des mesures pour garantir les droits des peuples autochtones et des communautés locales aux terres, territoires et ressources, et à promouvoir le développement des énergies renouvelables conformément aux principes de l'auto-détermination et du consentement libre, préalable et éclairé.

---

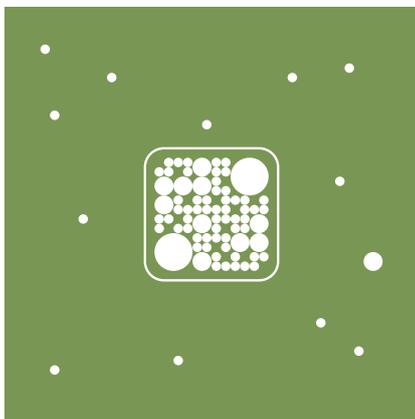
## Occasions et actions recommandées

- Les peuples autochtones et les communautés locales devraient améliorer et consolider les évaluations des éléments de vulnérabilité, la surveillance communautaire des effets des changements climatiques, et les capacités d'adaptation.
- Les gouvernements et les acteurs concernés devraient accroître l'aide aux stratégies et institutions communautaires qui visent à assurer des alertes précoces, la surveillance, la gestion durable, la conservation par les communautés et l'adaptation aux changements climatiques.
- Les gouvernements et les acteurs concernés devraient soutenir les peuples autochtones et les communautés locales dans la défense et la protection des écosystèmes vulnérables contre les menaces et les pressions, notamment à travers une reconnaissance juridique de leurs droits de ne pas subir de préjudices d'actions survenues en dehors de leurs terres, et pour une application effective de ces droits.
- Les gouvernements et les acteurs concernés devraient garantir que les peuples autochtones et les communautés locales puissent participer de manière pleine et effective à toute planification, élaboration de politiques et prise de décisions qui affecte leurs écosystèmes.
- Des partenariats devraient être établis à tous les niveaux concernés pour améliorer la collaboration entre les détenteurs de savoirs autochtones et les scientifiques, afin de mieux comprendre les effets des changements climatiques et d'élaborer des stratégies d'adaptation.

---

## Ressources essentielles

- GIEC (2019) « Summary for Policymakers », in Shukla, P.R., Skea, J., Calvo Buendia, E., Masson-Delmotte, V., Pörtner, H.-O., Roberts, D.C., Zhai, P., Slade, R., Connors, S., van Diemen, R., Ferrat, M., Haughey, E., Luz, S., Neogi, S., Pathak, M., Petzold, J., Portugal Pereira, J., Vyas, P., Huntley, E., Kissick, K., Belkacemi, M., Malley, J. (éd.) *Climate Change and Land: an IPCC special report on climate change, desertification, land degradation, sustainable land management, food security, and greenhouse gas fluxes in terrestrial ecosystems*. Genève : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat Disponible sur : <https://www.ipcc.ch/srccl/chapter/summary-for-policymakers/>
- Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (n.d.) « Introduction to the Local Communities and Indigenous Peoples Platform (LCIPP) ». Disponible sur : <https://unfccc.int/LCIPP>
- Inuit Circumpolar Council Alaska (2019) *Food sovereignty and self governance - Inuit role in managing Arctic marine resources*. Anchorage : Inuit Circumpolar Council Alaska.
- Nakashima, D., Galloway McLean, K., Thulstrup, H., Ramos Castillo, A. et Rubis, J. (2012) « Weathering uncertainty: Traditional knowledge for climate change assessment and adaptation ». UNESCO. Disponible sur : <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000216613>



---

## Objectif 11 : aires protégées et conservées

---

D'ici à 2020, au moins 17 % des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10 % des zones marines et côtières, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et marin.

---

### Messages principaux

- Les objectifs de conservation de 17 % et 10 % sont susceptibles d'être atteints sur la base d'une comptabilité purement spatiale, mais les progrès en termes d'efficacité et d'équité accusent des retards importants. Cela a donné lieu à des conflits permanents avec les peuples autochtones et les communautés locales, à leur aliénation, et parfois à des violations flagrantes des droits humains.
- Les peuples autochtones et les communautés locales administrent au moins 50 % de la surface terrestre mondiale, selon des régimes coutumiers ou communautaires, avec de plus en plus de preuves indiquant que dans ces zones, la diversité biologique est conservée de manière effective, mettant ainsi en lumière une grande occasion manquée à l'échelon mondial de promouvoir la conservation à cause des systèmes de conservation actuels.
- Une transformation radicale des politiques et pratiques en matière de conservation est nécessaire, orientée vers des approches collaboratives fondées sur les droits, qui reconnaissent le potentiel de conservation important qu'apportent des garanties pour les droits aux terres et aux territoires des peuples autochtones et des communautés locales.
- Un changement conceptuel est nécessaire, pour passer de la « conservation comme objectif » d'interventions externes dans des aires apparemment « naturelles » sans influence humaine, à la compréhension du fait que de bons résultats en matière de conservation découlent de relations continues entre les humains et la nature enracinées dans la culture, tel que le montrent les peuples autochtones et les communautés locales avec leurs terres, leurs territoires et leurs ressources.

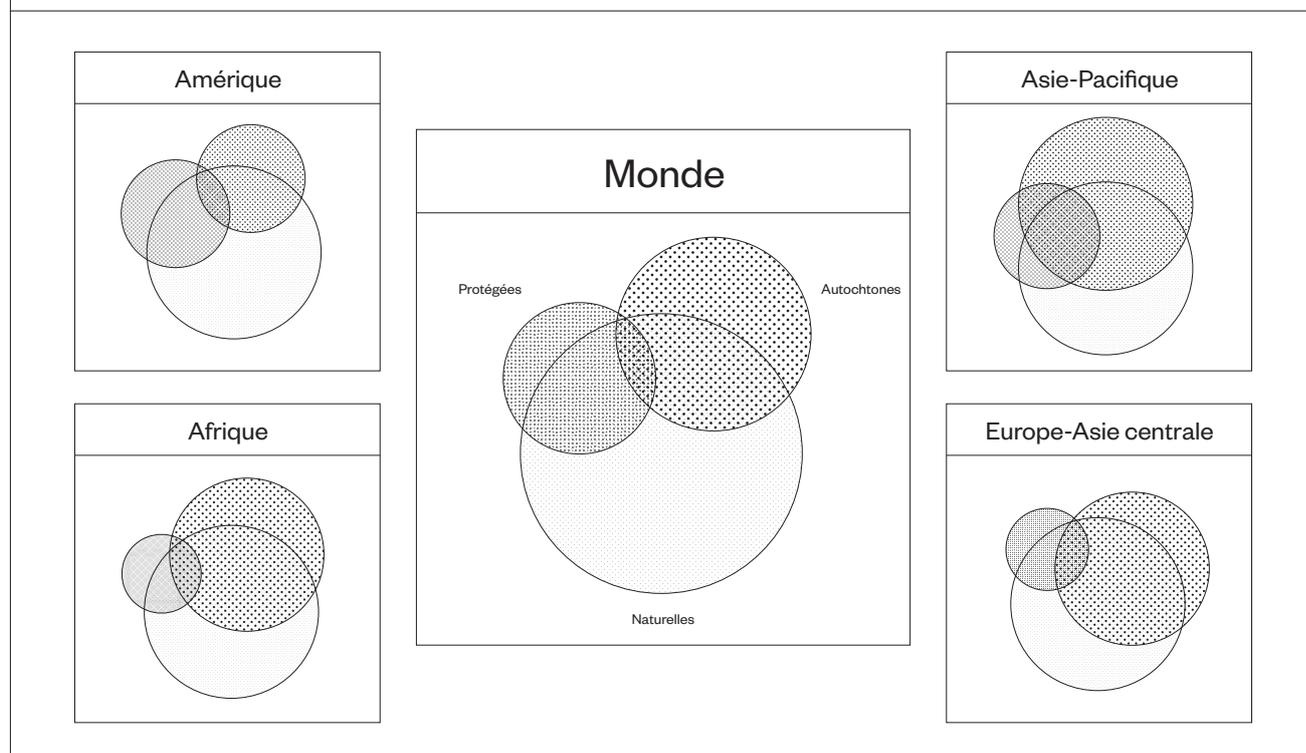
## Signification de l'objectif 11 pour les peuples autochtones et les communautés locales

L'objectif 11 est extrêmement important pour les peuples autochtones et les communautés locales parce que, selon la façon dont les aires protégées et conservées sont conçues et réalisées, elles peuvent soit entraîner des violations majeures des droits humains et des déplacements, soit reconnaître et soutenir les efforts des peuples autochtones et des communautés locales pour conserver et gérer durablement leurs terres, territoires et ressources naturelles. Du point de vue des peuples autochtones et des communautés locales, l'objectif 11 s'est avéré constituer une occasion pour permettre une action positive sur les sites autochtones et les sites dirigés par des communautés ou co-gérés et sur les aires conservées, mais aussi une grave menace là où des restrictions croissantes ont été imposées dans le cadre de modèles d'aires protégées plus conventionnels fondés sur l'exclusion.

La contribution potentielle de la reconnaissance des systèmes de gestion et des droits fonciers des peuples autochtones et des communautés locales à l'extension de la surface globale qui est juridiquement reconnue comme protégée et conservée est colossale. Au moins un quart de la superficie terrestre mondiale est traditionnellement détenu, géré, utilisé ou occupé par des peuples autochtones (environ 38 millions de kilomètres carrés)<sup>(172)</sup>. Cette superficie comprend environ 40 % de toutes les terres formellement protégées, et environ 40 % de toutes les terres possédant encore des paysages à l'écologie intacte<sup>(173)</sup> et donc riches en diversité biologique et en stocks de carbone<sup>(174)</sup>.

Figure 3 : superposition de la superficie des terres formellement désignées comme protégées (« Protégées »), des terres traditionnellement détenues, gérées, utilisées ou occupées par des peuples autochtones (« Autochtones »), et des terres restantes où l'intervention de l'homme et très limitée (« Naturelles »), aux niveaux mondial et régional

Source: Garnett, S.T. et al.<sup>(175)</sup>



Lorsque d'autres formes de gestion communautaire par des communautés locales sont incluses, il est estimé que jusqu'à plus de 50 % de la superficie terrestre mondiale dépendent d'une gestion collective des peuples autochtones et des communautés locales, couvrant un vaste éventail des biomes, notamment des forêts, des pâturages, des déserts et des zones côtières<sup>(176)</sup>.

Les preuves scientifiques indiquent désormais clairement que la plupart de la diversité biologique terrestre sauvage et domestiquée de la planète se trouve sur les terres et les territoires des peuples autochtones et des communautés locales<sup>(177)</sup>. Ils comprennent des zones où les droits des peuples autochtones et des communautés locales sont juridiquement reconnus, ainsi que des zones sans reconnaissance juridique, mais dont ils revendiquent, utilisent et gèrent les terres et les ressources dans la pratique. Néanmoins, ces terres sont sujettes de manière croissante à l'extraction des ressources, à la production de matières premières, à l'exploitation minière, aux infrastructures pour les transports et l'énergie, qui sont toutes source de déforestation et de détérioration de l'environnement<sup>(178)</sup>.

### **La nécessité de reconnaître une conservation efficace par les communautés**

De nombreuses études confirment la valeur des terres des peuples autochtones et des communautés locales pour la diversité biologique aux niveaux national, régional et local. Des recherches récentes ont montré qu'au Canada, au Brésil et en Australie, les espèces de vertébrés indigènes sont plus abondantes dans les zones gérées par des Autochtones qu'ailleurs, y compris dans les aires protégées. « Ces comparaisons confirment...que des mesures positives visant à conserver ou améliorer les valeurs existantes sur les terres gérées par des Autochtones ont le potentiel de faire progresser de manière significative la conservation de la diversité biologique mondiale »<sup>(179)</sup>. Par conséquent, les terres gérées par des Autochtones constituent une réserve importante pour l'abondance des espèces de vertébrés dans trois des six plus grands pays du monde<sup>(180)</sup>.

De nombreuses études ont montré que les taux de déforestation sont inférieurs là où les droits fonciers des peuples autochtones et des communautés locales sont garantis comparé aux aires gérées par le gouvernement, et que la participation locale à la gestion de la conservation peut améliorer les résultats en termes de diversité biologique<sup>(181)</sup>. Une étude de 2018 a conclu que « comprendre l'ampleur, le lieu et la nature des valeurs de conservation des terres sur lesquelles les peuples autochtones exercent des droits traditionnels est primordial pour la mise en œuvre de plusieurs accords mondiaux portant sur la conservation et le climat »<sup>(182)</sup>.

### **La nécessité de reconnaître les droits**

En plus d'établir l'état de la diversité biologique sur les terres des peuples autochtones et des communautés locales, une question importante qui se pose est de savoir si la diversité biologique sur les terres des peuples autochtones et des communautés locales sera conservée à l'avenir. Les peuples autochtones affirment fermement qu'au fil de l'histoire, l'exercice de l'autodétermination a permis d'obtenir les meilleurs résultats en matière de conservation. Les faits confirment que, bien que la diversité biologique décline partout, de manière générale elle recule moins rapidement sur les terres des peuples autochtones qu'ailleurs<sup>(183)</sup>. Le simple fait de reconnaître et appuyer de manière effective les droits et les systèmes de gestion fonciers des peuples autochtones et des communautés locales permettrait d'accomplir des progrès significatifs dans la réalisation de l'objectif 11.

Les politiques de conservation au niveau mondial reconnaissent de plus en plus le rôle des peuples autochtones et des communautés locales dans la conservation de la diversité biologique et la nécessité de respecter leurs droits<sup>(vi)</sup>. De même, dans son évaluation mondiale de la diversité biologique et des services écosystémiques de 2019 (*Global Assessment on Biodiversity and Ecosystem Services*), l'IPBES souligne le rôle primordial des peuples autochtones et des communautés locales dans la conservation<sup>(184)</sup>. Toutefois, dans de nombreux pays, les politiques, programmes et projets de conservation aux niveaux national et local restent trop souvent basés sur des approches et des lois coloniales obsolètes qui envisagent la « conservation comme une forteresse »<sup>(vii)</sup> et l'aliénation des personnes par rapport à la nature<sup>(185)</sup>. D'une part cela ne favorise pas la poursuite du rôle que jouent les peuples autochtones et les communautés locales dans la conservation, et d'autre part, dans de trop nombreux cas, cela génère des conflits avec les peuples autochtones et les communautés locales, de graves effets socio-économiques négatifs, et trop souvent, des violations flagrantes des droits humains<sup>(186)</sup>.

Bien que des progrès importants aient été accomplis dans la réalisation de l'objectif de conservation quantitatif de 17 % des eaux terrestres et continentales, des lacunes importantes demeurent dans la mise en œuvre des aspects qualitatifs de l'objectif. La mesure de l'efficacité des aires protégées dirigées par les pouvoirs publics est lacunaire en termes de résultats relatifs à la diversité biologique<sup>(viii)</sup>, et l'évaluation de l'équité des arrangements en matière de gouvernance est loin d'être celle qui est nécessaire pour atteindre cet objectif spatial en termes qualitatifs<sup>(187)</sup>.

Un changement conceptuel est nécessaire, pour passer de la « conservation comme objectif » d'interventions externes dans des aires apparemment « naturelles » sans influence humaine, à la compréhension du fait que de bons résultats en matière de conservation découlent de relations continues entre les humains et la nature enracinées dans la culture, tel que le montrent les peuples autochtones et les communautés locales avec leurs terres, leurs territoires et leurs ressources. Une transformation radicale est nécessaire pour passer des approches de conservation actuelles qui excluent et aliènent les peuples autochtones et les communautés locales, à des approches collaboratives fondées sur les droits qui soutiennent et promeuvent la conservation pilotée par les communautés et l'utilisation coutumière durable, et qui promeuvent les relations réciproques entre la nature et la culture.

---

## Contributions et expériences des peuples autochtones et des communautés locales relatives à l'objectif 11

Les peuples autochtones et les communautés locales contribuent de manière significative à la réalisation de l'objectif 11 d'une multitude de façons et dans des situations nationales et locales très différentes. Leurs contributions sont regroupées ci-dessous dans trois catégories :

- conservation pilotée par les peuples autochtones et les communautés locales, aires protégées autochtones, et APAC « territoires et aires conservés par les peuples autochtones et les communautés locales » ou « territoires de vie »)
- gestion collaborative des aires protégées
- lutte contre les violations des droits humains et promotion de l'équité et de la justice en matière de conservation.

vi. Cela est particulièrement évident dans les mesures convenues lors du Congrès mondial sur les parcs de l'UICN en 2003 et le Programme de travail relatif aux zones protégées de la CDB en 2004, dans l'élaboration de l'« Initiative de conservation sur les droits humains », et dans plusieurs résolutions adoptées lors des Congrès mondiaux de la nature qui ont suivi.

vii. La conservation comme une forteresse est fondée sur la croyance que la meilleure manière de protéger la diversité biologique est d'isoler entièrement la vie sauvage de l'être humain, sur la base de l'hypothèse que toutes les utilisations locales et traditionnelles des terres contribuent au recul de la diversité biologique et à la détérioration de l'environnement. Voir : Brockington, D. (2002) « Fortress Conservation: The Preservation of the Mkomazi Game Reserve, Tanzania ». Melton : James Currey.

viii. Une étude récente indiquait que « sur les 29 % de toutes les aires protégées évaluées au niveau mondial, seuls 24 % de ces aires étaient bien gérés. » Source : Tauli-Corpuz, V., Alcorn, J., Molnar, A., Healy, C. et Barrow, E. (2020) « Cornered by PAs: Adopting rights-based approaches to enable cost-effective conservation and climate action ». World Development 130.

La conservation axée sur la transformation requise au cours de la décennie à venir doit réaffirmer les droits, en allant plus loin que la communication et la collaboration, vers une pleine reconnaissance des droits des peuples autochtones et des communautés locales aux terres, territoires et ressources, et un soutien accru aux nombreuses situations concrètes où la conservation est pilotée par les peuples autochtones et les communautés locales<sup>(188)</sup>.

### **Conservation pilotée par les peuples autochtones et les communautés locales**

Les initiatives de conservation pilotées par des peuples autochtones et des communautés locales sont répandues, comme indiqué tout au long du présent rapport, mais elles ne bénéficient encore que d'une reconnaissance et d'un soutien limités de la part de la plupart des gouvernements et organisations de conservation. Les politiques internationales de conservation (et parfois les politiques nationales) peuvent reconnaître ces initiatives et ces sites en tant qu'aires autochtones protégées (AAP), qu'APAC, ou peut-être en tant que « autres mesures de conservation efficaces par zone » (OECM). Les peuples autochtones et les communautés locales affirment et insistent sur le fait que ces aires devraient être reconnues comme des terres et territoires ancestraux avec une signification et un objectif plus larges que les limites du paradigme de conservation. Les peuples autochtones entretiennent une relation spéciale avec leurs territoires, terres, eaux et ressources, qui est reconnue dans le droit international comme découlant de la pratique et du droit coutumier. Parallèlement aux autres initiatives politiques des peuples autochtones et des communautés locales pour réaliser leurs droits, les activités de plaidoyer en matière de diversité biologique et de conservation mènent à des réformes des systèmes nationaux d'aires protégées dans plusieurs pays, notamment en Australie (voir l'encadré 25), au Canada (voir l'encadré 26) et à Madagascar (encadré 22) où des cadres nationaux souples ont cherché à appliquer concrètement les avancées des politiques adoptées au niveau mondial.



## Encadré 25 : Damein Bell, PDG, Gunditj Mirring Traditional Owners Aboriginal Corporation

Les gardes fauniques de Gunditjmara restaurent l'environnement, et font renaître leur patrimoine culturel. Photo : Tyson Lovett-Murray, Gunditj Mirring Traditional Owners Aboriginal Corporation RNTBC.

### Étude de cas : l'inscription au Patrimoine mondial comme outil pour guérir le pays de Gunditjmara, aire autochtone protégée de Budj Bim, Australie

L'importance de nos territoires traditionnels est inhérente à nos croyances, notre culture, nos pratiques et notre vie. Notre communauté de Gunditjmara dans le sud-ouest de Victoria, en Australie, sait que nos ancêtres concevaient des voies d'eau, et fabriquaient des obstacles avec les coulées de lave et des pierres pour élever les *kooyang* (anguilles) et des poissons. Cette pratique a perduré pendant des milliers d'années, pour bâtir nos sociétés et nos villages en pierre. L'invasion, la colonisation et l'expropriation de nos territoires traditionnels depuis le début du 19<sup>e</sup> siècle par les Européens ont eu des répercussions importantes sur nos vies et notre culture, mais les systèmes d'aquaculture qui font usage de la pierre sont restés pratiquement inchangés.

À partir des années 1980, les Gunditjmara ont repris le contrôle sur une partie du système d'aquaculture avec la reconnaissance de notre droit de protéger notre patrimoine culturel, qui prévoyait également l'obtention d'un titre foncier inaliénable. Cela a rétabli le sentiment d'autodétermination et de fierté de notre communauté. Les Gunditjmara ont travaillé en partenariat avec les autorités publiques et des archéologues pour documenter les ouvrages en pierre construits dans le paysage culturel de Budj Bim, et pour analyser et interpréter comment nos systèmes culturels fonctionnaient, comment nos ancêtres avaient géré l'hydrologie des systèmes de Budj Bim et comment ces systèmes s'adaptent en cas d'inondations et de sécheresse.

Au cours des 40 dernières années, notre communauté gunditjmara a poursuivi des partenariats avec des universités et des instituts de recherche afin d'élaborer des rapports scientifiques et techniques riches en informations contextuelles concernant nos ancêtres et leurs pratiques. En associant cette nouvelle génération de connaissances scientifiques et de rapports avec nos principes d'autodétermination et de consentement éclairé, la communauté de Gunditjmara a développé ses capacités d'établir des partenariats avec le reste de la communauté et les autorités publiques et, de cette façon, d'accroître la superficie du pays qui nous est restituée.

Nous saluons l'occasion qui nous est donnée de gérer et développer notre pays dans le cadre du programme d'Aires autochtones protégées. Cela signifie que nous gérons notre pays conformément aux normes de l'UICN. De plus, en 2019 l'inscription de Budj Bim a été acceptée par le Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Il est tout aussi important que nous ayons réussi à œuvrer pour le pays avec nos Anciens, les jeunes et les familles, en préservant le lien avec le pays de Gunditjmara. Un pan immense de nos connaissances ancestrales a été perdu lors des invasions, de la colonisation et de l'expropriation de notre pays de Gunditjmara, mais nous disposons désormais d'une plateforme pour travailler avec nos eaux et nos territoires traditionnels, et voir comment les savoirs traditionnels de Gunditjmara transformeront et guériront le pays dont nous avons l'obligation culturelle de prendre soin.

## Encadré 26 : Fondation IISAAK OLAM, Canada

Les membres de la Première Nation Tla-o-qui-aht réunis à Tsisakis (appelée baie de la flèche à talon) sur l'île de Meares en 2019 à l'occasion du 35<sup>e</sup> anniversaire du blocus pacifique qui s'y déroula en 1984 et donna lieu à l'établissement d'un Parc tribal sur l'île de Meares. Photo : Eli Enns.



### Étude de cas : aires protégées et conservées des peuples autochtones : le sentier vers l'objectif 1 du Canada

Au Canada, grâce à l'« Initiative des sentiers autochtones », les peuples autochtones et les autorités publiques jouent ensemble un rôle de leadership pour la création d'aires autochtones protégées et conservées (AAPC). L'« Initiative des sentiers autochtones » reconnaît le rôle essentiel des peuples autochtones en tant que leaders dans la conservation, et respecte les droits, les responsabilités et les priorités des peuples des Premières Nations, Inuit et Métis. L'objectif 1 du Canada, conçu pour appliquer au niveau national l'objectif 11 d'Aichi, fut un élément déclencheur de l'initiative, qui vise à promouvoir des efforts collectifs et collaboratifs pour conserver la nature, au bénéfice de tous les Canadiens, dans un esprit et selon une pratique de réconciliation. L'initiative a mené à l'établissement des mécanismes de soutien clés suivants :

- le Cercle autochtone d'experts (CAE) a contribué à un intense processus d'implication des titulaires de savoirs autochtones venant des quatre coins du Canada. Guidé par les manières traditionnelles de savoir et les principes de respect mutuel, de réciprocité et les modèles d'« espaces éthiques »<sup>(ix)</sup>, il a introduit et développé le concept d'aires autochtones protégées et conservées (AAPC) au Canada. Le rapport 2018 du CAE, « We Rise Together »<sup>(189)</sup>, définit les AAPC comme : « Les terres et les eaux pour lesquelles les gouvernements autochtones jouent un rôle primordial dans la protection et la conservation des écosystèmes au moyen des lois, de la gouvernance et des systèmes de savoirs autochtones ». Le rapport recommande 28 moyens par lesquels les organisations internationales, les gouvernements, la société civile et d'autres acteurs peuvent soutenir la mise en œuvre des AAPC au Canada ;
- le Groupe de travail AAPC a été convoqué par le Comité directeur national pour les Sentiers autochtones vers l'objectif 1 du Canada, afin de permettre un développement plus large des AAPC au Canada suite à la publication du rapport du CAE. Le groupe de travail comprend des représentants des gouvernements fédéral, provincial et territorial, ainsi que de l'Assemblée des Premières Nations ;
- dans son budget 2018, le gouvernement fédéral a alloué 1,3 milliard de dollars canadiens sur les cinq prochaines années à la création de nouvelles aires protégées<sup>(190)</sup>. À travers le Canada, 27 projets d'AAPC devraient bénéficier de financements dans le cadre de ce programme, et une deuxième série de propositions est possible. Le gouvernement fédéral a également affecté 25 millions de dollars canadiens supplémentaires sur cinq ans pour soutenir les programmes de Gardiens autochtones<sup>(191)</sup>, qui s'inspirent du programme *Working on Country* de l'Australie, et il existait en 2019 plus de 40 programmes de Gardiens autochtones au Canada.

Exemples d'activités de conservation pilotées par des Autochtones au Canada :

- Pimachiowin Aki<sup>(192)</sup>, dirigé par des Autochtones, dans les forêts boréales du Manitoba et de l'Ontario, a été déclaré site du Patrimoine mondial de l'UNESCO en 2018. Pimachiowin Aki est le premier site mixte du Patrimoine mondial de l'UNESCO au Canada, reconnu pour ses valeurs culturelles et naturelles. Il couvre 29 040 km<sup>2</sup> ;
- en décembre 2018, la Nation Cree du nord du Québec a annoncé son intention de demander le statut de protection pour 30 %, soit 80 000 km<sup>2</sup>, de son territoire<sup>(193)</sup> ;
- Tallurutiup Imanga, l'aire marine nationale de conservation la plus récente du Canada, d'une surface de 108 000 km<sup>2</sup>, a été instaurée en août 2019. Une entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits<sup>(194)</sup> a créé un conseil de gestion coopérative et un programme d'intendance inuit pour cette aire. Avec l'aire marine protégée de Tuvaijuittuq, d'une surface de 319 411 km<sup>2</sup>, et Tallurutiup Imanga, le Canada compte 14 % d'aires marines protégées, excédant ainsi son engagement de 10 % pris pour 2020.

ix. Un espace éthique est un concept et un processus à travers lequel l'intégrité des systèmes de savoirs autochtones et occidentaux est respectée et où ces systèmes sont égaux. Il assure un cadre de collaboration et de conseil, de partage et de validation croisée

Les possibilités de développer cette reconnaissance sont nombreuses, tout comme celles de reproduire dans d'autres pays les réussites en matière de reconnaissance des résultats de conservation sur les territoires et les aires gérés par des peuples autochtones et des communautés locales, et des droits fonciers dont ils dépendent. Un élément clé de la réalisation des engagements internationaux, notamment du Plan stratégique 2011–2020 pour la diversité biologique et du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, repose sur la reconnaissance des droits des peuples autochtones et des communautés locales à leurs terres, territoires et ressources, et sur une reconnaissance et un soutien appropriés des territoires et aires régis, gérés et conservés collectivement par des peuples autochtones et communautés locales<sup>(195)</sup>.

#### → APAC / Territoires de vie

Les APAC sont hétérogènes par leur nature et spécifiques à un contexte. Collectivement, elles s'inscrivent dans un phénomène mondial désigné plus largement sous le terme de « territoires de vie », définis par certaines caractéristiques communes :

- la communauté entretient une relation étroite et profonde avec son territoire, notamment à travers des récits, des visions du monde, des identités, des cultures et des modes de vie ;
- la communauté adopte et applique ses propres décisions et règles pour son territoire à travers un système de gouvernance autodéterminé, qu'il soit reconnu ou non formellement par le gouvernement ;
- indépendamment des intentions ou des motivations, les décisions et les efforts de la communauté contribuent à préserver la nature sur son territoire, ainsi que ses moyens de subsistance et son bien-être.

La tendance mondiale à la reconnaissance des AAPC est relativement mûre et traduit de nombreuses années d'efforts acharnés et de plaidoyer des représentants des peuples autochtones et des communautés. Dans certains pays, des organisations et des réseaux de peuples autochtones et de communautés locales ont collaboré avec succès avec les gouvernements en vue d'adopter la reconnaissance des AAPC dans les lois et politiques nationales et infranationales, y compris celles sur la diversité biologique, les aires protégées et les forêts<sup>(196)</sup>.

Les efforts déployés pour mettre en exergue le rôle crucial des AAPC dans les principales instances internationales ont permis de réaliser des progrès considérables. L'UICN reconnaît quatre « types de gouvernance » des aires protégées, dont la gouvernance par des peuples autochtones et des communautés locales. Quant aux instances de la CDB, les AAPC y occupent désormais une position plus centrale qu'auparavant, puisqu'elles sont reconnues dans plusieurs domaines thématiques et programmes. Ces thèmes et programmes incluent notamment les aires protégées et conservées, la mobilisation des ressources, les savoirs traditionnels et l'utilisation coutumière durable, le développement durable, les changements climatiques, la restauration des écosystèmes, et la diversité biologique agricole. Cette large reconnaissance des contributions des AAPC, au moins à l'échelon mondial, a encouragé les peuples autochtones et les communautés locales à chercher à instaurer l'autodétermination durable avec encore plus de vigueur, et à défendre leurs terres et territoires contre les forces qui menacent leur survie et leur bien-être.

Néanmoins, dans de nombreux pays les contributions des peuples autochtones et des communautés locales à la conservation demeurent largement invisibles dans les efforts nationaux de conservation, et restent dans de nombreux cas sous la menace directe de forces politiques et économiques dominantes. Un écart important demeure entre ce qui a été convenu au niveau international et ce qui est mis en œuvre aux niveaux national et infranational.

La nouvelle définition commune d'« autre mesure de conservation efficace par zone » (OECM) peut aider à combler cet écart, mais uniquement dans certaines circonstances.

#### → Autres mesures de conservation efficaces par zone (OECM)

En 2018, à la CdP 14, les Parties à la CDB convenaient de la définition suivante d'OECM : « une zone géographiquement délimitée, autre qu'une aire protégée, qui est réglementée et gérée de façon à obtenir des résultats positifs et durables à long terme pour la conservation *in situ* de la diversité biologique, y compris des fonctions et services écosystémiques connexes et, le cas échéant, des valeurs culturelles, spirituelles, socio-économiques et d'autres valeurs pertinentes localement »<sup>(197)</sup>. Bien que les OECM devraient aboutir à des résultats en termes de diversité biologique, elles ne doivent pas nécessairement être consacrées à la conservation de la nature. Dans certaines circonstances, elles peuvent permettre la reconnaissance, la prise en compte et le soutien des aires régies, gérées et conservées par les peuples autochtones et les communautés locales, de façons plus appropriées que de les déclarer comme des aires protégées. L'efficacité de ce processus dépendra de différents facteurs, notamment le niveau de participation des peuples autochtones et des communautés locales à l'élaboration de cadres juridiques et politiques au niveau national pour les OECM, et le respect des droits et responsabilités des peuples autochtones et des communautés locales qui s'ensuit<sup>(198)</sup>.

### **Gestion collaborative des aires protégées**

En théorie, la gestion collaborative des aires protégées s'inscrit depuis plusieurs décennies dans les principales politiques de conservation, mais dans la pratique, le niveau de participation pleine et équitable dont ont bénéficié les peuples autochtones et les communautés locales a été variable. L'encadré 27 décrit un exemple innovant de gestion collaborative dans le Parc national de la Bikine dans la Fédération de Russie, où les peuples autochtones participent à tous les niveaux de gestion, de la stratégie à la détermination des objectifs, en passant par les activités et la surveillance.

## Encadré 27 : Polina Shulbaeva, Centre de soutien des peuples autochtones du Nord

Créé en 2015, le Parc national de la Bikine est la plus grande forêt vierge protégée de la zone prétempérée d'Eurasie. Photo : Dilbara Sharipova.



### Étude de cas : Parc national de la Bikine : co-gestion innovante dans la Fédération de Russie

Le Parc national de la Bikine, d'une superficie de 1 160 469 hectares dans l'Extrême-Orient de la Fédération de Russie, est la plus grande forêt vierge protégée de la zone pré-tempérée d'Eurasie. Le parc fut créé en 2015<sup>(199)</sup> avec pour objectifs non seulement de préserver et restaurer les habitats des animaux sauvages et des espèces rares (comme le tigre de Sibérie), mais aussi de protéger la culture forestière des peuples autochtones de ce territoire, les Udege et les Nanai. Grâce à la collaboration entre les peuples autochtones, les autorités fédérales, régionales et locales, et des représentants d'organisations environnementales et scientifiques pendant le long processus ayant mené à la création du parc national, la plupart des propositions élaborées pour garantir les droits et les intérêts des peuples autochtones du territoire ont été prises en compte dans les documents établissant le parc<sup>(200)</sup>.

La caractéristique unique de la Bikine est sa co-gestion par les peuples autochtones qui vivent à l'intérieur du parc et par des chercheurs, sur la base d'une combinaison de savoirs, pratiques et rituels traditionnels, et de nouvelles technologies. À cette fin, un Conseil autochtone permanent a été établi<sup>(201)</sup>, il garantit la participation des peuples autochtones aux décisions concernant la protection de la nature et des espèces sauvages, et coordonne des programmes et des progrès qui peuvent affecter leur mode de vie traditionnel. Le conseil élabore également des orientations sur les normes et le comportement pour les communautés locales et surveille la préservation et l'utilisation des savoirs traditionnels<sup>(202)</sup>. Le président du conseil est le directeur adjoint du parc.

Les règlements établis pour gérer le parc incluent une délimitation claire des zones. Soixante-dix pour cent de la superficie totale sont affectés à la gestion traditionnelle de la nature pour les peuples autochtones qui vivent à l'intérieur du parc, et aucune réduction de cette superficie n'est possible. Tous les habitants de la région conservent le droit de visiter librement le parc, quel que soit le lieu où ils vivent, et des chasseurs autochtones peuvent exercer des activités économiques traditionnelles gratuitement sur leurs terrains de chasse historiques et utiliser les produits comme ils l'entendent.

Sur les 114 personnes qui travaillent dans le parc, 70 sont autochtones<sup>(203)</sup>. Les employés du parc autochtone exercent des tâches relatives à la protection et au contrôle du territoire et à la surveillance communautaire, en faisant usage des savoirs, pratiques et rituels traditionnels associés aux nouvelles technologies et systèmes d'information. Des chercheurs et représentants d'organisations environnementales comme le WWF aident à former la population autochtone aux technologies modernes de protection de l'environnement (comme les pièges photographiques, les dispositifs modernes de navigation, et les aéronefs sans pilotes ou drones). Le développement de l'écotourisme et de la formation promeut également la co-gestion du parc.

Le 2 juillet 2018, le Comité du patrimoine mondial a déclaré que le parc faisait partie du site du Patrimoine mondial de l'UNESCO du Sikhote-Alin central, confirmant ainsi le caractère unique de cette région. Le Parc national de la Bikine est la première aire protégée de Russie ayant pour objectif de protéger l'habitat et le mode de vie traditionnel des peuples autochtones, ainsi que leur participation à la gestion du parc.

### **Lutte contre les violations des droits humains et promotion de l'équité et de la justice en matière de conservation**

Dans de trop nombreux cas encore, la conservation se fait de manière coercitive, entraînant des répercussions négatives et de graves violations des droits humains, malgré les engagements politiques largement adoptés pour lutter contre ces répercussions et violations. En 2016, un rapport du Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones soulignait qu'environ la moitié des aires protégées de la planète ont été créées sur les terres des peuples autochtones, et que dans de nombreux cas, cela s'est accompagné de violations de leurs droits humains. Le rapport soulignait par ailleurs que les organisations de conservation n'agissaient pas suffisamment pour lutter contre les violations persistantes des droits humains<sup>(204)</sup>. D'autres cas de violations des droits humains ont continué à voir le jour depuis lors. Par exemple :

- en février 2019, une décision de la Cour suprême indienne a exposé au risque d'expulsion de leurs logements situés dans les forêts jusqu'à neuf millions de personnes, suite à une plainte déposée par des organisations de défense de la nature pour empêcher des « incursions » dans les aires protégées<sup>(205)</sup> ;
- un projet de gestion de l'eau relatif à une aire protégée a entraîné l'expulsion du peuple Sengwer du Kenya de ses territoires traditionnels et le décès d'un Sengwer début 2018. Suite à des manifestations et à l'inquiétude exprimée, notamment dans une lettre conjointe des rapporteurs spéciaux des Nations Unies sur les droits humains, les défenseurs des droits humains et les droits des peuples autochtones, l'Union européenne a suspendu son appui à ce projet hydraulique et les expulsions ont cessé<sup>(206)</sup> ;
- en 2019, des preuves ont fait état de violations des droits humains par des organisations de conservation actives dans plusieurs régions du monde<sup>(207)</sup>.

Depuis les années 1990, les organismes de conservation prennent de manière répétée des engagements politiques pour respecter les droits humains<sup>(208)</sup>, et le moment est venu pour eux d'adopter des mesures décisives pour s'assurer que leurs activités se conforment pleinement à ces engagements. Pour réaliser d'ici 2030 les ODD en synergie avec le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, des mécanismes efficaces sont nécessaires pour garantir qu'aucune nouvelle violation des droits humains ne se produise au nom de la conservation.

En ce moment charnière dans l'évolution et la mise en œuvre de la CDB, les peuples autochtones et les communautés locales appellent à la reconnaissance de leurs droits aux terres, territoires et ressources, et à l'élaboration et à la mise en œuvre de mécanismes efficaces pour garantir des améliorations tangibles en termes d'efficacité et d'équité.

---

## Occasions et actions recommandées

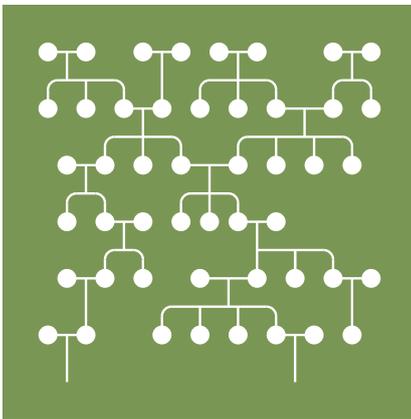
- Les peuples autochtones et les communautés locales devraient continuer à exercer leurs droits inhérents à l'autodétermination et à la gouvernance sur leurs terres, eaux, territoires et ressources conformément à leurs traditions culturelles et spirituelles et à leurs relations réciproques avec la nature, et renforcer la conservation réalisée par la communauté.
- Les gouvernements et les autres acteurs devraient reconnaître et soutenir la mosaïque écologique complexe et riche que les terres et territoires des peuples autochtones et des communautés locales offre, et la priorité qui lui est accordée, avec de bons résultats en matière de conservation qui prospèrent grâce à des approches ancrées dans la culture.
- Les gouvernements et les autres acteurs, en partenariat avec les peuples autochtones et les communautés locales, devraient promulguer la reconnaissance juridique appropriée des terres et eaux des peuples autochtones et des communautés locales comme catégorie distincte d'utilisation des terres qui contribue à la conservation, conformément aux lois coutumières, aux pratiques de gestion et au consentement libre, préalable et éclairé.
- Les gouvernements et les autres acteurs, notamment les organisations de conservation et les organismes de financement, devraient reconnaître les peuples autochtones et les communautés locales comme des titulaires de droits et des acteurs essentiels dans la conservation de la diversité biologique, et les soutenir en ce sens. Cela pourrait comprendre, à titre d'exemple, un soutien aux modèles de conservation pilotés par des communautés qui reconnaissent, garantissent et font progresser de manière adéquate différents types de conservation menés par des peuples autochtones et des communautés locales, notamment des APAC et des activités communautaires de conservation, dans les lois, politiques et programmes nationaux.
- Les gouvernements et les autres acteurs, notamment les organisations de conservation et les organismes de financement, devraient défendre activement les droits humains et le principe fondamental d'équité, notamment l'équité entre les sexes, comme faisant partie intégrante de la gouvernance, de la gestion, de la stratégie et des programmes de conservation, dans toutes les formes d'aires protégées et conservées. Des moyens efficaces de réparer les actions qui ont eu des répercussions négatives sur les peuples autochtones et les communautés locales devraient être établis, afin de rétablir la confiance et la compréhension mutuelles.

- Les gouvernements, les peuples autochtones et les communautés locales et les autres acteurs devraient mettre sur pied des plateformes de collaboration, des partenariats et des projets afin de réaliser les objectifs en matière de conservation et de bien-être humain, y compris dans les régions nationales et transfrontalières, sur les sites inscrits au Patrimoine mondial, les sites Ramsar et les réserves de biosphère.

---

## Ressources essentielles

- Child, B. et Cooney, R. (2019) *Local commons for global benefits: Indigenous and community-based management of wild species, forests, and drylands. A STAP document*. Washington, D.C. : Fonds pour l'environnement mondial. Disponible sur : [http://stapgef.org/sites/default/files/publications/52954%20FINAL%20LCGB%20Report\\_web.pdf](http://stapgef.org/sites/default/files/publications/52954%20FINAL%20LCGB%20Report_web.pdf)
- Garnett, S. T., Burgess, N.D., Fa, J.E., Fernández-Llamazares, Á., Molnár, Z., Robinson, C. J., Watson, J.E. M., Zander, K.K., Austin, B., Brondizio, E.S. et al. (2018). « A spatial overview of the global importance of Indigenous lands for conservation ». *Nature Sustainability*, 1(7), 369–374. Disponible sur : <https://doi.org/10.1038/s41893-0180100-6>
- Tauli-Corpuz, V. (2016) Rapport de la Rapporteuse spéciale du Conseil des droits de l'homme sur les droits des peuples autochtones. A/71/229. New York : Assemblée générale des Nations Unies. Disponible sur : [https://www.un.org/en/ga/search/view\\_doc.asp?symbol=A/71/229&Lang=F](https://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/71/229&Lang=F)
- Conseil économique et social des Nations Unies (2019) *Réunion d'un groupe d'experts internationaux sur le thème « La protection de l'environnement et les droits des peuples autochtones »*. E/C.19/2019/7. New York : Conseil économique et social des Nations Unies. Disponible sur : <https://undocs.org/fr/E/C.19/2019/7>
- ICCA Consortium : <https://www.iccaconsortium.org>
- Cercle autochtone d'experts (2018) *We rise together: Achieving Pathway to Canada Target 1 through the creation of Indigenous Protected and Conserved Areas in the spirit and practice of reconciliation*. Cercle autochtone d'experts. Disponible sur : <https://www.conservation2020canada.ca/ice-resources>
- Whitehead, J., Kidd, C., Perram, A., Tugendhat, H. et Kenrick, J. (2019) « *Transforming conservation – a rights-based approach* ». Moreton-in-Marsh : Forest Peoples Programme. Disponible sur : <https://www.forestpeoples.org/en/lands-forests-territories-rights-based-conservation/news-article/2019/transforming-conservation>



---

## Objectif 12 : réduction du risque d'extinction

---

D'ici à 2020, l'extinction d'espèces menacées connues est évitée et leur état de conservation, en particulier de celles qui tombent le plus en déclin, est amélioré et maintenu.

---

### Messages principaux

- De nombreux peuples autochtones et communautés locales envisagent les plantes et les animaux à travers le prisme d'une relation de parenté, avec un esprit, des obligations de soin, et un statut moral égal à celui des humains. Les valeurs axées sur les relations motivent souvent les personnes à protéger et restaurer des espèces menacées.
  - Les peuples autochtones et les communautés locales mesurent le rétablissement des espèces à l'aide, par exemple, d'indicateurs culturels, de systèmes communautaires de surveillance et d'information, de savoirs autochtones et locaux, et d'une gouvernance et d'une gestion communautaires.
  - Les partenariats avec les peuples autochtones et les communautés locales renferment un fort potentiel, mais ils doivent assurer le respect mutuel, la réciprocité, le partage des avantages, la reddition des comptes et la sécurité culturelle.
- 

### Signification de l'objectif 12 pour les peuples autochtones et les communautés locales

Dans de nombreux endroits, les espèces menacées font partie intégrante des moyens de subsistance, des valeurs, des identités et des droits humains des peuples autochtones et des communautés locales<sup>(209)</sup>. Les savoirs traditionnels, exprimés à travers des récits, des chants, des prières et des langues, sont liés à la préservation de l'existence, à la survie et au rétablissement des espèces<sup>(210)</sup>. Les humains existent dans des relations de parenté sacrées avec des êtres autres qu'humains, des relations qui comportent des obligations de surveillance<sup>(211)</sup>. Les peuples autochtones et les communautés locales créent des habitats bio-culturels et gèrent l'environnement à l'aide de moyens qui peuvent contribuer



Paysage arctique.  
Photo : US Fish & Wildlife Service.

à ce rétablissement<sup>(212)</sup>. La restauration des espèces menacées s'inscrit dans leurs relations plus larges de guérison avec l'environnement, sur la base de la réciprocité et de la responsabilité<sup>(213)</sup>. Étant donné que les causes profondes de la mise en danger des espèces évoluent au fil du temps, il est également important de reconnaître que les peuples autochtones et les communautés locales jouissent d'une longue expérience d'adaptation au changement et feront mieux face aux turbulences si leurs systèmes de gestion des territoires et des espèces sont respectés.

Les peuples autochtones et les communautés locales peuvent avoir des croyances différentes de celles des scientifiques ou de la société concernant la mise en danger et l'extinction des espèces, et ces croyances devraient être respectées<sup>(214)</sup>. L'objectif 12 devrait tenir compte de l'ensemble des systèmes de gouvernance, des valeurs, des preuves et des motivations des peuples autochtones et des communautés locales<sup>(215)</sup>. Les peuples autochtones et les communautés locales existent dans de nombreux contextes politiques, juridiques, culturels et historiques différents. Des systèmes de gouvernance inappropriés imposés aux peuples autochtones et aux communautés locales, et des systèmes qui ne tiennent pas compte de leurs contextes, institutions et contraintes, peuvent aboutir à une absence de coopération et à des échecs<sup>(216)</sup>.

Les processus qui concernent des espèces utilisées par des peuples autochtones et des communautés locales devraient être dirigés, auto-gérés ou co-gérés par des peuples autochtones et communautés locales, et tenir pleinement compte de leurs gouvernance, institutions, valeurs, langues, concepts, utilisations durables, méthodes, savoirs traditionnels et preuves<sup>(217)</sup>. Les peuples autochtones et les communautés locales sont les mieux placés pour suivre et élaborer des indicateurs pour les espèces qui les concernent qui soient compatibles avec leurs situations spécifiques, et pour gérer les connaissances et les données qui peuvent ou non être partagées. Des financements et soutiens pour ces types d'activités doivent être développés et rendus accessibles aux peuples autochtones et communautés locales.

---

## Contributions et expériences des peuples autochtones et des communautés locales relatives à l'objectif 12

Les peuples autochtones et les communautés locales contribuent au rétablissement des espèces menacées par de nombreux moyens. Ils disposent de connaissances profondes concernant les comportements, les habitudes, les habitats, les associations, les relations, la distribution, l'abondance, et de nombreux autres aspects des espèces menacées. Ils peuvent employer ces connaissances à la gestion des espèces sur leurs terres et aider les scientifiques et les responsables de programmes. Ils manipulent souvent leurs environnements pour créer des « habitats bioculturels » qui protègent les espèces menacées, au moyen de techniques telles que le brûlage traditionnel et la gestion de la fertilité des sols. Au moyen d'une utilisation durable et d'innovations, ils peuvent prévenir des effets locaux et éviter une mise en danger des espèces.

Les actions visant à favoriser le rétablissement des espèces menacées ont souvent lieu sur un site donné ou portent sur une espèce spécifique sur les terres et les territoires des peuples autochtones et des communautés locales, mais de nombreuses menaces sont extérieures à leur sphère de compétence et/ou concernent plusieurs juridictions (par exemple les changements climatiques, la croissance démographique, l'urbanisation, la fragmentation des habitats, les obstacles à la dispersion et la pollution<sup>(218)</sup>. Pour une réussite à long terme, une approche interdisciplinaire large, souvent à de multiples niveaux, est nécessaire<sup>(219)</sup>. Des changements dans la distribution des espèces, l'éradication locale, les animaux féroces et les maladies compliquent par ailleurs le rétablissement<sup>(220)</sup>. Le rétablissement peut être fragile si les causes sous-jacentes de la mise en danger, notamment les facteurs sociaux et biophysiques, ne sont pas atténuées et si les projets ne sont pas suffisamment flexibles pour s'adapter au changement<sup>(221)</sup>. Il convient également de reconnaître que bien que les peuples autochtones et les communautés locales n'aient pas causé la mise en danger, il est leur est fréquemment demandé d'assumer le fardeau de la conservation.

Les paragraphes ci-dessous présentent quelques approches adoptées par les peuples autochtones et les communautés locales, qui vont des mesures politiques à la surveillance autonome, à la gestion et aux partenariats.

- En Australie, trois quarts des espèces de vertébrés classées comme menacées se trouvent en partie sur des terres autochtones<sup>(222)</sup>. Les propriétaires traditionnels établissent des aires autochtones protégées (AAP) et ce faisant, identifient les zones d'importance bioculturelle et apportent des connaissances spécialisées sur les espèces menacées<sup>(223)</sup>. Par exemple, Threatened Species Recovery Hub collabore avec des gardes fauniques et des communautés aborigènes pour surveiller et rétablir le bilby (*Macrotis lagotis*), un petit mammifère nocturne<sup>(224)</sup>. De manière plus générale, le centre soutient le développement de protocoles communautaires et de processus pilotés par les Autochtones<sup>(225)</sup>. De même, la campagne Country Needs People soutient les aires autochtones protégées aborigènes et insulaires du détroit de Torres et les activités de protection des espèces<sup>(226)</sup>.
- Au Guatemala, des communautés autochtones surveillent la santé des forêts et des oiseaux, mammifères et plantes en danger dans les forêts communautaires<sup>(227)</sup>. Elles disposent d'un système communautaire de surveillance et d'information qui assure le suivi de l'état, des tendances, des valeurs culturelles et des pratiques associés aux espèces menacées, et leur fournit des informations pour la gestion de leurs forêts.

- À Samoa, des chasseurs autochtones ont fourni des informations détaillées sur le diduncule strigirostre (*Didunculus strigirostris*) critiqueusement en péril. Des informations sur son observation, son écologie comportementale, ses sources d'alimentation et ses habitudes terrestres constituent la base des recommandations de conservation à court terme<sup>(228)</sup>.
- Aux États-Unis, l'arrêté commun (*Joint Secretarial Order*) 3206<sup>(229)</sup>, relatif à la loi sur les espèces en danger (*Endangered Species Act*) et les tribus, reconnaît que les tribus supportent souvent le fardeau de la conservation pour des atteintes qu'elles n'ont pas causées. Il a recours à un éventail de mesures d'atténuation pour empêcher la mise en danger des espèces, attribue de préférence le fardeau de la réparation à ceux qui ont causé les atteintes et, lorsque les atteintes sont inévitables, réduire au minimum le fardeau pour les tribus, en consultation avec les autorités tribales.
- Au Ghana, le peuple Ashanti dicte la gestion de sa réserve forestière selon de profondes croyances culturelles, des liens spirituels à la forêt, et des tabous. Il a été constaté que leurs forêts sont en grande partie intactes, avec des couverts fermés et des quantités importantes de bois exploitable. En comparaison, les forêts gérées par la commission ghanéenne des forêts avaient une structure et une productivité inadéquates, ce qui indique que le système traditionnel de gestion est un outil de conservation utile<sup>(230)</sup>.
- Le Traité de Buffalo est une alliance intertribale moderne entre des Tribus des États-Unis et des Premières Nations du Canada, avec pour objectif à long terme de permettre la libre circulation des bisons à travers la frontière internationale et rétablir son rôle central pour l'alimentation, la spiritualité et les économies de nombreuses Tribus amérindiennes et Premières Nations. Il a été réalisé sous la conduite des anciens qui se conforment à la tradition, pour réorienter la jeune génération vers le chemin de l'équilibre culturel et écologique, pour tourner la page de la quasi-extinction du bison, renouvelant ainsi les relations culturelles et spirituelles anciennes avec le bison et les prairies des Grandes Plaines du Nord.

## Encadré 28 : Chef Dana Tizya-Tramm, Première Nation Vuntut Gwitchin

Les Gwich'in dépendent depuis des milliers d'années de la force et de la vitalité de la harde de caribous de la Porcupine pour leur sécurité alimentaire. Photo : Minden Pictures.



### Étude de cas : les Gwich'in et la harde de caribous de la Porcupine, Amérique du Nord

La harde de caribous de la Porcupine (*Rangifer tarandus granti*) est un groupe d'animaux emblématiques d'Amérique du Nord qui peuple les régions allant de l'Alaska aux États-Unis aux Territoires du nord-ouest au Canada. Au cours de la plus longue migration de mammifères au monde, le caribou de la Porcupine parcourt plus de 2 400 kilomètres chaque année à travers le territoire traditionnel de la Nation Gwich'in. Le caribou de la Porcupine et les Gwich'in sont désormais confrontés à des menaces durables qui incluent une gestion inefficace partagée entre plusieurs juridictions, les effets de l'activité industrielle, et le changement climatique.

Les Gwich'in sont un peuple de caribous dont la nation s'étend sur 15 communautés le long de la route migratoire du caribou de la Porcupine dans le Haut-Arctique. Ils dépendent depuis des milliers d'années de la force et de la vitalité du caribou de la Porcupine pour leur sécurité alimentaire. Ils partagent un lien intime avec les terres et les eaux qui constituent l'essence même de leur identité spirituelle et culturelle et de leurs moyens d'existence. La santé et la productivité du caribou de la Porcupine et la survie physique et culturelle des Gwich'in ne font qu'un.

Le Canada a classé cette espèce de caribou comme une sous-population du caribou de la toundra (*Rangifer tarandus groenlandicus*) dans son classement des espèces en péril<sup>(231)</sup>. Cela gonfle artificiellement les chiffres des hardes de caribou de la toundra qui sont sur le déclin, et crée la perception que la présence du caribou de la Porcupine est plus diffuse, ce qui a entraîné l'approbation de grands projets industriels sans une évaluation précise et adéquate des effets.

Un exemple est la mine de diamants Gahcho Kue de De Beers, qui se trouve dans les zones de vêlage du caribou de la toundra dans les Territoires du Nord-Ouest. Les zones de vêlage sont situées dans le « *lizhik Gwats' and Gwandaii Goodlit* » (Le lieu sacré où la vue commence), dans la zone 1002 de la réserve faunique nationale de l'Arctique (*Arctic National Wildlife Refuge* - ANWR, en Alaska). L'ANWR, l'un des plus grands écosystèmes intacts au monde, a été créée en 1960 puis étendue en 1980 pour inclure un moratoire sur l'exploitation pétrolière et gazière, dans l'intention de préserver « les populations et les habitats des poissons et de la faune dans leur diversité naturelle »<sup>(232)</sup>. Néanmoins, des pressions récentes du lobby pétrolier et gazier des États-Unis ont réussi à ouvrir l'accès à l'ANWR 1002 à l'exploration pétrolière et gazière accélérée, grâce à la loi sur les allègements fiscaux et l'emploi (*Tax Cuts and Jobs Act*) de 2017, qui autorise la vente de baux, la prospection sismique et les forages. La loi exigeait que la vente des baux soit terminée d'ici fin 2019, limitant ainsi la portée et la rigueur des évaluations de l'impact sur l'environnement généralement associées aux grands projets. Une loi bipartite, la loi de protection de la culture arctique et des plaines côtières (*Arctic Cultural and Coastal Plain Protection Act*), a été promulguée par la Chambre des Représentants des États-Unis par ceux qui pensent que l'objectif d'une réserve de faune est antithétique à l'exploitation pétrolière et gazière. Cette loi a été transmise au Sénat<sup>(233)</sup>.

Cette évolution exerce des pressions sur la réalisation des objectifs du Traité E100687 : Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique sur la préservation de la harde de caribous de la porcupine — un traité international bilatéral en vigueur depuis le 17 juillet 1987. Le traité est administré par le Comité international du caribou de la Porcupine, dont la responsabilité principale consiste à gérer la harde. Le comité fut fondé en 1985 suite aux négociations de l'Accord sur la gestion du caribou de la Porcupine et comprend des représentants à la fois des gouvernements et des nations et organisations autochtones<sup>(234)</sup>. Il a le pouvoir de formuler des recommandations aux ministères fédéraux et territoriaux, sur la base d'informations recueillies de quelque manière que ce soit, notamment des informations basées sur des savoirs traditionnels, des innovations et des pratiques, afin d'éclairer les recommandations sur un pied d'égalité avec la science. Le dernier rapport du comité a toutefois été publié en 1998<sup>(235)</sup>, et aucune réunion n'a été convoquée depuis novembre 2016.

Reconnaissant les effets historiques, spirituels et culturels importants que toute activité industrielle aura sur le caribou de la Porcupine et le peuple Gwich'in, les 634 Chefs des Premières Nations de l'Assemblée des Premières Nations ont exprimé un très large soutien permanent aux Gwich'in à travers l'adoption de résolutions et des appels lancés aux gouvernements du Canada et des États-Unis, afin qu'ils garantissent que l'habitat critique situé dans la Réserve faunique nationale de l'Arctique soit protégé de façon permanente en le désignant comme aire protégée.

## Encadré 29 : Alexandra McGregor et Wanli Ou, AFN Fisheries

Un pêcheur traditionnel mi'kmaw de Pictou Landing, sur le territoire mi'kmaq.  
Photo : Amy Moulton.



### Étude de cas : anguilles autochtones au Canada

Les *pimizi* (le mot anishinaabemowin qui signifie « anguille ») coexistent depuis longtemps avec les peuples autochtones de la côte est du Canada sur l'île de Big Turtle. Connue également sous le nom d'anguille d'Amérique (*Anguilla rostrata*), cette créature serpentine est primordiale pour la santé et la richesse des peuples autochtones depuis des milliers d'années. Les anguilles sont non seulement une source alimentaire et médicale importante, mais elles sont aussi cruciales pour les cultures, traditions et systèmes de savoirs autochtones, qui font preuve de respect, de co-existence, et de gouvernance responsable.

Étant donné sa réputation d'être magique et dotée de pouvoirs de guérison, il semblait approprié que l'anguille d'Amérique joue un rôle reconstituant dans la longue lutte pour les droits des Autochtones de pêcher au Canada. En août 1993, Donald Marshall Jr., un membre de la Nation Mi'kmaq, a été accusé et inculpé de trois délits prévus dans les règlements fédéraux sur la pêche : vente d'anguilles sans licence, pêche sans permis, et pêche en période de clôture saisonnière à l'aide de filets illégaux. En septembre 1999, M. Marshall fut acquitté de tous les chefs d'accusation et la Cour suprême du Canada a confirmé les droits des Mi'kmaq consacrés par le Traité de pêche à des fins de « subsistance modérée ». Ce jugement historique au Canada concernant les anguilles confirmait la relation de Nation à Nation entre l'État du Canada et les Nations autochtones sur la côte atlantique.

Les anguilles d'Amérique ne fraient que dans un seul lieu, la Mer des Sargasses, et les civelles remontent la côte est de l'Amérique du Nord, pour peupler les fleuves et les rivières des États-Unis et du Canada. Depuis les années 1950, les populations de cette espèce catadrome (une espèce qui migre des rivières vers la mer pour frayer) ont considérablement diminué dans de vastes régions du Canada pour de multiples raisons, notamment la détérioration persistante des habitats, les barrages, la pollution et la pêche commerciale.

Pour les peuples autochtones Anishinaabeg, les anguilles constituent un excellent indicateur de l'intégrité des habitats et peuvent mettre en évidence la vulnérabilité d'autres espèces dans l'écosystème. Par conséquent, le déclin des anguilles est considéré par certaines communautés locales des Premières Nations comme un signe d'interférence avec l'ordre naturel sacré, le symbole d'un effondrement environnemental potentiel plus général imminent, et un symbole de la volonté de la société d'approuver des politiques qui ont mené à leur déclin.

En 2012, le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada a classé cette espèce emblématique comme espèce menacée. La recommandation de cet organe indépendant constitué d'experts scientifiques a déclenché un processus juridique visant à ce que les espèces classées comme nécessitant une protection en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* du Canada, une loi fédérale élaborée dans le cadre des engagements du Canada au titre de la Convention sur la diversité biologique. Étant donné la responsabilité qu'ont les peuples autochtones envers leur territoire et tous ses habitants, ainsi que l'enjeu juridique que représentent pour eux la conservation des ressources et les décisions en matière de gestion, de nombreuses Premières Nations estiment que les efforts pour rétablir les espèces devraient être guidés par leurs systèmes de savoirs. Pour les Premières Nations, ces recommandations signifient que des niveaux minimum de durabilité alimentaire devraient être maintenus, les restrictions imposées en matière de matériel devraient tenir compte des pratiques traditionnelles, et des programmes de gestion et de surveillance adaptatifs devraient être fondés sur des exigences de durabilité alimentaire.

Comme l'a dit un jour feu William Commanda, un ancien algonquin :

*« La situation désespérée de l'anguille doit éveiller en nous la nécessité fondamentale de transformer notre relation avec la Terre nourricière et toutes nos Relations, et nous éveiller au rôle central des Peuples autochtones dans ce processus. »*

Là où des partenariats entre des peuples autochtones et des communautés locales et des chercheurs sont fondés sur le respect mutuel, la réciprocité, le partage des avantages, la responsabilité et la sécurité culturelle, les données disponibles montrent qu'ils ont permis d'améliorer la compréhension collective des aires de répartition écologiques, des niveaux de référence et des tendances des espèces<sup>(236)</sup>. Il est toutefois également manifeste que des préjugés historiques et ancrés contre les manières autochtones de connaître et d'être jettent une ombre sur les approches scientifiques aux peuples autochtones et aux communautés locales et continuent trop souvent de les caractériser.

« La guérison à double sens » / « les savoirs à double sens » / « l'apprentissage réciproque »<sup>(237)</sup> peuvent promouvoir un changement de fond chez les peuples autochtones et les communautés locales et dans la société, pour une vie en harmonie avec la nature<sup>(238)</sup>.

Là où respect et confiance mutuels prévalent ou s'installent, il existe de réelles possibilités de travailler avec les peuples autochtones et les communautés locales sur des efforts de rétablissement ciblés et, à travers ces efforts, de s'engager à soutenir leurs modes de vie, de pensée, leur bien-être et leurs droits humains.

---

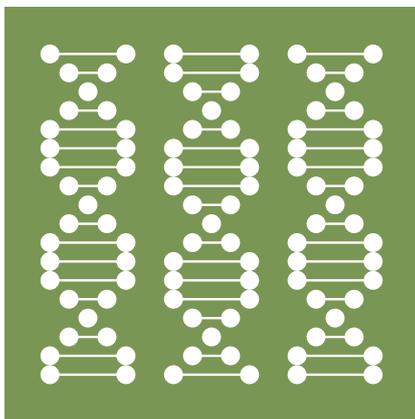
## Occasions et actions recommandées

- Les peuples autochtones et les communautés locales devraient bénéficier d'un soutien pour développer des initiatives visant à réduire les extinctions d'espèces, notamment pour des activités de surveillance et de comptes rendus concernant le rétablissement des espèces aux niveaux national et international.
- Les gouvernements, les donateurs et les acteurs concernés devraient apporter un soutien continu aux initiatives communautaires pour la réduction du risque d'extinction, notamment aux systèmes communautaires de surveillance et d'information.
- Les gouvernements et tous les acteurs concernés devraient garantir une coordination et une coopération à tous les niveaux et entre toutes les juridictions, et impliquer les peuples autochtones et les communautés locales dans l'élaboration des lois, des politiques et des processus de planification pour protéger leurs droits et leurs intérêts. Le rétablissement réussi d'espèces menacées sur le long terme exige d'atténuer les causes profondes de leur mise en danger, ainsi que les effets cumulés et combinés.
- Tous les acteurs devraient intégrer la protection des espèces dans les paysages de production et les habitats bioculturels.
- Tous les acteurs devraient reconnaître et tenir compte de l'ensemble des institutions, des valeurs, des concepts, des contextes, des intérêts et des droits des peuples autochtones et des communautés locales qui préservent leurs modes de vie et empêchent une mise en danger des espèces. Ils devraient également éviter d'imposer des fardeaux en matière de conservation qui pourraient détériorer le rôle de gardien des peuples autochtones et des communautés locales et leurs relations à la nature.

---

## Ressources essentielles

- Armitage, D., Mbatha, P., Muhl, E.-K., Rice, W. and Sowman, M. (2020) 'Governance principles for community-centered conservation in the post-2020 global biodiversity framework'. *Conservation Science and Practice* 2:e160. Available at: <https://doi.org/10.1111/csp2.160>
- Garnett, S.T., Burgess, N.D., Fa, J.E., Fernández-Llamazares, Á., Molnár, Z., Robinson, C. J., Watson, J.E. M., Zander, K.K., Austin, B., Brondizio, E.S. et al. (2018) 'A spatial overview of the global importance of Indigenous lands for conservation'. *Nature Sustainability*, 1(7), 369–74. Available at: <https://doi.org/10.1038/s41893-0180100-6>
- Malmer, P., Masterson, V., Austin, B. and Tengö, M. (2020) 'Mobilisation of indigenous and local knowledge as a source of useable evidence for conservation partnerships'. In (Eds): Sutherland, W.J., Brotherton, P.N.M., Davies, Z.G., Ockendon, N., Pettorelli, N. and Vickery, J.A.: *Conservation research, policy and practice*. Cambridge: Cambridge University Press, pp. 82–113.
- Reyes-García, V., Fernández-Llamazares, Á., McElwee, P., Molnár, Z., Öllerer, K., Wilson, S.J. and Brondizio, E.S. (2018) 'The contributions of Indigenous Peoples and local communities to ecological restoration'. *Restoration Ecology* 27(1): 3–8.



---

## Objectif 13 : préservation de la diversité génétique

---

D'ici à 2020, la diversité génétique des plantes cultivées, des animaux d'élevage et domestiques et des parents pauvres, y compris celle d'autres espèces qui ont une valeur socio-économique ou culturelle, est préservée, et des stratégies sont élaborées et mises en œuvre pour réduire au minimum l'érosion génétique et sauvegarder leur diversité génétique.

---

### Messages principaux

- Pendant des millénaires, grâce à leurs pratiques d'utilisation coutumière durable et à leurs savoirs traditionnels, les peuples autochtones et les communautés locales ont créé, conservé et alimenté la diversité biologique et génétique dans l'agriculture pour l'alimentation, la médecine et les valeurs culturelles.
- Les systèmes alimentaires agro-industriels mondialisés, qui sont liés à l'expropriation des terres et aux conversions dans l'utilisation des sols, continuent de déplacer et de transformer les systèmes locaux de production alimentaire. Souvent, ils sapent la sécurité alimentaire locale, et la santé et le bien-être humains, et érodent la diversité génétique.
- Les peuples autochtones et les communautés locales œuvrent au renouveau et au renouvellement des systèmes alimentaires locaux dans le cadre de mouvements sociaux plus larges en faveur de la souveraineté alimentaire et de l'agro-écologie, de la protection de la diversité génétique, de la promotion des moyens de subsistance locaux, de l'amélioration de la santé et de la nutrition, et du développement déterminé librement.

*Les anciens nous ordonnent toujours*

*Les anciens nous disent toujours*

*Nous ordonnent de conserver les graines de taro*

*Nous disent de préserver les graines d'igname*

*De conserver au moins 30 types de graines*

*Même en cas de famine, nous ne mourrons pas.*

— *Hta* (poème) du peuple Karen, Thaïlande



Femmes travaillant dans les rizières en terrasse sur les collines de l'île de Luzon. Photo : National Geographic Image Collection / Alamy Stock Photo.

---

## Signification de l'objectif 13 pour les peuples autochtones et les communautés locales

Des économies locales diversifiées soutenues par des valeurs de subsistance ont prévalu durant presque toute l'histoire de l'humanité, bien plus longtemps que les systèmes alimentaires industrialisés plus récents. Les peuples autochtones et les communautés locales ont vu leurs relations dynamiques avec les terres et les eaux avec lesquelles ils vivent évoluer, en utilisant leurs savoirs traditionnels et leurs pratiques d'utilisation coutumière durable pour la production alimentaire et les moyens de subsistance des communautés<sup>(239)</sup>. Des systèmes alimentaires autochtones qui incarnent les valeurs culturelles et sont régis par des institutions coutumières ont promu le bien-être et la solidarité des communautés, l'action collective et les célébrations rituelles, et les valeurs spirituelles du soin et des relations réciproques avec le monde naturel.

---

## Contributions et expériences des peuples autochtones et des communautés locales relatives à l'objectif 13

### Diversité des moyens de subsistance

Le régime alimentaire nomade kirghize est décrit comme étant basé sur des activités d'élevage, simple à préparer et à cuisiner, riche en protéines et en calcium, adapté au transport et au stockage, avec des repas généralement pris en famille<sup>(240)</sup>. Le pastoralisme africain dépend fortement du bétail comme source de bien-être économique et social, il représente au moins 50 % de la production moyenne d'un foyer de pastoralistes (tant pour la subsistance que pour la commercialisation). Les pastoralistes sont les gardiens des ressources naturelles fondamentales que l'on trouve dans les régions arides et semi-arides, qui couvrent 40 % des terres émergées d'Afrique. Ils se déplacent de façon stratégique pour accéder à l'eau, aux pâturages et à d'autres ressources nécessaires pour faire paître les animaux. La culture pastoraliste fait partie du patrimoine culturel de l'Afrique. Les animaux et les plantes dans les régions pastorales figurent parmi les ressources génétiques les plus importantes du continent<sup>(241)</sup>.

Les systèmes alimentaires autochtones enracinés dans l'agriculture traditionnelle à petite échelle sont des systèmes agricoles bien établis qui génèrent une grande diversité des espèces cultivées et animales domestiquées. Cette diversité est préservée grâce à la gestion coutumière des ressources et aux pratiques d'utilisation durable, et entretenue par des institutions et systèmes de savoirs autochtones. Les systèmes alimentaires locaux ont constitué les bases de l'alimentation, des revenus et des économies des populations en fonction des cultures dans des contextes très différents à travers le monde.

### Diversité des semences et des cultures

La conservation des semences et les échanges locaux de semences sont importants pour la domestication des végétaux, les échanges de cultures améliorées et la préservation de la diversité biologique des cultures. Les flux de semences (sur un marché ou par d'autres formes d'échange de semences) constituent des réseaux à travers lesquels les flux de plants et la diversité génétique sont répandus et conservés. Aujourd'hui, de nombreux peuples autochtones et communautés locales continuent d'entretenir des potagers familiaux avec une grande diversité des variétés rustiques<sup>(x)</sup> et des espèces, qui contribuent à la conservation in situ.

x. Une race animale ou un cultivar local qui a été amélioré à l'aide de méthodes agricoles traditionnelles.

### Encadré 30 : Partners for Indigenous Knowledge Philippines

Préparation de l'imbleh, un plat autochtone de la Cordillera. Photo : PIKP.



#### Étude de cas : recettes familiales de la Cordillera, Philippines

Extrait d'un livre de recettes des peuples autochtones dans la région de la Cordillera aux Philippines<sup>(2,42)</sup> :

« Les ingrédients de ce livre sont divers. Ils proviennent de la terre et des eaux des territoires autochtones de la Cordillera. Ils incluent des céréales, des racines, des tiges, des pousses et des fruits venant des plantes ; du poisson, des crabes et des escargots venant des eaux ; des animaux domestiques et des animaux qui vivent à l'état sauvage dans les forêts ; et des insectes. Ils sont frais, naturels, sans emballage et tout simplement délicieux. La grande variété des ingrédients est le signe de la profonde connaissance qu'a la population de ses terres et territoires, de leurs compétences pour creuser, chasser et cueillir, et de leur force et persévérance physiques pour travailler la terre. Grâce à une observation attentive et à l'expérience, les personnes ont appris quel était le meilleur moment pour planter les graines et effectuer les récoltes. Elles savent quand et comment attraper le poisson, récolter les escargots, les crabes, les grenouilles et les têtards dans l'eau, et cueillir les champignons comestibles. Les enfants participent à la cueillette du prochain repas. Après l'école, ils vont à la rivière ou dans les rizières et attrapent et cueillent les ingrédients que leurs mères cuisineront. Ainsi, les savoirs sont transmis et conservés pour la génération suivante. »

Les usages culinaires poussent souvent les femmes à conserver plusieurs variétés rustiques dans leurs potagers. Par exemple, dans l'ouest de l'Asie, les femmes cultivent un grand nombre de variétés rustiques de céréales, légumineuses et arbres fruitiers, qui sont considérées comme plus adaptées pour les repas traditionnels, les confitures et les sirops, que leurs équivalents commerciaux<sup>(243)</sup>. Pour ce qui est des espèces sauvages apparentées des espèces cultivées, là encore les femmes jouent un rôle essentiel dans leur conservation. Par exemple, dans la Réserve étatique d'Erebuni en Arménie, riche en diversité biologique, ce sont principalement les femmes qui transmettent leurs connaissances des espèces sauvages apparentées aux générations suivantes<sup>(244)</sup>.



### Encadré 31 : Astrid Álvarez

Carmen Tirado s'occupant des semis dans la communauté de Flores de Mochá. Photo : OEPALC.

#### Étude de cas : mise en danger de la diversité biologique, femmes zenu, San Andrés De Sotavento, Colombie<sup>(245)</sup>

Les femmes zenú de Colombie emploient leurs connaissances primordiales des ressources naturelles et des pratiques culturelles dans l'espace important qu'est la cour extérieure, ou le patio, qui survit malgré la fragmentation de leurs territoires ancestraux au cours des trois cents dernières années. La réserve Zenú de San Andrés de Sotavento est située dans la région caribéenne de la Colombie, et bien que le peuple Zenú possédât un titre foncier remontant à l'ère coloniale pour 83 000 hectares de terres, son territoire a été fragmenté à plusieurs reprises, d'abord par l'État espagnol, puis à l'époque républicaine, par l'État colombien récemment établi et consolidé.

Les femmes zenú interagissent avec la diversité biologique de trois façons fondamentales pour contribuer à la survie et au bien-être des personnes. D'abord, la cour extérieure des Zenú est utilisée pour l'élevage des petits animaux et la culture des fruits et des légumes, pour l'alimentation et pour assurer l'apprentissage des enfants. Ensuite, des dizaines de plantes médicinales sauvages et cultivées sont utilisées pour le système de santé autochtone. Enfin, ils conservent et utilisent durablement les palmiers sauvages pour la production de matériaux culturels comme les biens de construction, les teintures, les ornements, le bois de feu, et les créations artisanales qui représentent des modèles vieux de plusieurs siècles. Ces pratiques constituent des contributions essentielles à l'agriculture durable avec de nombreux avantages, notamment le compostage biologique, la sélection des semences pour une plus grande diversité biologique, la consommation autonome plutôt que la dépendance au marché, et un appui aux populations d'abeilles. Elles contribuent également à préserver, reproduire et transmettre l'identité et la culture zenú aux générations futures.

À l'échelon mondial, une étude du Groupe ETC<sup>(246)</sup> met en exergue les contributions des paysans à la diversité génétique mondiale : « Les paysans ont sélectionné et donné (à des banques nationales et internationales de gènes) 2,1 millions de variétés de 7 000 espèces végétales domestiquées. 80-90 % des semences des paysans sont conservées, partagées ou échangées localement [...] Chose importante pour l'adaptation au changement climatique, les paysans protègent et croisent parfois 50 000 à 60 000 espèces sauvages apparentées sans aucun coût, avec une valeur économique potentielle de 196 milliards de dollars. Bien que bon nombre de ces espèces soient des cultures mineures, elles peuvent être importantes pour des pays ou des écosystèmes comme des « denrées de sustentation » essentielles. »

Des centaines de millions de personnes vivant dans des zones rurales se tournent vers les systèmes alimentaires locaux en période de pénurie. Paradoxalement, un grand nombre d'agriculteurs et de petits producteurs alimentaires à travers le monde sont également parmi les plus pauvres du monde en termes de revenus en espèces et d'alimentation adéquate.

### **Menaces pour la diversité biologique agricole**

Des transitions rapides d'économies de subsistance à des systèmes de production axés sur le marché changent les moyens de subsistance locaux, les systèmes alimentaires, les régimes alimentaires et la nutrition traditionnels, et la santé et le bien-être des peuples autochtones et des communautés locales. Elles perturbent également les rôles productifs coutumiers des femmes, et la gestion et le contrôle des systèmes alimentaires locaux. Les changements dans l'utilisation des sols associés à la production à grande échelle de matières premières agricoles au moyen de monocultures déplacent des paysages en mosaïques riches en diversité génétique.

Aujourd'hui, les systèmes alimentaires autochtones persistent, mais ils sont menacés et marginalisés par un régime alimentaire mondial façonné par les principes néo-libéraux de la déréglementation, de la libéralisation internationale des échanges, de la réduction des dépenses publiques, et de la privatisation. L'évaluation 2019 *Global Assessment on Biodiversity and Ecosystem Services* de l'IPBES a constaté que : « Globalement, les variétés et les espèces locales de végétaux et d'animaux domestiqués disparaissent. Cette perte de diversité, notamment de diversité génétique, présente un grave risque pour la sécurité alimentaire mondiale, en sapant la résilience de nombreux systèmes agricoles face à des menaces comme les organismes nuisibles, les pathogènes et le changement climatique. De moins en moins de variétés et d'espèces de végétaux et d'animaux sont cultivées, élevées, échangées et conservées à travers le monde, malgré de nombreux efforts locaux, dont ceux des peuples autochtones et des communautés locales. »<sup>(247)</sup>

### **Des conditions propices**

Les stratégies pour préserver la diversité génétique doivent être vues sous l'angle des dynamiques de pouvoir qui régissent le système alimentaire actuel. Des systèmes économiques, sociaux, culturels et de gouvernance politique à plusieurs niveaux décident des politiques et des stratégies qui affectent la diversité génétique et la diversité qui y est associée dans les systèmes alimentaires et les écosystèmes aux niveaux local, national, régional et mondial. Les interactions entre des initiatives alimentaires locales et le système alimentaire et agricole dominant façonneront l'avenir de la diversité génétique, y compris la lutte entre des entreprises semencières et des petits agriculteurs pour le contrôle des semences, et les effets de l'ingénierie génétique et des technologies Terminator<sup>(XI)</sup> sur la diversité des semences et la souveraineté des semences<sup>(248)</sup>.

XI. La technologie Terminator modifie génétiquement les plantes pour produire des semences stériles à la récolte.

La protection de la diversité génétique exige d'étendre la gestion dynamique historique et continue des ressources génétiques par les peuples autochtones et les communautés locales, qui optimise la diversité et la complémentarité des espèces, améliore les synergies entre les cultures, le bétail et les arbres, maximise le rendement et la productivité des ressources, et améliore les fonctions et la résistance de l'écosystème<sup>(249)</sup>.

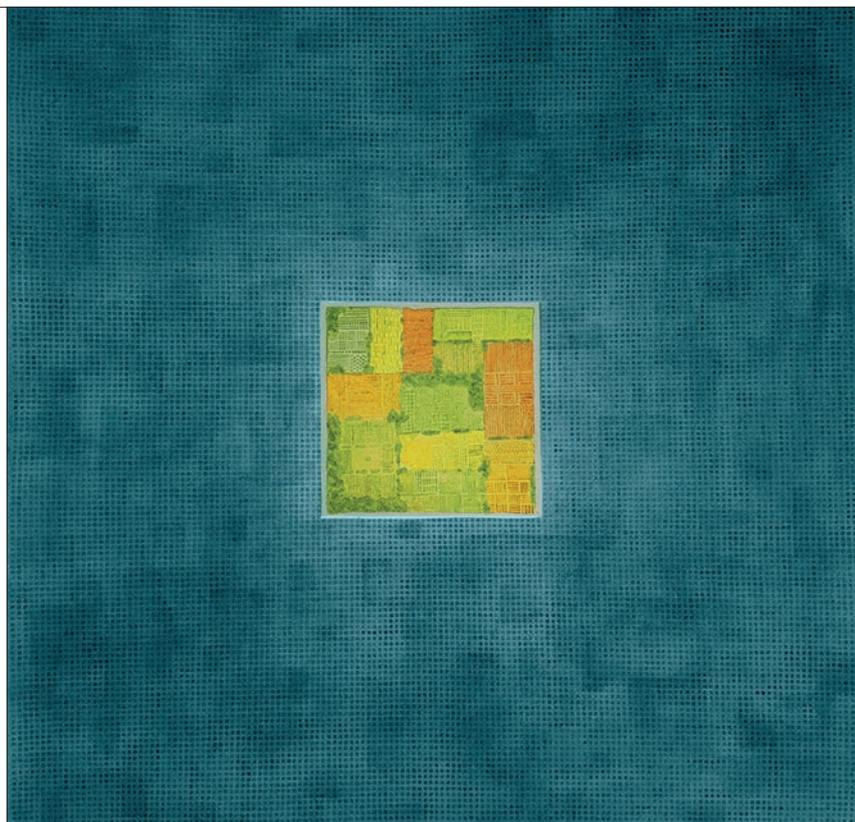
Soutenir la gestion coutumière des ressources et les pratiques d'utilisation durable des peuples autochtones et des communautés locales garantira le rétablissement et la reproduction des ressources biologiques et accroîtra la disponibilité d'une alimentation variée, nourrissante, produite durablement et culturellement appropriée pour des régimes alimentaires sains.

Le renouvellement et le renouveau des systèmes alimentaires autochtones et locaux, dans le cadre d'un large mouvement social pour la souveraineté alimentaire et les transitions agro-écologiques, protégeraient les réserves in-situ existantes de diversité génétique et contribueraient aux moyens de subsistance locaux, à l'amélioration de la santé et de la nutrition, à la souveraineté alimentaire et au développement déterminé librement<sup>(250)</sup>.



Aliments et semences des hautes terres de Krayan. Photo : Ellias Yesaya.

Les plantations et la déforestation ont de graves effets sur les modes de vie des communautés voisines qui, malgré ces incursions, jouent souvent un rôle essentiel dans la préservation de la diversité biologique. Cette illustration représente l'agriculture de subsistance entourée de plantations. Photo : Agnès Stienne, *Dépaysages de palmiers à huile*, Visionscarto.net.



## Occasions et actions recommandées

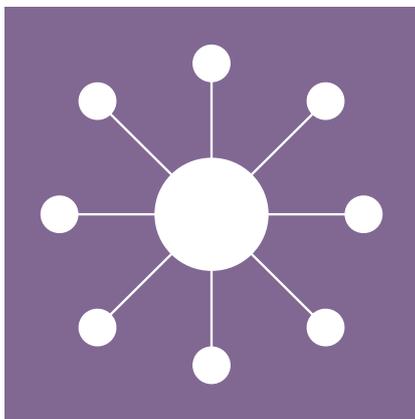
- Les peuples autochtones et les communautés locales devraient redoubler d'efforts pour donner un nouveau dynamisme aux systèmes alimentaires autochtones, notamment en consolidant les institutions et les valeurs communautaires, la transmission des savoirs communautaires, les innovations technologiques et les moyens de subsistance.
- Les gouvernements devraient adopter des politiques complètes pour favoriser l'utilisation coutumière durable et la gestion des terres, des eaux, des territoires et des ressources, qui comprendraient notamment des garanties concernant le régime foncier coutumier et la protection contre des interventions et technologies agro-industrielles néfastes, tout en assurant le consentement libre, préalable et éclairé des femmes, des hommes, des anciens et des jeunes.
- Tous les acteurs doivent adopter des approches axées sur un « système complet » pour protéger les gènes, les espèces et les écosystèmes, en établissant des partenariats inclusifs à plusieurs niveaux, des plateformes et des réseaux sur les systèmes alimentaires durables, la diversité biologique, la nutrition et la restauration des écosystèmes, tout en assurant la participation pleine et effective des peuples autochtones et des communautés locales.
- Tous les acteurs devraient défendre les droits des agriculteurs et leur donner les moyens de conserver, développer et gérer les ressources génétiques des cultures, notamment au moyen de foires aux semences et de banques de semences communautaires, et en les récompensant pour leurs contributions indispensables à la réserve mondiale de ressources génétiques.

- Tous les acteurs devraient développer les connaissances et les informations sur l'état de la diversité génétique, notamment à l'aide de recherches communautaires participatives et en attestant du patrimoine culturel matériel et immatériel que renferme le paysage, y compris à travers des échanges transfrontaliers.

---

## Ressources essentielles

- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (2018) « High-Level Expert Seminar on Indigenous Food Systems: Building on traditional knowledge to achieve Zero Hunger. » 7-9 novembre 2018. Rome : FAO. Disponible sur : [http://www.fao.org/fileadmin/user\\_upload/partnerships/docs/LAST\\_FINAL\\_REPORT\\_HLESIFS\\_2018\\_01.pdf](http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/partnerships/docs/LAST_FINAL_REPORT_HLESIFS_2018_01.pdf)
- International Panel of Experts on Sustainable Food Systems (2016) « From uniformity to diversity: a paradigm shift from industrial agriculture to diversified agroecological systems ». Bonn : International Panel of Experts on Sustainable Food Systems. Disponible sur : [http://www.ipes-food.org/\\_img/upload/files/UniformityToDiversity\\_FULLL.pdf](http://www.ipes-food.org/_img/upload/files/UniformityToDiversity_FULLL.pdf)
- ETC Group (2017) Who will feed us? The Peasant Food Web vs The Industrial Food Chain, 3<sup>e</sup> édition. ETC Group. Disponible sur : <https://www.etcgroup.org/whowillfeedus>
- FAO et FIDA (2019) Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale 2019-2028 : Plan d'action global. Rome : FAO. Licence : CC BY-NC-SA 3.0 IGO. Disponible sur : <http://www.fao.org/3/ca4672fr/ca4672fr.pdf>
- Résolution 73/165 de l'Assemblée générale, *Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales*, A/HRC/RES/39/12 (2018).
- Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Disponible sur : <http://www.fao.org/plant-treaty/fr/>



---

## Objectif 14 : services des écosystèmes

---

D'ici à 2020, les écosystèmes qui fournissent des services essentiels, en particulier l'eau et contribuent à la santé, aux moyens de subsistance et au bien-être, sont restaurés et sauvegardés, compte tenu des besoins des femmes, des communautés autochtones et locales, et des populations pauvres et vulnérables.

---

### Messages principaux

- Pour les peuples autochtones et les communautés locales, les écosystèmes et les habitats qui fournissent des « services essentiels » sont leurs terres, territoires, eaux et ressources coutumiers, qui assurent leurs besoins de subsistance, spirituels et culturels.
- Un régime foncier sûr pour les peuples autochtones et les communautés locales est fondamental pour progresser dans la réalisation de cet objectif et est essentiel non seulement pour les peuples autochtones et les communautés locales, mais aussi pour leurs contributions primordiales significatives et permanentes à l'ensemble de l'humanité.
- Les femmes des peuples autochtones et des communautés locales jouent des rôles importants et détiennent des droits distincts en tant que titulaires de connaissances et gestionnaires de ressources.

---

### Significance of Objectif 14 for IPLCs

Les systèmes de régimes fonciers coutumiers des peuples autochtones et des communautés locales ont co-évolué dans tous les biomes sur terre, et représentent des systèmes de gestion des ressources fondés sur les écosystèmes et la culture pour la satisfaction des besoins humains. Garantir ces « territoires de vie » est un thème transversal de nombreux Objectifs d'Aichi pour la diversité biologique, mais qui est peut-être encore plus pertinent pour l'objectif 14. Un régime foncier sûr est une condition préalable à la restauration et à la protection des contributions qu'apporte la nature aux femmes, aux peuples autochtones et aux communautés locales, et aux personnes se trouvant en situation de pauvreté et de vulnérabilité, contributions qui sont essentielles pour leur santé,



Femme médecin maasai.

leur bien-être et leurs moyens de subsistance. C'est également une condition préalable pour conserver la résilience naturelle et sociale. Néanmoins, alors qu'ils s'efforcent de défendre et conserver leurs terres et leurs territoires, les peuples autochtones et les communautés locales continuent de vivre des expériences entachées par l'hostilité et les persécutions. Cela a des conséquences écologiques, sociales et culturelles graves, distinctes pour les femmes et les hommes, au vu de la sexospécificité de leurs rôles, responsabilités et fonctions par rapport à la gouvernance et à la gestion des écosystèmes<sup>(251)</sup>.

*« Les femmes autochtones sont les gardiennes de nos ressources naturelles. En tant que femme pratiquant la médecine, je dois aller loin pour chercher des plantes médicinales ; nous n'avons même plus de forêt à proximité. J'envisage même de créer une petite forêt chez moi. Je suis heureuse que les femmes autochtones travaillent ensemble pour partager les connaissances et disposer de ces plantes près de nos potagers. Nous avons la première étape. Nous avons besoin que vous travailliez tous avec nous et que nous travaillions avec vous. »*

— Nailepu Naiguta, femme médecin maasai du groupe des femmes paran Ololulung, Narok, au Kenya

---

## Contributions et expériences des peuples autochtones et des communautés locales relatives à l'objectif 14

Les chiffres relatifs à la propriété coutumière des terres du monde sont stupéfiants. Il est estimé qu'au moins la moitié de la superficie terrestre mondiale est soumise à un régime foncier autochtone et communautaire<sup>(252)</sup>. Un quart de la superficie terrestre mondiale (environ 38 millions de kilomètres carrés) relève de la propriété et de la gestion coutumières des peuples autochtones<sup>(253)</sup>.

Jusqu'à 2,5 milliards de personnes vivent des économies rurales grâce à l'intendance des forêts communautaires et d'autres terres communautaires qui jouent un rôle essentiel dans la préservation des services écosystémiques de la nature<sup>(254)</sup>.

Ces zones revêtent une très grande signification pour les contributions mondiales de la nature aux populations<sup>(255)</sup>, toutefois seuls 10 % des terres des peuples autochtones et des communautés locales disposent de garanties juridiques<sup>(256)</sup>. Les contributions des peuples autochtones et des communautés locales à l'objectif 14 incluent tant la protection de ces terres et territoires contre des facteurs externes multiples de destruction de l'environnement que les mesures qu'ils adoptent pour les conserver, utiliser durablement et restaurer, avec un rôle particulièrement important pour les femmes.

### **Actions des peuples autochtones et des communautés locales pour protéger leurs terres et territoires**

Les peuples autochtones et les communautés locales prennent d'importantes mesures à travers le monde pour protéger leurs terres et territoires, ainsi que la nature et la diversité biologique qu'ils renferment. Des exemples sont présentés tout au long de ce rapport, et on trouve également comme exemples :

- au Cambodge, les communautés autochtones bunong dans la province de Mondulhiri déclarent que depuis qu'une entreprise privée a reçu un bail d'une durée de 70 ans pour une superficie de 2 386 hectares pour une plantation de caoutchouc et de produits agricoles, leurs terres ancestrales, traditions et coutumes, et leurs moyens de subsistance qui dépendent des écosystèmes locaux, sont menacés<sup>(257)</sup>. En 2018, le Centre cambodgien des droits de l'homme signalait que plus de 800 familles étaient affectées. Après avoir perdu tout espoir d'obtenir justice au Cambodge, les communautés ont entamé avec succès une procédure en justice contre l'entreprise, Socfin-KCD, en vertu du droit français, sur la base du fait que la plantation est financée par l'entreprise française Bolloré. En octobre 2019, des représentants communautaires ont comparu au tribunal de Nanterre, en France, pour y être interrogés<sup>(258)</sup> ;
- au Belize, les Maya ont entamé plusieurs procédures en justice afin de défendre leurs terres et écosystèmes contre la détérioration due à l'exploration pétrolière, à la construction routière et à l'exploitation forestière incontrôlée<sup>(259)</sup> ;
- au Pérou, le peuple Shipibo-Conibo a entamé une procédure en justice contre la déforestation illégale d'une zone sur ses terres, en vue d'une conversion au palmier à huile ;
- au Kalimantan, en Indonésie, la communauté dayak de Long Isun s'oppose à l'exploitation forestière de ses terres sans consentement ;
- dans le Sabah, en Malaisie, des villageois de la région de la rivière Telaga à Pitas, luttent contre les coupes à blanc des mangroves pour la production intensive de crevettes ;
- au Guyana, les Wapichan mènent une campagne depuis plusieurs années pour protéger leurs terres et leurs forêts des menaces extérieures, notamment de l'exploitation minière illégale ;
- en Colombie, des peuples autochtones s'attèlent à protéger leurs terres et territoires dans le Resguardo autochtone Cañamomo Lomapieta contre les activités extractives illégales, et mènent une action de restauration écologique des terres endommagées.

## Étude de cas : protection des terres et territoires : procédures en justice déposées par les Maya, au Belize<sup>(260)</sup>

### Encadré 32 : Alliance des dirigeants maya

Dans le district de Toledo au Belize, qui fait partie de la zone de haute diversité biologique mésoaméricaine, les Maya sont les gardiens d'une superficie de forêts tropicales humides, de savanes et d'écosystèmes marécageux estimée à 200,000 hectares. Dans chaque village maya, l'utilisation des terres et des ressources se conforme aux pratiques de protection durables, avec des zones réservées à l'agriculture, à l'utilisation médicinale, à l'utilisation spirituelle, à la chasse, et à la conservation pour préserver un bassin versant en bonne santé.

Le 22 janvier 2001, le gouvernement du Belize a accordé une concession exclusive à US Capital Energy Belize afin que l'entreprise mène des activités d'exploration pétrolière sur le territoire maya du sud du Belize. Aucune consultation des communautés maya affectées n'a eu lieu. La concession couvre 313 906 hectares, y compris toutes les terres traditionnelles maya situées dans le district de Toledo et les terres du Parc national Sarstoon-Temash, qui englobe des terres appartenant aux communautés maya de Crique Sarco, Midway, Sunday Wood, Conejo, et à la communauté autochtone garifuna de Barranco. En 2014, US Capital Energy Belize a installé une plateforme et un appareil de forage dans le parc national, afin de poursuivre les forages d'exploration.

Par ailleurs, en 2011, malgré une injonction du tribunal, le gouvernement a délivré des permis d'exploitation forestière sur les terres des Maya à des tiers, sans consulter ou obtenir le consentement du peuple Maya. Des leaders villageois maya ont constaté que de grandes quantités de bois étaient extraites illégalement de leur terre pour être exportées vers la Chine ; sept fois plus de bois de rose fut exploité cette année-là à Toledo que la quantité autorisée par le Département des forêts. Au départ, le gouvernement n'a adopté aucune mesure pour mettre un frein à cette exploitation forestière illégale.

Deux autres procédures ont récemment été entamées par l'Alliance des dirigeants maya et d'autres dirigeants lésés, suite aux incursions sur les terres maya sans consultation ou consentement :

- le gouvernement a saisi une grande parcelle de terres agricoles dans le village de Jalacte pour la construction d'une grande autoroute et des infrastructures qui y sont associées. L'autoroute traverse directement le village et perturbe l'accès de la communauté aux terres agricoles ;
- une personne a établi sa résidence à proximité d'un site sacré protégé considéré par la communauté comme interdit à la construction. Ils ont démolé une route au bulldozer puis endommagé un temple maya ancien. Ils n'ont pas demandé ou reçu d'autorisation, que ce soit auprès du gouvernement ou de la communauté locale.

Les Maya ont porté ces affaires devant la Cour suprême du Belize, la Cour caribéenne de justice, et la Cour interaméricaine des droits de l'homme. En 2015, la Cour caribéenne de justice, la plus haute cour du système judiciaire du Belize et des Caraïbes, a accordé « l'effet juridique et constitutionnel à la relation ombilicale entre le peuple Maya du sud du Belize et la terre et ses ressources qui leur assurent depuis longtemps la subsistance physique et spirituelle, ainsi que celle de leurs ancêtres ». La décision de la cour a entraîné la reconnaissance des droits de propriété collective et individuelle du peuple Maya en vertu des sections 3(d) et 17 de la Constitution du Belize.



### **Actions en faveur de la conservation, de l'utilisation durable et de la restauration**

En plus de la protection de leurs terres contre une destruction venant de l'extérieur, de nombreux peuples autochtones et communautés locales conservent et gèrent activement la nature, sur la base de savoirs traditionnels et de pratiques coutumières, ainsi que de nouvelles approches élaborées en collaboration avec des scientifiques<sup>(261)</sup>. Par exemple, le peuple Maya de Quintana Roo, au Mexique, restaure activement des populations de *balché* et d'autres espèces indigènes d'arbres, afin d'assurer la disponibilité d'une nourriture suffisante pour les abeilles (voir l'encadré 33).

Les femmes peuvent différer des hommes tant au niveau de leur dépendance à la nature que de leurs rôles dans la gestion de la nature, en fonction de responsabilités et priorités différentes. Dans certains cas, les inégalités entre les hommes et les femmes dans l'accès, le contrôle et la propriété de la terre et des ressources naturelles, ainsi qu'au niveau des obstacles socioculturels aux possibilités économiques pour les femmes, peuvent signifier que les femmes sont davantage dépendantes de l'accès local à la nature et sont plus vulnérables aux effets de la dégradation de l'environnement.

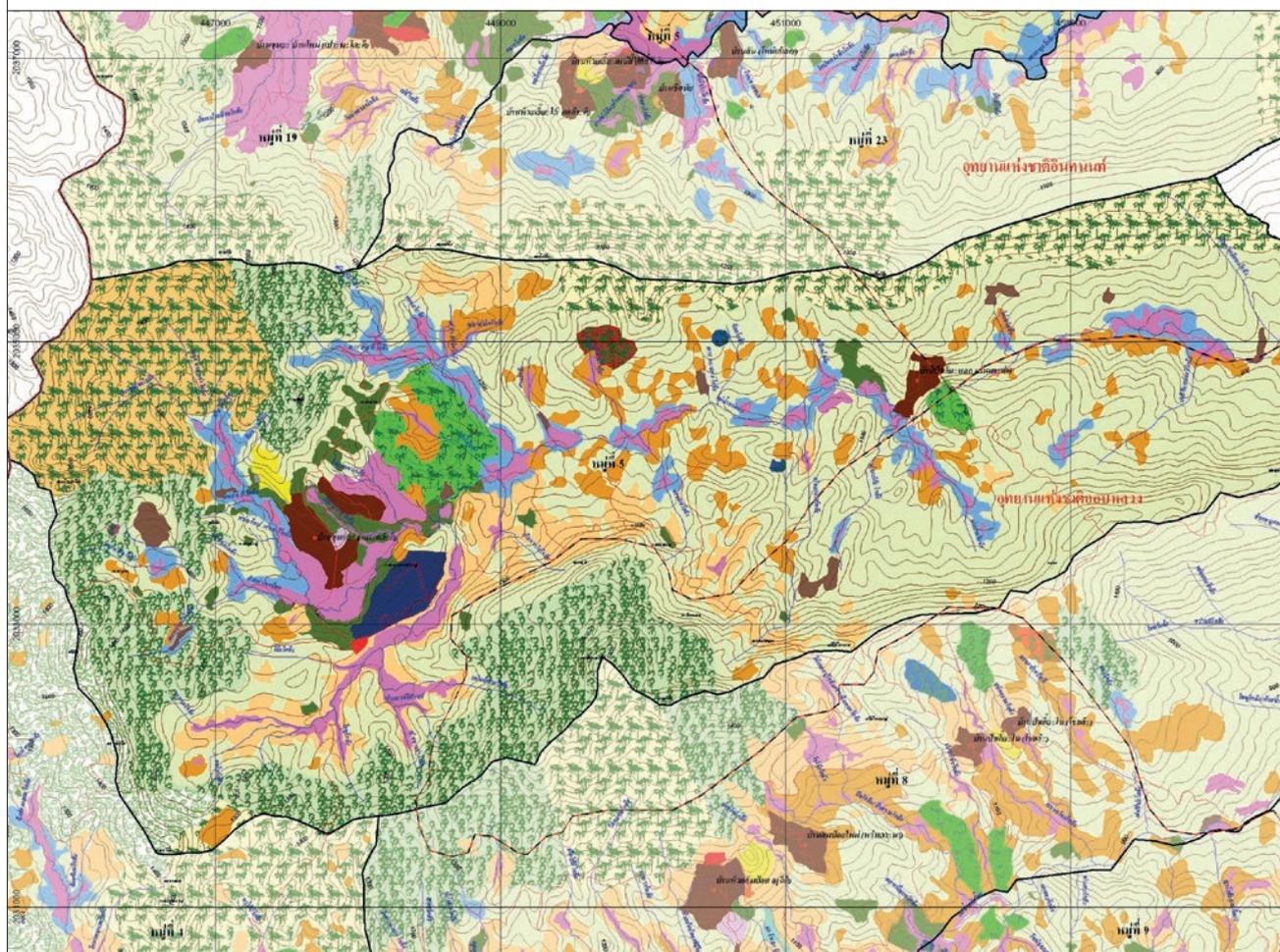
Dans de nombreuses sociétés, les femmes mènent leurs propres actions collectives pour réaliser l'objectif 14, affirmant ainsi leurs rôles distincts en tant que détentrices et protectrices des savoirs. On trouve notamment les exemples suivants :

- en Arménie, depuis 2011, la Berd Women's Resource Centre Foundation travaille aux côtés de communautés rurales et de groupes de femmes locales pour combattre la dégradation de l'environnement dans la région de Tavush. Le Centre axe son travail sur l'égalité entre hommes et femmes et le chômage des femmes, et promeut l'autonomisation et les possibilités d'emploi autonome des femmes en impliquant les femmes de la région dans la cueillette durable de plantes sauvages. De plus, 2 000 arbustes environ ont été plantés. Le Centre enseigne aux femmes à transformer les plantes et à les vendre afin de produire un revenu. Ce projet portait également sur la vente de confitures et gelées de baies sauvages, et 80 femmes en ont bénéficié indirectement à travers une participation à des formations et ateliers<sup>(262)</sup> ;

- dans le district de Dolakha au Népal, les femmes jouent des rôles essentiels dans les forêts communautaires, en utilisant leurs savoirs et leurs expériences pour élaborer des stratégies efficaces de conservation, gestion et utilisation des forêts. Grâce à ces réussites, les femmes sont de plus en plus reconnues comme des actrices importantes pour la conservation de la diversité biologique dans la région<sup>(263)</sup> ;
- en Égypte, les Bédouins de la Réserve de biosphère Wadi Allaqi sont confrontés à des difficultés pour s'adapter à leur nouvel environnement après avoir été réinstallés de leurs terres d'origine au Lac Nasser en 2002. Leur tradition d'agro-pastoralisme ont été restreintes dans la réserve, et l'on s'attend à ce que la nouvelle génération perde progressivement ses savoirs traditionnels. Malgré ces difficultés, les femmes continuent d'essayer de conserver leurs expériences et connaissances des plantes médicinales, de l'alimentation, des ressources en pâturage et de l'adaptation suite à leur réinstallation, afin qu'elles contribuent aux moyens d'existence durables de la leur communautés<sup>(264)</sup>.

● **Figure 4 : carte communautaire créée par la communauté pga k'nyau (karen) de Khun Tae, au nord de la Thaïlande. Les modèles détaillés d'utilisation des sols mis en évidence sur la carte montrent que 47 % de la superficie de 6 064 acres sont constitués de forêts pour une utilisation coutumière, 11,2 % sont destinés à l'agriculture et 38,2 % sont soumis à une protection stricte de la communauté.**

Source: IMPECT



### Étude de cas : El Balché : arbres sacrés et abeilles du peuple Maya, Mexique

L'apiculture est une source importante d'échange avec l'étranger dans notre pays et une source de revenus pour une bonne partie de la communauté maya de Felipe Carrillo Puerto, Quintana Roo. Mais cette activité décline, à cause des prix bas versés aux producteurs de miel. Par ailleurs, les populations d'arbres producteurs de pollen et de nectar ont diminué dans la région à cause de l'exploitation des ressources forestières, et donc la quantité et la qualité du miel ont également diminué. Il est par conséquent nécessaire de surveiller constamment les ruches, et également de surveiller et repeupler la flore dans les environs des élevages d'abeilles, afin d'assurer une alimentation en pollen et en nectar pour les abeilles. Les organismes publics n'ont apporté qu'un soutien limité en ce sens, et donc la U Lool Xaam Cooperative Society et ses membres se sont organisés pour accomplir ces tâches.

À Tihosuco et dans la région de Quintana Roo, l'une des espèces les plus affectées est le *balché* (*Lonchocarpus longistylus*). Cet arbre s'est raréfié au cours des dix dernières années environ. Le *balché* est un arbre qui revêt une grande importance pour le peuple Maya. Il est utilisé lors des rites et des cérémonies : une boisson est fabriquée à partir de son écorce, et présentée en offrande lors de la cérémonie *cha' chaakc* au cours de laquelle il est demandé à Chaak, le dieu de la pluie, d'être favorable aux cultures. Cette boisson a des propriétés médicinales : une infusion de ses feuilles est utilisée pour traiter la toux et désinfecter les plaies. Les fleurs de *balché* sont une source de nectar pour les abeilles, et l'arbre est idéal pour la conservation des ruches, puisqu'il évite d'avoir des essaims trop importants et les maintient en bon état pour la récolte du miel. Cela renforce l'apiculture comme activité économique et consolide donc le développement social des familles qui se consacrent à l'apiculture. Le *balché* revêt également une importance environnementale plus large, il aide à combattre les effets de la pollution en purifiant l'air et en prévenant l'érosion des sols.

Des discussions entre des hommes et des femmes de la communauté ont identifié, réévalué et confirmé l'importance culturelle et environnementale des *balché*, ce qui a motivé les soins à leur apporter, mais aussi la reforestation permanente. Les partenaires de CIELO de la coopérative Lool Xaam ont reboisé des zones à proximité immédiate de leurs ruches avec des plantes indigènes, dont le *balché* et d'autres espèces qui constituent des sources de nectar. Les lieux choisis pour la reforestation ont été utilisés pour l'agriculture, et le but est de régénérer la végétation en plantant différentes espèces d'arbres qui, collectivement, peuvent produire différents types de nectar.

Le reboisement et la conservation des surfaces plantées dans la communauté de Tihosuco contribueront à la reproduction des espèces végétales indigènes, ce qui accroîtra la production des abeilles et renforcera leur présence dans le secteur agro-alimentaire. Cela a de grands avantages pour l'apiculture comme activité productive durable, ainsi que pour la promotion et la conservation de la diversité florale de la région.

---

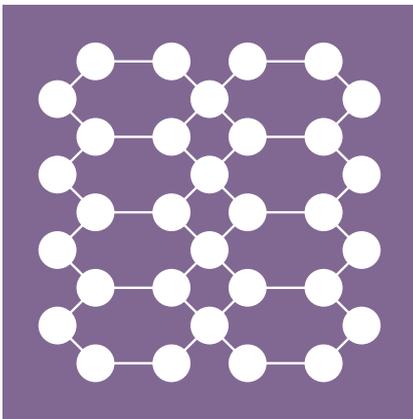
## Occasions et actions recommandées

- Les peuples autochtones et les communautés locales devraient continuer de défendre leurs terres et territoires collectifs, et développer davantage les partenariats avec les acteurs concernés pour garantir les régimes fonciers coutumiers, en accordant une attention particulière au contexte culturel et socio-économique et aux droits distincts des femmes.
- Les gouvernements devraient remplir leur obligation en matière de droits humains de respecter et protéger les droits des peuples autochtones et des communautés locales à leurs terres, territoires, eaux et ressources, et de promouvoir la santé, les moyens de subsistance et le bien-être des femmes, et des personnes pauvres et vulnérables, en ne faisant pas de laissés-pour-compte.
- Les gouvernements et les acteurs concernés devraient respecter les valeurs culturelles et matérielles des peuples autochtones et des communautés locales, leurs relations spirituelles avec des sites sacrés, les espèces revêtant une importance culturelle, et les autres contributions de la nature aux humains.

---

## Ressources essentielles

- Sangha, Kamaljit, K., Russell-Smith, J. et Costanza, R. (2019) « Mainstreaming indigenous and local communities' connections with nature for policy decision-making », *Global Ecology Conservation* (19). Disponible sur : <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S235198941930229X>
- IPBES (2019) *Summary for policymakers of the global assessment on biodiversity and ecosystem services of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*. S. Díaz, J. Settele, E. S. Brondízio E.S., H. T. Ngo, M. Guèze, J. Agard, A. Arneth, P. Balvanera, K. A. Brauman, S. H. M. Butchart, K. M. A. Chan, L. A. Garibaldi, K. Ichii, J. Liu, S. M. Subramanian, G. F. Midgley, P. Miloslavich, Z. Molnár, D. Obura, A. Pfaff, S. Polasky, A. Purvis, J. Razzaque, B. Reyers, R. Roy Chowdhury, Y. J. Shin, I. J. Visseren-Hamakers, K. J. Willis, et C. N. Zayas (éd.). Bonn, Allemagne : IPBES. Disponible sur : <https://doi.org/10.5281/zenodo.3553579>
- Grand groupe des peuples autochtones pour le développement durable (n.d.) « Global report on the situation of lands, territories and resources of indigenous peoples ». IPMG. Disponible sur : <https://www.indigenouspeoples-sdg.org/index.php/english/all-resources/ipmg-position-papers-and-publications/ipmg-reports/global-reports/116-global-report-on-the-situation-of-lands-territories-and-resources-of-indigenous-peoples/file>
- Pearce, F (2016) « Common Ground. Securing land rights and safeguarding the Earth ». Oxford : Oxfam, Coalition internationale pour l'accès à la terre, Rights and Resources Initiative. Disponible sur : <https://policy-practice.oxfam.org.uk/publications/common-ground-securing-land-rights-and-safeguarding-the-earth-600459>



---

## Objectif 15 : restauration et résilience des écosystèmes

---

D'ici à 2020, la résilience des écosystèmes et la contribution de la diversité biologique aux stocks de carbone sont améliorées, grâce aux mesures de conservation et restauration, y compris la restauration d'au moins 15 % des écosystèmes dégradés, contribuant ainsi à l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, ainsi qu'à la lutte contre la désertification.

---

### Messages principaux

- Les terres, territoires et forêts des peuples autochtones et des communautés locales jouent un rôle primordial pour la conservation des stocks mondiaux de carbone, le développement de la résilience des écosystèmes, l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements. Ils continuent toutefois d'être détruits et détériorés par des interventions externes.
- Des peuples autochtones et des communautés locales à travers le monde œuvrent à la protection et à la restauration de leurs terres, souvent sur la base de la défense du territoire et de leurs savoirs traditionnels et systèmes coutumiers d'utilisation durable des ressources.
- Néanmoins, les contributions des peuples autochtones et des communautés locales exigent une reconnaissance et un soutien beaucoup plus importants, et les mesures de protection doivent être améliorées afin de réduire les effets des changements climatiques sur ces peuples et communautés, et leur permettre d'accroître leurs contributions à cet objectif.

---

### Signification de l'objectif 15 pour les peuples autochtones et les communautés locales

*« La Nation Ts'msyen du nord de la Colombie-britannique subit actuellement les effets des changements climatiques et du développement industriel dans la région. Les régimes des précipitations changent, des sécheresses se produisent, les*

*températures des océans augmentent, et l'industrie menace chaque jour notre mode de vie et l'écosystème côtier. Un soutien est requis de la part de tous les secteurs et du gouvernement pour protéger notre mode de vie et aider les peuples autochtones et les communautés à se mobiliser pour faire progresser les énergies propres, pour un avenir durable neutre en carbone dont nous avons désespérément besoin pour maintenir l'augmentation globale des températures en dessous de 1,5°C. »*

— Braden Etzerza, Première Nation metlakatla

Les peuples autochtones et les communautés locales à travers le monde ressentent déjà les graves effets des changements climatiques, en particulier ceux qui dépendent directement de l'environnement local pour leurs besoins quotidiens. Cet objectif 15 les concerne donc tout particulièrement. Ils se trouvent dans une position favorable pour contribuer à la conservation et à la restauration des écosystèmes, à cause de leur relation intime avec leurs terres et ressources<sup>(265)</sup>, mais des subventions néfastes, des politiques de développement inappropriées, et une absence durable de reconnaissance des droits fonciers coutumiers dans de nombreux pays signifient qu'ils ont encore des difficultés à préserver les forêts et les écosystèmes contre la destruction environnementale à grande échelle perpétrée par des acteurs externes<sup>(266)</sup>. Les savoirs autochtones et locaux sont particulièrement précieux pour la restauration écologique et le développement de la résilience, mais ils continuent d'être sous-estimés et sont souvent encore négligés dans les programmes de restauration écologique<sup>(267)</sup>. De manière générale, les contributions et les préoccupations des peuples autochtones et des communautés locales en lien avec l'objectif 15 sont encore insuffisamment reconnues, sur le terrain et dans les instances politiques concernées<sup>(268)</sup>.

---

## **Contributions et expériences des peuples autochtones et des communautés locales relatives à l'objectif 15**

*« Je veux être un bon ancêtre. Les engagements des peuples autochtones pour l'action climatique garantissent que nous pensons aux sept générations à venir. »<sup>(269)</sup>*

— Chef Howard Thompson, Haudenosaunee

Les peuples autochtones et les communautés locales jouent un rôle crucial dans la préservation de la santé des écosystèmes sur leurs terres, et leurs actions contribuent de manière significative à la résilience globale des écosystèmes. Globalement, au moins 22 % (218 gigatonnes) de l'ensemble du carbone dans les forêts tropicales (y compris le carbone stocké en surface et le carbone stocké sous terre) est stocké sur les terres forestières collectives des peuples autochtones et des communautés locales, et au moins un tiers de ce carbone se trouve dans les zones où le régime foncier des peuples autochtones et des communautés locales n'est pas formellement reconnu<sup>(270)</sup>. Les terres communautaires ont généralement des taux de déforestation et des émissions de carbone forestier plus bas que d'autres zones, et conservent des niveaux de diversité biologique

plus élevés, avec pour conséquence des paysages plus résilients<sup>(271)</sup>. Cela est dû en partie à une plus grande durabilité des systèmes coutumiers de gestion des ressources naturelles, basés sur des savoirs traditionnels, tels que les savoirs relatifs à l'amendement des sols et à la gestion du feu<sup>(272)</sup>, en comparaison avec des formes d'utilisation plus intensives.

Alors que des incendies faisaient rage dans de nombreuses régions d'Australie fin 2019 et début 2020, libérant au moins 409 700 000 tonnes métriques de dioxyde de carbone<sup>(273)</sup> — plus de la moitié des émissions de carbone du pays de l'ensemble de l'année 2018 — des scientifiques et des décideurs politiques appelèrent à un renouveau des systèmes aborigènes de gestion des incendies<sup>(274)</sup> pour reconstruire la résilience des écosystèmes et éviter des catastrophes similaires qui libèrent du carbone à l'avenir. À titre de comparaison, les incendies en Amazonie brésilienne en 2019 ont émis 392 000 000 tonnes métriques de dioxyde de carbone. Les feux de brousse australiens ont ravagé plus de six millions d'hectares, dont les forêts de parcs nationaux, avec des fumées atteignant même l'Argentine<sup>(275)</sup>. Les incendies ont dévasté de nombreuses communautés et le nombre d'animaux tués est estimé à 480 millions<sup>(276)</sup>.

*« Les États doivent comprendre que nous sommes les gardiens de ces territoires, de notre Terre nourricière, tout comme le fait que la forêt amazonienne et les autres écosystèmes dans lesquels nous vivons sont l'espoir de la planète. Nous les femmes et les jeunes autochtones sommes en première ligne pour défendre les droits des peuples autochtones, et nous sommes désormais confrontés au changement climatique sur nos territoires et nous pouvons fournir des solutions à cette préoccupation mondiale, et l'évoquer partout à des fins de plaidoyer politique. »*

— Rayanna Maximo Franca, jeune autochtone du peuple Baré, Réseau des jeunes autochtones du Brésil

Héctor Jaime Vinasco participant à des efforts de reforestation. Photo : RCMLP.



Les communautés travaillent également activement à la restauration et au reboisement des environnements dégradés. Trois exemples différents sont présentés dans ce chapitre : en Colombie, des peuples autochtones plantent des arbres, nettoient des sources d'eau, et améliorent la gestion des déchets (encadré 34) ; à Antigua-et-Barbuda, la communauté de Barnes Hill restaure un réservoir communautaire abandonné et ses alentours (encadré 35) ; en Galice, en Espagne (encadré 36), un mécanisme juridique basé sur des systèmes traditionnels de régime foncier communautaire a permis à la communauté de Froxán et à d'autres de reprendre le contrôle de leurs terres et de travailler à la restauration de l'environnement dégradé.

### Étude de cas : restauration et reboisement du Resguardo autochtone Cañamomo Lomapieta, Colombie

Le Resguardo autochtone Cañamomo Lomapieta<sup>(xii)</sup> en Colombie a été créé par mandat royal de Carlos I d'Espagne en 1540. Il couvre 4 837 hectares et touche 32 communautés. L'histoire de Cañamomo Lomapieta s'est centrée principalement autour de la défense du territoire ; ses réserves d'or abondantes incitaient les conquistadores à fonder des villages sur le territoire autochtone, et il est devenu un centre de l'esclavage. Les habitants autochtones furent exploités presque jusqu'à l'extermination.

Malgré cette histoire, la communauté autochtone a conservé ses traditions communautaires ancestrales axées sur le respect, le soin et la gestion équilibrée de sa relation avec la Terre nourricière. Ces pratiques sont aujourd'hui en train d'être modifiées par les systèmes de production économiques étatiques et par des pressions sur les zones forestières pour les cultures. Ces facteurs, associés à tant d'autres, ont affecté l'équilibre naturel, et cela signifie qu'aujourd'hui, de nouvelles politiques et réflexions sont nécessaires, qui se concentrent sur le désapprentissage des pratiques néfastes et sur la réflexion environnementale et agro-écologique. Il reste possible de rétablir, protéger et conserver notre environnement, mais pour que cela se produise, nous devons renforcer la volonté de la population locale de prendre soin de notre patrimoine culturel et élaborer un plan de gestion environnementale qui nous permettra de préserver un environnement sain.

L'ensemble de notre organisation, de nos autorités et des membres de notre communauté ont concentré leurs efforts, et continueront de le faire, sur la restauration de l'environnement sur le territoire. À cette fin, un plan stratégique est en cours d'élaboration, il se concentre sur sept domaines : l'eau, la gestion des déchets solides, la gestion des risques, l'éducation à l'environnement, la diversité biologique, le changement climatique et l'exploitation minière.

À ce jour, nos activités incluent :

- l'organisation de journées de l'environnement et la mise en place d'une campagne « Plantons un arbre pour le Resguardo », qui prévoyait des pépinières communautaires et la plantation de 61 000 arbres ;
- la création de barrières vivantes et l'entretien de barrières inertes ;
- la gestion des espèces sauvages de flore et de faune et la création d'une pépinière pour les espèces locales ;

### Encadré 34 : Héctor Jaime Vinasco, Conseil de direction du Resguardo Cañamomo

xii. Les *resguardos indígenas* sont « la propriété collective des communautés autochtones pour lesquelles ils sont établis et ... sont inaliénables, imprescriptibles et ne peuvent être saisis. »  
Source : Ministère colombien de l'intérieur (2013) *Resguardo Indígena*. Disponible sur : <https://www.mininterior.gov.co/content/resguardo-indigena>



● Partage d'informations sur les plantes près du réservoir de la communauté de Barnes Hill, Antigua-et-Barbuda. Photo : Timothy Payne.

- l'analyse des eaux usées domestiques et leur décontamination ;
- la conduite d'une campagne « Je n'emporte pas de déchets chez moi », ciblée sur la bonne gestion des déchets, le rétablissement de bandes de forêts, et l'entretien des plantations d'arbres ;
- la création d'un Conseil environnemental et d'une Association pour le rétablissement de l'environnement ;
- le développement d'une politique d'éducation à l'environnement et d'un programme pour le patrimoine naturel ;
- la consolidation de notre organisation.

Ces actions ont été menées sans financements externes. Nous renforçons le tissu social de notre communauté, en créant une unité intergénérationnelle, et en impliquant à la fois des femmes et des hommes. Nous menons ces actions dans un contexte de conflit, de discours de haine et de menaces contre nos dirigeants autochtones, pour mieux défendre notre territoire. Nos actions sont un espoir —une lueur au milieu d'un monde chaotique et turbulent de conflits armés.

## Étude de cas : combattre la sécheresse grâce à la renaissance d'un réservoir historique : communauté de Barnes Hill, Antigua-et-Barbuda

La population de la communauté de Barnes Hill collabore à la restauration du réservoir de sa communauté, construit dans les années 1890 pour alimenter le village en eau douce en période de sécheresse, mais qui était tombé en désuétude et dans un état de délabrement. Les pénuries d'eau dues à une période de sécheresse récente de quatre ans ont eu de graves répercussions, non seulement sur les plantes et les animaux, mais aussi sur la santé humaine et l'assainissement. L'infirmière du village a fait état de maladies à la clinique qui étaient directement liées à un manque d'eau pour les besoins essentiels. La sécheresse et les besoins en eau ont rassemblé la population afin de chercher des solutions, et en 2015 cela mena à la formation de l'Organisation pour le développement de la communauté de Barnes Hill.

Depuis que le projet a commencé, les villageois ont enlevé la boue et les débris qui se sont accumulés dans le réservoir au fil des années, et ont contrôlé les espèces envahissantes, y compris de la liane corail (*Antigonon leptopus*). La plupart de la structure d'origine du réservoir était encore présente et les villageois réparent les murs et d'autres parties, et ajouteront un toit neuf. Il est également prévu de construire un deuxième réservoir, parce que la communauté s'est beaucoup développée depuis la construction du réservoir d'origine, qui n'est pas suffisamment grand pour alimenter l'ensemble de la communauté en période de grave sécheresse. Cette expansion a été rendue possible grâce à un don de terre, le site est donc passé de deux à sept *acres*.

La BHCDO travaille également plus généralement au développement de la zone comme site du patrimoine, avec des espaces verts et des sentiers historiques. Sa volonté est de faire renaître et restaurer la culture, l'environnement et l'identité de la communauté, et de construire de nouvelles sources de moyens de subsistance durables, en particulier pour les femmes, grâce au tourisme communautaire. Un inventaire des ressources naturelles est en cours de réalisation, des renseignements tirés d'archives sont comparés aux caractéristiques constatées sur le site, et les membres plus âgés de la communauté partagent leurs connaissances et leurs expériences avec les jeunes, pour mieux les relier au passé. La BHCDO a écrit au Cabinet pour proposer la création d'un nouveau site de la culture et du patrimoine, qui assurerait la protection juridique du site, et continuerait d'être géré par la communauté.

La gestion effective de ce site repose sur des partenariats solides fondés sur la passion, l'engagement et les liens entre les personnes concernées. Cette initiative a motivé d'autres groupes de la communauté à organiser des actions et à trouver des solutions communautaires, sur la base du respect pour notre diversité biologique locale et le patrimoine, et d'une vision d'une vie en harmonie avec notre environnement naturel.

Encadré 35 : Leonard Philip, Organisation pour le développement de la communauté de Barnes Hill

## Encadré 36 : Joám Evans Pim, Communauté des terres communes de Froxán

Restauration des terres boisées dans la communauté des terres communes de Froxán, Espagne.  
Photo : Verdegaia.



### Étude de cas : adaptation au changement climatique : restauration des terres communes de la communauté en Galice, Espagne

*Monte veciñal en man común* (terres communes de la communauté) est un mécanisme juridique en Galice, en Espagne, qui reconnaît le régime foncier communautaire. Il est fondé sur des systèmes coutumiers traditionnels qui reconnaissaient les droits et obligations communautaires dans l'ancien système foncier féodal. Au milieu du 20<sup>e</sup> siècle, ces systèmes furent délaissés au profit de l'exploitation forestière et minière commerciale, entraînant une grave détérioration de l'environnement et un accès restreint de la communauté à ses terres. Cette désignation juridique a permis à de nombreuses communautés de reprendre le contrôle de leurs terres et de commencer à restaurer l'environnement qui se dégradait depuis les années 1970. Cette désignation prévue par le régime foncier couvre désormais plus de 700 000 hectares en Galice et concerne presque 3 000 communautés locales<sup>(277)</sup>.

Le terrain communal de Froxán en est un exemple<sup>(278)</sup>, il s'agit d'une zone de terres communes de 100 hectares (un kilomètre carré) dont la prise en charge revient aux familles de Froxán (ou Frojám), un village dans la municipalité de Lousame. La zone a été reconnue comme *monte veciñal en man común* en 1977, après la signature par l'ensemble de la communauté d'une pétition adressée au Gouverneur civil, qui demandait la restitution de leurs terres communes.

La communauté de Froxán a commencé la restauration dans les années 1990, au départ avec des efforts visant notamment à remblayer les puits de mine abandonnés qui avaient été creusés par des entreprises minières. Depuis 2002, lorsque la communauté a retrouvé la gestion complète de ses terres, elle s'efforce également de restaurer les habitats naturels, d'éradiquer les espèces exotiques envahissantes, et de restaurer un marécage détérioré. Un plan de gestion du marécage a été sélectionné en 2018 comme l'une des quatre études de cas pilotes d'initiatives pour l'adaptation au changement climatique. La communauté gère collectivement de manière autonome son propre système d'approvisionnement en eau, et la restauration du marécage est perçue comme essentielle pour la régulation des systèmes hydrologiques dans le contexte d'un nouveau régime de sécheresses prolongées. Un résultat positif est que les sources naturelles se trouvant immédiatement en aval de la zone, d'où l'eau est prélevée, sont restaurées.

---

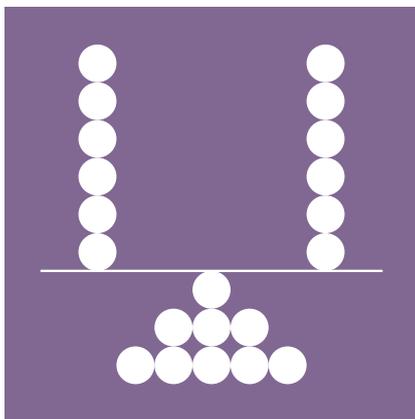
## Occasions et actions recommandées

- Les peuples autochtones et les communautés locales devraient continuer à mettre en œuvre et consolider des approches et activités communautaires pour la résilience et la restauration socio-écologiques.
- Les gouvernements et les acteurs concernés devraient accroître la reconnaissance et le soutien aux actions locales de la communauté pour la protection, la restauration et le développement de la résilience des écosystèmes, dont l'agro-foresterie, l'agro-écologie et les systèmes traditionnels de gestion des incendies.
- Les gouvernements et les acteurs concernés devraient pleinement reconnaître la signification et le rôle des savoirs autochtones et locaux dans la restauration écologique.
- Les gouvernements et les organismes donateurs devraient accroître les fonds destinés au climat pour les actions des peuples autochtones et des communautés locales relatives à la résilience, à la restauration et au stockage de carbone, et améliorer les mécanismes pour rendre les fonds facilement disponibles, de manière équitable.

---

## Ressources essentielles

- Rights and Resources Initiative et al. (2018) « A global baseline of carbon storage in collective lands ». Rights and Resources Initiative : Washington D.C. Disponible sur : <https://rightsandresources.org/en/publication/global-carbonbaseline2018/>
- Grand groupe des peuples autochtones pour le développement durable (2019) *Inclusion, equality, and empowerment to achieve sustainable development: Realities of indigenous peoples*. Baguio et San Francisco : Grand groupe des peuples autochtones pour le développement durable. Disponible sur : <https://www.indigenouspeoples-sdg.org/index.php/english/all-resources/ipmg-position-papers-and-publications/ipmg-reports/global-reports/124-inclusion-equality-and-empowerment-to-achieve-sustainable-development-realities-of-indigenous-peoples/file>
- Uprety, Y., Asselin, H., Bergeron, Y., Doyon, F. et Boucher, J-F. (2012) « Contribution of traditional knowledge to ecological restoration: practices and applications », *Ecoscience* 19, pp. 225–37.
- Wehi, P.M. et Lord, J.M. (2017) « Importance of including cultural practices in ecological restoration », *Conservation Biology* 31(5), pp. 1109–18.



## Objectif 16 : le Protocole de Nagoya est en vigueur et opérationnel

D'ici à 2015, le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation est en vigueur et opérationnel, conformément à la législation nationale.

### Messages principaux

- La mise en œuvre du Protocole de Nagoya reste difficile, notamment la promotion de la participation pleine et effective des peuples autochtones et des communautés locales.
- L'adoption d'une approche fondée sur les droits humains à l'accès et au partage des avantages, l'intégration du Protocole de Nagoya dans un cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 holistique, généreront de nouvelles occasions de nombreux arrangements de partage des avantages avec les peuples autochtones et les communautés locales.
- L'application d'approches innovantes, comme le partage des avantages découlant de l'utilisation des ressources biologiques et le commerce de produits biologiques, et le respect et l'application de la reconnaissance juridique de différents protocoles communautaires et du droit communautaire, ouvre la voie à des partenariats plus fréquents entre gouvernements, secteur privé, et peuples autochtones et communautés locales.

Un agriculteur récolte le rooibos.  
Photo : Natural Justice.





Famille prenant un bain aux herbes. Le bain est préparé en faisant bouillir des feuilles, des plantes et de l'écorce d'arbre pour créer un bain traditionnel aux propriétés médicinales et aux senteurs agréables. La tige de la cardamome noire (thao qua) est également utilisée dans la préparation. Photo : Ian Teh.

## Signification de l'objectif 16 pour les peuples autochtones et les communautés locales

*« Les peuples autochtones ont le droit de préserver, de contrôler, de protéger et de développer leur patrimoine culturel, leur savoir traditionnel et leurs expressions culturelles traditionnelles ainsi que les manifestations de leurs sciences, techniques et culture, y compris leurs ressources humaines et génétiques, leurs semences, leur pharmacopée, leur connaissance des propriétés de la faune et de la flore, leurs traditions orales, leur littérature, leur esthétique, leurs sports et leurs jeux traditionnels et leurs arts visuels et du spectacle. Ils ont également le droit de préserver, de contrôler, de protéger et de développer leur propriété intellectuelle collective de ce patrimoine culturel, de ce savoir traditionnel et de ces expressions culturelles traditionnelles. »*

*« En concertation avec les peuples autochtones, les États prennent des mesures efficaces pour reconnaître ces droits et en protéger l'exercice. »*

— Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

Le Protocole de Nagoya va plus loin que la CDB dans l'énonciation des droits des peuples autochtones et des communautés locales à un partage des avantages juste et équitable, à des conditions arrêtées d'un commun accord, découlant de l'utilisation des ressources génétiques détenues par les peuples autochtones

et les communautés locales et leurs savoirs traditionnels associés. Le protocole précise que cela comprend :

- les droits au consentement préalable éclairé, en cas d'accès aux savoirs traditionnels associés à des ressources génétiques ;
- les droits de disposer de leurs lois coutumières, protocoles et procédures communautaires, qui doivent être pris en compte par les Parties lors de la mise en œuvre de leurs obligations en vertu du protocole ;
- les droits à l'absence de restrictions
- quant à l'utilisation coutumière et l'échange de ressources génétiques et savoirs traditionnels associés.
- Le rôle distinct et les contributions des femmes aux processus d'accès et de partage des avantages sont également reconnus.

Les peuples autochtones et les communautés locales sont responsables d'une diversité biologique et génétique considérable des végétaux et des animaux. Néanmoins, la mise en œuvre de toutes ces dispositions laisse une grande discrétion aux gouvernements concernant les arrangements juridiques, politiques et administratifs nationaux, et la manière de mettre en œuvre le Protocole de Nagoya.

L'expérience en termes de mise en œuvre nationale met en évidence une grande latitude dans les occasions et les risques, avec des résultats potentiels qui dépendent fortement de la participation significative des peuples autochtones et des communautés locales à l'opérationnalisation et à la mise en œuvre nationales du Protocole de Nagoya<sup>(279)</sup>. Un cadre national de politiques ancré dans une approche à l'accès et au partage des avantages fondée sur les droits humains, conforme au droit international et respectueuse des normes coutumières, constitue un socle solide pour la réalisation des avantages pour les peuples autochtones et les communautés locales, tel qu'envisagés dans le Protocole de Nagoya<sup>(280)</sup>.

### **Difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du Protocole de Nagoya**

À ce jour, la mise en œuvre du Protocole de Nagoya reste limitée, y compris celle des dispositions portant directement sur les peuples autochtones et les communautés locales, et celles où ils disposent de droits reconnus aux ressources génétiques. La décision de la CMP adoptée par les Parties au Protocole de Nagoya identifiait les priorités et les défis pratiques relatifs aux peuples autochtones et aux communautés locales, notamment : déterminer de quelle manière le concept de « peuples autochtones et communautés locales » s'applique à l'échelle nationale ; établir les droits des peuples autochtones et communautés locales à l'égard des ressources génétiques et/ou des connaissances traditionnelles associées à ces ressources ; recenser les différents groupes de peuples autochtones et communautés locales ; mieux comprendre leur mode d'organisation ; et nouer des liens entre les connaissances traditionnelles et les détenteurs de ces connaissances<sup>(281)</sup>.

Les actions suivantes sont envisagées : renforcer les capacités des Parties et des peuples autochtones et communautés locales concernant les questions relatives à l'accès et au partage des avantages ; faire fond sur les travaux pertinents du Groupe de travail sur l'article 8(j) sur le concept de peuples autochtones et de communautés locales ; mettre en place des mécanismes nationaux pour la participation des peuples autochtones et des communautés locales ; faciliter la coordination et la consolidation des institutions dans, et parmi, les peuples autochtones et les communautés locales afin de résoudre les questions d'accès et de partage des avantages, en élaborant notamment des protocoles communautaires ; et renforcer les capac-

ités de soutenir les peuples autochtones et les communautés locales dans l'élaboration des exigences minimales pour des conditions convenues d'un commun accord et des clauses contractuelles types, aux fins du partage des avantages.

Bon nombre des défis mentionnés ci-dessus ont été soigneusement pris en compte dans l'Accord sur le partage des avantages du rooibos (voir l'encadré 37), qui montre comment des conditions favorables peuvent être mises en place, avec des leçons applicables bien au-delà de l'expérience d'Afrique australe.



## Encadré 37

Vente du rooibos produit par les Khoi-San.  
Photo : Ivan Vaalbooi.

### Étude de cas : l'Accord sur le partage des avantages du rooibos : innover en termes de respect, d'honnêteté, d'équité et de soin, Afrique du Sud

Le texte ci-dessous est le résumé de l'article de Schroeder et al. publié en 2019 dans la revue *Cambridge Quarterly of Healthcare Ethics*<sup>(282)</sup>.

« La Convention sur la diversité biologique (CDB) et son Protocole de Nagoya de 2010 constituèrent une avancée décisive dans l'élaboration de politiques au niveau mondial. Ils associaient préoccupation pour l'environnement et engagement à résoudre des injustices humaines de longue date concernant l'accès aux ressources biologiques et leur utilisation. En particulier, les savoirs traditionnels des communautés autochtones n'allaient plus être exploités sans partage des avantages juste. Toutefois, pendant les 25 années qui suivirent l'adoption de la CDB, aucun accord majeur en matière de partage des avantages n'a mené à des flux de financements conséquents pour les communautés autochtones. Cela a changé avec la signature de l'Accord sur le partage des avantages du rooibos en Afrique du Sud. Comme les auteurs l'indiquent, l'Accord sur le rooibos est sans pareil à double titre. Il s'agit à ce jour du plus grand accord de partage des avantages entre un secteur industriel et des peuples autochtones. Il s'agit également du premier accord à l'échelle du secteur entier conclu conformément à la législation sur la diversité biologique. Cet article est une production conjointe entre des détenteurs de savoirs traditionnels, l'avocat qui a représenté leurs intérêts, et le co-Président des négociations pour le Protocole de Nagoya, et un éthicien qui a analysé les grands défis de cet accord historique. Sans précédent dans le domaine du partage des avantages, l'accord est un exemple concret de l'« art du possible ». Bien que le cas du rooibos soit unique à de nombreux égards, l'expérience propose de nombreux éléments transposables, notamment : la patience, l'incrémentalisme, l'honnêteté, la confiance, le dialogue franc, un appui juridique solide, une reconnaissance partagée du fait qu'un accord juste, bénéfique pour tous, est possible, le leadership du gouvernement, et l'unité entre les peuples autochtones. Ces ingrédients de la réussite peuvent s'appliquer bien au-delà de l'Afrique australe. »

## Contributions et expériences des peuples autochtones et des communautés locales relatives à l'objectif 16

Des expériences au Sri Lanka (voir l'encadré 38) et au Kenya (voir l'encadré 39) montrent comment les peuples autochtones et les communautés locales utilisent des protocoles communautaires pour concilier systèmes juridiques et institutionnels modernes et systèmes et procédures de droit coutumier afin de faire face aux préoccupations prioritaires au sein de leurs pays et communautés.

### Encadré 38 : Association des guérisseurs traditionnels des piqûres venimeuses et Nirmanee Development Foundation

Le Protocole bioculturel met en évidence les liens importants entre la population et la diversité biologique dans le District de Kegalle.  
Photo : Nuwan Liyanage.



#### Étude de cas : protocole bioculturel des guérisseurs traditionnels des morsures de serpent, Sri Lanka

Le protocole bioculturel des guérisseurs natifs du District de Kegalle dans la Province de Sabaragamuwa au Sri Lanka est un document complet qui porte sur le patrimoine intergénérationnel, les savoirs médicaux traditionnels, leur connaissance des serpents et d'autres animaux, et des méthodes de traitement et variétés de médicaments extraordinaires. Il décrit l'unité de la nature et de la culture, les croyances, valeurs et les modes de vie qui affectent la protection de la diversité biologique, ainsi que les défis que rencontrent actuellement les guérisseurs traditionnels, tels que décrits dans le court extrait ci-dessous, modifié pour la publication.

#### Les défis que nous rencontrons

- Difficultés à obtenir les médicaments nécessaires
- Effets sur l'enregistrement d'un guérisseur natif à cause des lois introduites à l'époque coloniale
- Destruction de plantes médicinales due à l'expansion des plantations commerciales
- Restrictions imposées à l'entrée dans une zone forestière
- Interdiction de planter des plantes médicinales essentielles, par exemple la *kansa*
- Avilissement des praticiens natifs sous les pressions exercées par les autorités médicales occidentales.

- Absence de reconnaissance des médicaments natifs dans notre système d'éducation
- Ajout de produits chimiques aux plantes médicinales qui affecte la qualité du médicament
- Manipulation des gènes des arbres qui affecte la qualité des plantes médicinales.

### **Menaces des multinationales**

- La pratique médicale autochtone est étouffée par un marché dominant contrôlé par le système médical occidental.
- Des programmes sont mis en œuvre pour saper le système médical natif, le qualifiant de primitif.
- L'assistance gouvernementale préférentielle est donnée à l'Ayurveda indienne, l'acupuncture chinoise, et les systèmes homéopathiques.
- Le gouvernement ne se soucie guère de protéger le système médical natif, et les avantages ne sont pas transmis au niveau le plus bas.

### **Le processus d'intégration des protocoles sociaux**

Nous sommes tenus de suivre le principe fondamental de la conservation de notre diversité biologique et des plantes médicinales. Par ailleurs, le droit du citoyen qui utilise les actifs biologiques doit également être protégé. Avec le développement des savoirs locaux, et en accordant des avantages à la population locale, nous prévoyons de collaborer avec le Secrétariat de la diversité biologique du Sri Lanka, des établissements de formation et d'autres associations concernées.

### **Nos demandes**

Au titre du Traité (CDB), nous demandons assistance au gouvernement pour :

- utiliser les traités populaires sur le partage équitable et juste des avantages découlant du patrimoine génétique et des activités traditionnelles ;
- ne pas compliquer les accords de coopération ;
- formuler des accords types pour le partage des avantages.

### **Nos principales exigences**

- Être formés à la recherche de marchés pour nos produits.
- Être formés à la recherche de technologies pour de nouveaux processus de production.
- Mise en œuvre de programmes de développement pour la gestion des actifs biologiques.
- Les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique du Sri Lanka reconnaissent les protocoles bioculturels communautaires comme un outil de conservation, et le gouvernement est en train de reconnaître juridiquement ces protocoles dans le cadre d'un processus national visant à l'adoption et à la mise en œuvre effective du Protocole de Nagoya.



● Flamants sur le lac Bogoria.  
Photo : Gudkov Andrey.

## Étude de cas : l'élaboration du protocole bioculturel du peuple Endorois, Kenya

La communauté endorois vit sur les rives du lac Bogoria et dans d'autres régions du Comté de Baringo, et dans les Comtés de Nakuru et Laikipia dans la Vallée du Grand Rift au Kenya. Nous considérons la forêt de Mochongoi et le lac Bogoria comme des terres sacrées et les utilisons pour les grandes cérémonies culturelles et religieuses. La communauté a été expulsée plusieurs fois de ses terres ancestrales, et l'expulsion de 1973 a abouti à l'inscription au journal officiel du lac Bogoria comme réserve nationale. La communauté a déposé une plainte auprès de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples et a atteint son objectif lorsque le Gouvernement du Kenya a ordonné des restitutions et compensations en 2010.

La communauté regorge de ressources naturelles, notamment des arbres médicinaux et de l'aloë vera, et un lac alcalin, le lac Bogoria, qui héberge des sources chaudes, des flamants roses, et des algues, qui sont extrêmement précieux pour l'usage local, domestique et commercial. Le lac est également une source de recettes touristiques et est géré par le Plan de gestion du lac Bogoria qui prévoit une gestion conjointe de cette importante ressource par la communauté et le Gouvernement du Comté de Baringo.

Ayant perdu de précieuses ressources par le passé, les Endorois ont appris à s'organiser en communauté pour pouvoir résoudre les questions d'accès et de partage des avantages relatifs à leurs ressources, en plus des mécanismes qui ont été mis en place par le gouvernement national. La communauté a élaboré son propre protocole en vue de définir les valeurs, procédures et priorités établies par la communauté en vertu du droit coutumier, étatique et international, comme base pour l'implication d'acteurs externes tels que les gouvernements, le milieu académique, et d'autres parties. Le processus d'élaboration du protocole, de collecte des données et de rédaction, d'une durée de trois ans, a nécessité de nombreux échanges. La communauté était chargée du contenu, et Natural Justice, une organisation sans but lucratif, apportait les conseils techniques.

Le protocole ne définit pas simplement qui nous sommes, notre culture, nos modes de vie, notre alimentation, organisation sociale, et les relations avec nos ressources. Il prévoit des processus dont la communauté a besoin pour participer et assurer la protection et la conservation de nos ressources, de telle sorte que les processus d'évaluation des effets, la politique gouvernementale, la planification, la prise de décisions, le budget, l'affectation des ressources, les processus de suivi et de conformité tiennent compte des besoins de la communauté. La sensibilisation, les modes de mobilisation des ressources et le règlement des différends ont également été abordés. Le protocole contient également un programme pour le Plan de gestion du lac Bogoria, et lui donne une valeur juridique dans le cadre de la stratégie de gestion plus large des ressources de la communauté et du lac.

Le protocole identifie les défis, les menaces et les occasions spécifiques de la communauté, avec des appels ciblés demandant aux gouvernements du comté et national d'agir. Les attentes de la communauté sont notamment : la reconnaissance adéquate de la communauté, la reconnaissance du rôle de la communauté dans la protection et la conservation des ressources biologiques, une plus grande cohésion communautaire, une prise de décisions plus inclusive, une meilleure compréhension et sensibilisation au sujet de ce que possède la communauté, et un partage équitable des avantages avec la communauté.

Encadré 39 : Cicilia Githaiga, Responsable de programme des Programmes sur les savoirs traditionnels et le partage des avantages, et la conservation et l'utilisation durable chez Natural Justice, et Eric K. Kimalit, Président du Conseil d'administration du Endorois Welfare Council

Les protocoles communautaires sont généralement holistiques et se concentrent sur les priorités et les préoccupations des peuples autochtones et des communautés locales en fonction de leurs besoins dans des lieux et des contextes spécifiques. L'application d'approches innovantes et fondées sur les droits au partage des avantages, avec la reconnaissance juridique de protocoles communautaires divers et du droit coutumier, ouvre la voie à un plus grand nombre de partenariats entre les gouvernements, le secteur privé et les peuples autochtones et les communautés locales. Après avoir examiné plusieurs exemples de protocoles communautaires élaborés en Afrique, et en avoir tiré des enseignements, des chercheurs proposent les conclusions suivantes concernant la mise en œuvre de l'accès et du partage des avantages en Afrique :

*«... la mise en œuvre de l'accès et du partage des avantages a plus de sens pour les communautés si elle adopte une perspective large et stratégique : en accordant aux communautés des droits sur leurs ressources génétiques, y compris des obligations pour les utilisateurs nationaux dans leurs cadres nationaux d'accès et de partage des avantages, et en associant l'accès et le partage des avantages au commerce de produits biologiques et à des possibilités de mise en valeur locales et nationales. Du point de vue d'une communauté, la distinction entre ce qui constitue l'utilisation au sens strict du Protocole de Nagoya, et la séparation des savoirs traditionnels de l'utilisation des ressources qui y sont associés, peut être très artificielle. »<sup>(283)</sup>*

Intégrer le Protocole de Nagoya dans le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 donne la possibilité de maximiser les arrangements de partage des avantages avec les peuples autochtones et les communautés locales à travers des synergies avec d'autres instruments internationaux, comme les droits des agriculteurs consacrés par le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, l'Initiative « Bio Trade » de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, et les Objectifs de développement durable des Nations Unies, étayées par une approche fondée sur les droits humains, et sur l'objectif de ne pas faire de laissés-pour-compte.

---

## Occasions et actions recommandées

Les peuples autochtones et les communautés locales peuvent consolider leur capacité de participer aux arrangements d'accès et de partage des avantages en :

- identifiant des représentants communautaires et des autorités compétentes ;
- élaborant des processus pour convenir d'arrêtés communautaires et/ou de protocoles communautaires ;
- étudiant les processus politiques et législatifs nationaux et régionaux et en y participant, comme les Lignes directrices pratiques de l'Union africaine pour la mise en œuvre coordonnée du Protocole de Nagoya en Afrique ;
- demandant des conseils juridiques et techniques au sujet des négociations avec des tierces parties ;
- consolidant la surveillance communautaire, notamment la participation aux points de contrôle nationaux et régionaux.
- Tous les utilisateurs des ressources biologiques et des savoirs traditionnels associés devraient être informés des accords sur l'accès et le partage des avantages des peuples autochtones et des communautés locales, et être prêts à négocier de tels accords, tout en respectant les protocoles communautaires et les règlements nationaux.

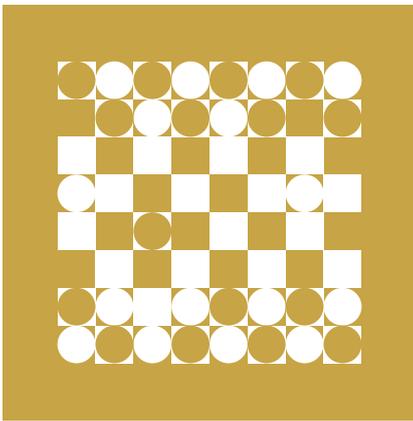
Les gouvernements, en partenariat avec les peuples autochtones et les communautés locales, devraient adopter une politique de portée générale, des cadres juridiques et des orientations conformes à leurs nombreuses obligations internationales, y compris de reconnaissance des droits aux ressources traditionnelles des peuples autochtones et des communautés locales et des savoirs traditionnels qui y sont associés. Cela comprend :

- la reconnaissance des droits des peuples autochtones et des communautés locales à leurs terres, territoires et ressources et aux savoirs traditionnels associés, et garantir la participation pleine et effective des peuples autochtones et des communautés locales aux processus nationaux en matière d'accès et de partage des avantages ;
- la mise en place de mécanismes pour faciliter des arrangements équitables de partage des avantages entre les peuples autochtones et les communautés locales et les utilisateurs des ressources biologiques et des savoirs traditionnels associés, y compris l'accès à l'expertise juridique et à la médiation à tous les niveaux, en partenariat avec les peuples autochtones et les communautés locales ;
- la définition d'indicateurs structurels, de processus et de résultats pour surveiller la mise en œuvre du Protocole de Nagoya en conformité avec d'autres instruments mondiaux qui promeuvent le partage des avantages avec les peuples autochtones et les communautés locales ;
- la promotion du pluralisme juridique et des interfaces entre droit local, national et international, y compris le respect et la reconnaissance des protocoles communautaires, du droit coutumier et des institutions coutumières des peuples autochtones, conformément à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales.

---

## Ressources essentielles

- Tobin, B.M. (2013) « Bridging the Nagoya compliance gap: The fundamental role of customary law in protection of indigenous peoples' resource and knowledge rights ». *Law, Environment and Development Journal* 9(2).
- Lassen, B., Jansen, L., Rasolojaona, J., Githaiga, C., Fey, L. et Bossou, B. (2018) *Community protocols in Africa: Lessons learned for ABS implementation*. Natural Justice et The ABS Capacity Development Initiative. Disponible sur : [https://naturaljustice.org/wp-content/uploads/2018/11/2018\\_Community-Protocols-in-Africa\\_Lessons-Learned\\_Natural-Justice.pdf](https://naturaljustice.org/wp-content/uploads/2018/11/2018_Community-Protocols-in-Africa_Lessons-Learned_Natural-Justice.pdf)
- Ruiz, M. et Verwooy, R. *The custodians of biodiversity: Sharing access to and benefits of genetic resources*. Londres : Routledge.
- Schroeder, D., Chennells, R., Louw, C., Snyders, L., et Hodges, T. (2019). « The Rooibos Benefit Sharing Agreement-breaking new ground with respect, honesty, fairness, and care ». *Cambridge Quarterly of Healthcare Ethics* 29(2), pp. 285-301.



---

## Objectif 17 : stratégies et plans d'action pour la diversité biologique

---

D'ici à 2015, toutes les Parties ont élaboré et adopté en tant qu'instrument de politique générale, et commencé à mettre en œuvre une stratégie et un plan d'action nationaux efficaces, participatifs et actualisés pour la diversité biologique.

---

### Messages principaux

- Le rôle et les contributions des peuples autochtones et des communautés locales à la conservation de la diversité biologique et à la santé des écosystèmes sont mal reconnus dans la plupart des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) et dans les objectifs nationaux, les Parties ayant ainsi manqué une occasion unique.
- Des mécanismes institutionnels et financiers appropriés pour la promotion de la participation pleine et effective des peuples autochtones et des communautés locales à l'élaboration, à la mise en œuvre et à la surveillance des stratégies et plans d'action pour la biodiversité, tant communautaires que nationaux, sont essentiels pour garantir des progrès efficaces après 2020, aux échelons national, régional et mondial.

---

### Signification de l'objectif 17 pour les peuples autochtones et les communautés locales

L'objectif 17 est important pour les peuples autochtones et communautés locales parce que leur participation pleine et effective à l'élaboration et à la mise en œuvre des SPANB et aux activités nationales de compte rendu garantira qu'ils puissent participer pleinement à la prise de décisions relatives à la diversité biologique. Cela deviendra encore plus important après 2020, parce que les SPANB devront être conformes aux Objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD) et à l'Accord de Paris sur les changements climatiques.

La cinquième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique (GBO-5) conclut que : « Depuis 2010, 97 % des Parties ont à ce jour présenté au moins un SPANB, et 155 ont tenu compte du Plan stratégique pour la diversité biologique (2011-2020). La plupart des objectifs nationaux inclus dans les SPANB s'alignent sur les Objectifs d'Aichi pour la diversité biologique, mais le niveau d'ambition est variable, et l'ambition collective des objectifs nationaux ne correspond pas aux ambitions mondiales du Plan stratégique. »<sup>(284)</sup>



Atelier communautaire sur les ressources naturelles à Salapoumbe, Mamebe, au Cameroun.  
Photo : Viola Belohrad.

Sur la base d'un examen des SPANB présentés à ce jour, le Secrétariat de la CDB conclut que : « Le Plan stratégique pour la diversité biologique a renforcé l'importance des SPANB pour la planification nationale de la biodiversité, en s'appuyant sur les orientations adoptées plus tôt, et en soulignant que les SPANB devraient être adoptés en tant qu'instruments de politique à l'échelle de l'ensemble du gouvernement. Cependant, peu de pays l'ont fait, sapant leur efficacité à s'attaquer à d'autres secteurs et affaiblissant le niveau de mise en œuvre des SPANB. »<sup>(285)</sup>

Outre le manque d'ambition et l'absence d'adoption de SPANB en tant qu'instruments de politique à l'échelle de l'ensemble du gouvernement, la reconnaissance des rôles et des contributions des peuples autochtones et des communautés locales est mal comprise. Le résumé à l'intention des décideurs des Perspectives mondiales de la diversité biologique 5 conclut que malgré l'importance des peuples autochtones et des communautés locales en tant que gardiens de vastes étendues de terres, de l'eau douce et des ressources marines dans toutes les régions, leur rôle est mal reconnu dans la majorité des SPANB et des objectifs nationaux, sauf quelques exceptions notables<sup>(286)</sup>. Le Secrétariat de la CDB déclare également : « L'information permettant d'évaluer les progrès dans la mise en œuvre est très limitée pour certains Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, tels que l'objectif 14, (services écosystémiques) et l'objectif 18 (connaissances traditionnelles) »<sup>(287)</sup>. Alors que les objectifs 14 et 18 sont particulièrement importants pour les peuples autochtones et les communautés locales, il est inquiétant que les Parties n'y aient pas accordé suffisamment d'attention. De manière plus générale, ignorer les contributions des peuples autochtones et des communautés locales à tous les Objectifs d'Aichi pour la diversité biologique devrait être considéré comme l'une des grandes occasions manquées dans la tentative de réalisation des objectifs de la CDB.

Une première analyse des 150 sixièmes rapports nationaux présentés jusqu'en mars 2020 révèle que 16 rapports (10,7 %) mentionnent la participation des peuples autochtones et des communautés locales aux processus de SPANB et 89 rapports (59,3 %) mentionnent la participation des peuples autochtones et des communautés locales aux questions relatives à la diversité biologique de manière générale<sup>(288)</sup>. Bien que l'on constate certaines améliorations dans le nombre de rapports nationaux qui mentionnent les peuples autochtones et les communautés locales depuis la publication des LBO-1 en 2016, aucun progrès n'a été identifié au niveau de la participation des peuples autochtones et



● Flottille de la Journée autochtone, dans le cadre des manifestations mondiales contre les combustibles fossiles. Photo : John Duffy.

des communautés locales aux processus de SPANB. Les GBO-5 indiquent que seules 40 Parties ont fait état d'une participation des peuples autochtones et des communautés locales à la révision des SPANB<sup>(289)</sup>. Beaucoup reste encore à faire pour rendre les SPANB véritablement participatifs.

Le genre est un aspect important dont il faut tenir compte dans les SPANB. Des analyses ont montré que seuls 76 SPANB (moins de la moitié) font référence au genre et aux femmes<sup>(290)</sup> ; cela constitue des occasions manquées d'intégrer le genre dans les politiques en matière de diversité biologique, et probablement des occasions manquées en termes de programmation<sup>(291)</sup>. Le Plan d'action 2015-2020 pour l'égalité entre les sexes en vertu de la CDB inclut l'intégration du genre dans les SPANB comme un objectif pour les Parties. Cela exigera davantage d'attention lors de la prochaine série de SPANB.

*« Mon monde est fait de nombreuses couleurs, il n'a pas de prix ou de frontières, c'est un monde simple, fait d'écoute et de connaissances. Les femmes autochtones participent à l'élaboration de la Stratégie nationale pour la diversité biologique parce qu'il s'agit d'une occasion de retrouver la Terre nourricière, notre vie et les écosystèmes que nous avons utilisés ancestralement. »*

— Mme Doris Ríos Ríos, dirigeante cabécar du territoire de China Kichá, Costa Rica

## Contributions et expériences des peuples autochtones et des communautés locales relatives à l'objectif 17

Les peuples autochtones et les communautés locales développent leurs contributions à la réalisation de cet objectif de nombreuses manières, mais en particulier en prônant de meilleurs mécanismes participatifs pour l'élaboration et la mise en œuvre des SPANB, et pour les rapports nationaux, en participant aux SPANB lorsque cela est possible, et en élaborant et mettant en œuvre leurs plans locaux pour la diversité biologique.

### Promotion de l'amélioration des mécanismes participatifs et participation à ces mécanismes



Encadré 40 : Donald Rojas Maroto, peuple autochtone Brunca et Président du Bureau national autochtone, Costa Rica

Un dirigeant térraba lors d'un atelier SPANB au Costa Rica. Photo : Alejandra Loria.

### Étude de cas : les peuples autochtones participent aux processus de SPANB au Costa Rica

En septembre 2015, le Costa Rica a rendu officielle sa Politique nationale pour la diversité biologique 2015–2030 par le Décret exécutif n° 39118-MINAE. Il établissait un parcours national vers l'amélioration de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique, ainsi qu'un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources. En 2016, le Costa Rica a par ailleurs approuvé sa deuxième stratégie nationale pour la diversité biologique, qui couvre la période 2016–2025. Cette stratégie est relative à la loi n° 7788 sur la diversité biologique de 1998 du Costa Rica. Le droit comprend les trois objectifs de la CDB et inclut explicitement la participation autochtone.

De nombreux processus de participation pour les peuples autochtones ont été élaborés, grâce au travail de plaidoyer autochtone et à l'ouverture du Ministère de l'environnement et de l'énergie, avec l'aide de la Commission nationale pour la gestion de la diversité biologique et la facilitation du Conseil national autochtone du Costa Rica. Il convient de souligner l'importance de l'inclusion dans ces processus de la participation de jeunes, d'adultes, de femmes et d'hommes âgés, et de dirigeants de nombreuses organisations communautaires, notamment des autorités traditionnelles et des associations pour le développement

autochtone intégré. Les processus incluaient des questions culturelles, environnementales, économiques et agricoles, ainsi que des questions relatives à l'artisanat, à l'écotourisme, aux soins de santé, à l'eau et à l'éducation. Ils ont également permis une participation à de nombreuses autres instances. De plus, des ateliers territoriaux, régionaux et nationaux ont été organisés, avec des contributions et des recommandations basées sur différentes « cosmovisions » autochtones, afin d'élaborer tant la politique nationale pour la diversité biologique que la stratégie nationale de la diversité biologique. Les résultats des processus participatifs ont été exposés aux peuples autochtones lors d'ateliers territoriaux et régionaux spécifiques.

Ainsi, les peuples autochtones ont pu apporter des contributions et formuler des recommandations concernant les points, objectifs et directives principales de la politique nationale de la diversité biologique. La vision de la politique inclut explicitement les peuples autochtones. De même, des recommandations autochtones pour des directives, actions et 57 propositions de programmes et projets ont été formulées pour la deuxième stratégie nationale pour la diversité biologique. Par ailleurs, 13 propositions ont fait l'objet de priorités, et les institutions gouvernementales susceptibles d'être responsables de leur mise en œuvre ont été identifiées.

La deuxième stratégie nationale de la diversité biologique est constituée de 98 objectifs. Les propositions autochtones ont contribué à 38 de ces objectifs, qui abordent, entre autres : l'utilisation et la gestion de la diversité biologique ; la gouvernance des aires protégées ; les savoirs traditionnels ; la participation autochtone ; le partage des avantages et la consolidation des économies autochtones à travers le développement du tourisme, les paiements pour les services environnementaux, et la commercialisation des produits agricoles. Un dialogue a été entamé avec des institutions publiques pour la mise en œuvre de ces objectifs. En particulier, le travail sur l'objectif 63 progresse, il concerne le développement productif et économique des territoires autochtones à travers des activités touristiques relatives à la diversité biologique. Des discussions et propositions d'envergure concernant les droits communautaires *sui generis* et les savoirs traditionnels doivent également avoir lieu.

Le Gouvernement d'Antigua-et-Barbuda a adopté des mesures positives pour améliorer la participation des communautés locales au processus de SPANB. Dans son sixième rapport national, il déclarait :

« Des groupes locaux ont été formés lors d'ateliers organisés par des entités internationales, comme l'Atelier régional de renforcement des capacités pour la région des Caraïbes sur les savoirs traditionnels et l'utilisation coutumière durable au titre de la Convention sur la diversité biologique en 2015. Ils ont également organisé leurs propres ateliers pour différentes communautés avec la création de 15 groupes communautaires travaillant à leurs propres projets, avec le soutien du Programme de micro financements du PMF/FEM [Fonds pour l'environnement mondial], ainsi qu'à des projets nationaux avec une adhésion locale pour promouvoir des activités durables. Par ailleurs, les SPANB révisés sont soumis à des processus d'examen par les parties prenantes. »<sup>(292)</sup>

« Notre contribution à un dialogue national a mené à notre inclusion dans le 6e rapport national de Antigua-et-Barbuda et nous a donné la possibilité de partager des informations et des savoirs. Cela nous a permis d'apporter notre contribution et de transmettre nos expériences en tant qu'organisation travaillant sur le terrain pour mener à des changements environnementaux à travers une collaboration avec des membres de différentes communautés, notamment des récupérateurs de déchets, dont beaucoup sont des femmes fortement affectées par leur contact quotidien avec des produits chimiques toxiques et dangereux. Nous comprenons maintenant la valeur de la collecte des données, du suivi et de l'évaluation, et nous travaillerons à la mise en œuvre des objectifs de la CDB et de la Vision d'une vie en harmonie avec la nature, et à leur respect. »

— Hasani Williamson, Wills Recycling, Antigua-et-Barbuda

### **Plans locaux pour la diversité biologique**

En plus de leur participation à l'élaboration et à la mise en œuvre des SPANB, les peuples autochtones et les communautés locales jouent également un rôle majeur dans la production et la mise en œuvre de leurs propres plans locaux pour la diversité biologique, adaptés aux cultures et circonstances locales. Ces plans peuvent inclure différents processus tels que des plans de vie (*planes de vida*), des plans de gestion territoriale, des plans concernant les ressources naturelles communautaires, et sont fortement susceptibles de contribuer à la mise en œuvre des SPANB, bien qu'ils ne soient pas encore pleinement pris en compte dans les rapports nationaux.

Les SPANB, comme d'autres politiques environnementales et de développement durable, ont un fort potentiel de mobilisation pour une action collective des peuples autochtones et des communautés locales et de la société en général, pour des transformations menant à la durabilité. Ce potentiel n'a cependant pas encore été exploité. En réalité, dans la plupart des pays, les contributions des peuples autochtones et des communautés locales restent invisibles dans les politiques publiques, en partie à cause du manque de données, statistiques, informations et méthodes adéquates, pour générer des données et des indicateurs aux niveaux national et local.

Un chemin privilégié pour remédier à cette situation et exploiter le potentiel d'une action collective est la consultation et la participation des peuples autochtones et des communautés locales, en particulier des femmes, concernant toutes les questions faisant l'objet de recherches, les débats politiques, la conception de cadres juridiques, et la prise de décisions sur le développement durable, la diversité biologique et l'action climatique. Alors que la communauté internationale s'oriente vers la réalisation des objectifs en matière de diversité biologique, des ODD et de l'Accord de Paris sur les changements climatiques, on ne soulignera jamais assez l'urgence de garantir que les peuples autochtones et les communautés locales ne soient pas laissés-pour-compte et de s'assurer qu'ils disposent des moyens nécessaires, en tant que partenaires, pour affronter les défis d'envergure mondiale<sup>(293)</sup>.

Participation à une réunion de planification de la communauté à Dioula, Mambele, au Cameroun. Photo : Viola Belohrad.



Quelques expériences positives de participation des peuples autochtones et des communautés locales aux SPANB émergent, mais restent de manière générale trop limitées. Il est urgent de tirer les enseignements de ces expériences positives et de les reproduire, en les adaptant aux circonstances nationales et locales.

En guise de première étape, les Parties et les organisations concernées devraient mettre en œuvre les recommandations de l'évaluation globale de l'IPBES pour améliorer la gouvernance environnementale et la prise de décisions<sup>(294)</sup>. Cela comprend l'amélioration de la localisation de la planification en « permettant des choix adaptés à la situation locale concernant la conservation, la restauration, l'utilisation durable et la connectivité du développement qui expliquent les incertitudes dans les conditions environnementales et les scénarios du changement climatique ». Reconnaître et soutenir des systèmes divers actifs localement peut améliorer radicalement les SPANB, et plus généralement la planification de la diversité biologique.

Tout aussi importante est la recommandation consistant à : «[a]méliorer la participation et la collaboration entre les peuples autochtones et communautés locales, les parties prenantes concernées, les décideurs politiques et les scientifiques, pour générer de nouveaux moyens de conceptualiser et réaliser les transformations menant à la durabilité. » Cette nouvelle approche consistant à générer et comprendre la transformation ramène aux Objectifs d'Aichi pour la diversité biologique, en particulier ceux du But stratégique A concernant la gestion des causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la diversité biologique, ainsi qu'aux changements voulus dans le cadre de la biodiversité pour l'après-2020, et met en évidence en particulier comment les peuples autochtones et les communautés locales contribuent à la définition et à la réalisation d'un avenir différent.

---

## Occasions et actions recommandées

- Les peuples autochtones et les communautés locales devraient continuer à élaborer et mettre en œuvre leurs propres plans locaux pour la diversité biologique et rechercher la participation pleine et effective aux SPANB, aux rapports nationaux et aux processus connexes.
- Les gouvernements devraient établir des mécanismes efficaces aux niveaux national et local, notamment au moyen d'outils culturellement appropriés et d'une enveloppe financière répondant aux besoins, pour la participation pleine et effective des peuples autochtones et des communautés locales à tous les stades des SPANB, y compris l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi, l'évaluation, la révision et les rapports.
- Les gouvernements et les acteurs concernés devraient reconnaître les plans locaux en vigueur et soutenir les peuples autochtones et les communautés locales dans l'élaboration de plans locaux relatifs à la diversité biologique, à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation au changement climatique, ainsi qu'au développement durable. Les plans locaux pour la diversité biologique devraient être intégrés dans les SPANB, afin qu'ils se renforcent mutuellement.
- Les gouvernements et les acteurs concernés devraient promouvoir et soutenir les processus des SPANB et les initiatives pour la diversité biologique attentifs aux questions sexospécifiques, en faisant fond sur le Plan d'action 2015–2020 pour l'égalité entre les sexes en vertu de la CDB.
- Les gouvernements et les acteurs concernés devraient promouvoir et faciliter les partenariats et la collaboration entre tous les titulaires de droits et les parties prenantes concernés, en particulier les institutions gouvernementales, les peuples autochtones et les communautés locales, les femmes et les jeunes, afin de favoriser l'appropriation des processus de SPANB et des actions à large échelle pour leur mise en œuvre (avec une approche englobant l'ensemble de la société et du gouvernement), conformément à la recommandation de l'évaluation globale de l'IPBES sur les approches inclusives à la gouvernance<sup>(295)</sup>.
- Les gouvernements et les acteurs concernés devraient promouvoir la cohérence des SPANB avec les processus nationaux et locaux concernés, comme les stratégies de mise en œuvre des ODD, les engagements en matière de changement climatique, et d'autres traités environnementaux.

---

## Ressources essentielles

- Convention sur la diversité biologique (2020) *Perspectives mondiales de la diversité biologique 5*. Montréal : CDB. Disponible sur : <https://www.cbd.int/gbo5/>
- Dhir, R.K., Cattaneo, U., Ormaza, M.V.C., Coronado, H. et Oelz, M. (2020) *Application de la Convention n° 169 relative aux peuples indigènes et tribaux : pour un avenir inclusif, durable et juste*. Genève : Organisation internationale du travail. Disponible sur : [https://www.ilo.org/global/publications/books/WCMS\\_754261/lang--fr/index.htm](https://www.ilo.org/global/publications/books/WCMS_754261/lang--fr/index.htm)



---

## Objectif 18 : connaissances traditionnelles et utilisation coutumière durable

---

D'ici à 2020, les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales qui présentent un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, ainsi que leur utilisation coutumière durable, sont respectées, sous réserve des dispositions de la législation nationale et des obligations internationales en vigueur, et sont pleinement intégrées et prises en compte dans le cadre de l'application de la Convention, avec la participation entière et effective des communautés autochtones et locales, à tous les niveaux pertinents.

---

### Messages principaux

- L'objectif 18 d'Aichi pour la diversité biologique n'a pas été atteint. Le mépris persistant des contributions primordiales des peuples autochtones et des communautés locales à la conservation de la diversité biologique et à l'utilisation durable constitue l'une des grandes occasions manquées de la Décennie des Nations Unies pour la diversité biologique 2011-2020.
- Les savoirs traditionnels et les pratiques d'utilisation coutumière durable des peuples autochtones et des communautés locales contribuent à faire progresser la mise en œuvre de nombreux objectifs d'Aichi pour la diversité biologique, mais leur prise en compte fragmentée dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) empêche les actions collectives des peuples autochtones et des communautés locales de déployer toute leur puissance et leur potentiel. Ce manquement a affecté la sous-réalisation de l'ensemble des 20 objectifs d'Aichi pour la diversité biologique, et des enseignements fondamentaux doivent encore en être tirés afin d'assurer l'avenir de la nature et des cultures.
- Certaines parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB) se sont efforcées de combler cette lacune, mais sans référence aux indicateurs adoptés pour faire le suivi des progrès, et souvent sans mesures appropriées sur le terrain.



Femmes fabriquant de l'artisanat dans un atelier local à l'aide du bois d'une forêt gérée par la communauté près de Hetauda, au Népal.  
Photo : Claire Bracegirdle.

- Le meilleur moyen de combler cette lacune dans la mise en œuvre et les comptes rendus est l'établissement de partenariats stratégiques avec les peuples autochtones et les communautés locales afin de leur donner davantage de moyens, et de renouveler leurs savoirs traditionnels et l'utilisation coutumière durable.

---

### **Signification de l'objectif 18 pour les peuples autochtones et les communautés locales**

La valeur des savoirs traditionnels et de l'utilisation coutumière durable pour la prévention de l'appauvrissement de la diversité biologique et de la dégradation de l'environnement et la lutte contre ces phénomènes est bien connue. Elle a récemment été directement signalée dans le résumé à l'intention des décideurs de l'évaluation mondiale 2019 de la diversité biologique et des services écosystémiques de l'IPBES :

« Reconnaître les savoirs, les innovations, les pratiques, les institutions et les valeurs des peuples autochtones et des communautés locales, et s'assurer de leur inclusion et participation à la gouvernance environnementale améliore souvent leur qualité de vie et la conservation, la restauration et l'utilisation durable de la nature, qui concernent l'ensemble de la société. La gouvernance, y compris les institutions coutumières et les systèmes de gestion et de co-gestion qui impliquent des peuples autochtones et des communautés locales, peut être un moyen efficace de préserver la nature et ses contributions à la population en intégrant des systèmes de gestion adaptés au niveau local et des savoirs autochtones et locaux. Les contributions positives des peuples autochtones et des communautés locales à la durabilité peuvent être promues par la reconnaissance nationale des droits fonciers, d'accès et des droits aux ressources,

conformément à la législation nationale, l'application du consentement libre, préalable et éclairé, une meilleure collaboration, un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation et des arrangements de co-gestion avec des communautés locales. »<sup>(296)</sup>

### Suivi des progrès

Les quatre indicateurs convenus au niveau mondial pour l'objectif 18 sont :

- les tendances de la diversité linguistique et le nombre de locuteurs des langues autochtones ;
- les tendances en matière de changements dans l'utilisation des terres et du régime foncier sur les territoires traditionnels des communautés autochtones et locales ;
- les tendances en matière de pratique des métiers traditionnels ;
- les tendances en matière de respect des connaissances et des pratiques traditionnelles manifesté par l'intégration complète, la protection et la participation entière et effective des communautés autochtones et locales à la mise en œuvre du Plan stratégique à l'échelle nationale<sup>(297)</sup>.

Toutefois, une première analyse des 150 sixièmes rapports nationaux présentés et analysés par le Secrétariat de la CDB jusqu'en mars 2020 indique que la plupart d'entre eux n'ont pas rendu compte spécifiquement de ces indicateurs (voir la figure 5 et la figure 6).

Figure 5 : prise en compte des quatre indicateurs mondiaux de l'objectif 18 dans les 150 sixièmes rapports nationaux présentés au Secrétariat de la CDB, mars 2020

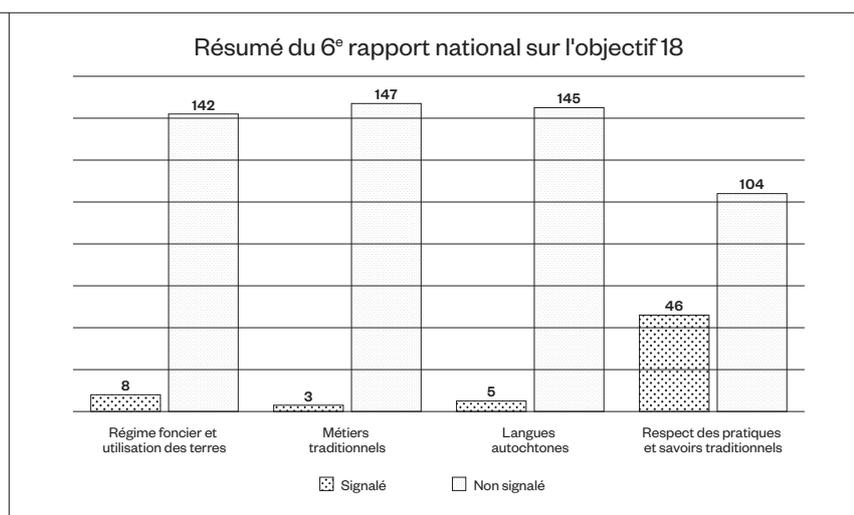
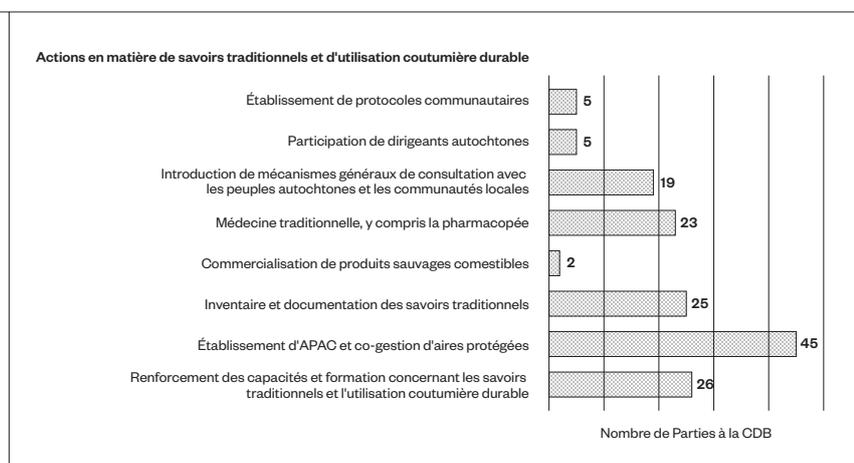


Figure 6 : actions en matière de savoirs traditionnels et d'utilisation coutumière durable, telles qu'indiquées par 150 Parties à la CDB dans leurs sixièmes rapports nationaux à la CDB





Ainsi, tel que signalé par le Secrétariat de la CDB<sup>(298)</sup> et l'IPBES<sup>(299)</sup>, (voir également le tableau 1), les informations à disposition sont insuffisantes pour évaluer adéquatement les progrès relatifs à l'objectif 18. Le suivi de la situation et des tendances en matière de résilience, de transmission et de renouveau des savoirs traditionnels et de l'utilisation coutumière durable est mieux effectué par les peuples autochtones et les communautés locales eux-mêmes, en tant que détenteurs de leurs propres savoirs et experts en la matière. L'insuffisance des informations met en évidence le défi consistant à établir des méthodes et processus appropriés et systématiques pour générer les données et les preuves pour ces indicateurs relatifs aux savoirs traditionnels et à l'utilisation coutumière durable, adoptés par les Parties à la CDB. Le changement dans l'utilisation des terres a été identifié dans l'évaluation mondiale 2019 de l'IPBES comme l'un des principaux facteurs de recul de la diversité biologique et de disparition des savoirs autochtones et locaux qui y est associée<sup>(300)</sup>. Dans l'intervalle, un régime foncier sûr a été adopté comme indicateur en vertu des ODD pour s'attaquer à l'éradication de la pauvreté, qui affecte les femmes et les peuples autochtones et les communautés locales de manière disproportionnée<sup>(301)</sup>. Les savoirs traditionnels et l'utilisation coutumière durable (y compris les indicateurs qui s'y rapportent), comme programme thématique transversal au cœur des négociations et de la contestation entre les Parties à la CDB et les peuples autochtones et communautés locales, englobent des questions telles que la reconnaissance juridique de leur identité et le régime foncier coutumier des terres et des territoires, et les droits aux ressources.

● Une femme autochtone shan enseigne à sa petite-fille comment fabriquer un éventail en bambou près de Hsipaw, État de Shan, Myanmar. Photo : Ray Waddington.

● Tableau 1 : progrès dans la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la diversité biologique

Objectif	Cible (abrégée)	Progrès dans la réalisation des éléments de chaque cible			
		Médiocres	Moyens	Bons	Inconnus
Moteurs	1. Sensibilisation		● ●		
	2. Planification et comptabilité	●	● ●		
	3. Mesures d'incitation	● ●			
	4. Production et consommation	● ●			
Pressions	5. Disparition des habitats	● ●			
	6. Pêches	● ●			●
	7. Agriculture et sylviculture	● ●	●		
	8. Pollution	● ●			
	9. Espèces exotiques envahissantes	● ●		●	●
	10. Récifs coralliens, etc.	● ●			
Statuts	11. Aires protégées et conservées		● ● ● ●	● ●	
	12. Extinctions évitées	● ●			
	13. Diversité génétique		● ● ● ●		●
Avantages	14. Services des écosystèmes	●			●
	15. Restauration des écosystèmes				● ●
	16. Accès et partage des avantages		●	●	
Mise en œuvre	17. Stratégies et plans d'action		● ●	●	
	18. Connaissances autochtones et locales		●		● ●
	19. Science de la biodiversité		●		●
	20. Ressources financières		●		

Les scores sont basés sur une analyse quantitative des indicateurs, un examen systématique de la littérature, les cinquièmes Rapports nationaux à la CDB, et les informations disponibles sur les intentions déclarées des pays concernant la mise en œuvre d'actions supplémentaires d'ici 2020.

Les progrès dans la réalisation des éléments liés à la cible sont notés tel que suit :

**Bons :** tendances positives marquées à l'échelon mondial concernant les principaux aspects de l'élément.

**Moyens :** la tendance globale générale est positive, mais peu significative ou insuffisante, ou il peut y avoir des tendances positives significatives pour certains aspects de l'élément, mais peu ou pas de progrès pour d'autres, ou les tendances sont positives dans certaines régions géographiques, mais pas dans d'autres.

**Médiocres :** peu ou pas de progrès dans la réalisation de l'élément ou de changement, ou, malgré des réussites et des tendances positives aux niveaux local, national ou d'un cas pour certains aspects, la tendance globale générale présente peu de progrès, ou un recul.

**Inconnus :** informations insuffisantes pour noter les progrès.

Source : IPBES Global Assessment Report on Biodiversity and Ecosystem Services. Summary for Policymakers (2019)<sup>(302)</sup>

Sur une note plus positive, de manière générale le respect des différents systèmes et méthodes de savoirs a augmenté. Cela se reflète, à titre d'exemple, dans le cadre conceptuel et le programme de travail de l'IPBES, et dans l'initiative de cartographie des écosystèmes de données du Programme des Nations Unies pour le développement<sup>(303)</sup>. Néanmoins, ces évolutions progressives de la recherche et de la science ne se manifestent pas encore dans les politiques et la pratique aux niveaux national et infranational.

---

## Contributions et expériences des peuples autochtones et des communautés locales relatives à l'objectif 18

Les peuples autochtones et les communautés locales ont mené de nombreuses initiatives concernant l'objectif 18, dont certaines sont décrites ci-dessous. À titre d'exemple, au Cameroun et en Tanzanie, ils surveillent les changements dans l'utilisation des terres et les garanties relatives au régime foncier. Au Japon et au Vietnam, ils donnent un nouveau dynamisme à la culture et à la langue, et au Nicaragua et en Hongrie, ils protègent et utilisent durablement les espèces et les écosystèmes, et protègent les métiers traditionnels, dont ils assurent le renouveau.

### Négocier pour un régime foncier sûr au Cameroun et en Tanzanie

Au Sud du Cameroun, les communautés baka de Bemba I et Bemba II se sont lancées dans un processus de cartographie participatif pour documenter leur utilisation coutumière des ressources<sup>(304)</sup>. Les cartes qu'ils ont dressées montrent combien les permis octroyés par le gouvernement pour des unités de gestion forestière et les licences pour l'exploration du calcaire chevauchent amplement leurs zones traditionnelles de chasse, sites sacrés, et les autres zones essentielles pour leur utilisation coutumière durable.

*« Nous regrettons la perspective d'être expulsés de nos villages. Notre mode de vie sera affecté par cette cimenterie. Mais un homme baka peut-il dire non à la mise en œuvre d'un projet décidé par le gouvernement ? »*

— Ewondji Bruno, Chef de Bemba II

En juillet 2019, Bemba I et Bemba II, avec les communautés voisines, ont utilisé leurs cartes lors d'une réunion avec le gouvernement local, et présenté les effets probables d'une cimenterie sur leurs vies. Les cartes ont eu un effet significatif sur les discussions, et la réunion s'est conclue en convenant qu'un dialogue plus approfondi était nécessaire, pour éviter d'éventuels effets négatifs pour les communautés forestières.

De même, en Tanzanie, les Hadzabe, une tribu de chasseurs-cueilleurs vieille de 10 000 ans, fut la première communauté autochtone à recevoir un Certificat de droit coutumier d'occupation en 2011. Le certificat est prévu par la loi foncière villageoise (*Village Land Act*) de 1999. Cela constitua une étape décisive. Les Hadzabe ont pu faire preuve d'influence grâce à une campagne historique associée à un programme innovant de compensation des émissions de carbone à travers REDD+, une surveillance communautaire, et une gouvernance inclusive.

### Donner un nouveau dynamisme aux langues autochtones au Japon et au Vietnam

En avril 2019, au Japon, après des années de renouveau et de plaidoyer culturels des Ainu, un projet de loi reconnaissant officiellement les Ainu en tant que peuple autochtone et confirmant le soutien aux efforts pour faire renaître la culture ainu a été accepté. Ce processus remonte à la *loi pour la promotion de la culture ainu et la diffusion d'informations concernant les traditions ainu* de 1997. Depuis lors, différentes activités ont été menées pour faire renaître la langue ainu, qui est considérée comme essentielle pour l'expression du patrimoine ainu<sup>(305)</sup>.

« *Moi-même je ne parlais pas [la langue ainu] systématiquement, parce que ce n'était pas encouragé, mais j'ai été surprise de constater que je me rappelais de la langue... Quand j'étais jeune, je pensais que l'ainu était inférieur au vu de la discrimination. Mais maintenant, je pense qu'il était bon pour moi d'avoir acquis la langue sans le savoir.* »

— Mutsuko Nakamoto, écrivaine ainu

Au Vietnam, le gouvernement a formellement reconnu les langues traditionnelles malgré l'absence de reconnaissance juridique des peuples autochtones. Le travail du Réseau vietnamien des savoirs autochtones (VTIK), en collaboration avec le Centre pour le développement durable dans les zones montagneuses <sup>(xiii)</sup>, a mené à des engagements de la part du gouvernement pour reconnaître et enseigner les langues mong, thaï et dao et, en mars 2016, le Ministère de la culture, du sport et du tourisme a remis aux membres de VTIK à Son La un certificat reconnaissant l'écriture thaï comme héritage immatériel national.

<sup>xiii</sup>. Pour plus de renseignements concernant le Centre pour le développement durable dans les zones montagneuses, voir : <https://www.iwgia.org/en/iwgia-partners/55-centre-for-sustainable-development-in-mountainous-areas-vietnam>

Trois exemples locaux complètent les efforts mondiaux pour conserver les langues autochtones et leur donner un nouveau dynamisme. En 2016, l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé 2019 Année internationale des langues autochtones. Sous la coordination de l'UNESCO, une foule d'activités et d'actions ont eu lieu en 2019, pour aboutir à la proclamation de la Décennie internationale des langues autochtones (2022–2032) par l'Assemblée générale des Nations Unies le 18 décembre 2019<sup>(xiv)</sup>. En 2020, l'UNESCO prévoit de lancer une plateforme en ligne pour l'Atlas mondial des langues, un recueil de diversité linguistique et de multilinguisme. La Décennie internationale des langues autochtones devrait contribuer à une approche holistique à la diversité biologique et culturelle.

<sup>xiv</sup>. Résolution 74/135 de l'Assemblée générale, Droits des peuples autochtones, A/RES/74/135 (18 décembre 2019).

### **Protection des métiers traditionnels et de l'utilisation coutumière durable**

Pour les peuples autochtones et les communautés locales, les savoirs traditionnels, l'utilisation coutumière durable et la conservation sont tous étroitement liés, tel que l'illustrent des études de cas au Nicaragua (voir l'encadré 41) et en Hongrie (voir l'encadré 42).

Encadré 41 : Jadder Mendoza Lewis, Pueblos Indígena Miskitu, Centro de Estudios y Desarrollo de la Autonomía de la Fundación para la Autonomía y Desarrollo de la Costa Atlántica de Nicaragua

### Étude de cas : utilisation durable et conservation de la tortue verte par le peuple autochtone Miskitu, au Nicaragua

Pour le peuple autochtone Miskitu, qui habite les côtes caribéennes du Nicaragua et du Honduras, la tortue verte (*Chelonia mydas*) est une ressource naturelle essentielle de ses systèmes alimentaire et spirituel et de ses efforts de conservation, elle représente un lien bioculturel qui dynamise les relations sociales, les savoirs traditionnels et les moyens de subsistance.

Au Nicaragua, le peuple autochtone Miskitu a conservé les pratiques d'utilisation ancestrale de cette ressource, en particulier dans la Réserve biologique Cayos Miskitus, où des efforts de gestion conséquents pour une utilisation durable ont été déployés depuis 2005 en collaboration avec le Ministère de l'environnement et des ressources naturelles. Le processus de gestion conjointe a mené à la création de commissions de travail à plusieurs niveaux, afin de garantir l'application des mesures d'utilisation et de conservation, y compris une clôture de la saison d'une durée de quatre mois, des contingents annuels de prise, un règlement sur le commerce de la viande de tortue dans les villes, des tailles de prise, et des campagnes d'éducation à l'environnement pour créer une société plus responsable à l'égard de sa nourriture, et de l'utilisation spirituelle et récréative. Pour les Miskitu autochtones, la mise en œuvre de politiques de conservation et d'utilisation durable de la tortue représente une continuité culturelle historique et la consolidation des savoirs traditionnels.

Pêcheur miskitu avec une tortue. Au Nicaragua, les Miskitu ont conservé les pratiques d'utilisation ancestrale de cette ressource. Photo : Paul Aguilar.



## Étude de cas : les bergers traditionnels sont nécessaires pour protéger la diversité biologique des prairies riches en espèces d'Europe centrale

Les gens ne voient pas que nous les bergers travaillons pour la nature : nous gérons ses pâturages, nous gérons les mauvaises herbes, les buissons et les roseaux. Les gens pensent que toute cette diversité vient uniquement de la nature ; ils pensent que ces prairies survivraient sans les pâturages. Si les bergers disparaissent, la viande savoureuse disparaîtra également.

Les animaux sauvages ont désormais de moins en moins d'espace pour vivre, parce que des personnes pénètrent et s'introduisent sans cesse dans leurs habitats. Par le passé, il y avait plus de scarabées parce qu'il y avait plus de bouses de vache avec des bousiers dont se nourrissaient les oiseaux. Maintenant que les pâturages ont été abandonnés dans de nombreuses zones, la zone est devenue sauvage. Les prairies sont sales, pleines de déchets, de buissons et d'espèces envahissantes. De nombreuses zones naturelles (y compris des aires gouvernementales protégées) souffrent de la gestion inadéquate ou de l'abandon des pâturages.

Toutefois, les choses s'améliorent dans notre pays. Il y a 20 ans, les gardes chargés de la conservation ne nous parlaient pas. Ils nous critiquaient sans rien nous demander. Maintenant ils ont arrêté, et nous pouvons parler de gestion des pâturages et des prairies. Nous sommes d'accord sur 90 % des questions, donc nous parvenons à trouver de bonnes solutions. Par exemple, nous avons redonné vie à une ancienne pratique de gestion des prés : nous utilisons les prés pour faire paître les animaux au début du printemps, pour pouvoir faire les foin plus tard, lorsque la réglementation de l'Union européenne nous le permet. Cela est bon également pour les oiseaux qui nichent au sol.

Nous devons reconnaître les connaissances de l'autre. Nous devons apprendre les uns des autres. De nombreux acteurs de la conservation disent que nos troupeaux traditionnels sont essentiels dans les aires protégées, parce qu'il y a des millénaires, il y avait des chevaux sauvages, du bétail sauvage et des bisons, et ces habitats ont besoin des pâturages pour préserver leur diversité biologique. D'autres voient uniquement les zones surexploitées par les pâturages gérés par des « bergers » dont les connaissances sont moindres.

Bien faire paître les animaux exige des bergers armés de solides connaissances. Sinon le bétail ne mange que les bonnes herbes. De nombreuses régions ont encore leur berger qui connaît la zone et sait où et quand les animaux peuvent paître. Sans les bergers, ces régions ne seraient plus des pâturages, mais de simples terrains vagues. Les moutons et les bovins ont tendance à paître uniquement sur certaines parties des pâturages.

Mais si les prairies ne sont pas utilisées comme pâturages, elles seront envahies par les mauvaises herbes. Sans bétail, les pâturages seraient détruits et deviendraient sauvages. Les buissons épineux et les chardons se propageraient, et devraient être coupés par les acteurs de la conservation à l'aide de machines coûteuses gourmandes en carburant.

Les bergers peuvent contribuer à restaurer ces pâturages abandonnés. Lorsque les animaux y paissent, les pâturages deviennent plus propres, ils sont renouvelés. Plus d'oiseaux s'y rendent. La faune a un cycle, qui nécessite le bétail. Beaucoup ne considèrent pas les connaissances des bergers comme de vraies connaissances. Nous n'avons pas appris des livres, nous avons hérité ces connaissances, nous sommes nés dedans. Si les gens nous respectaient un peu plus, cela signifierait beaucoup.

Encadré 42 : László Sáfián, berger, Hajdúsámson, Hongrie et Zsolt Molnár, ethnoécologiste, MTA, Hongrie



Un berger surveille son troupeau.  
Photo : Abel Peter.

---

### Occasions et actions recommandées

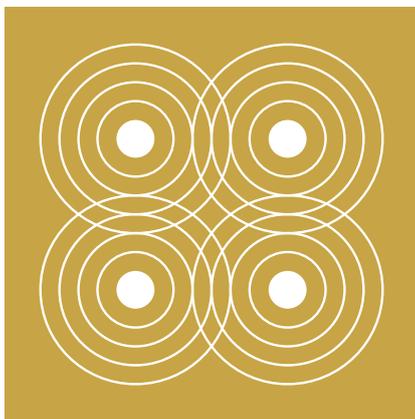
- Les peuples autochtones et les communautés locales, y compris les anciens, les jeunes, les femmes et les hommes, devraient entamer et diriger un processus politique et technique sur les indicateurs pertinents relatifs à la diversité biologique et aux savoirs traditionnels, en examinant les méthodes, les outils et les mécanismes pour faire le suivi des progrès dans la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, ainsi que des engagements nationaux, régionaux et mondiaux en vertu de la stratégie pour la biodiversité pour l'après-2020.
- Les gouvernements, en partenariat avec les peuples autochtones et les communautés locales, devraient adopter des politiques, lois et mécanismes propices, notamment des méthodes de surveillance et de compte rendu, pour respecter et intégrer pleinement les savoirs traditionnels, l'utilisation coutumière durable et le partage des avantages dans la mise en œuvre de la CDB aux niveaux national et infranational.
- Les peuples autochtones et les communautés locales, les gouvernements et les autres acteurs devraient promouvoir des programmes qui favorisent les liens entre diversité biologique et culturelle, et qui développent des alliances nature-culture, et considérer ces programmes comme prioritaires.

- Des partenariats stratégiques entre les peuples autochtones et les communautés locales, les gouvernements, les organisations internationales, la société civile, les ONG et d'autres acteurs devraient être établis pour soutenir les actions collectives des peuples autochtones et des communautés locales et leurs contributions dans le cadre de la stratégie mondiale de la biodiversité de l'après-2020.

---

## Ressources essentielles

- IPBES (2019) *Summary for policymakers of the global assessment on biodiversity and ecosystem services of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*. S. Díaz, J. Settele, E. S. Brondízio E.S., H. T. Ngo, M. Guèze, J. Agard, A. Arneth, P. Balvanera, K. A. Brauman, S. H. M. Butchart, K. M. A. Chan, L. A. Garibaldi, K. Ichii, J. Liu, S. M. Subramanian, G. F. Midgley, P. Miloslavich, Z. Molnár, D. Obura, A. Pfaff, S. Polasky, A. Purvis, J. Razzaque, B. Reyers, R. Roy Chowdhury, Y. J. Shin, I. J. Visseren-Hamakers, K. J. Willis, et C. N. Zayas (éd.). Bonn, Allemagne : IPBES. Disponible sur : <https://doi.org/10.5281/zenodo.3553579>
- UNESCO Document final stratégique de l'Année internationale des langues autochtones 2019. Disponible sur : <https://en.iyil2019.org>
- Cultural Survival (2019) Hear our languages – International Year on Indigenous Languages 2019. Disponible sur <https://www.culturalsurvival.org/publications/cultural-survival-quarterly/43-1-hear-our-languages-international-year-indigenous>
- Center for Biodiversity & Conservation (2019) « Indicators of well-being ». Série de webinaires. American Museum of Natural History. Disponible sur : <https://www.amnh.org/research/center-for-biodiversity-conservation/research-and-conservation/biocultural-conservation-planning/biocultural-approaches/indicators-of-well-being-webinar-series>



---

## Objectif 19 : partage d'informations et de connaissances

---

D'ici à 2020, les connaissances, la base scientifique et les technologies associées à la diversité biologique, ses valeurs, son fonctionnement, son état et ses tendances, et les conséquences de son appauvrissement, sont améliorées, largement partagées et transférées, et appliquées.

---

### Messages principaux

- Une collaboration accrue entre les gouvernements, les scientifiques et les peuples autochtones et communautés locales a consolidé nos connaissances générales en matière de valeurs, fonctions, statut et tendances de la diversité biologique, et a mis en lumière de nouvelles possibilités de politiques concernant la diversité biologique.
- Un fossé profond existe entre la reconnaissance accrue de la valeur des savoirs traditionnels dans la politique mondiale et la négligence et la détérioration permanentes dont elle fait l'objet sur le terrain.
- Relier différents systèmes de connaissances à différentes échelles et appliquer des indicateurs pertinents pour les peuples autochtones et les communautés locales exige un changement fondamental dans la programmation, les financements et le renforcement des capacités.

---

### Signification de l'objectif 19 pour les peuples autochtones et les communautés locales

L'inclusion des savoirs autochtones et locaux parallèlement aux sciences, en tant que systèmes complémentaires de connaissances pour mieux comprendre les valeurs de la diversité biologique, le fonctionnement de la diversité biologique, son statut et ses tendances, et les conséquences de sa disparition à différentes échelles, représente l'une des grandes avancées de ces dernières années. Tel que déclaré par le Conseil consultatif scientifique du Secrétaire général des Nations Unies en 2016<sup>(306)</sup> :

*« La diversité culturelle comme source créative et moteur du développement durable... Différents systèmes de connaissances, qui englobent les sciences physiques et naturelles, les sciences sociales et les sciences humaines, ainsi que les systèmes de connaissances autochtones et locaux, revêtent tous une importance cruciale pour comprendre et affronter les défis et les occasions complexes pour les personnes et la planète. Tout*

comme la diversité biologique étaye la résilience des écosystèmes, la diversité culturelle étaye la résilience sociale pour le développement durable... Plutôt que d'impliquer un abandon de la tradition, la modernité devrait être mise à l'épreuve et rendue durable à la lumière des savoirs et des valeurs culturelles. »

Un exemple de l'importance grandissante accordée aux systèmes de connaissances autochtones et locaux est l'évaluation mondiale réalisée récemment par l'IPBES (voir l'encadré 43).



**Encadré 43 : Eduardo S. Brondizio (Indiana University Bloomington ; Co-président, IPBES Global Assessment on Biodiversity and Ecosystem Services), au nom des co-présidents, unités d'assistance technique et auteurs de l'évaluation mondiale de l'IPBES**

Des membres de l'IIFB participent à une réunion du Groupe de travail sur l'article 8(j) et les dispositions connexes de la CDB à Montréal, novembre 2019. Photo : Tom Dixon.

### **Étude de cas : les savoirs scientifiques et les savoirs autochtones et locaux se sont complétés et enrichis mutuellement tout au long du processus d'évaluation mondiale de l'IPBES**

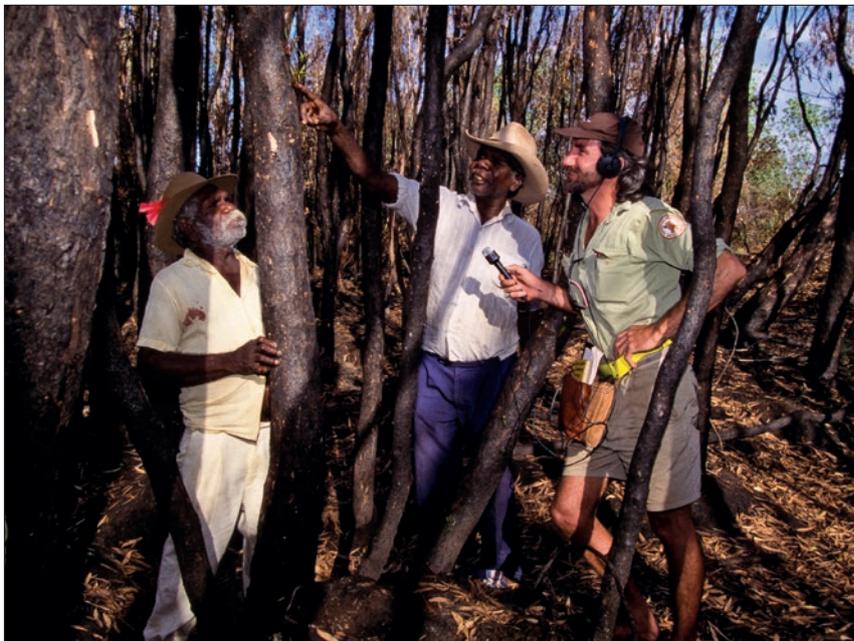
Il était évident que réaliser le mandat de l'évaluation mondiale de la diversité biologique et des services écosystémiques de l'IPBES (*Global Assessment on Biodiversity and Ecosystem Services*) exigerait une approche complète et multidimensionnelle pour intégrer, synthétiser et étendre les contributions des savoirs, des pratiques et des innovations autochtones et locaux, et les questions qui concernent les peuples autochtones et les communautés locales, du niveau local au niveau mondial. Les données disponibles montrent que, bien que les systèmes de savoirs autochtones et locaux aient une base locale, ils se manifestent dans des paysages et écosystèmes régionaux, et sont pertinents au niveau mondial. Les peuples autochtones et locaux ont façonné les écologies, les initiatives de conservation et les économies de ressources de vastes régions du monde, de la gestion des forêts, de la fertilité des sols, des prairies, des montagnes, des bassins versants et des zones côtières à la culture et à l'entretien d'espèces domestiquées et sauvages, et à la gestion de vastes paysages de production socio-écologiques, pour les humains et les non-humains. Ils jouent également un rôle de premier plan face aux pressions créées par l'expansion des industries extractives, la pollution, les infrastructures et le changement climatique, et jouent par ailleurs des rôles essentiels de soutien à la vision de la diversité biologique à l'horizon 2050 de la Convention, au Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies, et à l'Accord de Paris sur les changements climatiques. Dans l'esprit de l'objectif 19 d'Aichi, les savoirs scientifiques et les savoirs autochtones et locaux se sont complétés et enrichis mutuellement tout au long du processus d'évaluation mondiale de l'IPBES.

Une stratégie axée sur les savoirs autochtones et locaux et la participation des peuples autochtones et des communautés locales a été élaborée d'emblée, puis débattue et examinée par plusieurs groupes membres de l'IPBES, en particulier le groupe de travail sur les savoirs autochtones et locaux, et lors de dialogues avec des experts et des représentants des peuples autochtones et des communautés locales. Cette stratégie directrice comprenait plusieurs composantes. Pendant la première réunion des auteurs, un groupe de liaison des auteurs pour les savoirs autochtones et locaux a été constitué, qui a collaboré pendant toute la durée du processus d'évaluation et pour tous les chapitres. Ce groupe, composé de 28 auteurs (auteurs principaux chargés de la coordination et auteurs principaux) et 32 auteurs ayant apporté une contribution, a analysé les données et participé à des ateliers axés sur le dialogue et la consultation.

Une approche centrée autour de questions constituait une référence commune pour les auteurs pour l'examen des données empiriques et l'orientation des consultations et dialogues. Trois grandes questions ont été articulées, puis détaillées dans 36 questions examinées au fil des chapitres. Ces questions étaient :

- Quelles ont été les contributions des pratiques, innovations et savoirs autochtones et locaux à l'utilisation durable, à la gestion et à la conservation de la nature et les contributions de la nature à la population aux niveaux régional et mondial ?
- Quelles sont les caractéristiques les plus importantes de ces contributions, et les principales pressions et facteurs qui y sont liés, qui les favorisent ou les limitent, et affectent la qualité de vie présente et future des peuples autochtones et des communautés locales ?
- Quelles réponses, mesures et processus politiques peuvent contribuer à consolider et améliorer les institutions et la gouvernance de la nature et ses contributions à la population concernant les peuples autochtones et les communautés locales ?

Ces questions ont été abordées dans le cadre d'un examen systématique et inclusif des preuves venant de sources multiples, notamment : des recherches dans la littérature dans des revues indexées et l'examen d'un grand nombre de rapports ; des renseignements tirés d'autres évaluations de l'IPBES et de précédents dialogues de l'IPBES consacrés aux savoirs autochtones et locaux ; différents types de données géospatiales ; et des contributions reçues de consultations en ligne et de vive voix avec des réseaux et organisations de peuples autochtones et de communautés locales. Des dialogues et consultations tenus dans des instances internationales et au sein des communautés ont apporté d'autres contributions essentielles à l'évaluation mondiale. Un appel à contributions lancé en ligne (dans trois langues et équipé d'un outil de traduction de pages web) a recueilli 363 collaborateurs venant de 60 pays, et plus de 1200 ressources bibliographiques. Au total, les auteurs ont reçu plus de 3 000 références pertinentes, qui ont généré par exemple une synthèse de plus de 500 indicateurs locaux de changements socio-écologiques, et un examen systématique de tous les Objectifs d'Aichi pour la diversité biologique et des ODD dans ce qui a trait aux peuples autochtones et aux communautés locales. L'examen de la littérature et les dialogues ont également permis aux auteurs d'évaluer les scénarios disponibles, les pressions subies par les peuples autochtones et les communautés locales dans différentes régions du monde, et les possibilités et instruments politiques qui affectent directement et indirectement les peuples autochtones et les communautés locales.



Un botaniste interviewe des Australiens autochtones. Photo : Bill Bachman.

Ensemble, et en accord avec un éventail plus large de preuves scientifiques, l'évaluation mondiale montre l'importance, à l'échelon global, des peuples autochtones et des communautés locales pour la gestion et la conservation de la nature, pour la diversité biologique agricole, et pour l'atténuation du changement climatique. Elle présente leurs innovations et de nouvelles solutions de gouvernance, et illustre les pressions et les luttes que subissent les peuples autochtones et les communautés locales, tant actuelles qu'attendues. Elle montre que reconnaître les savoirs, les innovations, les pratiques, les institutions et les valeurs des peuples autochtones et des communautés locales, et leur inclusion et participation dans la gouvernance de l'environnement, renforce leurs droits et la qualité de vie tout en faisant progresser simultanément la conservation de la nature, la restauration et l'utilisation durable, avec des implications pour la société en général.

L'expérience de l'évaluation mondiale illustre l'importance de la production conjointe et de l'apprentissage conjoint à travers des formes multiples d'interaction entre les auteurs de l'évaluation et des représentants des peuples autochtones et des communautés locales. Bien que disposer d'un groupe dédié d'auteurs et d'une unité d'assistance technique dédiée pour les savoirs autochtones et locaux (à l'UNESCO) fût fondamental, le processus dépendait en dernière instance de la reconnaissance et de la participation de la communauté plus large des scientifiques au sein de l'équipe d'évaluation et des détenteurs de savoirs et représentants de communautés du monde entier qui étaient impliqués dans le processus.

Il est important de noter que le processus d'évaluation mondiale appelle d'emblée à une mobilisation des financements et du personnel d'appui. À l'avenir, il est important de continuer à faire progresser la participation des représentants des peuples autochtones et des communautés locales lors des phases de détermination du champ d'évaluation et de nomination des experts d'une évaluation, y compris en étendant la participation, au sein de l'équipe d'évaluation, des experts et représentants des peuples autochtones et des communautés locales possédant des connaissances pertinentes.

## Contributions et expériences des peuples autochtones et des communautés locales relatives à l'objectif 19

### Systèmes communautaires de surveillance et d'information

Les systèmes communautaires de surveillance et d'information (CBMIS) qui font usage d'indicateurs pertinents pour les peuples autochtones sont devenus plus fréquents ces dernières années<sup>(307)</sup>, puisque leur importance pour la gouvernance autonome est mieux comprise, et puisque le suivi du respect par les gouvernements et les entreprises de leurs obligations et engagements à l'échelon mondial a été accru.

Ces systèmes sont confrontés à de nombreux défis pour combler les lacunes en termes de collecte des données entre les échelons local et mondial. Bien qu'ils défendent la surveillance communautaire de la gouvernance locale et fassent usage d'indicateurs et approches pertinents pour les besoins de la communauté, les données générées peuvent également contribuer aux rapports et évaluations thématiques aux échelons national et mondial. Pour reprendre les propos de la Division de statistique des Nations Unies : « la collecte et la ventilation des données relatives aux peuples autochtones posaient des difficultés uniques en leur genre, qu'on cherche à disposer de données à des fins de comparaisons mondiales ou pour être utile aux populations autochtones elles-mêmes »<sup>(308)</sup>. Dans le contexte de l'adoption d'indicateurs pour les ODD, l'approche de la promotion d'un « écosystème de données » — y compris des statistiques officielles et les contributions d'acteurs multiples à travers, par exemple, la surveillance scientifique et communautaire par les citoyens — cherche à garantir la disponibilité des meilleures données possibles pour la prise de décisions concernant des politiques portant sur l'avenir des populations et de la planète.

Les peuples autochtones ont également été actifs dans l'établissement de plateformes auto-pilotées et auto-dirigées pour améliorer le partage des savoirs dans le cadre des processus politiques mondiaux. Quelques-unes des plateformes et assemblées principales dirigées par des Autochtones sont présentées dans l'encadré 44.

#### Encadré 44

### Plateformes politiques et réseaux d'apprentissage mondiaux des peuples autochtones et des communautés locales

Les organisations et réseaux de peuples autochtones et communautés locales collaborent sur plusieurs plateformes mondiales afin de faire le suivi des progrès dans la mise en œuvre du programme mondial pour le développement durable, la diversité biologique et le changement climatique, dont quelques exemples sont décrits ci-dessous. Les données générées par des systèmes communautaires de surveillance et d'information éclairent les orientations politiques et l'engagement auprès des gouvernements et d'autres acteurs, établissant des liens entre les réalités communautaires et les rapports nationaux et évaluations et examens mondiaux.

#### **Le Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité et la CDB**

Le Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité collabore avec le Réseau des femmes autochtones sur la diversité biologique, les Centres de distinction des savoirs autochtones et locaux, le Forest Peoples Programme, et le Secrétariat de la CDB pour publier les Perspectives locales de la diversité biologique comme publication complémentaire aux Perspectives mondiales de la diversité biologique.

### **Le Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité et les services écosystémiques et le réseau des Centres de distinction des savoirs autochtones et locaux, et, l'IPBES**

Ils sont constitués d'organisations qui mettent en œuvre des programmes sur les savoirs autochtones et locaux dans différentes régions du monde, ces réseaux identifient les détenteurs de savoirs autochtones et locaux et établissent des liens entre eux et des experts spécialistes de certaines régions géographiques ou thèmes, en créant des points focaux pour un travail fondé sur la collaboration réciproque et la collaboration avec des gouvernements, scientifiques, chercheurs et des spécialistes des politiques.

### **Le Grand groupe des peuples autochtones pour le développement durable et les Objectifs de développement durable des Nations Unies**

Le Grand groupe des peuples autochtones pour le développement durable (IPMG)<sup>(xv)</sup> a publié des rapports régionaux et un rapport mondial sur la situation des terres, territoires et ressources des peuples autochtones, des rapports thématiques sur la diversité biologique, sur les indicateurs, sur l'accès à l'énergie, et sur l'inclusion, l'égalité et l'autonomisation, et enfin un rapport spécial sur les femmes autochtones. L'IPMG soutient le Navigateur autochtone<sup>(xvi)</sup>, un réseau partagé de systèmes communautaires de surveillance et d'information financé par la Commission européenne pour le suivi de la mise en œuvre de : la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, les ODD, et les résultats de la Conférence mondiale sur les peuples autochtones de 2014 mis en œuvre dans 11 pays (Népal, Bangladesh, Philippines, Cambodge, Colombie, Pérou, Suriname, Cameroun, Kenya et Tanzanie).

### **Le Forum international des peuples autochtones sur les changements climatiques et la CCNUCC**

Le Forum international des peuples autochtones sur les changements climatiques a défendu avec succès les mesures de protection environnementales et sociales dans REDD+ et la création d'une « plateforme de communautés locales et de peuples autochtones » pour consolider les savoirs, les technologies, les pratiques et les efforts des communautés locales et des peuples autochtones dans le domaine des changements climatiques. Un groupe de travail de facilitation a été constitué pour élaborer le programme de travail et rendre la plateforme plus opérationnelle.

### **Le Forum international des peuples autochtones sur le patrimoine mondial**

Le Forum international des peuples autochtones sur le patrimoine mondial<sup>(xvii)</sup> fut créé par des délégués autochtones lors de la 41<sup>e</sup> session du Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO à Cracovie, en Pologne, en juillet 2017. Calqué sur la CDB et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, il s'agit d'un organe permanent mondial ayant pour objectif de collaborer avec le Comité du patrimoine mondial lors de ses réunions, afin de représenter les voix des peuples autochtones au sujet de la Convention du patrimoine mondial.

xv. Grand groupe des peuples autochtones pour le développement durable : <https://indigenoupeoples-sdg.org/index.php/english/>

xvi. Navigateur autochtone : <https://nav.indigenounavigator.com/index.php/fr/>

xvii. Forum international des peuples autochtones sur le patrimoine mondial : <https://iipfwh.org/>

## Obstacles restants

Malgré des progrès importants, un fossé persiste entre la reconnaissance mondiale et la reconnaissance locale de l'importance des savoirs autochtones et locaux. Leur importance est reconnue à l'échelon mondial dans le règlement des problèmes contemporains, mais dans les politiques et stratégies nationales, leur importance reste négligée et ne fait pas l'objet d'une protection. De nombreux bons exemples mettent en évidence les progrès dans la reconnaissance des savoirs autochtones et locaux, mais leurs contributions ne devraient pas éclipser la marginalisation sociale sous-jacente à laquelle sont confrontés les peuples autochtones et les communautés locales dans la plupart des pays, qui limite leur action et leur capacité de se faire entendre dans la prise de décisions, la planification et la mise en œuvre au niveau national du programme pour une transformation mondiale.

La récente évaluation mondiale de la diversité biologique et des services écosystémiques (*Global Assessment on Biodiversity and Ecosystem Services*) de l'IP-BES montre l'importance des évaluations fondées sur des faits des pleines contributions des actions collectives des peuples autochtones et des communautés locales à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique, et à tous les objectifs d'Aichi pour la diversité biologique. La surveillance et les informations communautaires représentent une contribution innovante qui complète les données et les informations mondiales sur les peuples autochtones, mais les peuples autochtones restent confrontés à des inégalités colossales croissantes dans l'accès aux données et aux technologies de l'information, et dans leur capacité à les utiliser pour gérer les risques que leurs savoirs privés ou sacrés soient volés ou mal employés<sup>(309)</sup>.

---

## Occasions et actions recommandées

Les gouvernements, les peuples autochtones et les communautés locales, les organes des Nations Unies (y compris le Groupe d'appui interorganisations sur les questions concernant les peuples autochtones), les organes scientifiques, le milieu universitaire et les bailleurs de fonds devraient :

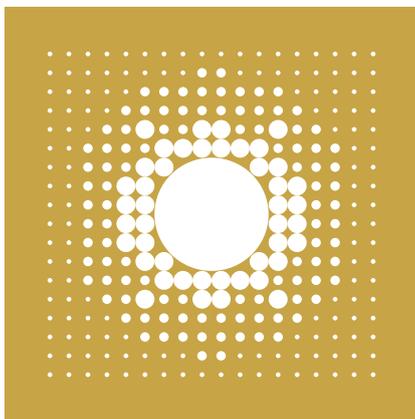
- consolider les partenariats afin d'améliorer le partage des informations et des technologies sur les savoirs autochtones et locaux ;
- consolider les synergies et les approches holistiques entre les plateformes de connaissances des peuples autochtones et des communautés locales concernant la diversité biologique, le développement durable et les processus relatifs au changement climatique, et s'orienter vers des partenariats stratégiques pour la surveillance des indicateurs pertinents concernant les savoirs autochtones et locaux aux échelons local, national et mondial ;
- accroître l'appui institutionnel et financier pour le renforcement des capacités concernant les CBMIS, notamment leur utilisation, afin de générer, stocker, gérer et utiliser des données et des informations, par exemple en donnant aux peuples autochtones et aux communautés locales un meilleur accès, un meilleur contrôle et une meilleure gestion des technologies de l'information et de la communication ;

- consolider les interfaces entre les processus mondiaux, nationaux et communautaires de génération de données et de savoirs, et renforcer l'utilisation des indicateurs pertinents relatifs aux savoirs autochtones et locaux que les plateformes de données et les organes statistiques emploient pour le travail de suivi et de compte rendu, notamment des données ventilées sur le statut des peuples autochtones, des femmes, des jeunes et des groupes marginalisés ;
- documenter, diffuser et appliquer les enseignements tirés des collaborations réussies entre différents systèmes de savoirs, tels que l'IPBES, le « Partenariat international pour l'Initiative de Satoyama », une approche fondée sur des preuves multiples, des partenariats basés sur des faits, et des groupes communautaires de gestion des ressources naturelles ;
- intégrer la formation sur la complémentarité des sciences, des technologies et des savoirs autochtones et locaux pour les acteurs de la conservation qui se consacrent à la diversité biologique, les scientifiques qui s'intéressent aux ressources naturelles, et les universitaires d'autres disciplines.

---

## Ressources essentielles

- Conseil consultatif scientifique du Secrétaire général des Nations Unies (2016) « Indigenous and local knowledge(s) and science(s) for sustainable development: policy brief by the Scientific Advisory Board of the UN Secretary-General ». SC/2016/UNSA/ILK. Conseil consultatif scientifique du Secrétaire général des Nations Unies. Disponible sur : <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000246104>
- Tebtebba (2018) *Enhancing indigenous peoples development through community-based monitoring and information systems (CBMIS)*. Baguio : Tebtebba. Disponible sur : <https://www.tebtebba.org/index.php/resources-menu/publications-menu/books/60-enhancing-indigenous-peoples-development-through-cbmis>
- IPBES (2017) « Approche concernant la reconnaissance et l'utilisation des savoirs autochtones et locaux dans les travaux de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques ». Annexe II à la décision IPBES-5/1 dans le Rapport de la Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques sur les travaux de sa cinquième session. IPBES/5/15. Disponible sur : [https://ipbes.net/sites/default/files/ipbes-5-15\\_fr.pdf](https://ipbes.net/sites/default/files/ipbes-5-15_fr.pdf)
- Action Group on Knowledge Systems and Indicators of Wellbeing (n.d.) « Nature-Culture Indicators and Knowledge Systems Resource Directory ». Center for Biodiversity and Conservation, American Museum of Natural History. Disponible sur : <http://resources.cbc.amnh.org/indicators/about.html>



---

## Objectif 20 : mobilisation des ressources

---

D'ici à 2020 au plus tard, la mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre effective du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique de toutes les sources et conformément au mécanisme consolidé et convenu de la Stratégie de mobilisation des ressources, aura augmenté considérablement par rapport aux niveaux actuels. Cet objectif fera l'objet de modifications en fonction des évaluations des besoins de ressources que les Parties doivent effectuer et notifier.

---

### Messages principaux

- Les actions collectives des peuples autochtones et des collectivités locales pour conserver et utiliser durablement leurs terres et territoires, et la diversité biologique que ces zones renferment, apportent une contribution non-financière de taille à la réalisation des objectifs de la CDB.
- Les financements pour leurs actions doivent être proportionnés à l'ampleur de leurs contributions. Ces financements doivent également être rendus plus accessibles, grâce à l'amélioration du ciblage, du partage d'informations et de la formation, et à des procédures sensibles aux aspects culturels.
- Des mesures de protection doivent être intégrées dans tous les processus de mobilisation des ressources, pour mettre fin aux effets négatifs des financements de la diversité biologique sur les droits et les moyens de subsistance des peuples autochtones et des communautés locales, et pour faire fond sur la relation entre des droits garantis pour les peuples autochtones et les communautés locales, et des résultats positifs en matière de diversité biologique.

---

### Signification de l'objectif 20 pour les peuples autochtones et les communautés locales

Pour les peuples autochtones et les communautés locales, les questions clés relatives à l'objectif 20 sont la nécessité de reconnaître pleinement la valeur de leurs actions collectives et le développement de l'appui à ces actions, à une échelle proportionnée à leurs contributions, et la nécessité de garanties plus solides pour réduire les effets négatifs qu'a sur elles le financement de la diversité biologique.



Des agents municipaux et des représentants des communautés présentent le soutien du gouvernement local au régime foncier communautaire.  
Photo : Maurizio Farhan Ferrari.

### Financer les peuples autochtones et les communautés locales en fonction de l'ampleur de leurs contributions

La reconnaissance mondiale de la valeur des actions environnementales collectives s'est beaucoup développée dans les travaux de la CDB au cours des dernières années, y compris dans la planification relative au cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020<sup>(310)</sup>. Néanmoins, l'absence de comptes rendus nationaux concernant l'appui accordé aux actions collectives ne permet pas d'évaluer facilement si cela s'est traduit par un soutien concret là où cela compte. La CDB a essayé de demander de meilleurs comptes rendus nationaux : le cadre de présentation des rapports financiers de la CDB incluait des éléments sur des dépenses relatives à des actions collectives des peuples autochtones et des communautés locales depuis la CdP12 (en 2014)<sup>(311)</sup>. Toutefois en septembre 2018, seuls sept pays avaient fait état de la conduite d'une forme d'évaluation du rôle des actions collectives, et aucun pays n'avait indiqué qu'une évaluation complète avait été menée<sup>(312)</sup>.

Une évaluation de l'OCDE de 2019 estimait les financements annuels pour la diversité mondiale à 77,87 milliards de dollars américains<sup>(313)</sup>. Les résultats incluaient les points suivants :

- la plupart des financements, soit 67 milliards de dollars américains, étaient des dépenses publiques nationales. Certaines Parties, y compris le Canada, l'UE, la Norvège, la Nouvelle-Zélande et l'Australie, avaient été très favorables à l'affectation de fonds nationaux à la conservation par des peuples autochtones et des communautés locales. Toutefois, pour la plupart des Parties, aucune information n'était facilement disponible à ce sujet ;
- les dépenses publiques bilatérales et multilatérales internationales relatives à la diversité biologique étaient estimées à 4,9 milliards de dollars américains par an. Ce montant comprend les financements à travers le Fonds pour l'environnement mondial, le Fonds vert pour le climat, et la Banque mondiale. Comprendre quelle est la part de ces dépenses qui est allouée aux peuples autochtones et aux communautés locales exige une analyse plus approfondie ;
- les financements privés sont estimés à au moins 7 à 10 millions de dollars américains par an<sup>(xviii)</sup>. Le potentiel de mécanismes de financement privés (comme les compensations et les paiements pour des services écosystémiques) pour soutenir les actions collectives des peuples autochtones et des communautés locales n'est pas encore clair.

xviii. L'étude de l'OCDE se penche également sur les subventions qui sont positives pour les contributions à la diversité biologique, mais ces dernières sont prises en compte séparément et examinées sous l'objectif 3.

- En résumé, il n'existe pas d'éléments suffisants pour évaluer en détail le niveau global de financements disponibles pour soutenir les actions collectives des peuples autochtones et des communautés locales. Néanmoins, étant donné que les peuples autochtones et les communautés locales possèdent ou gèrent de manière coutumière au moins 50 % des terres du monde, ainsi que de vastes étendues marines, et que ces aires renferment une part importante de la diversité biologique de la planète<sup>(314)</sup>, les données disponibles suggèrent clairement que la part des financements pour la diversité biologique à la disposition des peuples autochtones et des communautés locales est nettement inférieure à leurs contributions actuelles aux Objectifs d'Aichi pour la diversité biologique.

Certains progrès ont toutefois été réalisés. Un programme qui s'est avéré efficace à de nombreux endroits pour acheminer des fonds aux peuples autochtones et aux communautés locales pour la protection de la diversité biologique est le Programme de micro financements du Fonds pour l'environnement mondial, et les expériences tirées de ce programme offrent plusieurs enseignements utiles (voir l'encadré 45). Ces enseignements ne sont toutefois pas appliqués universellement, et une marginalisation persistante dans certains pays continue de causer un retard dans l'accès des peuples autochtones et des communautés locales même aux flux de financement proactifs tels que le Programme de micro financements. L'annonce en 2019 par le Fonds pour l'environnement mondial de la nouvelle « Initiative de conservation inclusive » de 25 millions de dollars américains consacrée à l'amélioration des efforts des peuples autochtones et des communautés locales pour « protéger les terres, les eaux et les ressources naturelles pour aboutir à des avantages environnementaux au niveau mondial » est un pas encourageant.

#### Encadré 45

#### **Étude de cas : le Programme de micro financements du Fonds pour l'environnement mondial**

Le Programme de micro financements du Fonds pour l'environnement mondial propose des financements allant jusqu'à 50 000 dollars américains directement aux communautés locales, aux organisations communautaires et aux ONG, notamment pour des projets dans le domaine de la diversité biologique. Une étude de 2019 faisait état des éléments suivants<sup>(315)</sup> :

- environ 163 millions de dollars américains ont été octroyés à des projets dans le domaine de la diversité biologique qui étaient gérés soit par des organisations autochtones, soit par des ONG au bénéfice des peuples autochtones. Cela représente 37 % des projets dans le domaine de la diversité biologique dans des pays où se trouvent des peuples autochtones ;
- la part de projets dirigés par des Autochtones, ou de projets à l'intention de peuples autochtones, ne cesse d'augmenter ;
- parmi les projets dirigés par des Autochtones, 12 % ont commencé par une « subvention de développement » de 5 000 dollars américains pour travailler sur leur proposition de projet. Les retours d'informations laissent entendre que la planification des subventions est un moyen utile de faciliter des projets autochtones ;

- des formes alternatives de propositions de projets basés sur des vidéos et des récits photographiques ont été appliquées lors de phases pilotes et peuvent être utiles pour améliorer l'accessibilité des peuples autochtones et des communautés locales. Elles posent toutefois des difficultés en termes de gestion des programmes. Dix-huit projets ont été financés sur cette base ;
- en 2018–19, 35 % des pays participants avaient un représentant autochtone au sein du comité directeur national ;
- des partenariats financiers stratégiques avec des gouvernements locaux, des ONG et le secteur privé ont non seulement augmenté le montant total des financements disponibles, mais il a également été constaté qu'ils augmentent la durabilité des projets, consolident les relations interinstitutionnelles, et promeuvent une meilleure connaissance et appréciation des contributions des peuples autochtones.

### Garanties dans le financement de la diversité biologique

La deuxième question essentielle pour les peuples autochtones et les communautés locales en lien avec l'objectif 20 est la nécessité de consolider les garanties afin de faire face aux effets néfastes permanents du financement de la diversité biologique sur les peuples autochtones et les communautés locales. Actuellement, malgré la reconnaissance large du rôle positif des peuples autochtones et des communautés locales dans les efforts pour réaliser les Objectifs d'Aichi pour la diversité biologique, dans de nombreux cas les activités visant à progresser dans la réalisation de ces objectifs sont menées en opposition aux peuples autochtones et aux communautés locales, plutôt qu'en collaboration avec eux, avec de graves effets sur leurs droits et leurs moyens de subsistance<sup>(316)</sup>. En réponse à cette situation, à la CdP 12 en 2014, les Parties à la CDB ont adopté une série de directives volontaires sur les garanties dans les mécanismes de financement de la diversité biologique (voir l'encadré 46) et certains progrès ont ensuite été réalisés lors des CdP suivantes afin de développer un cadre pour sa mise en œuvre. Pour les peuples autochtones et les communautés locales, il est primordial que ces mesures soient consolidées de toute urgence dans le cadre pour l'après-2020, afin d'assurer des garanties efficaces et de mettre fin une fois pour toutes aux violations des droits humains au nom de la conservation.

#### Les directives volontaires de la CDB sur les garanties dans les mécanismes de financement de la diversité biologique

En 2014, à la CdP 12, des directives volontaires sur les garanties dans les mécanismes de financement de la diversité biologique<sup>(317)</sup> ont été adoptées. Elles abordent les effets potentiels tant sur différents éléments de la diversité biologique que sur les droits et les moyens de subsistance des peuples autochtones et des communautés locales.

#### Encadré 46

En 2018, à la CdP 14, une liste de contrôle des garanties a été adoptée sur la base de la question générale suivante :

« Le mécanisme de financement a-t-il un système de garanties conçu pour éviter ou atténuer efficacement ses impacts non intentionnels sur les droits et les moyens de subsistance des peuples autochtones et des communautés locales conformément aux lois nationales, et pour optimiser ses possibilités de les soutenir ? »<sup>(318)</sup>

Un document d'orientation sur les moyens de mise en œuvre des directives a été publié par le Secrétariat de la CDB en 2018<sup>(319)</sup> et a alimenté des débats sur un cadre de garanties spécifique pour l'après-2020, dans le cadre du programme de travail sur l'article 8(j). Dans ses recommandations, il réitère la nature critique des droits fonciers pour garantir la diversité biologique et les droits humains, et recommande l'élaboration de garanties appropriées concernant le contenu de ce droit et les garanties procédurales qui y sont associées<sup>(320)</sup>.

Des garanties pour le financement de la diversité biologique et la conservation ont été progressivement introduites dans les dépenses publiques à l'échelon international. Le Fonds pour l'environnement mondial a introduit des exigences concernant les garanties en 2011<sup>(321)</sup>, le Fonds vert pour le climat a adopté les « Normes de performance » de la Société financière internationale comme garanties provisoires en 2014<sup>(322)</sup>, et la Banque mondiale (et toutes les autres institutions financières multilatérales) ont instauré des cadres de garanties dans les années 1990 ou au début des années 2000. Des éléments essentiels de ces cadres de garanties sont l'interdiction des réinstallations forcées, et les exigences en matière de consultation, de participation et dans certains cas, de consentement avant l'approbation du financement des activités.

---

## Contributions et expériences des peuples autochtones et des communautés locales relatives à l'objectif 20

Les peuples autochtones et les communautés locales apportent des contributions importantes aux 20 objectifs d'Aichi pour la diversité biologique, sous forme d'actions variées, collectives et de grande ampleur, du type de celles qui sont présentées tout au long de ce rapport. Ils agissent en tant que gestionnaires, intendants et gardiens de l'environnement, dans de nombreux cas sur une base entièrement volontaire et dans des conditions très difficiles. Là où les conditions propices existent, des actions collectives réussies peuvent se répandre organiquement à travers des réseaux existants avec des montants d'aide financière relativement limités, avec un impact disproportionné par rapport à la somme fournie. Deux exemples sont présentés dans cette section : l'un en Thaïlande avec un financement national du gouvernement national (encadré 47), l'autre à Antigua-et-Barbuda avec des financements venant du Programme de micro financements du Fonds pour l'environnement mondial (encadré 48).



Encadré 47 : Jantanee Pichetkulsampan, Association pour l'éducation et la culture des peuples montagnards de Thaïlande

Femme cueillant des plantes près du village de Mae Hong Son. Photo : V-Victory.

### Étude de cas : la réglementation du gouvernement local soutient la gestion des ressources naturelles dirigée par les communautés en Thaïlande

En Thaïlande, le Décret municipal concernant la gestion participative des ressources naturelles et de l'environnement établit un mécanisme juridique pour financer localement la gestion des ressources naturelles par les communautés. Il a été promulgué par la Municipalité du sous-district de Ban Luang dans le district de Chomthong en 2015, et le village de San Din Daeng, qui se trouve à l'intérieur du Parc national de Doi Inthanon, fut le premier village à être enregistré pour l'utilisation communautaire des terres en vertu du décret. Le plan financier pour la municipalité prévoyait également une cartographie des villages voisins, qui a réduit les conflits entre les villages et les autorités du parc national et mis un terme aux arrestations pour cause d'abattage d'arbres et de pénétration dans la forêt. Depuis lors, la municipalité est devenue un modèle pour ce type de gestion participative des ressources et une deuxième municipalité, dans le sous-district de Doi Kaew, a promulgué un arrêté municipal similaire, en attente de confirmation par les instances politiques supérieures.

Par ailleurs, une résolution du cabinet de 2010 a établi la désignation de « zones culturelles spéciales » pour la réhabilitation des modes de vie autochtones des Karen, et a instauré quatre projets pilotes (dans les villages de Lai Wo, Le Tong Khu, Hin Lad Nai et Mowaki), auxquels se sont ajoutés sept autres villages (San Din Daeng, Mae Um Phai, Mae Jok, Khun Mae Yod, Sop Lan, Ban Klang et Doi Chang-Pa Pae). San Din Daeng a bénéficié de financements et de ressources humaines de la Municipalité du sous-district de Ban Luang, du Centre anthropologique Sirindhorn, de l'Association pour l'éducation et la culture des peuples montagnards de Thaïlande, de l'Association Pgakenyaw pour le développement durable, du Réseau des Karen pour la culture et l'environnement, et de la Fondation Thai Rak Pa, et également du Parc national Doi Inthanon, du Réseau de bassins versants Mae Ya-Mae Pon, et du Bureau de l'éducation informelle du district de Chomthong.

Le Parc national Doi Inthanon a reçu un prix d'excellence pour ses activités à San Din Daeng. Le Bureau pour le développement communautaire du district de Chomthong a également octroyé un budget pour soutenir des activités alternatives génératrices de revenus, et les communautés ont pu produire des biens destinés à la vente sur des marchés de produits frais situés en dehors de la région. Pendant ce temps, la Municipalité du sous-district de Ban Luang a soutenu des activités de gestion des ressources par l'intermédiaire du Réseau de bassins versants Mae Ya-Mae Pon, y compris des barrages d'irrigation dans des zones forestières de catégorie 1A, et le projet « Phra Thammajarik » (de moines bouddhistes) a contribué à améliorer la route menant au village de San Din Daeng. Un résultat important a été la réduction de l'émigration pour partir à la recherche d'un emploi, bien que les enfants et les jeunes continuent de quitter le village pour suivre une éducation supérieure dans les zones urbaines.

De nombreux peuples autochtones et communautés locales continuent de bénéficier d'un soutien limité ou inexistant à leurs actions, et l'aide qui est disponible est difficilement accessible. Ils continuent de faire face à des oppositions, à l'hostilité et à la violence alors qu'ils tentent de défendre leurs terres et leurs ressources contre l'exploitation non durable par autrui, et également dans le contexte de la conservation dans le cadre d'aires protégées. L'adoption des directives volontaires de la CDB sur les garanties dans les mécanismes de financement de la diversité biologique constitue un progrès important concernant ce dernier point, notamment en termes de reconnaissance de l'importance du régime foncier relatif aux territoires traditionnels des peuples autochtones et des communautés locales pour leur survie et leurs modes de vie, et l'importance d'obtenir leur consentement libre, préalable et éclairé.

Encadré 48 : Ruth Spencer,  
Programme de micro  
financements du Fonds  
pour l'environnement  
mondial, en partenariat  
avec le Marine Ecosystems  
Protected Areas Trust

Groupe en promenade dans la réserve naturelle  
de Walling. Photo : Walling Nature Reserve.



**Étude de cas : l'impact potentiel des micro  
financements : soutien du Fonds pour  
l'environnement mondial pour la Réserve naturelle  
de Walling, Antigua-et-Barbuda**

À Antigua-et-Barbuda, le soutien du Programme de micro financements du Fonds pour l'environnement mondial à l'action communautaire a mené à la création de la Réserve naturelle de Walling, le premier site de conservation géré par la communauté dans le pays.

La communauté travaille à un système de gestion efficace à travers la perception de droits d'entrées et de droits d'utilisation des toilettes, la réserve étant la seule aire de repos dans cette partie de l'île. Le gouvernement a la responsabilité générale de gérer la zone, mais des déficits budgétaires l'empêchent de fournir les ressources humaines, techniques et financières nécessaires. Le Programme de micro financements s'est avéré être un mécanisme solide pour rendre les groupes locaux plus autonomes et renforcer les capacités de conservation et de gestion efficaces de la communauté, ainsi que pour soutenir les efforts de la communauté en faveur de l'aire protégée.

Les répercussions de ce micro financement vont au-delà de ce seul site. Les résultats du projet motivent d'autres groupes locaux à élaborer des programmes pour trouver des solutions à d'autres défis environnementaux. L'autonomisation comme résultat du financement est fréquente à travers le pays, elle concerne de nombreuses régions et secteurs, et a permis au groupe de communiquer au sujet des droits communautaires et de mettre en place et développer des partenariats avec différents acteurs étatiques, notamment le Ministère du tourisme durable, le Département de l'environnement, l'Autorité d'investissement d'Antigua-et-Barbuda, et la Division du développement communautaire, ainsi qu'avec le secteur privé, y compris les hôtels.

## Occasions et actions recommandées

- Les peuples autochtones et les communautés locales devraient documenter davantage leurs actions collectives relatives aux objectifs de la CDB, y compris la collation d'études de cas.
- Les gouvernements devraient ventiler les données concernant le soutien national aux actions collectives des peuples autochtones et des communautés locales dans les rapports nationaux à la CDB. Par ailleurs, les dépenses publiques internationales sur la conservation de la diversité biologique devraient être ventilées et rendre compte des financements octroyés directement aux peuples autochtones et aux communautés locales.
- L'Initiative pour la finance de la biodiversité (BIOFIN) du Programme des Nations Unies pour le développement devrait également ventiler les données et élaborer une méthode complète à l'intention des gouvernements afin de mesurer les niveaux de dépenses pour la diversité biologique et estimer les besoins financiers futurs. De plus, des mécanismes devraient être élaborés pour permettre aux peuples autochtones et aux communautés locales de participer pleinement à la conception de politiques et programmes<sup>(323)</sup>.
- Les gouvernements et les organismes internationaux de financement devraient accroître le soutien financier complet, à long terme et direct aux actions collectives des peuples autochtones et des communautés locales, conformément aux besoins qu'ils ont exprimés<sup>(xix)</sup>. Ces mécanismes devraient promouvoir la reproduction et le développement des initiatives et instruments couronnés de succès, et devraient garantir un accès amélioré aux informations concernant les financements, y compris les échéances pour les demandes et les projets.

xix. Tel qu'indiqué lors des débats du Groupe de travail sur l'après-2020, qui appellent à : «des mécanismes de financement dédiés équitables et durables pour soutenir les actions collectives des peuples autochtones et des communautés locales sur la conservation, l'utilisation coutumière durable, l'accès et le partage des avantages, la restauration, et les stratégies et plans d'action locaux pour la biodiversité.» Convention sur la diversité biologique (2020) Report of the Global Thematic Dialogue for Indigenous Peoples and Local Communities on the Post-2020 Global Biodiversity Framework, Montréal, Canada 17-18 novembre 2019. CBD/POST2020/WS/2019/12/2. Montréal : Convention sur la diversité biologique.



● Une femme waorani creuse la terre avec une machette pour planter des plants de plantain sur une parcelle défrichée dans la forêt pluviale équatorienne. Photo : Karla Gachet.

- Les gouvernements devraient inclure les peuples autochtones et les communautés locales dans les comités nationaux, avec des rôles et des responsabilités pour les budgets nationaux relatifs au financement de la diversité biologique au niveau national.
- Les gouvernements et les acteurs concernés devraient accroître les ressources humaines, techniques, et institutionnelles concernant la reconnaissance des droits et des actions des peuples autochtones et des communautés locales — par exemple à travers des conseils, le renforcement des capacités, l'amélioration de la participation et les comptes rendus — et des formes plus larges de soutien aux initiatives de conservation communautaires, notamment juridiques, politiques, sociales et économiques.
- Les gouvernements, les ONG et d'autres acteurs devraient offrir des formations concernant l'accès aux financements, pour les femmes ainsi que pour les hommes. Cela comprend des formations visant à comprendre les directives en matière de financements, la rédaction de documents de projet complexes, et la gestion et la prise de responsabilités financières.
- Les gouvernements, les bailleurs de fonds internationaux et les bailleurs de fonds du secteur privé doivent intégrer des garanties et des mesures adéquates concernant l'inclusion sociale dans tous les processus de mobilisation des ressources.

---

## Ressources essentielles

- OCDE (2019) *Biodiversity: Finance and the economic business case for action*. Rapport préparé pour la réunion des Ministres de l'environnement du G7, 5-6 mai 2019. Paris : OCDE. Disponible sur : <https://www.oecd.org/environnement/resources/biodiversity/G7-report-Biodiversity-Finance-and-the-Economic-and-Business-Case-for-Action.pdf>
- Fonds pour l'environnement mondial (2019) *Environmental and social safeguard standards*. Washington D.C. : Fonds pour l'environnement mondial. Disponible sur : <https://www.thegef.org/documents/environmental-and-social-safeguard-standards>
- Pérez, E.S. et Schultz, M. (2015) « Dialogue workshop on assessment of collective action in biodiversity conservation: Co-chairs' summary ». Panajachel, Guatemala, 11-13 juin 2015. Montréal : Convention sur la diversité biologique. Disponible sur : <https://www.cbd.int/financial/micro/collective-action-report.pdf>
- Swedbio (2016) « Collective action by Indigenous peoples and local communities ». Disponible sur : <https://swed.bio/news/collective-action-by-indigenous-peoples-and-local-communities/>



---

# Partie III

← ●  
Une femme baka tresse des paniers au  
Cameroun. Photo : Adrienne Surprenant.

---

# Diversité biologique, changement climatique et développement durable

---

## Messages principaux

- Les actions individuelles et collectives des peuples autochtones et des communautés locales apportent des contributions précieuses à la réalisation des objectifs en matière de diversité biologique, de changement climatique et de développement durable, en combinant droits humains et bien-être, conservation et utilisation durable de la nature, et conservation des systèmes naturels qui contribuent à la vie. Garantir les droits des peuples autochtones et des communautés locales à leurs terres, territoires et ressources d'ici 2030 entraînera une transformation favorisant la réalisation du programme mondial de changements.
- Les peuples autochtones et les communautés locales incarnent les liens intergénérationnels entre la nature et la culture, la culture et le développement, et les liens entre local et global, en mettant en œuvre le programme universel à travers différents moyens de savoir et d'être.
- Les Objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD) peuvent servir d'outil pour donner les moyens aux peuples autochtones et aux communautés locales de surmonter la vulnérabilité et l'exclusion, et avancer vers l'autodétermination et la participation pleine et effective à la gouvernance inclusive.
- Au vu de leurs liens matériels et culturels directs avec l'environnement, les peuples autochtones et les communautés locales sont, et resteront, affectés de manière disproportionnée si les Objectifs d'Aichi pour la diversité biologique et les ODD ne sont pas réalisés.

---

## Les peuples autochtones et les communautés locales et le lien avec la diversité biologique, le changement climatique et le développement durable

*« Tous les pays et toutes les parties prenantes agiront de concert pour mettre en œuvre ce plan d'action. Nous sommes résolus à libérer l'humanité de la tyrannie de la pauvreté et du besoin, à prendre soin de la planète et à la préserver. Nous sommes déterminés à prendre les mesures audacieuses et porteuses de transformation qui s'imposent d'urgence pour engager le monde sur une voie durable, marquée par la résilience. Et nous nous engageons à ne laisser personne de côté dans cette quête collective. »*

— Programme de développement durable à l'horizon 2030<sup>(324)</sup>



Des Américains autochtones défilent dans le cadre des Fridays for Future afin de souligner les effets du changement climatique sur leur mode de vie.  
Photo : ph\_m.

*« Ce Programme a une portée et une importance sans précédent. Il est accepté par tous les pays et applicable à tous, compte tenu des réalités, capacités et niveaux de développement de chacun et dans le respect des priorités et politiques nationales. Les objectifs et les cibles qui y sont énoncés ont un caractère universel et concernent le monde entier, pays développés comme pays en développement. Ils sont intégrés et indissociables et concilient les trois dimensions du développement durable. »*

— Programme de développement durable à l'horizon 2030<sup>(325)</sup>

---

## **Un programme universel et différents moyens de savoir et d'être**

« Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 » regroupe dans un même programme universel commun la conservation de la diversité biologique, le changement climatique et le développement durable, mais dans de nombreux pays, ces aspects restent mis en œuvre et pris en compte de manière fragmentée, plutôt que selon une approche holistique. Les peuples autochtones et les communautés locales continueront d'être affectés de manière disproportionnée si les Objectifs d'Aichi pour la diversité biologique et les ODD ne sont pas atteints. Néanmoins, ces objectifs peuvent donner les moyens aux peuples autochtones et aux communautés locales de surmonter la vulnérabilité et l'exclusion grâce au pouvoir de leurs actions collectives, à leur développement déterminé librement, et à l'appui du gouvernement.

Comment concilier la promesse du développement durable de ne pas faire de laissés-pour-compte et la vision d'une vie en harmonie avec la nature d'ici 2050, avec le maintien d'une hausse globale moyenne des températures bien en dessous de 2°C par rapport aux niveaux de l'ère préindustrielle ?

Paradoxalement, du point de vue des peuples autochtones du monde, les solutions à ce défi mondial apparemment complexe et insoluble sont étonnamment simples. En appliquant des solutions holistiques tirées de leurs valeurs et de leurs cultures, en prenant soin de leurs terres d'origine et de la nature<sup>(326)</sup>, en exerçant leurs droits au développement autodéterminé, et en promouvant le respect de la diversité et de l'équité entre les peuples, les peuples autochtones mettent en pratique les principes essentiels du développement durable<sup>(327)</sup>. Les plus de 4 000 peuples autochtones différents, avec une population collective d'environ 476 millions de personnes, représentent la majeure partie de la diversité culturelle du monde, et ont créé et parlent la part la plus importante des presque 7 000 langues que compte le monde<sup>(328)</sup>, et, par conséquent, incarnent une part similaire des connaissances de l'humanité pour une vie durable sur terre. Des perspectives similaires sont présentées par de nombreuses communautés locales du monde qui vivent avec des liens collectifs à leurs territoires, et des systèmes collectifs de gouvernance et de savoirs.

L'Assemblée générale des Nations Unies, dans une résolution de suivi au Programme de développement durable à l'horizon 2030<sup>(329)</sup>, «[r]éaffirme le rôle de la culture en tant que vecteur du développement durable qui procure aux populations et aux communautés un profond sentiment d'identité et de cohésion sociale et contribue à rendre les politiques et mesures de développement à tous les niveaux plus efficaces et viables, et souligne à cet égard que des politiques adaptées aux contextes culturels peuvent produire de meilleurs résultats en termes de développement, lesquels seront durables, équitables et bénéficieront à tous. »

Les conclusions suivantes des évaluations scientifiques mondiales les plus récentes concernant l'état actuel de la diversité biologique et du changement climatique<sup>(330)</sup> mettent en évidence le rôle significatif joué par les peuples autochtones et les communautés locales pour faire face aux crises interdépendantes de la diversité biologique, du changement climatique et du développement durable :

« Les défis de l'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation aux changements climatiques tout en garantissant l'alimentation, l'eau, l'énergie et la santé, et la prise en compte des fardeaux inégaux de la détérioration de l'environnement et du recul de la diversité biologique, reposent tous sur une fondation commune : la nature vivante. » « En particulier, nous tenons compte du tissu de la vie sur Terre qui a été « tissé » par des processus naturels pendant des millions d'années et avec la population pendant des milliers d'années. Les contributions essentielles apportées par la nature vivante à l'humanité, que l'on désigne comme des contributions de la nature à la population, affectent virtuellement tous les aspects de l'existence humaine et contribuent à la réalisation de tous les Objectifs de développement durable identifiés par les Nations Unies. »

« Les tendances au déclin sont également exposées dans une évaluation mondiale de 321 indicateurs relatifs à la nature importants pour la qualité de vie développée par les peuples autochtones et les communautés locales. Bien que le déclin de la nature soit moins important dans les zones gérées par des peuples autochtones que sur d'autres terres, ~72 % des indicateurs évalués font état d'une détérioration. »

« La vaste région de la terre gérée par des peuples autochtones en vertu de différents régimes de propriété ne fait pas exception à ces tendances. Au vu de sa grande superficie, du fait que la nature soit globalement mieux préservée sur ces territoires, et des différentes pratiques de gardiennage qui sont appliquées à travers le monde, le destin de la nature sur ces terres a des conséquences importantes pour l'ensemble de la société ainsi que pour les moyens de subsistance, la santé et la transmission des savoirs au niveau local. »<sup>(331)</sup>

« Les peuples autochtones maîtrisent l'art de la vie sur Terre sans la détruire. Ils continuent d'enseigner et de montrer l'exemple, de la restauration des zostères<sup>(332)</sup> et du saumon par la Nation Samish<sup>(333)</sup>, à la réintroduction du bison par la Nation Kainai de la Blackfoot Confederacy<sup>(334)</sup>, à la restauration des étangs à poissons hawaïens traditionnels vieux de 800 ans<sup>(335)</sup>. Nous devons tenir compte de ces enseignements et affronter cette tâche difficile si nous voulons que nos petits-enfants aient un avenir. »

— Jon Waterhouse, spécialiste des peuples autochtones à la Oregon Health and Science University et membre émérite et explorateur de National Geographic Education<sup>(336)</sup>

---

## **Intégration des droits des peuples autochtones dans le programme de transformation**

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 prévoit une approche incluant les gouvernements, les économies et les sociétés dans leur ensemble. Cinq ans après l'adoption du programme, dans quelle mesure a-t-il réussi à impliquer et mobiliser tous les peuples sur le chemin de la transformation ?

Le Grand groupe des peuples autochtones pour le développement durable a indiqué que « Bon nombre des rapports volontaires nationaux reconnaissent les groupes de laissés-pour-compte, mais ne prévoient aucun mécanisme pour leur participation significative et la pleine inclusion de leurs besoins et priorités. De plus, de nombreux pays ne mentionnaient même pas les peuples autochtones en tant que groupes marginalisés spécifiques, et ne faisaient aucunement référence à leurs droits collectifs et contributions au développement durable. L'approche par le haut à la mise en œuvre des ODD, l'absence de cohérence politique, la déconnexion entre la prise de responsabilités de l'État par rapport à ses obligations en matière de droits humains et l'accent mis fortement sur la croissance économique sont quelques-uns des principaux obstacles entravant l'accès à ceux qui sont laissés-pour-compte, notamment les peuples autochtones. Dans les faits, la prise de conscience des ODD au niveau local, y compris sur les territoires autochtones, continue de faire défaut. »<sup>(337)</sup>

Les peuples autochtones représentent 6 % de la population mondiale, 15 % des plus pauvres de la planète, et un tiers des pauvres dans les zones rurales. Ils sont également confrontés à des niveaux élevés de discrimination et sont généralement laissés-pour-compte dans la plupart des pays dans lesquels ils vivent<sup>(338)</sup>. Alors qu'ils contribuent le moins au réchauffement planétaire, ils souffrent de manière disproportionnée des effets du changement climatique. La plupart de la diversité biologique restante de la planète se trouve partiellement sur leurs terres, eaux et territoires, qui sont étayés par leurs valeurs spirituelles et leurs cultures qui honorent la vie et la Terre sacrée.

Les peuples autochtones et les communautés locales apportent des contributions particulières à la réalisation d'objectifs mondiaux, de manière intégrée et holistique. Les placer au cœur de la mise en œuvre est positif sur trois plans : associer la réalisation des droits humains et du bien-être, la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, et l'entretien des écosystèmes

naturels pour gérer les changements climatiques. Les indicateurs relatifs aux droits et au bien-être des peuples autochtones et des communautés locales constituent des mesures importantes des progrès dans la mise en œuvre du programme mondial de changement.

Néanmoins, les initiatives communautaires économiques, de conservation et de développement des peuples autochtones et des communautés locales contribuent chaque jour non seulement à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la diversité biologique, mais aussi à la réalisation des ODD et de l'Accord de Paris. Ces objectifs et cibles mondiaux sont tous étroitement liés dans les vies quotidiennes des peuples autochtones et des communautés locales et dans leurs efforts quotidiens pour surmonter la marginalisation et affirmer leurs actions collectives pour résoudre la crise de la biosphère et du changement climatique.

Dans son encyclique sur la « sauvegarde de la maison commune »<sup>(339)</sup>, le Pape François souligne le contexte historique et culturel unique qui façonne le développement des peuples à partir de leur culture :

*« 144. ... Il faut y inclure la perspective des droits des peuples et des cultures, et comprendre ainsi que le développement d'un groupe social suppose un processus historique dans un contexte culturel, et requiert de la part des acteurs sociaux locaux un engagement constant en première ligne, à partir de leur propre culture. Même la notion de qualité de vie ne peut être imposée, mais elle doit se concevoir à l'intérieur du monde des symboles et des habitudes propres à chaque groupe humain. »*

[...]

*146. Dans ce sens, il est indispensable d'accorder une attention spéciale aux communautés autochtones et à leurs traditions culturelles. Elles ne constituent pas une simple minorité parmi d'autres, mais elles doivent devenir les principaux interlocuteurs, surtout lorsqu'on développe les grands projets qui affectent leurs espaces. En effet, la terre n'est pas pour ces communautés un bien économique, mais un don de Dieu et des ancêtres qui y reposent, un espace sacré avec lequel elles ont besoin d'interagir pour soutenir leur identité et leurs valeurs. Quand elles restent sur leurs territoires, ce sont précisément elles qui les préservent le mieux. Cependant, en diverses parties du monde, elles font l'objet de pressions pour abandonner leurs terres afin de les laisser libres pour des projets d'extraction ainsi que pour des projets agricoles et de la pêche, qui ne prêtent pas attention à la dégradation de la nature et de la culture. »'*

Les peuples autochtones ont déclaré que l'autodétermination et le développement durable sont « deux faces de la même médaille »<sup>(340)</sup>, réaffirmant avec vigueur le pouvoir de transformation de l'action et l'autodétermination. L'application rigoureuse d'une approche fondée sur les droits humains dans la mise en œuvre du programme mondial de transformation donne davantage de poids à l'action et à la voix de ceux qui sont actuellement laissés-pour-compte, surmontant ainsi le cadre limité de vulnérabilité et de marginalisation<sup>(341)</sup>.

Une approche à la pauvreté fondée sur les droits humains consiste essentiellement à donner davantage de moyens aux pauvres. Alors que le fil conducteur des expériences des personnes pauvres est l'impuissance, les droits humains donnent davantage de moyens aux personnes et aux communautés en leur accordant des droits qui imposent à d'autres des obligations juridiques. Pour autant que les pauvres puissent y accéder et en bénéficier, les droits humains peuvent aider à répartir également la distribution et l'exercice du pouvoir au sein des sociétés et entre les sociétés. En résumé, les droits humains peuvent atténuer l'impuissance des pauvres<sup>(342)</sup>.

---

## Contributions des peuples autochtones et des communautés locales à la diversité biologique, au changement climatique et au développement durable

« Nous les peuples autochtones et communautés locales incarnons l'intelligence créative et la sagesse de l'humanité dans notre soin et notre amour pour la Terre nourricière. Nous sommes en première ligne pour protéger la diversité biologique mondiale restante, et nombreux sont nos dirigeants qui ont été tués alors qu'ils défendaient les droits humains et l'environnement. »

— Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité à la Conférence des Nations Unies sur la biodiversité (novembre 2018)

Les contributions des peuples autochtones et des communautés locales à la diversité biologique, au climat et au développement durable, compilées dans le tableau 2, ont commencé à être reconnues comme étant extrêmement précieuses dans des rapports mondiaux tels que l'évaluation mondiale de la diversité biologique et des services écosystémiques de l'IPBES (*Global Assessment on Biodiversity and Ecosystem Services*), ce qui confirme et complète les expériences des peuples autochtones et des communautés locales et de nombreuses études et recherches présentées dans la deuxième partie de ce rapport.

Au vu de leurs liens matériels et culturels directs avec l'environnement, les peuples autochtones et les communautés locales sont, et resteront, affectés de manière disproportionnée si les Objectifs d'Aichi pour la diversité biologique et les ODD ne sont pas réalisés. Par ailleurs, il est avéré que l'intégration formelle des peuples autochtones et des communautés locales, de leurs nombreux systèmes de gestion adaptés au niveau local, et de leurs savoirs autochtones et locaux dans la gestion de l'environnement offrent des moyens efficaces pour réduire la dégradation de l'environnement.

À titre d'exemple des effets négatifs sur les peuples autochtones et les communautés locales des progrès insuffisants dans la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la diversité biologique et des ODD, on peut citer :

- la disparition progressive des moyens de subsistance et d'existence sous l'effet de la déforestation continue (Objectif 5 ; ODD 15) et des pratiques de pêche non durables (Objectif 6 ; ODD 14) ;
- les effets sur la santé de la pollution et de l'insécurité alimentaire (Objectif 8 ; ODD 6 et 12).

Parmi les exemples de contributions des peuples autochtones et des communautés locales à la gestion durable de l'environnement, on trouve :

- des initiatives concernant la foresterie communautaire (Objectif 7 ; ODD 12) ;
- les systèmes d'agriculture et d'aquaculture traditionnels (Objectif 7 ; ODD 12) ;
- les territoires et aires conservés par les peuples autochtones et les communautés, ou APAC (Objectif 11 ; ODD 14 et 15) ;
- l'intégration des savoirs autochtones et locaux dans la gestion des espèces envahissantes et menacées (Objectifs 9 et 12 ; ODD 14 et 15) ;
- la conservation de la diversité génétique des animaux et plantes sauvages et domestiques au moyen d'échanges sur des marchés et non-marchands (Objectif 13 ; ODD 2).
- Ces contributions à la réalisation des ODD sont présentées dans le tableau 2, selon les données de l'évaluation mondiale de la diversité biologique et des services écosystémiques de l'IPBES (*Global Assessment on Biodiversity and Ecosystem Services*).

Tableau 2 : exemples de contributions des peuples autochtones et des communautés locales aux Objectifs de développement durable des Nations Unies

ODD n°	Exemples de pratiques/systèmes des peuples autochtones et des communautés locales
ODD 1	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Les peuples autochtones et les communautés locales sont les principaux acteurs de solutions avantageuses pour tous qui tiennent compte de la conservation de la diversité biologique et de l'atténuation des changements climatiques tout en améliorant le niveau de revenu (que l'on désigne comme triples avantages).</li> <li>○ Les institutions traditionnelles, les savoirs autochtones et locaux, et les pratiques de gestion des peuples autochtones et des communautés locales contribuent à atténuer les effets de la pauvreté et les vulnérabilités et à s'adapter aux catastrophes naturelles et aux changements mondiaux.</li> </ul>
ODD 2	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Les systèmes agricoles traditionnels qui exploitent la diversification biologique, et la gestion des sols et des terres, ont aidé les peuples autochtones et les communautés locales à assurer la sécurité alimentaire à travers la production agricole durable.</li> </ul>
ODD 3	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Les savoirs médicaux autochtones et locaux ont contribué à la découverte des principes actifs pour le développement de médicaments traitant des maladies non transmissibles et infectieuses, notamment le SIDA, les maladies tropicales négligées, l'hépatite, et des maladies transmises par l'eau.</li> </ul>
ODD 6	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Les peuples autochtones et les institutions locales ont élaboré des institutions coutumières complexes pour administrer et gérer les ressources en eau douce de manière durable.</li> <li>○ Les systèmes de gestion de l'eau basés sur les savoirs autochtones et locaux sont divers, et comprennent des pratiques consacrées au fil du temps comme la collecte des eaux de pluie, les méthodes traditionnelles de purification de l'eau à petite échelle, la recharge des eaux souterraines par les forêts, et des systèmes complexes de zonage des rivières. Les liens culturels solides que les peuples autochtones et les communautés locales entretiennent avec leurs masses d'eau douce leur ont permis de surveiller étroitement la disponibilité et la qualité de l'eau.</li> </ul>
ODD 11	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Les peuples autochtones et les communautés locales peuvent contribuer à la résilience socio-écologique et à un flux soutenu de services écosystémiques dans des contextes urbains changeants, tel que le montrent des exemples de villes européennes pendant la Première et la Deuxième Guerres mondiales, et l'exemple de La Havane, à Cuba, après la fin de l'Union soviétique.</li> <li>○ Les peuples autochtones et les communautés locales peuvent rendre les villes plus sûres en améliorant la détection et la gestion des risques de catastrophes, et des spécialistes ont défendu l'importance d'intégrer des savoirs autochtones et locaux dans les programmes d'évaluation et de gestion des risques.</li> <li>○ Les peuples autochtones et les communautés locales et les savoirs locaux sont de plus en plus valorisés dans la planification et la conception urbaines durables, et cela doit continuer. Des méthodes efficaces à cette fin émergent.</li> </ul>

<p>ODD 12</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Grâce à leur faible degré de participation à la production et à la consommation de masse, les peuples autochtones et les communautés locales ne constituent pas un moteur du changement environnemental mondial dont ils souffrent cependant de manière disproportionnée.</li> <li>○ Une plus grande prise en compte des visions alternatives (notamment celles des peuples autochtones et des communautés locales) de ce que signifient la prospérité et le bien vivre, plutôt que l'abondance matérielle, est nécessaire.</li> </ul>
<p>ODD 13</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Le potentiel que renferme l'association de savoirs autochtones et locaux et de savoirs scientifiques pour concevoir des politiques réussies d'adaptation au changement climatique est de plus en plus reconnu. Néanmoins, des efforts restent à déployer pour faire connaître aux peuples autochtones et aux communautés locales les approches scientifiques promues pour lutter contre les effets du changement climatique, et les exemples d'initiatives visant à intégrer les savoirs autochtones et locaux dans les politiques climatiques restent rares.</li> </ul>
<p>ODD 14</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Les peuples autochtones et les communautés locales possèdent des connaissances approfondies de l'écologie marine qui peuvent aider à gérer durablement les écosystèmes marins, notamment les récifs coralliens et les mangroves. Toutefois, les systèmes traditionnels de gestion marine peuvent également entraîner une exploitation intense des ressources, raison pour laquelle des chercheurs ont mis en garde contre le recours indiscriminé aux savoirs autochtones et locaux.</li> </ul>
<p>ODD 15</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Les peuples autochtones et les communautés locales contribuent à l'entretien et à l'amélioration des écosystèmes terrestres à travers des pratiques de gestion qui sont axées sur les processus écologiques, l'utilisation multiple de l'agro-foresterie, l'exploitation forestière et la chasse durables, la gestion des incendies, la protection et la gestion des arbres revêtant une signification culturelle, et la surveillance à long terme.</li> <li>○ La diversité biologique peut renfermer une importance spirituelle pour les peuples autochtones et les communautés locales, elle rend également les paysages culturels et les écosystèmes agricoles plus résilients au changement climatique.</li> <li>○ Les peuples autochtones et les communautés locales ont combattu la désertification et l'érosion des sols au moyen d'initiatives autochtones, dont certaines sont ancrées dans une relation à long terme avec leur environnement. Cela comprend la sélection de plantes résistantes à la sécheresse, la conservation des aires forestières ayant une signification spirituelle afin de mettre un terme à l'érosion des sols, la construction et l'entretien de systèmes d'irrigation traditionnels, l'application de leurs savoirs traditionnels aux types et conditions des sols, et la construction de terrasses.</li> <li>○ Les peuples autochtones et les communautés locales peuvent jouer un rôle dans la surveillance de la dégradation des sols et des conditions des sols, et la réhabilitation des terres.</li> </ul>

---

## Données ventilées et surveillance communautaire : le projet du Navigateur autochtone

xx. Le Navigateur autochtone est une initiative mondiale constituée de six partenaires organisés en consortium : Asian Indigenous Peoples Pact, Tebtebba, International Work Group for Indigenous Affairs, Forest Peoples Programme, l'Institut danois des droits de l'homme et l'Organisation internationale du travail. L'outil est en phase pilote dans 11 pays et peut être utilisé par les peuples autochtones et les communautés locales.

Un consortium d'organisations régionales et internationales de peuples autochtones et de réseaux qui les soutiennent, d'institutions des droits humains, et l'Organisation internationale du travail (OIT), avec le soutien de l'Union européenne, ont conjugué leurs forces pour promouvoir les droits des peuples autochtones à travers la génération systématique de données sur les droits des peuples autochtones et le développement<sup>(343)</sup>. Le projet du « Navigateur autochtone »<sup>(xxx)</sup> répond au manque de données ventilées faisant état des situations des communautés pour éclairer la prise de décisions relatives à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques. Le projet fait le suivi de la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP), de conventions internationales relatives aux droits humains pertinentes, notamment la Convention n° 169 de l'OIT, les ODD des Nations Unies, et les résultats de la Conférence mondiale sur les peuples autochtones.

*« Le Navigateur autochtone est un outil de suivi participatif portant non seulement sur le respect des droits des peuples autochtones, mais qui vise aussi à documenter les façons dont les peuples autochtones contribuent au développement durable à travers leurs pratiques traditionnelles de gestion des ressources et innovations. Il générera des données faisant état des réalités sur le terrain qui peuvent être utilisées pour tenir les États pour responsables et pour promouvoir le développement autodéterminé des peuples autochtones. »*

— Joan Carling, co-coordinatrice, Grand groupe des peuples autochtones pour le développement durable

À travers le Navigateur autochtone, les expériences importantes de communautés autochtones dans 11 pays — la Bolivie, le Pérou, la Colombie, le Suriname, le Cameroun, le Kenya, la Tanzanie, les Philippines, le Népal, le Cambodge et le Bangladesh — montrent comment ils ont abordé leurs questions et préoccupations prioritaires.

La figure 6 présente les besoins et les priorités changeants des communautés ayant participé au projet, identifiés dans le cadre de projets conçus par les communautés dans 11 pays, et qui comprennent :

- la reconnaissance juridique
- la santé et le bien-être
- l'éducation, la langue et la culture
- le revenu, la production et la souveraineté alimentaire
- la gouvernance, le leadership et les institutions
- le régime foncier, la protection environnementale et l'accès aux ressources naturelles
- l'accès aux services sociaux
- l'égalité, la justice et la participation politique
- le consentement libre, préalable et éclairé
- les migrations, et l'autonomisation des communautés défavorisées
- l'autonomisation des femmes et des jeunes.

Les liens entre ces besoins et priorités communautaires et les ODD, selon les 40 communautés des 11 pays qui mettent en œuvre le Navigateur autochtone, sont présentés dans le tableau 3. L'ODD 15, Vie terrestre, apparaît comme l'objectif principal pour les peuples autochtones et les communautés locales. D'autres objectifs tout aussi importants ont trait à la pauvreté, l'inégalité, l'égalité entre les sexes, l'éducation de qualité, la bonne santé et le bien-être. La nécessité d'aborder les questions relatives au changement climatique, à la paix, à la justice et à la solidité des institutions est également considérée comme importante.<sup>(xxx1)</sup>

xxx1. Le tableau présente une idée de la tendance et du statut de la prise en compte de ces questions par les peuples autochtones et les communautés locales.

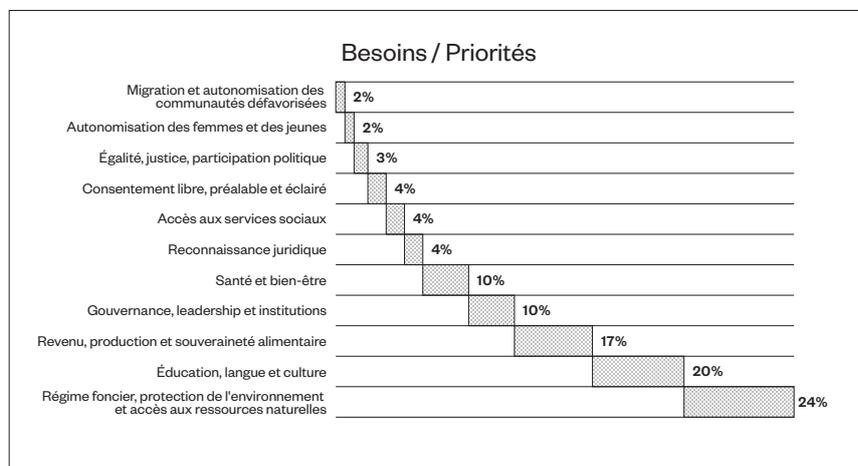


Figure 7 : besoins et priorités communautaires identifiés par les communautés autochtones dans 11 pays au moyen du Navigateur autochtone

Les données du Navigateur autochtone montrent que les communautés sont fortement affectées et concernées par les questions relatives à leur régime foncier, à la protection de l'environnement et à l'accès aux ressources naturelles (environ 24 %), à l'éducation, à la langue et à la culture (20 %), et au revenu, à la production et à la souveraineté alimentaire (17 %). Les questions connexes, qui peuvent sembler susciter des préoccupations moindres (10 % et moins), sont tout aussi pertinentes pour les communautés.

Le tableau 3 montre comment les ODD prioritaires en termes de mise en œuvre dans les 11 pays s'inscrivent dans leurs projets communautaires (un projet peut se référer à un ou plusieurs ODD). Les données du Navigateur autochtone leur ont permis d'identifier et mettre en exergue leurs préoccupations aux niveaux local, national et international. Le processus de développement des projets a donné à la communauté les moyens de générer des données et d'impliquer de manière confidentielle les principales parties prenantes, afin d'exiger un changement des politiques relatives aux ODD, au changement climatique et à l'UNDRIP. Les dispositions de l'UNDRIP liées aux ODD comprennent les droits à l'autodétermination, les institutions politiques et économiques coutumières distinctes, le droit au développement, le droit à la spiritualité, le droit à l'identité, l'éducation et la transmission des savoirs, la conservation et la protection de l'environnement sans discrimination, et l'accès à l'assistance technique et financière.

Tableau 3 : ODD visés par les 11 pays mettant en œuvre des projets du Navigateur autochtone dans certaines communautés

ODD #	Bangladesh 10 projets	Bolivia 4 projets	Cambodge 3 projets	Cameroun 1 project	Colombie 5 projets	Kenya 6 projets	Népal 6 projets	Pérou 7 projets	Philippines 6 projets	Suriname 4 projets	Tanzanie 4 projets
ODD 1 : pas de pauvreté	●	●			●		●	●	●		●
ODD 2 : faim « zéro »	●	●			●	●	●	●			●
ODD 3 : bonne santé et bien-être	●			●	●	●	●	●		●	●
ODD 4 : éducation de qualité	●	●	●	●			●		●	●	
ODD 5 : égalité entre les sexes	●				●		●	●			
ODD 6 : eau propre et assainissement		●		●				●			●
ODD 7 : énergie propre et d'un coût abordable			●								
ODD 8 : travail décent et croissance économique	●				●			●			
ODD 9 : industrie, innovation et infrastructure					●						
ODD 10 : inégalités réduites	●			●		●	●	●			
ODD 11 : villes et communautés durables					●				●	●	
ODD 12 : consommation et production responsables					●						
ODD 13 : mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques					●			●			●
ODD 14 : vie aquatique									●		
ODD 15 : vie terrestre	●		●	●	●	●	●	●	●	●	
ODD 16 : paix, justice et institutions efficaces	●			●			●		●	●	●
ODD 17 : partenariats pour la réalisation des objectifs					●			●			●

---

## Expériences des communautés avec le Navigateur autochtone

Les cas suivants montrent comment des communautés du Pérou et du Cameroun ont utilisé le plein potentiel du Navigateur autochtone pour générer des données, analyser leur situation, et dégager des stratégies et des solutions pour répondre à leurs problèmes et préoccupations. Au Pérou, l'Académie des dirigeants (*Sharian*) de la Nation Wampis montre les sources d'inspiration des jeunes pour devenir des dirigeants et des porteurs de savoirs (encadré 49). Au Cameroun, l'absence de droits de citoyenneté des peuples Baka, Bagyeli et Bedzang illustre cruellement les répercussions et les restrictions sur la jouissance et l'exercice des droits économiques, sociaux et culturels, d'un statut de « non-citoyen » dans leur propre pays (encadré 50).



Jeunes membres de la Nation Wampis lors d'une réunion. Photo : Pablo Lasansky.

### Étude de cas : Sharian : l'Académie des dirigeants wampis, Pérou

L'« Académie des dirigeants *Sharian* » est une initiative du Gouvernement territorial autonome de la Nation Wampis (GTANW) pour former de jeunes dirigeants qui, à l'avenir, pourront promouvoir le développement autonome de la Nation Wampis sur la base de solides connaissances de leurs éléments socio-culturels et des droits humains des peuples autochtones. Elle prépare les dirigeants à une formation complète, holistique, large et interculturelle, pour des dirigeants engagés en faveur de la vision future de leur peuple et imprégnés des valeurs de leurs racines culturelles.

Les jeunes sont les successeurs essentiels qui assumeront les responsabilités et poursuivront l'action alors qu'ils deviennent des dirigeants de leurs communautés. La préoccupation pour l'intégration des jeunes dans la gouvernance future du territoire est le fruit de réflexions des communautés wampis motivées par le questionnaire du Navigateur autochtone. Le Sommet du GTANW qui s'est tenu en novembre 2017 a collectivement accordé la priorité au projet « Académie des dirigeants *Sharian* ».

Quarante jeunes âgés de 18 à 35 ans, y compris huit femmes, ont été sélectionnés selon des critères convenus. Le GTANW a établi un programme d'enseignement constitué de deux filières : l'une axée sur l'étude des éléments socio-culturels sur le terrain, dont l'enseignement se déroule hors de la salle de classe, l'autre enseigne les droits humains et les droits des peuples autochtones.

*« Ma plus grande inspiration vient des nombreux dirigeants, comme mon père, qui ont lutté pour la défense de notre territoire. Toutefois, tôt ou tard ils vieilliront tous et nous quitteront, et nous les jeunes devons poursuivre ces processus et devoirs que nos dirigeants ont assumés. Je vois également que mon père est interviewé par des personnes venues d'autres pays et je veux moi aussi suivre l'exemple de mon père pour continuer de lutter et défendre notre territoire. C'est pourquoi l'initiative de formation des jeunes de la communauté est très importante. On en apprend beaucoup, et à l'avenir c'est nous qui assumerons cette lutte. »*

— Katse Lili Noningo Antich, jeune femme wampis âgée de 17 ans

Les nouveaux dirigeants développeront leurs capacités de participer à ce qui sera l'Observatoire juridique municipal, qui fera office d'organe de soutien pour l'Assemblée wampis, et recueillera les préoccupations des membres de la communauté et des informations concernant la réalisation des accords entre le GTANW et les municipalités. À cette fin, le projet inclut également des activités de consultation avec les gouvernements locaux.



## Encadré 50 : Gbabandi, Okani et Forest Peoples Programme

Femmes baka, bagyeli et bedzang participant à un atelier national sur les droits autochtones et la diversité biologique. Photo : Adrienne Surprenant.

### Étude de cas : le droit à la citoyenneté des Baka, Bagyeli et Bedzang au Cameroun

Les peuples autochtones Baka, Bagyeli et Bedzang du Cameroun ont uni leurs forces pour se représenter à travers une plateforme nationale d'organisations de peuples autochtones des forêts, qui porte le nom de Gbabandi. Les communautés ont employé les outils d'enquête du Navigateur autochtone pour combler l'insuffisance des données officielles sur la situation des peuples autochtones au Cameroun, en accordant la priorité à la question de la citoyenneté en vertu de la cible 16.9 des ODD, qui vise à fournir une identité juridique à tous, notamment avec l'enregistrement gratuit des naissances, d'ici 2030.

Quarante communautés baka et bagyeli ont participé à ce travail, elles habitent une zone de forêts humides longue de 700 kilomètres, s'étendant de l'extrémité est du pays à sa côte occidentale. Ces communautés représentent environ 25 % de la population totale estimée des Baka, et 19 % de la population totale estimée des Bagyeli. Le statut de citoyenneté affecte la participation des peuples autochtones à de nombreux aspects de la vie publique. Au Cameroun, un ou plusieurs documents de citoyenneté essentiels, tels que acte de naissance, carte nationale d'identité ou carte d'électeur, sont requis pour inscrire un enfant à l'école, se déplacer librement à travers le pays, voter, présenter une candidature pour un emploi, et exécuter de nombreuses autres tâches essentielles de la vie.

Les conséquences en termes d'accès à la justice et de gouvernance environnementale sont également importantes. Parmi les 40 communautés ayant participé à l'étude, 66 % ont répondu qu'elles n'avaient pas été en mesure d'entamer une quelconque procédure en justice pour défendre leurs droits, alors que 23 % ont déclaré avoir pu le faire « uniquement dans une moindre mesure », parce que certains documents de citoyenneté manquaient.

Les données recueillies par Gbabandi ont montré que la naissance d'environ 69 % des enfants autochtones de moins de cinq ans n'a pas été enregistrée, contre une moyenne nationale de 31 %, et qu'environ la moitié de tous les adultes (un peu plus de femmes que d'hommes) ne possèdent pas de documents valables attestant leur citoyenneté.

L'absence d'accès aux documents de citoyenneté est due :

- à l'éloignement des communautés autochtones des bureaux d'état civil où les naissances sont enregistrées et les cartes nationales d'identité délivrées ;
- au coût (direct et indirect) d'obtention de ces documents ;
- à la complexité du processus, en particulier pour ceux qui n'ont pas été enregistrés à la naissance et doivent donc entamer des procédures en justice pour obtenir un acte de naissance.
- Des niveaux d'alphabétisation faibles et la méconnaissance du rôle et de la fonction des documents de citoyenneté par les communautés autochtones figurent parmi les facteurs déterminants.

Les statistiques sont encore plus troublantes au vu du nombre élevé de violations des droits dont sont victimes les communautés autochtones des forêts en lien avec l'accès et l'utilisation des territoires traditionnels. Environ 94 % des communautés interrogées ont vécu des conflits portant sur les terres ou les ressources naturelles, tels que : exploitation forestière illégale ou autres activités illégales (66 %), établissement d'un parc national ou d'une aire protégée (31 %), agriculture industrielle à grande échelle (23 %), industries extractives (9 %), et infrastructures (6 %).

Le problème de l'absence de citoyenneté a incité le projet du « Navigateur autochtone » au Cameroun à accompagner 500 jeunes baka et bagyeli à entamer une procédure pour la délivrance de leurs certificats de naissance. Il prévoyait également la formation des points de contact communautaires et de sages-femmes traditionnelles concernant l'importance de l'enregistrement des naissances, et un dialogue avec les gouvernements locaux et nationaux, ainsi que d'autres acteurs, afin de promouvoir la collaboration pour la simplification des procédures d'enregistrement des naissances pour les peuples autochtones.

---

## Occasions et actions recommandées

Le premier Sommet sur les ODD, chargé de dresser un bilan des progrès accomplis au cours des quatre premières années de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, s'est tenu en septembre 2019 au Siège des Nations Unies à New York. Il s'est accompagné de la publication du premier rapport quadriennal sur le développement durable mondial, intitulé « The future is now: Science for achieving sustainable development », rédigé par 15 scientifiques indépendants<sup>(344)</sup>.

Le rapport mettait en garde quant au fait que le monde recule en matière d'inégalité, de changement climatique, de recul de la diversité biologique, et d'empreinte écologique, et progresse en termes de déchets et de pollution.

Il indique : « Certaines de ces tendances négatives annoncent un mouvement vers le franchissement de points de basculement négatifs, qui engendreraient des changements dramatiques dans les conditions du système Terre irréversibles à l'échelle temporelle de la société. Des évaluations récentes montrent que, sur la base des tendances actuelles, les systèmes biophysiques sociaux et naturels du monde ne peuvent pas soutenir les aspirations du bien-être humain universel consacrées dans les Objectifs de développement durable. »

Les décideurs politiques ont été exhortés à envisager les ODD de manière holistique, en saisissant l'occasion d'établir des relations entre les différentes cibles et objectifs des ODD, et à réfléchir davantage aux systèmes sous-jacents qui doivent être pris en compte. Le rapport mettait en évidence six points d'entrée et quatre leviers de changement afin d'intensifier les progrès dans la mise en œuvre des ODD.

Les six points d'entrée :

- capacités et bien-être humains
- économies durables
- décarbonation de l'énergie et accès à l'énergie
- alimentation et nutrition
- développement urbain et péri-urbain
- biens communs au niveau mondial.

Les quatre leviers du changement :

- gouvernance
- économie et finance
- action individuelle et collective
- science et technologie.

L'économie et la finance, comme la science et la technologie, ne doivent pas constituer des fins en soi, mais être des moyens d'affronter les priorités de la société. Chaque levier, associé à chaque point d'entrée pour la transformation, comprend une voie adaptée au contexte qui doit être identifiée et convenue par les acteurs concernés au sein de différentes instances de gouvernance.

Les recommandations suivantes tiennent compte de ces orientations mondiales, tout en les reliant à la situation des peuples autochtones et des communautés locales telle que décrite dans ce rapport :

- les peuples autochtones et les communautés locales devraient intensifier les actions individuelles et collectives dans l'exercice de l'autodétermination et du développement durable, guidés par leurs valeurs culturelles et spirituelles et les soins à apporter à leurs terres d'origine et à la nature ;
- les peuples autochtones et les communautés locales devraient renouveler et approfondir le holisme et l'intégration dans la création de savoirs intergénérationnels et la résolution des problèmes, en promouvant une compréhension des liens entre : la nature et la culture, le local et le mondial, l'autodétermination et les partenariats, et les actions immédiates et à long terme ;



● Un jeune homme de la Nation Wampis s'exprime lors d'une réunion. Photo : Pablo Lasansky.

- les peuples autochtones et les communautés locales devraient approfondir et élargir l'utilisation des systèmes communautaires de surveillance et d'information comme outil de gouvernance autonome, et pour une transparence et une prise de responsabilités accrues de tous les acteurs à tous les niveaux, en étayant les preuves et les connaissances pour la transformation, tout en incluant les anciens et les jeunes, les femmes et les hommes, et les personnes handicapées ;
- les gouvernements et tous les acteurs devraient appliquer les principes des droits humains et les principes démocratiques à tous les niveaux de la gouvernance, en assurant le holisme, l'inclusivité et la justice sociale pour affronter les défis de la diversité biologique et du climat, assurant ainsi des avantages multiples pour l'ensemble de la société ;
- tous les acteurs devraient établir des partenariats pour générer des connaissances et pour des résultats durables et équitables à travers : le respect et la reconnaissance des savoirs autochtones et locaux et d'autres systèmes de connaissances complémentaires aux sciences, la recherche participative communautaire, l'éducation pour le développement durable, les technologies appropriées et innovantes, et la création de plateformes de connaissance regroupant différents acteurs.

---

## Ressources essentielles

- Navigateur autochtone (2017) *Making the Sustainable Development Goals work for indigenous peoples via community-generated data*. Baguio : Navigateur autochtone Disponible sur : <http://nav.indigenoustravel.com/images/Press/27-april-2017-press-release-making-the-sdgs-work-for-Indigenous-peoples.pdf>
- Grand groupe des peuples autochtones pour le développement durable (2019) *Inclusion, equality, and empowerment to achieve sustainable development: realities of indigenous peoples*. Baguio et San Francisco : Grand groupe des peuples autochtones pour le développement durable. Disponible sur : <https://www.indigenouspeoples-sdg.org/index.php/english/all-resources/ipmg-position-papers-and-publications/ipmg-reports/global-reports/124-inclusion-equality-and-empowerment-to-achieve-sustainable-development-realities-of-indigenous-peoples/file>
- Programme des Nations Unies pour l'environnement (2017) *Indigenous people and nature: a tradition of conservation*. Nairobi : Programme des Nations Unies pour l'environnement. Disponible sur : <https://www.unenvironment.org/news-and-stories/story/indigenous-people-and-nature-tradition-conservation>
- Raygorodetsky, G. (2018) *Indigenous peoples defend Earth's biodiversity – but they're in danger*. Washington, D.C. : National Geographic. Disponible sur : <https://www.nationalgeographic.com/environment/2018/11/can-indigenous-land-stewardship-protect-biodiversity/>



---

# Partie IV

← ●  
Une famille fulani arrose des semis au Mali.  
Photo : Giacomo Pirozzi.

---

# Transitions vers une vie en harmonie avec la nature

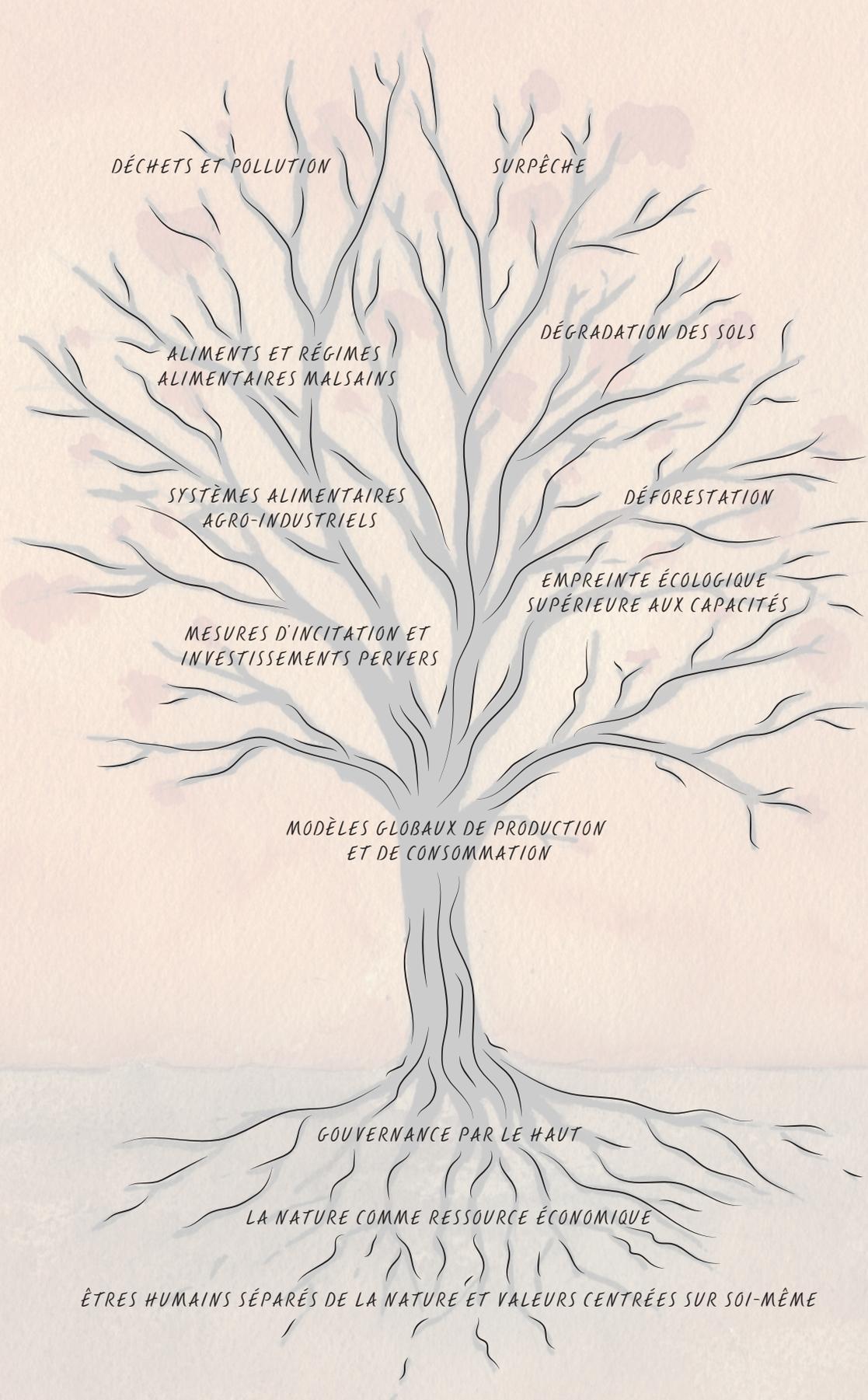
---

## Menaces sur les peuples autochtones et les communautés locales et la diversité biologique

Aujourd'hui, les peuples autochtones et les communautés locales subissent de plein fouet le recul de la diversité tant biologique que culturelle. Ces pertes sont le résultat de systèmes mondiaux de valeurs, de connaissances, de gouvernance, de production, de consommation, de technologies, d'économies, d'incitations et de commerce non durables, qui reposent tous sur un pouvoir décisionnel inégal concernant l'avenir de la nature et des peuples. La récente évaluation mondiale de l'IPBES indique que « les peuples autochtones et les communautés locales sont affectés directement et de manière disproportionnée par le recul de la diversité biologique et les changements climatiques »<sup>(345)</sup>.

Dans l'arbre des problèmes (voir la figure 7), les racines du problème résultent de la séparation entre les humains et la nature, et des intérêts individuels et de la recherche du profit. Il en est de même pour la séparation entre la nature et les interactions humaines, alors que le paysage, la diversité biologique et les écosystèmes dépendent et sont parfois tributaires des interactions humaines pour continuer à prospérer en tant que système holistique. La nature est considérée comme une ressource économique à exploiter et sa détérioration est traitée comme une externalité de l'économie dominante. La gouvernance fait le lien entre les racines et les branches. La prise de décisions contrôlée par des élites et des intérêts particuliers puissants est souvent liée à la corruption systémique et à des distorsions de l'État de droit démocratique, de grandes parties de la société étant laissées-pour-compte. Des mesures d'incitation et subventions alimentent la croissance de modèles de production et de consommation non durables, et l'agriculture industrielle qui génère des aliments et régimes alimentaires malsains. Les branches de l'arbre représentent les conséquences négatives qui caractérisent la diversité biologique actuelle, les crises du climat et du développement durable, y compris la déforestation, la détérioration des terres, la surpêche, la pénurie d'eau, les déchets et la pollution.

L'incursion dans les écosystèmes naturels et leur perturbation, et les pratiques agricoles industrielles actuelles, ont également donné lieu à des risques sans précédent de prévalence accrue de nombreuses zoonoses<sup>(346)</sup>, notamment des coronavirus, dont le plus récent a causé la COVID-19<sup>(347)</sup>. La pandémie mondiale de COVID-19 a mis en lumière les vulnérabilités et la résilience insuffisante des systèmes de santé humains, en affectant simultanément les systèmes économiques et commerciaux, les systèmes financiers, les systèmes alimentaires, et les systèmes sociaux et politiques. Ces problèmes systémiques et interdépendants exigent des solutions conjointes qui ne restent pas immobilisées dans des approches « du statu quo », qui sommeront l'humanité de repenser et revoir de toute urgence nos relations sociales et culturelles avec les autres et avec la nature.



## Encadré 51 : Adiwasi Samta Manch

Femmes baiga ramassant des feuilles.  
Photo : ephoto corp.



### Étude de cas : le peuple Baiga vit avec la Terre, Inde centrale

Nous, les Baiga Adivasis autochtones d'Inde centrale, avons vécu aux côtés de la forêt, en permettant à sa diversité biologique de se régénérer. L'accès à notre utilisation coutumière durable de la forêt riche en diversité biologique comme source de vie est toutefois menacé par l'exploitation forestière et minière, l'écotourisme et d'autres objectifs commerciaux qui s'emparent de nos jungles.

Nous sommes considérés comme une Tribu particulièrement vulnérable parmi les plus de 100 millions de personnes autochtones tribales que compte l'Inde. Parmi les communautés adivasi vulnérables, le pourcentage d'enfants sous-alimentés souffrant d'un retard de croissance et d'émaciation est parmi les plus élevés du monde, puisque l'on nous éloigne de nos sources durables et riches en diversité biologique de produits pour l'alimentation, la santé, des abris et des moyens de subsistance.

Afin de préserver nos sources de vie riches en diversité biologique, nos communautés bohil et sarhathra baiga à Pandariya, dans le district de Kabirdham dans l'État de Chhattisgarh, ont élaboré des protocoles communautaires bioculturels (indiqués ci-dessous) concernant notre utilisation coutumière durable et la conservation de la diversité biologique, nos régimes fonciers coutumiers et nos occupations traditionnelles.

« Notre village est situé sur un terrain montagneux. Notre source principale de subsistance est basée sur la cueillette dans la forêt et *Bewar*, notre système de culture itinérante ancien. De la jungle, nous rapportons de nombreux types de feuilles de 42 espèces comestibles, également certains pétales de fleurs. Nous trouvons d'autres feuilles sur des terres marécageuses. Nous avons également une technique pour les préserver. De nombreuses feuilles ont une haute valeur nutritionnelle et également certaines propriétés médicinales. »

« Nous connaissons 93 plantes médicinales que nous trouvons dans la jungle pour guérir ou prévenir différents problèmes de santé de l'estomac, de la respiration, de la digestion, du paludisme, de la fièvre, des contractions veineuses, des douleurs liées à l'accouchement, des douleurs aux articulations, des morsures de serpent, des fractures osseuses et des maladies des animaux domestiques. Mais de nombreuses plantes médicinales ont désormais disparu. Nous sommes maintenant en train de faire renaître et restaurer certaines d'entre elles. La jungle est notre centre de médecine naturelle. Certains emploient le terme « *Baiga* » également comme terme générique pour les guérisseurs autochtones. »

« La récolte de produits forestiers non ligneux dans la forêt constitue le fondement de nos moyens d'existence. Notre jungle nous donne plusieurs fruits de 35 espèces identifiées et 17 espèces de champignons. Notre terre sous la forêt nous fournit différents types de racines tubéreuses de 28 espèces comestibles, principalement sauvages. Toutes les cordes, ustensiles verts, balais et colliers sont fabriqués à partir de feuilles. La terre, le bois, l'herbe et le bambou que nous collectons pour construire les maisons, les clôtures et les toits en paille. Nous utilisons la terre également pour nettoyer les murs, le bois pour les outils, et le bambou pour les paniers et les objets artisanaux. Quatorze espèces de bois de la jungle sont mieux protégées lorsqu'elles sont entre nos mains. »

« Sur nos terres et dans nos forêts, nous pratiquons le *Bewar*, ou cultures itinérantes, qui rend notre planète plus riche en diversité biologique. Le *Bewar* produit 33 cultures céréalières, des variétés de millets, lentilles, graines oléagineuses, racines et autres légumes savoureux et nutritifs. Le *Bewar* reconnaît que la terre est un être vivant et pas un être inanimé, il garantit la conservation de sa fertilité. Autrefois, nous utilisions uniquement le *Bewar*, la cueillette des produits de la forêt et la chasse. L'ensemble du village était entouré de forêts denses et profondes lorsque nous étions les seuls à les gérer. Désormais à cause de restrictions imposées par le gouvernement, qui a coupé et déplacé des forêts riches en diversité biologique, le *Bewar* a été supprimé et seule la chasse de quelques oiseaux et la pêche de certains poissons sont autorisées. »

« Nous ne pouvons pas vivre sans la jungle, donc autrefois nous avions l'habitude de nous rendre à certains endroits avec des forêts denses et souvent ces lieux étaient en pente et montagneux, donc pour survivre nous utilisions le *Bewar*. Nous avons appris de nos ancêtres que, comme nous, la terre a besoin de se reposer. En laissant la terre en jachère pendant au moins trois ans de suite, le *Bewar* la laisse se reposer. Alors que la zone cultivée nous fournit des millets, des lentilles, des feuilles, des racines tubéreuses et des légumes pour survivre, en jachère différentes variétés de racines sauvages poussent, de jeunes arbres offrant des produits forestiers non-ligneux, et également un millet *sikia* pousse spontanément en jachère. »

« Étant donné que nos droits de conserver nos variétés de plantes alimentaires basées sur le *Bewar* et riches en diversité biologique sont menacés, il est important plus que jamais de rétablir notre *Bewar*. Autrefois, nous tirions suffisamment de produits du *Bewar* et nous achetions uniquement du sel et des vêtements. Aujourd'hui, nous devons acheter d'autres produits qui ne sont ni savoureux ni nutritifs. Ce que nous obtenons sur le marché ce sont des produits qui ne sont pas naturels qui nous exposent aux maladies. Le *Bewar* est beaucoup mieux et nous ne tombons pas malade après avoir mangé. Même si nous n'avons pas d'argent, nous sommes heureux et largement satisfaits. En échangeant ce que les *Baigas* tirent de la forêt, ils obtiennent de nombreux produits du marché sans argent, et une bonne partie du travail que nous réalisons est effectué collectivement, comme la fabrication de cabanes ou maisons ou toits, sans salaires en espèces. »

« Notre existence est inextricablement liée à la jungle, depuis la nuit des temps. Nous ne pouvons pas imaginer une vie sans la jungle et nous en tirons notre identité. Nous avons une relation vivante avec ses arbres et ses plantes au-dessus et au-dessous de la surface de la Terre, les animaux, les insectes, les oiseaux, avec les montagnes, les rivières, l'air, les terres et tout ce qui est aussi vivant que nous. Les plantes épineuses et les plantes grimpantes de notre jungle et des arbustes que nous n'utilisons pas directement ont aussi leur identité et le droit d'exister comme nous. Leur présence sur la Terre est aussi importante que nous. Certains animaux nous donnent aussi le signal d'un futur immédiat.»

« Afin de sauvegarder la diversité de la vie sur Terre, nous détournons les racines et les plantes médicinales et prélevons les graines et les fruits uniquement à maturité, et en laissons une partie afin qu'elles puissent repousser. Nous protégeons la jungle contre les incendies de forêt et la « mafia » de la forêt, et veillons à ne prendre que ce qui permet de répondre à nos besoins de subsistance, en en laissant suffisamment pour les oiseaux et d'autres êtres vivants. »

« De notre naissance à notre mort (et dans la vie après la mort également), notre terre, la jungle, avec sa diversité biologique, joue un rôle omniprésent et définit notre identité et notre existence. Nous ne nous considérons jamais comme les propriétaires des forêts, mais nous pensons que notre identité et notre existence sont liées à la forêt. »

« À Bohil et Sarhapatra, nous sommes des « *Bhumiyas* », des personnes qui appartiennent à la Terre, des gardiens de la vie sur la Terre. La forêt est notre maison dans laquelle nous vivons, travaillons et passons le plus clair de notre temps. Nous ne pouvons pas vivre sans la jungle, mais nous avons un lien étroit à la jungle avec ses diversités biologiques, de notre naissance à notre mort. Avant qu'une femme ne donne naissance, des racines de *Maibell* lui sont données à mâcher, pour développer l'immunité et gérer la douleur. Après la naissance, on lui donne des produits du *Bewar* pendant cinq jours. »

« Nous avons vécu en régénérant la diversité de la vie sur Terre sans la déplacer. Notre utilisation coutumière durable et la conservation de la diversité de la vie sont préservés par notre régime coutumier et nos occupations traditionnelles. Mais nous craignons que des personnes venues de l'extérieur ne viennent et prennent nos ressources naturelles, et aillent même jusqu'à nous expulser. »

« Puisque certains n'aiment pas notre *Bewar*, nous devons d'abord cesser de craindre de réaliser le *Bewar*. Le gouvernement devrait reconnaître notre *Bewar* et le garantir, puisqu'il est bon pour la conservation de la diversité biologique des cultures et des plantes sauvages, et permet également à de jeunes pousses d'âges différents de pousser côte à côte pendant la jachère, lorsqu'on permet une itinérance et une rotation. Il promeut des cultures riches en diversité biologique, exemptes d'engrais chimiques et de pesticides qui provoquent plusieurs types de maladies et des aliments insipides. »

« Désormais il nous reste très peu de terre, et peu de place pour effectuer une rotation, nous pouvons laisser la terre en jachère sur une seule parcelle et y revenir tous les 3 à 4 ans. Autrefois nous passions d'un village à un autre, mais désormais ce n'est plus possible. Sans terre adéquate pour le *Bewar*, nous devons compléter notre production alimentaire par des champs labourés et des cultures moins riches en diversité biologique. »

« Le gouvernement devrait nous aider à rendre notre forêt plus riche en diversité biologique et en produits forestiers non-ligneux, conformément à nos plans de gestion des forêts. Il devrait reconnaître nos pratiques traditionnelles de subsistance, nos compétences et nos savoirs traditionnels comme notre propriété collective, et respecter notre Protocole bioculturel communautaire conformément à ses engagements internationaux. »

*« Ce dont les personnes ont besoin pour vivre en harmonie avec la Terre et pour sauvegarder la diversité de sa vie, ce sont des droits de vivre en régénérant. »<sup>(348)</sup>*

Cette présentation de la contribution des communautés baiga à l'utilisation durable et à la conservation de la diversité biologique aborde en particulier les questions relatives à l'objectif 18 d'Aichi sur la façon dont l'utilisation coutumière durable et la conservation de la diversité biologique peuvent être promues par des régimes fonciers coutumiers et des occupations traditionnelles comme la cueillette, les cultures itinérantes et l'artisanat. Mais elle aborde également la contribution des Baigas sur la base de leurs expériences de vie pour protéger, régir et gérer leurs terres et forêts, conformément aux objectifs 1, 5, 7, 8, 11-16 d'Aichi et aux ODD 1, 2, 3, 5, 10, 11, 12 et 15.

---

## Transitions de la nature et de la culture vers la réalisation de la vision à l'horizon 2050

Les valeurs, les modes de vie, les connaissances, les systèmes de gouvernance et de gestion des ressources, les économies et les technologies des peuples autochtones et des communautés locales ont beaucoup à apporter pour affronter les crises de la diversité biologique, du climat et du développement durable, et réinventer les systèmes globaux différents qui peuvent mener à des visions partagées de la solidarité, « en ne laissant personne pour compte ». Les peuples autochtones et les communautés locales proposent des changements vers des relations plus équilibrées au sein des sociétés et avec la nature, au moyen de six transitions essentielles :

- des transitions culturelles vers des moyens de connaître et d'être différents
- des transitions foncières vers une protection des régimes fonciers coutumiers des peuples autochtones et communautés locales
- des transitions de la gouvernance vers une prise de décisions inclusive et un développement déterminé librement
- des incitations et des transitions financières promouvant des solutions efficaces fondées sur la culture
- des transitions économiques vers une utilisation durable et des économies locales diverses
- des transitions alimentaires vers un nouveau dynamisme des systèmes alimentaires autochtones et locaux.

Chacune de ces transitions répond à des problèmes spécifiques urgents et renferme ses propres dynamiques, mais ces six transitions sont liées entre elles de manière systémique. En effet, aucune transition ne peut réussir seule, ces transitions doivent avoir lieu simultanément, et être déployées de manière à se renforcer les unes les autres, afin de maximiser le potentiel de transformation. Ces transitions sont désormais devenues impératives pour la survie des peuples autochtones et des communautés locales et la préservation de la santé de la biosphère, dont les limites ont été dépassées.

*« Afin d'inverser la tendance en matière de recul de la diversité biologique, nous devons inverser la tendance en matière d'inégalités et garantir un partage équitable des avantages et des coûts. Afin de réaliser la vision à l'horizon 2050, il est nécessaire de changer de paradigme concernant les valeurs qui sont au centre/au cœur de la société qui influencent les comportements, pour une transformation vers une société responsable et durable. »*

— Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité<sup>(349)</sup>

---

# Transitions culturelles vers des moyens de connaître et d'être différents

---

## Vision

Les différentes manières qu'a l'humanité de vivre, de connaître et d'être dans la nature sont célébrées, avec la promotion de valeurs et de visions du monde plurielles dans nos systèmes économiques, politiques et sociaux, garantissant ainsi la résilience mutuelle de la nature et de la société. Les cultures diverses des peuples autochtones et des communautés locales alimentent et inspirent l'émergence de nouveaux modèles culturels qui situent l'humanité dans un monde vivant, intelligent et sacré.

L'éducation au développement durable est universelle et l'importance de la diversité biologique et des valeurs culturelles est largement comprise. Partout, les personnes disposent des informations et connaissances nécessaires, et des capacités permettant un développement durable et des modes de vie en harmonie avec la nature.

---

## Raisonnement

*La culture est définie comme « ... l'ensemble des traits distinctifs spirituels et matériels, intellectuels et affectifs qui caractérisent une société ou un groupe social et qu'elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les façons de vivre ensemble, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances. »*

— UNESCO<sup>(350)</sup>

La culture conditionne nos comportements et les cadres de nos relations avec autrui dans notre société et le monde qui nous entoure, y compris l'environnement naturel. Par conséquent, si la durabilité signifie avant tout vivre avec la nature et utiliser les ressources de la Terre de manière durable, alors promouvoir une diversité des cultures de durabilité devient une stratégie centrale.

La diversité biologique a co-évolué aux côtés de l'intelligence créative de l'humanité, qui se manifeste par la diversité culturelle. Aujourd'hui, la plupart de la diversité biologique qui reste dans le monde se trouve sur les terres, les territoires et dans les eaux des peuples autochtones, ce qui témoigne de leurs cultures de gardiennage et de résilience.

Mais les cultures, les systèmes de savoirs, les pratiques et les technologies autochtones et locaux sont mal compris et dénigrés comme étant statiques et immuables. Les valeurs et les systèmes culturels et éducatifs dominants, forgés dans la vision du monde dominante de la science et de la technologie et la maîtrise de la nature, se sont éloignés des anciennes manières de vivre, connaître et être dans la nature. De nombreuses langues autochtones, interdites dans les écoles modernes, ont disparu. Les jeunes autochtones sont éduqués pour aspirer à des moyens d'existence économiques et modes de vie urbains, sapant davantage la vitalité des communautés autochtones. Des innovations importantes dans le règlement de problèmes par des peuples autochtones sont invisibles ou sous-évaluées, mais constituent néanmoins des piliers culturels essentiels de la transformation sociale et écologique.

Les sociétés contemporaines peuvent apprendre des peuples autochtones et des communautés locales comment faire partie de l'écosystème, et comment l'humanité peut vivre en faisant partie d'un monde intelligent et sacré. De nouveaux modèles culturels et de nouvelles visions de la culture et de la nature travaillant de concert peuvent transformer le déséquilibre actuel des relations entre les humains et la nature.

L'éducation pour le développement durable est reconnue comme composante critique d'une éducation de qualité dans l'ODD 4 : *« D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable. »*

---

## Les avantages de la transition

Promouvoir des cultures de la paix et de la coopération au sein des sociétés, ainsi que la coexistence pacifique avec le monde naturel représentent des dimensions éthiques importantes de cette transition. La discrimination et les inégalités sociales ancrées dans les visions du monde, l'économie et la politique contemporaines sont tout à fait dépassées dans le monde interdépendant d'aujourd'hui. Alors que l'humanité cherche des solutions aux crises mondiales des populations et de la planète, les valeurs des peuples autochtones et des communautés locales, ainsi que d'autres traditions spirituelles, ont une grande contribution à apporter pour s'attaquer aux causes profondes des inégalités sociales et de la perte de diversité biologique.

La culture est également un moteur puissant d'enrichissement de l'éducation non-formelle et de l'apprentissage tout au long de la vie. Lorsque les programmes d'enseignement sont adaptés aux conditions locales, l'éducation

devient essentielle pour la transformation et le changement sociaux. Des initiatives dans le domaine de l'éducation visant à intégrer la culture, les langues et les valeurs autochtones dans l'éducation formelle et communautaire aident les étudiants autochtones à obtenir de meilleurs résultats dans leur formation en affirmant leur identité culturelle, en développant leur confiance à l'égard de la participation interculturelle dans la société en général, et en promouvant l'apprentissage d'un éventail plus large d'aptitudes et de compétences<sup>(351)</sup>.

Faire face à un changement environnemental et social rapide exige la mobilisation de toutes les sources d'informations et de connaissances, et des manières différentes de penser, d'apprendre, d'adapter et de transformer. Les savoirs autochtones et locaux, ainsi que les sciences, jouent des rôles essentiels pour combler les lacunes en matière de connaissances et de technologies et orienter le pouvoir de l'innovation vers le développement durable. Combiner les perspectives de différents systèmes de connaissances et favoriser les échanges entre ces systèmes permet de mieux comprendre comment résoudre des problèmes complexes. En exploitant les pouvoirs de la diversité et de la démocratie comme ressources et moteurs du changement, il est possible d'aller plus loin que les plateformes axées sur les sciences et les politiques, vers des interfaces orientées sur les savoirs, les politiques et la société aux échelons local et mondial, pour donner lieu à un effort véritablement pan-humain<sup>(352)</sup>.

---

## Progrès vers la transition et exemples de référence

Les peuples autochtones, à travers leurs actions collectives, créent un renouveau pour leurs vies personnelles, leurs cultures et institutions, dans le cadre de transformations plus générales pour faire face aux crises du 21<sup>e</sup> siècle, celles de la discrimination et de la marginalisation sociale, de la perte des terres et de la diversité biologique, et des relations déséquilibrées entre les humains et la nature. Leur travail de plaidoyer éclairé promeut le respect des droits des peuples autochtones et la prise en compte des cultures autochtones dans les décisions politiques mondiales contemporaines. Les peuples autochtones se réapproprient leur patrimoine et leurs visions du développement déterminé librement<sup>(353)</sup>. À travers un apprentissage et une transmission intergénérationnels des savoirs, notamment à travers la réhabilitation des langues et une réflexion culturelle entre anciens et jeunes, et entre hommes et femmes, de nouvelles pistes vers l'avenir sont créées conjointement par des communautés autochtones, tant dans les zones urbaines que dans les zones rurales.

L'inclusion des savoirs autochtones et locaux parallèlement aux sciences, en tant que systèmes complémentaires de connaissances pour mieux comprendre la diversité biologique, ses valeurs, son fonctionnement, son statut, ses tendances, et les conséquences de sa disparition à différentes échelles, représente l'une des grandes avancées de ces dernières années. Négocier l'écart des pouvoirs entre sciences et savoirs autochtones et locaux, et surmonter la tendance à « intégrer » ou « synthétiser » les savoirs autochtones et locaux dans la science, sans tenir compte de leur contexte culturel, est un obstacle majeur pour bâtir des collaborations et des partenariats équilibrés<sup>(354)</sup>.

À l'échelon mondial, l'IPBES a adopté une approche pour travailler avec les savoirs autochtones et locaux, qui comprend : des procédures pour évaluer la nature et les liens entre la nature et les humains, un mécanisme participatif, et des arrangements institutionnels pour inclure les peuples autochtones et les communautés locales dans ses activités. De même, lors de la CdP 14, les Parties à la CDB ont adopté la Déclaration de Sharm El-Sheik sur la nature et la culture<sup>(355)</sup>, qui reconnaît que « les éléments culturels constituent un élément

fondamental de la vie et de la vision cosmologique des peuples autochtones et des communautés locales, qui cherchent activement à établir une relation intrinsèque et équilibrée entre la Mère nature, les êtres humains et l'Univers. »

Dans son encyclique de 2015 consacrée aux changements climatiques et à l'écologie<sup>(356)</sup>, le Pape François réfléchit au principe catholique essentiel de l'appréciation de la vie et de la création à travers une écologie complète pour faire face aux crises écologiques et sociales complexes, et déclare : « Si la crise écologique est l'éclosion ou une manifestation extérieure de la crise éthique, culturelle et spirituelle de la modernité, nous ne pouvons pas prétendre soigner notre relation à la nature et à l'environnement sans assainir toutes les relations fondamentales de l'être humain. »

Des exemples d'initiatives d'autochtonisation des programmes d'étude des étudiants aux Philippines et en Amérique latine sont présentés respectivement dans l'encadré 52 et l'encadré 53.



### Encadré 52 : Partners for Indigenous Knowledge Philippines

Femme travaillant sur un métier à Bontoc. L'artisanat traditionnel comme le tissage est transmis aux nouvelles générations à travers des initiatives organisées par Partners for Indigenous Knowledge Philippines, et d'autres organisations. Photo : Joerg Boethling.

#### Étude de cas : l'éducation des peuples autochtones dans les écoles philippines

Des politiques récentes en matière d'éducation aux Philippines offrent des possibilités d'enseigner les savoirs autochtones dans les écoles, en reconnaissant le droit des peuples autochtones à une éducation ancrée dans la culture et en adoptant le « Cadre d'éducation des peuples autochtones », qui guide les écoles pour localiser, autochtoniser et améliorer les programmes.

À l'école Saint Mary de Sagada, dans la province de Mountain, le programme comprend un apprentissage avec la communauté, avec notamment la participation à des activités agricoles traditionnelles, dormir dans la *dap-ay* (maison physique et centre de prise de décisions de la communauté) et masser les pieds des anciens tout en les interviewant. Ces activités d'apprentissage sont documentées dans des carnets de terrain et des documents de recherche qui sont ensuite compilés sous forme de bulletins d'information mis à la disposition de l'école et de la communauté.

XXII. Kankana-ey est un mot qui signifie « patrimoine »

### Des initiatives communautaires pour transmettre les savoirs autochtones

En parallèle, en dehors des écoles, il existe un mouvement dynamique et grandissant de redynamisation de la culture autochtone et des valeurs de soin à apporter à la terre et à la communauté, et du respect pour ce qui est invisible, ainsi que de consolidation de sa transmission aux plus jeunes générations.

Ces initiatives ont été présentées lors du TAWID<sup>(XXII)</sup>, le Festival d'apprentissage des connaissances autochtones. Quatorze postes d'apprentissage autochtone ont été installés pour présenter des initiatives des communautés, notamment les Écoles des traditions vivantes, des recettes familiales et la santé autochtone, les activités traditionnelles du tissage et de la sculpture sur bois, des performances musicales, de danse et des arts visuels, des expositions et des débats concernant la réalisation de magazines de bandes dessinées et d'autres publications, et des émissions radio-phoniques et cinématographiques communautaires. Le festival a présenté le vaste éventail des activités d'apprentissage autochtone réalisées dans les communautés qui pourraient être adaptées aux écoles.

De manière générale, ce fut un excellent événement d'apprentissage et le début de partenariats plus solides entre l'apprentissage dans les écoles et l'apprentissage autochtone piloté par les communautés.

### Encadré 53

Femme tenant un drapeau représentant les peuples autochtones d'Amérique latine à Tiahuanaco, Bolivie. Photo : mauritius images GmbH.



### Étude de cas : universités autochtones interculturelles, Amérique latine

En Amérique latine, un réseau d'universités autochtones interculturelles —Universidad Indígena Intercultural (UII)<sup>(357)</sup>— a été créé, au sein duquel des étudiants autochtones suivent des cours postuniversitaires qui favorisent le développement professionnel et l'excellence technique au service du développement des peuples autochtones, dans le respect de la culture et de l'identité. Les modules enseignés par des femmes et des hommes autochtones respectés pour leur sagesse, leur expertise, leur leadership, leurs savoirs culturels ou leur accompagnement spirituel, qui s'expriment directement sur la base de leurs expériences en tant qu'interlocuteurs pour l'autodétermination des peuples autochtones.

Ce corps enseignant mobile — appelé Chaire autochtone itinérante — constitue la charpente du réseau UII, qui comprend actuellement 26 centres académiques associés, qui sont des universités, des centres d'études ou des instituts de recherche expérimentés pour fournir des programmes d'enseignement de niveau universitaire pour et avec les peuples autochtones. Au lieu de créer une nouvelle institution, le réseau UII a recours au personnel enseignant des centres académiques, à leurs savoirs et à leurs pratiques, ainsi qu'à leurs infrastructures, élabore par ailleurs de nouveaux programmes et enrichit des programmes existants avec de nouvelles perspectives et de nouveaux contenus basés sur les visions du monde et les propositions des peuples autochtones.



Une boîte en bambou avec le cordon ombilical d'un nouveau-né est attachée à un arbre dans une forêt communautaire à proximité d'un village en Thaïlande. L'arbre prend soin du nouveau-né, et personne ne peut l'abattre. L'enfant devient responsable du bien-être de l'arbre.  
Photo : Lakpa Nuri.

## Les éléments clés de la transition

La promotion de l'éducation à la diversité biologique et culturelle, à la durabilité, aux langues, aux droits humains et au patrimoine et son intégration dans les programmes scolaires à tous les niveaux, y compris dans l'éducation informelle, en mettant fortement l'accent sur le rétablissement du lien avec la nature à travers « l'apprentissage par la pratique » et l'expérience de la nature. Il a été démontré que l'apprentissage lors de la petite enfance, qui est expérientiel et basé sur la nature, a des répercussions importantes sur les valeurs liées au monde naturel.

La transmission des savoirs autochtones et locaux dans les écoles, programmes destinés à la jeunesse, campagnes d'information et d'éducation, festivals culturels et célébrations, réseaux sociaux et communications publiques. Cela est important pour une sensibilisation large du public aux liens entre les valeurs de la diversité biologique et les valeurs culturelles de l'ensemble de la société.

L'établissement d'un dialogue soutenu entre les sciences et les systèmes de savoirs autochtones et locaux afin de jeter les fondements de nouveaux partenariats pour générer les meilleurs savoirs et solutions possibles pour la résilience biologique et culturelle.

Le soutien aux arts, à la littérature et aux médias, qui sont également essentiels pour favoriser la compréhension entre les différentes cultures et composantes de la société. À travers les arts, la littérature et les médias, la culture se renouvelle et renouvelle ses valeurs, de manière créative et inattendue, pour chaque nouvelle génération. Il s'agit également des canaux parmi les plus importants et démocratiques à travers lesquels les individus et les collectifs peuvent s'exprimer et influencer la société.

---

# Transitions foncières vers une protection des régimes fonciers coutumiers des peuples autochtones et communautés locales

---

## Vision

Les territoires de vie des peuples autochtones et des communautés locales, y compris leurs relations culturelles, spirituelles et coutumières particulières avec leurs terres et leurs eaux et leurs contributions intrinsèques et vitales au bien-être humain, à la conservation de la diversité biologique, à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation au changement climatique, sont protégés. Les terres, territoires et ressources collectifs des peuples autochtones et des communautés locales sont juridiquement reconnus et protégés conformément au droit international ; les classifications de l'utilisation des sols et les enregistrements des titres fonciers pour défendre le régime foncier coutumier sont réformés ; et la couverture mondiale de zones conservées, utilisées durablement et restaurées augmente progressivement et de manière significative.

---

## Raisonnement

●  
Encadré 54

### **La Déclaration de Kimberley : peuples autochtones et développement durable**

« En tant que peuples, nous réaffirmons nos droits à l'autodétermination et à posséder, contrôler et gérer nos terres et territoires ancestraux, nos eaux et nos autres ressources. Nos terres et nos territoires sont au cœur de notre existence – nous sommes la terre et la terre est nous ; nous entretenons une relation spirituelle et matérielle particulière avec nos terres et territoires, et ils sont inextricablement liés à notre survie et à la conservation et au développement ultérieur de nos systèmes de savoirs et cultures, à la préservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique et à la gestion des écosystèmes. »<sup>(358)</sup>



Cartographie communautaire en cours de réalisation en Indonésie. Photo : Agnus McInnes.

L'importance existentielle des terres et territoires collectifs pour la survie des peuples autochtones et la diversité biologique a été réaffirmée à maintes reprises et clairement saisie dans la Déclaration de Kimberley sur le développement durable, adoptée par des peuples autochtones de toutes les régions du monde en 2002 (voir l'encadré 54).

Aujourd'hui, la pertinence de ce message pour l'ensemble de l'humanité est mieux comprise, puisque nous nous efforçons collectivement de réparer les dégâts causés à toute la diversité de la vie, des gènes aux espèces et aux écosystèmes, et aux peuples et cultures qui y sont associés. Il est désormais avéré que la plupart de la diversité biologique du monde se trouve sur les terres et les territoires des peuples autochtones et des communautés locales<sup>(359)</sup>. Toutefois, seuls environ 10 % de ces terres sont juridiquement reconnus avec un régime foncier coutumier garanti pour les peuples autochtones et les communautés locales qui y vivent et qui ont nourri ces territoires de vie particuliers. Ainsi 40 % des terres du monde restent vulnérables à l'accaparement et à une utilisation non durable par des acteurs plus puissants, ce qui engendre des conflits, des violations des droits humains et des menaces accrues de reculs, de violences, et d'accusations injustes à l'égard de peuples autochtones et de communautés locales qui défendent leurs terres.

La convergence des actions en matière de justice sociale, de conservation de la diversité biologique et de changement climatique au cours des prochaines décennies dépendra des garanties octroyées aux droits collectifs des peuples autochtones et des communautés sur leurs terres, territoires et ressources, et sur leurs relations réciproques de soin, de santé et de bien-être avec le monde naturel.

La nature décline généralement moins rapidement sur les terres des peuples autochtones que sur les autres terres. Dans de nombreuses régions du monde, les terres des peuples autochtones deviennent peu à peu des îlots de diversité biologique et culturelle entourés par des zones dans lesquelles l'environnement a continué de se détériorer ; et dans de nombreux cas, la diversité biologique augmente et s'améliore grâce aux valeurs et pratiques autochtones<sup>(360)</sup>. Les peuples autochtones sont déjà en train d' « inverser la courbe » du recul de la diversité biologique sur les terres qu'ils possèdent, gèrent ou contrôlent.

L'absence de reconnaissance et de garanties pour les profondes valeurs de conservation des terres, territoires, eaux et ressources des peuples autochtones et des communautés locales est l'une des plus grandes occasions manquées de la décennie passée. Une transition concernant cet aspect de la gouvernance foncière pourrait comporter d'énormes avantages pour la diversité biologique.

---

## Les avantages de la transition

Les peuples autochtones et les communautés locales apportent déjà de multiples avantages matériels, sociaux, culturels et spirituels à leurs communautés et à l'ensemble de la société. Par exemple :

- les peuples autochtones et les communautés locales possèdent ou gèrent au moins 50 % des terres du monde, qui abritent une bonne partie de la diversité biologique du monde, y compris environ 40 % d'aires protégées. Par ailleurs, 40 % de toutes les surfaces terrestres restantes avec une faible intervention humaine se situent partiellement sur des terres des peuples autochtones ;
- ces terres abritent également 36 % ou plus des paysages forestiers intacts restants, et ont des taux de déforestation plus faibles et une richesse des espèces plus importante que d'autres régions ;
- au moins 22 % de l'ensemble du carbone dans les forêts tropicales et sous-tropicales est stocké sur les terres des peuples autochtones et des communautés locales.

Des garanties concernant les systèmes fonciers coutumiers des peuples autochtones et des communautés locales et leurs relations distinctes et particulières avec leurs terres permettront :

- d'accroître de manière importante la zone actuellement affectée à la conservation, à l'utilisation durable et à la restauration, en démultipliant ainsi les avantages existants ;
- de promouvoir une conservation juste et inclusive ;
- de contribuer à la réalisation des ODD et à la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur les changements climatiques ;
- aux peuples autochtones et aux communautés locales de défendre leurs territoires contre des activités externes non durables, et de prévenir des conflits et des attaques violentes à l'égard de défenseurs de l'environnement et des droits humains.

Garantir des régimes fonciers coutumiers constitue l'une des transitions les plus concrètes et les plus prometteuses sur laquelle il est possible d'agir avec un effet immédiat et qui peut générer de multiples avantages.

---

## Progrès vers la transition et exemples de référence

Le droit international relatif aux droits des peuples autochtones (y compris la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et la Convention n° 169 de l'Organisation internationale du travail), les Résultats de la Conférence mondiale sur les peuples autochtones, et la jurisprudence internationale et nationale sur les peuples autochtones confirment tous les droits aux terres, territoires et ressources sur la base du régime foncier coutumier. Néanmoins, ces droits restent mal respectés et mis en œuvre dans la plupart du monde.

Tant les *Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimen-*

taire nationale de la FAO<sup>(361)</sup> que les *Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté*<sup>(362)</sup> ont été adoptées avec un large soutien. Si elles sont pleinement mises en œuvre, elles peuvent faciliter les progrès à tous les niveaux pour garantir le régime foncier coutumier des peuples autochtones et des communautés locales, ainsi que l'égalité entre les sexes.

La Déclaration de l'Union africaine sur les problèmes et enjeux fonciers en Afrique résout de garantir que les droits fonciers accordent un accès équitable aux terres et aux ressources connexes entre tous les utilisateurs de la terre, y compris les jeunes et les autres groupes privés de terre et vulnérables comme les personnes déplacées, et de consolider les garanties du régime foncier pour les femmes, qui exige une attention particulière<sup>(363)</sup>.

Alors qu'en 1979 seul un ou deux parlements reconnaissaient les communautés comme des propriétaires fonciers à part entière, en 2019 les lois foncières de 73 des 100 pays récemment analysés prévoient une propriété communautaire en plus de la propriété publique et privée<sup>(364)</sup>. Des progrès satisfaisants ont également été enregistrés concernant la reconnaissance du régime foncier forestier communautaire. Selon Rights and Resources Initiative, « Depuis 2002, la superficie totale attribuée aux peuples autochtones et aux communautés locales et détenue par ces peuples et communautés dans 58 pays a augmenté d'au moins 40 %, soit 152 mha. Alors qu'en 2002, seuls 40 pays disposaient de cadres juridiques instituant les communautés comme des propriétaires des forêts ou des titulaires de droits désignés, au moins 54 pays avaient instauré de tels instruments juridiques d'ici 2017, avec de nouvelles possibilités pour une propriété communautaire des forêts en Indonésie, au Kenya, au Mali et en Zambie depuis 2013. »<sup>(365)</sup>

La Campagne Land Rights Now<sup>(366)</sup> et Land Tenure Facility<sup>(367)</sup> sont des partenariats internationaux avec les peuples autochtones et les communautés locales, axés sur le développement de la reconnaissance des droits fonciers collectifs.

Aux niveaux national et local, certains exemples récents laissent également espérer pour l'avenir :

- au Suriname, le 1<sup>er</sup> octobre 2019 fut un moment historique, avec la présentation de deux projets de loi au Ministre du développement régional : une proposition de loi sur les droits collectifs pour les peuples autochtones et tribaux du Suriname, y compris les droits fonciers, et une proposition d'amendement de la constitution. Ces propositions de loi étaient le résultat d'années de travail, notamment le fruit d'une collaboration et de négociations entre le Ministère du développement régional, chargé de mettre en œuvre la « feuille de route pour la réalisation de la reconnaissance juridique des droits fonciers des peuples autochtones et tribaux du Suriname », et l'Association des dirigeants villageois autochtones, afin de mettre en œuvre la décision de la Cour américaine des droits de l'homme de 2016 en faveur des peuples Kaliña et Lokono et, plus généralement, des peuples autochtones et tribaux du pays<sup>(368)</sup> ;
- en Bolivie, le peuple Tacana est parvenu à protéger ses droits et sa diversité biologique au moyen de l'autodétermination et de partenariats avec des organismes de conservation dans les territoires qui recouvrent partiellement le Parc national Madidi. Consolider la gouvernance a été essentiel pour exercer leurs droits, puisque le droit seul ne suffit pas, et que les lois peuvent changer. Pendant des décennies, confronté à des lois et règlements changeants, ainsi qu'à différents défis de taille posés par des autoroutes, l'extraction des ressources et l'ouverture des parcs aux compagnies pétrolières et gazières, le peuple Tacana, notamment au moyen d'alliances avec des colons et des



● Personnes rassemblées sur les rives de Gichigami - Lac Supérieur - afin de protester contre le projet de pipeline de sable bitumineux Enbridge Line 3. Photo : Fibonacci Blue.

scientifiques en charge de la conservation, s'est concentré sur l'élaboration d'un système de gouvernance solide de grande ampleur, en donnant aux personnes les moyens de prendre leurs propres décisions, et a ainsi renforcé sa lutte pour protéger la diversité biologique de son paysage<sup>(369)</sup> ;

- en 2019, au Panama, le Ministère de l'environnement a signé une résolution juridique qui reconnaît les droits des peuples Guna et Embera-Waunan dans les aires protégées. Une autre loi, qui reconnaît les droits du peuple Naso Tjër Di, est actuellement devant la Cour suprême du Panama. Elle reconnaît et respecte les droits du peuple Naso Tjër Di, qui a longtemps pris soin des forêts du pays et d'un site du Patrimoine mondial de l'UNESCO menacé par des projets de barrages destructeurs. Cela représente une avancée notable pour les droits humains et l'environnement au Panama.

---

## Les éléments clés de la transition

- Défendre les normes en matière de droits humains. La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones est suffisamment précise pour donner lieu à des droits identifiables et réalisables et a été acceptée comme seuil traduisant la norme minimum du droit international à appliquer pour garantir les droits fonciers des peuples autochtones, y compris le consentement libre, préalable et éclairé aux programmes et projets qui les affectent. La Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales a été adoptée plus récemment.
- Adopter et développer des cadres, des mécanismes et des mesures concrètes efficaces sur le plan constitutionnel, juridique, politique et institutionnel, afin de reconnaître et appliquer juridiquement et adéquatement les droits des peuples autochtones et des communautés locales aux territoires, aux terres et aux ressources et de respecter leurs systèmes fonciers coutumiers, y compris les droits des femmes.
- Réformer la gouvernance foncière, et consolider les règlements et la surveillance des entreprises commerciales afin de vérifier le respect des droits humains et des normes environnementales.
- Consolider les institutions de gouvernance des peuples autochtones et des communautés locales relatives aux terres, territoires et ressources, y compris avec l'utilisation de la cartographie participative communautaire. Délimiter et surveiller le statut et les tendances de la diversité biologique, les effets sur le climat, les menaces extérieures, les droits humains et les autres priorités des communautés.
- Transformer les politiques et pratiques en matière de conservation pour passer de modèles basés sur l'exclusion à des approches collaboratives fondées sur les droits qui soutiennent et promeuvent la conservation et l'utilisation coutumière durable pilotées par les communautés, et qui célèbrent les relations réciproques entre la nature et la culture.
- Investir dans des partenariats et promouvoir des partenariats visant à garantir les droits fonciers collectifs, notamment l'accès à la justice et une amélioration des mesures de reddition des comptes, de remise en état et de restitution pour traiter les violations des droits fonciers des peuples autochtones et des communautés locales et la protection des défenseurs des droits humains environnementaux.

---

# Transitions de la gouvernance vers une prise de décisions inclusive et un développement déterminé librement

---

## Vision

Des institutions de gouvernance spécialisées, y compris des autorités des peuples autochtones et des communautés locales, exercent le pouvoir décisionnel, aux échelons appropriés, en adoptant des approches impliquant l'ensemble du gouvernement et l'ensemble de la société, qui garantissent le respect des droits humains, la diversité biologique, et la diversité des valeurs culturelles. Ces institutions gouvernementales adaptent les mesures relatives à la transparence et à la responsabilité politique, juridique et institutionnelle, afin d'assurer davantage d'équité, de bien-être, de durabilité et de résilience pour tous.

---

## Raisonnement

Les inégalités de pouvoir dans les systèmes de gouvernance vont de pair avec des déséquilibres en termes de résultats économiques, sociaux et écologiques. Les systèmes de gouvernance étatiques et fondés sur le marché ont mis en place des stratégies de développement économique descendantes, qui ont écarté les acteurs les moins puissants, notamment les peuples autochtones et les communautés locales et leurs valeurs culturelles, de la prise de décisions concernant l'utilisation des terres et la gestion des ressources.

La fragmentation de la prise de décisions au niveau des gouvernements dans des secteurs spécialisés a privilégié la croissance économique par rapport à la santé de l'environnement et au bien-être social, contribuant ainsi aux crises actuelles interdépendantes de la perte de diversité biologique, du changement climatique et des inégalités sociales.

Des institutions de gouvernance holistiques, transparentes, responsables et axées sur l'intégration, qui défendent le respect des droits humains, et le partage équitable des avantages, seront des éléments cruciaux d'une transition de la gouvernance vers des résultats justes et durables pour les peuples et la planète.

« [...] garantir la durabilité des biens communs mondiaux ne relève pas uniquement de la gouvernance mondiale. Une multitude d'actions à tous les niveaux, du niveau mondial au niveau local, et la participation des communautés les plus directement touchées, sont tout aussi importantes. En effet, les politiques doivent s'attaquer à des comportements difficiles à modifier qui portent atteinte à l'environnement, notamment les mesures d'incitation économiques comme l'élimination des subventions néfastes, l'introduction d'une taxation appropriée, et des règlements tels que des mécanismes progressifs de taxation des émissions de carbone. Il est primordial de donner aux populations les moyens d'apporter des changements positifs grâce à l'éducation, à la sensibilisation et aux mouvements sociaux. L'acceptabilité sociale de ces changements si nécessaires sera facilitée si la gestion des biens communs mondiaux porte explicitement sur le bien-être humain et l'injustice environnementale. Cette gestion devrait éviter une mauvaise distribution et chercher à réparer les dommages déjà causés par des interventions techniques, financières et politiques inadéquates, en particulier lorsque des communautés autochtones et d'autres groupes vulnérables sont concernés, avec des efforts concertés pour ne pas faire de laissés-pour-compte. »

— Extrait de « The Future is Now – Science for achieving sustainable development »<sup>(370)</sup>.

### Les avantages de la transition

Les approches au développement qui tiennent compte des conditions et des cultures locales sont susceptibles d'aboutir à des résultats plus équitables et sensibles au contexte, tout en améliorant l'appropriation par les bénéficiaires visés. Intégrer la culture dans les politiques et programmes de développement apporte une contribution fondamentale à leur efficacité et durabilité.

L'évaluation *Global Assessment on Biodiversity and Ecosystem Services* de l'IPBES a conclu que :

« Reconnaître les savoirs, les innovations, les pratiques, les institutions et les valeurs des peuples autochtones et des communautés locales, et s'assurer de leur inclusion et participation à la gouvernance environnementale améliore souvent leur qualité de vie et la conservation, la restauration et l'utilisation durable de la nature, qui concernent l'ensemble de la société. La gouvernance, y compris les institutions coutumières et les systèmes de gestion et de co-gestion qui impliquent des peuples autochtones et des communautés locales, peuvent être un moyen efficace de préserver la nature et ses contributions à la population en intégrant des systèmes de gestion adaptés au niveau local et des savoirs autochtones et locaux. »<sup>(371)</sup>

Une approche fondée sur les droits humains défend les droits et la dignité des catégories pauvres et marginalisées de la société, soutient leurs visions diverses d'une bonne vie, aborde et gère les conflits, et libère l'énergie des actions collectives et de l'autodétermination.

---

## Progrès vers la transition et exemples de référence

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 a présenté un programme universel à l'intention des gouvernements, des entreprises, de tous les peuples, de la société civile et de tous les citoyens, qui intègre les valeurs universelles des droits humains et une promesse de ne pas faire de laissés-pour-compte. Ce principe imprègne l'ensemble du programme de transformation, englobant, à l'échelon mondial, les inégalités, la diversité biologique, le changement climatique et les défis qui y sont associés.

Plusieurs processus politiques au niveau mondial ont adopté des décisions reconnaissant les contributions des savoirs traditionnels à la résolution des problèmes contemporains que sont la perte de diversité biologique, le changement climatique, le risque de catastrophes, la déforestation et la détérioration des écosystèmes<sup>(372)</sup>. Néanmoins, un fossé profond sépare la reconnaissance accrue de la valeur des savoirs traditionnels dans les politiques mondiales et la négligence à leur égard et leur érosion permanentes sur le terrain. Les savoirs autochtones et locaux et les contributions importantes des peuples autochtones et des communautés locales sont peu pris en compte dans la plupart des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, ainsi que dans la plupart des processus nationaux d'établissement de rapports en vertu d'accords internationaux<sup>(373)</sup>. Néanmoins, les progrès accomplis dans les cadres mondiaux conceptuels et politiques peuvent également éclairer et concrétiser les avancées des politiques et stratégies nationales, tel qu'illustré dans les cas de jurisprudence de la Terre et d'indicateurs nationaux de bien-être.

L'Assemblée générale des Nations Unies a entamé un processus de délibération sur « les droits de la Terre nourricière », axé sur les normes humaines qui protègent les fonctions et les intérêts de la planète, également appelé « jurisprudence de la Terre », selon lequel : « *Les êtres humains doivent adapter leurs systèmes juridiques, politiques, économiques et sociaux afin de les rendre conformes aux lois et principes fondamentaux qui régissent la façon dont l'univers fonctionne et pousse les humains à agir conformément à ces lois et principes, ce que signifie que les systèmes de gouvernance humaine doivent tenir compte à tout moment des intérêts de l'ensemble de la communauté de la Terre.* »<sup>(374)</sup>. Les pays ayant promulgué des lois se conformant à ces principes sont notamment l'Équateur, la Bolivie, l'Inde et la Nouvelle-Zélande.

---

### Encadré 56

#### Étude de cas : reconnaissance de la personnalité morale de la rivière Whanganui, Nouvelle-Zélande

Pendant 140 ans, la tribu locale māori (*iwi*) de Whanganui dans l'Île du Nord, en Nouvelle-Zélande, a lutté pour la reconnaissance de sa rivière en tant qu'ancêtre. En 2017, la rivière a obtenu les mêmes droits juridiques qu'un être humain<sup>(375)</sup>. Gerrard Albert, le principal négociateur de la tribu Whanganui, explique :

« Nous avons adopté cette approche parce que nous considérons, et avons toujours considéré, la rivière comme un ancêtre. Nous avons combattu pour trouver un rapprochement dans la loi afin que tous puissent comprendre que selon nous, traiter la rivière comme une entité vivante est ce qu'il convient de faire, comme un tout indivisible, au lieu du modèle traditionnel des 100 dernières années qui la traitait sous l'angle de la propriété et de la gestion. »

« Nous pouvons retracer notre généalogie aux origines de l'univers, et plutôt que d'être les maîtres du monde naturel, nous en faisons partie. Nous voulons que ce soit le point de départ de notre vie. Et il ne s'agit pas d'une utilisation de la rivière contraire au développement, ou anti-économique, mais elle repose sur le point de vue que la rivière est un être vivant, et envisage son avenir selon cette croyance fondamentale. »

Des conceptions et mesures du bien-être différentes du produit intérieur brut et de la croissance économique ont été développées et adoptées par plusieurs pays et peuples, notamment l'indice du bonheur national brut du Bhoutan<sup>(376)</sup>, l'enquête sur le bien-être de Ni-Vanuatu<sup>(377)</sup> et le cadre des niveaux de vie de la Nouvelle-Zélande<sup>(378)</sup>.

La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies, stipule des normes pour la participation pleine et effective des peuples autochtones à la mise en œuvre nationale et locale des engagements mondiaux, y compris dans la constitution de la Bolivie et la *loi sur les droits des peuples autochtones* des Philippines.

Ces normes internationales sont vivantes et pratiquées par des peuples autochtones, comme la Nation Wampis au Pérou (voir l'encadré 57) et les femmes autochtones du détroit de Torres en Australie (voir l'encadré 58).

### **Étude de cas : la Nation Wampis dans l'Amazonie péruvienne déclare la création du premier gouvernement autochtone autonome**

#### **Encadré 57**

Le 29 novembre 2015, à Soledad, sur la rivière Santiago, au Pérou, la Nation Wampis a déclaré la formation de son gouvernement territorial autonome avec l'élection des premiers représentants et l'approbation et la publication de ses statuts, qui constituent le cadre juridique qui sera appliqué pour régir le territoire. À un moment historique pour les peuples autochtones en Amérique latine, les représentants élu wampis ont adopté leur première résolution, qui déclarait la totalité de leur territoire ancestral, une zone couvrant plus de 1,3 millions d'hectares, comme un territoire intégral.

L'annonce fut faite lors du premier Sommet des Wampis devant près de 300 représentants de 85 communautés. Andres Noningo Sesen, l'un des *Waimaku*, les visionnaires wampis, a expliqué pourquoi cette décision a été prise :

*« Nous avons pris cette décision en partie comme stratégie de défense territoriale, en réaction aux efforts pour nous diviser en communautés. Nous resterons des citoyens péruviens, mais cette unité nous apportera la force politique dont nous avons besoin pour expliquer notre vision au monde et aux entreprises et gouvernements qui ne voient que l'or et le pétrole dans nos rivières et forêts, et beaucoup moins les êtres spirituels Nunkui et Tsunki, qui prennent soin de notre terre et de notre eau. Elle nous permettra également de promouvoir notre propre vision de l'avenir. »*

## Encadré 58 : Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité

Vue de l'île Thursday, détroit de Torres.  
Photo : Natalie Maro.



### Étude de cas : des femmes autochtones prennent en charge la gestion de la terre et de la mer dans le détroit de Torres, Queensland, Australie

Les femmes autochtones des îles du détroit de Torres jouent un rôle essentiel dans la compréhension et la gestion des ressources terrestres et marines et le développement de la résilience des communautés. En tant que gardiennes et enseignantes d'importants savoirs traditionnels, membres et dirigeantes appréciées des organisations communautaires, et occupant plus généralement un nombre croissant de postes à responsabilités et techniques, les femmes apportent une force et une perspectives uniques à la gestion de la terre et de la mer.

*« La femme est comme un rocher au milieu de l'océan. Lors des fortes marées et des vents violents, le rocher ne se déplace jamais. Dans les profondeurs, un banc de poissons s'abrite sous le rocher – Malu Ipkazil »*

— Laura Pearson, Garde faunique, île de Warraber, détroit de Torres

*« Alors que les hommes doivent partir chasser et travailler sur le continent, les femmes restent sur leurs îles, et écoutent leurs parents, leurs tantes, leurs grands-parents, concernant la façon de prendre soin des îles, de cultiver des aliments dans les potagers traditionnels, et le moment de récolter les won-gai et les gasi, la façon d'attraper le poisson et de nourrir leurs familles. Les femmes connaissent tous les récits, elles connaissent toutes les limites, elles possèdent des savoirs traditionnels et les partagent avec leurs frères. Ce sont également elles qui s'occupent de leurs enfants, veillent au futur qu'ils hériteront, et transmettent leurs savoirs traditionnels à leurs enfants. J'encourage les anciens et les dirigeants futurs à chercher plus d'informations auprès des femmes. »*

— Doug Passi, propriétaire traditionnel, île de Mer, détroit de Torres

---

## Les éléments clés de la transition

- Intégrer des approches participatives incluant l'ensemble du gouvernement, de l'économie et de la société dans les stratégies de mise en œuvre et les plans d'action nationaux sur le développement durable, la diversité biologique et le changement climatique ; et attribuer la prise de décisions au niveau de compétence et de résolution des problèmes le plus approprié.
- Continuer à réformer la législation et les politiques du gouvernement dans le cadre de la gouvernance adaptative, afin de générer des valeurs et des approches plurielles, et d'accroître l'équité, la diversité et la résilience dans les institutions et les systèmes juridiques.
- Utiliser des mécanismes de compte rendu et de responsabilité plus appropriés, comme l'Examen périodique universel utilisé par les pays pour rendre compte des droits humains, afin d'évaluer les contributions des pays et les progrès généraux à intervalles réguliers.
- Favoriser le pouvoir de transformation des peuples autochtones et des communautés locales, des personnes handicapées, des minorités, des personnes marginalisées et confrontées à la discrimination, et de tous ceux qui sont laissés-pour-compte. La prise en compte de l'égalité entre les sexes et de l'équité intergénérationnelle est un élément essentiel de l'ensemble de ce processus.
- Appliquer strictement des mesures de sauvegarde garantissant la non-violation des droits humains dans la mise en œuvre des mesures relatives au développement durable, à la diversité biologique et au changement climatique, y compris le respect du consentement libre, préalable et éclairé des peuples autochtones.



Rivière Whanganui, Nouvelle-Zélande.  
Photo : Sasapee.

---

# Incitations et transitions financières promouvant des solutions efficaces fondées sur la culture

---

## Vision

Les mesures d'incitation, y compris le soutien financier pour les actions collectives des peuples autochtones et des communautés locales et leurs solutions innovantes fondées sur la culture, sont prioritaires ; des mesures de protection environnementales, sociales et des droits humains relatives au financement de la diversité biologique sont appliquées ; et les mesures d'incitation perverses et les investissements néfastes sont supprimés ou réaffectés.

---

## Raisonnement

La mobilisation et l'affectation des ressources, tant monétaires que non-monétaires, sont des éléments cruciaux de la mise en œuvre effective du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Il s'agit d'un autre domaine où une transformation est nécessaire. Beaucoup plus de ressources sont investies (à travers des subventions et des investissements dans les industries extractives et des combustibles fossiles par exemple) pour soutenir des activités et des secteurs qui réduisent la diversité biologique et culturelle, que dans des activités qui les préservent, les consolident et les redynamisent. Il est fort probable que se concentrer sur des solutions fondées sur le marché et technologiques cause d'autres dégâts au lieu d'affronter les causes sous-jacentes et d'apporter des changements systémiques. Des exemples de ces « solutions » controversées sont notamment le commerce de carbone, la géo-ingénierie, la biologie synthétique et le forçage génétique. En 2019, l'OCDE estimait que les subventions néfastes pour la diversité biologique s'élevaient à 500 milliards de dollars américains par an, soit environ 10 fois les financements mondiaux estimés pour la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable<sup>(379)</sup>. Des mécanismes financiers axés sur les rendements et les bénéfices n'ont pas encore généré des investissements importants dans la mise en œuvre des objectifs de la CDB<sup>(380)</sup>, et ils sont largement compensés par des subventions, comme celles qui sont accordées à la production agricole nationale<sup>(381)</sup>.

Parmi les financements alloués à la conservation, seule une petite partie est affectée au soutien de l'action collective des peuples autochtones et des communautés locales. Paradoxalement, certains financements en faveur de la diversité biologique portent atteinte et violent les droits des peuples autochtones et des

communautés locales, au lieu de les promouvoir. 1,753 milliard de dollars américains supplémentaires sont dépensés chaque année en dépenses militaires, qui pourraient être bien mieux employés à des fins sociales et environnementales.

Collectivement, les actions des peuples autochtones et des collectivités locales pour protéger et conserver leurs terres et territoires, et la diversité biologique que ces zones renferment, apportent une contribution non-financière très importante à la réalisation des objectifs de la CDB. Néanmoins, leurs efforts pour conserver et protéger la diversité biologique sont actuellement insuffisamment reconnus comme forme de mobilisation des ressources et sont insuffisamment financés.

Un changement majeur dans les investissements, les mesures d'incitation et les financements, y compris concernant les évaluations des technologies, est nécessaire pour soutenir les activités, en particulier les actions collectives des peuples autochtones et des communautés locales, et des technologies appropriées<sup>(382)</sup> qui profitent tant à la nature qu'aux êtres humains.



Soins apportés aux globicéphales à Farewell Spit, Nouvelle-Zélande. Photo : Gary Webber.

## Les avantages de la transition

- En mettant fin aux mesures d'incitation perverses, bon nombre des facteurs directs de perte de diversité biologique et culturelle seraient éliminés ou fortement réduits, prévenant ainsi la survenue des dégradations.
- En mettant fin au financement de la diversité biologique qui porte atteinte aux droits et aux moyens de subsistance des peuples autochtones et des communautés locales, une plus grande collaboration entre les organismes de conservation et les peuples autochtones et les communautés locales se concentrerait sur des résultats positifs tant pour la nature que pour les peuples.
- En fournissant un soutien financier, politique et technique adéquat, les contributions collectives des peuples autochtones et des communautés locales aux objectifs de la CDB seraient fortement étendues et améliorées, et auraient des effets positifs plus importants, tant pour les peuples autochtones et les communautés locales que pour l'ensemble de l'humanité. Par exemple, cela permettrait aux peuples autochtones et aux communautés locales de :
- consolider, étendre et reproduire leur action menant à la conservation, à la restauration, à l'utilisation durable et à l'accès, et au partage des avantages ;

- redynamiser et/ou renforcer les valeurs culturelles et sociales d'une vie en harmonie avec la nature ;
- défendre de manière effective leurs territoires et leurs terres contre des menaces externes et des industries destructives ;
- consolider des économies locales durables.

---

## Progrès vers la transition et exemples de référence

Il n'existe pas d'éléments suffisants pour évaluer en détail le niveau global de financements disponibles pour soutenir les actions collectives des peuples autochtones et des communautés locales. Néanmoins, étant donné que les peuples autochtones et les communautés locales possèdent ou gèrent de manière coutumière plus de 50 % des terres du monde, ainsi que de vastes étendues marines, et que ces aires renferment une part importante de la diversité biologique de la planète, les données disponibles suggèrent clairement que la part des financements pour la diversité biologique à la disposition des peuples autochtones et des communautés locales est nettement inférieure à leurs contributions actuelles aux Objectifs d'Aichi pour la diversité biologique.

Des progrès ont été accomplis pour garantir que le financement de la diversité biologique ne porte pas préjudice aux peuples autochtones et aux communautés locales au niveau mondial, par exemple au moyen des garanties du Fonds pour l'environnement mondial et de la CDB, mais ces garanties n'ont pas encore été pleinement mises en œuvre aux niveaux national et local.

Des progrès négligeables sont réalisés dans l'élimination des mesures d'incitation perverses. Peu de gouvernements ont identifié les mesures d'incitation perverses, et encore moins commencé à les réformer de manière effective.

Toutefois, des approches, programmes et projets innovants commencent à émerger, ils apportent de bonnes pratiques et des « graines » à partir desquelles cette transition peut se développer. On trouve notamment, à titre d'exemple :

des initiatives qui soutiennent directement les peuples autochtones et les communautés locales et les petits producteurs pour la production, la commercialisation, les moyens de subsistance et la conservation durables, telles que le « Mécanisme forêts et paysans »<sup>(383)</sup>, le « Programme d'échange des produits forestiers non-ligneux »<sup>(384)</sup>, l'« Initiative des partenariats pour les produits de la montagne »<sup>(385)</sup>, le « Partenariat international pour l'Initiative de Satoyama »<sup>(386)</sup> et l'« Initiative globale de soutien aux APAC »<sup>(387)</sup> ;

- un soutien des gouvernements nationaux ou infranationaux aux actions collectives des peuples autochtones et des communautés locales ; par exemple, le soutien du gouvernement municipal à la gestion des ressources naturelles par les communautés en Thaïlande ;
- des investissements par des fonds mondiaux pour soutenir la conservation par les peuples autochtones et les communautés locales ; par exemple, le Programme de micro financements et l'« Initiative de conservation inclusive » du Fonds pour l'environnement mondial ;
- des coopératives constituées par des peuples autochtones et des communautés locales reçoivent des paiements pour le stockage de carbone, la conservation de la diversité biologique et l'utilisation coutumière durable dans les forêts communautaires par l'intermédiaire d'un projet REDD+ au Vietnam ;

- de nouvelles mesures d'incitation fiscale (par exemple aux États-Unis), par lesquelles les citoyens et les entreprises peuvent affecter leurs impôts de façon à contribuer à la restitution de la propriété autochtone des terres autochtones, comme acte pour réparer les torts et les souffrances associés à la colonisation, et reconnaître et soutenir l'action de gardiennage des Autochtones<sup>(388)</sup>.

---

## Les éléments clés de la transition

- Investir dans des solutions basées sur la nature et la culture, et les actions collectives des peuples autochtones et des communautés locales.
- Reconnaître le rôle et les contributions des peuples autochtones et des communautés locales comme forme de mobilisation des ressources et en tenir compte dans les politiques, les lois et l'affectation des ressources nationales et infranationales.
- Accroître les financements directs pour les peuples autochtones et les communautés locales, y compris pour la conservation et l'utilisation durable, avec une meilleure accessibilité grâce à un partage des informations plus large, à la formation, à la révision des exigences techniques, à la planification des financements, au réseautage et aux partenariats. Effectuer un suivi de ce qui précède en disposant de données ventilées sur le soutien national aux actions collectives des peuples autochtones et des communautés locales dans les rapports nationaux à la CDB, et dans le cadre des travaux de l'« Initiative pour la finance de la biodiversité » du Programme des Nations Unies pour le développement.
- Appliquer des garanties pratiques et concrètes au financement de la diversité biologique.
- Avoir comme critères fondamentaux de tous les financements de la diversité biologique et des autres processus de mobilisation des ressources aux niveaux national et infranational l'inclusion sociale et le respect des normes des droits humains, afin d'éviter de potentiels effets négatifs sur les droits et les moyens de subsistance des peuples autochtones et des communautés locales.
- Inclure les peuples autochtones et les communautés locales dans les comités nationaux, avec des rôles et des responsabilités pour les budgets nationaux relatifs au financement de la diversité biologique au niveau national.
- Identifier et éliminer de toute urgence les mesures d'incitation perverses, et définir et appliquer des mesures d'incitation positives, notamment en transformant les mesures de relance en réponse à la COVID-19 en une occasion de remodeler l'économie vers la durabilité pour les personnes et la planète.
- Améliorer l'efficacité de REDD+ au moyen d'une planification précoce, d'investissements initiaux, de la collecte de données de référence, et d'un suivi rigoureux et étendu des effets.
- Intégrer des évaluations des technologies à tous les niveaux des politiques, de la planification et de la mise en œuvre de la diversité biologique.
- Réformer le secteur financier, y compris les mesures des institutions financières à tous les niveaux, afin que les flux financiers favorisent des pratiques durables. Cela pourrait être réalisé, par exemple, en appliquant des politiques et processus d'évaluation des risques sociaux et pour la diversité biologique, et en faisant état d'une diminution des effets négatifs et d'une augmentation des effets positifs sur la diversité biologique et les peuples autochtones et les communautés locales au fil du temps.

---

# Transitions économiques vers une utilisation durable et des économies locales diverses

---

## Vision

Des systèmes économiques différents et à échelle humaine prospèrent. Au sein de ces systèmes, l'utilisation coutumière durable des peuples autochtones et des communautés locales et d'autres producteurs à petite échelle contribue à des économies durables et résilientes. Des modèles de consommation à plus petite échelle garantissent une société durable et juste.

---

## Raisonnement

La perte de diversité biologique, la détérioration du climat et l'intensification des inégalités sociales sont les conséquences d'un système économique qui vise la croissance infinie, mais qui dépend de ressources finies. L'empreinte écologique mondiale actuelle a dépassé le seuil de saturation de la Terre, à tel point que nous avons besoin de 1,75 planète pour supporter les modèles de production et de consommation actuels<sup>(389)</sup>. Des recherches récentes montrent également que les systèmes actuels de production agricole et alimentaire à grande échelle et la disparition progressive des habitats accroissent le risque de pandémies virales comme la COVID-19<sup>(390)</sup>. Alors que les bénéfices à court terme sont le facteur principal de prise de décisions, la destruction de l'environnement est vue comme une externalité acceptable des principales activités de grands secteurs de l'économie. Par conséquent, les pratiques coutumières de gestion et d'utilisation durable des ressources des peuples autochtones et des communautés locales, des paysans et des petits producteurs sont considérées comme improductives, bien qu'elles nourrissent 70 % de la population mondiale et apportent de nombreux avantages à la société, en consommant moins de ressources naturelles.

Une transformation radicale des systèmes économiques à fortes émissions de carbone et des systèmes mondiaux de production et de consommation est nécessaire, vers une pluralité de systèmes qui intègrent une utilisation, des pratiques et des technologies durables. Il n'existe pas de modèle unique pour la transformation des pratiques non durables actuelles, mais l'on constate plutôt l'apparition de nombreuses solutions, innovations, technologies et alternatives différentes. Parmi elles, s'ils bénéficient de la reconnaissance et du soutien appropriés, les systèmes d'utilisation coutumière durable des peuples autochtones et des com-

munautés locales, la production à petite échelle, et les entreprises sociales innovantes des jeunes et des femmes au sein des peuples autochtones et des communautés locales comportent de nombreux avantages à tous les niveaux, pour la diversité biologique, pour l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique, et pour le développement durable.

*« Les objectifs de conservation et d'utilisation durable de la nature et de réalisation de la durabilité ne peuvent pas être atteints par les trajectoires et les objectifs actuels à l'horizon 2030 et au-delà, et peuvent être réalisés uniquement grâce à des changements de fond dans les facteurs économiques, sociaux, politiques et technologiques. »*

— Extrait de l'évaluation mondiale de l'IPBES<sup>(391)</sup>



La géographie de l'huile de palme : un champ entouré de terres défrichées par le feu, les plantations et l'agriculture industrielle. Photo : Agnès Stienne, *Dépaysages de palmiers à huile*, Visionscarto.net

*« Pourquoi faites-vous cela ? Vous dites que c'est pour le développement – mais quel type de développement élimine la richesse de la forêt et la remplace par une seule variété de plante ou un type d'animal ? Là où autrefois les esprits nous donnaient tout ce dont nous avons besoin pour une vie heureuse, toute notre nourriture, nos maisons, nos médicaments, il n'y a maintenant plus que du soja ou du bétail. Pour qui est ce développement ? »*

— Raoni Metuktire, défenseur de l'environnement et Chef du peuple autochtone brésilien Kayapó<sup>(392)</sup>

---

## Les avantages de la transition

Transformer le paradigme et le modèle économiques mondiaux apporterait une contribution de poids à la réalisation de la durabilité et d'une société en bonne santé. Les principaux avantages incluraient :

- de vivre dans les limites du seuil de saturation de la Terre, en réduisant les effets négatifs sur la diversité biologique et le climat ;
- de disposer d'une société plus égalitaire et juste, assurant un accès équitable aux ressources et une égalité des chances en termes de développement durable ;
- de jouir d'un plus grand bien-être humain, notamment par la satisfaction des besoins matériels, des besoins psychiques et des besoins spirituels humains ;
- de bénéficier d'un plus grand respect pour les différents moyens de produire et de consommer, en accroissant la résilience écologique et sociale et la diversité culturelle ;
- d'assurer de plus grandes chances de réaliser les Objectifs de développement durable des Nations Unies d'ici 2030, comme jalon essentiel pour réaliser la vision d'une vie en harmonie avec la nature d'ici 2050.

La diversité des économies accroît la durabilité et la résilience. Tous les acteurs de la société ont un rôle à jouer. À cette fin, les systèmes coutumiers d'utilisation durable et de production à petite échelle des peuples autochtones et des communautés locales comportent de nombreux avantages pour la diversité biologique, l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique, et pour le développement durable à tous les niveaux :

- ils constituent généralement des mosaïques variées d'écosystèmes, qui renferment des niches écologiques pour les gènes, les espèces et les écosystèmes, et stockent de grandes quantités de carbone ;
- ils promeuvent des moyens de subsistance durables variés et des paysages de production socio-écologiques terrestres et maritimes durables dont les autres systèmes peuvent tirer des enseignements ;
- ils maintiennent en vie et renouvellent des valeurs culturelles et spirituelles et des modes de vie qui sont axés sur le « bien vivre » plutôt que sur une consommation non maîtrisée avec un gaspillage important, et apportent une contribution à des moyens différents de connaître et d'être.

Avec une reconnaissance et un soutien appropriés, ces systèmes pourraient accroître les avantages pour l'environnement et la société.

---

## Progrès vers la transition et exemples de référence

Les débats se sont multipliés au sein de différentes instances internationales (par ex. la quatrième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, et le Forum économique mondial) au sujet de la nécessité de transformer le système économique actuel et ses modèles de production et de consommation. Des efforts ont été consentis par l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture des Nations Unies (FAO) et l'Union européenne afin de promouvoir l'agro-écologie. Plusieurs initiatives visant à explorer l'« économie verte » sont menées par des gouvernements et des entreprises innovantes, mais aucun progrès concret

significatif n'est visible, en partie à cause de l'échec quant aux modèles de consommation non durables. De plus, les gouvernements n'ont pas agi suffisamment pour réglementer les industries néfastes et soutenir l'utilisation coutumière durable et les petits producteurs.

Des initiatives locales existent et évoluent, mais elles devront jouir d'une reconnaissance et d'un soutien bien plus grands pour faire la différence aux échelons national et mondial. Plusieurs exemples sont présentés dans la deuxième partie de ce rapport et beaucoup d'autres sont disponibles dans d'autres sources, il s'agit notamment :

- des systèmes traditionnels et locaux essentiels pour la production et la consommation durables ;
- des innovations pilotées par des jeunes dans le cadre de systèmes locaux de production à petite échelle, qui génèrent de nouveaux produits et de nouveaux marchés à travers des entreprises sociales ;
- la défense des territoires et des terres des peuples autochtones et des communautés locales face aux incursions et à l'accaparement des terres ;
- des réseaux et des initiatives mondiaux, comme le « Partenariat international pour l'Initiative de Satoyama », le « Mécanisme forêts et paysans », et la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale, qui soutient les petits producteurs durables et le renouveau ou la consolidation des pratiques coutumières d'utilisation durable ;
- des « villes de transition », avec leurs denrées alimentaires cultivées localement, leurs centrales électriques détenues par les communautés, et leurs devises locales, pour une transition vers des communautés et des économies auto-suffisantes et résilientes<sup>(393)</sup> ;
- des éco-villages, axés sur le bien vivre tout en régénérant l'environnement plutôt que de le détériorer, ainsi que sur la coopération et les relations<sup>(394)</sup>.



**Encadré 59 : Edith Bastidas, Réseau des femmes autochtones pour la diversité biologique et Centre pour la promotion et le développement autochtone et social YANAPANAKUY, Colombie**

Renouveau d'un tissu en laine sur la base des connaissances autochtones.  
Photo : Jorge Daniel Lucero.

### **Étude de cas : le réseau des tisserands de la Réserve autochtone d'Ipiales, en Colombie**

La Réserve autochtone d'Ipiales est située dans le Département de Nariño dans le sud-ouest de la Colombie. Sa population est d'environ 25 000 personnes qui appartiennent au village de Los Pastos.

En mars 2019, un projet visant à soutenir la réhabilitation et le renouveau d'un tissu local en laine basé sur les connaissances autochtones a débuté, à travers une alliance entre le Ministère de la santé, le Groupe des femmes et du genre de la Réserve, le Réseau des femmes autochtones pour la diversité biologique, et le Centre pour la promotion et le développement autochtone et social YANAPANAKUY. L'initiative aborde d'autres domaines tels que la voie vers la reconnaissance du territoire, la conservation de l'environnement, la restauration des semences et en particulier des plantes médicinales, la restauration de leurs propres aliments, et les connaissances au sujet de la préparation des aliments. Cette approche holistique a donné naissance au Réseau des tisserands (tisserandes) de la garde autochtone d'Ipiates, auquel participent également des hommes, des garçons, des filles et des jeunes.

Des résultats visibles ont déjà été obtenus, notamment :

- la restauration des connaissances au sujet de la préparation de la laine de mouton avec la tonte, le filage, le retordage, la teinture, le lavage et le tissage à l'aide de techniques et de matériaux typiques de ce peuple autochtone ;
- la construction d'un *chagra* (jardin) communautaire de plantes médicinales, qui a permis à la communauté de donner un nouveau dynamisme à ses connaissances en matière de remèdes à base de plantes et de diversité biologique du territoire ;
- la redécouverte des aliments traditionnels ayant une grande valeur nutritive, y compris pour la consommation lors des ateliers du projet. La nourriture est servie dans des plats et avec les ustensiles traditionnellement utilisés par la communauté, ils sont respectueux de la Mère nature, ils évitent l'utilisation du plastique et d'autres matières polluantes ;
- le nouveau dynamisme de la spiritualité et le renforcement culturel au moyen de cérémonies autochtones réalisées avant les ateliers et d'autres activités ;
- l'apprentissage par les pairs et le partage entre pairs, au moyen de visites communautaires vers d'autres communautés ;
- des contributions au revenu des familles, en particulier pour les tisserandes, grâce à la vente de produits lors de fêtes et d'autres événements. Par exemple, une exposition et un marché pour la vente de produits issus du projet et d'autres initiatives similaires des peuples autochtones et des communautés rurales ont été organisés dans le cadre de Kolla Raymi, une célébration sacrée de la lune, de la fertilité et de la féminité.

Il n'existe pas de plan unique pour transformer le modèle actuel de développement non durable. Mais une multitude de solutions, innovations et alternatives diverses émergent et s'établissent, notamment l'utilisation coutumière durable des peuples autochtones et des communautés locales, des petits producteurs et des initiatives de la société civile, tant dans les zones rurales et urbaines que dans les zones maritimes. Elles comprennent des économies solidaires et sociales, et des initiatives pour la fourniture d'aliments, d'abris, d'énergie et de technologie sur la base d'une mise en commun<sup>(395)</sup>.

La Tapisserie mondiale des alternatives est une nouvelle initiative intéressante, qui vise à créer des réseaux de solidarité et des alliances stratégiques entre des alternatives systémiques et durables aux niveaux local, régional et mondial. Il peut s'agir d'initiatives ayant un objet spécifique — par exemple l'agriculture durable et holistique, la souveraineté des communautés en matière d'eau/d'énergie/d'alimentation, les économies de la solidarité et du partage, le contrôle des installations de production par les travailleurs, la mise en commun des ressources/connaissances, la conservation écologique, et la paix et l'harmonie inter-ethniques — ou de transformations plus holistiques et globales grâce auxquelles les communautés parviennent à la gouvernance autonome, à l'autonomie, et à l'auto-suffisance, tout en remettant en question les structures et relations d'oppression, de hiérarchie et de domination<sup>(396)</sup>.

---

## Les éléments clés de la transition

- Disposer de politiques et processus nationaux et infranationaux qui transforment les systèmes de production et de consommation et leur soutien : décentralisation économique, diversification et innovation ; entreprises et coopératives sociales de niche ; et systèmes localement durables et responsables.
- Transformer les économies, d'économies basées sur les combustibles fossiles à des économies axées sur les énergies propres.
- Reconnaître et promouvoir les rôles de l'utilisation coutumière durable des peuples autochtones et des communautés locales dans les politiques et la législation nationale et infranationale, y compris les métiers traditionnels et les institutions coutumières, et leur importance pour la conservation et le développement durable, en en tenant notamment pleinement compte dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité et les plans nationaux de développement.
- Établir des partenariats pour faire progresser le développement et la mise en œuvre du Plan d'action sur l'utilisation coutumière durable de la CDB, y compris en reconnaissant et soutenant les petits producteurs et l'agro-écologie en tant que facteurs de contribution majeurs aux objectifs de la CDB.
- Réaliser la transition de toutes les entreprises vers des pratiques durables, y compris tout au long de leurs chaînes d'approvisionnement, au moyen de règlements publics et de processus volontaires solides et responsables, faisant état de meilleurs résultats pour la diversité biologique et pour les peuples autochtones et les communautés locales.
- Accorder une reconnaissance et un soutien aux femmes et aux jeunes, qui sont les acteurs clés du nouveau dynamisme et de l'innovation des économies locales durables.
- Réduire le consumérisme et le gaspillage liés à la consommation afin de réduire l'empreinte écologique mondiale actuelle non durable et de vivre dans les limites du seuil de saturation de la Terre.
- Promouvoir et appliquer les principes de l'économie circulaire qui impliquent de dissocier progressivement l'activité économique de l'utilisation des ressources épuisables, en réutilisant les déchets dans des circuits de production fermés, et en régénérant les systèmes naturels.

---

# Transition alimentaire : vers un nouveau dynamisme des systèmes alimentaires autochtones et locaux

---

## Vision

Des écosystèmes et des cultures dynamiques assurent la diversité génétique et des régimes alimentaires variés, améliorant ainsi la santé, la résilience et les moyens de subsistance. Des systèmes alimentaires autochtones et locaux redynamisés contribuent à la sécurité alimentaire locale, à la souveraineté alimentaire et à l'agro-écologie, et soutiennent une transition agricole juste.

---

## Raisonnement

Investir dans un nouveau dynamisme des systèmes alimentaires autochtones et locaux récompensera ceux qui ont découvert, protégé, domestiqué, élevé et nourri les nombreux aliments qui nourrissent le monde. Les peuples autochtones et les communautés locales, en particulier les femmes, entretiennent la diversité biologique agricole depuis des millénaires — pour l'alimentation et la médecine, et pour des valeurs spirituelles, culturelles et communautaires plus profondes. Même aujourd'hui, les petits producteurs et les familles d'agriculteurs alimentent la plupart de la population de la planète en utilisant moins de 25 % de tous les intrants mondiaux en termes de terres, d'eau et d'énergie fossile pour cultiver des aliments. Préserver et développer la diversité dans l'agriculture, les paysages et les systèmes alimentaires est une composante essentielle de la transformation vers des systèmes alimentaires justes, sains et résilients.

Il est avéré que le système alimentaire et agricole industriel est l'un des moteurs principaux des changements dans l'utilisation des terres, de la pollution, de la déforestation et de la perte de diversité biologique, y compris de la diversité génétique, et qu'il contribue à aggraver l'appauvrissement de la population rurale. L'expansion rapide des systèmes alimentaires agro-industriels mondialisés au cours des dernières décennies a gravement affecté la souveraineté des peuples autochtones et des communautés locales sur la terre, l'alimentation, la santé et les moyens de subsistance.

Mettre fin aux exploitations agro-industrielles non durables et aux conversions des terres sur les terres et eaux coutumières des peuples autochtones et des communautés locales exige une transformation de l'ensemble du système alimentaire, au moyen d'une planification stratégique de l'utilisation des terres,



Femmes tzutujil préparant la nourriture traditionnelle à San Pedro la Laguna, au Guatemala. Photo : Barna Tanka.

de l'amélioration de la diversité biologique et des valeurs des écosystèmes dans les paysages, de la redécouverte de différentes traditions alimentaires et des valeurs du patrimoine culturel, et de s'attaquer aux changements malsains dans les régimes alimentaires axés sur la consommation de produits alimentaires hautement transformés par les peuples autochtones et d'autres consommateurs des zones rurales et urbaines.

---

## Les avantages de la transition

Le renouveau des systèmes alimentaires autochtones et locaux comporte de nombreux avantages :

- une amélioration de la nutrition, de la santé et du bien-être des peuples autochtones et des communautés locales et de l'ensemble de la société, grâce à l'inversion de la tendance à la perte de diversité agricole et génétique, et celle de la transition alimentaire et nutritive actuelle vers des régimes alimentaires basés sur des aliments hautement transformés ;
- la préservation et le renouveau des sites du patrimoine naturel et du patrimoine culturel (y compris le patrimoine alimentaire), qui incarnent d'importantes valeurs de la diversité biologique et de la culture primordiales pour les écosystèmes et la résilience sociale ;
- des mesures d'incitation économique positives pour l'agriculture familiale et les petits producteurs, qui accroîtront la productivité et les revenus des peuples autochtones et des communautés locales, des femmes et des personnes pauvres, qui sont affectés de manière disproportionnée par le déclin rural et la disparition des moyens de subsistance traditionnels, « en rendant économique ce qui est vert »<sup>(397)</sup> ;
- une transmission intergénérationnelle améliorée des savoirs, des innovations et des technologies autochtones et locaux, soutenant ainsi les pratiques d'utilisation coutumière durable et le rétablissement des variétés traditionnelles, et promouvant la restauration des écosystèmes dégradés.

## Progrès vers la transition et exemples de référence

- Il existe un mouvement social pour l'agro-écologie et la souveraineté alimentaire qui prend de l'ampleur, mené par La Via Campesina et animé par de nombreuses initiatives alimentaires communautaires et locales comme la Terra Madre autochtone<sup>(398)</sup>.
- Le plan d'action global de la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale (2019–2028) vise à mobiliser des actions concrètes et coordonnées pour surmonter les défis auxquels sont confrontées les familles d'agriculteurs, ainsi qu'à consolider leur capacité d'investissement et donc à assurer les contributions les plus importantes possibles de l'agriculture familiale à l'agriculture et à la production alimentaire durables.
- Le Séminaire d'experts de haut niveau sur les systèmes alimentaires autochtones de la FAO<sup>399</sup> est convenu de créer un centre sur les systèmes alimentaires autochtones et de proposer la création d'un réseau d'action mondial sur les systèmes alimentaires autochtones et les savoirs traditionnels dans le cadre de la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition (2016–2025).

L'exemple de l'Alaska (voir l'encadré 60) illustre les principes et les pratiques du renouveau continu des systèmes alimentaires autochtones.

### Encadré 60 : Inuit Circumpolar Council – Alaska

Abris de chasse des Inuit à l'embouchure du fleuve Serpentine dans la toundra de l'Alaska.  
Photo : Global Warming Images.



#### Étude de cas : définir la sécurité alimentaire des Inuit de l'Alaska comme souveraineté alimentaire

Le Inuit Circumpolar Council de l'Alaska a coordonné un travail ayant abouti à la définition suivante de la sécurité alimentaire par les Inuit d'Alaska :

*« La sécurité alimentaire des Inuit d'Alaska est le droit naturel de tous les Inuit de faire partie de l'écosystème, d'accéder à la nourriture et de soigner, protéger et respecter toute vie, la terre, l'eau et l'air. Elle permet à tous les Inuit d'obtenir, transformer, stocker et consommer des quantités suffisantes des aliments préférés sains et nutritifs – des aliments physiquement et spirituellement désirés et nécessaires venant de la terre, de l'air et de l'eau, qui pourvoient aux besoins des familles et des générations futures grâce à la pratique des coutumes et de la spiritualité, des langues, des savoirs, des politiques, des pratiques de gestion et de la gouvernance autonome des Inuit. Elle inclut la responsabilité*

et la capacité à transmettre les savoirs aux jeunes générations, le goût des aliments traditionnels locaux et de saison, les savoirs concernant la façon d'obtenir et préparer en toute sécurité les aliments traditionnels pour un usage médicinal, les vêtements, le logement, les nutriments, et surtout comment être au sein de son environnement. Cela signifie comprendre que la nourriture est une ligne de vie et un lien entre le passé et l'identité personnelle et culturelle d'aujourd'hui. La sécurité alimentaire inuit est caractérisée par la santé de l'environnement et est constituée de six dimensions interdépendantes :

- 1) disponibilité
- 2) culture inuit
- 3) pouvoir décisionnel et gestion
- 4) santé et bien-être
- 5) stabilité
- 6) accessibilité.

Cette définition implique de comprendre que sans la souveraineté alimentaire, la sécurité alimentaire n'existera pas »<sup>(400)</sup>.

La souveraineté alimentaire est définie tel que suit :

« Le droit des Inuit d'Alaska de définir leurs propres politiques en matière de chasse, de cueillette, de pêche, de terres et d'eaux ; le droit de définir ce qui est durable, socialement, économiquement et culturellement approprié pour la distribution de nourriture et pour préserver la santé écologique ; le droit d'obtenir et conserver des pratiques qui garantissent l'accès aux outils nécessaires pour obtenir, traiter, stocker et consommer les aliments traditionnels. Selon le Cadre conceptuel de la sécurité alimentaire des Inuit d'Alaska, la souveraineté alimentaire est une nécessité pour soutenir et préserver les six dimensions de la sécurité alimentaire. »<sup>(401)</sup>



Un membre de l'Association des agricultrices rurales du Ghana suspend le maïs pour conserver les grains et les planter.  
Photo : Global Justice Now.



● En réponse à la promotion croissante des produits chimiques agricoles et à la menace de l'expansion de l'agro-industrie et des plantations industrielles de palmiers à huile, en 2016 l'Alliance des peuples autochtones des hautes terres (Alliance of the Indigenous Peoples of the Highlands) a auto-proclamé les hautes terres de Krayan à Bornéo zone agricole biologique et traditionnelle. Photo : Robertson.

---

## Les éléments clés de la transition

Adopter une approche systémique à l'alimentation permet de mieux comprendre quelles sont les actions nécessaires à la promotion de la transition alimentaire souhaitée. Les systèmes alimentaires n'englobent pas uniquement les maillons de la chaîne alimentaire, de l'agriculture à la vente de détail. Ils incluent également les cadres institutionnel, réglementaire, scientifique et de connaissances qui façonnent l'environnement alimentaire. On compte parmi les composantes des systèmes alimentaires les politiques commerciales, les subventions à l'agriculture, les structures et les prix du marché, la recherche, et les priorités en matière d'éducation — toutes associées à des coalitions d'intérêts qui évoluent parallèlement à ces composantes<sup>(402)</sup>. Les interactions entre les initiatives alimentaires locales et le système alimentaire et agricole dominant modèleront les transitions alimentaires et les futurs de l'alimentation. Quelques-uns des éléments clés sont énumérés ci-dessous.

- Promouvoir des politiques alimentaires intégrées et souligner l'importance des « environnements alimentaires » sains. Le consensus et la compréhension des scientifiques au sujet du rôle des environnements alimentaires dans le façonnement des régimes alimentaires des populations se développent. Les éléments principaux de l'environnement alimentaire qui influencent les choix alimentaires des consommateurs sont l'accès physique et économique à l'alimentation, la promotion des aliments, la publicité et les informations, et la qualité et la sécurité des aliments<sup>(403)</sup>.
- Consolider l'approche fondée sur les droits, en se recentrant sur la souveraineté alimentaire. La souveraineté alimentaire est un concept axé sur le droit des personnes de contrôler qui produit les aliments, comment et de quel type. Les éléments fondamentaux de la souveraineté alimentaire sont notamment des relations commerciales plus équitables, une réforme foncière, la protection des droits intellectuels et des droits fonciers autochtones, l'égalité entre les sexes, et la participation de la population à l'établissement des politiques. La souveraineté alimentaire met en exergue la réforme de la gouvernance des systèmes alimentaires comme un élément central pour rendre cette transition effective.
- Reconnaître et soutenir l'agro-écologie comme stratégie primordiale pour assurer la sécurité alimentaire et la nutrition. Plusieurs rapports internationaux historiques<sup>(404)</sup> ont identifié l'agro-écologie comme étant une approche complète et systémique<sup>(405)</sup>. L'agro-écologie peut garantir une nutrition adéquate en assurant des régimes alimentaires variés, sûrs et équilibrés, à base de produits frais et locaux qui sont produits durablement, sont accessibles et culturellement appropriés.
- Éviter les solutions techniques. Les approches trop ciblées qui comportent des compromis et sont susceptibles de renforcer les relations de pouvoir existantes ne devraient pas avoir la priorité, au même niveau que les approches systémiques.
- Garantie de l'accès aux terres et de la sécurité du régime foncier coutumier. Cela est essentiel pour les peuples autochtones et les communautés locales, tel que clairement souligné dans les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale de la FAO des Nations Unies.
- Fournir un soutien aux politiques, des mesures d'incitation économiques et des financements directs pour des initiatives alimentaires locales, telles que banques de semences communautaires, coopératives, innovations technologiques et pratiques de gestion autochtones.



---

# Partie V

← ●  
Une femme ifugao traverse un pont suspendu pour aller récolter des pousses de riz et les repiquer dans l'une des deux rizières de la famille aux Philippines. Photo : Chris Stowers.

---

# Contributions des peuples autochtones et des communautés locales à la vision à l'horizon 2050

---

## Aborder l'avenir en suivant les traces de nos ancêtres

« *La Vision d'une vie en harmonie avec la nature à l'horizon 2050 exprime une vision culturelle profonde au sujet d'une relation transformée entre les humains et la nature, dans laquelle la diversité biologique est valorisée, conservée, restaurée et sagement employée, où les services écosystémiques sont entretenus, et où une planète en bonne santé fournit des avantages à la population.*

*Dans la Vision à l'horizon 2050, les futurs de la nature et de la culture sont inextricablement liés, ils émanent inévitablement de l'évolution parallèle historique de la nature et des humains. »*

— Déclaration du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité, août 2019, Nairobi

« *La nature a besoin de mesures urgentes. Nous devons agir maintenant pour protéger notre diversité biologique. Il n'y a plus de temps à perdre. La reconnaissance de nos droits d'administrer nos territoires et de pratiquer nos connaissances contribue à la reconnaissance des communautés et des écosystèmes. En tant que gardiens et défenseurs de la Terre nourricière, nous exhortons tous les gouvernements à agir au nom de la biodiversité. Considérez-nous comme l'élément le plus utile de la solution, et travaillez avec nous vers une nouvelle relation avec la nature, une relation qui guérit et nourrit, pour toutes nos générations futures.* »

— Déclaration du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité, février 2020, Rome

Les six transitions largement identifiées par les peuples autochtones et les communautés locales comme étant des éléments critiques pour la transformation des systèmes culturels, sociaux, politiques, économiques et technologiques actuels garantissant leur bien-être au 21<sup>e</sup> siècle, sont désormais devenues impératives pour la préservation de la santé de la biosphère, dont les limites sont franchies par la croissance économique moderne, ce qui a entraîné une perte de diversité biologique et des changements climatiques sans précédents.

---

## La nature et la culture sont protégées grâce à des garanties pour le régime foncier et la gouvernance des peuples autochtones et des communautés locales

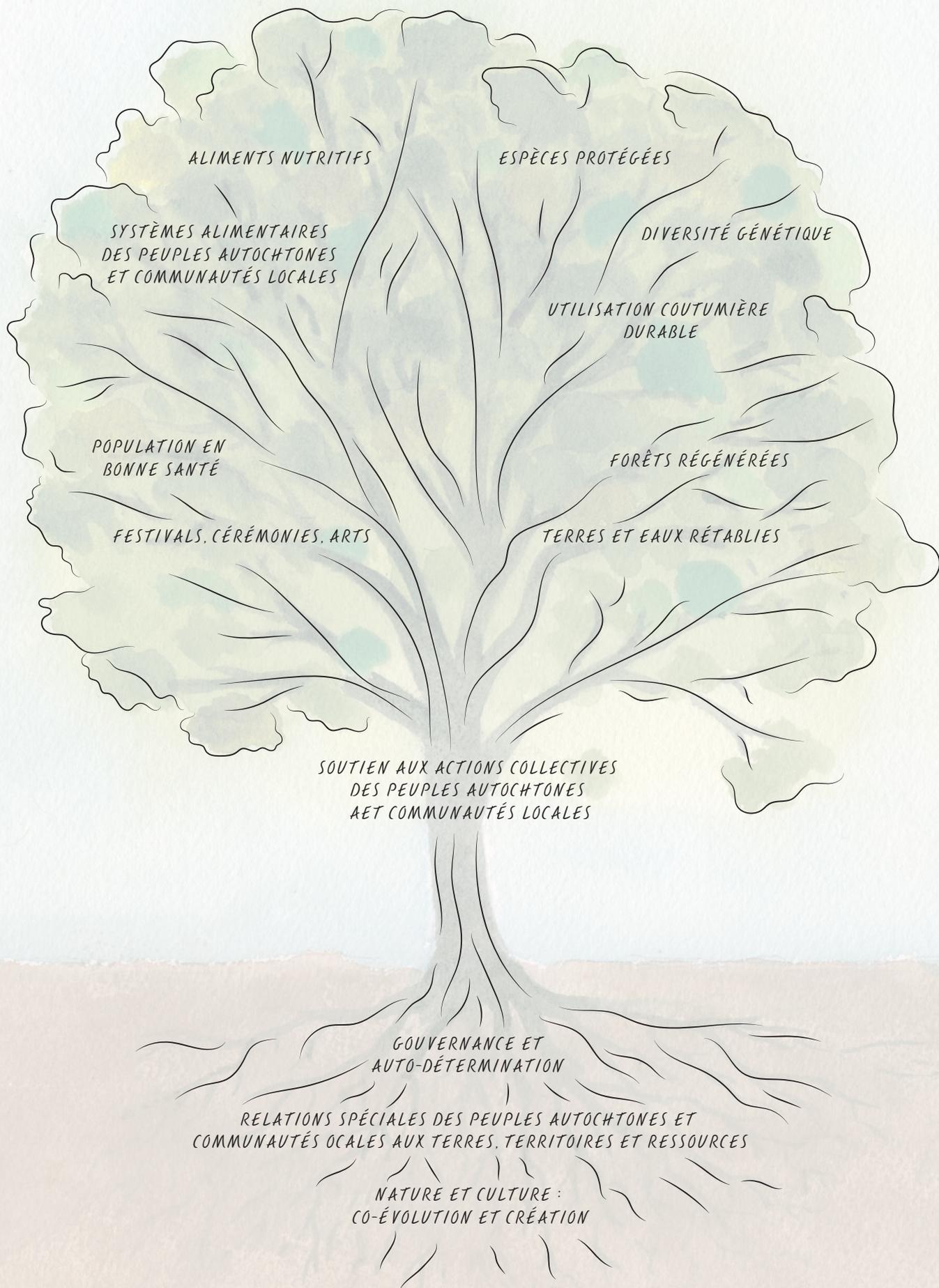
Les peuples autochtones et les communautés locales prônent des relations culturelles avec la nature qui défendent la vie et qui sont cruciales pour le futur de la nature. La diversité culturelle va de pair avec la diversité biologique, puisque les êtres humains vivent leur vie quotidienne dans des écosystèmes différents. La plupart de la diversité biologique que l'on trouve dans le monde sur les terres et dans les eaux des peuples autochtones et des communautés locales a été alimentée par leurs relations particulières avec la nature. Assurer le gardiennage permanent par les peuples autochtones et les communautés locales de ces territoires et ressources exige des États qu'ils reconnaissent et garantissent juridiquement la sécurité du régime foncier collectif des peuples autochtones et des communautés locales et qu'ils respectent leurs institutions et pratiques permanentes de gouvernance.

*« Promouvoir les droits des peuples autochtones sur leurs terres, territoires, ressources et systèmes de gouvernance, mettre en œuvre des solutions fondées sur les écosystèmes et la culture, et intégrer ces solutions dans les paysages terrestres et maritimes naturels et façonnés par l'homme sera essentiel pour affronter la crise de la diversité biologique et celle du climat. De plus, garantir nos droits à l'utilisation coutumière durable, en particulier à la souveraineté alimentaire, est essentiel pour réaliser les trois objectifs de cette Convention. En tant que titulaires de droits et détenteurs de connaissances, le partage des avantages devrait inclure les ressources biologiques et les services écosystémiques. »*

— Déclaration finale du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité, février 2020, Rome



Homme tenant une petite espèce de grenouille, un exemple de la diversité biologique de la forêt pluviale équatorienne. Photo : James Morgan.



---

## Les actions collectives des peuples autochtones et des communautés locales apporteront de multiples avantages aux personnes et à la planète

Guidés par leurs cultures et leurs systèmes de gouvernance, les peuples autochtones et les communautés locales gèrent leurs terres et leurs ressources à travers des pratiques d'utilisation coutumière durable, pour la subsistance et pour le marché. Le renouveau des systèmes alimentaires autochtones et locaux est considéré comme important pour la culture, la diversité biologique, la santé, pour générer des moyens de subsistance pour les jeunes et les femmes à travers des entreprises sociales innovantes, et pour stimuler les économies locales qui font le lien entre développement rural et développement urbain.

Deux mille vingt devait être une « super année » pour la nature et la diversité biologique, notamment avec l'adoption d'une nouvelle stratégie mondiale pour la diversité biologique à l'horizon 2050 tournée vers l'avenir, lors de la quinzième réunion de la Conférence des Parties (CdP 15) à la CDB en Chine. Un programme chargé de processus et événements dans le domaine de la diversité biologique a été bouleversé par la pandémie de COVID-19, un événement qui a mis en lumière les interactions multiples et la profonde fragilité systémique des systèmes humain et naturel. La fréquence accrue des pandémies et de nouvelles formes de zoonoses (maladies transmises des animaux à l'homme), causées par des coronavirus et d'autres vecteurs, met en évidence les déséquilibres dans nos relations avec la nature, qui doivent être affrontés au-delà de l'urgence immédiate de la situation sanitaire actuelle. Un « retour rapide à la normale », avec ses multiples déséquilibres et vulnérabilités dans les systèmes de santé humaine, les systèmes alimentaires, les systèmes économiques et commerciaux, les systèmes financiers et les systèmes sociaux et politiques, pourrait aggraver la crise de la santé humaine et la crise planétaire.

Les problèmes systémiques et interdépendants mettent l'humanité au défi de trouver de nouveaux chemins vers la vision de la vie en harmonie avec la nature, d'ici 2050 et au-delà. La stratégie pour la diversité biologique à l'horizon 2050 doit envisager un futur qui s'écarte radicalement de la vision « à court terme » des rendements rapides, au profit de solutions holistiques à long terme.

Les six transitions identifiées par les peuples autochtones et les communautés locales comme des voies critiques vers la transformation - avec des manières différentes de connaître et d'être, un régime foncier sûr, une gouvernance inclusive, des financements et des mesures d'incitation responsables, des économies durables et des systèmes alimentaires locaux — sont désormais devenues impératives pour la transformation de nos systèmes sociaux, culturels, économiques, politiques et technologiques qui ont échoué.

Ces transitions sont des visions intergénérationnelles qui respectent les luttes historiques et la sagesse des générations passées, en s'inspirant de l'expérience et des innovations des générations actuelles, et qui incarnent l'héritage et les espoirs pour les générations futures.

Les histoires et les expériences partagées dans ce rapport sont uniquement un aperçu de la multitude de mesures adoptées par les peuples autochtones et les communautés locales à travers le monde. Le soutien des gouvernements et d'autres acteurs en faveur d'actions collectives des peuples autochtones et des communautés locales pourrait favoriser des partenariats stratégiques en faveur du changement et permettre aux peuples autochtones et aux communautés locales de multiplier leurs contributions à la conservation de la diversité biologique et à l'utilisation durable, à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation au changement climatique, et au développement durable.

Nous sommes tous de futurs ancêtres, mis au défi d'assurer le renouveau de la Planète pour les générations à venir. Il s'agit de l'effort conjoint de l'humanité pour sauver notre maison commune.



*Vis avec l'eau, vis pour la rivière,  
vis avec les arbres, prends soin de la forêt.  
Vis avec les poissons, prends soin des  
frayères, vis avec la grenouille,  
prends soin des rochers.*

● Proverbe karen

← ●  
Des hommes hadza mangent du miel à partir de  
rayons récoltés lors de la chasse dans le Gideru  
Ridge System, Tanzanie. Photo : Robin Hammond.

# Références

- 1 Convention sur la diversité biologique (2018) « Long-term strategic directions to the 2050 vision for biodiversity, approaches to living in harmony with nature and preparation for the post-2020 Global Biodiversity Framework ». Note du Secrétaire exécutif. Disponible sur : <https://www.cbd.int/doc/c/ob54/1750/607267ea9109b-52b750314a0/cop-14-09-en.pdf>
- 2 Mrkusic, M., Virnig, A., Sommerschuh, M. et Ervin, J. (2018) « Land guardians: Securing indigenous land rights in Belize as a strategy to combat climate change ». « Initiative Équateur » du Programme des Nations Unies pour le développement. Disponible sur : <https://equatorinitiative.exposure.co/land-guardians>
- 3 Pour plus d'informations sur ce cas, veuillez consulter : Bamba, J. (2003). « Seven Fortunes vs. Seven Calamities: Cultural Poverty from an Indigenous Perspective ». In *Indigenous Affairs 1/03 - Indigenous Poverty: An issue of rights and needs*. Copenhague : International Work Group for Indigenous Affairs.
- 4 TEBTEBBA (2012) Indigenous Peoples Contributions to Sustainable Development. Baguio : Tebtebba. Disponible sur : <http://www.tebtebba.org/index.php/content/209-indigenous-peoples-contributions-to-sustainable-development>
- 5 Butchart, S. H. M., Miloslavich, P., Reyers, B. et Subramanian, S. M. (projet) « Chapter 3. Assessing Progress towards Meeting Major International Objectives Related to Nature and Nature's Contributions to People », in *IPBES Global Assessment on Biodiversity and Ecosystem Services*. Bonn : IPBES.
- 6 Indigenous Peoples Human Rights Defenders Network (2019) « Country celebration of The International Day of the World's Indigenous Peoples ». Chiang Mai : Indigenous Peoples Human Rights Defenders Network. Disponible sur : <https://iphhrdefenders.net/the-international-day-worlds-indigenous-peoples-2019/>
- 7 Indigenous Peoples Human Rights Defenders Network (2019) « Country celebration of The International Day of the World's Indigenous Peoples ». Chiang Mai : Indigenous Peoples Human Rights Defenders Network. Disponible sur : <https://iphhrdefenders.net/the-international-day-worlds-indigenous-peoples-2019/>
- Al Jazeera (2019) « Which US States are celebrating Indigenous Peoples' Day? ». Doha : Al Jazeera. Disponible sur : <https://www.aljazeera.com/news/2019/10/states-celebrating-indigenous-people-day-191014172801125.html>
- Fadel, L. (2019) « Columbus Day or Indigenous Peoples' Day? ». Washington D.C. : NPR. Disponible sur : <https://www.npr.org/2019/10/14/769083847/columbus-day-or-indigenous-peoples-day>
- 8 Agence de presse russe TASS (2017) « Russian Arctic regions organize nomadic kindergartens, schools ». Moscou : Agence de presse russe TASS. Disponible sur : <https://tass.com/economy/941370>
- Conseil de l'Arctique et Groupe de travail sur le développement durable (n.d.) « Arctic preschool education ». Conseil de l'Arctique et Groupe de travail sur le développement durable. Disponible sur : <https://www.sdwg.org/activities/sdwg-projects-2017-2019/arctic-preschool-education/>
- 9 Récit transmis par Polina Shulbaeva, Coordinatrice autochtone russe pour le Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité à la Convention sur la diversité biologique, et pour le Centre de soutien des peuples autochtones du Nord.
- 10 Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité (2020) « Opening Statement to the 2<sup>nd</sup> Meeting of the Open Ended Working Group on the post-2020 Global Biodiversity Framework ». IIFB.
- 11 TEBTEBBA (2012) « Indigenous peoples' statement ». Dialogue avec les coordonnateurs exécutifs, 26 mars 2012, à l'occasion de la première série de négociations informelles pour l'avant-projet du document final. Tebtebba. Disponible sur : <http://www.tebtebba.org/index.php/content/209-indigenous-peoples-contributions-to-sustainable-development>
- 12 Cariño, J. (2005) « Indigenous peoples, human rights and poverty », *Indigenous Perspectives*, 7(1). Tebtebba Foundation.
- Hall, G.H. et Patrinos, H.A. (éd.) (2014) *Indigenous peoples, poverty, and development*. Washington DC : Banque mondiale.
- Diana Vinding (éd.) (2006) *Indigenous Peoples and the Millennium Development Goals: Perspectives from communities in Bolivia, Cambodia, Cameroon, Guatemala and Nepal*. ILO PRO169.
- 13 Heiner, M. et al. (2019) « Moving from reactive to proactive development planning to conserve Indigenous community and biodiversity values », *Environmental Impact Assessment Review* 74.
- 14 Heiner, M. et al. (2019) « Moving from reactive to proactive development planning to conserve Indigenous community and biodiversity values », *Environmental Impact Assessment Review* 74.
- 15 Heiner, M. et al. (2019) « Moving from reactive to proactive development planning to conserve Indigenous community and biodiversity values », *Environmental Impact Assessment Review* 74.
- Sangha, K., Russell-Smith, J. et Costanza, R. (2019) « Mainstreaming indigenous and local communities' connections with nature for policy decision-making », *Global Ecology Conservation*.
- 16 Groupe de scientifiques indépendants désignés par le Secrétaire général, Rapport mondial sur le développement durable (2019). *The Future is Now – Science for Achieving Sustainable Development*. New York : Organisation des Nations Unies.
- 17 Groupe de scientifiques indépendants désignés par le Secrétaire général, Rapport mondial sur le développement durable (2019). *The Future is Now – Science for Achieving Sustainable Development*. New York : Organisation des Nations Unies.
- 18 Cuckston, T. (2018) « Creating financial value for tropical forests by disentangling people from nature ». *Accounting Forum*. 42(3).
- 19 Heiner, M. et al. (2019) « Moving from reactive to proactive development planning to conserve Indigenous community and biodiversity values », *Environmental Impact Assessment Review* 74.
- 20 Pour plus d'informations concernant le Navigateur autochtone, veuillez consulter : « Find training materials, lessons learnt and inspiration for how to use the Indigenous Navigator ». 2018. Disponible sur : <http://nav.indigenousnavigator.com/index.php/en/resources-en/lessons>
- 21 Conseil de l'Arctique, Groupe de travail sur le développement durable (SDWG), projet Arctic Environmental Impact Assessment (EIA) (2019) « Good Practices for Environmental Impact Assessment and Meaningful Engagement in the Arctic – Including Good Practice Recommendations ». Conseil de l'Arctique.
- 22 Rundle, H. (2019) « Indigenous knowledge can help solve the biodiversity crisis ». *Scientific American*. Disponible sur : <https://blogs.scientificamerican.com/observations/indigenous-knowledge-can-help-solve-the-biodiversity-crisis/>
- IPBES (2019) *Summary for policymakers of the global assessment on biodiversity and ecosystem services of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*. S. Díaz, J. Settele, E. S. Brondizio E.S., H. T. Ngo, M. Guèze, J. Agard, A. Arneeth, P. Balvanera, K. A. Brauman, S. H. M. Butchart, K. M. A. Chan, L. A. Garibaldi, K. Ichii, J. Liu, S. M. Subramanian, G. F. Midgley, P. Miloslavich, Z. Molnár, D. Obura, A. Pfaff, S. Polasky, A. Purvis, J. Razaque, B. Reyers, R. Roy Chowdhury, Y. J. Shin, I. J. Visseren-Hamakers, K.

- J. Willis, et C. N. Zayas (éd.). Bonn, Allemagne : IPBES. Disponible sur : <https://doi.org/10.5281/zenodo.3553579>
- 23 Convention sur la diversité biologique (n.d.). *Mesures d'incitation nuisibles et leur élimination, élimination à terme ou leur réforme*. Montréal : Convention sur la diversité biologique. Disponible sur : <https://www.cbd.int/incentives/perverse.shtml>
- 24 Convention sur la diversité biologique (n.d.). *Mesures d'incitation*. Montréal : Convention sur la diversité biologique. Disponible sur : <https://www.cbd.int/incentives/positive.shtml>
- 25 OCDE (2019) *Biodiversity: Finance and the economic business case for action*. Rapport préparé pour la réunion des Ministres de l'environnement du G7, 5-6 mai 2019. Paris : OCDE. Disponible sur : <https://www.oecd.org/environment/resources/biodiversity/G7-report-Biodiversity-Finance-and-the-Economic-and-Business-Case-for-Action.pdf>
- Dempsey, J., Martin, T. G. et Sumaila, U. R. (2020) « Subsidizing extinction? », *Conservation Letters* 13(1), pp. 11-13.
- 26 Dempsey, J., Martin, T. G. et Sumaila, U. R. (2020) « Subsidizing extinction? », *Conservation Letters* 13(1), pp. 11-13.
- 27 Kuhlmann, W. et Putt, P. (2018) *Are forests the new coal? A global threat map of biomass energy development*. Asheville : Environmental Paper Network. Disponible sur : <https://environmentalpaper.org/wp-content/uploads/2018/11/Threat-Map-Briefing-Are-Forests-the-New-Coal-01.pdf>
- 28 Kuhlmann, W. et Putt, P. (2018) *Are forests the new coal? A global threat map of biomass energy development*. Asheville : Environmental Paper Network. Disponible sur : <https://environmentalpaper.org/wp-content/uploads/2018/11/Threat-Map-Briefing-Are-Forests-the-New-Coal-01.pdf>
- Auciello, B. H. (2019) *A Just(ice) transition is a post-extractive transition: Centering the extractive frontier in climate justice*. Londres : War on Want et London Mining Network. Disponible sur : [https://waronwant.org/sites/default/files/Post-Extractivist\\_Transition\\_WEB\\_0.pdf](https://waronwant.org/sites/default/files/Post-Extractivist_Transition_WEB_0.pdf)
- 29 McFarland, W., Whitley, S. et Kissinger, G. (2015) *Subsidies to key commodities driving forest loss: Implications for private climate finance*. Londres : Overseas Development Institute. Disponible sur : <https://www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/odi-assets/publications-opinion-files/9577.pdf>
- 30 Mainhardt, H. (2017) « World Bank development policy finance props up fossil fuels and exacerbates climate change: findings from Peru, Indonesia, Egypt and Mozambique ». Washington D.C. : Bank Information Centre. Disponible sur : <https://www.re-course.org/wp-content/uploads/2017/11/Study-2-Executive-Summary-of-DPL-reports.pdf>
- 31 White, S. (2017) « More than half of EU biodiesel made from imported crops, study finds ». Bruxelles : EURACTIV. Disponible sur : <https://www.euractiv.com/section/agriculture-food/news/more-than-half-of-eu-biodiesel-made-from-imported-crops-study-finds/>
- 32 Forest Peoples Programme (2016) « Une tournée de l'UE par des dirigeants autochtones, communautaires et des responsables d'ONG met en évidence les effets des chaînes d'approvisionnement d'huile de palme sur les communautés et leurs terres et forêts ». Moreton-in-Marsh : Forest Peoples Programme. Disponible sur : <https://www.forestpeoples.org/en/enewsletters/fpp-e-newsletter-august-2016/news/2016/07/eu-tour-indigenous-community-and-ngo-leaders->
- Forest Peoples Programme (2018) « Peoples autochtones et défenseurs de la forêt bravent les meurtres et les intimidations pour exhorter les gouvernements européens à respecter leurs engagements en matière de droits humains et lutter contre la déforestation due aux matières premières ». Moreton-in-Marsh : Forest Peoples Programme. Disponible sur : <https://www.forestpeoples.org/en/climate-forests-redd-and-related-initiatives-global-finance-trade-public-sector-european-union-and>
- 33 LeBlanc, J. (2019) « Indigenous-led movement to stop fossil fuels ». Washington D.C. : *The Hill*. Disponible sur : <https://thehill.com/opinion/energy-environment/444574-indigenous-led-movement-to-stop-the-fossil-fuels>
- Bassey, N. (2015) « We thought it was oil but it was blood: Resistance to the military-corporate wedlock in Nigeria and beyond », in : *The Secure and the Dispossessed – How the Military and Corporations are Shaping a Climate-changed World*. Londres : Pluto Press.
- 34 Lakhani, N. (2020) « Dakota access pipeline: court strikes down permits in victory for Standing Rock Sioux ». *The Guardian*. Londres : The Guardian. Disponible sur : <https://www.theguardian.com/us-news/2020/mar/25/dakota-access-pipeline-permits-court-standing-rock>
- 35 Espinoza Llanos, R. et Feather, C. (2011) « The reality of REDD+ in Peru: Between theory and practice ». Moreton-in-Marsh : Forest Peoples Programme. Disponible sur : <http://www.forestpeoples.org/sites/fpp/files/publication/2011/11/reality-redd-peru-between-theory-and-practice-november-2011.pdf>
- 36 Bayrak, M.M. et Marafa, L.M. (2016) « Ten years of REDD+: A critical review of the impact of REDD+ on forest-dependent communities ». *Sustainability* 8(7), p. 620.
- Lovera-Bilderbeek S. (2019) *Agents, assumptions and motivations behind REDD+: Creating an international forest regime*. Edward Elgar Publishing.
- 37 Angelsen, A., Martius, C., de Sy, V., Duchelle, A.E., Larson, A.M. et Pham, T.T. (2018) *Transforming REDD+: Lessons and new directions*. Bogor : CIFOR. Disponible sur : <https://cifer.org/knowledge/publication/7045>
- 38 Del Gatto, F. (2018) « Mid-term review – Project GUY-16/0001: Protecting forests through protecting rights in Guyana ». Rainforest Foundation US. Disponible sur : <http://www.rainforestfoundation.org/wp-content/uploads/2018/08/Protecting-Forests-Through-Protecting-Rights-in-Guyana.pdf>
- 39 Forest Peoples Programme (2017) « Prensa: Los Pueblos indígenas del Territorio de Vida enviamos un mensaje al mundo ». Communiqué de presse. Moreton-in-Marsh : Forest Peoples Programme. Disponible sur : <https://www.forestpeoples.org/es/global-environment-facility-gef/press-release/2017/prensa-los-pueblos-indigenas-del-territorio-de-vida>
- 40 AIDSESEP (Association interethnique pour le développement de la forêt amazonienne péruvienne) et Forest Peoples Programme (2018) « The role of international climate finance in securing indigenous lands in Peru: Progress, setbacks and challenges ». Rapport. Moreton-in-Marsh, Royaume-Uni. Disponible sur : [https://www.forestpeoples.org/sites/default/files/documents/Almarathon\\_print.pdf](https://www.forestpeoples.org/sites/default/files/documents/Almarathon_print.pdf)
- 41 Voir : Gadeberg, M. (2019) « Time to get serious about evaluating REDD+ impacts ». *Forests News*. Bogor : CIFOR. Disponible sur : <https://forestsnews.cifer.org/62303/time-to-get-serious-about-evaluating-redd-impacts?fnl=>
- 42 Macqueen, D., Bolin, A., Greijmans, M., Grouwels, S. et Humphries, S. (2020) « Innovations towards prosperity emerging in locally controlled forest business models and prospects for scaling up ». *World Development* (125).
- 43 Macqueen, D. (2019) « Vietnamese forest and farm producers work towards more resilient livelihoods and landscapes ». Londres : Institut international pour l'environnement et le développement. Disponible sur : <https://www.iied.org/vietnamese-forest-farm-producers-work-towards-more-resilient-livelihoods-landscapes>
- 44 Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (n.d.) *FAO's work with indigenous peoples in forestry*. Rome : FAO. Disponible sur : <http://www.fao.org/3/ca4293en/ca4293en.pdf>
- 45 Carino, J. et Sriskanthan, G. (2018). *Renewable energy & indigenous peoples*. Grand groupe des peuples autochtones pour le développement durable. Disponible sur : <https://www.indigenous-peoples-sdg.org/index.php/english/all-resources/ipmg-position-papers-and-publications/ipmg-submission-interventions/93-renewable-energy-indigenous-peoples/file>
- 46 Convention sur la diversité biologique (2011) *Incentive measures for the conservation and sustainable use of biological diversity: Case studies and lessons learned*. Montréal : Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique. Disponible sur : <https://www.cbd.int/doc/publications/cbd-ts-56-en.pdf>
- 47 IPBES (2019) *Summary for policymakers of the global assessment on biodiversity and ecosystem services of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*. S. Díaz, J. Settele, E. S. Brondizio E.S., H. T. Ngo, M. Guèze, J. Agard, A. Arneth, P. Balvanera, K. A. Brauman, S. H. M. Butchart, K. M. A. Chan, L. A. Garibaldi, K. Ichii, J. Liu, S. M. Subramanian, G. F. Midgley, P. Miloslavich, Z. Molnár, D. Obura, A. Pfaff, S. Polasky, A. Purvis, J. Razaque, B. Reyers, R. Roy Chowdhury, Y. J. Shin, I. J. Visseren-Hamakers, K. J. Willis, et C. N. Zayas (éd.). Bonn, Allemagne : IPBES. Disponible sur : <https://doi.org/10.5281/zenodo.3553579>
- 48 Balvanera, P. et Pfaff, A. (2019) « Chapter 2: Status and trends; Indirect and direct drivers of change ». In : *IPBES Global Assessment on Biodiversity and Ecosystem Services*. Bonn : IPBES. Disponible sur : <https://ipbes.net/global-assessment>

- 49 Forline, L. (2015) « The Awá-Guajá and Brazil's expanding frontier in Amazonia », *Urban Anthropology and Studies of Cultural Systems and World Economic Development* 44(3/4), pp. 293-329.
- Martone, F. (2019) *Enough! Pledging zero tolerance to attacks against environmental and human rights defenders*. Moreton-in-Marsh : Forest Peoples Programme. Disponible sur : <https://www.forestpeoples.org/en/lands-forests-territories/report/2019/enough-pledging-zero-tolerance-attacks-against-environmental>
- 50 IPBES (2019) *Summary for policymakers of the global assessment on biodiversity and ecosystem services of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*. S. Díaz, J. Settele, E. S. Brondizio E.S., H. T. Ngo, M. Guèze, J. Agard, A. Arneeth, P. Balvanera, K. A. Brauman, S. H. M. Butchart, K. M. A. Chan, L. A. Garibaldi, K. Ichii, J. Liu, S. M. Subramanian, G. F. Midgley, P. Miloslavich, Z. Molnár, D. Obura, A. Pfaff, S. Polasky, A. Purvis, J. Razzaque, B. Reyers, R. Roy Chowdhury, Y. J. Shin, I. J. Visseren-Hamakers, K. J. Willis, et C. N. Zayas (éd.). Bonn, Allemagne : IPBES. Disponible sur : <https://doi.org/10.5281/zenodo.3553579>
- PNUE (2019) *Déclaration ministérielle de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement à sa quatrième session. Des solutions novatrices pour relever les défis environnementaux et instaurer des modes de consommation et de production durables*. UNEP/EA.4/HLS.1. PNUE.
- 51 Geels, F. W., McMeekin, A., Mylan, J. et Southerton, D. « A critical appraisal of sustainable consumption and production research: The reformist, revolutionary and reconfiguration positions », *Global Environmental Change* (34), pp. 1-12.
- Bengtsson, M., Alfredsson, E., Cohen, M., Lorek, S. et Schroeder, P. (2018) « Transforming systems of consumption and production for achieving the sustainable development goals: Moving beyond efficiency ». *Sustainability Science* (13).
- 52 Fa, J. E. et al. (2020) « Importance of Indigenous Peoples' lands for the conservation of intact forest landscapes ». *Frontiers in Ecology and the Environment*. 18(3), pp. 135-140.
- 53 Balch, O. (2013) « Buen vivir: The social philosophy inspiring movements in South America ». *The Guardian*. Londres : The Guardian. Disponible sur : <https://www.theguardian.com/sustainable-business/blog/buen-vivir-philosophy-south-america-eduardo-gudynas>
- 54 FAO (2019) *The state of the world's biodiversity for food and agriculture*. J. Bélanger, et D. Pilling (éd.). Rome : Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO. Disponible sur : <http://www.fao.org/3/CA3129EN/ca3129en.pdf>
- 55 Verdone, M. (2018) *The world's largest private sector? Recognising the cumulative economic value of small-scale forest and farm producers*. Rapport. Gland : UICN, FAO, IIED. Disponible sur : <https://portals.iucn.org/library/node/47738>
- 56 Kansanga, M. M., Luginaah, I., Bezner Kerr, R., Lupafya, E. et Dakishoni, L. (2020) « Beyond ecological synergies: examining the impact of participatory agroecology on social capital in smallholder farming communities », *International Journal of Sustainable Development & World Ecology* 27(1), pp. 1-14.
- Hilmi, A. (2018) *Agroecology: Reweaving a new landscape*. Londres : Palgrave Macmillan.
- 57 Anderson, C., Bruil, J., Chappell, M. J., Kiss, C. et Pimbert, M. P. (2019) « From transition to domains of transformation: Getting to sustainable and just food systems through agroecology », *Sustainability* 11(19).
- 58 Toledo, V. M. et Moguel, P. (2012) « Coffee and sustainability: The multiple values of traditional shaded coffee », *Journal of Sustainable Agriculture* 36(3), pp. 353-377.
- Potvin, C., Owen C. T., Melzi, S. et Beaucauge, P. (2005) « Biodiversity and modernization in four coffee-producing villages of Mexico », *Ecology and Society* 10(1).
- 59 Grouwels (2018) *Forest and Farm Facility Country Achievements: Liberia*. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.
- 60 Pimbert, M. P. et Borrini-Feyerabend, G. (2019) *Nourishing life – territories of life and food sovereignty*. Policy brief of the ICCA Consortium no. 6. DIVERS : ICCA Consortium, Centre for Agroecology, Water and Resilience at Coventry University et CENESTA.
- 61 Table ronde pour une huile de palme durable (n.d.) *RSPO certification*. Kuala Lumpur : Table ronde pour une huile de palme durable. Disponible sur : <https://rspo.org/certification>
- 62 Graber, C.B. (2011) « Indigenous cultural heritage and Fairtrade: Voluntary certification standards in the light of WIPO and WTO law and policymaking », *Prometheus: Critical Studies in Innovation* 29(3), pp. 287-308.
- McCarthy, J.F. (2012) « Certifying in contested spaces: Private regulation in Indonesian forestry and palm oil », *Third World Quarterly* 33(10), pp. 1871-1888.
- 63 Forest Peoples Programme (n.d.) « The struggle of Shipibo community of Santa Clara de Uchunya against the expansion of oil palm ». Moreton-in-Marsh : Forest Peoples Programme. Disponible sur : <https://www.forestpeoples.org/en/featured-topic/struggle-shipibo-community-santa-clara-de-uchunya-against-expansion-oil-palm>
- 64 PNUE (2019) *Déclaration ministérielle de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement à sa quatrième session. Des solutions novatrices pour relever les défis environnementaux et instaurer des modes de consommation et de production durables*. UNEP/EA.4/HLS.1. PNUE.
- 65 Hansen A.J., DeFries R.S. et Turner W. (2012) « Land use change and biodiversity ». In : Gutman G. et al. (éd.) *Land change science: Remote sensing and digital image processing*, volume 6. Dordrecht : Springer.
- 66 Watson, J.E.M., Evans, T., Venter, O. et al. (2018) « The exceptional value of intact forest ecosystems », *Nature Ecology & Evolution* 2, pp. 599-610.
- Horváth, Z., Ptacnik, R., Vad, C. F. et Chase, J. M. (2019) « Habitat loss over six decades accelerates regional and local biodiversity loss via changing landscape connectance », *Ecology Letters* 22(6).
- Curtis, P. G., Slay, C. M., Harris, N. L., Tyukavina, A. et Hansen, M. C. (2018) « Classifying drivers of global forest loss », *Science* 361 (6407), pp. 1108-1111.
- IPBES (2019) « Nature's dangerous decline "unprecedented"; Species extinction rates "accelerating" ». Communiqué de presse. Accés le 6 novembre 2019 : <https://www.ipbes.net/news/Media-Release-Global-Assessment#2-Indigenous>
- 67 IPBES (2019) *Summary for policymakers of the global assessment on biodiversity and ecosystem services of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*. S. Díaz, J. Settele, E. S. Brondizio E.S., H. T. Ngo, M. Guèze, J. Agard, A. Arneeth, P. Balvanera, K. A. Brauman, S. H. M. Butchart, K. M. A. Chan, L. A. Garibaldi, K. Ichii, J. Liu, S. M. Subramanian, G. F. Midgley, P. Miloslavich, Z. Molnár, D. Obura, A. Pfaff, S. Polasky, A. Purvis, J. Razzaque, B. Reyers, R. Roy Chowdhury, Y. J. Shin, I. J. Visseren-Hamakers, K. J. Willis, et C. N. Zayas (éd.). Bonn, Allemagne : IPBES. Disponible sur : <https://doi.org/10.5281/zenodo.3553579>
- 68 Garnett, S. T. et al. (2018) « A spatial overview of the global importance of Indigenous lands for conservation », *Nature Sustainability* 1(7), pp. 369-374.
- 69 Fa, J.E. et al. (2020) « Importance of Indigenous Peoples' lands for the conservation of intact forest landscapes », *Frontiers in Ecology and the Environment* 18(3).
- 70 Sobrevila, C. (2008) *The role of indigenous peoples in biodiversity conservation: The natural but often forgotten partners*. Washington D.C. : Banque mondiale. Disponible sur : <http://siteresources.worldbank.org/INTBIODIVERSITY/Resources/RoleofIndigenousPeoplesinBiodiversityConservation.pdf>
- Schleicher, J., Peres, C.A., Amano, T. et al. (2017) « Conservation performance of different conservation governance regimes in the Peruvian Amazon », *Sci Rep* 7, 11318.
- Fa, J.E. et al. (2020) « Importance of Indigenous Peoples' lands for the conservation of intact forest landscapes », *Frontiers in Ecology and the Environment* 18(3).
- 71 Peng, J. (2015) « Unconquered Kayapó warriors fighting for their Amazon land ». DW. Bonn : Deutsche Welle. Disponible sur : <https://www.dw.com/en/global-ideas-brazil-native-agriculture-pec215/a-18729288>
- 72 Nation Wampis (2015) *Statute of the Autonomous Territorial Government of the Wampis Nation*. Irukamu Soledad : Wampis Nation. Disponible sur : <https://www.un.org/development/desa/indigenouspeoples/wp-content/uploads/sites/19/2018/01/STATUTE-OF-THE-AUTONOMOUS-TERRITORIAL-GOVERNMENT-OF-THE-WAMPIS-NATION-ENGLISH-ABRIDGED-1.pdf>
- 73 Réseau international pour les droits économiques, sociaux et culturels (2019) *Une résolution des Nations Unies reconnaît les défenseurs des droits liés à l'environnement*. New York : Réseau international pour les droits économiques, sociaux et culturels. Disponible sur : <https://www.escri-net.org/fr/nouvelles/2019/une-resolution-nations-unies-reconnait-defenseurs-droits-lies-lenvironnement>

- 74 Assemblée générale des Nations Unies (2018) Rapport de la Rapporteuse spéciale sur les droits des peuples autochtones. Note du Secrétaire. A/HRC/39/17. Disponible sur : <https://www.undocs.org/A/HRC/39/17>
- 75 Front Line Defenders (2020) *Front Line Defenders Global Analysis 2019*. Dublin : Front Line, la Fondation internationale pour la protection des défenseurs des droits humains. Disponible sur : <https://www.frontlinedefenders.org/en/resource-publication/global-analysis-2019>
- 76 Global Witness (2019) *Enemies of the state? How governments and businesses silence land and environmental defenders*. Rapport. Londres : Global Witness. Disponible sur : <https://www.globalwitness.org/en/campaigns/environmental-activists/enemies-state/>
- 77 Forst, M. (2016) *Rapport du Rapporteur spécial sur la situation des défenseurs des droits de l'homme A/71/281*. New York : Assemblée générale des Nations Unies. Disponible sur : <https://undocs.org/fr/A/71/281>
- 78 Trócaire (2019) *Making a killing: Holding corporations to account for land and human rights violations*. Rapport. Dublin : Trócaire. Disponible sur : [https://www.trocaire.org/sites/default/files/resources/policy/making\\_a\\_killing\\_holding\\_corporations\\_to\\_account\\_for\\_land\\_and\\_human\\_rights\\_violations\\_1.pdf](https://www.trocaire.org/sites/default/files/resources/policy/making_a_killing_holding_corporations_to_account_for_land_and_human_rights_violations_1.pdf)
- Martone, F. (2019) *Enough! Pledging zero tolerance to attacks against environmental and human rights defenders*. Moreton-in-Marsh : Forest Peoples Programme. Disponible sur : <https://www.forestpeoples.org/en/lands-forests-territoires/report/2019/enough-pledging-zero-tolerance-attacks-against-environmental>
- 79 Business & Human Rights Resource Centre (2020) « Human Rights Defenders & Business January 2020 Snapshot. » Londres : Business & Human Rights Resource Centre. Disponible sur : <https://dispatches.business-humanrights.org/hrd-january-2020/index.html>
- 80 The Ecologist (2020) « Environmental conflicts and defenders. » Bideford : The Ecologist. Disponible sur : <https://theecologist.org/2020/jun/02/environmental-conflicts-and-defenders>
- 81 Convention sur la diversité biologique (2019) *Report from the Preparatory Workshop <Integrated Local Approaches to Ecosystems Restoration Governance>*. Montréal : Convention sur la diversité biologique. Disponible sur : <https://4post2020bd.net/wp-content/uploads/2019/11/Feedback-preparatory-workshop-restoration.pdf>
- 82 Plan d'actions Lima-Paris (2015) *Partnerships, progress to protect & restore forest: Global leaders from governments, private sector, civil society and indigenous peoples join to address pressing issues*. Plan d'actions Lima-Paris. Disponible sur : <https://unfccc.int/sites/default/files/lpa-forest-focus-press-release-20150112.pdf>
- ONU Climat (2015) « Protection of 400 million hectares of Forests by Indigenous Peoples ». Bonn : ONU Climat. Disponible sur : <https://unfccc.int/news/protection-of-400-million-hectares-of-forests-by-indigenous-peoples>
- 83 Programme des Nations Unies pour l'environnement et Convention sur la diversité biologique (n.d.) *Plan d'action sur l'utilisation coutumière durable de la diversité biologique*. UNEP/CBD/COP/DEC/XII/12, B, Annexe. Montréal : Convention sur la diversité biologique. Disponible sur : <https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-12/cop-12-dec-12-fr.pdf>
- 84 Forest Peoples Programme, Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité (2016) *Perspectives locales de la diversité biologique. Contributions des peuples autochtones et des communautés locales à la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020*. Moreton-in-Marsh : Forest Peoples Programme. Disponible sur : <http://www.forestpeoples.org/en/convention-biological-diversity-cbd-cultural-identity/report/2016/local-biodiversity-outlooks>
- 85 Divers (2014) *Déclaration de Palangka Raya sur la déforestation et les droits des peuples des forêts*. Moreton-in-Marsh : Forest Peoples Programme. Disponible sur : [https://www.forestpeoples.org/sites/default/files/news/2014/03/declaration\\_fr.pdf](https://www.forestpeoples.org/sites/default/files/news/2014/03/declaration_fr.pdf)
- 86 Forest Peoples Programme (2020) « Including human rights in the post-2020 Global Biodiversity Framework ». Moreton-in-Marsh : Forest Peoples Programme. Disponible sur : <http://www.forestpeoples.org/en/post2020-Global-Biodiversity-Framework>
- 87 Programme des Nations Unies pour l'environnement (2019) *Résolution adoptée par l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement le 15 mars 2019, UNEP/EA.4/Res.10*. Programme des Nations Unies pour l'environnement. Disponible sur : <https://undocs.org/fr/UNEP/EA.4/Res.10>
- 88 Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (2019) *Suivi des progrès accomplis dans le cadre des indicateurs des ODD liés à l'alimentation et à l'agriculture*. Rome : Organisation pour l'alimentation et l'agriculture. Disponible sur : <http://www.fao.org/sdg-progress-report/fr/>
- ETC Group (2017) *Who will feed us? The Industrial Food Chain vs. The Peasant Food Web, 3<sup>rd</sup> Edition*. ETC Group. Disponible sur : <http://www.etcgroup.org/sites/www.etcgroup.org/files/files/etc-who-will-feed-us-english-webshare.pdf>
- 89 Convention sur la diversité biologique (2020) *Perspectives mondiales de la diversité biologique 5*. Montréal : Convention sur la diversité biologique.
- 90 Pedersen, C., Feodoroff, T., Reuter, R., Franco, J., Buxton, N., Barbesgaard, M. C. et Vervest, P. (2014). *The global ocean grab: A primer*. Divers : Transnational Institute, Argrarian Justice Programme, Masifundise Development Trust et Afrika Kontakt avec le World Forum of Fisher Peoples. Disponible sur : [https://www.tni.org/files/download/the\\_global\\_ocean\\_grab.pdf](https://www.tni.org/files/download/the_global_ocean_grab.pdf)
- McCauley, D. J., Pinsky, M. L., Palumbi, S. R., Estes, J. A., Joyce, F. H. et Warner, R. R. (2015) « Marine defaunation: Animal loss in the global ocean », *Science* 347(6219).
- 91 Balvanera, P., Pfaff A. et al. (Projet) « Chapter 2: Status and trends; indirect and direct drivers of change », in *The Global Assessment Report on Biodiversity And Ecosystem Services*. Bonn : IPBES.
- 92 Balvanera, P., Pfaff A. et al. (Projet) « Chapter 2: Status and trends; indirect and direct drivers of change », in *The Global Assessment Report on Biodiversity And Ecosystem Services*. Bonn : IPBES.
- Collectif international de soutien aux travailleurs de la pêche (n.d.) *About ICSF*. Chennai et Amsterdam : Collectif international de soutien aux travailleurs de la pêche. Disponible sur : <https://www.icsf.net/en/page/588-About%20ICSF.html>
- 93 Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (2014) *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture : Possibilités et défis*. Rome : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Disponible sur : <http://www.fao.org/3/i372of/i372of.pdf>
- Comité de la sécurité alimentaire mondiale et Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (2012) *Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale*. Rome : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Disponible sur : <http://www.fao.org/3/i280if/i280if.pdf>
- 94 Monfort, M. C. (2015) *The role of women in the seafood industry*. Rome : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Disponible sur : <http://www.fao.org/3/a-bc014e.pdf>
- 95 Harper, S., Zeller, D., Hauzer, M. Pauly, D. et Sumaila, U. R. (2013) « Women and fisheries: Contribution to food security and local economies », *Marine Policy* 39, pp. 56-63. Disponible sur : <https://doi.org/10.1016/j.marpol.2012.10.018>
- 96 Une zone de pêche en mer responsable (ZPMR) est définie comme : « Une zone avec des caractéristiques biologiques, socioculturelles ou de pêche importantes, délimitée par des coordonnées géographiques et d'autres moyens, où les activités de pêche sont régulées de manière à garantir la durabilité à long terme de la pêche, et où INCOPECA peut compter sur le soutien des communautés côtières et/ou d'autres institutions pour la conservation, l'utilisation et la gestion de la pêche ». Décret n° 35502-MAG (2009), art. 1a., El DE Presidente La República Y El Ministro De Agricultura Y Ganadería (2018) *DECRETO No 35502-MAG*. Disponible sur : <https://www.cbd.int/doc/c/355d/0a41/eebcef42eca-5b780744a7fc3/mcb-em-2018-01-costarica-submission3-es.pdf>
- 97 Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (2015) *Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté*. Rome : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Disponible sur : <http://www.fao.org/3/i4356ft/i4356FR.pdf>
- 98 Slade, L. (2018) « Mwambao Coastal Community Network », *Samudra* 79, p.50, International Collective in Support of Fishworkers (ICSF) Trust. Disponible sur : [https://www.icsf.net/images/samudra/pdf/english/issue\\_79/269\\_Samudra\\_79\\_August\\_2018.pdf](https://www.icsf.net/images/samudra/pdf/english/issue_79/269_Samudra_79_August_2018.pdf)
- 99 Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (2015) *Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté*. Rome : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Disponible sur : <http://www.fao.org/3/i4356ft/i4356FR.pdf>
- 100 Fanamby (2019) *Annual report for 2018 for project <Promoting Diverse Cultural Values of Biodiversity and Ecosystem Services>*. Antananarivo : Fanamby.

- 101 Kurien, J. (2019) *Cambodia – fishery rights: From individual rights to community commons*. Samudra Report 80. Chennai et Amsterdam : Collectif international de soutien aux travailleurs de la pêche. Disponible sur : <http://aquaticcommons.org/26123/>
- 102 Rai 2018, peuples autochtones et communautés locales. In *25 years of achievements on biodiversity conservation in Nepal*. Gouvernement du Népal, Ministère des forêts, de la conservation des sols et de l'environnement.
- 103 Rai, K. (2005) *Culture, Religious and Spiritual Values of Salpa Pokhari*. Département des parcs nationaux et de la conservation de la vie sauvage, Ministère des forêts et de l'environnement, Gouvernement du Népal et Fonds mondial pour la nature Népal.
- Dhakal, M., Lamichhane, D., Ghimire, M. D., Poudyal, A., Uprety, Y., Svich, T., Pandey, M. (éd.) (2018) *25 Years of Achievements and Biodiversity Conservation in Nepal*. Division de l'environnement et de la diversité biologique, Ministère des forêts et de l'environnement, Gouvernement du Népal.
- Disponible sur : <http://mofe.gov.np/downloads-detail/6/2018/67362203/>
- 104 Hong, H., Xiuping, M. & Kissya, E. avec Yanes. (2010) *Indigenous knowledge and customary law in natural resource management: Experiences in Yunnan, China and Haruku, Indonesia*. Asia Indigenous Peoples Pact Foundation.
- Voir également : Coalition internationale pour l'accès à la terre et AMAN (n.d.) *Sasi, a traditional natural resource conservation and management system*. Rome et Jakarta : Coalition internationale pour l'accès à la terre et AMAN. Disponible sur : [https://d303cb4w253x5q.cloudfront.net/media/documents/ILC\\_Case\\_Study\\_0145\\_Indonesia\\_EN.pdf](https://d303cb4w253x5q.cloudfront.net/media/documents/ILC_Case_Study_0145_Indonesia_EN.pdf)
- 105 Quinn, E. (2019) « What a Saami-led project in Arctic Finland can teach us about indigenous science ». Montréal : Eye on the Arctic. Disponible sur : <https://www.rcinet.ca/eye-on-the-arctic/2019/02/11/what-a-saami-led-project-in-arctic-finland-can-teach-us-about-indigenous-science/>
- 106 Washington State Governor's Salmon Recovery Office et US Fish & Wildlife Service (2018) *2018 State of Salmon in Watersheds: Executive Summary*. Washington State Governor's Salmon Recovery Office. Disponible sur : <https://stateof-salmon.wa.gov>
- 107 Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale. (2019) *Approches agroécologiques et autres approches novatrices pour une agriculture et des systèmes alimentaires durables propres à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition*. Rome : Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale. Disponible sur : [http://www.fao.org/fileadmin/templates/cfs/HLPE/reports/HLPE\\_Report\\_14\\_FR.pdf](http://www.fao.org/fileadmin/templates/cfs/HLPE/reports/HLPE_Report_14_FR.pdf)
- 108 Initiative de Satoyama (n.d.) Partenariat international pour l'Initiative de Satoyama. Tokyo : Initiative de Satoyama. Disponible sur : <https://satoyama-initiative.org/>
- 109 Verdone, M. (2018) *The world's largest private sector? Recognising the cumulative economic value of small-scale forest and farm producers*. Rapport. Gland : UICN, FAO, IIED, AgriCord. Disponible sur : <https://portals.iucn.org/library/node/47738>
- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (n.d.) *Mécanisme forêts et paysans*. Rome : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Disponible sur : <http://www.fao.org/forest-farm-facility/fr/>
- 110 FAO et FIDA (2019) *Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale 2019-2028. Plan d'action global*. Rome : FAO et FIDA. Disponible sur : <http://www.fao.org/3/ca4672fr/ca4672fr.pdf>
- 111 International Panel of Experts on Sustainable Food Systems (n.d.) *International Panel of Experts on Sustainable Food Systems*. Bruxelles : International Panel of Experts on Sustainable Food Systems. Disponible sur : <http://www.ipes-food.org/>
- 112 Mohawk, J. (2006) « Subsistence and materialism » in Mander, J. et Taulli-Corpus, V. (éd.) *Paradigm wars: Indigenous peoples' resistance to globalization*. San Francisco : Sierra Club Books.
- 113 ETC Group (2017) *Who will feed us? The Industrial Food Chain vs. The Peasant Food Web, 3<sup>rd</sup> Edition*. ETC Group. Disponible sur : <http://www.etcgroup.org/sites/www.etcgroup.org/files/files/etc-who-will-feed-us-english-webshare.pdf>
- 114 ETC Group (2017) *Who will feed us? The Industrial Food Chain vs. The Peasant Food Web, 3<sup>rd</sup> Edition*. ETC Group. Disponible sur : <http://www.etcgroup.org/sites/www.etcgroup.org/files/files/etc-who-will-feed-us-english-webshare.pdf>
- 115 FAO (2005) Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale. Adoptées à la 127<sup>e</sup> session du Conseil de la FAO. Rome : FAO.
- 116 FAO et CFS (2012) *Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale*. Rome : FAO. Disponible sur : <http://www.fao.org/3/a-i4487f.pdf>
- 117 FAO (2015) *Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté*. Rome : FAO. Disponible sur : <http://www.fao.org/3/a-i4487f.pdf>
- 118 Résolution 73/165 de l'Assemblée générale, *Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales*, A/RES/73/165 adoptée le 17 décembre 2018. Disponible sur : <https://undocs.org/fr/A/RES/73/165>
- 119 Fernández-Llamazares, Á., Garteizgogea, M., Basu, N., Brondizio, E.S., Cabeza, M., Martínez-Alier, J., McElwee, P. et Reyes-García, V. (2020) « A state-of-the-art review of indigenous peoples and environmental pollution », *Integrated Environmental Assessment and Management*. Disponible sur : <https://doi.org/10.1002/ieam.4239>
- Global Alliance on Health and Pollution (2017) *The Lancet Commission on Pollution and Health*. Londres : The Lancet. Disponible sur : <https://www.thelancet.com/commissions/pollution-and-health>
- Jiménez, A., Cortobius, M. et Kjellén, M. (2014) « Water, sanitation and hygiene and indigenous peoples: a review of the literature », *Water International* 39(3), pp. 277-293.
- 120 Dallaire, F., Dewailly, É., Muckle, G., et Ayotte, P. (2003) « Time trends of persistent organic pollutants and heavy metals in umbilical cord blood of Inuit infants born in Nunavik (Québec, Canada) between 1994 and 2001 », *Environmental Health Perspectives* 111(13), pp. 1660-1664.
- Arctic Monitoring & Assessment Programme (2015) *AMAP Assessment 2015: Human health in the Arctic*. Oslo : Arctic Monitoring & Assessment Programme. Disponible sur : <https://www.amap.no/documents/doc/amap-assessment-2015-human-health-in-the-arctic/1346>
- Anticona, C., San Sebastian, M. (2014) « Anemia and malnutrition in indigenous children and adolescents of the Peruvian Amazon in a context of lead exposure: A cross-sectional study », *Global Health Action* 7.
- Wheatley, B., Wheatley, M. A. (2000) « Methylmercury and the health of indigenous peoples: A risk management challenge for physical and social sciences and for public health policy », *Science of the Total Environment* 259(1-3), pp. 23-29.
- Gracey, M. et King, M. (2009) « Indigenous health Part 1: Determinants and disease patterns », *The Lancet* 374(9683), pp. 65-75.
- 121 Godduhn, A. et Duffy, L. K. (2003) « Multi-generation health risks of persistent organic pollution in the far north: Use of the precautionary approach in the Stockholm Convention », *Environmental Science & Policy* 6(4), pp. 341-353.
- Lewis, J., Hoover, J., et MacKenzie, D. (2017) « Mining and environmental health disparities in Native American communities », *Current Environmental Health Reports* 4, pp. 130-141.
- 122 Agency for Toxic Substances and Disease Registry (2015) *Navajo birth cohort study*. Agency for Toxic Substances and Disease Registry. Disponible sur : [https://www.atsdr.cdc.gov/sites/navajo\\_birth-cohort\\_study/](https://www.atsdr.cdc.gov/sites/navajo_birth-cohort_study/)
- 123 Carmen, A. et Waghyyi, V. (2012) « Indigenous women and environmental violence: A rights-based approach addressing impacts of environmental contamination on indigenous women, girls and future generations ». Rapport à la réunion du Groupe d'experts de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones « Combatting Violence Against Indigenous Women and Girls. » Disponible sur : [https://www.un.org/esa/socdev/unpfi/documents/EGM12\\_carmen\\_waghyyi.pdf](https://www.un.org/esa/socdev/unpfi/documents/EGM12_carmen_waghyyi.pdf)
- 124 Turner, N.J. et Turner, K. L. (2008) « Where our women used to get the food: cumulative effects and loss of ethnobotanical knowledge and practice; case study from coastal British Columbia », *Botany* 86(2).
- Howard, B. V., Lee, E. T., et al. (1999) « Rising tide of cardiovascular disease in American Indians. The Strong Heart Study », *Circulation* 99(18).
- Arquette, M., Cole, M., Cook, K., LaFrance, B., Peters, M., Ransom, J., Sargent, E., Smoke, V. et Stairs, A. (2002) « Holistic risk-based environmental decision making: A native perspective », *Environmental Health Perspectives* 110(2).

- 125 Collins, D. (2017) « After years of toxic oil spills, Indigenous Peruvians use tech to fight back ». *The Guardian*. Londres : The Guardian. Disponible sur : <https://www.theguardian.com/world/2017/dec/14/after-years-of-toxic-oil-spills-indigenous-peruvians-use-tech-to-fight-back>
- 126 Schell, L.M., Ravenscroft, J., Cole, M., Jacobs, A., et Newman, J. (2005) « Health disparities and toxicant exposure of Akwesasne Mohawk young adults: A partnership approach to research », *Environment Health Perspectives* 113(12), pp. 1826-1832.
- 127 Conseil de district du Sud-Rupununi (2018) « Wapichan Environmental Monitoring Report ». Conseil de district du Sud-Rupununi. Disponible sur : <http://wapichanao.communitylands.org/1548691773093-wapichan-environmental-monitoring-report-2018-v2.pdf>
- 128 Australian Conservation Foundation (2016) *We stood with the Mirarr People to stop the Jabiruka Uranium Mine*. Fitzroy : Australian Conservation Foundation. Disponible sur : <https://www.acf.org.au/jabiluka>
- 129 Disko, S. (2018) *Jeffrey Lee saved Koongarra from uranium mining*. Takoma Park : Beyond Nuclear International. Disponible sur : <https://beyondnuclearinternational.org/2018/06/10/jeffrey-lee-saved-koongarra-from-uranium-mining/>
- 130 Forest Peoples Programme (2017) « Ground-breaking win for indigenous people in Colombia ». Moreton-in-Marsh : Forest Peoples Programme. Disponible sur : <https://www.forestpeoples.org/en/rights-land-natural-resources-extractive-industries/press-release/2017/groundbreaking-win>
- 131 Brown, K. (2019) « Indigenous Waorani win landmark legal case against Ecuador Gov't ». *Al Jazeera*. Disponible sur : <https://www.aljazeera.com/news/2019/04/indigenous-waorani-win-landmark-legal-case-ecuador-gov-190426221504952.html>
- 132 Deep Sea Mining Campaign (2019) « Joint letter calling for the PNG Government to cancel all Nautilus Minerals deep sea mining licences ». Washington D.C. : Deep Sea Mining Campaign. Disponible sur : <http://www.deepseaminingoutofdepth.org/joint-letter-calling-for-the-papua-new-guinea-government-to-cancel-all-nautilus-minerals-deep-sea-mining-licences-and-to-ban-seabed-mining-in-png/>
- 133 Business & Human Rights Resource Centre (2016) « Texaco/Chevron Lawsuits (re Ecuador) ». Londres : Business & Human Rights Resource Centre. Disponible sur : <http://business-humanrights.org/en/texacochevron-lawsuits-re-ecuador>
- 134 OECD Watch (2018) « Cameroon Communities vs. Victoria Oil and Gas ». Amsterdam : OECD Watch. Disponible sur : [https://complaints.oecdwatch.org/cases/Case\\_498](https://complaints.oecdwatch.org/cases/Case_498)
- 135 OECD Watch (2017) « Society for Threatened Peoples vs. Credit Suisse ». Amsterdam : OECD Watch. Disponible sur : [https://complaints.oecdwatch.org/cases/Case\\_475](https://complaints.oecdwatch.org/cases/Case_475)
- 136 International Indian Treaty Council (2016) « UN Minamata Convention on Mercury Intergovernmental Negotiating Committee Session 7, Intervention on Agenda Item 12 ». San Francisco : International Indian Treaty Council. Disponible sur : [https://www.iitc.org/wp-content/uploads/Minamata-INC7-IITC-Intervention\\_web-.pdf](https://www.iitc.org/wp-content/uploads/Minamata-INC7-IITC-Intervention_web-.pdf)
- 137 Initiative for Responsible Mining Assurance (2019) *Governance*. Port Townsend : Initiative for Responsible Mining Assurance. Disponible sur : <https://responsiblemining.net/about/governance/>
- 138 Aluminium Stewardship Initiative (2019) *Aluminium Stewardship Initiative: Indigenous Peoples Advisory Forum*. Aluminium Stewardship Initiative. Disponible sur : <https://aluminium-stewardship.org/about-asi/indigenous-peoples/>
- 139 Selin, H. et Selin, N. E. (2008) « Indigenous peoples in international environmental cooperation: Arctic management of hazardous substances », *Review of European Community & International Environmental Law* 17(1), pp. 72-83.
- Wright, L. et White, J. P. (2012) « Developing oil and gas resources on or near indigenous lands in Canada: An overview of laws, treaties, regulations and agreements », *International Indigenous Policy Journal* 3(2).
- Burger, J., Gochfeld, M. et Pletnikoff, K. (2009) « Collaboration versus communication: The Department of Energy's Amchitka Island and the Aleut Community », *Environmental Research* 109(4).
- 140 Wezel, A., Casagrande, M., Celette, F., Vian, J. F., Ferrer, A. et Peigné J. (2014) « Agroecological practices for sustainable agriculture. A review », *Agronomy for Sustainable Development* 34, pp. 1-20.
- Malmer, P., Tengö, M., et al. (2019) « Dialogue across Indigenous, local and scientific knowledge systems reflecting on the IPBES Assessment on Pollinators, Pollination and Food Production ». Stockholm : SwedBio. Disponible sur : [https://swedbio/wp-content/uploads/2019/04/IPBES-7-Pollinators-poster\\_2019-04-24\\_144752.pdf](https://swedbio/wp-content/uploads/2019/04/IPBES-7-Pollinators-poster_2019-04-24_144752.pdf)
- 141 Divers (non publié) « Report of the Indigenous and local knowledge dialogue workshop for the IPBES thematic assessment of invasive alien species and their control ». 15-16 novembre 2019.
- 142 Centre for Agriculture and Bioscience International (n.d) *Impacts: Discover the economic, social and environmental impacts of invasive species*. Centre for Agriculture and Bioscience International. Disponible sur : <https://www.invasive-species.org/impacts/>.
- Ens, E., Fisher, J. et Costello, O. (éd.) (2015) *Indigenous people and invasive species: Perceptions, management, challenges and uses*. Rapport de la Commission de l'UICN sur la gestion des écosystèmes. Disponible sur : [https://ipm.ifas.ufl.edu/pdfs/ens\\_et\\_al\\_2015\\_indigenous\\_people\\_and\\_invasive\\_species\\_iucn\\_cem\\_ecosystems\\_and\\_invasiv.pdf](https://ipm.ifas.ufl.edu/pdfs/ens_et_al_2015_indigenous_people_and_invasive_species_iucn_cem_ecosystems_and_invasiv.pdf)
- 143 Stave, K., Yemer, G. G., Aynalem, S. (éd.) (2017) *Social and ecological system dynamics: Characteristics, trends and integration in the Lake Tana Basin, Ethiopia*. Springer International Publishing.
- 144 Rwomushana, I., Bateman, M., Beale, T., Beseh, P., Cameron, K., Chiluba, M., Clotey, V., Davis, T., Day, R., Early, R., Godwin, J., González-Moreno, P., Kansiiime, M., Kenis, M., Makale, F., Idah, M., Murphy, S., Nunda, W., Phiri, N. et Tambo, J. (2018). *Fall armyworm: impacts and implications for Africa: Evidence Note Update*, octobre 2018. Centre for Agricultural Bioscience International.
- 145 Divers (non publié) « Report of the Indigenous and local knowledge dialogue workshop for the IPBES thematic assessment of invasive alien species and their control ». 15-16 novembre 2019.
- 146 Reo, N. J., Whyte, K., Ranco, D., Brandt, J., Blackmer, E. et Elliott, B. (2017) « Invasive species, indigenous stewards, and vulnerability discourse », *The American Indian Quarterly* 41(3).
- 147 Yasyukevich V.V., Rybina E.A., Yasyukevich N.V. et Rudkova A.A. (2016) « Assessment of the vulnerability of the health of the population of the Russian Federation in relation to certain infectious and vector-borne diseases in a regional aspect for the first half of the XXI century: Problems of environmental monitoring and modeling of ecosystems ». T. 27. No. 1. M. : IGKE.
- 148 Tokarevich, N., Tronin, A., Gnativ, B., Revich, B., Blinova, O. et Evengard, B. (2017). « Impact of air temperature variation on the ixodid ticks habitat and tick-borne encephalitis incidence in the Russian Arctic: the case of the Komi Republic ». *International Journal of Circumpolar Health*, 76(1). Disponible sur : <https://doi.org/10.1080/22423982.2017.1298882>
- 149 Forest Peoples Programme, Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité et Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (2016) *Perspectives locales de la diversité biologique. Contributions des peuples autochtones et des communautés locales à la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020. Complément à la quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique* Moreton-in-Marsh, Angleterre. Disponible sur : <https://www.cbd.int/gbo/gbo4/publication/lbo-en.pdf>
- 150 Forest Peoples Programme, Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité et Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (2016) *Perspectives locales de la diversité biologique. Contributions des peuples autochtones et des communautés locales à la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020. Complément à la quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique* Moreton-in-Marsh, Angleterre. Disponible sur : <https://www.cbd.int/gbo/gbo4/publication/lbo-en.pdf>
- 151 Pour plus d'informations sur ce cas, veuillez consulter : Ministère des ressources naturelles et de l'environnement de la Fédération de Russie (n.d.) *The statute on the Ministry of Natural Resources and Environment of the Russian Federation: General provisions*. Disponible sur : <http://www.mnr.gov.ru/en/>
- 152 Ministère russe de la nature (2018) *On the State and Environmental Protection of the Russian Federation*. Disponible sur : [http://www.mnr.gov.ru/docs/gosudarstvennyy\\_doklady\\_o\\_sostoyanii\\_i\\_ob\\_okhrane\\_okruzhayushchey\\_sredy\\_rossiyskoy\\_federatsii/](http://www.mnr.gov.ru/docs/gosudarstvennyy_doklady_o_sostoyanii_i_ob_okhrane_okruzhayushchey_sredy_rossiyskoy_federatsii/)
- 153 Jørgensen, L.L. (2013) « Invasive Alien Species Fact Sheet – *Paralithodes camtschaticus* ». Base de données en ligne du European Network on Invasive Alien Species. NOBANIS. Disponible sur : [https://www.nobanis.org/globalassets/speciesinfo/p/paralithodes-camtschatica/paralithodes\\_camtschaticus.pdf](https://www.nobanis.org/globalassets/speciesinfo/p/paralithodes-camtschatica/paralithodes_camtschaticus.pdf)

- 154 Bansal, S., Lishawa, S. C., Windham-Myers, L. (2019) « Typha (Cattail) invasion in North American wetlands: Biology, regional problems, impacts, ecosystem services, and management ». *Wetlands* (39).
- Small, E. (2013) *North American Cornucopia: Top 100 Indigenous Food Plants*. Boca Raton : CRC Press.
- 155 Wahlquist, C. (2015) « Traditional hunters and western science join forces in the fight against feral cats ». *The Guardian*. Disponible sur : <https://www.theguardian.com/australia-news/2015/oct/27/traditional-hunters-and-western-science-join-forces-in-the-fight-against-feral-cats>.
- 156 Hose, N. et Deacon, B. (2018) « Could Aboriginal cat-hunting be the key to saving the bilby? » Australian Broadcasting Corporation. Disponible sur : <https://www.abc.net.au/news/2018-09-16/feral-cat-hunting-in-kiwirrkurra-wa-to-protect-endangered-bilby/10241554>.
- 157 Forest Peoples Programme, Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité et Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (2016) *Perspectives locales de la diversité biologique. Contributions des peuples autochtones et des communautés locales à la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020. Complément à la quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique* Moreton-in-Marsh, Angleterre. Disponible sur : <https://www.cbd.int/gbo/gbo4/publication/lbo-en.pdf>
- 158 Bellis, K.X.T., Peel, R.T., Irvine, R.L., Howald, G., et Alsop, G.J. (2019) « Beyond biodiversity: the cultural context of invasive species initiatives in Gwaii Haanas ». In Veitch, C.R., Clout, M.N., Martin, A.R., Russell, J.C. et West, C.J. (éd.) *Island invasives: scaling up to meet the challenge*. Occasional Paper SSC no. 62. Gland : IUCN.
- 159 Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement (2016) *Battling Invasive Species in the Pacific: Outcomes of the Regional GEF-PAS IAS Project - Prevention, control and management of invasive species in the Pacific islands*. Apia : Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement. Disponible sur : <https://www.sprep.org/attachments/Publications/BEM/battling-invasive-species-pacific.pdf>
- 160 Global Register of Introduced and Invasive Species (n.d.) *About GRIIS*. Global Register of Introduced and Invasive Species. Disponible sur : <http://www.griis.org/about.php>
- 161 Liste rouge des écosystèmes de l'UICN. Disponible sur : <https://iucnrl.org/>
- Convention sur la diversité biologique (n.d.). « Identifying vulnerable ecosystems and biodiversity ». Disponible sur : <https://adaptation.cbd.int/vulnerabilities.shtml>
- 162 May, R.H., Jr. (2018). Pachasophy: 'Landscape ethics in the central Andes mountains of South America'. *Environmental Ethics* 39(3) : pp. 301-319.
- 163 Convention sur la diversité biologique (2019) *Éclairer les bases de données scientifiques et techniques du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Additif. Projet de résumé de la cinquième édition des perspectives mondiales de la diversité biologique à l'intention des décideurs*. CBD/SBSTTA/23/2/Add.3. Montréal : Convention sur la diversité biologique.
- 164 Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (2020) *Perspectives mondiales de la diversité biologique* 5. Montréal
- 165 Inuit Circumpolar Council Alaska (2019) *Food sovereignty and self governance - Inuit role in managing Arctic Marine resources*. Anchorage : Inuit Circumpolar Council Alaska.
- 166 Mercurieff Ilarion (Larry) et al. (2017). « Arctic Traditional Knowledge and Wisdom: Changes in the North American Arctic: Perspectives from Arctic Athabaskan Council, Aleut International Association, Gwich'in Council International, and Published Accounts ». CAFF Assessment Series Report No. 14. CAFF International Secretariat, Akureyri. 78 pp.
- 167 Diver, Sibyl (2017). « Negotiating indigenous knowledge at the science-policy interface: Insights from the Xáxl'p Community Forest ». *Environmental Science & Policy* 73 : pp. 1-11.
- 168 Toniello, Ginevra et al. (2019) « 11,500 y of human-clam relationships provide long-term context for intertidal management in the Salish Sea, British Columbia ». *Proceedings of the National Academy of Science of the USA* 116(44) : pp. 22106-14.
- 169 Deur, Douglas et al. (2015). « Kwakwaka'wakw "clam gardens": Motive and agency in traditional North-west Coast mariculture ». *Human Ecology* 43(2), pp. 201-12.
- Jackley, Julia et al. (2016). « Ancient clam gardens, traditional management portfolios, and the resilience of coupled human-ocean systems ». *Ecology and Society* 21(4), pp. 20.
- 170 Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (2018) « La COP24 renforce l'action climatique des communautés locales et des peuples autochtones ». Bonn : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Disponible sur : <https://unfccc.int/fr/news/la-cop24-renforce-l-action-climatique-des-communautes-locales-et-des-peuples-autochtones>
- 171 Forest Peoples Programme (2018) « Le Fonds vert pour le climat adopte enfin une politique solide en matière de peuples autochtones ». Moreton-in-Marsh : Forest Peoples Programme. Disponible sur : <https://www.forestpeoples.org/fr/node/50221>
- Biangalen-Magata, H. (n.d.) « The Green Climate Fund indigenous peoples policy is welcome but implementation will be tested on the ground ». Baguio : Tebtebba. Disponible sur : <http://tebtebba.org/index.php/content/who-we-are/99-tebtebba-bulletin/438-the-green-climate-fund-indigenous-peoples-policy-is-welcome-but-implementation-will-be-tested-on-the-ground>
- 172 IPBES (2019) *Summary for policymakers of the global assessment on biodiversity and ecosystem services of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*. S. Díaz, J. Settele, E. S. Brondizio E.S., H. T. Ngo, M. Guéze, J. Agard, A. Arneth, P. Balvanera, K. A. Brauman, S. H. M. Butchart, K. M. A. Chan, L. A. Garibaldi, K. Ichii, J. Liu, S. M. Subramanian, G. F. Midgley, P. Miloslavich, Z. Molnár, D. Obura, A. Pfaff, S. Polasky, A. Purvis, J. Razaque, B. Reyers, R. Roy Chowdhury, Y. J. Shin, I. J. Visseren-Hamakers, K. J. Willis, et C. N. Zayas (éd.). Bonn, Allemagne : IPBES. Disponible sur : <https://doi.org/10.5281/zenodo.3553579>
- 173 Garnett, S. T. et al. (2018) « A spatial overview of the global importance of Indigenous lands for conservation », *Nature Sustainability* 1(7), pp. 369-374.
- 174 Child, B. et Cooney, R. (2019) *Local commons for global benefits: Indigenous and community-based management of wild species, forests, and drylands. A STAP document*. Washington, D.C. : Fonds pour l'environnement mondial. Disponible sur : [http://stapgef.org/sites/default/files/publications/52954%20FINAL%20LCGB%20Report\\_web.pdf](http://stapgef.org/sites/default/files/publications/52954%20FINAL%20LCGB%20Report_web.pdf)
- 175 Garnett, S. T. et al. (2018) « A spatial overview of the global importance of Indigenous lands for conservation », *Nature Sustainability* 1(7), pp. 369-374.
- 176 Child, B. et Cooney, R. (2019) *Local commons for global benefits: Indigenous and community-based management of wild species, forests, and drylands. A STAP document*. Washington, D.C. : Fonds pour l'environnement mondial. Disponible sur : [http://stapgef.org/sites/default/files/publications/52954%20FINAL%20LCGB%20Report\\_web.pdf](http://stapgef.org/sites/default/files/publications/52954%20FINAL%20LCGB%20Report_web.pdf)
- 177 IPBES (2019) *Summary for policymakers of the global assessment on biodiversity and ecosystem services of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*. S. Díaz, J. Settele, E. S. Brondizio E.S., H. T. Ngo, M. Guéze, J. Agard, A. Arneth, P. Balvanera, K. A. Brauman, S. H. M. Butchart, K. M. A. Chan, L. A. Garibaldi, K. Ichii, J. Liu, S. M. Subramanian, G. F. Midgley, P. Miloslavich, Z. Molnár, D. Obura, A. Pfaff, S. Polasky, A. Purvis, J. Razaque, B. Reyers, R. Roy Chowdhury, Y. J. Shin, I. J. Visseren-Hamakers, K. J. Willis, et C. N. Zayas (éd.). Bonn, Allemagne : IPBES. Disponible sur : <https://doi.org/10.5281/zenodo.3553579>
- 178 Child, B. et Cooney, R. (2019) *Local commons for global benefits: Indigenous and community-based management of wild species, forests, and drylands. A STAP document*. Washington, D.C. : Fonds pour l'environnement mondial. Disponible sur : [http://stapgef.org/sites/default/files/publications/52954%20FINAL%20LCGB%20Report\\_web.pdf](http://stapgef.org/sites/default/files/publications/52954%20FINAL%20LCGB%20Report_web.pdf)
- 179 Schuster, R., Germain, R.R., Bennett, J.R. (2019) « Vertebrate biodiversity on indigenous-managed lands in Australia, Brazil and Canada equals that in protected areas ». *Environmental Science & Policy* 101.
- 180 Université de la Colombie britannique (2019) « Biodiversity highest on Indigenous-managed lands ». *ScienceDaily*. Disponible sur : <https://www.sciencedaily.com/releases/2019/07/190731102157.htm>
- 181 Cronkleton, P., et al. (2017) « How do property rights reforms provide incentives for forest landscape restoration? Comparing evidence from Nepal, China and Ethiopia ». *International Forestry Review* 19(4), pp. 8-23.
- Elliott, S., et al. (2019) « Collaboration and Conflict—Developing Forest Restoration Techniques for Northern Thailand's Upper Watersheds Whilst Meeting the Needs of Science and Communities », *Forests* 10(732).
- Nelson, A. et Chomitz, K.M., (2011) « Effectiveness of Strict vs. Multiple Use Protected Areas in Reducing Tropical Forest Fires: A Global Analysis Using Matching Methods », *PLoS ONE* 6(8).

- Nepstad, D., et al. (2006) « Inhibition of Amazon Deforestation and Fire by Parks and Indigenous Lands », *Conservation Biology* 20(1), pp. 65-73.
- Persha, L., Agrawal, A. et Chhatre, A. (2011) « Social and ecological synergy: Local rulemaking, forest livelihoods, and biodiversity conservation ». *Science* 331(6024), pp. 1606-08.
- Porter-Bolland, L., et al. (2012) « Community Managed Forests and Forest Protected Areas: An Assessment of Their Conservation Effectiveness Across the Tropics », *Forest Ecology and Management* 268(6).
- Sanchez-Azofeifa, G., et al. (2008) « Land cover and conservation in the area of influence of the Chamela-Cuixmala Biosphere Reserve, Mexico », *Forest Ecology and Management* 258(6), pp. 907-912.
- Stocks, A., et al. (2007) « Indigenous, Colonist, and Government Impacts on Nicaragua's Bosawas Reserve », *Conservation Biology* 21(6), pp. 1495-1505.
- Tucker, C., M., (2008) *Changing Forests: Collective Action, Common Property, and Coffee in Honduras*. Dordrecht : Springer.
- Waller, D. M., et Reo, N.J., (2018) « First stewards: Ecological outcomes of forest and wildlife stewardship by indigenous peoples of Wisconsin, USA », *Ecology and Society* 23(1).
- Walker, W., Baccini, A., Schwartzman, S., Ríos, S., Oliveira-Miranda, M.A., Augusto, C., Ruiz, M.R., Arrasco, C.S., Ricardo, B., Smith, R., Meyer, C., Jintia, J.C. et Vasquez Campos, E. (2014) « Forest carbon in Amazonia: The unrecognized contribution of indigenous territories and protected natural areas ». *Carbon Management* 5(5-6), pp. 479-485.
- 182 Garnett, S. T. et al. (2018) « A spatial overview of the global importance of Indigenous lands for conservation », *Nature Sustainability* 1(7), pp. 369-374.
- 183 IPBES (2019) *Summary for policymakers of the global assessment on biodiversity and ecosystem services of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*. S. Díaz, J. Settele, E. S. Brondizio E.S., H. T. Ngo, M. Guèze, J. Agard, A. Arneeth, P. Balvanera, K. A. Brauman, S. H. M. Butchart, K. M. A. Chan, L. A. Garibaldi, K. Ichii, J. Liu, S. M. Subramanian, G. F. Midgley, P. Miloslavich, Z. Molnár, D. Obura, A. Pfaff, S. Polasky, A. Purvis, J. Razzaque, B. Reyers, R. Roy Chowdhury, Y. J. Shin, I. J. Visseren-Hamakers, K. J. Willis, et C. N. Zayas (éd.). Bonn, Allemagne : IPBES. Disponible sur : <https://doi.org/10.5281/zenodo.3553579>
- 184 IPBES (2019) *Summary for policymakers of the global assessment on biodiversity and ecosystem services of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*. S. Díaz, J. Settele, E. S. Brondizio E.S., H. T. Ngo, M. Guèze, J. Agard, A. Arneeth, P. Balvanera, K. A. Brauman, S. H. M. Butchart, K. M. A. Chan, L. A. Garibaldi, K. Ichii, J. Liu, S. M. Subramanian, G. F. Midgley, P. Miloslavich, Z. Molnár, D. Obura, A. Pfaff, S. Polasky, A. Purvis, J. Razzaque, B. Reyers, R. Roy Chowdhury, Y. J. Shin, I. J. Visseren-Hamakers, K. J. Willis, et C. N. Zayas (éd.). Bonn, Allemagne : IPBES. Disponible sur : <https://doi.org/10.5281/zenodo.3553579>
- 185 Voir Rights and Resources Initiative (2018) *Cornered by Protected Areas*. Washington, D.C. : Rights and Resources Initiative. Disponible sur : [www.corneredbypas.com](http://www.corneredbypas.com)
- 186 Voir par exemple :
- Tauli-Corpuz, V. (2016) A/71/229. Rapport de la Rapporteuse spéciale du Conseil des droits de l'homme sur les droits des peuples autochtones. New York : Assemblée générale des Nations Unies. Disponible sur : [https://www.un.org/en/ga/search/view\\_doc.asp?symbol=A/71/229&Lang=F](https://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/71/229&Lang=F)
- McVeigh, K. (2019) « WWF accused of funding guards who "tortured and killed scores of people" ». *The Guardian*. Londres : The Guardian. Disponible sur : <https://www.theguardian.com/global-development/2019/mar/04/wwf-accused-of-funding-guards-who-allegedly-tortured-killed-scores-of-people>
- Département des Nations Unies pour les affaires économiques et sociales (2019) *EGM: Conservation and the Rights of Indigenous Peoples 23-25 January 2019 Nairobi, Kenya*. New York : Département des Nations Unies pour les affaires économiques et sociales. Disponible sur : <https://www.un.org/development/desa/indigenouspeoples/meetings-and-workshops/expert-group-meeting-on-conservation-and-the-rights-of-indigenous-peoples.html>
- 187 Geldmann, J., Manica, A., Burgess, N.D., Coad, L et Balmford, A. (2019) « A global-level assessment of the effectiveness of protected areas at resisting anthropogenic pressures ». *PNAS* 116(46).
- 188 Whitehead, J., Kidd, C., Perram, A., Tugendadt, H. et Kenrick, J. (2019) « Transforming conservation – a rights-based approach ». Moreton-in-Marsh : Forest Peoples Programme. Disponible sur : <https://www.forestpeoples.org/en/lands-forests-territories-rights-based-conservation/news-article/2019/transforming-conservation>
- 189 Cercle autochtone d'experts (2018) *We rise together: Achieving Pathway to Canada Target 1 through the creation of Indigenous Protected and Conserved Areas in the spirit and practice of reconciliation*. Cercle autochtone d'experts. Disponible sur : [https://static1.squarespace.com/static/57e007452e69cf9a7af0a033/t/5ab94aca6d2a7338ecb1d05e/1522092766605/PA234-ICE-Report\\_2018\\_Mar\\_22\\_web.pdf](https://static1.squarespace.com/static/57e007452e69cf9a7af0a033/t/5ab94aca6d2a7338ecb1d05e/1522092766605/PA234-ICE-Report_2018_Mar_22_web.pdf)
- 190 Linnitt, C. (2018) « Canada commits historic \$1.3 billion to create new protected areas. Victoria ». *The Narwhal*. Disponible sur : <https://thenarwhal.ca/canada-commits-historic-1-3-billion-create-new-protected-areas/>
- 191 Indigenous Leadership Initiative (2017) « RELEASE: National Indigenous Guardians Network Receives Funding in Federal Budget ». Ottawa : Indigenous Leadership Initiative. Disponible : <https://www.ilinationhood.ca/2017/03/22/release-federal-budget-indigenous-guardians/>
- 192 Pimachiowin Aki (n.d.) Pimachiowin Aki. Winnipeg et Ontario : Pimachiowin Aki. Disponible sur : <https://pimaki.ca/>
- 193 Bell, S. (2018) « Cree Nation identifies 30 per cent of its territory in conservation wish list ». Toronto : CBC News. Disponible sur : <https://www.cbc.ca/news/canada/north/conservation-cree-quebec-plan-nord-hunt-trap-1.4941383>
- 194 Parcs Canada (2019) *Aires marines nationales de conservation : entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits d'aire marine nationale de conservation Tallurutiup Imanga*. Québec : Parcs Canada. Disponible sur : <https://www.pc.gc.ca/fr/amnc-nmca/cnamnc-cnmca/tallurutiup-imanga/entente-agreement>
- 195 Pour plus d'informations, voir : Indigenous Peoples' & Community Conserved Territories & Areas (n.d.) *ICCA Consortium*. Indigenous Peoples' & Community Conserved Territories & Areas. Disponible sur : <https://www.iccaconsortium.org>
- Pagdee, A., Yeon-Su, K. et Daugherty, P.J. (2006) « What makes community forest management successful: A meta-study from community forests throughout the world ». *Society & Natural Resources* 19(1): 33-52.
- 196 Indigenous Peoples' & Community Conserved Territories & Areas (n.d.) *ICCA Consortium*. Indigenous Peoples' & Community Conserved Territories & Areas. Disponible sur : <https://www.iccaconsortium.org>
- 197 Voir : Convention sur la diversité biologique (n.d.). « COP decisions ». Disponible sur : <https://www.cbd.int/decisions/cop/?m=cop-14>
- 198 Jonas H.D., Enns E., Jonas H.C., Lee E., Tobon C., Nelson F., et K. Sander Wright (2017) « Will Other Effective Area-Based Conservation Measures increase recognition and support for ICCAs? » PARKS 23.2. UICN : Gland.
- UICN-WCPA (2019) *Recognising and reporting Other Effective Area-based Conservation Measures*. Rapport technique. UICN : Gland.
- 199 Fédération de Russie (2015) « Decree of the Government of the Russian Federation November 3 2015 No. 1187, On the establishment of the Bikin National Park ». Moscou : Fédération de Russie.
- 200 Parc national de la Bikine (n.d.) « About Bikin National Park ». Disponible sur : <http://parkbikin.com>
- 201 BROCC (2018) *Problems of nature management of the Far East and Siberia. Bikin: From the operational forest to UNESCO World Heritage*. Vladivostok : BROCC. Disponible sur : <http://ngo-broc.org/wp-content/uploads/2018/11/Bikin-%D1%81%D0%BF%D0%B5%D1%86%D0%B2%D1%8B%D0%BF%D1%83%D1%81%D0%BA%D0%AD%D0%B8%D0%91-2018.pdf>
- 202 Russian Training Center for Indigenous Peoples (2016) *Strategic Development Plan for the Bikin River Basin in collaboration with the national park*. Moscou : Russian Training Center for Indigenous Peoples. Disponible sur : [http://www.csipn.ru/images/stories/documents/Bikin\\_strategy\\_compressed.pdf](http://www.csipn.ru/images/stories/documents/Bikin_strategy_compressed.pdf)
- 203 Parc national de la Bikine (n.d.) Report on work done by the Federal State Budgetary Institution. Bikin National Park. Disponible sur : [http://parkbikin.com/netcat\\_files/17/119/h\\_897547bc-047c83359a26bf81e55fb65](http://parkbikin.com/netcat_files/17/119/h_897547bc-047c83359a26bf81e55fb65)
- 204 Tauli-Corpuz, V. (2016) *Rapport de la Rapporteuse spéciale du Conseil des droits de l'homme sur les droits des peuples autochtones*. A/71/229. New York : Assemblée générale des Nations Unies. Disponible sur : [https://www.un.org/en/ga/search/view\\_doc.asp?symbol=A/71/229&Lang=F](https://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/71/229&Lang=F)

- 205 Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (2019) « India must prevent the eviction of millions of forest dwellers, say UN experts ». Genève : Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Disponible sur : <https://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=24786&LangID=EIndia>
- 206 Conseil économique et social des Nations Unies (2019) *Réunion d'un groupe d'experts internationaux sur le thème « La protection de l'environnement et les droits des peuples autochtones »* E/C.19/2019/7. New York : Conseil économique et social des Nations Unies. Disponible sur : <https://undocs.org/fr/E/C.19/2019/7>
- 207 Newing, H. et Perram, A. (2019) « What do you know about conservation and human rights? » *Oryx* 53(4), pp. 595-596.
- 208 Newing, H. et Perram, A. (2019) « What do you know about conservation and human rights? » *Oryx* 53(4), pp. 595-596.
- 209 Burgess, C.P. et al. (2005) « Healthy Country: Healthy People? Exploring the health benefits of Indigenous natural resource management ». *Australian and New Zealand Journal of Public Health* 29(2), pp. 117-22.
- Haggerty, J.H. et al. (2018) « Restoration and the affective ecologies of healing: Buffalo and the Fort Peck tribes », *Conservation & Society* 16(1), pp. 21-29.
- Knox, J.H. (2017) *Rapport du Rapporteur spécial sur la question des obligations relatives aux droits de l'homme se rapportant aux moyens de bénéficier d'un environnement sûr, propre, sain et durable : Rapport sur la diversité biologique*. A/HRC/34/49. Genève : Conseil des droits de l'homme des Nations Unies et Winston-Salem : Wake Forest University.
- Magga, P. et Tervaniemi, S. (2018) « Belonging to Sápmi - the Sámi conceptions of home and home region » in Eriksen, T.H., Valkonen, S. et Valkonen, J. (éd.) *Knowing from the Indigenous North: Sámi approaches to history, politics and belonging*. Routledge.
- Marselle, M.R., Stadler, J., Korn, H., Irvine, K.N., Bonn, A. (2019) « Biodiversity and health in the face of climate change: Challenges, opportunities and evidence gaps », in Marselle, M., Stadler, J., Korn, H., Irvine, K. et Bonn, A. (éd.) *Biodiversity and health in the face of climate change*. Springer, Cham.
- McGinnis, A., Kincaid, A.T., Barrett, M.J., Ham, C. (2019) « Strengthening animal-human relationships as a doorway to indigenous holistic wellness ». *Ecopsychology* 11(3), pp. 162-73.
- Russell, R., Guerry, A.D., Balvanera, P., Gould, R.K., Basurto, X., Chan, K.M.A., Klain, S., Levine, J. et Tam, J. (2013) « Humans and nature: How knowing and experiencing nature affect well-being », *Annual Review of Environment and Resources* 38(1).
- Widenhorn, S. (2013) « Towards epistemic justice with indigenous peoples' knowledge? Exploring the potentials of the Convention on Biological Diversity and the philosophy of buen vivir », *Development* 56(3), pp. 378-86.
- 210 Fernández-Llamazares, Á. et Cabeza, M. « Rediscovering the potential of indigenous storytelling for conservation practice », *Conservation Letters* 11(3).
- Fernández-Llamazares, Á. et Lepofsky, D., « Ethnobiology through song », *Journal of Ethnobiology* 39(3).
- Peterson, D., Hanazaki, N. et Li, F. (2019) « Understanding canoe making as a process of preserving cultural heritage », *Ethnobiology Letters* 10(1).
- Nabhan, G. (2020) « Interspecific relationships affecting endangered species recognized by O'Odham and Comcaac cultures », *Ecological Applications* 10(5).
- Nabhan, G.P., et Martinez, D. (2012) « Traditional ecological knowledge and endangered species recovery: Is ethnobiology for the birds? », *Journal of Ethnobiology* 32(1), pp. 1-5.
- Reyes-García, V. et Fernández-Llamazares, Á. (2019) « Sing to learn: The role of songs in the transmission of indigenous knowledge among the Tsimane' of Bolivian Amazonia », *Journal of Ethnobiology* 39(3), pp. 460-477.
- Sato, A.Y., Price, M.R. et Vaughan, M.B. (2019) « Káhuli: Uncovering indigenous ecological knowledge to conserve endangered hawaiian land snails », *Society and Natural Resources: An International Journal* 31(3).
- 211 Atleo, U.E.R (2012) *Principles of Tsawalk: An Indigenous Approach to Global Crisis*. University of British Columbia Press.
- Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité, Réseau international des femmes sur la diversité biologique, Forest Peoples Programme et al. (2018) « Submission on scope, content and structure for the post-2020 global biodiversity framework, including scale and scope for action necessary to make progress towards the 2050 vision, and strategy and targets for resource mobilization and collective action ». Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique. Disponible sur : <https://www.cbd.int/doc/strategic-plan/Post2020/postsbi/iifb3.pdf>
- Kennett, R., Jackson, M. Morrison, J. et Kitchens, J. (2010) « Indigenous rights and obligations to manage traditional land and sea estates in North Australia: The role of Indigenous rangers and the I-Tracker Project », *Policy Matters - the CEESP Journal* 17.
- Reo, N.J. (2019) « Inawendwin and relational accountability in Anishnaabeg Studies: The crux of the biscuit », *Journal of Ethnobiology* 39(1), pp. 65-75.
- Snively, G. et Williams, W.L. (2016) *Knowing Home: Braiding Indigenous Science with Western Science* (Book 1). British Columbia : University of Victoria.
- Fernández-Llamazares, Á. et Cabeza, M. (2017) « Rediscovering the potential of indigenous storytelling for conservation practice », *Conservation Letters* 11(3).
- Fernández-Llamazares, Á. et Lepofsky, D., (2019) « Ethnobiology through song », *Journal of Ethnobiology* 39(3).
- Peterson, D., Hanazaki, N. et Li, F. (2019) « Understanding canoe making as a process of preserving cultural heritage », *Ethnobiology Letters* 10(1).
- Nabhan, G. (2020) « Interspecific relationships affecting endangered species recognized by O'Odham and Comcaac cultures », *Ecological Applications* 10(5).
- Nabhan, G.P., et Martinez, D. (2012) « Traditional ecological knowledge and endangered species recovery: Is ethnobiology for the birds? », *Journal of Ethnobiology* 32(1), pp. 1-5.
- Reyes-García, V. et Fernández-Llamazares, Á. (2019) « Sing to learn: The role of songs in the transmission of indigenous knowledge among the Tsimane' of Bolivian Amazonia », *Journal of Ethnobiology* 39(3), pp. 460-477.
- Sato, A.Y., Price, M.R. et Vaughan, M.B. (2019) « Káhuli: Uncovering indigenous ecological knowledge to conserve endangered Hawaiian land snails », *Society and Natural Resources: An International Journal* 31(3).
- 212 Anderson, M.K. (2013) *Tending the Wild: Native American Knowledge and the Management of California's Natural Resources*. University of California Press.
- Baker, L., Olubode, O.S., Tanimola, A.A. et Garshelis, D.L. (2014) « Role of local culture, religion, and human attitudes in the conservation of sacred populations of a threatened 'pest' species », *Biodiversity and Conservation* 23, pp. 1895-1909.
- Bird, R.B., Taylor, N., Coddling, B.F., Bird, D.W. (2013) « Niche construction and dreaming logic: aboriginal patch mosaic burning and varanid lizards (*Varanus Gouldii*) in Australia », *Proceedings of the Royal Society B*. 280(1772).
- Bridgewater, P. et Rotherham, I.D. (2019) « A critical perspective on the concept of biocultural diversity and its emerging role in nature and heritage conservation », *People and Nature* 1(3).
- Garí, J.A. (2001) « Biodiversity and indigenous agroecology in Amazonia: The Indigenous Peoples of Pastaza », *Ethnobiologia* 5(7), pp. 21-37.
- Verschuuren, B., Subramanian, S.M. et Hiemstra, W. (2014) *Community well-being in biocultural landscapes: Are we living well?* Practical Action Publishing.
- Pungetti, G., Oviedo, G. et Hooke, D. *Sacred species and sites: Advances in biocultural conservation*. Cambridge University Press.
- 213 Eckert, L.E., Ban, N., Tallio, S-C. et Turner, N. (2018) « Linking marine conservation and indigenous cultural revitalization: First Nations free themselves from externally imposed social-ecological traps », *Ecology and Society* 23(4).
- Kimmerer, R. (2011) « Restoration and reciprocity: The contributions of traditional ecological knowledge », *Human Dimensions of Ecological Restoration*, pp. 257-76.
- Kimmerer, R. (2015) *Braiding sweetgrass: Indigenous wisdom, scientific knowledge and the teachings of plants*. Penguin.

- Morishige, K., Andrade, P., Pascua, P. et Steward, K. (2018) « Nā Kilo Āina: Visions of biocultural restoration through indigenous relationships between people and place », *Sustainability* 10(10).
- Whyte, K. (2019) « Too Late for indigenous climate justice: Ecological and relational tipping points », *WIREs Climate Change* 11(1).
- 214 Heise, U.K. (2016) *Imagining extinction*. University of Chicago Press.
- Whyte, K.P. (2018) « Indigenous science (fiction) for the Anthropocene: Ancestral dystopias and fantasies of climate change crises », *Environment and Planning E: Nature and Space* 1(1-2).
- 215 Godden, L. et Cowell, S. (2016) « Conservation planning and Indigenous governance in Australia's Indigenous Protected Areas », *Restoration Ecology* 24(5).
- Hill, R., Grant, C., George, M., Robinson, C.J., Jackson, S. et Abel, N. (2012) « A typology of Indigenous engagement in Australian environmental management: Implications for knowledge integration and social-ecological system sustainability », *Ecology and Society* 17(1).
- Pert, P.L., Hill, R., Maclean, K., Dale, A., Rist, P., Schmider, J., Talbot, L., Tawake, L. (2015) « Mapping cultural ecosystem services with rainforest aboriginal peoples: Integrating biocultural diversity, governance and social variation », *Ecosystem Services* 13, pp. 41-56.
- Bocchino, C., Hugu, S., Rodriguez, A., Rajaobelirinirina, J.E., Nolan, M. (2014) « Enhancing the diversity, quality and vitality of governance of protected and conserved areas ». *Proceedings of Stream 6 of the IUCN World Parks Congress*, Sydney 2014.
- 216 Duncan, T., Villarreal rosas, J., Carwardine, J., Garnett, S. T., et Robinson, C. J. (2018). « Influence of environmental governance regimes on the capacity of indigenous peoples to participate in conservation management ». *PARKS : The International Journal of Protected Areas and Conservation*, 24(2), pp. 87-102.
- Long, J.W. et Lake, F.K. (2018) « Escaping social-ecological traps through tribal stewardship on national forest lands in the Pacific Northwest, United States of America », *Ecology and Society* 23(2).
- Eckert, L.E., Ban, N., Tallio, S-C. et Turner, N. (2018) « Linking marine conservation and Indigenous cultural revitalization: First Nations free themselves from externally imposed social-ecological traps », *Ecology and Society* 23(4).
- Tuhiwai Smith, L. (2012) *Decolonizing Methodologies: Research and Indigenous Peoples*. Zed Books.
- Waller, D. M., et N. J. Reo. (2018) « First stewards: Ecological outcomes of forest and wildlife stewardship by indigenous peoples of Wisconsin, USA », *Ecology and Society* 23(1).
- 217 Tengö, M., Hill, R., Malmer, P., Raymond, C.M., Spierenburg, M., Danielsen, F., Elmqvist, T. et Folke, C. (2017) « Weaving knowledge systems in IPBES, CBD and beyond—Lessons learned for sustainability », *Current Opinion in Environmental Sustainability* 26-27, pp.17-25.
- 218 Liu, J., Hull, V., Batistella, M., DeFries, R., Dietz, T., Fu, F., Hertel, T.W., Izaurralde, R.C., Lambin, E.F., Li, S., Martinelli, L.A., McConnell, W.J., Moran, E.F., Naylor, R., Ouyang, Z., Polenske, K.R., Reenberg, A., de Miranda Rocha, G., Simmons, C.S., Verburg, P.H., Vitousek, P.M., Zhang, et F., Zhu, C. (2013) « Framing sustainability in a telecoupled world », *Ecology and Society* 18(2).
- 219 Wilder, B.T., O'Meara, C., Monti, L. et Nabhan, G.P. (2016) « The importance of Indigenous knowledge in curbing the loss of language and biodiversity », *BioScience* 66(6), pp. 499-509.
- 220 Blackburn, T.M., Bellard, C., et Ricciardi, A. (2019) « Alien versus native species as drivers of recent extinctions », *Frontiers in Ecology and the Environment* 17(4), pp. 203-207.
- Bond, M.O., Anderson, B.J., Henare, T.H.A. et Wehi, P.M. (2019) « Effects of climatically shifting species distributions on biocultural relationships », *People and Nature* 1(1).
- Hilland, A. (2013) « Extinguishment by extirpation: The Nuxalk Eulachon crisis ». Thèse de Master en droit, Université de la Colombie britannique.
- Kai, Z., Woan, T.S., Jie, L., Goodale, E., Kitajima, K., Bagchi, R. et Harrison, R.D. (2014) « Shifting baselines on a tropical forest frontier: Extirpations drive declines in local ecological knowledge », *PLoS ONE* 9(1).
- Thompson, P.L. et Fronhofer, E.A. (2019) « The Conflict between adaptation and dispersal for maintaining biodiversity in changing environments », *PNAS* 116(42).
- 221 Lindenmayer, D. (2017) « Five things about long-term monitoring ». Sainte-Lucie : Decision Point Online. Disponible sur : <http://decision-point.com.au/article/five-things-about-long-term-monitoring/>
- Lindenmayer, D.B., Piggott, M.P. et Wintle, B.A. (2013) « Counting the books while the library burns: why conservation monitoring programs need a plan for action », *Frontiers in Ecology and the Environment* 11(10), pp. 549-55.
- 222 Renwick, A.R., Robinson, C.J., Garnett, S.T., Leiper, I., Possingham, H.P. et Carwardine, J. (2017) « Mapping Indigenous land management for threatened species conservation: An Australian case-study », *PLoS ONE* 12(3).
- Leiper, I., Zander, K.K., Robinson, C.J., Carwardine, J., Moggridge, B.J. et Garnett, S.T. (2018) « Quantifying current and potential contributions of Australian indigenous peoples to threatened species management », *Conservation Biology* 32(5), pp. 1038-1047.
- 223 Ens, E.J., Fainlyson, M., Preuss, K., Jackson, S. et Holcombe, S. (2012) « Australian approaches for managing 'country' using Indigenous and non-Indigenous knowledge », *Ecological Management & Restoration*. 13(1), pp. 100-107.
- Ens et al. (2015) « Indigenous biocultural knowledge in ecosystem science and management: Review and insight from Australia », *Biological Conservation* 181, pp. 133-49.
- 224 Threatened Species Recovery Hub (n.d.) « Indigenous action in threatened species research and management ». Sainte-Lucie : Threatened Species Recovery Hub. Disponible sur : <http://www.nespthreatenedspecies.edu.au/projects/collaborations-with-indigenous-people-in-threatened-species-research-and-management>
- 225 Threatened Species Recovery Hub (n.d.) « The importance of Indigenous Peoples to the conservation of Australia's threatened species ». Communication à la Commission d'enquête du Sénat concernant la crise de la disparition de la faune en Australie. Communication 159, Annexe 7. Brisbane: Threatened Species Recovery Hub. Disponible sur : <https://www.aph.gov.au/DocumentStore/ashx?id=6affc0b8-8305-496c-bf99-99d5a49fdb71&subId=659993>
- 226 Country Needs People, (n.d.) « Country Needs People: Protecting nature, transforming lives ». Disponible sur : [https://www.countryneedspeople.org.au/country\\_needs\\_people](https://www.countryneedspeople.org.au/country_needs_people)
- 227 Asociación Sotz'il (n.d.). « Monitorio Biológico Cultural: Fortaleciendo la Gestión Colectiva Indígena para la Conservación y Manejo Sostenible de Bosques Comunes en la Cadena Volcánica Occidental y Los Cuchumatanes Fase II. » Présentation sous forme de poster. Chimaltenango : Asociación Sotz'il.
- 228 Serra, G., Sherley, G., Failagi, S.A. et Foliga, S.T. (2018) « Traditional ecological knowledge of the Critically Endangered Tooth-Billed Pigeon *Didunculus Strigirostris*, endemic to Samoa », *Bird Conservation International* 28(4), pp. 620-42.
- 229 Kraniak, D. (2015) « Conserving endangered species in Indian Country: The success and struggles of Joint Secretarial Order 3206 nineteen years on », *Colorado Natural Resources, Energy & Environmental Law Review* 31(1), pp. 321-59.
- Wood, J. (2015) « Endangered species, endangered treaties: Protecting treaty rights, economic development, and tribal consultation under Secretarial Order 3206 », *American Indian Law Journal* 4(1).
- 230 E. A. Asante, E.A., Ababio, S. et Boadu, K.B. (2017) « Use of indigenous cultural practices by the ashantis for the conservation of forests in Ghana ». *SAGE Open* 7(1).
- 231 Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (2016) *Caribou (Rangifer tarandus) population de la toundra, évaluation et rapport de situation du COSEPAC*. Ottawa : COSEPAC.
- 232 Gelb, B.A. (2005) ANWR Development : *Economic impacts*. Rapport. Washington D.C. : Congressional Research Service, Library of Congress.
- 233 Sedlak, S.R. (2019) « Arctic Cultural and Coastal Plain Protection Act (HR 1146, 116th Congress): SciPol Summary ». Duke University Science & Society Initiative. Disponible sur : <https://scipol.org/track/hr1146-amend-public-law-115-97-commonly-known-tax-cuts-and-jobs-act-repeal-arctic-national>
- 234 Comité international du caribou de la Porcupine : <https://www.pcm.ca/about>
- 235 Gouvernement du Canada (2019) « Accord Canada-États-Unis sur la préservation de la harde de caribous de la Porcupine ». Disponible sur : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changeement-climatique/organisation/affaires-internationales/partenariats-pays-regions/amerique-nord/canada-etats-unis-harde-caribous-porcupine.html>

- 236 Mistry, J. et Berardi, A. (2016). « Bridging indigenous and scientific knowledge », *Science*, 352(6291), pp. 1274–1275.
- Sterling, E.J., Filardi, C., Toomey, A., Sigouin, A., Betley, E., Gazit, N., Newell, J., Albert, S., Alvira, D., Bergamini, N., Blair, M.E. et al. (2017) « Biocultural approaches to well-being and sustainability indicators across scales », *Nature Ecology & Evolution* 1, pp. 1798–1806
- Skroblin, A., Carboon, T., Bidu, G., Chapman, N., Miller, M., Taylor, K., Taylor, W., Game, E.T. et Wintle, B.A. (2019). « Including Indigenous knowledge in species distribution modelling for increased ecological insights », *Conservation Biology*.
- Garnett, S. T., Burgess, N.D., Fa, J.E., Fernández-Llamazares, Á., Molnár, Z., Robinson, C. J., Watson, J.E. M., Zander, K.K., Austin, B., Brondizio, E.S. et al. (2018). « A spatial overview of the global importance of Indigenous lands for conservation », *Nature Sustainability*, 1(7), 369–374.
- 237 Ens, E. (2012) « Conducting two-way ecological research », in Altman, J. et Kerins, S. (éd.) *People on Country, Vital Landscapes, Indigenous Futures*. The Federation Press.
- Preuss, K. et Dixon, M. (2012) « Looking after Country Two-Ways: Insights into Indigenous Community-Based Conservation from the Southern Tanami », *Ecological Management & Restoration* 13(1), pp. 2–15.
- Snively, G. et Williams, L.B. (2008) « Coming to Know: Weaving Aboriginal and Western science knowledge, language, and literacy into the science classroom », *L-1 Educational Studies in Language and Literature* 8(1).
- Verschuuren, B., Zylstra, M., Yunupingu, B. et Verschoor, G.M. (2014) « Mixing waters: A cross cultural approach to developing guidelines for fishers and boaters in the Dhimurru Indigenous Protected Area, Australia », *PARKS: the International of Protected Areas and Conservation* 21, pp. 73–88.
- 238 Colloff et al. (2017) « Transforming conservation science and practice for a postnormal world », *Conservation Biology* 31(5), pp. 1008–17.
- 239 Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (2018) *High-Level Expert Seminar on Indigenous Food Systems: Building on traditional knowledge to achieve Zero Hunger*. 7-9 novembre 2018, Rome. Disponible sur : [http://www.fao.org/fileadmin/user\\_upload/partnerships/docs/LAST\\_FINAL\\_REPORT\\_HLESIFS\\_2018\\_01.pdf](http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/partnerships/docs/LAST_FINAL_REPORT_HLESIFS_2018_01.pdf)
- 240 Sabyr, G. (2018) « Agro-Biodiverse cropping and pastoralism system of the Kyrgyz People in mild altitude mountains ». Présentation au Séminaire d'experts de haut niveau sur les systèmes alimentaires autochtones, 9 novembre 2018. Rome.
- 241 UICN Pastoralist Portal. Disponible sur : <https://www.iucn.org/theme/ecosystem-management/our-work/global-drylands-initiative/iucn-work-drylands/world-initiative-sustainable-pastoralism-wisp/pastoralist-portal>
- 242 Cariño, J. (2019) (éd.) *Heirloom Recipes of the Cordillera*. Baguio : Task Force for Indigenous Peoples Rights et Partners for Indigenous Knowledge Philippines.
- 243 Abdelali-Martini, M., Amria, A., Ajlouni, M., Assi, R., Sbieh, Y., et Khnifes, A. (2008) « Gender dimension in the conservation and sustainable use of agro-biodiversity in West Asia », *The Journal of Socio-Economics* 37, pp. 365–83.
- 244 Hunter, D. et Heywood, V. (2010) *Crop Wild Relatives: A Manual of in situ Conservation*. Londres et Washington D.C. : Earthscan.
- 245 Alvarez, A. (2005). « Mujeres Zenu: manejo, uso y conocimiento de la biodiversidad: un aporte a la soberanía alimentaria, la medicina y la cultura material », in Escobar, E.M., Escobar, P., Pazmiño, A. et Ulloa, A. (éd.) *Mujeres indígenas en los escenarios de la biodiversidad*. UICN, Oficina Regional para América del Sur, Fundación Natura de Colombia et Colombia, Instituto Colombiano de Antropología e Historia.
- 246 ETC Group (2017) *Who will feed us? The Industrial Food Chain vs. The Peasant Food Web*, 3<sup>e</sup> édition. ETC Group. Disponible sur : <http://www.etcgroup.org/sites/www.etcgroup.org/files/files/etc-whowillfeedus-english-webshare.pdf>
- 247 IPBES (2019) *Summary for policymakers of the global assessment on biodiversity and ecosystem services of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*. S. Díaz, J. Settele, E. S. Brondizio E.S., H. T. Ngo, M. Guèze, J. Agard, A. Arneth, P. Balvanera, K. A. Brauman, S. H. M. Butchart, K. M. A. Chan, L. A. Garibaldi, K. Ichii, J. Liu, S. M. Subramanian, G. F. Midgley, P. Miloslavich, Z. Molnár, D. Obura, A. Pfaff, S. Polasky, A. Purvis, J. Razaque, B. Reyers, R. Roy Chowdhury, Y. J. Shin, I. J. Visseren-Hamakers, K. J. Willis, et C. N. Zayas (éd.). Bonn, Allemagne : IPBES. Disponible sur : <https://doi.org/10.5281/zenodo.3553579>
- 248 Harris, J., Anderson, M., Clément, C. et Nisbett, N. (2019) « The political economy of food », *IDS Bulletin* 50(2). Brighton : Institute of Development Studies. Disponible sur : <https://bulletin.ids.ac.uk/index.php/idsbo/article/view/3031>
- 249 FAO et FIDA (2019) *Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale 2019-2028. Plan d'action global*. Rome : FAO et FIDA. Disponible sur : <http://www.fao.org/3/ca4672fr/ca4672fr.pdf>
- Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (n.d.) *Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*. Rome ; Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Disponible sur : <http://www.fao.org/plant-treaty/fr/>
- 250 International Panel of Experts on Sustainable Food Systems (2016) *From uniformity to diversity: A paradigm shift from industrial agriculture to diversified agroecological systems*. Bonn : International Panel of Experts on Sustainable Food Systems. Disponible sur : [http://www.ipes-food.org/\\_img/upload/files/UniformityToDiversity\\_FULL.pdf](http://www.ipes-food.org/_img/upload/files/UniformityToDiversity_FULL.pdf)
- Résolution 73/165 de l'Assemblée générale, *Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales*, A/HRC/RES/39/12 (2018).
- 251 Global Land Tool Network. Disponible sur : <https://gltn.net/>
- 252 Rights and Resources Initiative (2015) *À qui appartient les terres du monde ? Un référentiel global des droits fonciers communautaires et autoch-*
- tones officiellement reconnus*. Washington D.C. : Rights and Resources Initiative. Disponible sur : <https://rightsandresources.org/fr/publication/whoownstheand/#sthash.lDVETPwA.dpbs>
- 253 IPBES (2019) *Summary for policymakers of the global assessment on biodiversity and ecosystem services of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*. S. Díaz, J. Settele, E. S. Brondizio E.S., H. T. Ngo, M. Guèze, J. Agard, A. Arneth, P. Balvanera, K. A. Brauman, S. H. M. Butchart, K. M. A. Chan, L. A. Garibaldi, K. Ichii, J. Liu, S. M. Subramanian, G. F. Midgley, P. Miloslavich, Z. Molnár, D. Obura, A. Pfaff, S. Polasky, A. Purvis, J. Razaque, B. Reyers, R. Roy Chowdhury, Y. J. Shin, I. J. Visseren-Hamakers, K. J. Willis, et C. N. Zayas (éd.). Bonn, Allemagne : IPBES. Disponible sur : <https://doi.org/10.5281/zenodo.3553579>
- 254 Rights and Resource Initiative (2017) *Sécuriser les droits fonciers communautaires. Priorités et opportunités pour faire progresser les objectifs sur le climat et le développement durable*. Washington D.C. : Rights and Resource Initiative. Disponible sur : <https://rightsandresources.org/wp-content/uploads/2017/10/Stockholm-brief-French.pdf>
- 255 IPBES (2019) *Summary for policymakers of the global assessment on biodiversity and ecosystem services of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*. S. Díaz, J. Settele, E. S. Brondizio E.S., H. T. Ngo, M. Guèze, J. Agard, A. Arneth, P. Balvanera, K. A. Brauman, S. H. M. Butchart, K. M. A. Chan, L. A. Garibaldi, K. Ichii, J. Liu, S. M. Subramanian, G. F. Midgley, P. Miloslavich, Z. Molnár, D. Obura, A. Pfaff, S. Polasky, A. Purvis, J. Razaque, B. Reyers, R. Roy Chowdhury, Y. J. Shin, I. J. Visseren-Hamakers, K. J. Willis, et C. N. Zayas (éd.). Bonn, Allemagne : IPBES. Disponible sur : <https://doi.org/10.5281/zenodo.3553579>
- 256 Right and Resources Initiative (2015) *À qui appartient les terres du monde ? Un référentiel global des droits fonciers communautaires et autochtones officiellement reconnus*. Washington D.C. : Rights and Resources Initiative. Disponible sur : <https://rightsandresources.org/fr/publication/whoownstheand/#sthash.lDVETPwA.dpbs>
- 257 AsiaNews EN (2019) « Cambodian indigenous group files lawsuit against French company over seized land ». *AsiaNews*. Milan : AsiaNews EN. Disponible sur : <http://asianews.it/news-en/Cambodian-indigenous-group-files-lawsuit-against-French-company-over-seized-land-46239.html>
- Kimmarita, L. (2019) « Bunong group attends French court hearing over land dispute ». *Phnom Penh Post*. Phnom Penh : The Phnom Penh Post. Disponible sur : <https://www.phnompenhpost.com/national/bunong-group-attends-french-court-hearing-over-land-dispute>
- 258 Kimmarita, L. (2019) « Bunong group attends French court hearing over land dispute ». *Phnom Penh Post*. Phnom Penh : The Phnom Penh Post. Disponible sur : <https://www.phnompenhpost.com/national/bunong-group-attends-french-court-hearing-over-land-dispute>
- 259 Torres, M. (2019) *Maya Leaders Alliance (MLA), Belize. Equator Initiative Case Study Series*. New York : Initiative Équateur. Disponible sur : <https://www.equatorinitiative.org/wp-content/uploads/2019/02/MLA-Belize.pdf>

- 260 Pour plus d'informations sur ce cas, veuillez consulter : <https://www.equatorinitiative.org/wp-content/uploads/2019/02/MLA-Belize.pdf>
- 261 Trosper, R. L. (2002) « Northwest Coast indigenous institutions that supported resilience and sustainability », *Ecological Economics* 41(2), pp. 329-44.
- Garnett, S. T. et al. (2018) « A spatial overview of the global importance of Indigenous lands for conservation », *Nature Sustainability* 1, pp. 369-74.
- Norman, E. S. (2015) « Standing up for inherent rights: The role of Indigenous-led activism in protecting sacred waters and ways of life », *Society & Natural Resources: An International Journal* 30, pp. 537-555.
- 262 GEF Partners (2018) *Women as environmental stewards: The experience of the Small Grants Programme*. Fonds pour l'environnement mondial. Disponible sur : <https://www.thegef.org/publications/women-environmental-stewards-experience-small-grants-programme>
- 263 Khadka, M. et Verma, R. (2012) *Gender and biodiversity management in the Greater Himalayas: Towards equitable mountain development*. Katmandou : International Centre for Integrated Mountain Development. Disponible sur : [https://www.researchgate.net/publication/235823303\\_Gender\\_and\\_Biodiversity\\_Management\\_in\\_the\\_Greater\\_Himalayas\\_Towards\\_Equitable\\_Mountain\\_Development](https://www.researchgate.net/publication/235823303_Gender_and_Biodiversity_Management_in_the_Greater_Himalayas_Towards_Equitable_Mountain_Development)
- 264 Yacoub, H. A. (n.d.) « Agro-pastoralism as strategy for sustainable conservation and livelihood in Wadi Allaqi Biosphere Reserve, South Eastern Desert, Egypt. » Londres : Rufford Foundation. Disponible sur : [https://www.rufford.org/rsg/projects/hoda\\_yacoub](https://www.rufford.org/rsg/projects/hoda_yacoub)
- Kandal, H. A., Yacoub, H. A., Gerkema, M. P. et Swart, J. A. A. (2019) « Traditional knowledge and community resilience in Wadi Allaqi, Egypt », *Journal of Arid Environments* 171.
- 265 Reyes-García, V., Fernández-Llamazares, Á., McElwee, P., Molnár, Z., Öllerer, K., Wilson, S. J., Brondizio, E. S. (2018) « The contributions of Indigenous Peoples and local communities to ecological restoration », *Restoration Ecology* 27(1), pp. 3-8.
- 266 Grand groupe des peuples autochtones pour le développement durable (2019) *Inclusion, equality, and empowerment to achieve sustainable development: Realities of Indigenous Peoples*. Baguio et San Francisco : Grand groupe des peuples autochtones pour le développement durable. Disponible sur : <https://www.indigenouspeoples-sdg.org/index.php/english/all-resources/ipmg-position-papers-and-publications/ipmg-reports/global-reports/124-inclusion-equality-and-empowerment-to-achieve-sustainable-development-realities-of-indigenous-peoples/file>
- 267 Wehi, P. M. et Lord, J. M. (2017) « Importance of including cultural practices in ecological restoration », *Conservation Biology* 31(5), pp. 1109-18.
- Upreti, Y., Asselin, H., Bergeron, Y., Doyon, F. et Boucher, J-F (2012) « Contribution of traditional knowledge to ecological restoration: practices and applications », *Ecoscience* 19, pp. 225-37.
- 268 Reyes-García, V., Fernández-Llamazares, Á., McElwee, P., Molnár, Z., Öllerer, K., Wilson, S. J., Brondizio, E. S. (2018) « The contributions of Indigenous Peoples and local communities to ecological restoration », *Restoration Ecology* 27(1), pp. 3-8.
- 269 International Work Group for Indigenous Affairs (2019) « Indigenous Peoples commit to climate action at UNSG Climate Action Summit ». Disponible sur : <https://www.iwgia.org/en/focus/climate-action/3469-indigenous-peoples-commit-to-climate-action>
- 270 Rights and Resources Initiative et al. (2018) *A global baseline of carbon storage in collective lands*. Rights and Resources Initiative : Washington D.C. Disponible sur : <https://rightsandresources.org/en/publication/globalcarbonbaseline2018/>
- 271 Masson-Delmotte, V., Zhai, P., Pörtner, H., Roberts, D., Skea, J. Shukla, P. R., Pirani, A. et al. (2019) *Global Warming of 1.5°C: An IPCC Special Report on the Impacts of Global Warming of 1.5°C above Pre-Industrial Levels and Related Global Greenhouse Gas Emission Pathways, in the Context of Strengthening the Global Response to the Threat of Climate Change*. Bonn : CCNUCC.
- 272 Butchart, S. H. M., Miloslavich, P., Reyers, B. et Subramanian, S. M. (projet) « Chapter 3. Assessing Progress towards Meeting Major International Objectives Related to Nature and Nature's Contributions to People », in *IPBES Global Assessment on Biodiversity and Ecosystem Services*. Bonn : IPBES.
- 273 Lombrana, L.M., Warren, H., Rath, A. (2019) « Measuring the carbon-dioxide cost of last year's worldwide wildfires ». Bloomberg. Disponible sur : <https://www.bloomberg.com/graphics/2020-fire-emissions/>
- 274 Australian Broadcasting Corporation (2020) « Fighting fire with fire ». *Australian Story*. ABC TV. Sydney : Australian Broadcasting Corporation. Disponible sur : <https://www.abc.net.au/austory/fighting-fire-with-fire/12134242>
- 275 Lombrana, L.M., Warren, H., Rath, A. (2019) « Measuring the carbon-dioxide cost of last year's worldwide wildfires ». Bloomberg. Disponible sur : <https://www.bloomberg.com/graphics/2020-fire-emissions/>
- 276 Dickman, C. (2020) « A statement about the 480 million animals killed in NSW bushfires since September ». Sydney : The University of Sydney. Disponible sur : <https://www.sydney.edu.au/news-opinion/news/2020/01/03/a-statement-about-the-480-million-animals-killed-in-nsw-bushfire.html>
- 277 Xunta De Galicia, Consellería Do Medio Rural (n.d.) « Montes vecinales en man común. » Disponible sur : <https://ovmediorural.xunta.gal/es/consultas-publicas/montes-vecinales-en-man-comun>
- 278 ICCA Registry (2018) *Froxán Common Woodlands, Spain*. Cambridge : ICCA. Disponible sur : <http://www.iccaregistry.org/en/explore/Spain/Froxan-Common-Woodlands>
- 279 Tobin, B.M. (2013) « Bridging the Nagoya compliance gap: The fundamental role of customary law in protection of indigenous peoples' resource and knowledge rights ». *Law, Environment and Development Journal* 9(2).
- 280 Ruiz, M. et Vernooij, R. *The custodians of biodiversity: Sharing Access to and benefits of genetic resources*. Londres : Routledge.
- 281 Convention sur la diversité biologique (2018) *Évaluation et examen de l'efficacité du Protocole (article 31)*. Décision adoptée par les Parties au Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages 3/1. CBD/NP/MOP/DEC/3/1. Montréal : Convention sur la diversité biologique.
- 282 Schroeder, D., Chennells, R., Louw, C., Snyders, L., et Hodges, T. (2019). « The Rooibos Benefit Sharing Agreement – Breaking new ground with respect, honesty, fairness, and care ». *Cambridge Quarterly of Healthcare Ethics* 29(2), pp. 285-301.
- 283 Lassen, B., Jansen, L., Rasolojaona, J., Githaiga, C., Fey, L. et Bossou, B. (2018) *Community protocols in Africa: Lessons learned for ABS implementation*. Natural Justice et The ABS Capacity Development Initiative. Disponible sur : [https://naturaljustice.org/wp-content/uploads/2018/11/2018\\_Community-Protocols-in-Africa\\_Lessons-Learned\\_Natural-Justice.pdf](https://naturaljustice.org/wp-content/uploads/2018/11/2018_Community-Protocols-in-Africa_Lessons-Learned_Natural-Justice.pdf)
- 284 Convention sur la diversité biologique (2020) *Perspectives mondiales de la diversité biologique 5*. Montréal : Convention sur la diversité biologique.
- 285 Convention sur la diversité biologique (2019) *Autres renseignements sur la base de preuves pour le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Éclairer les données de base scientifiques et techniques du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Addendum*. CBD/SBSTTA/23/2/Add.2 p.8 (14 octobre 2019). Disponible sur : <https://www.cbd.int/meetings/SBSTTA-23>
- 286 Convention sur la diversité biologique (2020) *Perspectives mondiales de la diversité biologique 5*. Montréal : Convention sur la diversité biologique.
- 287 Convention sur la diversité biologique (2019) *Éclairer les données de base scientifiques et techniques du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 – Addendum*. Autres renseignements sur la base de preuves pour le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, paragraphe 16 (b), p. 8. CBD/SBSTTA.23/2/Add.2. Montréal : Convention sur la diversité biologique.
- 288 Convention sur la diversité biologique (2020) *Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif 18 d'Aichi pour la biodiversité sur les connaissances traditionnelles et l'utilisation coutumière durable de la biodiversité*. CBD/SBI/3/2/Add.4. Montréal : Convention sur la diversité biologique.
- 289 Convention sur la diversité biologique (2020) *Perspectives mondiales de la diversité biologique 5*. Montréal : Convention sur la diversité biologique.
- 290 Convention sur la diversité biologique (2020) *Mise à jour concernant les progrès réalisés dans la révision/mise à jour et la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, y compris des objectifs nationaux*. CBD/SBI/3/2/Add.1. Montréal : Convention sur la diversité biologique.
- 291 UICN (2016) *Inclusion and characterization of women and gender equality considerations in National Biodiversity Strategies and Action Plans (NBSAPs)*. EGI Factsheet. Gland : UICN. Disponible sur : <https://www.cbd.int/gender/doc/gender-nbsaps-factsheet.pdf>

- Convention sur la diversité biologique (2018) *État d'avancement du Plan d'action 2015-2020 pour l'égalité entre les sexes : Note du Secrétaire exécutif*. CBD/SBI/2/2/Add.3. Montréal : Convention sur la diversité biologique. Disponible sur : <https://www.cbd.int/doc/c/fcc3/ac3d/eba5d8364f8e8d5950fef9bf/sbi-02-02-add3-en.pdf>
- 292 Centre d'échange de la Convention sur la diversité biologique (2019) *Sixth National Report: Antigua and Barbuda*. Montréal : Convention sur la diversité biologique. Disponible sur : <https://chm.cbd.int/database/record?documentID=241364>
- 293 Dhir, R. K., Cattaneo, U., Ormaza, M. V. C., Coronado, H., Oelz, M. (2020) *Application de la Convention n° 169 relative aux peuples indigènes et tribaux : pour un avenir inclusif, durable et juste*. Genève : Organisation internationale du travail. Disponible sur : [https://www.ilo.org/global/publications/books/WCMS\\_754261/lang-fr/index.htm](https://www.ilo.org/global/publications/books/WCMS_754261/lang-fr/index.htm)
- 294 IPBES (2019) *Summary for policymakers of the global assessment on biodiversity and ecosystem services of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*. S. Díaz, J. Settele, E. S. Brondizio E.S., H. T. Ngo, M. Guèze, J. Agard, A. Arneth, P. Balvanera, K. A. Brauman, S. H. M. Butchart, K. M. A. Chan, L. A. Garibaldi, K. Ichii, J. Liu, S. M. Subramanian, G. F. Midgley, P. Miloslavich, Z. Molnár, D. Obura, A. Pfaff, S. Polasky, A. Purvis, J. Razzaque, B. Reyers, R. Roy Chowdhury, Y. J. Shin, I. J. Visseren-Hamakers, K. J. Willis, et C. N. Zayas (éd.). Bonn, Allemagne : IPBES. Disponible sur : <https://doi.org/10.5281/zenodo.3553579>
- 295 IPBES (2019) *Summary for policymakers of the global assessment on biodiversity and ecosystem services of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*. S. Díaz, J. Settele, E. S. Brondizio E.S., H. T. Ngo, M. Guèze, J. Agard, A. Arneth, P. Balvanera, K. A. Brauman, S. H. M. Butchart, K. M. A. Chan, L. A. Garibaldi, K. Ichii, J. Liu, S. M. Subramanian, G. F. Midgley, P. Miloslavich, Z. Molnár, D. Obura, A. Pfaff, S. Polasky, A. Purvis, J. Razzaque, B. Reyers, R. Roy Chowdhury, Y. J. Shin, I. J. Visseren-Hamakers, K. J. Willis, et C. N. Zayas (éd.). Bonn, Allemagne : IPBES. Disponible sur : <https://doi.org/10.5281/zenodo.3553579>
- 296 IPBES (2019) *Summary for policymakers of the global assessment on biodiversity and ecosystem services of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*. S. Díaz, J. Settele, E. S. Brondizio E.S., H. T. Ngo, M. Guèze, J. Agard, A. Arneth, P. Balvanera, K. A. Brauman, S. H. M. Butchart, K. M. A. Chan, L. A. Garibaldi, K. Ichii, J. Liu, S. M. Subramanian, G. F. Midgley, P. Miloslavich, Z. Molnár, D. Obura, A. Pfaff, S. Polasky, A. Purvis, J. Razzaque, B. Reyers, R. Roy Chowdhury, Y. J. Shin, I. J. Visseren-Hamakers, K. J. Willis, et C. N. Zayas (éd.). Bonn, Allemagne : IPBES. Disponible sur : <https://doi.org/10.5281/zenodo.3553579>
- 297 Convention sur la diversité biologique (2016) *Décisions XIII/28, Indicateurs pour le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité*. CBD/COP/DEC/XIII/28 (12 décembre 2016). Disponible sur : <https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-13/cop-13-dec-28-fr.pdf>
- 298 Convention sur la diversité biologique (2019) *Éclairer les bases de données scientifiques et techniques du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Additif. Projet de résumé de la cinquième édition des perspectives mondiales de la diversité biologique à l'intention des décideurs*. CBD/SBSTTA.23/2/Add.2. Montréal : Convention sur la diversité biologique.
- 299 IPBES (2019) *Summary for policymakers of the global assessment on biodiversity and ecosystem services of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*. S. Díaz, J. Settele, E. S. Brondizio E.S., H. T. Ngo, M. Guèze, J. Agard, A. Arneth, P. Balvanera, K. A. Brauman, S. H. M. Butchart, K. M. A. Chan, L. A. Garibaldi, K. Ichii, J. Liu, S. M. Subramanian, G. F. Midgley, P. Miloslavich, Z. Molnár, D. Obura, A. Pfaff, S. Polasky, A. Purvis, J. Razzaque, B. Reyers, R. Roy Chowdhury, Y. J. Shin, I. J. Visseren-Hamakers, K. J. Willis, et C. N. Zayas (éd.). Bonn, Allemagne : IPBES. Disponible sur : <https://doi.org/10.5281/zenodo.3553579>
- Voir la figure SPM 6, Résumé des progrès dans la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la diversité biologique, dans : IPBES (2019) *Summary for policymakers of the global assessment on biodiversity and ecosystem services of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*. S. Díaz, J. Settele, E. S. Brondizio E.S., H. T. Ngo, M. Guèze, J. Agard, A. Arneth, P. Balvanera, K. A. Brauman, S. H. M. Butchart, K. M. A. Chan, L. A. Garibaldi, K. Ichii, J. Liu, S. M. Subramanian, G. F. Midgley, P. Miloslavich, Z. Molnár, D. Obura, A. Pfaff, S. Polasky, A. Purvis, J. Razzaque, B. Reyers, R. Roy Chowdhury, Y. J. Shin, I. J. Visseren-Hamakers, K. J. Willis, et C. N. Zayas (éd.). Bonn, Allemagne : IPBES. Disponible sur : <https://doi.org/10.5281/zenodo.3553579>
- 300 IPBES (2019) *Summary for policymakers of the global assessment on biodiversity and ecosystem services of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*. S. Díaz, J. Settele, E. S. Brondizio E.S., H. T. Ngo, M. Guèze, J. Agard, A. Arneth, P. Balvanera, K. A. Brauman, S. H. M. Butchart, K. M. A. Chan, L. A. Garibaldi, K. Ichii, J. Liu, S. M. Subramanian, G. F. Midgley, P. Miloslavich, Z. Molnár, D. Obura, A. Pfaff, S. Polasky, A. Purvis, J. Razzaque, B. Reyers, R. Roy Chowdhury, Y. J. Shin, I. J. Visseren-Hamakers, K. J. Willis, et C. N. Zayas (éd.). Bonn, Allemagne : IPBES. Disponible sur : <https://doi.org/10.5281/zenodo.3553579>
- 301 Résolution 71/313 de l'Assemblée générale, adoption du cadre mondial d'indicateurs, A/RES/71/313. Améliorations à apporter au cadre mondial d'indicateurs sur une base annuelle E/CN.3/2018/2 (Annexe II), E/CN.3/2019/2 (Annexe II), et modifications dans le cadre de l'examen complet 2020 (Annexe I) et amélioration sur une base annuelle (Annexe III) figurant dans le document E/CN.3/2020/2.
- 302 IPBES (2019) *Summary for policymakers of the global assessment on biodiversity and ecosystem services of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*. S. Díaz, J. Settele, E. S. Brondizio E.S., H. T. Ngo, M. Guèze, J. Agard, A. Arneth, P. Balvanera, K. A. Brauman, S. H. M. Butchart, K. M. A. Chan, L. A. Garibaldi, K. Ichii, J. Liu, S. M. Subramanian, G. F. Midgley, P. Miloslavich, Z. Molnár, D. Obura, A. Pfaff, S. Polasky, A. Purvis, J. Razzaque, B. Reyers, R. Roy Chowdhury, Y. J. Shin, I. J. Visseren-Hamakers, K. J. Willis, et C. N. Zayas (éd.). Bonn, Allemagne : IPBES. Disponible sur : <https://doi.org/10.5281/zenodo.3553579>
- 303 Programme des Nations Unies pour le développement (n.d.) *Data ecosystems for sustainable development: An assessment of six pilot countries*. New York : Programme des Nations Unies pour le développement. Disponible sur : <https://www.undp.org/content/dam/undp/library/Sustainable%20Development/Data%20Ecosystems%20for%20Sustainable%20Development.pdf>
- 304 Pour plus d'exemples de la cartographie communautaire, y compris un examen plus approfondi de l'importance de la cartographie communautaire pour traiter les changements dans l'utilisation des terres et les garanties en matière de régime foncier, voir l'Objectif 18 dans : Forest Peoples Programme, Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité et Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (2016) *Perspectives locales de la diversité biologique. Contributions des peuples autochtones et des communautés locales à la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020. Complément à la quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique*. Moreton-in-Marsh, Angleterre. Disponible sur : <https://www.cbd.int/gbo/gbo4/publication/lbo-en.pdf>
- 305 Sunuwar, D.K. (2020) « Ainu people reclaim their rights », *Cultural Survival Quarterly Magazine* 44(1).
- Hirano, K. (2002) « Efforts to preserve Ainu language gain momentum ». *Japan Times*. Tokyo : The Japan Times. Disponible sur : <https://www.japantimes.co.jp/news/2002/06/15/national/efforts-to-preserve-ainu-language-gain-momentum/#.Xoip6dNKjof>
- 306 Conseil consultatif scientifique du Secrétaire général des Nations Unies (2016). *Indigenous and local knowledge(s) and science(s) for sustainable development: policy brief by the Scientific Advisory Board of the UN Secretary-General*. SC/2016/UNSA/ILK. Conseil consultatif scientifique du Secrétaire général des Nations Unies. Disponible sur : <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000246104>
- 307 Tebtebba (2018) *Enhancing Indigenous Peoples Development through Community-Based Monitoring and Information Systems (CBMIS)*. Baguio : Tebtebba. Disponible sur : <https://www.tebtebba.org/index.php/resources-menu/publications-menu/books/60-enhancing-indigenous-peoples-development-through-cbmis>
- 308 Conseil économique et social des Nations Unies (2004) *Rapport sur les travaux de l'Atelier sur la collecte de données relatives aux peuples autochtones*. E/C.19/2004/2 [11] : 10 (10 février 2004). Disponible sur : <https://digitallibrary.un.org/record/517063?ln=fr>
- 309 Vesper, I. (2016) « Indigenous people need control over digital tech ». Oxford : SciDevNet. Disponible sur : <https://www.scidev.net/global/indigenous/news/indigenous-peopl-control-digital-tech.html>
- 310 Convention sur la diversité biologique (2016) *Décision XIII/20 Mobilisation des ressources*. CBD/COP/DEC/XIII/20 (15 décembre 2016). Disponible sur : <https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-13/cop-13-dec-20-fr.pdf>
- Convention sur la diversité biologique (2019) *Rapport du Groupe de travail spécial intersessions à composition non limitée sur l'article 8(J) et les dispositions connexes de la Convention sur la diver-*

- sité biologique, CBD/WG8j/11/L.1 (22 novembre 2019). Disponible sur : <https://www.cbd.int/doc/c/55c5/800e/75a06b5e617foe58f38093a/wg8j-11-l-01-fr.pdf>
- IPBES (2019) *Summary for policymakers of the global assessment on biodiversity and ecosystem services of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*. S. Díaz, J. Settele, E. S. Brondizio E.S., H. T. Ngo, M. Guèze, J. Agard, A. Arneeth, P. Balvanera, K. A. Brauman, S. H. M. Butchart, K. M. A. Chan, L. A. Garibaldi, K. Ichii, J. Liu, S. M. Subramanian, G. F. Midgley, P. Miloslavich, Z. Molnár, D. Obura, A. Pfaff, S. Polasky, A. Purvis, J. Razzaque, B. Reyers, R. Roy Chowdhury, Y. J. Shin, I. J. Visseren-Hamakers, K. J. Willis, et C. N. Zayas (éd.). Bonn, Allemagne : IPBES. Disponible sur : <https://doi.org/10.5281/zenodo.3553579>
- 311 Convention sur la diversité biologique (2014) Décision adoptée XII/3 Mobilisation des ressources, *Lignes directrices facultatives sur des garanties dans les mécanismes de financement de la diversité biologique*, UNEP/CBD/COP/DEC/XII/3 Annexe III (17 octobre 2014). Disponible sur : <https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-12/cop-12-dec-03-fr.pdf>
- 312 Convention sur la diversité biologique (2018) Note 14/6 Mobilisation des ressources, *Bilan et analyse actualisée des informations fournies au moyen du cadre de présentation des rapports financiers*, CBD/COP/14/6 (30 novembre 2018). Disponible sur : <https://www.cbd.int/doc/c/6a88/e10e/7e47addcf24f913039efad2/cop-14-06-fr.pdf>
- 313 OCDE (2019) *Biodiversity: Finance and the economic and business case for action*. Rapport préparé pour la réunion des Ministres de l'environnement du G7, 5-6 mai 2019. Disponible sur : <https://www.oecd.org/environment/resources/biodiversity/G7-report-Biodiversity-Finance-and-the-Economic-and-Business-Case-for-Action.pdf>
- 314 IPBES (2019) *Summary for policymakers of the global assessment on biodiversity and ecosystem services of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*. S. Díaz, J. Settele, E. S. Brondizio E.S., H. T. Ngo, M. Guèze, J. Agard, A. Arneeth, P. Balvanera, K. A. Brauman, S. H. M. Butchart, K. M. A. Chan, L. A. Garibaldi, K. Ichii, J. Liu, S. M. Subramanian, G. F. Midgley, P. Miloslavich, Z. Molnár, D. Obura, A. Pfaff, S. Polasky, A. Purvis, J. Razzaque, B. Reyers, R. Roy Chowdhury, Y. J. Shin, I. J. Visseren-Hamakers, K. J. Willis, et C. N. Zayas (éd.). Bonn, Allemagne : IPBES. Disponible sur : <https://doi.org/10.5281/zenodo.3553579>
- 315 Ledwith, L. (2019) « Strengthening GEF SGP support to Indigenous Peoples: A review of SGP's 25-year portfolio ». Rapport non publié au PMF/FEM.
- 316 Voir par exemple, Rights and Resources Initiative (2018) *Cornered by Protected Areas*. Washington D.C. : Rights and Resources Initiative. Disponible sur : <https://www.corneredbypas.com/>
- 317 Voir Convention sur la diversité biologique (2014) Décision XII/3 Mobilisation des ressources, *Lignes directrices facultatives sur des garanties dans les mécanismes de financement de la diversité biologique*, UNEP/CBD/COP/DEC/XII/3 Annexe III (17 octobre 2014). Disponible sur : <https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-12/cop-12-dec-03-fr.pdf>
- 318 Convention sur la diversité biologique (2018) Décision 14/15, *Garanties dans les mécanismes de financement de la diversité biologique*, UNEP/CBD/COP/DEC/14/15. (30 novembre 2018).
- 319 Convention sur la diversité biologique (2018) *Key messages from the workshop on "Biodiversity and climate change: Integrated science for coherent policy"*, CBD/COP/14/INF/22 (18 octobre 2018).
- 320 Voir page 82 de la Convention sur la diversité biologique (2018) *Key messages from the workshop on "Biodiversity and climate change: Integrated science for coherent policy"*, CBD/COP/14/INF/22 (18 octobre 2018).
- 321 Depuis révisé en 2019, voir Fonds pour l'environnement mondial (2019) *Environmental and Social Safeguard Standards*. Washington D.C. : Fonds pour l'environnement mondial. Disponible sur : <https://www.thegef.org/documents/environmental-and-social-safeguard-standards>
- 322 Fonds vert pour le climat (2014) *Interim environmental and social safeguards of the Fund (Performance standards of the International Finance Corporation)*. Incheon : Fonds vert pour le climat. Disponible sur : <https://www.greenclimate.fund/document/interim-environmental-and-social-safeguards-fund-performance-standards-international>
- 323 van den Heuvel, O., Maiden, J. et Scott, T. (2018) *If we want to conserve the planet and drive sustainable growth – we need better finance for nature*. Biodiversity Finance Initiative. Disponible sur : <https://www.biodiversityfinance.net/index.php/news-and-media/if-we-want-protect-planet-and-drive-sustainable-growth-we-need-better-finance>
- 324 Nations Unies (n.d.) *Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030*. Sustainable Development Goals Knowledge Platform. New York : Organisation des Nations Unies. Disponible sur : <https://sustainabledevelopment.un.org/post2015/transformingourworld>
- 325 Nations Unies (n.d.) *Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030*. Sustainable Development Goals Knowledge Platform. New York : Organisation des Nations Unies. Disponible sur : <https://sustainabledevelopment.un.org/post2015/transformingourworld>
- 326 Programme des Nations Unies pour l'environnement (2017) *Indigenous people and nature: a tradition of conservation*. Nairobi : Programme des Nations Unies pour l'environnement. Disponible sur : <https://www.unenvironment.org/news-and-stories/story/indigenous-people-and-nature-tradition-conservation>
- 327 Raygorodetsky, G. (2018) « Indigenous peoples defend Earth's biodiversity – but they're in danger » *National Geographic*. Washington, D.C. : National Geographic. Disponible sur : <https://www.nationalgeographic.com/environment/2018/11/can-indigenous-land-stewardship-protect-biodiversity/>
- 328 UNESCO (n.d.) « Peuples autochtones. » Disponible sur : <https://fr.unesco.org/indigenous-peoples>
- 329 Résolution 70/L.59 de l'Assemblée générale des Nations Unies, *Culture et développement durable*, A/C.2/70/L.59, (8 décembre 2015).
- 330 IPBES (2019) *Summary for policymakers of the global assessment on biodiversity and ecosystem services of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*. S. Díaz, J. Settele, E. S. Brondizio E.S., H. T. Ngo, M. Guèze, J. Agard, A. Arneeth, P. Balvanera, K. A. Brauman, S. H. M. Butchart, K. M. A. Chan, L. A. Garibaldi, K. Ichii, J. Liu, S. M. Subramanian, G. F. Midgley, P. Miloslavich, Z. Molnár, D. Obura, A. Pfaff, S. Polasky, A. Purvis, J. Razzaque, B. Reyers, R. Roy Chowdhury, Y. J. Shin, I. J. Visseren-Hamakers, K. J. Willis, et C. N. Zayas (éd.). Bonn, Allemagne : IPBES. Disponible sur : <https://doi.org/10.5281/zenodo.3553579>
- GIEC (2019) « Summary for Policymakers », in Shukla, P.R., Skea, J., Calvo Buendia, E., Masson-Delmotte, V., Pörtner, H.-O., Roberts, D.C., Zhai, P., Slade, R., Connors, S., van Diemen, R., Ferrat, M., Haughey, E., Luz, S., Neogi, S., Pathak, M., Petzold, J., Portugal Pereira, J., Vyas, P., Huntley, E., Kissick, K., Belkacemi, M., Malley, J. (éd.) *Climate Change and Land: an IPCC special report on climate change, desertification, land degradation, sustainable land management, food security, and greenhouse gas fluxes in terrestrial ecosystems*. Genève : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Disponible sur : <https://www.ipcc.ch/srccl/chapter/summary-for-policymakers/>
- 331 Butchart, S. H. M., Miloslavich, P., Reyers, B. et Subramanian, S. M. (projet) « Chapter 3. Assessing Progress towards Meeting Major International Objectives Related to Nature and Nature's Contributions to People », in IPBES *Global Assessment on Biodiversity and Ecosystem Services*. Bonn : IPBES.
- 332 Northwest Treaty Tribes (2014) *Suquamish Tribe, Agencies Restore Eelgrass Beds On Bainbridge Island*. Northwest Treaty Tribes. Disponible sur : <https://nwtreatytribes.org/suquamish-tribe-agencies-restore-eelgrass-beds-bainbridge-island/>
- 333 Nation Suquamish (n.d.) *Salmon Recovery*. Suquamish : Nation suquamish. Disponible sur : <https://suquamish.nsn.us/home/departments/fisheries/finfish/salmon-recovery/>
- 334 Morris, A. (2017) *Bringing Back the Bison*. Washington, D.C. : New Geographic. Disponible sur : <https://blog.nationalgeographic.org/2017/05/02/bringing-back-the-bison/>
- 335 État de Hawaïi (2015) *Support restoration of Hawaiian fishponds through permitting, community projects, and technical assistance*. Open Performance Hawaii. Disponible sur : <https://dashboard.hawaii.gov/stat/goals/25ji-kwv7/s6mu-uj3j/hymx-icse>
- 336 National Geographic (n.d.) *Jon Waterhouse*. Washington, D.C. : National Geographic. Disponible sur : <https://blog.nationalgeographic.com/author/jwaterhouse/>
- 337 Grand groupe des peuples autochtones pour le développement durable (n.d.) Grand groupe des peuples autochtones pour le développement durable. Baguio et San Francisco : Grand groupe des peuples autochtones pour le développement durable. Disponible sur : <https://indigenous-peoples-sdg.org/index.php/english/>
- Grand groupe des peuples autochtones pour le développement durable (2019) *Inclusion, Equality, and Empowerment to Achieve Sustainable Development: Realities of Indigenous Peoples*. Baguio et San

- Francisco : Grand groupe des peuples autochtones pour le développement durable. Disponible sur : <https://www.indigenouspeoples-sdg.org/index.php/english/all-resources/ipmg-position-papers-and-publications/ipmg-reports/global-reports/124-inclusion-equality-and-empowerment-to-achieve-sustainable-development-realities-of-indigenous-peoples/file>
- 338 Hall, G. et Gandolfo, A. (2016) *Poverty and exclusion among Indigenous Peoples: The global evidence*. Washington, D.C. : Voices, World Bank Blogs. Disponible sur : <https://blogs.worldbank.org/voices/poverty-and-exclusion-among-indigenous-peoples-global-evidence>
- Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones (2016) *Indigenous Peoples and the 2030 Agenda*. New York : Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones. Disponible sur : <https://www.un.org/development/desa/indigenouspeoples/wp-content/uploads/sites/19/2016/08/Indigenous-Peoples-and-the-2030-Agenda.pdf>
- 339 Pape François (2015) *Lettre encyclique Laudato Si' du Saint-Père François sur la sauvegarde de la maison commune*. Vatican : Saint-Siège. Disponible sur : [http://www.vatican.va/content/francesco/fr/encyclicals/documents/papa-francesco\\_20150524\\_enciclica-laudato-si.html](http://www.vatican.va/content/francesco/fr/encyclicals/documents/papa-francesco_20150524_enciclica-laudato-si.html)
- 340 Groupe de scientifiques indépendants désignés par le Secrétaire général, Rapport mondial sur le développement durable (2019). *The Future is Now – Science for Achieving Sustainable Development*. New York : Organisation des Nations Unies.
- 341 Cultural Survival (2017) « What do the Sustainable Development Goals mean for indigenous peoples? » Disponible sur : <https://www.cultural-survival.org/news/what-do-sustainable-development-goals-mean-indigenous-peoples>
- 342 Assemblée générale des Nations Unies (2012) Extrême pauvreté et droits de l'homme : Note du Secrétaire général. A/HRC/21/39. New York : Assemblée générale des Nations Unies. Disponible sur : <https://undocs.org/fr/A/HRC/21/39>
- 343 Navigateur autochtone (2017) *Making the Sustainable Development Goals Work for Indigenous Peoples via Community-generated Data*. Baguio : Navigateur autochtone. Disponible sur : <http://nav.indigenousnavigator.com/images/Press/27-april-2017-press-release-making-the-sdgs-work-for-Indigenous-peoples.pdf>
- 344 Groupe de scientifiques indépendants désignés par le Secrétaire général, Rapport mondial sur le développement durable (2019). *The Future is Now – Science for Achieving Sustainable Development*. New York : Organisation des Nations Unies.
- 345 IPBES (2019) *Summary for policymakers of the global assessment on biodiversity and ecosystem services of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*. S. Díaz, J. Settele, E. S. Brondizio E.S., H. T. Ngo, M. Guèze, J. Agard, A. Arneeth, P. Balvanera, K. A. Brauman, S. H. M. Butchart, K. M. A. Chan, L. A. Garibaldi, K. Ichii, J. Liu, S. M. Subramanian, G. F. Midgley, P. Miloslavich, Z. Molnár, D. Obura, A. Pfaff, S. Polasky, A. Purvis, J. Razaque, B. Reyers, R. Roy Chowdhury, Y. J. Shin, I. J. Visseren-Hamakers, K. J. Willis, et C. N. Zayas (éd.). Bonn, Allemagne : IPBES. Disponible sur : <https://doi.org/10.5281/zenodo.3553579>
- 346 Wallace, R. (2016) *Big farms make big flu: Dispatches on influenza, agribusiness, and the nature of science*. New York : Monthly Review Press.
- 347 Voir par exemple : Carrington, D. (2020) « Halt destruction of nature or suffer even worse pandemics, say world's top scientists. » The Guardian. Londres : Guardian Media Group. Disponible sur : <https://www.theguardian.com/world/2020/apr/27/halt-destruction-nature-worse-pandemics-top-scientists>
- 348 Voir les protocoles communautaires bioculturels bohil et sarhapathra : Adivasi, (n.d.) « Biocultural documents ». Disponible sur : [http://adivasi-info.net/Biocultural\\_Documents.html](http://adivasi-info.net/Biocultural_Documents.html)
- 349 Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité (2019) « Submission of views on possible targets, indicators and baselines for the post-2020 global biodiversity framework and peer review of a document on indicators », SCBD/OES/DC/KM/88539 (20 décembre 2019). Disponible sur : <https://chm.cbd.int/database/record?documentID=248755>
- Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité (2020) « IIFB opening statement at the second meeting of the Open-ended Working Group on the post-2020 global biodiversity framework », février 2020, IIFB. Disponible sur : <https://iifb-indigenous.org/open-ended-working-group-on-the-post-2020-global-biodiversity-framework/>
- 350 UNESCO (n.d.) « Culture et développement durable : les idées principales ». Disponible sur : <http://www.unesco.org/new/fr/culture/themes/culture-and-development/the-future-we-want-the-role-of-culture/the-key-ideas/>
- 351 Dockery, A.M. (2020) « Inter-generational transmission of Indigenous culture and children's wellbeing: Evidence from Australia », *International Journal of Intercultural Relations* 74, pp. 80-93.
- 352 Conseil consultatif scientifique du Secrétaire général des Nations Unies (2016) SC/2016/ UNSAB/ILK. Indigenous and local knowledge(s) and science(s) for sustainable development: policy brief by the Scientific Advisory Board of the UN Secretary-General. Conseil consultatif scientifique du Secrétaire général des Nations Unies. Disponible sur : <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000246104>
- 353 Voir la deuxième partie de ce document, et la deuxième partie de Forest Peoples Programme, Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité et Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (2016) *Perspectives locales de la diversité biologique. Contributions des peuples autochtones et des communautés locales à la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020. Complément à la quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique*. Moreton-in-Marsh, Angleterre. Disponible sur : <https://www.cbd.int/gbo/gbo4/publication/lbo-en.pdf>
- 354 Berkes, F. (2019) « ILK in Environment and Sustainable Development », présenté lors de la session *Indigenous and local knowledge (ILK) within IPBES assessments and beyond*, dans le cadre des Journées de réflexion autour de la biodiversité, INEE, CNRS, Paris (25-26 avril 2019). Disponible sur : [https://biodiv-cnrs.sciencesconf.org/data/pages/ILK\\_notes\\_for\\_discussion\\_Feb\\_19.pdf](https://biodiv-cnrs.sciencesconf.org/data/pages/ILK_notes_for_discussion_Feb_19.pdf)
- 355 Convention sur la diversité biologique (2018) *The Sharm El-Sheikh Declaration on Nature and Culture*. CBD/COP/14/INF/46. Montréal : Convention sur la diversité biologique.
- 356 Pape François (2015) *Lettre encyclique Laudato Si' du Saint-Père François sur la sauvegarde de la maison commune*. Vatican : Saint-Siège. Disponible sur : [http://www.vatican.va/content/francesco/fr/encyclicals/documents/papa-francesco\\_20150524\\_enciclica-laudato-si.html](http://www.vatican.va/content/francesco/fr/encyclicals/documents/papa-francesco_20150524_enciclica-laudato-si.html)
- 357 Global Innovation Exchange (n.d.) *Intercultural Indigenous University-UII*. Global Innovation Exchange. Disponible sur : <http://www.stisolutions4sdgs.globalinnovationexchange.org/innovations/intercultural-indigenous-university-iii>
- 358 First Peoples Worldwide (2002) *The Kimberley Declaration*. Sommet international des peuples autochtones sur le développement durable, Territoire Khoi-San, Kimberley, Afrique du Sud, 20-23 août 2002. Disponible sur : <https://www.globalpolicy.org/component/content/article/162/27586.html>
- 359 IPBES (2019) *Global assessment report on biodiversity and ecosystem services of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*. E. S. Brondizio, J. Settele, S. Díaz, et H. T. Ngo (éd.). Bonn, Allemagne : IPBES.
- 360 IPBES (2019) *Summary for policymakers of the global assessment on biodiversity and ecosystem services of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*. S. Díaz, J. Settele, E. S. Brondizio E.S., H. T. Ngo, M. Guèze, J. Agard, A. Arneeth, P. Balvanera, K. A. Brauman, S. H. M. Butchart, K. M. A. Chan, L. A. Garibaldi, K. Ichii, J. Liu, S. M. Subramanian, G. F. Midgley, P. Miloslavich, Z. Molnár, D. Obura, A. Pfaff, S. Polasky, A. Purvis, J. Razaque, B. Reyers, R. Roy Chowdhury, Y. J. Shin, I. J. Visseren-Hamakers, K. J. Willis, et C. N. Zayas (éd.). Bonn, Allemagne : IPBES. Disponible sur : <https://doi.org/10.5281/zenodo.3553579>
- 361 Comité de la sécurité alimentaire mondiale et Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (2012) *Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale*. Rome : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Disponible sur : <http://www.fao.org/3/i2801f/i2801f.pdf>
- 362 Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (2015) *Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté*. Rome : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Disponible sur : <http://www.fao.org/3/i4356fr/i4356FR.pdf>
- 363 Union africaine (2017) *AU Declaration on Land Issues and Challenges: A Review Of Progress Made*. Rapport à la Conférence du Comité technique spécialisé sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement. Union africaine. Disponible sur : [https://au.int/sites/default/files/documents/33005-doc-draft\\_report\\_to\\_au\\_stc\\_progress\\_in\\_implementing\\_the\\_au\\_declaration\\_on\\_land\\_issues\\_and\\_challenges\\_in\\_africa\\_2017\\_revised\\_with\\_guideline.pdf](https://au.int/sites/default/files/documents/33005-doc-draft_report_to_au_stc_progress_in_implementing_the_au_declaration_on_land_issues_and_challenges_in_africa_2017_revised_with_guideline.pdf)

- 364 Wily, L.A. (2019) *Are community land rights becoming mainstream?* Land Rights Now. Disponible sur : <https://www.landrightsnow.org/community-land-rights-2019/>
- 365 Rights and Resources Initiative (2018). *À la croisée des chemins : tendances dominantes dans la reconnaissance des droits fonciers communautaires entre 2002 et 2017*. Washington, D.C. : Rights and Resources Initiative. Disponible sur : <https://rightsandresources.org/fr/publication/at-a-crossroads-trends-in-recognition-of-community-based-forest-tenure-from-2002-2017/#.X1eKzHkzaUk>
- 366 Land Rights Now. Disponible sur : <https://www.landrightsnow.org/>
- 367 The Land Tenure Facility. Disponible sur : <https://thetenurefacility.org>
- 368 de Jong, C. (2019) *Suriname's draft land rights act is testimony to the value of collective and sustained local action*. Moreton-in-Marsh : Forest Peoples Programme. Disponible sur : <https://www.forestpeoples.org/en/community-institutions-inter-american-human-rights-system-rights-land-natural-resources-economic>
- 369 Initiative Équateur (2018) *Consejo Indígena Del Pueblo Tacana (CIPTA): Plurinational State of Bolivia*. Equator Initiative Case Studies. New York : Initiative Équateur. Disponible sur : <https://www.equatorinitiative.org/2017/05/28/consejo-indigena-del-pueblo-tacana/>
- 370 Groupe de scientifiques indépendants désignés par le Secrétaire général (2019) *Global sustainable development report: The future is now – Science for achieving sustainable development*. New York : Organisation des Nations Unies.
- 371 IPBES (2019) *Summary for policymakers of the global assessment on biodiversity and ecosystem services of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*. S. Díaz, J. Settele, E. S. Brondizio E.S., H. T. Ngo, M. Guèze, J. Agard, A. Arneth, P. Balvanera, K. A. Brauman, S. H. M. Butchart, K. M. A. Chan, L. A. Garibaldi, K. Ichii, J. Liu, S. M. Subramanian, G. F. Midgley, P. Miloslavich, Z. Molnár, D. Obura, A. Pfaff, S. Polasky, A. Purvis, J. Razaque, B. Reyers, R. Roy Chowdhury, Y. J. Shin, I. J. Visseren-Hamakers, K. J. Willis, et C. N. Zayas (éd.). Bonn, Allemagne : IPBES. Disponible sur : <https://doi.org/10.5281/zenodo.3553579>
- 372 Voir Forest Peoples Programme, Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité (2016) *Perspectives locales de la diversité biologique. Contributions des peuples autochtones et des communautés locales à la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020*. Moreton-in-Marsh : Forest Peoples Programme. Disponible sur : <http://www.forestpeoples.org/en/convention-biological-diversity-cbd-cultural-identity/report/2016/local-biodiversity-outlooks>
- 373 Voir l'objectif 18 dans : Convention sur la diversité biologique (2020) *Perspectives mondiales de la diversité biologique 5*. Montréal : Convention sur la diversité biologique.
- 374 Résolution 74/224 de l'Assemblée générale, Déclaration des Nations Unies sur l'harmonie avec la nature, A/RES/74/224 adoptée le 19 décembre 2019. Disponible sur : <https://undocs.org/fr/A/RES/74/224>
- 375 Fried, D. (2019) *The River is Me*. Washington D.C. : The Atlantic. Disponible sur : <https://www.youtube.com/watch?v=YQZxRSzxhLI>
- Ainge Roy, E. (2017) « New Zealand river granted same legal rights as human being ». *The Guardian*. Londres : Guardian Media Group. Disponible sur : <https://www.theguardian.com/world/2017/mar/16/new-zealand-river-granted-same-legal-rights-as-human-being>
- 376 Gross National Happiness Centre Bhutan (n.d.) *What is GNH?* Thimphu : Gross National Happiness Centre Bhutan. Disponible sur : <http://www.gnhcentrebhutan.org/what-is-gnh/>
- 377 Malvatumauri National Council of Chiefs (2012) *Alternative Indicators of Well-being for Melanesia: Vanuatu Pilot Study Report 2012*. Malvatumauri National Council of Chiefs. Disponible sur : <http://www.christensenfund.org/wp-content/uploads/2012/11/Alternative-Indicators-Vanuatu.pdf>
- 378 Te Puni Kōkiri et The New Zealand Treasury (2019) *An Indigenous Approach to the Living Standards Framework. The Treasury Discussion Paper 19/01*. Wellington : Te Puni Kōkiri et The New Zealand Treasury. Disponible sur : <https://treasury.govt.nz/publications/dp/dp-19-01>
- 379 OCDE (2019) *Biodiversity: Finance and the Economic Business Case for Action*. Rapport préparé pour la réunion des Ministres de l'environnement du G7, 5-6 mai 2019. Paris : OCDE. Disponible sur : <https://www.oecd.org/environment/resources/biodiversity/G7-report-Biodiversity-Finance-and-the-Economic-and-Business-Case-for-Action.pdf>
- Dempsey, J., Martin, T. G. et Sumaila, U. R. (2020) « Subsidizing extinction? », *Conservation Letters* 13(1), pp. 11-13.
- 380 Dempsey, J., et Suarez, D.C. (2016). « Arrested Development? The Promises and Paradoxes of "Selling Nature to Save It." » *Annals of the American Association of Geographers* 106(3), pp. 653-671.
- Conservation Finance Alliance (2014). *Supporting biodiversity conservation ventures: Assessing the impact investing sector for an investment strategy to support environmental entrepreneurship*. Conservation Finance Alliance. Disponible sur : [https://static.squarespace.com/static/537c92d5e4b071e47398cfcb/537cc7ace4b07ba17deab3d3/537cc7ade4b07ba17deab585/1399828542777/ACS\\_CFA\\_2014.pdf](https://static.squarespace.com/static/537c92d5e4b071e47398cfcb/537cc7ace4b07ba17deab3d3/537cc7ade4b07ba17deab585/1399828542777/ACS_CFA_2014.pdf)
- Clark, R., Reed, J, et Sunderland, T. (2018) « Bridging funding gaps for climate and sustainable development: Pitfalls, progress and potential of private finance », *Land Use Policy* 71, pp. 335-346.
- 381 Dempsey, J., Martin, T. G. et Sumaila, U. R. (2020) « Subsidizing extinction? », *Conservation Letters* 13(1), pp. 11-13.
- 382 Voir par exemple, Patterson, S.A. (2020) *First-ever compendium of indigenous technologies provides a powerful toolkit for climate-resilient design*. Boston : Harvard University Graduate School of Design. Disponible sur : <https://www.gsd.harvard.edu/2020/02/first-ever-compendium-of-indigenous-technologies-provides-a-powerful-toolkit-for-climate-resilient-design/>
- 383 Mécanisme forêts et paysans. Disponible sur : <http://www.fao.org/forest-farm-facility/fr/>
- 384 Non-Timber Forest Products Exchange Programme. Disponible sur : <https://ntfp.org/where-we-are/asia/>
- 385 Mountain Partnerships Products Initiative. Disponible sur : <http://www.fao.org/mountain-partnership/initiatives>
- 386 Partenariat international pour l'Initiative de Satoyama. Disponible sur : <https://satoyama-initiative.org/>
- 387 Global ICCA Support Initiative. Disponible sur : <https://sgp.undp.org/about-us/157/partnerships/icca-gsi.html>
- 388 Singh, M. (2019) « Native American "land taxes": a step on the roadmap for reparations ». *The Guardian*. Londres : Guardian Media Group. Disponible sur : <https://www.theguardian.com/us-news/2019/dec/31/native-american-land-taxes-reparations>
- 389 Voir : Global Footprint Network. Disponible sur : <https://www.footprintnetwork.org>
- 390 Pabst, Y. (2020) *Coronavirus: "Agribusiness would risk millions of deaths."* Entretien avec Rob Wallace. Marx21. Disponible sur : <https://www.marx21.de/coronavirus-agribusiness-would-risk-millions-of-deaths/>
- 391 IPBES (2019) *Summary for policymakers of the global assessment on biodiversity and ecosystem services of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*. S. Díaz, J. Settele, E. S. Brondizio E.S., H. T. Ngo, M. Guèze, J. Agard, A. Arneth, P. Balvanera, K. A. Brauman, S. H. M. Butchart, K. M. A. Chan, L. A. Garibaldi, K. Ichii, J. Liu, S. M. Subramanian, G. F. Midgley, P. Miloslavich, Z. Molnár, D. Obura, A. Pfaff, S. Polasky, A. Purvis, J. Razaque, B. Reyers, R. Roy Chowdhury, Y. J. Shin, I. J. Visseren-Hamakers, K. J. Willis, et C. N. Zayas (éd.). Bonn, Allemagne : IPBES. Disponible sur : <https://doi.org/10.5281/zenodo.3553579>
- 392 Metuktire, R. (2019) « We, the peoples of the Amazon, are full of fear. Soon you will be too ». *The Guardian*. Londres : Guardian Media Group. Disponible sur : <https://www.theguardian.com/commentisfree/2019/sep/02/amazon-destruction-earth-brazilian-kayapo-people>
- 393 Transition Network (n.d.) *Transition Network*. Totnes : Transition Network. Disponible sur : <https://transitionnetwork.org>
- Flintoff, J-P. (2013) « Local, self-sufficient, optimistic: are Transition Towns the way forward? » *The Guardian*. Londres : Guardian Media Group. Disponible sur : <https://www.theguardian.com/environment/2013/jun/15/transition-towns-way-forward>
- 394 Global Ecovillage Network (n.d.) *Global Ecovillage Network*. Findhorn : Global Ecovillage Network. Disponible sur : <https://ecovillage.org>
- 395 Bollier, D. et Helfrich, S. (2019) *Free, fair, and alive: The insurgent power of the commons*. Île Gabriola, Canada : New Society Publishers.
- Voir également : Commons Transition. Disponible sur : <https://commonstransition.org>
- 396 Global Tapestry of Alternatives (n.d.) *Global Tapestry of Alternatives*. Global Tapestry of Alternatives. Disponible sur : <https://globaltapestryofalternatives.org>

397 Voir : Macqueen, D. (éd.) (2014) *Prioritising support for locally controlled forest enterprises*. Londres et Rome : IIED, Forest Connect et Mécanisme forêts et paysans. Disponible sur : <https://pubs.iied.org/13572IIED/>.

398 Voir : Anderson, C., Bruil, J., Chappell, M. J., Kiss, C. et Pimbert, M. P. (2019) « From Transition to Domains of Transformation: Getting to Sustainable and Just Food Systems through Agroecology », *Sustainability* 11(19).

Voir également : Pimbert, M. P. et Borrini-Feyerabend, G. (2019) *Nourishing life – territories of life and food sovereignty. Policy brief of the ICCA Consortium no. 6*. Divers : ICCA Consortium, Centre for Agroecology, Water and Resilience at Coventry University et CENESTA.

399 Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (2018) *Building on traditional knowledge to achieve Zero Hunger*, Synthèse du séminaire d'experts, Séminaire d'experts de haut niveau sur les systèmes alimentaires autochtones : 7-9 novembre 2018, Rome. Disponible sur : [http://www.fao.org/fileadmin/user\\_upload/partnerships/docs/LAST\\_FINAL\\_REPORT\\_HLE-SIFS\\_2018\\_01.pdf](http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/partnerships/docs/LAST_FINAL_REPORT_HLE-SIFS_2018_01.pdf)

400 Inuit Circumpolar Council-Alaska (2015) *Alaskan Inuit food security conceptual framework: How to assess the Arctic From an Inuit perspective*. Rapport technique. Anchoage : Inuit Circumpolar Council-Alaska. <https://iccalaska.org/wp-icc/wp-content/uploads/2016/05/Food-Security-Full-Technical-Report.pdf>

401 Inuit Circumpolar Council-Alaska (2015) *Alaskan Inuit food security conceptual framework: How to assess the Arctic From an Inuit perspective*. Rapport technique. Anchoage : Inuit Circumpolar Council-Alaska. <https://iccalaska.org/wp-icc/wp-content/uploads/2016/05/Food-Security-Full-Technical-Report.pdf>

402 IPBES Food. Disponible sur : <http://www.ipbes-food.org/>

403 HLPE (2017) *Nutrition and food systems*. Un rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale. HLPE Report 12. Rome : Comité de la sécurité alimentaire mondiale. Disponible sur : <http://www.fao.org/policy-support/resources/resources-details/en/c/1155796/>

404 IPBES (2018) *Summary for policymakers of the assessment report on land degradation and restoration of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*. R. Scholes, L. Montanarella, A. Brainich, N. Barger, B. ten Brink, M. Cantele, B. Erasmus, J. Fisher, T. Gardner, T. G. Holland, F. Kohler, J. S. Kotiaho, G. Von Maltitz, G. Nangendo, R. Pandit, J. Parrotta, M. D. Potts, S. Prince, M. Sankaran et L. Willemen (éd.). Bonn : IPBES.

GIEC (2019) « Summary for Policymakers », in Shukla, P.R., Skea, J., Calvo Buendia, E., Masson-Delmotte, V., Pörtner, H.-O., Roberts, D.C., Zhai, P., Slade, R., Connors, S., van Diemen, R., Ferrat, M., Haughey, E., Luz, S., Neogi, S., Pathak, M., Petzold, J., Portugal Pereira, J., Vyas, P., Huntley, E., Kissick, K., Belkacemi, M., Malley, J. (éd.) *Climate Change and Land: an IPCC special report on climate change, desertification, land degradation, sustainable land management, food security,*

*and greenhouse gas fluxes in terrestrial ecosystems*. Genève : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

Groupe de scientifiques indépendants désignés par le Secrétaire général (2019) *Global sustainable development report: The future is now – Science for achieving sustainable development*. New York : Organisation des Nations Unies.

Global Commission on Adaptation (2019) *Adapt now: A global call for leadership on climate resilience*. Rotterdam et Washington, D.C. : Global Center on Adaptation et World Resources Institute. Disponible sur : [https://cdn.gca.org/assets/2019-09/GlobalCommission\\_Report\\_FINAL.pdf](https://cdn.gca.org/assets/2019-09/GlobalCommission_Report_FINAL.pdf)

405 Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (2019) *Approches agroécologiques et autres approches novatrices pour une agriculture et des systèmes alimentaires durables propres à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition*. Rome : Comité de la sécurité alimentaire mondiale. Disponible sur : [http://www.fao.org/fileadmin/templates/cfs/HLPE/reports/HLPE\\_Report\\_14\\_FR.pdf](http://www.fao.org/fileadmin/templates/cfs/HLPE/reports/HLPE_Report_14_FR.pdf)



---

# Local Biodiversity Outlooks 2

---

Contributions des peuples autochtones et des communautés locales à la mise en œuvre du Plan stratégique 2011–2020 pour la diversité biologique et le renouveau de la nature et des cultures.



---

Les Perspectives locales de la diversité biologique présentent les points de vue et les expériences des peuples autochtones et des communautés locales sur la crise environnementale actuelle, et leurs contributions au Plan stratégique pour la diversité biologique de la Convention sur la diversité biologique.



Photo de couverture : une femme et son jeune cousin pagaient sur un canoë dans la zone de conservation de mangroves du village de Matafa, à Samoa. Photo : Vlad Sokhin.